TRENTE-NEUVIÈME ANNÉE N° 11 558 — SAMEDI 27 MARS 1982

Le Monde

Fondateur : Hubert Beuve-Méry — Directeur : Jacques Fauvet

3,50 F

Algérie, 2 DA ; Maroc, 2,60 dir. ; Tunisie, 250 m. ; Allemagne, 1,60 DM ; Autriche, 14 sch. ; Belgique, 23 fr ; Canada, 1,10 $; Côte-d'Ivoire, 275 F CFA ; Danemark, 6,50 kr ; Espagne, 70 pes. ; G.-B., 45 p. ; Grèce, 45 dr ; Iran, 125 rls ; Irlande, 70 p. ; Italie, 1000 l. ; Liban, 325 P. ; Luxembourg, 23 f. ; Norvège, 4,75 kr. Pays-Bas, 1,75 fl. ; Portugal, 45 esc. ; Sénégal, 275 F CFA ; Suède, 4,75 kr ; Suisse, 1,30 f. ; E.-U., 85 cents ; Yougoslavie, 36 d.

Tarif des abonnements page 2

5, RUE DES ITALIENS
75427 PARIS CEDEX 09
Telex Paris n° 650572
C.C.P. 4207 - 23 PARIS
Tél. : 246-72-23

TOKYO MENACE DE DEVELOPPER SON COMMERCE AVEC L'EST ET DE VENDRE DES ARMES

LIRE PAGE 6

BULLETIN DE L'ÉTRANGER

Une victoire du parti social-démocrate à Glasgow

En remportant l'élection partielle de Glasgow-Hillhead, jeudi 25 mars, M. Roy Jenkins a fait franchir une étape importante à la formation qu'il avait créée l'an dernier avec d'autres « dissidents » travaillistes, le parti social-democrate (S.D.P.), mais aussi à sa propre carrière. Sa victoire est en effet fort nette. Il devance de plus de deux mille voix le candidat conservateur (dont le parti détenait depuis 1918 cette circonscription laissée vacante par le décès de son titulaire), avec 33,4 % des suffrages contre 26,6 %. Le candidat travailliste arrive en troisième position, avec 25,9 %. Celui du parti nationaliste écossais (S.N.P.) améliore légèrement, de son côté, le résultat obtenu par sa formation en 1979.

Ce succès, donné pour incertain jusqu'à la veille du scrutin, va permettre à M. Jenkins, à soixante et un ans, de faire sa rentrée au Parlement de Westminster. Il l'avait quitté en 197., lorsqu'il était devenu président de la Commission des communautés européennes à Bruxelles. Chancelier de l'Echiquier dans le dernier gouvernement travailliste, il avait manqué de peu sa réélection en juillet dernier, et sa carrière politique n'aurait probablement pas survécu à un nouvel échec. Fort de sa victoire de jeudi, M. Jenkins devrait obtenir la présidence du groupe parlementaire social-démocrate. Au-delà, il apparaît fort bien placé pour diriger la coalition que son parti forme avec les libéraux. Mme Shirley Williams, autre cofondatrice du S.D.P., a d'ailleurs indiqué qu'elle voyait en lui le « leader naturel de l'alliance ». Il restera toutefois à en convaincre M. David Steel, leader du parti libéral...

Au-delà des ambitions personnelles de M. Jenkins, ce succès du S.D.P. vient opportunément, pour cette formation, infirmer l'analyse de ceux qui estimaient déjà sur le déclin la tentative centriste.

Cette troisième victoire consécutive dans des élections partielles, qui pourrait d'ailleurs préluder à deux autres succès du même type dans les semaines à venir, est évidemment de nature à consolider tout à la fois les chances du parti et le moral de ses troupes.

Peut-on, pour autant, tenir d'ores et déjà pour réussie cette ouverture au centre sur le plan national ? « Le moule de la vie politique britannique n'est pas encore brisé », a reconnu avec lucidité Mme Shirley Williams. Non sans ajouter, il est vrai, que ce moule était « en train de s'effriter ». Le S.D.P. est pour l'instant parvenu à rompre à son bénéfice le face-à-face des tories et des travaillistes, mais c'était dans des scrutins partiels où les candidats conservateurs étaient particulièrement handicapés par la crise économique et sociale, et le Labour par ses querelles intestines.

Mais la nouvelle formation serait en posture assez différente dans le cas d'élections générales. Elle semble d'ailleurs prendre sensiblement plus de voix dans l'électorat déçu par Mme Thatcher que chez les amis de M. Foot. Ce qui peut lui poser, à terme, deux problèmes. Elle risque d'être tirée vers la droite, malgré l'orientation de centre gauche de ses fondateurs. En outre, elle pourrait, bien involontairement, favoriser l'avènement d'une majorité travailliste homogène en ruinant les chances des tories. Telle est notamment la paradoxale conclusion d'une récente étude de prospective électorale effectuée par la B.B.C. en prenant pour base de calcul les résultats enregistrés lors des dernières élections partielles.

Les violences en Cisjordanie

Paris, Londres et Washington déplorent les conséquences de la politique israélienne

Après une semaine de violences — qui a fait six morts en Cisjordanie et à Gaza, — provoquées par la destitution du maire d'El Bireh, le gouvernement de M. Begin semble plus que jamais décidé à poursuivre sa *« politique de la poigne de fer »* dans les territoires occupés. Vendredi, pour la deuxième fois en huit jours, les journaux arabes de Cisjordanie ont été interdits à la distribution dans ce territoire, ainsi que dans celui de Gaza. Toutefois, le même jour, en fin de matinée, aucun incident grave n'était signalé.

Les dirigeants de Jérusalem ne paraissent pas non plus vouloir tenir compte des critiques suscitées par leur politique, aussi bien à l'intérieur du pays qu'à l'étranger. Jeudi, les Etats-Unis ont exprimé pour la quatrième journée consécutive leur extrême préoccupation devant la « tragique » flambée de violences dans les territoires occupées, et ont déploré que les précédents appels au calme et à la prudence soient restés sans effet. Le gouvernement britannique a également *« déploré la destitution par les autorités israéliennes des maires démocratiquement élus de Naplouse et de Ramallah »*. M. Mitterrand, pour sa part, a affirmé au cours du conseil des ministres de jeudi, que *« la France ne peut que réprouver toutes mesures unilatérales imposées à quelque Etat et peuple que ce soit »*.

De notre correspondant

Jérusalem. — *« J'ai perdu mes jambes, mais les Israéliens eux, ont perdu la tête. »* Par cette boutade lancée aux journalistes venus l'interroger, le 25 mars, après sa destitution, M. Bassam Chakaa rappelait que l'attentat dont il avait été victime voici près de deux ans, ne l'avait pas empêché de manifester depuis sa volonté de résistance, quels que soient les obstacles mis par les autorités israéliennes à ses activités. Le maire de Naplouse a conservé son éternel sourire, comme il l'avait gardé le 2 juin 1980, lorsque, quelques heures seulement après avoir subi l'amputation des deux jambes, il faisait le « V » de la victoire de la victoire en répondant à des interviews.

Le sourire est indécis. M. Chakaa connaît son prestige auprès de la majorité des Palestiniens, des territoires occupés, et notamment auprès des jeunes qui ont manifesté ces derniers jours. Il sait qu'avec son étonnante détermination, il incarne, face aux Israéliens, l'attitude de refus d'une grande partie de la population.

FRANCIS CORNU.

(Lire la suite page 5.)

M. Albin CHALANDON invité du grand jury R.T.L. - « le Monde »

M. Albin Chalandon, ancien ministre, président d'Elf-Aquitaine, sera, le dimanche 28 mars, l'invité de l'émission « Le Grand Jury, R.T.L.-« le Monde » diffusée de 18 h 15 à 19 h 30. Il répondra aux questions des journalistes du quotidien et de la station de radio.

Le P.C.F. et les cantonales

Les événements de Pologne portent un « préjudice » à la cause du socialisme

estime M. Marchais

Le comité central du parti communiste s'est réuni, jeudi 25 mars, pour tirer les enseignements des élections cantonales et, en particulier, du résultat obtenu par le P.C.F.

Mme Madeleine Vincent, membre du bureau politique, dans son rapport, et M. Georges Marchais, dans le discours qu'il a prononcé dans la soirée, ont mis l'accent, notamment, sur le « préjudice » *porté à la cause du socialisme par le événements de Pologne, tout en soulignant que la position* « humaniste » *du P.C.F. sur ces événements avait été* « déformée » *par les moyens d'information.*

Cette appréciation ne modifie pas fondamentalement la position du P.C.F. sur la prise du pouvoir par le général Jaruzelski, à Varsovie, le 13 décembre dernier. Les communistes français ne remettent pas en cause l'analyse selon laquelle les *« surenchères »* de Solidarité et les *« difficultés »* créées par l'aile conservatrice du parti polonais avaient amené le pays au bord d'une *« guerre civile »*, que l'action du général Jaruzelski avait pour fin d'éviter. Ils estiment, cependant, trois mois et demi plus tard — et au lendemain des élections cantonales, — que le bilan de l'affaire est « globalement négatif » pour le socialisme en général et pour l'influence du P.C.F. en particulier.

Les propos d M. Pierre Juquin, mmbre d ubureau politique, attribuant aux événements de Pologne un effet *« grave »* sur le comportement de l'électorat communiste (*le Monde* daté 21-22 mars), annonçaient, donc, que le P.C.F. se préparait, le temps aidant, à prendre de la distance et à nuancer une position avec laquelle il lui devenait difficile de *« vivre »*, selon la formule de M. Lionel Jospin, premier secrétaire du parti socialiste après la rencontre P.C.-P.S. du 8 janvier denier.

PATRICK JARREAU.

(Lire la suite page 8.)

Point de vue

Vers le naufrage...

par MICHEL DEBRÉ (*)

Comme un malade fiévreux qui se retourne dans son lit sans parvenir à trouver calme ni espérance, la France vient de vivre un véritable retournement électoral. Droite ? Gauche ? Certes, les mots permettent d'éviter le fond du débat. Les Français sentent planer le malheur, craignent de connaître l'infortune, sont inquiets de l'avenir. Ils n'ont pas besoin qu'on leur explique les lois que vote le Parlement, les orientations que décide le gouvernement. Ils ont parfaitement conscience que ce qui est fait ne correspond toujours pas aux besoins du siècle. Ils ont le sentiment d'être trompés, car les mesures qui leur sont proposées, fussent-elles démagogiquement prometteuses, ne correspondent pas aux exigences de la société, de la nation, c'est-à-dire d'eux-mêmes et de leurs enfants.

Les Français ont raison. Comme c'était le cas avant 1939 et avant 1958, leur inquiétude, si elle se nourrit de leurs difficultés personnelles, prend sa source dans un réel malaise national.

L'évocation de ces dates n'est pas le fait du hasard. *« La III[e] République est morte d'un désastre militaire. La IV[e] République est morte d'une menace de guerre civile. La V[e] République est sur le chemin qui mène à la mort par naufrage. »*

Le naufrage est d'abord celui de l'intelligence. Le refus de prendre conscience de notre temps apparaît une nouvelle fois comme le refuge de ceux qui ne placent pas au premier rang de leur engagement politique le salut de la France et la dignité des Français.

(*) Ancien premier ministre.

(Lire la suite page 9.)

POINT

Révoqué pour l'exemple

La révocation d'un directeur général d'entreprise nationale est trop rare et trop grave pour qu'on ne s'interroge pas sur le départ de M. Hugon des Charbonnages de France, moins d'un mois après sa nomination. « Un haut fonctionnaire a le devoir de respecter la politique gouvernementale et de participer à sa mise en œuvre », *souligne, dans un communiqué, le ministre délégué chargé de l'énergie. L'on s'est indigné, il est vrai, à l'Elysée, de ces trop nombreux hauts fonctionnaires qui entravent la politique gouvernementale par des actes ou des déclarations intempestives. Le limogeage du nouveau directeur des Charbonnages serait alors un avertissement, au moment même où le gouvernement interdit à ses fonctionnaires de se présenter, en l'absence de leur ministre, devant les commissions parlementaires et où des consignes de silence sont imposées dans les cabinets ministériels.*

Mais l'exemple est-il bien choisi ? Inspirateur principal de la politique de l'énergie présentée à l'Assemblée nationale en octobre, M. Hugon a toujours souligné que le ralentissement du programme nucléaire devait s'accompagner d'un effort intense d'économies d'énergie. Cette logique, M. Mauroy l'avait faite sienne.

Comment s'étonner alors de la démission de M. Hugon de son poste d'administrateur de l'Agence pour les économies d'énergie lorsque, pour payer le surcoût du gaz algérien, on amputa le budget de cet organisme de près de 20 % ? Que l'on sache, M. Hervé qui, lui aussi, s'indigna de cet arbitrage incohérent, ne s'est pas vu demander de partir.

Là où les socialistes dans l'opposition auraient vu un geste courageux, les socialistes au pouvoir voient une atteinte à l'autorité de l'Etat. Cet autoritarisme sourcilleux a l'inconvénient de transformer un incident en affaire. Il met mal à l'aise des soutiens du gouvernement tels que les syndicats C.G.T. et C.F.D.T. Il risque d'inquiéter les dirigeants d'entreprises nationalisées, réduits à la simple exécution ou à l'exil. Il relance enfin le débat sur l'accord franco-algérien sur le gaz et rend fragile l'espoir que celui-ci avait fait naître chez certains de nouvelles relations Nord-Sud. Il est parfois des exemples qu'il vaut mieux ne pas faire.

Élections et guerre civile au Salvador

Alors que les combats continuent entre les troupes gouvernementales et la guérilla, les Salvadoriens sont appelés, dimanche 28 mars, à élire, parmi plus de trois cents candidats, les soixante députés qui formeront la nouvelle Chambre, laquelle disposera de tous les pouvoirs à titre intérimaire : elle nommera un président, révisera la Constitution et préparera, pour l'an prochain, une élection présidentielle.

Le chef de l'Etat actuel, M. Napoleon Duarte, et ses alliés américains accordent le plus grand prix à un scrutin dont ils espèrent tirer une solution à la guerre civile qui ensanglante le pays depuis plusieurs années. Mais les obstacles sont nombreux : le boycottage électoral décrété par les guérilleros, la force de l'extrême droite, qui risque de l'emporter sur le parti démocrate-chrétien (réformiste) de M. Duarte, et la peur, qui peut entraîner de nombreuses abstentions.

Le difficile réformisme

par CHARLES VANHECKE

Quelle valeur peuvent avoir des élections dans u npays déchiré par la guerre civile, où la majorité de la population vit, depuis des années, dans la peur, et où la fraude électorale a toujours été la loi ?

D'un côté la guérilla menace ceux qui se rendent aux urnes, de l'autre l'armée jure d'assassiner ceux qui n'y vont pas. Les insurgés boycottent le scrutin parce qu'ils exigent d'être reconnus d'abord comme interlocuteurs valables, et accessoirement parce qu'aucun candidat se présentant en leur nom ne serait assuré de rester vivant. Le régime, lui, veut faire de la journée du 28 mars une victoire sur l'insurrection, mais, pour des raisons contradictoires, car on trouve en son sein des représentants de la pire des droites, décidés à tirer parti du scrutin pour maintenir le *statu quo*, et même accroître la répression, et des hommes comme M. José Napoleon Duarte, président de la junte de gouvernement, qui affirment, apparemment contre l'évidence, que le vote de dimanche est le seul moyen d'établir, à terme, la paix et la démocratie au Salvador.

(Lire la suite page 6.)

AU JOUR LE JOUR

PATIENCE

L'affaire traîne depuis le début du siècle. L'Union soviétique va-t-elle un jour rembourser les créances de l'emprunt russe souscrit du temps des tsars ?

M. Mauroy a l'air d'y croire. Dans une réponse à un sénateur, il écrit : « Le gouvernement français n'a jamais manqué de rappeler aux autorités soviétiques l'intérêt qu'il attachait au remboursement des emprunts russes. » *Y compris à l'occasion de la négociation sur l'achat de gaz à l'U.R.S.S.*

On songe aussi à ouvrir une information judiciaire sur l'affaire du vase de Soissons.

BRUNO FRAPPAT.

M. MITTERRAND AU SALON DU LIVRE

Un parcours « militant » et culturel

Depuis belle lurette, une manifestation en faveur du livre n'avait reçu un président de la République. M. Mitterrand est venu, vendredi 26 mars, visiter le deuxième Salon du Livre, qui se tient au Grand Palais jusqu'au 31 mars. Accueilli, sous un ciel printanier par une double haie d'honneur de gardes républicains et entouré de MM. Defferre, Lang et Paul Guimard, conseiller culturel de l'Elysée, le président s'est promené parmi les stands des sept cent cinquante éditeurs.

Suivant un itinéraire savamment balisé à l'Elysée dit-on, M. Mitterrand a rencontré durant une heure et demie tout ce qui compte parmi la France des Lettres : Tout-Paris culturel aux éditions militantes. Une armée d'auteurs célèbres : Armand Lanoux, Hervé Bazin, Pierre-Jean Rémy, Lucien Bodard, Max Gallo, Edmonde Charles-Roux, Simone Signoret, Raymond Aron, Catherine Clément, Marie Cardinal, etc. attendaient sur les stands de leurs éditeurs la poignée de main présidentielle.

Sur son parcours « militant », M. Mitterrand s'est attardé aux Editions ouvrières qui présentent le *Dictionnaire du mouvement ouvrier français*, dirigé par Jean Maitron — un Morvandiau, — aux stands dépendant du ministère de la culture, au Club socialiste du livre, aux Editions communistes, aux stands de la Belgique, de la Suisse et du Québec, etc.

M. Claude Gallimard, tel un imperator, a accueilli le président en haut de l'escalier qui conduit à son immense stand. M. Mitterrand s'est intéressé particulièrement aux œuvres reliées de Malraux et au dernier ouvrage de Zoé Oldenbourg.

Il a aussi montré son goût pour les ouvrages savants — des sciences humaines aux études sur l'Islam — et pour les beaux ouvrages reliés. Moment de rêverie, il a feuilleté de belles éditions des *Contes* de Perrault.

Editeurs et écrivains affichaient une visible satisfaction : on était entre gens du livre. — B. A.

(Lire nos informations page 14.)

Le Monde

idées

Civilisation

Peut-on encore parler de civilisation occidentale, tant est vive sa mise en question ? Jean-Marie Paupert, dans un livre dont parle M.-D. Chenu, célèbre les trois mères de cette civilisation : Jérusalem, Athènes et Rome. Pour le 150e anniversaire de la mort de Goethe, Gabriel Matzneff rappelle quelle lumière il apporta à l'Europe. Christian Delacampagne rend compte, de son côté, de l'enquête sur les idées contemporaines de J.-M. Domenach, bilan finalement assez pessimiste des efforts consentis par l'intelligentsia française à notre époque pour repeupler un champ décimé par trop de guerres, idéologiques et autres.

Paysage après la bataille

par CHRISTIAN DELACAMPAGNE

Parce qu'il est journaliste de métier et parce qu'il croit que la vie des idées est l'une des dimensions majeures de la vie tout court, Jean-Marie Domenach n'a pas hésité à accepter la proposition que lui faisait l'*Expansion :* il a *tenté de présenter, en quelques articles*, les principaux courants de la pensée apparus en France depuis dix ans. De cette série d'articles est né un livre, *Enquête sur les idées contemporaines*, dont je ne saurais trop recommander la lecture : même *si je ne puis toujours approuver* les jugements de son auteur, je dois reconnaître, en effet, qu'il a réussi là une entreprise difficile.

D'abord, ce livre est clair : qualité devenue suffisamment rare pour qu'on la signale. Ensuite, il est bien informé : on y retrouve, des « nouveaux historiens » aux « nouveaux philosophes », des « libertaires » (Lefort, Castoriadis) aux « systémistes » (Morin, Thom, Serres), et des tenants de la psychanalyse aux adeptes de la sociologie, toutes les pensées qui ont marqué la dernière décennie. Enfin, et surtout, le livre de Jean-Marie Domenach est honnête : sans prétendre se réfugier derrière une fausse neutralité, il n'évite cependant aucun des vrais problèmes qui se posent à lui. Partisan *sans être partial, il sait s'engager* sans s'asservir. Une telle franchise dans la pensée a, aujourd'hui, quelque chose de rafraîchissant.

Sur les ruines du marxisme

Et pourtant le tableau que dresse Domenach est loin d'être un tableau souriant. Le panorama intellectuel qu'il nous présente ressemble plutôt à une sorte de « paysage après la bataille ». Commençons par les ruines du marxisme : elles sont encore fumantes. Un peu plus loin, celles de la pensée de Freud nous offrent le triste spectacle d'une découverte géniale — la psychanalyse — en train d'asphyxier lentement dans les diverses chapelles qui, sous prétexte d'en préserver l'intégrité, s'emploient à l'étouffer sans bruit. Ne parlons pas de la « nouvelle philosophie », dont les idées les plus originales avaient déjà été formulées, trente ans auparavant, par Camus ou Koestler ; et encore moins de la « nouvelle droite », dont les revendications anti-égalitaires rappellent fâcheusement, malgré le langage biologique à la mode dont elles se travestissent, certaines doctrines fascistes. Laissons de côté, enfin, des œuvres comme celles d'Emmanuel Lévinas ou de Jacques Derrida, philosophes solitaires, dont l'intérêt primordial pour l'écriture échappe au mouvement des idées contemporaines.

Que reste-t-il, dans ce champ intellectuel ravagé par tant de guerres, qui vaille encore la peine d'être étudié ? On peut dire que, pour Domenach, les pensées vivantes, aujourd'hui, se comptent sur les doigts d'une main : celle de Castoriadis l'intéresse parce qu'elle affronte résolument les questions de l'État et de la guerre ; celle de René Girard le *séduit* parce qu'elle redonne un sens philosophique profond au grand mythe judéo-chrétien que le structuralisme athée avait rejeté dans l'ombre ; celle des nouveaux « systémistes », enfin, *le fascine*, parce qu'elle cherche à réconcilier l'apport le plus récent des sciences de la nature et de la vie (Prigogine, Atlan), avec les spéculations poétiques des présocratiques ou de Heidegger.

Mais, et c'est en cela que sa lecture est d'une grande honnêteté, donc d'une grande pertinence, Domenach refuse de se laisser séduire, même par ces données neuves : on ne lui refera plus le coup de la philosophie qui a réponse à tout. Aucune idéologie ne parviendra à le circonvenir. Aucune de celles qui ont cours depuis dix ans ne donne, en effet, de réponse satisfaisante à la question que Domenach estime fondamentale, celle des rapports entre action et pensée ; aucune ne situe le philosophe comme habitant d'une cité déterminée, membre d'une société concrète, « homme de bonne volonté » confronté aux réalités du politique, à la violence des appareils d'État, aux drames de la misère et de la faim.

Une métaphysique sans éthique.

C'est pourquoi la note finale que fait résonner cette *enquête* est plutôt pessimiste. Les nouveaux « systémistes » reconstruisent une métaphysique, mais celle-ci ne débouche sur aucune éthique. René Girard, *lui, se réclame de l'éthique évangélique*, mais comme si celle-ci n'impliquait aucun engagement concret : pour ce « Hegel du christianisme », comme l'appelle joliment Domenach, l'exercice intellectuel est une activité qui semble n'avoir que de *lointains rapports avec les réalités* quotidiennes vécues par l'humanité. Quant à Castoriadis, les recherches qu'il poursuit sur « l'institution imaginaire de la *société* » n'ont pas encore vraiment débouché sur une philosophie positive.

On a donc l'impression que même les pensées les plus hardies et les plus avancées demeurent, aujourd'hui, figées dans une neutralité évidemment illusoire et d'autant plus dangereuse qu'elle contribue à anesthésier le public — sans cesse *plus large* — *qui* aspire à les connaître. Domenach, en tout cas, lance un cri d'alarme : les intellectuels français, selon lui, sont en train de céder à la *facilité* qui consiste à n'écrire que pour d'autres intellectuels, comme si le monde réel n'offrait aucun *problème digne d'être résolu* ou comme si la pensée ne pouvait en rien améliorer le sort du reste du genre humain.

Je ne suis peut-être pas aussi certain que lui que cette « démission » soit mauvais signe. Un intellectuel sceptique, voire *indifférent*, vaut mieux, tout compte fait, qu'un intellectuel botté et casqué, sûr de son droit et de ses convictions. Je ne crois pas, d'autre part, que les intellectuels contemporains soient démissionnaires : il en est beaucoup, heureusement, qui continuent de lutter contre les idéologies biologisantes ou néoscientistes, contre le positivisme de la « nouvelle droite » aussi bien que contre le totalitarisme de la vieille gauche. Les événements de Pologne n'ont, heureusement, laissé personne indifférent. Certes, les querelles bysantines qui, périodiquement, agitent les chapelles parisiennes ont de quoi faire sourire. Mais Paris reste l'un des rares endroits où ni l'ordre moral de M. Reagan ni l'ordre idéologique de M. Brejnev n'ont encore réussi à s'imposer...

Je trouve cela plutôt encourageant, même si les intellectuels de la France socialiste, privés du plaisir d'être dans l'opposition, éprouvent en ce moment quelques difficultés à retrouver leur belle humeur d'antan.

★ Jean-Marie Domenach — *Enquête sur les idées contemporaines* — Éditions du Seuil, 128 p., 49 F env.

Une chambre bien éclairée

par GABRIEL MATZNEFF

« OUVRE donc aussi le deuxième volet, pour faire plus de lumière », *dit Goethe à son valet de chambre. Ce furent ses dernières paroles. Depuis ce 22 mars 1832, jour de sa mort, il n'y a pas en Europe une âme sensible qui ne porte le deuil de Goethe.* « Quand je lis une page de Kant, il me semble que j'entre dans une chambre bien éclairée », *aimait à dire Goethe, et nous, ses héritiers indignes, c'est à Goethe lui-même que nous appliquons cette pensée, et cette image.*

« Pourquoi Freud s'est-il rangé du côté de Goethe ? », *s'interroge Alain de Mijolla dans ses curieux (au double sens du terme)* Visiteurs du moi *(1), et de citer Marthe Robert observant que Freud* « ne perd aucune occasion de rapprocher son nom de celui de Faust ». *Le psychanalyste a sa réponse particulière. L'écrivain, lui, se contentera de noter que, lorsqu'on est un homme supérieur, il est impossible de ne pas être « du côté de Goethe », et que Freud n'est pas le seul grand Européen qui ait voulu s'identifier au patriarche de Weimar : de Schopenhauer à Thomas Mann, de Nietzsche à André Gide, la liste est longue de ceux d'entre nos aînés qui ont rêvé d'être un nouveau Goethe.*

Dans son fameux texte sur Goethe et Tolstoï (2), Thomas Mann montre bien que « la puissance du besoin autobiographique » est un des principaux moteurs de la fascination que Goethe exerce sur ses lecteurs : derrière l'œuvre, sans cesse, nous découvrons un homme. Thomas Mann rappelle que Goethe lui-même a dit que ses livres ne sont « que les fragments d'une grande confession ». *Il cite Merejkovski sur* « la franchise magnanime » *avec laquelle Tolstoï a, dans ses livres, révélé les détails les plus intimes, et souvent les plus scabreux, de sa vie privée. Cette sincérité insolente fut aussi celle de Goethe, et la leçon qu'ils nous lèguent, l'un et l'autre, est que nous ne devons pas céder à la tentation de masquer notre vérité, et nous peindre meilleurs que nous ne le sommes réellement. Pour un artiste, l'exhibitionnisme est préférable à la tricherie. Au fond, c'est le mot de Schopenhauer, cet autre admirateur fervent de Goethe :* « Seuls survivent les livres où l'auteur s'est fourré tout entier. » *(3).*

Pour un Européen épris de culture, ignorer l'allemand est une infirmité sans remède. Il est en vérité honteux, et presque désespérant d'avoir, dans son adolescence, été éclairé, guidé, par Schopenhauer, Nietzsche, Thomas Mann, mais de demeurer néanmoins soumis au bon vouloir des traducteurs. C'est ainsi que peut-être nous mourrons sans avoir jamais eu connaissance des posthumes de Schopenhauer, qu'aucun éditeur français ne se soucie de publier. Celui qui ne sait pas l'allemand a dû attendre plus de soixante-dix ans pour lire, dans une mauvaise traduction, Sexe et Caractère *d'Otto Weininger ; et plus d'un siècle pour découvrir* De l'origine des sentiments moraux *(4), le livre de Paul Ree dont tous les biographes de Nietzsche, d'Andler à Halévy, nous ont si souvent entretenus.*

Quelle pitié ! En ce cent-cinquantième anniversaire de la mort de Goethe, nous nous tournons vers nos éditeurs parisiens, et nous leur demandons : « Quand nous donnerez-vous, enfin, une édition des œuvres inédites — correspondance, fragments posthumes — de l'oncle Arthur ? » *Cela aussi serait faire plus de lumière, dans un monde qui chaque jour s'obscurcit.*

(1) Les Belles-Lettres, 1981.

(2) Victor Attinger, 1947.

(3) Cité par Bossert, *Schopenhauer et ses disciples*, Hachette, 1920.

(4) PUF, 1982, avec une préface de M. Paul-Laurent Assoun.

« Les Mères patries », de J.-M. Paupert

L'OCCIDENT EN QUESTION

par M.-D. CHENU (*)

DEPUIS une trentaine d'an*nées, à mesure que le* monde prend vive conscience de toutes ses dimensions, économiques, sociales, culturelles, tant dans la hantise de son unité que dans sa diversité croissante, la civilisation occidentale se trouve mise en question dans l'articulation de ses éléments disparates, plus encore dans sa situation désormais relativisée par l'accès d'autres civilisations, jadis marginalisées, colonisées. A ce point que parfois elle semble avoir mauvaise conscience d'elle-même ; on ne compte plus les manifestations de ce *malaise, soit dans des analyses* critiques, soit dans les évasions d'une certaine jeunesse désabusée d'un progrès trop rationnel.

Les chrétiens, dont l'Eglise est de fait occidentale, dans ses énoncés doctrinaux et dans ses institutions « romaines », ne sont pas, surtout depuis le concile du Vatican, les moins sensibles et, au prix de leur traditionalisme, sont acquis à la reconnaissance officielle du pluralisme : l'unité de leur foi est contrainte de se démultiplier sous le choc des cultures, sous peine d'être infidèle à son régime d'incarnation, d'acculturation, dit-on aujourd'hui. Il est opportun de conforter les irréductibles valeurs de deux millénaires par un consentement cordial aux ouvertures urgentes des nouvelles chrétientés. En quoi Eglise et monde sont saisis dans une significative solidarité. Voici, à verser au dossier complexe et difficile de ce problème, non point une analyse spéculative, mais un témoignage qui trouve sa puissance dans sa subjectivité même. *Les Mères patries*, Jérusalem, Athènes et Rome : c'est le titre provocant que donne Jean-Marie Paupert à la présentation de son option passionnée (1). Ce n'est pas seulement son itinéraire qu'il veut décrire, c'est son être, humain et chrétien, qu'il confesse, né de la conjonction de ces trois terres nourricières. Jérusalem, Athènes, Rome : ces villes n'ont pas seulement joué un rôle décisif dans le cours de l'histoire ; bien au-delà de leur prestigieux destin décidément accompli dans leurs frontières historiques et géographiques, elles ont investi à jamais, jusque dans une ère nouvelle, des valeurs qui demeurent les sources vives de la communauté humaine. Rome fut la capitale d'un empire ; mais défunt cet empire, elle continue d'alimenter l'univers des peuples et des nations, en Occident. Jérusalem ne fut pas seulement la *capitale d'un minuscule et fragile* royaume, mais, bien au-delà, la Ville Sainte, toujours sainte, pour plusieurs religions, pour deux milliards de croyants.

Flux et reflux

Inspiration prophétique, raison grecque, ordre romain : ces lieux communs ne sont pas traités ici dans des considérations théoriques mais selon le développement historique concret qui les a *réalisés*, siècle après siècle. J.-M. Paupert court ainsi le risque d'une fresque historique qui devra maîtriser l'infinie complexité et l'incohérence de ses éléments. Risque alors d'avoir à faire sans cesse des choix entre événements, personnes, courants de pensée, institutions, fécondités ambiguës, situations conflictuelles. « Flux et reflux, courants et contre-courants, cyclones et tempêtes », dit-il à plusieurs reprises, en particulier pour présenter, dans la seconde partie, la marée chrétienne qui submerge la raison grecque et l'ordre romain. Il se plaît à souligner les incessantes contrepositions des forces sous tension : la tension athénienne et une passion mystique empreinte d'une démesure non moins propre à l'*Erôs* hellénique, le déracinement juif et l'enracinement romain ; le pur témoignage judaïque à l'Esprit absolu, qui est le Seul et l'Unique, et la possession du monde par les sciences et les techniques d'Athènes et les conquêtes de Rome ; l'*Erôs* cupide et l'Amour-*agapè* qui se donne ; mythes et mystère ; la réalisation et l'abnégation ; le tout de *Dieu et le rien de l'homme ou du* monde, mais aussi le Tout de l'homme et du monde et le rien de Dieu.

Toutes ces tendances, dans les trois capitales, vont entrer en même temps dans l'instable équilibre des forces du christianisme et de notre civilisation, pour en régler le cours. Les différences de pression et d'accentuation vont créer et entraîner des mouvements de pensée, de société, d'arts, d'Eglises, d'une variété infinie, et pourtant d'une profonde unité d'inspiration, qui leur vient précisément du commun héritage et d'une volonté supérieure et en quelque sorte transcendante de le conserver en ses forces contraires mais complémentaires.

Comme on peut le prévoir, pareille lecture du donné historique — cultures, inventions, systèmes, conflits, — dès lors qu'elle procède ainsi par intériorisation et non par surimposition, est pleine d'intelligence, d'imagination, de sensibilité spirituelle. Elle n'échappe pas à une certaine ambiguïté, dans des rapprochements contestables, dans des synonymies par juxtaposition ; mais elle est constamment suggestive et excitante, jusque dans sa surchauffe littéraire.

En tout cas, elle a l'avantage d'écarter délibérément une dichotomie trop fréquente qui trahit l'histoire et engendre une mauvaise théologie : d'une part, un ensemble de réalités profanes avec leur enchaînement causal, perceptible et intelligible par la raison ; de l'autre, une irruption soudaine d'une révélation tombée du ciel, sans causes naturelles ni préparation positive, sans rapport avec l'environnement historique, géographique, culturel. Ce n'est pas par un hasard inconditionnel que le Christ et le christianisme sont nés dans un petit canton juif fortement hellénisé du grand empire romain. La première vague de la marée chrétienne, qui continue de nous porter, n'a pu se former qu'au confluent de fleuves formés par les trois sources saintes : Jérusalem, Athènes, Rome. Le régime d'incarnation n'est pas seulement *un mystère* religieux, il s'inscrit dans la nature même de l'homme. J'observe avec satisfaction que ne vient jamais sous la plume de J.-M. Paupert le mot « sur-naturel », en expression d'un spiritualisme dualiste qui affecta, pendant trois siècles, la théologie catholique et la pensée occidentale.

Limites et lucidités

Cela dit sur le propos de l'auteur, l'historien, dans l'objectivité rigoureuse de sa méthode, se doit d'en observer les limites. Déjà, dans ses lectures foisonnantes, mais non point toujours méthodiques, il lui arrive de ne pas donner attention à des événements et à des opérations notables ; par exemple, la résurgence et le rôle du droit romain en plein douzième siècle, ce qui aurait apporté de l'eau à son moulin, dans une *Église qui, pour le meilleur et pour* le pire, l'intégra dans son institution. Des épisodes ne sont pas présentés dans toute leur portée, tel l'affrontement de la culture sémitique de l'islam et de la sagesse hellène, dont les Arabes seront les transmetteurs aux écoles urbaines médiévales, qui, à leur tour, menèrent cette sensationnelle opération de haute culture et d'acculturation de la foi. L'apocalyptique biblique provoqua, plus qu'il n'est dit, des sursauts troublants, dans la perspective d'un âge de l'Esprit. Ce sont là des limites d'un témoignage qui s'attache, parfois avec fantaisie, à ce avec quoi il a contracté communion.

Par contre, entre autres lucidités, J.-M. Paupert adopte entièrement l'interprétation, récemment acquise, d'un Moyen Age conçu comme une « renaissance » progressive, dont les douzième et treizième siècles sont une étape majeure, avant le *Quattrocento* florentin. Renaissance qui ne fut pas une imitation, mais une puissance de créativité, en lettres, en arts, en philosophie, en connivence sociale, à l'encontre du cliché ridicule, encore répandu, d'un Moyen Age immobile et ténébreux.

Mais c'est le propos fondamental de J.-M. Paupert que je me permettrai de réduire dans sa ligne et dans son équilibre. Moi aussi, j'ai trouvé mes sources vives dans les trois « mères patries », Jérusalem, Athènes, Rome, et j'en ai, tout au long de ma vie et de ma foi, recueilli les bénéfiques fécondités, triples et uniques. Mais, à suivre leur destin, depuis une trentaine d'années, et déjà auparavant, je constate qu'elles perdent leur monolithisme et leur monopole, en densité profane et en évolution du christianisme. Dialogue *des civilisations, choc des cultures* : ce ne sont pas seulement des constats intéressants ; désormais ils sont tenus pour les principes d'une évolution grandiose de la communauté humaine, avec l'accession rapide sinon ordonnée d'autres cultures, d'autres civilisations, dont certaines plus anciennes que celles de l'Occident, et non moins qualifiées. Les voici parties prenantes dans l'organisation de l'UNESCO.

Certes J.-M. Paupert en fait mention et ne les déprécie aucunement ; mais il s'est à ce point nourri de la civilisation et du christianisme de l'Occident qu'il n'a plus d'appétit pour ces nouveaux continents, dans un œcuménisme cosmique. Les trois capitales cependant ont de quoi le rendre disponible à de nouvelles symbioses.

(*) Dominicain.

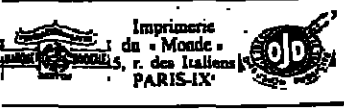
(1) Grasset, 348 p. 69 F.

Edité par la S.A.R.L. *le Monde*

Gérants :

Jacques Fauvet, directeur de la publication.

Claude Julien.



Imprimerie du « Monde » 5, r. des Italiens PARIS-IX°

Commission paritaire des journaux et publications : n° 57 437

I.S.S.N. : 0395-2037.

Le Monde

Service des Abonnements

5, rue des Italiens

75427 PARIS - CEDEX 09

C.C.P. Paris 4207-23

ABONNEMENTS

	3 mois	6 mois	9 mois	12 mois
FRANCE-D.O.M.-T.O.M.	273 F	442 F	611 F	780 F
TOUS PAYS ÉTRANGERS PAR VOIE NORMALE	483 F	862 F	1 241 F	1 620 F
ÉTRANGER (par messageries) I. — BELGIQUE-LUXEMBOURG PAYS-BAS	313 F	522 F	731 F	940 F
II. — SUISSE, TUNISIE	386 F	667 F	949 F	1 230 F

Par voie aérienne Tarif sur demande.

Les abonnés qui paient par chèque postal (trois volets) voudront bien joindre ce chèque à leur demande.

Changements d'adresse définitifs ou provisoires (deux semaines ou plus) ; nos abonnés sont invités à formuler leur demande une semaine au moins avant leur départ.

Joindre la dernière bande d'envoi à toute correspondance.

Veuillez avoir l'obligeance de rédiger tous les noms propres en capitales d'imprimerie.

Le Monde

étranger

Les tensions en Amérique centrale

Après le coup d'Etat au Guatemala, l'attention se porte de nouveau vers le Salvador, où doivent se dérouler, le dimanche 28 mars, des élections importantes pour l'avenir du pays. Cent cinquante observateurs étrangers vont superviser le déroulement et le dépouillement du scrutin. Sur soixante-six pays sollicités par la junte salvadorienne, seulement vingt-cinq ont accepté d'envoyer des représentants. Parmi eux, de nombreux Etats latino-américains, certains démocratiques, comme la Colombie et le Venezuela ; d'autres, à régime dictatorial, comme le Chili et l'Argentine. Les Etats-Unis auront huit observateurs. La Grande-Bretagne, avec deux personnes, est la seule nation européenne qui ait accepté l'invitation de la junte. D'autres délégations représenteront des syndicats, des organisations internationales, des partis politiques et des églises. Le chef du conseil électoral, M. Jorge Bustamante, a indiqué que les observateurs ne seraient soumis à aucune restriction de déplacement.

Pendant ce temps, la guérilla continue sa pression pour entraver le déroulement du scrutin : elle a attaqué à la grenade et à l'artillerie, dans la nuit de mercredi à jeudi, le siège du conseil central des élections, dans la capitale. Tandis que de violents combats se déroulent dans le département de Morazan, au nord — où la guérilla contrôle une grande partie du territoire, — d'autres commandos ont privé d'eau et d'électricité la ville de San-Miguel, la troisième du pays.

● A NEW-YORK, devant le Conseil de sécurité des Nations unies, M. Daniel Ortega, chef de la junte sandiniste du Nicaragua, a lancé une offensive de paix « tous azimuts » et confirmé que M. Fidel Castro était disposé à négocier avec les Etats-Unis un règlement des conflits qui affectent l'Amérique centrale et les Caraïbes.

Les autorités américaines ont réaffirmé, pour leur part, par la voix du porte-parole de la Maison Blanche et du secrétaire d'Etat, M. Haig, qu'elles restaient opposées, au Salvador, à des négociations entre la junte et la guérilla, susceptibles d'aboutir à un partage du pouvoir avec elle, sans que la population soit appelée à donner son avis.

● AU GUATEMALA enfin, la junte qui a pris le pouvoir mardi dernier a annulé le résultat des élections du 7 mars qui avaient abouti à la victoire du candidat officiel, le général Anibal Guevara, et que les autres candidats estimaient frauduleuses. Le général Rios Montt, président de la junte, a choisi, jeudi, plusieurs de ses ministres.

Le chef de la junte du Nicaragua a lancé un appel à la négociation devant le Conseil de sécurité

De notre correspondante

New-York. — Le Conseil de sécurité des Nations unies a donné, mercredi 25 mars, le spectacle de l'un de ses plus remarquables dialogues de sourds. Réuni à la demande du Nicaragua, il a entendu dans la même matinée le chef de la junte sandiniste, M. Daniel Ortega, et la représentante permanente des Etats-Unis, Mme Jeane Kirkpatrick, qui préside aussi ce mois-ci le Conseil, s'accuser mutuellement d'agression et de visées expansionnistes, tout en jurant être prêt à négocier.

M. Ortega a parlé une heure et dix minutes. Mme Kirkpatrick, appréciant visiblement cette occasion de pourfendre à loisir son adversaire, a prononcé son plus long discours depuis plus d'un an qu'elle représente son pays à l'ONU : près d'une heure, émaillée d'allusions historico-littéraires. Elle a notamment accusé Managua de pratiquer un « *style politique paranoïaque* » et de « *défigurer la réalité d'une façon orwellienne* ». Elle a qualifié de « *ridicules* » ses craintes d'une « *invasion américaine* » et renvoyé ses propositions de négociations devant l'Organisation des Etats américains.

M. Ortega, reprenant plusieurs des thèmes qu'il avait développés lors de son discours de l'automne dernier devant la trente-sixième assemblée générale des Nations unies, a rappelé la longue lutte des peuples d'Amérique centrale pour leur libération politique et économique.

Soulignant une nouvelle fois que « *la confrontation Est-Ouest n'est pas la cause des changements révolutionnaires qui ont eu lieu au Nicaragua, ni de la lutte des peuples salvadorien et guatémaltèque* », M. Ortega a déclaré que « *les véritables causes des luttes en Amérique centrale étaient déjà présentes bien avant la révolution bolchevique* ».

Rappelant qu'il avait déjà fait des propositions de paix pour le Salvador à l'ONU, à l'automne dernier, M. Ortega a assuré que « *la crise en Amérique centrale a atteint le point d'explosion* ».

Le leader sandiniste a fait adroitement allusion au « *peuple américain, à ses citoyens ordinaires, ses chefs religieux, ses organisations civiques, ses intellectuels et ses syndicalistes qui rejettent la perspective d'un nouveau Vietnam* ». S'inspirant sans doute des dernières « *précisions* » données par Washington sur les méfaits de Managua, il s'est ingénié à décrire minutieusement, jour après jour, les résultats des actions des « *commandos de révolutionnaires antisandinistes installés au Honduras : deux mille hommes*, affirme-t-il, *rassemblés, entraînés, ravitaillés et armés par des membres de la division des affaires de l'hémisphère de la C.I.A.* » et des officiers argentins.

M. Ortega a aussi accusé l'aviation et la marine honduriennes d'attaquer les équipements nicaraguayens et a assuré que les Eats-Unis avaient pris la décision de construire des bases aériennes et navales sur le territoire hondurien. Soixante-douze militaires américains sont actuellement cantonnés au Honduras, et un « navire-espion », le destroyer *Caron*, à l'équipement électronique perfectionné, patrouille dans le golfe de Fonseca.

Des exercices d'alerte sont en cours, a affirmé le chef sandiniste, dans la zone du canal de Panama, auxquels des éléments de la 193° brigade d'infanterie américaine prennent part. Cette zone est aussi utilisée par l'armée argentine comme escale pour le pont aérien qui relie Buenos-Aires à San-Salvador.

Huit points

Saluant au passage la « *formidable combativité* » du peuple nicaraguayen, « *le seul auquel un gouvernement d'Amérique centrale peut, en toute confiance, distribuer des armes* », M. Ortega n'en a pas moins souligné ce qui est, selon lui, le grand danger d'une intervention américaine. Moins une véritable intervention armée qu'une série d'opérations de déstabilisation.

M. Ortega a rappelé, au passage, « *les efforts faits ces derniers mois par les gouvernements mexicain et français* » et les propositions de négociations globales du président mexicain Lopez Portillo. Propositions qui ont été bien accueillies par le gouvernement cubain, la guérilla salvadorienne et le gouvernement de Managua, a-t-il souligné.

« *Les peuples d'Amérique centrale, l'opinion publique américaine, les gouvernements sensés, demandent une solution politique négociée* », a déclaré M. Ortega, qui a rappelé les points suivants :

1) Ni l'Amérique centrale ni les Caraïbes ne constituent une « réserve géopolitique » des Etats-Unis.

2) Les intérêts nationaux du peuple des Etats-Unis ne doivent pas être confondus avec la politique de l'administration Reagan.

3) Managua est d'accord pour améliorer les relations avec les Etats-Unis sur la base d'un respect mutuel et de la reconnaissance inconditionnelle de son droit à l'autodétermination.

4) Managua est aussi d'accord pour entamer immédiatement des conversations directes et franches avec le gouvernement américain, même dans un pays tiers.

5) Les Salvadoriens nous ont autorisés à faire savoir qu'ils sont prêts à entamer des négociations, immédiatement et sans préalable.

6) Le gouvernement révolutionnaire cubain m'a autorisé à communiquer au Conseil de sécurité son souhait d'entamer, lui aussi, des négociations sans délai.

7) Le Nicaragua est prêt à signer immédiatement des pactes de non-agression avec tous les pays avec lesquels il a une frontière commune.

8) Le Nicaragua est dans l'obligation de rejeter la tentative américaine d'imposer des restrictions humiliantes à ses prérogatives concernant sa défense nationale.

M. Ortega en a, enfin, appelé au Conseil de sécurité pour qu'il se prononce « *explicitement* » en faveur d'un règlement pacifique en Amérique centrale et dans les Caraïbes et qu'il rejette toute intervention « *directe, indirecte ou clandestine* » dans la région.

NICOLE BERNHEIM.

El Salvador

L'éventualité d'une offensive de la guérilla à l'occasion des élections du 28 mars a créé une vive tension dans la capitale

De notre envoyé spécial

San Salvador. — La campagne électorale s'est terminée le 24 mars, laissant ainsi trois jours de réflexion à la population salvadorienne appelée à élire, le dimanche 28, une Assemblée constituante.

Le pays est en guerre, une partie très significative des forces politiques s'est réfugiée dans des pays voisins, rares sont ceux qui croient que, malgré quelques précautions effectivement prises, la fraude est impossible. Et pourtant, ces élections représentent un espoir comme on dit ici : un « *début de solution* ». Mais pour qui voter ? Si l'on en croit un diplomate écœuré, « *le choix est à faire entre un vieux psychotique, un jeune psychotique, un clube d'avocats, un parti conservateur dépassé et un parti de romantique ssur le déclin* ». Six formations sont en compétition, cinq conservatrices, voire d'extrême droite, et la démocratie chrétienne, à l'évidence moins « romantique » qu'il n'y paraît.

Pour les insurgés (1), ces élections sont une « *farce* » pour trois raisons : leurs sympathisants ne peuvent se montrer à visage découvert sans se faire massacrer ; le poids des structures du pouvoir traditionnel, héritées des dernières décennies, empêche de croire que les élections seront honnêtes ; l'existence d'une armée liée depuis cinquante ans au pouvoir économique et politique de l'oligarchie invite à craindre un coup d'Etat où le résultat ne convaindrait pas. Dans ces conditions, les révolutionnaires continuent leur guerre, et semblent même la développer.

Le 24 mars, cinq petites villes du département de Morazan, à l'est du pays, ont été attaquées simultanément ; le 25, des informations faisaient état de mouvements d'encerclement autour d'au moins deux chefs-lieux de départements sur quatorze, à à l'est et au sud-est ; les grandes routes du pays sont bloquées en différents points par des tracnhées et des barricades. Selon un des rares sympathisants de la guérilla qui accepte encore de parler ouvertement dans la capitale : « *L'objectif militaire du F.L.M.N. est de profiter du déploiement des forces armées autour d'une multitude d'objectifs civils qu'elles doivent défendre si elles veulent assurer le déroulement normal des élections. Leur objectif politique est de donner à ceux qui ne veulent pas voter des excuses s'ils ne veulent pas le faire.* »

Personne ne sait ce que fera la guérilla. Mais l'annonce répétée d'une offensive a créé un climat de tension extrême dans la capitale. Habitués à circuler au milieu de la guerre comme si de rien n'était, les Salvadoriens donnent, ces jours-ci, l'impression d'être prêts à se jeter par terre au moindre « bang » d'un pot d'échappement. Les transports en commun sont interrompus (dix-huit autobus ont été incendiés le 23 dans la capitale). Beaucoup d'usines sont fermées. Les écoles ont suspendu leurs classes.

Le « phénomène d'Aubuisson »

Avec peu d'hommes, les insurgés peuvent provoquer de considérables perturbations — du moins en certains points de la capitale et du territoire. Une offensive générale paraît impossible : ils doivent économiser des munitions, déjà rares pour pouvoir résister aux offensives de l'armée.

Par rapport aux élections, leur position est malaisée : s'ils s'en prennent visiblement au processus, on y verra la preuve qu'ils sont hostiles à la démocratie ; s'ils s'abstiennent, on dira qu'ils n'ont pas la force qu'ils prétendent. Ainsi le scrutin aurait-il, quoi qu'ils en aient, une portée considérable.

Paradoxe de ce pays aussi compliqué que petit : la guerre n'a pas empêché la campagne électorale. Les réunions se faisaient sous protection armée ; les candidats portaient des gilets pare-balles ; mais il y a eu discours, chansons, majorettes, sondages et injures ! Les interventions télévisées, qui s'exposent à aucun danger physique, ont été nombreuses, interminables et parfois cocasses. Le commandant d'Aubuison (extrême droite), qui traite son principal concurrent de « *démocrate-crétin* », a exhibé jeudi soir, une carte d'identité (qui sert de carte d'électeur) avec la photo de l'imam Khomeiny ! Ainsi démontrait-il que la fraude est possible.

« *Nos élections seront propres, elles seront un modèle* », affirme au contraire M. Jorge Bustamante, président du conseil central électoral. Son secret : tout électeur aura la main marquée par une encre indélébile et invisible à l'œil nu (pour que nul ne puisse voter deux fois), mais fluorescente quand on l'expose à un lampe spéciale dont disposeront tous les bureaux de vote (afin que la guérilla ne puisse exercer des représailles contre les votants).

Le travail des soixante élus sera considérable : établir une constitution ; ratifier, modifier ou rejeter tous les décrets pris par les deux juntes depuis le coup d'Etat du 15 octobre 1979 ; élire un président provisoire ; légiférer jusqu'aux prochaines élections présidentielles, dont la date reste à déterminer.

La participation électorale atteint, traditionnellement, 60 %. Le grand nombre de morts et de réfugiés, l'absence de registres électoraux empêchent de savoir combien de Salvadoriens remplissent les conditions pour voter. Des approximations officielles font état de 1,4 million d'électeurs, ce qui semble peu pour une population d'environ cinq millions. Le conseil central des élections s'estimerait satisfait avec cinq cent mille votants. Il compte avec le désir d'en finir avec la guerre.

Qui peut l'emporter ? La démocratie chrétienne peut-elle avoir la majorité absolue ? Si elle l'obtenait, elle s'exposerait à une réaction de certains secteurs militaires ; sinon, elle devra affronter une coalition des droites, qui toutes, ont vivement attaqué ses vingt-sept mois de gestion.

L'inconnue principale est le « *phénomène d'Aubuisson* ». Cet officier que l'on accuse d'être lié aux groupes paramilitaires, voire à l'assassinat de Mgr Romero, a fait une campagne remarquable. Son anticommunisme, sa défense de la lirbe entreprise, son charisme personnel, la simplicité de ses slogans, ainsi que les facilités que lui ont offerts certains hommes d'affaires, lui ont permis de toucher toutes les couches sociales. Mais son parti, l'Alliance républicaine nationaliste, ne fonctionne que depuis quatre mois. Selon les jours, les Salvadoriens lui donnent de 15 % à plus de 50 % des suffrages !

Le minuscule Salvador va vivre un moment qui le dépasse. C'est, en réalité, la politique latino-américaine du président Reagan qui passe le test des élections du 28 mars. Dans le bunker de l'ambassade de Washington à San Salvador, on se déclare prêt à travailler avec le vainqueur, quel qu'il soit ; un œil fixé sur le scrutin de dimanche, et l'autre sur les forces armées, qui devrait relancer leur offensive en juin, avec le retour des cinq cents officiers entraînés aux Etats-Unis. On y espère le « *début de la fin* » pour les derniers mois de 1982.

FRANCIS PISANI.

(1) Le Front démocratique et révolutionnaire (F.D.R.) et le front Farabundi Marti pour la libération nationale (F.M.L.N.) s'opposent aux élections. Le F.D.R. regroupe deux partis traditionnels : le Mouvement national révolutionnaire (M.N.R.), social-démocrate et l'Union démocratique nationaliste (U.D.N.), proche du parti communiste. Le F.M.L.N. est composé de cinq organisations de lutte armée : les Forces populaires de libération (F.P.L.), le plus important d'entre eux, l'Armée révolutionnaire du peuple (A.R.P.), les Forces armées de libération nationale (F.A.L.N.), le parti communiste et le Parti révolutionnaire des travailleurs de Centre-Amérique.

Guatemala

Les putschistes bénéficient d'une large adhésion populaire

De notre envoyé spécial

Guatemala. — Le calme règne au Guatemala trois jours après un coup d'Etat militaire dont toutes les conséquences ne sont pas encore évidentes. Un calme « *surprenant et précurseur de tempêtes* » pour nombre de diplomates accoutumés à la violence endémique, imprévisible et sanglante, qui ravage ce pays-clé d'Amérique centrale. La presse a rapporté le jeudi 25 mars la découverte de « *trois cadavres dans les environs de la capitale* ». Seulement, serait-on tenté d'écrire, étant donné que le bilan moyen de la violence politique est de quelque quarante victimes par jour depuis trois mois. Ce calme est en tout cas savouré par la majorité de la population, écœurée par le bain de sang et la violence sans limites, effrayée par la crise économique et choquée par le discrédit croissant du pays à l'étranger.

L'armée, qui se juge souvent la mal-aimée de la société, est satisfaite. Parfaitement préparé et réalisé, le « coup » du 23 mars est manifestement populaire. A l'appel de la démocratie-chrétienne, plusieurs milliers de personnes se sont réunies mercredi devant le Palais national, « centre » de toutes les convulsions politiques du Guatemala depuis un quart de siècle, pour acclamer les membres de la nouvelle junte de gouvernement. Au milieu d'eux, en tenue militaire de camouflage, le général Efrain Rios Montt, nouveau « patron » de l'armée et du pays, et qui savoure manifestement sa revanche. Candidat aux élections en 1974, il avait été évincé et nommé attaché militaire en Espagne. En 1978, il avait été mis en disponibilité. Son « retour » apparaît d'abord comme un règlement de comptes au sein de la hiérarchie militaire.

Les chefs des partis politiques, qui avaient dénoncé la « fraude » à l'issue des élections du 7 mars en faveur du candidat du gouvernement, le général Guevara, expriment tous très fort leur satisfaction. Le plus enthousiaste est M. Mario Sandoval Alarcon, ancien président de la Chambre, ancien vice-président de la République et leader du Mouvement de libération nationale (extrême droite), rentré mercredi soir des Etats-Unis, qui apporte « *tout son appui aux nouvelles autorités* », en précisant : « *Les Américains attendent que la junte fasse bientôt connaître la date des nouvelles élections* ».

Le général Rios Montt, chef de la junte, met en place une nouvelle équipe dirigeante, procède à quelques limogeages sans violence, annonce qu'il gouvernera par décret mais ne parle pas d'élections. La Constitution a été abrogée. Encore qu'elle affirme vouloir respecter les droits de l'homme, la junte a suspendu les garanties constitutionnelles, ainsi que les activités politiques. Pour combien de temps ? Cela n'est pas précisé et permet bien des interprétations.

La raison qui a incité de nombreux secteurs de l'armée, en particulier de jeunes officiers, à préparer ce coup d'Etat est simple : il s'agissait de dénoncer de manière spectaculaire les « *vices et la corruption* » d'un « *système* » qui a montré toutes ses insuffisances lors des élections générales du 7 mars. Le coup a réussi facilement, car le haut état-major ne disposait plus de la confiance et du soutien d'une majorité d'officiers. En outre, les putschistes ont su neutraliser rapidement, sans effusion de sang, les généraux et les colonels qui étaient considérés comme « légalistes » dans les différentes unités de la capitale et en province. Mais maintenant ?

On ne sait pas grand-chose de ce « mouvement des jeunes officiers » qui a appelé le général Rios Montt pour diriger la nouvelle junte. Leurs chefs, s'il y en a, sont déjà rentrés dans le rang, comme le capitaine Carlos Munoz, qui figurait mercredi parmi les membres de la junte. Selon certains, la majorité des « jeunes officiers » auraient plutôt des sympathies pour l'extrême droite. Selon d'autres, un courant « réformiste » existe dans l'armée.

En fait, l'armée, engagée dans une lutte très difficile contre les mouvements de guérilla, est traversée de « tendances » qui correspondent aux clivages que l'on retrouve dans cette partie de la société guatemaltèque qui participe, politiquement et économiquement, à la vie du pays. Le général Rios Montt avait été le candidat de la démocratie chrétienne en 1974. Mais celle-ci est divisée au moins en deux tendances. Celle qui soutenait le général se situe très à droite. Ceux qui connaissent le nouveau chef de la junte le dépeignent comme un homme austère et un chrétien mystique.

L'ancien chef de l'Etat déposé, le général Romeo Lucas, n'a pas été arrêté. Il est en liberté dans sa résidence personnelle ainsi que son frère, le général Benedicto Lucas, ancien chef d'état-major de l'armée. Ce dernier, ancien de Saint-Cyr, baroudeur, homme de terrain qui avait mené une lutte impitoyable, et semble-t-il efficace, contre la guérilla depuis six mois, s'était acquis une certaine popularité auprès des unités combattantes. Frère du président déchu, il partage son sort. Mais pourra-t-il être tenu à l'écart très longtemps ?

M. Chapin, ambassadeur des Etats-Unis au Guatemala, jure qu'il a été complètement surpris par le coup d'Etat, mais le rôle exact des Etats-Unis dans le putsch reste sans doute à définir.

MARCEL NIEDERGANG.

AMÉRIQUES

Le difficile réformisme au Salvador

(Suite de la première page.)

Au centre de la dispute : près de cinq millions de Salvadoriens qui savent d'expérience l'inutilité, chez eux, du suffrage populaire, car l'armée a toujours manipulé et interprété à sa guise les résultats électoraux. Et qui ont des raisons de croire que leur vote ne mettrait pas fin à la guerre et encore moins à la terreur.

Tout conspire à faire du conflit qui ensanglante le pays une des *batailles* exemplaires du tiers-monde, où une armée de prétoriens, défenseurs de l'oligarchie, régnant par les massacres, s'oppose à des maquisards surgis de la misère, de l'injustice et de la répression. Tout inciterait à une simplification brutale, si ce n'était la présence, à la tête du gouvernement, d'un démocrate-chrétien qui a donné de nombreuses preuves de sa volonté démocratique et réformiste. On peut estimer que M. Napoleon Duarte, président d'une junte militaro-civile depuis décembre 1980, s'est fourvoyé en gouvernant avec l'armée, car il n'a pas de prise sur elle et couvre donc de son autorité politique et morale les exactions qu'elle commet. On ne peut pas oublier, néanmoins, qu'il était il y a dix *ans le candidat* de *toute* l'opposition (communistes compris) à la présidence de la République, et qu'il a payé de la torture dans les geôles militaires et de sept ans d'exil son hostilité à un régime archaïque. Qu'il prêche inlassablement *en faveur de la voie* électorale, comme moyen de barrer la route à l'extrême droite et à l'extrême gauche, peut paraître vain. Son obstination incite tout de même à se poser des questions.

Caudillos et colonels

C'est un petit pays, celui qui est devenu aujourd'hui l'un des foyers de tension mondiale. Le plus petit d'Amérique centrale : 21 000 kilomètres carrés, soit les deux tiers de la Belgique. C'est aussi une des républiques « bananières » de la région, bien que les bananes ne figurent pas parmi ses principales productions : l'expression sert surtout, dans cette partie du continent, à désigner les Etats voués à une monoculture d'exportation, ce qui, avec le café, a été longtemps le cas du Salvador. Sans doute le pays est-il soumis à l'influence de Washington : il fait partie de son « arrière-cour », mais les intérêts économiques américains n'y sont pas dominants. En revanche, il correspond parfaitement, depuis un demi-siècle, à l'idée qu'on se fait des « républiquettes » de la région : caudillos *et colonels se sont succédé à la* présidence sans interruption.

Jusqu'aux années 30, les « barons » du café font les présidents, mais la situation change en 1932, à la suite d'une révolte qui éclate dans les plantations. *Le café est alors la principale* richesse nationale (aujourd'hui encore, il assure la moitié des recettes d'exportation). Or, la dépression de 1929 a fait chuter les cours et provoqué des licenciements massifs d'ouvriers agricoles. Les « barons » font appel à l'armée pour rétablir l'ordre. Le général Maximiliano Hernandez Martinez noie la révolte dans le sang : on compte entre vingt mille et trente mille victimes. Parmi ceux qu'on fusille, se trouve le leader communiste Farabundo Marti, dont le nom sert, aujourd'hui, d'emblème unificateur aux cinq organisations de guérilla, toutes d'inspiration marxiste-léniniste.

Le caudillo règne jusqu'en 1944. Il est renversé, mais l'armée ne quitte pas le devant de la scène. L'oligarchie a compris qu'elle pouvait *lui confier la défense de ses* intérêts. La dépression économique a provoqué la concentration de la propriété foncière. Trente ans plus tard, en 1975, 4 % des propriétaires détenaient 67 % des surfaces exploitées. A eux seuls, les cent quarante-cinq domaines dépassant 1 000 hectares couvraient le cinquième de ces surfaces. A l'opposé, les trois quarts des familles rurales n'avaient pas *de terre*, ou bien des lopins de moins d'un hectare.

Les « quatorze familles » qui possèdent les richesses du pays entreprennent son industrialisation. Elles mêlent habilement les officiers à leurs affaires et font preuve d'un réel dynamisme. Avant l'actuel conflit, le Salvador était l'Etat le plus industrialisé *d'Amérique centrale ; mais* il est aussi le plus surpeuplé : deux cent quarante habitants au kilomètre carré — une population qui double à chaque génération. Son P.N.B. par habitant (600 dollars) est un des plus bas du continent, et la répartition du revenu assez inégale pour imposer l'image d'une oligarchie régnant sur une masse de paysans misérables et illettrés (la moitié de la population est analphabète, proportion encore plus élevée dans les campagnes, où vivent 60 % des Salvadoriens). Image corrigée, néanmoins, depuis une ou deux décennies, par l'apparition d'une classe moyenne urbaine, qui trouve son expression politique dans des formations de centre gauche, les premières intéressées à une solution démocratique du conflit.

Des « brèches » démocratiques

Malgré les transformations sociales, la classe dominante entend régner sans partage. Conservatisme et répression dominent l'histoire des trente dernières années. Mais des contradictions se font jour au sein de l'armée, où surgit une aile réformiste. Elles favorisent des « brèches » démocratiques, qui permettent l'essor d'un syndicalisme ouvrier — autorisé — et de mouvements de paysans interdits depuis la jacquerie de 1932, et souvent durement réprimés. C'est dans les luttes syndicales, dès les années 40, que s'est forgé *le principal*, et le plus ancien, dirigeant de la guérilla. Salvador Cayetano Carpio, dit Marcial, un « dur » qui a appartenu au P.C., et qui prône la « guerre populaire prolongée ».

En 1960, M. Napoleon Duarte *fonde le parti démocrate-chrétien*, qui s'impose très vite comme la principale formation politique, face au parti officiel, dit de « conciliation nationale », mais qui sert surtout de machine électorale aux colonels installés au *pouvoir*. Les *démocrates-chrétiens* gagneront jusqu'à 60 % des voix lors d'élections municipales.

En 1972, M. Duarte est le candidat unique de l'opposition à la présidence de la République. Sociaux-démocrates du Mouvement nationaliste révolutionnaire (M.N.R.) et communistes de l'Union démocratique nationale *(U.D.N.) sont derrière lui. Et le* candidat à la vice-présidence n'est autre que M. Guillermo Ungo, aujourd'hui président du Front démocratique révolutionnaire, le « bras politique » de la guérilla.

L'opposition gagne la majorité des *suffrages. Mais* l'armée falsifie les résultats. A la place de M. Duarte, c'est un colonel, encore un, qui est proclamé vainqueur. Les militaires étouffent les protestations, notamment en occupant l'Université. Après avoir tenté un coup d'Etat pour rétablir la vérité du scrutin, le dirigeant démocrate-chrétien est arrêté, torturé, expulsé du pays. Dans son exil à Caracas, il écrit un livre sur *« l'idéal communautaire pour un monde plus humain »*.

La fraude se répète à l'élection présidentielle de 1977. Une partie de l'opposition en conclut que la voie politique est définitivement bouchée : seule reste la lutte armée. Deux ans plus tard commencent les actions d'envergure de la guérilla, qui opère encore en ordre dispersé : occupations d'ambassades, dont celle de France, rapts de ministres et d'industriels, qui sont libérés contre rançon, assassinats de policiers, de militaires, de fonctionnaires du régime.

L'armée exerce des représailles massives contre les paysans soupçonnés de donner refuge aux maquisards. On retrouve, sur le bord des lacs et des routes, les victimes des organisations paramilitaires qui organisent la terreur dans les campagnes, enlèvent, torturent, mutilent, assassinent militants ouvriers et paysans, prêtres, journalistes.

Le 15 octobre 1979, coup de théâtre : *de jeunes officiers* renversent le général-président Humberto Romero. On dit aujourd'hui à Panama que le « coup » a été inspiré par les Cubains, par l'intermédiaire du général Torrijos, l'ancien *homme* fort sur les bords du canal, très lié aux jeunes officiers salvadoriens. Les colonels Majano et Gutierrez, qui forment une junte de gouvernement avec M. Guillermo Ungo, leader du M.N.R., et d'autres personnalités, tant démocrates-chrétiennes que communistes, se disent partisans d'une ouverture politique et de réformes sociales. Une troisième voie semble tout à coup possible, entre une dictature répressive et réactionnaire, et des organisations marxistes-léninistes projetant une révolution *à la cubaine* et menant parallèlement lutte armée et « travail politique » en profondeur.

Enfin une réforme agraire

Mais la droite reprend vite le dessus et bloque les réformes. Les civils de gauche quittent la junte en dénonçant un « gouvernement militaire parallèle ». Amer, déçu, M. Ungo, le *social-démocrate*, ne voit plus qu'une issue : passer alliance avec l'opposition armée. La *démocratie chrétienne* prend le relais. Elle obtient des militaires la promulgation d'un plan de réformes : les banques et le commerce extérieur sont nationalisés, les terres commencent — enfin — à être distribuées. *« La réforme agraire est le prix consenti par l'armée pour survivre comme institution »*, dit celui qui a été l'ambassadeur du président Carter à San-Salvador, M. Robert White.

Les domaines de plus de 500 hectares *sont expropriés et* occupés, sous contrôle de l'Etat, par des coopératives paysannes. Mais les bénéficiaires sont en butte aux attaques de l'extrême droite, de même qu'à celles de la *guérilla, qui les accuse de « collaboration »*. La réforme vient trop tard : elle semble n'avoir été mise en œuvre que pour tarir les *adhésions* à la « *subversion* ». Face aux difficultés, la deuxième étape — l'expropriation entre *100 et 500 hectares — est ajournée.*

Pendant ce temps, la violence continue. Elle fait trente mille victimes en deux ans. L'année 1980 est celle de l'assassinat de Mgr Romero, archevêque de la capitale, infatigable apôtre de la « libération » des pauvres, et, quelques mois après, de six dirigeants du Front démocratique révolutionnaire, parmi lesquels son président. Quatre missionnaires américaines sont à leur tour victimes de la soldatesque. Les Etats-Unis interrompent leur aide à la junte, pas pour *longtemps*. Ils voient en M. Duarte, devenu président, la solution « centriste », « démocratique », à un conflit qui risque d'être gagné par leurs adversaires, les Soviétiques et les Cubains accusés d'inspirer, de ravitailler, d'organiser la guérilla.

Le dirigeant démocrate-chrétien, lui, se bat dans un isolement tragique. Accusé *de* « *fascisme* » par ses ennemis, lui qui a perdu trois *doigts* sous la torture des *vrais fascistes*, il se refuse à livrer le pouvoir à des combattants dont il suppose qu'une *fois* en place ils finiraient, en bons marxistes-léninistes, par ne plus le partager avec personne. Mais cette attitude le condamne à une ambiguïté redoutable, puisqu'il doit gouverner avec un vice-président, le colonel Abdul Gutierrez, et un ministre de la défense, le colonel Guillermo Garcia, qui sont des adeptes déclarés de la manière forte.

Pour gagner son pari, il lui faudrait, le 28 mars, vaincre la peur et le scepticisme de ses concitoyens, et surmonter l'impopularité — lui autrefois si populaire — que lui valent la baisse tragique du niveau de vie des Salvadoriens, due à la *crise* économique et à la guerre civile, et sa cohabitation avec une armée criminelle. Ecartelé entre une caste brutale qui n'a rien compris, rien appris, et des révolutionnaires rebelles aux valeurs démocratiques, son drame, qui est partagé par son parti, c'est celui de tout un continent.

CHARLES VANHECKE.

PROCHE-ORIENT

« Le retour de l'Égypte au sein de la famille arabe doit se faire dans la clarté »

nous déclare M. Chedli Klibi

De notre correspondant

Tunis. — Depuis la mort du président Sadate, des voix s'élèvent de plus en plus nombreuses au fil des mois dans les capitales arabes pour souhaiter un retour de l'Egypte au sein de « *la famille arabe* ». De son côté, le président Moubarak paraît disposé à cette réconciliation, et les déclarations qu'il a faites en plusieurs occasions sur cette perspective ont toutes été favorablement commentées par ses pairs.

« *L'Egypte sera accueillie à bras ouverts quand elle voudra réintégrer la famille arabe* », déclarait récemment au *Monde* le cheikh Khalifa, premier ministre de Barhein (*le Monde* du 19 mars). Qu'en pense le secrétaire général de la Ligue arabe, M. Chedli Klibi ?

« *Le retour de l'Egypte est sincèrement souhaité par l'ensemble de la nation arabe*, nous a déclaré M. Klibi. *Tous nos Etats, tous nos dirigeants et tous nos peuples le souhaitent profondément. Son absence est ressentie comme une amputation, d'autant plus qu'elle a toujours joué au sein de la famille arabe un rôle particulièrement important et dynamique. Elle représente le pays le plus important, le plus peuplé, celui qui le premier a connu ce que nous appelons le « nahdha », c'est-à-dire la renaissance, la modernité, le progrès.*

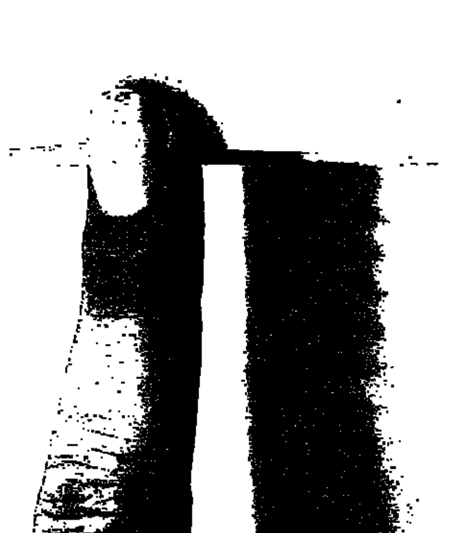
» *Pour toutes ces raisons, nous tenons beaucoup au retour de l'Egypte, et les Etats arabes ne reculeront devant aucun sacrifice pour le faciliter. Néanmoins, je dois rappeler que le différend qui a séparé l'Etat égyptien des autres Etats arabes ne tenait pas du tout à la personne du président Sadate. Ce n'était pas du tout un différend d'ordre personnel qui a fait que l'Egypte a été suspendue en tant que membre de la Ligue. Il y avait des problèmes que l'on peut résumer de la manière suivante : l'Egypte a préféré conclure la paix avec Israël sans contrepartie réelle, car la récupération du Sinaï ne pouvait pas être considérée comme une contrepartie. En effet, ce pays n'était pas entré en guerre quatre fois contre Israël pour le Sinaï, mais parce qu'il avait pris fait et cause pour le peuple palestinien. Personne donc, dans le monde arabe, ne peut comprendre que l'Egypte renonce à la lutte simplement pour récupérer le Sinaï.*

» *Je suis sûr que le président Sadate était animé des meilleures intentions au départ, mais qu'il s'est trouvé en face d'un mur. Rappelons-nous le discours de Jérusalem, un discours noble qui avait eu une influence très profonde en Europe et en Amérique. Face à Sadate, Begin était resté froid et avait répondu par un petit discours d'épicier. Voilà le contenu historique qui a été à l'origine du destin tragique de Sadate.*

» *Mais je reviens à la question : retour de l'Egypte ? Bien sûr, et nous y applaudissons des deux mains. Comment ? Dans quelles conditions ? Nous aimerions que l'Egypte retourne, mais avec un total libre arbitre, un libre arbitre intact, pour qu'elle puisse jouer de nouveau son rôle éminent au sein de la famille arabe. J'ai toujours préconisé qu'on suive sans la gêner l'action du nouveau président, M. Moubarak. Nous suivons avec beaucoup d'intérêt et d'attention ce qu'il dit. Nous voyons qu'il essaie d'éviter certaines erreurs dans lesquelles était tombé le président Sadate.*

» *Mais nous tenons à aider le nouveau président par notre silence, ne pas l'encombrer de commentaires, de jugements hâtifs. Nous lui faisons confiance pour qu'il discerne comme il convient où se trouve le véritable intérêt de l'Egypte et comment cet intérêt coïncide au fond totalement avec l'intérêt de la nation arabe. Cependant, il est important de dire que le retour de l'Egypte doit se faire dans la clarté, afin d'éviter une nouvelle discorde au sein de la famille arabe. Le retrait de l'Egypte avait, l'on s'en souvient, provoqué quelques remous. Nous ne voulons pas que son retour suscite de nouvelles dissensions inter-arabes.* »

Propos recueillis par
MICHEL DEURÉ.



PROCHE-ORIENT

Les violences en Cisjordanie

(Suite de la première page.)

M. Chakaa ajoute : « *Voilà près de quinze ans que nous vivons sous l'occupation et les Israéliens peuvent constater que nous n'avons guère changé. Ils peuvent prendre encore beaucoup d'autres mesures, mais peuvent-ils espérer nous fléchir ? Ce qu'ils viennent de faire est un aveu d'impuissance.* »

A Napouse comme à Ramallah, les autorités israéliennes, craignant de nouveaux désordres après la révocation des maires, ont mis en place un dispositif de sécurité nettement plus important que les jours précédents. Pour la première fois depuis le début des trouble, une semaine auparavant, des blindés ont pris position aux principaux carrefours des deux agglomérations, et des unités d'élite des parachutistes ont assuré les patrouilles dans les rues. Dans ces conditions, les incidents ont été moins nombreux en Cisjordanie. Mais la grève générale paralyse toujours la plupart des localités de la région, y compris le secteur oriental de Jérusalem, où les poursuites engagées contre les commerçants qui refusent d'ouvrir leur magasin se révèlent souvent sans effet.

Le climat de tension reste impressionnant. Dans le territoire de Gaza, il n'est pas différent, et les manifestations ont été aussi plus rares. Les habitants de ce territoire craignent un durcissement de la répression, particulièrement après l'attentat dont a été victime, jeudi matin, à Gaza, un sous-officier israélien. Deux hommes, qui ont réussi à prendre la fuite, ont lancé sur sa voiture une grenade, dont l'explosion a blessé deux autres militaires et trois Arabes qui se trouvaient dans un véhicule à proximité.

Comme cela avait été le cas après la dissolution du conseil municipal d'El Bireh, la semaine dernière, deux officiers israéliens ont été nommés pour administrer les mairies de Naplouse et de Ramallah. En principe, cette fois, seuls les maires sont visés. Les conseils municipaux ne sont pas révoqués, mais les sièges des deux mairies ont été fermés par l'armée. De toute façon, MM. Chakaa et Khalaf, pour montrer qu'ils considéraient leur destitution comme « illégale » — ils ont refusé de signer la notification du décret qui les frappe — ont organisé à leur domicile une réunion de leurs conseils municipaux. Ceux-ci ont ensuite fait savoir qu'ils ne collaboreraient pas avec les officiers remplaçant MM. Chakaa et Khalaf et ont précisé qu'ils considéraient toujours ces derniers comme maires des deux villes. Aussitôt après l'annonce de leur limogeage, leur avocat, Mᵉ Félicia Langer, a déposé un pourvoi devant la Cour suprême d'Israël, pour empêcher une expulsion que l'on redoutait dans leur entourage — en 1980, les maires d'Hébron et de Khalkhoul ont été déportés immédiatement, en infraction de la procédure d'appel en vigueur. La Cour a rendu un arrêt provisoire qui suspend temporairement l'exécution de l'expulsion si elle devait être décidée. On pense généralement en Cisjordanie que MM. Chakaa et Khalaf sont menacés, à terme, d'une pareille décision. Un conseiller municipal de Ramallah nous a déclaré : « *Les Israéliens iront jusqu'au bout de leur offensive. Ils ne vont pas s'arrêter maintenant en chemin.* »

Vers le limogeage du maire de Bethléem

Les maires des autres localités de Cisjordanie ont tenu des réunions avec leurs collaborateurs tout au long de la journée de jeudi. Pour le moment, ils persistent à penser qu'ils ne doivent pas envisager une démissions collective pour ne pas « *faciliter la tâche des autorités israéliennes* ». M. Elias Freij, maire de Bethléem, craint de voir son « *tour* » venir un jour prochain. Il a déclaré : « *La mesure qui frappe MM. Chakaa et Khalaf prouve que le gouvernement israélien veut éliminer l'ensemble des élus de Cisjordanie pour introduire bientôt la loi israélienne dans tous les territoires occupés.* » Le maire de Gaza, M. Rachad Chawa, a, pour sa part, estimé que l'attitude du cabinet de M. Begin « *ne changera rien au fait que les maires et la population des territoires occupés s'identifient avec l'O.L.P., quelles que soient leurs opinions* ».

Toutes les explications fournies par les autorités israéliennes tendent à montrer que les maires destitués obéissaient directement aux ordres de l'O.L.P. — ce que M. Khalaf a démenti en indiquant qu'il ne faisait partie « *d'aucune organisation* » — et qu'ils avaient orchestré l'agitation en Cisjordanie. Le ministre de la justice, M. Moshé Nissim, a déclaré : « *Les émeutes des derniers jours auraient eu lieu de toute manière et auraient peut-être été plus graves, même si le gouvernement ne s'en était pas pris aux maires récalcitrants.* » Il a ajouté que l'O.L.P. avait décidé « *depuis longtemps* » de fomenter des troubles pour tenter de s'opposer à « *l'influence grandissante* » des « *Ligues de villages* », mouvement acusé de collaboration avec *Israël*. Le ministre des affaires étrangères, M. Itzhak Shamir, a précisé que l'O.L.P. « *avait prévu dans les moindres détails le soulèvement* » de la population dans les territoires occupés. Dans les milieux politiques de Cisjordanie, on dénonce vivement cette « *justification a posteriori* », en soulignant que c'est la destitution du maire d'El Bireh, la semaine dernière, qui a provoqué la réaction violente des habitants des territoires ocupés et que le gouvernement israélien attendait cette réaction pour pouvoir en tenir responsables les maires.

Les dernières décisions du gouvernement de M. Begin suscitent de plus en plus de critiques en Israël. Plusieurs journaux reprochent aux autorités israéliennes « *l'aggravation inquiétante* » de la situation en Cisjordanie et dans le territoire de Gaza. L'éditorialiste du *Jerusalem-Port* craint que la prochaine étape de l'entreprise menée par le ministre de la défense, M. Ariel Sharon, soit le limogeage du maire de Bethléem, pourtant considéré par les Israéliens comme relativement modéré, et que cette mesure prouve, une fois de plus, l'intention du gouvernement d'annexer purement et simplement les territoires occupés.

Le parti travailliste, dont certains dirigeants ont des avis pour le moins partagés sur la question, n'en reproche pas moins au gouvernement d'avoir provoqué « *une détérioration de la situation* ». Une vive polémique oppose le président du parti travailliste, M. Shimon Pérès à M. Sharon, qui a accusé les gouvernements travaillistes précédents — et M. Pérès lui-même, qui était ministre de la défense avant l'arrivée au pouvoir du Likoud — d'avoir favoriser la mise en place de maires se réclamant de l'O.L.P. en Cisjordanie. C'était le dernier gouvernement travailliste qui avait, en 1976, organisé les élections qui ont renouvelé les municipalités en Cisjordanie.

Avec ce sévénements, le mouvement La Paix maintenant, fait sa réapparition et a appelé à une manifestation à Tel-Aviv, ce vendredi 26 mars, pour protester contre la politique du gouvernement de M. Begin. D'autre part, l'Association des journalistes israéliens a dénoncé les « *atteintes à la liberté de la presse* » dans les territoires occupés, et notamment sur le Golan, où les journalistes sont empêchés de se rendre depuis près d'un mois dans les villages druzes du plateau. A ce sujet, le gouvernement a fait savoir, jeudi soir, que l'armée lèverait le blocus des villages druzes (en vigueur depuis plus de trois semaines) à partir du 1ᵉʳ avril.

Le ministre de la défense a décidé de sévir un enouvelle fois contre les colons des implantations du nord-Sinaï, qui, avec le Mouvement contre le retrait tentent de s'opposer à l'évacuation. Il a fait revenir à Yamit, ce 25 mars, une unité de l'armée qui avait été chassée par les colons la veille. Cette fois, il a ordonné que les soldats soient armés. Dans les milieux opposés au retrait, on pense que M. Sharon a bénéficié des évènements en Cisjordanie et à Gaza, dans la mesure où une grande partie des militants opposés à la restitution du Sinaï sont des colons de Cisjordanie qui se trouvaient mobilisés dans leur implantation ces derniers jours.

FRANCIS CORNU.

L'O.L.P. voit dans l'ampleur du soulèvement une grave défaite politique de M. Begin

De notre correspondant

Beyrouth. — L'O.L.P. n'est pas seule à considérer que la révolte populaire des Palestiniens de de Cisjordanie et de Gaza constitue sa consécration suprême et la preuve éclatante qu'Israël, malgré tous les moyens mis en œuvre, ne pourra lui briser l'échine, encore moins, l'anéantir politiquement. De nombreux observateurs et éditorialistes de la presse arabes sont également de cet avis.

La centrale palestinienne s'est, toutefois, gardée de tout triomphalisme, considérant, ainsi que l'écrivent régulièrement les journaux proches d'elle, que les événements des territoires occupés parlent d'eux-mêmes. La satisfaction des dirigeants palestiniens est aussi évidente que compréhensible. C'est en effet, soulignent-ils une véritable lame de fond qui soulève la population palestinienne sous occupation israélienne et laisse, par son ampleur, le gouvernement de M. Begin désemparé, malgré les moyens répressifs dont il dispose. On ne se fait pas d'illusions au sein de l'O.L.P. sur l'issue de l'épreuve de force sur le terrain et l'on sait très bien que « *techniquement* », M. Begin l'emportera. Mais on est convaincu que d'ores et déjà, c'est pour lui une immense défaite politique.

Pour une fois, le conflit politique à l'intérieur de l'Etat hébreu n'est pas présenté par l'O.L.P. ni par les pays arabes, comme une « *mise en scène* », mais on y voit plutôt l'expression d'un désarroi et le signe de l'ébranlement du système. Aussi, se montre-t-on soucieux, au sein de l'O.L.P. d'éviter de donner à M. Begin des « *prétextes à diversion* » au Liban sud. C'est dans cette perspective qu'il faut replacer le ferme démenti de la centrale palestinienne concernant l'infiltration de trois fedayin vers Israël à travers la bande frontalière chrétienne.

Par souci de réalisme, l'O.L.P. travaille de concert avec la Jordanie en vue d'aider la résistance populaire en Cisjordanie, consciente du fait que si la jeunesse lui est acquise, des notables et plus généralement la population d'âge mûr, gardent des attaches avec le trône hachémite. Aussi, quatre hauts responsables palestinens et trois ministres jordaniens siègent-ils depuis trois jours à Amman, pour déterminer le moyen de soutenir le soulèvement des territoires occupés et de l'étendre à toutes les couches de la population. Le problème n'est pas simple car il s'agit d'intervenir assez discrètement pour ne pas donner l'occasion à Israël d'attaquer la Jordanie ou le Sud Liban.

L'O.L.P. s'emploie également à mettre sur pied une action internationale et sur ce plan aussi coopère avec la Jordanie qui a pris l'initiative de demander la convocation du Conseil de sécurité. Dans un communiqué publié jeudi soir, l'O.L.P. a lancé un appel aux peuples et aux gouvernements arabes pour qu'ils soutiennent « *la lutte populaire en Palestine occupée et au Golan* », et pour demander aux gouvernements du monde entier de « *prendre des positions claires condamnant la répression fasciste sioniste* ».

LUCIEN GEORGE.

Représentant de l'O.L.P. à Paris

M. Ibrahim Souss ne juge pas « équilibrées » les déclarations de M. Mitterrand sur la Cisjordanie

Intervenant jeudi en conseil des ministres dans le cadre d'une communication faite par M. Claude Cheysson, ministre des relations extérieures, sur le Proche-Orient et notamment la situation en Cisjordanie, M. Mitterrand a déclaré : « *La France ne peut que réprouver toutes mesures unilatérales imposées à quelque Etat et peuple que ce soit au Proche-Orient* ».

Selon M. Pierre Bérégovoy, secrétaire général de l'Elysée, qui rendait compte des travaux du conseil, le chef de l'Etat a ajouté : « *La France demande que soient respectées les libertés démocratiques et que cesse l'enchaînement des violences et de la répression* ».

M. Ibrahim Souss, représentant de l'O.L.P. à Paris, a aussitôt réagi à cette déclaration en estimant qu'elle n'était « *nullement équilibrée* », en réprouvant « *toutes mesures unilatérales imposées à quelque Etat et peuple que ce soit au Proche-Orient* », M. Mitterrand, a déclaré M. Souss, « *place sur le même plan l'agresseur et l'agressé* ».

« *Le peuple palestinien, désarmé, fait face, au moyen de la résistance passive à un déferlement de violence sans précédent de l'armée israélienne en étroite collaboration avec les colons sionistes installés dans les territoires arabes occupés*, a-t-il ajouté.

Le responsable palestinien a estimé, enfin, que les événements de Cisjordanie ne relèvent pas uniquement du « *respect des libertés démocratiques* », mais concernent « *principalement le respect des droits fondamentaux de l'homme palestinien* ».

A Damas, M. Khaled Fahoum, président du conseil national palestinien a appelé jeudi soir les pays arabes « *à prendre des sanctions économiques contre la France qui suit une politique partiale en faveur d'Israël* ».

Evoquant la récente visite de M. Mitterrand en Israël, M. Fahoum a affirmé, que la politique actuelle de la France « *mène à la dégradation des relations euro-arabes* ».

M. Fahoum a tenu ces propos lors d'un entretien avec une délégation de l'Association parlementaire pour la coopération euro-arabe qui se trouve depuis mercredi soir à Damas.

DIPLOMATIE

REMISE DE LETTRES DE CRÉANCE

La solution des problèmes européens doit respecter « les principes acceptés »

déclare M. Mitterrand à l'ambassadeur britannique

Le président de la République a reçu, jeudi 25 mars, les lettres de créance des nouveaux ambassadeurs de Grande-Bretagne, de l'Inde, du Lesotho et du Tchad.

Devant l'ambassadeur de Grande-Bretagne, Sir John Fretwell, M. Mitterrand a « *souhaité sincèrement* » que la Communauté européenne puisse retrouver « *son souffle et son essor* ». Notant que le vingt-cinquième anniversaire du traité de Rome intervient dans « *une atmosphère, hélas ! quelque peu désenchantée* », le président a ajouté : « *Il faut que l'Europe soit dotée des moyens nécessaires pour surmonter les difficultés auxquelles elle est confrontée. Nous avons fait dans cette perspective des suggestions concrètes et constructives. S'agissant des problèmes immédiats que chacun connaît, ils doivent être résolus dans le respect des principes acceptés par les signataires des traités et sur la base desquels s'est faite la construction européenne.* »

Faisant allusion aux négociations américano-soviétiques sur les euromissiles et, éventuellement, sur la limitation des armements stratégiques, M. Mitterrand a encore déclaré : « *Bien que les approches choisies ne soient pas identiques, il existe en Grande-Bretagne comme en France la volonté de maintenir, ici l'autonomie, là l'indépendance de la dissuasion et le refus de voir cette capacité dissuasive affectée par des négociations entre tiers.* »

[*Le Monde* a publié le 12 décembre 1981 la biographie de Sir John Fretwell.]

INDE : inciter au dialogue

Devant l'ambassadeur de l'Inde, M. Narenda Singh, le président de la République a souligné que les deux gouvernements « *sont également convaincus de l'importante contribution que nos pays peuvent apporter à la recherche d'un ordre économique international plus équitable et plus stable* » et « *de leur capacité d'entraîner leurs partenaires au sein de ce dialogue, qui doit être fondé sur la reconnaissance de l'interdépendance et de la solidarité* ».

[Né en 1927, M. Narenda Singh, après des études à Cambridge est entré dans la carrière diplomatique en 1948. Il a été notamment en poste à La Haye, Accra, Lagos, Rangoom ainsi qu'aux Nations unies. Il fut ensuite ambassadeur à Madrid (1972), à Brasilia (1974), à Tripoli (1977) et à Berne tout en étant accrédité au Vatican depuis 1981.]

LESOTHO : dignité et liberté

A M. Tsoanamatsie, ambassadeur du Lesotho (Etat enclavé dans l'Afrique du Sud), M. Mitterrand a dit : « *Je puis vous assurer que la France entend faire tout ce qui est en son pouvoir pour que, dans cette partie du continent, tous les peuples se voient reconnaître la dignité et la liberté à laquelle ils aspirent, et l'indépendance légitime qu'ils recherchent lorsque celle-ci, comme en Namibie, tarde à leur être accordée.* »

TCHAD : les moyens de la reconstruction

A M. Abderaman Moussa, ambassadeur du Tchad, M. Mitterrand a confirmé que la France maintiendrait ses efforts pour donner à son pays « *les moyens de la reconstruction* », efforts, a-t-il ajouté, « *fondés sur notre désir de justice et de solidarité pour venir en aide à l'Afrique et, singulièrement, au Tchad, frappé de plein fouet par la crise internationale et sévèrement marqué par la nature* ».

[Agé de trente-neuf ans, M. Abderaham Moussa a été ambassadeur au Soudan et en Ethiopie de 1969 à 1974, avant de revenir au ministère des affaires étrangères à N'Djamena. Il a été, de 1978 à 1979, ministre de la justice. Avant d'être nommé à Paris, M. Moussa était conseiller spécial du gouvernement d'Union nationale de transition à N'Djamena.]

EUROPE

Pologne

Le ministre des affaires étrangères déplore l'« état actuel » des rapports avec la France

Varsovie *(A.F.P., A.P.)*. — La Diète polonaise a ouvert jeudi 25 mars une session de deux jours par un débat de politique étrangère. Le reste de la session sera consacré aux problèmes agricoles. M. Czyrek, ministre des affaires étrangères, a opposé la « *compréhension* » des pays de la Communauté socialiste pour les problèmes de la Pologne à la « *malveillance* » d'un certain nombre des pays occidentaux.

Estimant que « *la montée de la tension dans les rapports Est-Ouest* » à laquelle on assiste actuellement est « *la plus importante depuis la guerre* », il en a rendu responsable l'administration américaine et « *les stratèges de la politique de l'OTAN* ». Il a qualifié « *d'inadmissibles du point de vue du droit international et des dispositions de l'acte final d'Helsinki* » les conditions posées par les pays occidentaux à la levée des restrictions économiques et politiques prises à l'encontre de la Pologne.

Evoquant les relations commerciales avec l'Ouest, le ministre a accusé, sans les nommer, certains pays d'avoir vendu à la Pologne des « *technologies qui étaient, dans certains cas, dépassées* », et de lui avoir « *demandé des taux d'intérêt très élevés* ».

M. Czyrek a aussi évoqué les relations franco-polonaises. « *Nous avons touojurs*, a-t-il dit, *apprécié les traditions et les acquits des rapports amicaux entre la Pologne et la France. Le dialogue franco-polonais a joué un rôle important dans la création des relations pacifiques dans l'Europe de l'après-guerre. Il a bien servi les deux peuples amis et la cause de la paix. L'état actuel de ces rapports, et ce n'est pas la faute de la Pologne, est loin du niveau qu'ils avaient atteint, ce qui peut ménager leur leur rang à l'avenir. Telle n'est pas notre intention et ce ne serait pas dans l'intérêt de la situation en Europe.* »

Enfin, évoquant le problème de la dette polonaise, M. Czyrek a dit : « *Nous souhaitons surmonter les difficultés actuelles par un accord qui prenne en considération les intérêts de la Pologne et de ses créditeurs. La restauration de la coopération économique avec les pays concernés est une condition au règlement du problème.* »

Italie

Les peines infligées aux ravisseurs du général Dozier tiennent compte du degré de leur collaboration avec la police

De notre correspondant

Rome. — Deux mois après la libération du général Dozier, commandant en chef adjoint des forces terrestres de l'OTAN en Europe du Sud, enlevé en décembre par les Brigades rouges, le tribunal de Vérone a rendu, jeudi 25 mars, sa sentence contre dix-sept accusés, dont huit sont encore en liberté. Les peines s'échelonnent entre vingt sept et deux ans de prison. Le tribunal a évalué la culpabilité des accusés en fonction non pas des actions réellement commises, mais du degré de leur collaboration avec la police, selon la législation sur les repentis, qui modifie substantiellement le rapport entre le délit et la peine institué par le code pénal.

Le jugement, élaboré après sept heures de délibération, est caractéristique de cette « arithmétique du repentir » qui donne parfois des résultats surprenants. C'est ainsi que Cesare Di Lenardo, l'un des ravisseurs du général qui n'est pas un repenti, a été condamné à vingt-sept ans de prison, deux ans et demi à Rugero Volinia, chauffeur de la camionnette dans laquelle fut transporté le général de Vérone à Padoue, et qui révéla à la police, l'endroit où celui-ci était détenu.

Antonio Savasta, membre de la direction stratégique des BR, chef du commando Dozier, accusé d'autre part de dix-sept homicides, mais qui a raconté tout ce qu'il savait, et permis de nombreuses arrestations, a été condamné à seize ans et six mois. Il peut espérer la confusion des peines avec les sentences sur ses dix-sept crimes, et la libération conditionnelle une fois accomplie la moitié de la peine, soit dans huit ans. Comme le souligne *Il manifesto*, cela représente une peine de six mois pour chaque homicide.

PHILIPPE PONS.

Irlande du Nord

TROIS SOLDATS BRITANNIQUES ONT ETE TUES PAR L'IRA

Londres. — Trois soldats britanniques ont été tués le jeudi 25 mars dans le quartier catholique de Belfast-Ouest. Ce sont les premières victimes militaires en Irlande du Nord depuis six mois.

Un commando de l'IRA s'était retranché depuis douze heures dans un appartement, prenant en otage une vieille femme de quatre-vingt un ans et deux membres de sa famille. Il a ouvert le feu sur une patrouille motorisée : deux soldats ont été tués sur le coup, un autre est mort quelques instants plus tard à l'hôpital, un quatrième a été blessé ainsi que neuf passants. Le commando a réussi à s'enfuir.

Cet attentat est considéré comme une réponse aux déclarations faites la veille par le chef de la police de l'Ulster, Sir John Hermon selon lequel l'IRA et l'INLA (Armée de libération nationale irlandaise) étaient « *ébranlées par les coups portés par les forces de l'ordre au cours des derniers mois.* » Quelque deux cents arrestations ont été effectuées grâce à une quinzaine de transfuges qui ont quitté les rangs des organisations républicaines et donné des informations à la police. Sir John Hermon a confirmé que ces informateurs recevaient une modique somme d'argent et se voyaient offrir la possibilité de refaire leur vie à l'abri des représailles. — D. V.

EUROPE

Belgique

Le sud du pays et Bruxelles sont paralysés par une grève générale

De notre correspondant

Bruxelles. — La Belgique termine sa troisième semaine de très durs mouvements sociaux par une grève générale qui devait paralyser tout le sud du pays et et Bruxelles ce vendredi 26 mars, alors que la situation dans le nord était assez normale — sauf dans certaines gares du Limbourg et des environs d'Ostende. Le syndicat socialiste F.G.T.B., qui mène les grèves contre la politique d'austérité du gouvernement chrétien-libéral de M. Martens, est nettement majoritaire dans la partie francophone du pays. Le syndicat chrétien domine en Flandre ; également mécontent, il organise une manifestation nationale de protestation samedi 27 mars à Bruxelles, mais il estime que les grèves n'arrangeront rien.

Selon de nombreux observateurs, la grève générale de vendredi pourrait être *« le début de la fin »* et le travail pourrait reprendre lentement à partir de la semaine prochaine, même si on constate un durcissement du côté des enseignants. On note en tout cas depuis quelque temps un certain flottement dans les rangs des syndiqués socialistes, alors qu'à Mons les travailleurs ont, le 22 mars, déclenché spontanément une grève générale. Toute la région est paralysée depuis cinq Amsterdam — Paris et Bruxelles-jours et les trains internationaux Amsterdam-Paris et Bruxelles-Paris subissent d'importants retards. Cependant les affiliés du syndicat socialiste de la région de Namur ont refusé de suivre le mot d'ordre de grève de vendredi estimant que ce n'est pas la bonne manière de combattre les projets gouvernementaux.

La grève des sidérurgistes, qui se prolongeait depuis quatre semaines, a également atteint un tournant. Les travailleurs se sont prononcés sur un appel du nouveau président de Cockerill-Sambre qui leur demandait une trêve jusqu'à la fin mai pour lui permettre de réorganiser la société. Ceux de Charleroi ont voté la reprise du travail, ceux de Liège exigent de nouvelles garanties de la part de la C.E.E.

PIERRE DE VOS.

Danemark

UN CAMBRIOLAGE GENANT POUR LE CHEF DU P.C.

(De notre correspondante.)

Copenhague. — M. Ingmar Wagner, secrétaire général du parti communiste danois, a bien des ennuis. Non seulement son parti s'est fait récemment critiquer par la *Pravda* de Moscou pour ses piètres résultats aux récentes élections (il n'est plus représenté au Parlement depuis 1979), mais un cambriolage de sa demeure, alors qu'il séjournait en U.R.S.S., pourrait mettre *fin à sa carrière politique.*

Lors d'une razzia à Christiania, la célèbre cité des marginaux, la police a découvert l'un des voleurs, un adolescent de seize ans. Il avait caché dans une consigne automatique de la gare de la capitale une part du butin : 36 000 marks et des documents appartenant au P.C. danois, dont la police n'a pas révélé la teneur.

M. Wagner, à son retour d'U.R.S.S., expliqua qu'on lui avait dérobé au total 150 000 marks et un certain montant de couronnes suédoises, qui lui avaient été « provisoirement » confiés par les responsables « étrangers » d'une collecte internationale destinée à « aider » les persécutés du monde entier. M. Wagner devra s'expliquer davantage, car il risque d'être poursuivi pour détention clandestine de devises.

Certains journaux, rappelant que M. Wagner fait partie du Conseil mondial de la paix, affirment que cet argent viendrait des pays de l'Est pour subventionner les manifestations pacifistes et antinucléaires dirigées contre l'OTAN, préparées actuellement en Europe du Nord et en Allemagne fédérale. La bande des jeunes voleurs aurait reçu du petit-fils de la victime, un des habitués de Christiania, des indications sur le coffre-fort de M. Wagner. Le P.C. affirme que l'opération a été montée par les services secrets pour discréditer le parti. — C. O.

République fédérale d'Allemagne

Le gouvernement a adouci le projet de réglementation du chômage

Bonn. — Au cours de sa réunion du mercredi 24 mars, le cabinet fédéral a résolu d'adoucir notablement le projet fixant de nouvelles obligations aux chômeurs *(le Monde* daté 14-15 mars). En même temps, les ministres sont revenus sur une réglementation, adoptée seulement huit jours plus tôt, qui aurait contraint les employeurs à faire connaitre aux bureaux officiels de placement tous les postes libres dont ils disposent dans leurs entreprises. Ces décisions, quelque peu incohérentes, résultent en partie de la pression exercée par les syndicats, mais elles témoignent aussi des discordes et de la désagrégation qui se manifestent à l'heure actuelle au sein du cabinet.

La réglementation touchant les chômeurs prévoyait essentiellement que ceux-ci seraient classés en cinq catégories, depuis les universitaires et les ingénieurs jusqu'aux ouvriers dépourvus de toute qualification. Après quatre mois de chômage, les intéressés auraient été contraints d'accepter un poste dans la catégorie inférieure. Comme ce processus devait être renouvelable, les syndicats se sont élevés vigoureusement contre un système qui, à leurs yeux, pouvait entrainer la déqualification progressive des chômeurs. Le ministre du travail, M. Ehrenberg, propose donc aujourd'hui d'annuler purement et simplement des dispositions qu'il jugeait encore raisonnables et nécessaires la semaine dernière.

Une nouvelle réunion du cabinet doit également adoucir d'autres dispositions du projet. Il s'agit notamment de l'obligation pour un chômeur d'accepter un poste, même si celui-ci l'oblige à faire quotidiennement un voyage de deux heures et demie. Le projet prévoyait même, dans certains cas, que les intéressés devraient changer de domicile ou ne rentrer chez eux que pendant le week-end. Pour l'instant, un principe reste retenu par le gouvernement : il serait indispensable d'établir des règles plus strictes afin d'éviter les abus dont souffrent les caisses de chômage. Rien cependant n'indique encore jusqu'à quel point le projet originel va être amendé.

La seconde décision prise mercredi *constitue un camouflet* pour le ministre du travail. Profitant la semaine dernière de l'absence du comte Lambsdorff, son collègue libéral, qui détient le portefeuille de l'économie, M. Ehrenberg avait fait adopter à la sauvette un projet de loi imposant aux employeurs l'obligation de déclarer tous les postes libres. Une telle disposition, qui, à première vue, peut paraître raisonnable, se heurte cependant à la plus vive opposition des employeurs. Ceux-ci soutiennent que leur méthode de recrutement par voie d'annonces serait beaucoup plus efficace : les bureaux officiels de placement ne leur adresseraient en règle générale que des postulants plus ou moins dépourvus des qualifications nécessaires. L'obligation de passer par les services de l'Office du travail n'aboutirait donc qu'à accroître la bureaucratie, sans que le moindre poste nouveau soit ainsi créé.

Ces critiques ont été reprises par les ministres libéraux. Ils ont obtenu la remise en cause du projet que le cabinet avait adopté en leur absence. Le fait que, à huit jours d'intervalle, le ministre du travail et l'ensemble du gouvernement soient conduits à revenir ainsi sur des décisions importantes exprime donc le désarroi croissant qui règne au sein de la coalition socialiste-libérale.

JEAN WETZ.

A TRAVERS LE MONDE

États-Unis

● LA VISITE DU PRESIDENT PERTINI. — En accueillant, jeudi 25 mars, à la Maison Blanche le chef de l'Etat italien, M. Reagan, sans préciser à qui il faisait allusion, a accusé *« des puissances étrangères »* d'avoir aidé les Brigades rouges. *« Ces dernières années, le peuple italien a mené un dur combat contre un ennemi aussi menaçant pour la liberté et l'indépendance que les tanks ou les missiles nucléaires, une bande de brigands brutaux et inhumains agissant avec la complicité de puissances étrangères »*, a déclaré le président américain. M. Pertini avait commencé mercredi une visite de neuf jours aux Etats-Unis. — *(A.F.P., Reuter.)*

Éthiopie

● RECTIFICATIF. — Dans le reportage de notre envoyé spécial, Jean - Pierre Langellier, « Dernier quart d'heure en Ery-26 mars), la ville de Nakfa a été thrée » *(le Monde* des 25 et orthographié, par erreur, dans le texte et sur la carte, Nafka.

Ghana

● PRECISION. — A la suite du reportage de notre envoyé spécial, Philippe Decraene, au Ghana (« Le Ghana à la dérive », *le Monde* du 17 novembre 1981), M. Cruypenynck, directeur de la New Match Factory d'Accra, nous écrit : *« Il est absolument faux que je donne quotidiennement six boites d'allumettes à mes employés. Au contraire, en fin du mois la prime de production qui était autrefois payée en espèces, est convertie maintenant en nature, et donne le droit aux ouvriers d'acheter un ou deux cartons, suivant le niveau de production, au prix contrôlé ex-usine. Il est bien évident que ces cartons sont revendus sur le macrhé à trois ou quatre fois le prix, mais pas au taux que vous alléguez dans votre article. »*

Mozambique

● DES VOIES FERREES, des ponts, des lignes électriques à haute tension et des coopératives agricoles ont été détruites par l'organisation armée antigouvernementale du Mouvement national de résistance du Mozambique (M.N.R.M.), a déclaré, mercredi 24 mars, à Lisbonne, le ministre de la sécurité du Mozambique, le général Jacinto Veloso. Il a ajouté que le M.N.R.M. voulait *« bloquer l'économie du Mozambique par la destruction de structures stratégiques »*. De son côté, un représentant à Lisbonne du M.N.R.M. a annoncé, jeudi, que treize chalutiers ont été sabotés, et on coulé, le 21 mars, dans le port de Beira. — *(A.F.P.)*

Ouganda

● EXPULSION DU C.I.C.R. — Le gouvernement ougandais a prié, jeudi 25 mars, la délégation du comité international de la Croix-Rouge (C.I.C.R.) de cesser ses activités à la fin de ce mois. Ses huit membres quitteront donc l'Ouganda mrecredi prochain. Les autorités de Kampala ont précisé que *« la guerre étant finie, la présence du C.I.C.R. n'était plus justifiée »*. Le C.I.C.R. avait ouvert une délégation en Ouganda dès la chute d'Amin Dada. Il disposait d'une antenne à Arua, chef-lieu de la province du Nil occidental où se trouvent plusieurs dizaines de milliers de réfugiés. Ses représentants quittent l'Ouganda à contre-cœur. Leur porte-parole a estimé, jeudi, que l'Ouganda offrait encore au C.I.C.R. tout un champ d'action, s'agissant notamment de la protection des populations civiles. Le C.I.C.R. était le seul organisme international ayant accès, jusqu'en décembre, aux prisons ougandaises et où se trouvent quelques milliers de détenus. — *(Corresp.)*

Zimbabwe

● UNE NOUVELLE CACHE D'ARMES a été découverte dans le Matabeleland, fief de la ZAPU, parti d'opposition de M. Joshua Nkomo, a annoncé la police jeudi 25 mars. Des canons anti-aériens, des mortiers, des mines, plusieurs centaines de fusils, des milliers d'obus, de roquettes et de balles ont été saisis ces deux derniers jours dans la région de Filabusi, à 70 km au sud-est de Bulawayo, capitale de la province, a-t-on précisé de même source. Filabusi se trouve près de Balla-Balla qui servait autrefois de base aux unités noires de l'armée rhodésienne. — *(Reuter)*

ASIE

Japon

Tokyo menace de développer son commerce avec l'Est et ses ventes d'armes

Pour contrer les mesures protectionnistes que pourraient prendre les Occidentaux à son égard, le Japon vient de brandir officiellement, pour la première fois depuis 1945, la menace d'un rapprochement avec les pays du bloc communiste, et par la même occasion a menacé de vendre des armes dans le monde entier. Cependant, des décisions pourraient être annoncées la semaine prochaine par M. Suzuki, le premier ministre nippon, afin d'opposer les Etats-Unis et la C.E.E.

De notre correspondant

On s'efforçait, jeudi 25 mars, dans les milieux officiels, d'atténuer la portée de la mise en garde lancée par le directeur généra ldu bureau du commerce international du puissant MITI (ministère de l'industrie et du commerce), M. Wakasugi, qui au cours d'un entretien avec les journalistes étrangers, mercredi 24 mars, avait notamment déclaré que la montée du protectionnisme aux Etats-Unis et dans la C.E.E. pourrait contraindre le Japon à augmenter son commerce avec les pays communistes et à exporter des armes.

Si les barrières se généralisent, *« le Japon, pour survivre, serait forcé de rejoindre le bloc communiste »*, avait-il ajouté. Jamais auparavant un officiel nippon n'avit proféré de telles menaces à l'égard de ses partenaires et alliés, c'est assez dire que la crise commerciale a atteint un point critique.

M. Wakasugi a également dénoncé certains propos et attitudes occidentales — implicitement ceux de la France, — qu'il a jugés *« insultants »*.

On souligne, à Tokyo, que l'hypothèse évoquée par le responsable du MITI est logique mais improbable. Les supputations de M. Wakasugi ne semblent pas refléter la situation des milieux politiques et administratifs, qui s'efforcent plutôt, dans la conjoncture actuelle, de ne pas jeter de l'huile sur le feu, et dont le cœur ne semble pas devoir pencher, à plus ou moins long terme, vers le bloc communiste. Plusieurs diplomates japonais nous ont fait part de leur surprise et de leur réprobation à la suite de la déclaration de M. Wakasugi.

Il se pourrait néanmoins que les partenaires du Japon, à commencer par les Americains qui font tout pour que Tokyo durcisse ses positions vis-à-vis des Soviétiques — en accroissant son potentiel militaire et en s'associant à diverses sanctions économiques — voient dans ces déclarations une double forme de chantage. Le Japon est, en effet, la composante essentielle de la stratégie militaire, économique et antisoviétique des Etats-Unis en Extrême-Orient. Tokyo, qui ne cesse de proclamer son attachement à l'alliance avec Washington, aux principes démocratiques et à la défense du monde libre, s'interdit toute vente d'armes. Entend-il désormais, à l'instar de la Chine populaire, jouer en quelque sorte la « carte » soviétique contre son allié et protecteur américain ?

Lente détérioration des relations

Ces déclarations sont intervenues à la veille de l'arrivée à Yokyo du secrétaire américain à la défense, M. Weinberger, à l'issue de la visite à Washington du ministre des affaires étrangères, M. Sakurauchi, qui s'est entendu rappeler par M. Reagan que la patience des Etats-Unis et de la C.E. avait des limites en matière commerciale. Le jour même, M. Brejnev tendait un rameau d'olivier à Pékin, mais aussi aux Japonais.

Au fil des années, les relations se sont détériorées. Plus grave, le ton s'est durci. Parfois au-delà du convenable. Des réactions nationalistes, émotionnelles, parfois teintées d'arrogance et de xénophobie des deux côtés, ont refait surface. Ici on dénonce l'égoïsme et la stratégie commerciale destructive du Japon, là on incrimine les désordres politiques, économiques et sociaux d'un Occident décadent et trop exigeant.

La situation se tend à mesure que l'on approche du sommet de Versailles fixé début juin. Pour tenter de désamorcer un contentieux explosif, et éventuellement pour diviser ses accusateurs, le gouvernement japonais a dépêché missions sur missions. Il semble n'avoir recueilli, même de la part de ceux qui, comme la R.F.A. et les Etats-Unis étaient jusqu'alors les mieux disposés à son égard, que mises en garde et menaces. Un peu partout, on avertit le Japon que ses concessions distillées au compte-gouttes ne suffisent plus.

L'heure est grave pour le Japon. La formidable dynamique de sa machine économique est réglée sur les exportations. La complexité du processus de décision est telle ici qu'il ne se trouve pas un seul leader politique capable, même s'il le voulait, d'infléchir rapidement le cap actuel. De plus, politiciens, bureaucrates et groupes de pression s'opposent farouchement et publiquement sur l'opportunité — et l'ampleur — des mesures à prendre pour donner satisfaction aux Etats-Unis.

Les pressions extérieures et les contradictions intérieures expliquent les propos de M. Wakasugi. Ceux-ci ne manqueront pas d'inquiéter, même sous leur forme théorique, ceux qui se souviennent des conséquences que la psychose du blocus, et la menace sur ses marchés, avait joué dans les années 30 au Japon pour accélérer la dynamique de la guerre d'expansion et le recours à de nouvelles alliances.

R.-P. PARINGAUX.

Chine

REJETANT LES CRITIQUES DE M. BREJNEV

Pékin continue à condamner l'« hégémonisme » de l'U.R.S.S.

Un porte-parole du gouvernement chinois a déclaré, ce vendredi 26 mars, que Pékin « rejetait fermement » *les critiques formulées par M. Brejnev contre la politique extérieure de la République populaire* (le Monde *du 25 mars). Il n'a pas répondu, cependant, à l'offre de négociation lancée par le dirigeant soviétique.* « En matière de relations sino-soviétiques et de relations internationales, *a-t-il seulement déclaré,* ce à quoi nous attachons de l'importance, c'est aux actes effectivement accomplis par l'Union soviétique. »

De notre correspondant

Pékin. — Quel jugement les dirigeants chinois portent-ils aujourd'hui sur l'Union soviétique ? Au moment où Moscou, par la voix de ses plus hauts dirigeants, MM. Brejnev et Tikhonov, multiplie les avances envers Pékin, la question *se doit d'être posée*, fut-ce sur le plan, un peu aride, de la théorie.

Les Chinois, ces dernières années, n'ont guère été prodigues de textes fondamentaux sur le sujet.

Une discussion sur la question du « révisionnisme », amorcée il y a deux ans, tourna court assez rapidement, laissant toutefois pour résultat non négligeable l'abandon du qualificatif infamant de « révisionniste » à l'égard de l'U.R.S.S. et la critique des fameux Pékin, en 1963 et 1964, sur l'Union « *neuf commentaires* » publiés à soviétique *(le Monde* du 5 avril 1980).

Mais la résolution sur l'histoire du P.C.C., important document d'une centaine de pages, adopté en juin 1981, réussissait le tour de force d'expédier, en quelques lignes, la querelle sino-soviétique.

Cette discrétion résultait en fait d'un embarras que confirme un document interne dont nous avons eu récemment connaissance. Ce texte, dont l'auteur serait D. Deng Liqun, le directeur du bureau de recherches théoriques auprès du secrétariat du comité central, apporte des précisions sur divers points de la résolution de juin 1981, ayant prêté à controverse et, en particulier, sur celui *de la nature du régime soviétique* et du caractère de la politique de l'U.R.S.S.

Outre les considérations d'ordre stratégique, ce qui rend le problème compliqué pour les dirigeants chinois actuels — et qui fait que leurs rapports avec Moscou sont au cœur de leurs interrogations, — c'est le lien qui a existé historiquement entre la polémique sino-soviétique sur la question du révisionnisme au début des années 60 d'une part, et les luttes de tendances internes au sein du parti chinois et le déclenchement, vers 1965-1966, de la « Révolution culturelle », d'autre part.

La résolution de juin 1981 admettait que l'application dogmatique d'un certain nombre de thèses des pères fondateurs du marxisme-Leninisme (Marx, Engels, Lenine, Staline), la formulation d'une série de *« mesures politiques gauchistes concernant l'économie et la lutte de classes »*, à propos desquelles les partis chinois et soviétiques s'opposaient, avaient favorisé l'évolution du différend vers un conflit entre Etats, mais s'abstenait de justifier à posteriori la *« Lutte anti-révisionniste sur le plan international »* menée par le parti chinois contre le parti soviétique.

Le texte interne attribué à M. Deng Liqun donne quelques explications sur les raisons pour lesquelles la controverse a été ainsi escamotée. Il fallait tout d'abord, nous dit-on, éviter des *« malentendus »*. Reprendre le vocabulaire des années soixante, parler de la *« lutte anti-révisionniste »* d'alors aurait semble-t-il, créé plus de problèmes qu'il n'en aurait réglé. D'autant que le parti chinois n'était apparemment pas prêt à dire ce qui dans cette lutte avait été correct e ce qui ne l'avai pas été. Recevant M. Berlinguer, le chef du P.C. italien, en 1980, M. Deng Xiaoping, selon l'auteur du document, lui aurait dit : *« Nous ne croyons pas que notre lutte anti-révisionniste internationale a toujours été correcte et apparemment vous (les Italiens) ne pouvez pas le dire non plus de votre côté »*. Dans ces conditions, aurait ajouté M. Deng, *« laissons dans le passé les affaires du passé »*.

« Le chapeau du social-impérialisme »

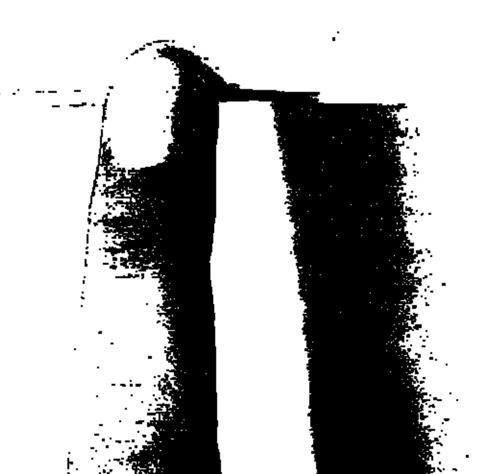
D'un autre côté, les dirigeants chinois ne purent se résoudre à condamner leur propre attitude de l'époque. Selon Pékin, en effet, certains aspects de la lutte anti-révisionniste des années 60 étaient « *corrects* » et restent valables. Le texte attribué à M. Deng Liqun est sur ce point parfaitement clair et mérite d'être cité. *« Si un parti intervient dans les affaires d'un autre parti,* y lit-on, *si un pays socialiste intervient dans les affaires d'un autre pays socialiste, si quelqu'un pratique une politique paternaliste et veut que les gens agissent comme ceci ou comme cela et, lorsque les gens n'agissent pas ainsi, va jusqu'à mener des activités subversives, à envoyer des troupes, à exercer des pressions politiques, diplomatiques, à changer les partis des autres et la politique de certains pays, comme l'U.R.S.S. l'a fait dans le cas de la Tchécoslovaquie et de l'Afghanistan, ou pourf tel ou tel parti (...), alors, là, les autres partis ont le droit de procéder à une critique, ils ont le droit de juger selon leur propre point de vue, de dire que c'est erroné, que c'est une politique social-impérialiste, expansionniste, hégémoniste. »* Et lauteur de terminer ce développement par une formule dont les Chinois ont le secret : *« Le chapeau du social-impérialisme que nous faisons porter à l'U.R.S.S., selon l'expression du camarade Deng Xiaoping, n'est ni trop grand, ni trop petit, il est juste à sa taille. »*

Les conclusions que le document tire de ces considérations se résument en deux points : 1) La question du révisionnisme est une question interne à chaque parti, et c'est à chacun de juger pour son propre compte, suivant son expérience, s'il reste ou non fidèle au marxisme ; 2) Non seulement tout parti, mais tout pays doit respecter le principe absolu de non-immixtion dans les affaires des autres. Sur cette base, et sur cette base seulement, le parti chinois est prêt à *« renforcer, à développer les échanges d'expériences et d'informations »* avec dautres partis communistes, ainsi qu'avec des partis socialistes.

Ces principes renden difficile, dans l'immédiat, une réconciliation idéologique avec le P.C. soviétique. Car, si les dirigeants de l'U.R.S.S. admettent, sur le papier, l'égalité entre les partis et la non-ingérence, ils continuent de se considérer en fait comme les détenteurs de la véritable orthodoxe marxiste et ne se privent pas d'intervenir régulièrement aux marches de leur empire, soit pour y contrecarrer des tendances centrifuges, soit pour y assurer des bases d'expansion. Que tout cela n'empêche pas des améliorations « techniques » dans les prochains mois dans les relations entre les deux grandes puissances du monde communiste, c'est évidemment une toute autre histoire.

MANUEL LUCBERT.

● *Une délégation chinoise de haut niveau*, en visite à Islamabad, a réaffirmé le soutien de Pékin au Pakistan. Le chef de cette délégation, M. Ji Peng-fei, vice-premier ministre, a déclaré, mercredi 25 mars, au cours d'un banquet : *« Nos amis Pakistanais peuvent être assurés que, quel que soient les changements et les impondérables de la situation internationale, le gouvernement et le peuple chinois soutiendront fermement, comme toujours, le Pakistan. »* Cette visite survient une semaine après celle, à New-Delhi, d'une très importante délégation militaire soviétique. — *(Reuter.)*



ASIE

Vietnam

A la veille du Ve congrès du P.C.V.

La direction politique apparaît divisée

Le cinquième congrès du parti communiste vietnamien, qui s'ouvre samedi 27 mars, est celui de la crise. Pendant les cinq années qui ont suivi le quatrième congrès, celui de la victoire et de la réunification, les difficultés se sont accumulées pour le régime : mécontentement au Sud, exode des « boat people », mauvaises récoltes et marasme économique, guerre au Cambodge et avec la Chine.

Pour tenter de remédier à ces problèmes, et à un grave isolement diplomatique qui contraint le Vietnam à s'appuyer désormais presque exclusivement sur l'U.R.S.S., Hanoï tente actuellement de régler le conflit cambodgien par une offensive militaire de grande envergure doublée d'offres de négociation. Sur le plan intérieur, des dirigeants pragmatiques souhaitent élargir encore le nouveau cours de libéralisme économique, mais ils se heurtent aux réticences de la vieille garde. C'est ce qui explique sans doute que le cinquième congrès ait été repoussé à plusieurs reprises et qu'il ait été précédé de trois longues sessions plénières du comité central, signe des difficultés éprouvées pour parvenir à un consensus sur la résolution qui sera présentée aux délégués.

Depuis environ deux ans, les rumeurs circulent sur les possibles changements, promotions et limogeages au sein d'un bureau politique dont l'ossature n'a guère été modifiée depuis des lustres. En fait, le seul changement récent a été l'accession au rang de membre titulaire de M. To Huu, antérieurement membre suppléant, responsable idéologique, premier vice-premier ministre, fidèle de M. Truong Chinh. M. Chinh, président du Conseil d'État, numéro deux du parti, chef de la tendance dure et nationaliste, n'a cessé de renforcer son influence depuis 1975, à l'inverse du secrétaire général, M. Le Duan, actuellement contesté et qui pourrait céder son poste à M. Le Duc Tho, le négociateur des accords de Paris et le « patron » du Sud.

Considéré comme prosoviétique (comme M. Le Duan), le général Vo Nguyen Giap ne fait pour sa part que de rares apparitions dans la vie publique. Le premier ministre enfin, M. Pham Van Dong, qui pourrait abandonner ce poste et avait paru un temps contesté, est revenu ces derniers mois à la « une » des journaux, qu'il partage avec M. Chinh.

Diverses tendances sont actuellement représentées au sein du groupe de quinze personnes qui préside aux destinées du parti et du pays ; elles se recoupent, se chevauchent ou parfois s'opposent. Si l'on ne peut guère parler de conflit de générations — tous les dirigeants étant nés entre 1908 et 1920, ce qui rendrait impératif un renouvellement ou un rajeunissement, — on perçoit des clivages entre « modérés » et « durs », entre prosoviétiques et nationalistes, entre ceux qui ont fait leur carrière au Nord ou au Sud. Il semble toutefois peu probable, même si l'influence des pro-soviétiques était réduite — le poids du Kremlin est parfois jugé pesant par les cadres du parti, — que le cinquième congrès soit le théâtre de bouleversements.

Le P.C.V., dont les responsables travaillent ensemble depuis un demi-siècle, saura sans doute trouver une solution de compromis.

Une critique cinglante

La crise n'en existe pas moins, elle est profonde et publique ; un compromis ne ferait que retarder l'échéance sans résoudre les problèmes d'un pays en guerre depuis plus de quarante ans. Le signe le plus voyant des divergences entre les successeurs de Ho Chi Minh a été l'envoi en juin dernier par M. Nguyen Khac Vien, un des intellectuels les plus connus du pays et très proche du premier ministre, d'une lettre à tous les nouveaux députés. Ce texte, qui n'a jamais été publié au Vietnam mais dont la *Far Eastern Economic Review* de Hongkong a donné récemment de larges extraits, s'en prend violemment à M. Truong Chinh et à ses amis, sans toutefois les attaquer nommément.

Accusés de « maoïsme » à la vietnamienne ils se voient reprocher de mener par leur dogmatisme, le pays à la catastrophe : « *Un pays pauvre et arriéré*, écrit M. Vien, *gravement malmené par la guerre, victime des éléments et menacé par les impérialistes, ne peut lancer le slogan « Progrès rapide, progrès énergique ». Il devrait se contenter d'un « Progrès solide »*. Or ce slogan est de la main de M. Truong Chinh. Dans une autre lettre aux Vietnamiens du Canada, M. Vien, faisant référence aux critiques de la politique suivie en Chine pendant la révolution culturelle, écrit qu'on ne saurait imiter l'exemple de ce jardinier « *qui tentait de tirer sur ses plantes pour qu'elles poussent plus vite* (1) ».

M. Vien s'en prend aussi à M. Le Duc Tho, responsable de l'organisation du parti, quand il écrit : « *Nous disons que le parti dirige et que le gouvernement administre, mais en fait les comités du parti ont tout monopolisé* » et « *la commission d'organisation du parti a empiété sur les pouvoirs du gouvernement* ». Il dénonce la promotion des « *opportunistes* » et des « *flatteurs* », l'ennui distillé par les médias, le fait que les organisations de masse « *ne jouent pas leur rôle* ». En bref, une critique en règle de la façon dont les bureaucrates de l'appareil gèrent la crise, qui n'aurait pu être faite — et diffusée — sans le soutien du premier ministre.

« La détérioration d'une situation déjà difficile »

Les signes de rivalités politiques sont aussi apparus au cours des congrès provinciaux qui ont préparé le cinquième congrès. Ainsi, celui de la province de Ha-Bac, au Nord, a « *suggéré au comité central de prendre promptement des mesures pour expulser du parti ceux qui ont dévié de la ligne, y compris ceux qui tiennent des postes-clés de direction, parce qu'ils constituent des obstacles, qu'ils sapent la solidarité interne et qu'ils réduisent la confiance des masses* (envers le parti) ». Les congressistes ont dénoncé « *le phénomène social négatif qui a affecté un certain nombre de membres du parti, y compris ceux de la direction* » et qui, en plus des difficultés économiques et climatiques, est responsable de la « *détérioration d'une situation déjà difficile* ».

Au même moment, le congrès de la province de Hai-Hung avait dénoncé « *ce point de vue erroné et partial selon lequel, si la ligne générale du parti est correcte, ses objectifs spécifiques sont peu clairs ou faux* ». Il avait évoqué les défauts d'« *organisation et de direction principalement responsables des insuffisances* », le fait que de nombreux cadres n'appliquent pas « *scrupuleusement* » les directives du comité central, les « *altèrent* » ou les « *appliquent arbitrairement à leur façon* ».

Les rivalités politiques se combinent donc avec des divergences sur les moyens de sortir l'économie du marasme. Certes, tout le monde s'accorde pour donner priorité à la production d'objets de première nécessité ; le syndrome polonais a fait son œuvre, et l'appareil redoute une manifestation de mécontentement d'une population dont le niveau de vie ne s'améliore guère. D'ailleurs, lors du quatrième congrès, M. Le Duan avait déjà promis de mieux satisfaire les consommateurs. Mais la libéralisation de l'économie — par le système des « *contrats* » préconisé en 1980 — en dépit des résultats encourageants qu'elle a donnés dans l'agriculture, en particulier au Nord, en 1981, n'est toujours pas acceptée par tous. L'application des mêmes méthodes dans l'industrie est très lente.

Sur tous ces points, le cinquième congrès du P.C.V. devrait définir les grandes lignes de la politique à suivre au cours des cinq prochaines années. Il devrait aussi préparer la relève des anciennes générations par des hommes neufs. Mais ce rajeunissement relatif ne touchera le bureau politique que « *graduellement et lentement* », selon les termes mêmes de M. Hoang Tung, rédacteur en chef du quotidien du parti *Nhan Dan*, à la télévision hongroise.

PATRICE DE BEER.

(1) Ecrit publié dans la revue *Dat Viet* (févr.-82). Cette dernière citation nest inspirée du philosophe classique chinois Mencius.

LES TRAVAUX DU COMITÉ CENTRAL DU P.C.F.

Mme Vincent : la remontée de notre influence est une œuvre de longue haleine

Dans le rapport qu'elle a présenté, jeudi 25 mars, au comité central du parti communiste, Mme Madeleine Vincent, membre du bureau politique, souligne que la droite a su, mieux que la gauche, mobiliser son électorat pour les élections cantonales. L'opposition, en effet, a présenté ce scrutin comme *« un « test » contre la politique nouvelle »*, tandis que, dans des milieux populaires, on a souvent considéré l'enjeu local de ces élections comme *« de peu d'intérêt »*, leur signification nationale paraissant, d'autre part, amoindrie, puisque la gauche l'avait emporté nettement aux élections législatives de juin 1981. Mme Vincent estime, toutefois, que la cause principale du recul de la gauche est *« un certain désenchantement »* dans une partie de son électorat, qui avait *« placé tant d'espoirs dans la victoire du 10 mai »*.

Le résultat obtenu par le P.C.F. (15,87 % des suffrages exprimés) s'explique d'abord, selon le rapporteur, par le fait que le recul qu'il avait subi au printemps de 1981 était *« loin d'être accidentel, circonstanciel »*. Mme Vincent rappelle les analyses du vingt-quatrième congrès sur le « retard » pris par le P.C.F. à partir de 1956. Elle poursuit : *« Il va de soi que les conséquences politiques de ce retard stratégique — notamment le recul de nos positions électorales — continuent et continueront de se faire sentir pendant une période dont la durée ne dépend pas exclusivement de nous. (...) Nous nous sommes donné, au vingt-quatrième congrès, les moyens politiques qui nous permettent de nous fixer comme objectif réaliste la remontée de notre influence. Mais nous savons que cet objectif ne sera pas atteint du jour au lendemain, qu'il s'agit d'une œuvre de longue haleine. »*

Le rapporteur indique, ensuite, que l'impatience de l'électorat de gauche *« devant les faibles effets du changement dans la vie quotidienne »* a été particulièrement ressentie parmi les électeurs communistes. *« Enfin,* déclare-t-elle, *il est notoire que les événements de Pologne, le déchaînement anticommuniste auquel ils ont donné lieu, la caricature outrancière de notre position responsable et humaniste, la confusion soigneusement entretenue entre la réalité polonaise et notre propre perspective politique, plus généralement le préjudice que le drame polonais fait supporter à la cause du socialisme, aussi bien du fait des limitations des libertés que des blocages sociaux et économiques — tout cela a sans aucun doute pesé contre nous. »*

Mme Vincent dénonce, en outre, une *« campagne »* annonçant que le P.C.F. n'obtiendrait que 10 % des voix aux élections cantonales. Elle observe que le P.S. a perdu des voix qu'il avait prises à la droite en juin 1981 et que, au second tour, les reports de voix, à gauche, *« se sont effectués dans de bonnes conditions »*, à quelques exceptions près, qui ont, notamment, fait perdre au P.C.F. la présidence d'un conseil général [*N.D.L.R. : celui de l'Allier*].

Selon Mme Vincent, le P.C.F. *« possède, depuis 1981, un électorat sûr »*, constitué par les 4,5 millions d'électeurs qui avaient voté pour M. Marchais, le 26 avril 1981. Elle estime, cependant, que *« plusieurs centaines de milliers d'entre eux »* ont pu s'abstenir aux élections législatives et aux élections cantonales, tantôt par découragement, tantôt par impatience. D'autres, qui n'avaient pas voté pour le P.C.F. à l'élection présidentielle, ont, depuis, *« revoté communiste ou sont restés dans l'abstention ». « Nous devons avoir l'ambition de les regagner toutes et tous au vote communiste,* souligne le rapporteur. *Nous ne nous cachons pas que cela ne se fera pas en un jour et que cela demandera beaucoup d'efforts au parti. »*

Pour cette reconquête, déclare Mme Vincent, le parti communiste dispose d'une perspective : le *« socialisme à la française »* et *« un engagement loyal et actif au sein du gouvernement et de la majorité »*. Cet engagement *« n'est pas dicté par des considérations d'opportunité ou de tactique »*. Il est d'autant plus durable, ajoute le rapporteur, que, *« lorsque nous examinons,* dit-elle, *le travail qui nous reste à faire, avec nos partenaires socialistes, pour satisfaire les espoirs qu'a fait naître le 10 mai, nous avons au contraire le sentiment de n'en être encore qu'au début »*.

M. Marchais : ce n'est pas en en « rajoutant » que nous progresserons

M. Georges Marchais a prononcé, en conclusion des travaux du comité central du P.C.F. jeudi 25 mars, un discours dans lequel il a précisé le sens de l'engagement des communistes dans la majorité et au gouvernement. Il ne s'agit pas, a dit le secrétaire général, de *« tourner le dos aux difficultés »*. Il a ajouté : *« Nous ne spéculons pas secrètement — comme on peut le lire, parfois, dans de sottes analyses — sur l'échec de la politique nouvelle. Nous voulons, au contraire, que le choix du 10 mai soit respecté, que l'on réponde à l'attente des Françaises et des Français. Et nous prenons, à tous les niveaux, toutes nos responsabilités pour y parvenir. »*

M. Marchais a précisé que la *« démarche offensive »* des communistes *« ne saurait s'identifier à un comportement qui consisterait à demander plus que les autres à chaque occasion »*. Il a poursuivi : *« Ce n'est pas en en « rajoutant », comme on dit, que nous ferons valoir notre qualité de parti révolutionnaire. (...) Ce serait ignorer les réalités, les choix politiques faits par le pays, et le cadre ainsi défini. Au bout du compte, ce serait aller vers des difficultés plus grandes, tourner le dos à l'avancée dans la voie du changement. En un mot : ce serait faire le contraire de ce que nous voulons. »*

M. Marchais a déclaré que *« le bon chemin consiste, dans la situation nouvelle née de la défaite de la droite au printemps 1981, à se saisir de toutes les possibilités d'avancer dans le sens du changement, partout où elles se situent, aussi limitées soient-elles, au rythme du mouvement populaire lui-même. »* Il a ajouté: *« En fonction de cette orientation, qui est la nôtre, notre tâche est, aujourd'hui, de travailler à resserrer et à élargir partout l'union dans l'action des forces du changement, pour surmonter une à une, les difficultés, pour progresser dans la voie de la solution des problèmes du peuple et du pays. C'est vrai dans les entreprises, les cités, les villes et les villages. C'est vrai dans les assemblées élues aux différents niveaux. C'est vrai au gouvernement, au sein duquel nous entendons continuer à assumer toutes nos responsabilités. »*

Le secrétaire général du P.C.F. a repris les indications, données par Mme Vincent et selon lesquelles plus de cinq millions de Français ont voté au moins une fois pour le parti communiste en 1981 ou en 1982. *« C'est un atout, une force considérables »*, a dit M. Marchais. Il a évoqué, ensuite, les *« 6 % ou 7 % »* d'électeurs, qui votaient communiste avant 1981 et qui ne l'ont pas fait depuis, *« nombre auquel il faut ajouter,* a-t-il dit, *des jeunes, qui auraient voté communiste dans les conditions antérieures, mais ont fait un autre choix en 1981 et 1982 »*. M. Marchais estime que *« les efforts »* accomplis par le P.C.F. *« pour une union claire et efficace, ont, à l'évidence, désorienté un certain nombre d'électeurs communistes »*, d'autant plus que les *« adversaires »* des communistes *« se sont évidemment employés, durant toute cette période, à dénaturer, à caricaturer leur démarche en les présentant comme des alliés de Giscard, comme des diviseurs de la gauche et du mouvement populaire, comme des gens qui refuseraient d'assumer leurs responsabilités à la direction des affaires du pays »*.

Les événements de Pologne

M. Marchais a mentionné, en outre, pour expliquer le recul du P.C.F. au printemps de 1981, le *« mécanisme institutionnel »* de l'élection présidentielle et la *« déformation systématique »* des positions des communistes sur les pays socialistes. Pour illustrer cette déformation, il a cité les événements de Pologne. *« Le préjudice que les événements de Pologne font porter à la cause même du socialisme,* a-t-il déclaré, *et la méconnaissance de notre attitude réelle à leur égard ont sans aucun doute contribué à empêcher certains de ces électeurs communistes de revenir immédiatement à leur vote naturel. »*

Pour regagner ces électeurs et gagner des appuis parmi les jeunes, les communistes, a dit le secrétaire général, doivent démontrer qu'ils sont bien engagés dans la mise en œuvre du changement, contre la droite, *« avec réalisme autant qu'avec imagination »*, et que, loin de toute *« allégeance »* à l'égard de Moscou, le P.C.F. *« décide en toute indépendance, hors de toute pression, de ses propres positions »*.

La répartition des tâches à la direction du parti

Le bureau politique du P.C.F. a soumis au comité central, qui l'a approuvée, la répartition des tâches au sein de la direction du parti.

● M. PAUL LAURENT, membre du secrétariat, demeure responsable de l'organisation du parti et de la coordination des fédérations de la région parisienne ; il est chargé, en outre, des relations avec les partis politiques, tâche qu'il assurait depuis l'entrée de M. Charles Fiterman au gouvernement.

● M. JEAN COLPIN, membre du bureau politique, est chargé (avec M. Jean Garcia, membre du comité central) de la promotion des militants, qui relevait de M. Gaston Plissonnier.

● M. JEAN-CLAUDE GAYSSOT, entré au bureau politique le 7 février 1982, à l'issue du vingt-quatrième congrès, est chargé de l'activité du parti dans les entreprises et parmi les immigrés, tâches qui incombaient à M. Colpin.

● M. PIERRE JUQUIN, membre du bureau politique, est chargé de la propagande, de la communication et de l'information, dont la responsabilité lui incombait depuis l'entrée de M. Fiterman au gouvernement.

● M. RENE LE GUEN, membre du bureau politique, est chargé des questions scientifiques et technologiques, ainsi que des questions concernant les activités des techniciens, la place et le rôle des ingénieurs et des cadres, qui relevaient de M. Colpin.

● M. RENE PIQUET, membre du bureau politique, président du groupe des élus communistes à l'Assemblée européenne, est chargé, en outre, de l'activité du parti pour la diffusion de *l'Humanité*.

● M. MARCEL ZAIDNER, membre du comité central, est chargé, sous l'autorité de M. Marchais, du travail du parti parmi la jeunesse, qui relevait de M. Fiterman.

● M. HENRI MALBERG, membre du comité central, est chargé des questions concernant la vie urbaine.

Les autres secteurs d'activité restent sans changement : MM. Gremetz, politique extérieure et relations avec les milieux et mouvements chrétiens ; Lajoinie, président du groupe communiste de l'Assemblée nationale, section « agriculture » ; Mme Moreau, section « femmes » ; MM. Plissonnier, coordination du travail du bureau politique et du secrétariat ; Ansart, président de la commission centrale de contrôle politique ; Mme Bertrand, santé, cadre de vie, consommation ; MM. Hermier, intellectuels, culture, enseignement, direction de *Révolution* ; Herzog, section « économie » ; Mme Lazard, direction de l'Institut de recherches marxistes, éducation ; MM. Leroy, direction de *l'Humanité* et de *l'Humanité-Dimanche*, coordination des quotidiens de province ; Claude Poperen, liaison avec les fédérations et coordination des responsables régionaux ; Mme Vincent, collectivités locales (avec M. Rosette) et élections ; MM. Baillot, défense, sécurité, police ; Damette, régions ; Gosnat, trésorerie ; Vieuguet, direction des *Cahiers du communisme*.

Un «préjudice» à la cause du socialisme

(Suite de la première page.)

Sans vraiment contredire l'affirmation de M. Caude Poperen en décembre dernier (*« Nous ne bougerons pas sur cette question »*), il y a une différence sensible entre les applaudissements prodigués au ministre polonais des affaires étrangères, lors du vingt-quatrième congrès du P.C.F., le 4 février dernier, et le constat d'évidence formulé, jeudi, par M. Marchais et Mme Vincent. Ce constat sous-entend, pour le moins, un jugement sévère sur la contribution des dirigeants polonais au prestige du socialisme « réel ».

Après avoir combattu l'opposition interne, pendant la préparation du vingt-quatrième congrès, en se refusant de revenir sur l'appréciation positive de l'évolution de spays socialistes et sur les orientations du parti dans la période 1977-1981, la direction du P.C.F., ayant consolidé sa position dans le parti, fait droit aux critiques qui lui avaient été adressées sur ces deux questions. Elle maintient, bien sûr, que ses positions ont été déformées par les moyens d'information, instruments d'une campagne anticommuniste, comme toujours, *« sans précédent »*, mais, de même qu'elle se démarque de la solidarité qu'elle avait affirmé vis-à-vis des responsables polonais, elle admet que la politique qu'elle avait menée, après la rupture de 1977 avec le P.S., a eu pour effet de *« désorienter »* une partie des électeurs communistes.

Cette révision s'explique par la permanence de cette « désorientation », qui s'est vérifiée aux élections cantonales. Les dirigeants communistes n'attendaient pas de dix mois de participation au gouvernement un regain de confiance auprès des électeurs en avril et en juin 1981. Il leur fallait, cependant, rendre compte de la stagnation de leur électorat, alors que la politique suivie aujourd'hui est inverse de celle qui avait entrané le recul du printemps dernier.

Mme Vincent expose, dans son rapport, une comptabilité laborieuse, d'où il ressort que cinq millions d'électeurs auraient voté communiste au moins une fois, à l'élection présidentielle, aux élections législatives ou aux élections cantonales. Ces cinq millions se répartiraient en un électorat *« sûr »* — les quatre millions et demi d'électeurs qui avaient voté pour M. Marchais le 26 avril 1981 — et un électorat flottant, qui, après s'être abstenu ou avoir voté socialiste au premier tour de l'élection présidentielle, serait, ensuite, revenu au P.C.F. ou serait resté dans l'abstention. Mais, parmi les électeurs *« sûrs »*, Mme Vincent évalue à plusieurs centaines de milliers ceux qui se seraient abstenus aux élections législatives et cantonales, parce qu'ils auraient été *« découragés »*, d'abord — sans doute par le mauvais score de M. Marchais —, puis déçus par la lenteur du changement. Il y aurait donc des électeurs communistes, pas si « sûrs » que cela, qui bouderaient depuis le début — probablement depuis le second tour de l'élection présidentielle — la politique d'union de la gauche, pour laquelle la direction a opté.

Regagner les hésitants

Ni Mme Vincent, ni M. Marchais n'ont parlé des électeurs qui ont rejoint le parti socialiste, soit que les dirigeants du P.C.F. les considèrent comme perdus pour longtemps, soit, plutôt, qu'ils n'aient pas voulu donner l'impression d'une rivalité électorale au sein de la majorité. L'objectif assigné au parti est, officiellement, de regagner les électeurs hésitant entre le vote communiste et l'abstention.

Pour ce faire, les responsables communistes comptent sur la confirmation de leur orientation vers un socialisme distinct de celui des pays de l'Est, et, surtout sur celle de leur engagement au gouvernement. Le gage de leur choix d'une voie démocratique au socialisme réside, soulignent-ils, dans leur respect du programme choisi par la majorité des Français lorsqu'ils ont élu M. Mitterrand à la présidence de la République. Il s'agit, insiste M. Guy Hermier, membre du bureau politique, dans *Révolution* (daté 26 mars - 1er avril), de *« mettre en œuvre ce que les Français ont décidé, au rythme qu'ils ont voulu, et de le faire résolument, de le faire mieux »*. M. Marchais a réaffirmé, pour sa part, que les communistes sont prêts à faire face aux difficultés qu'implique cet engagement, y compris, avait-il déclaré au soir du 21 mars, *« pour s'expliquer devant les travailleurs et devant le pays »*.

La confirmation de ce choix est destinée à combattre les tentations de ceux des socialistes qui envisagent une marginalisation croissante du P.C.F., dont la contrepartie serait la stabilisation du P.S. entre 30 et 35 % des voix et son accession à un statut de pivot de la vie politique française. M. Hermier avertit ceux-là que *« continuer à vouloir affaiblir par tous les moyens le parti communiste, dans l'espoir de créer les conditions d'une « social-démocratie à la française », est une politique de gribouille »* et que *« vouloir rassembler une majorité de Français autour d'un seul parti est, à l'évidence, un rêve voué à l'échec »*. Il ajoute : *« La gauche, pour disposer d'une majorité et être la gauche, a besoin d'un parti communiste qui tienne sa place et joue pleinement son rôle. »*

Le P.C.F. tient sa place en recusant toute idée de « pause » — qui ne pourrait, selon lui, que renforcer la position de la droite, en légitimant ses critiques — mais en acceptant la hiérarchisation des priorités, qui avait été déclarée nécessaire, au conseil des ministres, le 17 mars. Les propos de M. Marchais, le 21 mars, sur le fait que les communistes sont prêts à assumer les difficultés de l'action gouvernementale, constituaient une réponse positive aux perspectives évoquées lors de cette réunion des ministres, au cours de laquelle M. Mitterrand avait pris acte de l'avertissement que constituait le premier tour des élections cantonales.

Les dirigeants communistes (-o, s.-beaeesrelevs'in- s'inquiètent, cependant, *« d'un certain essoufflement de la reprise »*, selon la formule contenue dans le rapport de Mme Vincent, de même que des déficits *« trop élevés »* des balances extérieures et des menaces qui pèsent sur le franc. Ils insistent sur la nécessité de continuer à augmenter le pouvoir d'achat, d'élaborer une nouvelle politique industrielle, assortie d'une réforme fiscale incitant les détenteurs de capitaux à investir, d'étendre les droits des travailleurs et d'améliorer les revenus des agriculteurs. Ils entendent développer leurs propositions et l'action des communistes dans ces direction.

La *« remonté de l'influence »* du P.C.F. passe, d'autre part, a indiqué Mme Vincent, par une amélioration de son activité, en particulier dans les entreprises du secteur public et nationalisé, ainsi que dans la C.G.T. et la vie associative. Les fédérations sont incitées, en outre, à renouer avec la tradition des assemblées de section ou de cellule ouvertes aux non communistes, qui s'était développée pendant la période du programme commun et dont les militants critiques dénonçaient la disparition. Enfin, M. Marchais, qui a relevé, pour la première fois, un manque à gagner du P.C.F. parmi les jeunes au printemps 1981, prend la direction de l'activité du parti dans cette catégorie de la population, responsabilité qu'assumait M. Charles Fiterman jusqu'à son entrée au gouvernement. Il y va, en effet, du recrutement et de l'influence du parti communiste à long terme.

PATRICK JARREAU.

● *M. Guy Genneseaux*, conseiller de Paris, qui avait démissionné du parti radical en novembre 1981, a présenté, jeudi 25 mars, la formation qu'il anime : le parti démocrate français, parti qui entend être *« à la base d'un nouveau projet de société différent de celui que les ex-nantis de l'ancienne société nous proposent aujourd'hui en guise de revanche »*.

M. Gennesseaux a notamment expliqué : *« Nous regroupons la plupart des amis de Robert Fabre qui avaient suivi et appuyé son action dans le cadre de l'Union de la gauche et dans son souci de trouver une solution à la bipolarisation excessive de notre pays. Nous avons l'ambition de regrouper les militants radicaux valoisiens et radicaux de gauche qui, tout en conservant la philosophie radicale, savent très bien qu'actuellement l'expression du radicalisme en tant que parti politique est condamnée. »* Il a précisé : *« Nous sommes dans l'opposition mais pas à droite. Nous y sommes en tant qu'hommes de gauche. »*

● *Les Cahiers du communisme* publient, dans leur numéro de février-mars 1982, l'intégralité des débats du vingt-quatrième congrès du P.C.F. : rapport introductif de M. Marchais, interventions des délégués, résolution finale, composition des organes dirigeants, interventions des représentants des P.C. étrangers lors des meetings organisés en marge du congrès, etc.

★ 498 pages, 80 francs, 6, boulevard Poissonnière, 75009 Paris.

APRÈS LES ÉLECTIONS CANTONALES

OUTRE-MER : L'U.D.F. perd les deux présidences qu'elle détenait

L'U.D.F. perd les deux présidences qu'elle détenait outre-mer. A la Réunion, le maire de Saint-Denis, M. Auguste Legros (R.P.R.), suppléant de M. Michel Debré, succède à M. Pierre Lagourgue, qui n'a pas sollicité le renouvellement de son mandat de conseiller général. Le poste de premier vice-président est revenu à M. Paul Bénard, maire de Saint-Paul, fondateur du Front militant départementaliste, suppléant de M. Jean Fontaine, député non inscrit.

Ces élections traduisent une prise de contrôle de la nouvelle Assemblée par les composantes les plus radicales de l'opposition. Il en résulte, dans l'île, une certaine tension politique. Dans la nuit du mardi 23 au mercredi 24 mars, des coups de feu ont été tirés contre la vitrine de l'un des plus gros importateurs locaux, M. Dindar, dirigeant de la communauté musulmane de la Réunion, qui avait été publiquement accusé, dimanche soir, par un représentant du M.R.G., d'avoir favorisé l'élection de M. Legros.

En Guadeloupe, c'est une femme qui accède pour la première fois à la présidence du conseil général, Mme Lucette Michaux-Chevry (div. g.), en remplacement de M. Lucien Bernier, qui avait dirigé la campagne giscardienne avant l'élection présidentielle. L'opposition conserve, néanmoins, la direction du conseil général.

A Cayenne, l'élection du président du conseil général a été reportée au vendredi 26 mars, à la suite de nouveaux incidents provoqués par des militants du parti socialiste guyanais (P.S.G., autonomiste). Cette formation conteste vivement la décision prise lundi par le tribunal administratif de proclamer réélu M. Paulin Bruné (R.P.R.), conseiller sortant du canton de Cayenne-Nord-Est.

GUADELOUPE

Mme Lucette Michaux-Chevry (mod.) a été élue, au troisième tour, par 19 voix contre 17 à M. Frédéric Jalton, député socialiste, maire des Abymes.

Au deux premiers tours chacun des deux candidats avait obtenu 17 voix et il y avait eu deux abstentions. Mme Michaux-Chevry, qui s'était présentée comme la candidate de la « *majorité de travail départementaliste* », a été soutenue par les élus de l'opposition (dix U.D.F., cinq R.P.R., deux modérés) et par l'un de ses amis « divers gauche ». Elle succède à M. Lucien Bernier (U.D.F.), maire de Saint-François, réélu le 21 mars, mais qui n'a pas posé sa candidature à la présidence de la nouvelle assemblée.

[Avocate au barreau de la Guadeloupe, conseillère générale du canton de Saint-Claude-Gourbeyre depuis 1976, Mme Michaux-Chevry avait quitté la fédération guadeloupéenne du P.S. à la veille de l'élection présidentielle de 1981 pour mener campagne en faveur de M. Giscard d'Estaing auprès du président du conseil général sortant, M. Bernier (U.D.F.), leader du Mouvement départementaliste. Elle s'était notamment signalée, auparavant, par l'organisation, en 1976, des premiers secours aux populations évacuées lors de l'éruption du volcan de la Soufrière et son intérêt pour les questions sociales.]

MARTINIQUE

M. Emile Maurice (R.P.R.), maire de Saint-Joseph, a été réélu, au premier tour par 24 voix contre 12 à M. Georges Gratiant, maire du Lamentin, membre du parti communiste martiniquais (P.C.M., autonomiste).

LA RÉUNION

M. Auguste Legros (R.P.R.) a été élu, au premier tour, par 24 voix contre 7 à M. Bruny Payet, candidat du parti communiste réunionnais, et 3 à M. Irénée Accot (U.D.F.), maire et conseiller général de Cilaos, doyen de l'assemblée. Il y eu deux bulletins nuls. M. Legros, succède à M. Pierre Lagourgue (U.D.F.), ancien député, qui n'a pas sollicité le renouvellement de son mandat de conseiller général.

[Né le 30 décembre 1922 à Saint-André, M. Auguste Legros a fait une carrière militaire, jusqu'au grade de capitaine, avant de devenir en 1967 conseiller municipal de Saint-Denis. Maire du chef-lieu depuis 1969, suppléant de M. Michel Debré depuis 1973, marié et père de six enfants, il est l'un des principaux leaders du R.P.R. dans l'île.]

SAINT-PIERRE-ET-MIQUELON

M. Albert Pen, député apparenté socialiste, maire de Saint-Pierre-et-Miquelon, a été réélu, au premier tour, par 13 voix contre une. Il n'y avait pas d'autre candidat.

NOUVEAUX INCIDENTS EN GUYANE

Le P.S.G. demande le renvoi du préfet

De notre correspondant

Cayenne. — L'élection du président du nouveau conseil général de Guyane n'a pu avoir lieu, mercredi 24 mars, d'une part en raison de l'absence délibérée, en séance, des huit conseillers appartenant à la majorité — qui est à égalité de sièges avec l'opposition, — d'autre part à cause d'une manifestation organisée autour de l'immeuble du conseil général par les partis de gauche.

Ceux-ci protestent contre la proclamation, par le tribunal administratif, de la réélection du conseiller sortant de Cayenne-Nord-Est, M. Paulin Bruné, leader départemental du R.P.R., avec cinq voix d'avance sur le candidat du parti socialiste guyanais, M. Antoine Karam (*le Monde* du 25 mars).

A l'ouverture de la séance, cinquante-six militants du P.S.G., qui avaient occupé à l'avance la tribune réservée au public, ont conspué les élus de l'opposition en scandant notamment : « *Bruné démission !* », « *Bruné, salaud, le peuple aura ta peau !* »

Le quorum n'étant pas atteint, le doyen de l'assemblée, qui présidait, a levé la séance. Le scrutin a été reporté au vendredi 26 mars.

A l'extérieur, les forces de l'ordre ont fait usage de grenades lacrymogènes pour riposter aux jets de pierres d'un millier de manifestants. Ceux-ci se sont séparés en se donnant rendez-vous jeudi et vendredi au même endroit et en criant qu'il n'y aurait pas de président du conseil général tant que l'élection du canton Nord-Est ne serait pas annulée.

Au cours d'une conférence de presse, M. Jean Catayee, secrétaire général du P.S.G., a notamment déclaré : « *Nous dénonçons les méthodes employées pour élire à tout prix Bruné. Ce sont des méthodes colonialistes dignes de celles employées par Giscard d'Estaing. Le gouvernement socialiste veut une décentralisation voulue par lui et non par le peuple guyanais. Il est contre le peuple guyanais. La proclamation de la victoire de Bruné n'a été qu'une mascarade pour permettre au colonialisme français de continuer ses basses besognes en Guyane. Nous demandons le renvoi immédiat du préfet de la Guyane, incapable de contrôler son personnel, ainsi que celui de son directeur de cabinet, qui servait déjà son prédécesseur.* »

EDMOND FRÉDÉRIC.

Vers le naufrage ...

(Suite de la première page.)

« *Notre temps n'est pas d'abord celui de la consommation.* » Aujourd'hui, l'invention technologique nouvelle est si rapide que seuls résistent les peuples qui consacrent une part importante de leur revenu à une modernisation constante de leur appareil de production. « *Notre temps n'est pas d'abord celui des loisirs et de la retraite anticipée.* » Aujourd'hui, la concurrence économique est si vive que l'avenir appartient aux pays qui savent affirmer la priorité du travail et concilier cette priorité avec l'épanouissement de la personne. « *Notre temps n'est pas d'abord celui de l'effacement de la famille.* » Aujourd'hui, le déséquilibre des croissances démographiques dans le monde est si préoccupant que la liberté en Europe est désormais attachée au sérieux d'une politique familiale. « *Notre temps, enfin, n'est pas celui des idéologies sociales l'emportant sur l'unité nationale.* » Aujourd'hui, la compétition qui sévit entre les nations est si profonde et si durable que l'existence même de la France est attachée à l'effort de solidarité et de rassemblement pour le salut de tous.

Or, dans tous les domaines, nos priorités sont mal placées : la croissance de la dépense, l'éloge du repos, l'affaiblissement de la famille, et après un excès de conservatisme, la lutte des classes. Dès lors, le naufrage financier, économique, social, national, est au bout du chemin...

Dira-t-on que le naufrage menace d'autres Etats, d'autres démocraties, d'autres peuples... Cette argumentation n'est pas une excuse. A nous en tenir à notre voisinage, le premier pays qui compte est l'Allemagne. Elle est présentement la force de l'Europe. Cette force est fragile, certes, mais la satisfaction que nous en éprouvons est à la fois mesquine et médiocre. Il nous faudrait représenter une force égale et moins fragile. Et si nos regards dépassent l'Europe occidentale — auprès de qui, des Etats-Unis à l'Algérie, de l'Union soviétique au plus grand ou au plus petit des pays d'Amérique du Sud, représentons-nous un exemple, un guide, ou simplement une capacité d'avenir ?

Les hommes qui sont au pouvoir — ou qui exercent une influence — éducateurs, journalistes, syndicalistes — ont-ils conscience qu'ils tiennent entre leurs mains le destin des Français ? A ceux qui parlent avec orgueil de « changer la société », peut-on rappeler qu'ils ont, d'abord, une responsabilité, celle de la France... Oh ! certes, comme un bateau bien construit longtemps résiste à la tempête, un vieux peuple résiste longtemps aux effets de la décadence. Et je ne connais rien de plus navrant que cette ardeur à décider d'orientations « irréversibles », comme si le devoir et l'intelligence ne consistaient pas à assurer une adaptation permanente des lois en fonction d'un principe, qui est la France, sans laquelle il n'y a ni liberté, ni dignité, ni promotion des Français...

Travailler davantage

Finances publiques, prestations sociales, salaires et revenus privés, soutien des familles, éducation des enfants, formation des jeunes ; esprit d'entreprise et besoin d'ordre, audace industrielle et sécurité de chacun ; autorité de l'Etat et unité culturelle de la nation : il est désormais clair que ces grands domaines de l'action doivent tous être abordés avec réalisme et courage, labourés avec ténacité et constance, ensemencés par des idées saines. Pour garder notre liberté d'action et exercer une influence, il nous faudrait épargner pour mieux investir ; il nous faudrait travailler davantage. Il nous faudrait une jeunesse nombreuse et bien préparée ; il nous faudrait solidarité et patriotisme.

Tout cela se traduit par des mesures qui se trouvent, pour la plupart, à l'inverse de celles que nous propose et par un état d'esprit, comme un langage, opposés à ceux qui inspirent le monde dirigeant de la France. Le peuple en a eu conscience. Mais il fut dupé. En 1981, les électeurs voulaient un changement-redressement. On leur a présenté un changement-chambardement. C'est là et non ailleurs qu'est l'explication des élections de 1982. Il y a d'autant plus malheureusement que l'évolution mondiale se poursuit et que, chaque année davantage, éclate l'âpre vérité. L'Europe, l'Amérique, l'Afrique, l'Asie, sont et seront impitoyables à la nation qui s'abandonne.

Oh ! je vois, la difficulté est grande, car l'alternance de ce qu'il est convenu d'appeler la droite avec ce qu'il est convenu d'appeler la gauche n'y suffira pas, pas plus que n'y suffira cette altération illusoire et grossière qui, dernier abandon de l'intelligence, consiste, par la représentation proportionnelle, à tout confondre dans la même impuissance...

Le bon fonctionnement des institutions n'a jamais empêché l'imagination de se mettre à leur service quand la situation le requiert. Puisque le naufrage est en vue, et qu'il se rapproche, n'attendons pas que notre navire bousculé par le gros temps heurte un rocher au point de rendre impossible tout sauvetage — ou de faire dépendre le sauvetage de quelque navire étranger prêt à nous lancer une amarre qui enchaînera la France.

Les institutions permettent, le peuple attend un gouvernement de salut national.

MICHEL DEBRE.



POLITIQUE

La mort de Mme Cailliau-de Gaulle

Mme Marie-Agnès Cailliau est morte, le jeudi 25 mars, à la *maison de retraite de Boulogne-Billancourt, où elle s'était retirée* depuis 1970. Sœur aînée du général, elle était née le 27 mai 1889, à Paris.

Un témoin de qualité

La sœur du général de Gaulle vient de mourir. Avec elle disparaît le dernier témoin de la jeunesse et de l'adolescence de celui qui allait jouer un rôle éminent dans notre histoire.

Mme Cailliau-de Gaulle avait gardé jusqu'à ses derniers jours des souvenirs très vivants de l'atmosphère de son enfance, de ses parents, de ses frères — ils étaient quatre — et du caractère de Charles. Habitée comme tous les membres de la famille par un grand souci de discrétion, elle racontait toutefois, lorsqu'elle se sentait en confiance, de nombreuses anecdotes qui laissaient à penser que le foyer des Henri de Gaulle n'était pas aussi austère qu'on pourrait le croire. On s'y amusait de toutes les façons simples et de bon aloi qui se pratiquaient alors.

Les liens qui unissaient les cinq enfants demeurèrent étroits malgré les séparations inévitables et les bouleversements de la Grande Guerre. Mariée à un ingénieur en poste à Charleroi, Mme Cailliau reçut avec stupéfaction le 16 août 1914 la visite de son frère qui venait d'être blessé à Dinant, et c'est elle qui l'accompagnera à la gare et veillera sur lui jusqu'à l'arrivée d'un train d'évacuation. Etonnante rencontre ! Plus tard, ce sera par l'intermédiaire de Charles, prisonnier en Allemagne, que les parents de Mme Cailliau auront des nouvelles de leur fille vivant sous l'occupation ennemie.

En 1940 Mme Cailliau, qui, depuis de nombreuses années a voulu se faire appeler Cailliau-de Gaulle pour éviter toute confusion avec l'homme politique dont elle n'apprécie pas les engagements, se trouvera auprès de sa mère souffrante lors de la débâcle, et c'est dans une auberge sur la route de l'exode qu'elles entendront, toutes deux unies et les larmes aux yeux, l'annonce de l'appel du 18 juin. « C'est mon fils ! » s'écrira Mme Henri de Gaulle avant d'étreindre sa fille.

Ensuite, les Cailliau-de Gaulle constitueront un centre vivant de résistance jusqu'à ce que la Gestapo vienne arrêter cette famille dont les fils sont lancés dans l'action. C'est alors, la prison, puis la déportation. Libéré par la première armée française, le couple ne saura rien du sort de la famille et le hasard voulut que je leur apporte les premières nouvelles de leur fils Michel, parachutiste de la France libre, et que j'avais rencontré dans les prisons espagnoles.

De Gaulle, chef du gouvernement provisoire et ensuite chef de l'Etat, qui entendra parler de cette sœur effacée et discrète mais qu'il aimait beaucoup ?

Son mari et ses quatre frères disparus, Marie-Agnès Cailliau-de Gaulle choisit de s'installer dans une maison de retraite. Elle y vivait gaiement, recevait et parlait volontiers du passé à condition que l'interlocuteur ne projette pas quelque écrit indiscret ; ses récits vifs et spirituels ravissaient qui en bénéficiait ; derrière son humour on la sentait tout imprégnée du culte de la famille et des idées qui faisaient la grandeur de la France.

« *Vous savez,* disait-elle, *Charles était très taquin et il avait son caractère.* » Qui en aurait douté ?

Nous n'oublierons pas cette exquise vieille dame ; éprouvée par les événements elle avait su les affronter avec beaucoup de discrétion, de courage et d'élévation.

PIERRE LEFRANC.

La dispersion de l'héritage Herriot

De notre correspondant régional

Lyon. — Edouard Herriot, « le maire-président », est mort dans sa ville le 26 mars 1957. Vingt-cinq ans plus tard, cet anniversaire va être célébré avec un faste particulier, entre Rhône et Saône : discours, concert, réception dans les salons « rouges » de l'hôtel de ville. Un hommage d'autant plus appuyé que les élections municipales se rapprochent. Dans ces conditions, l'héritage radical d'Edouard Herriot est âprement disputé.

M. Francisque Collomb, sénateur et maire de Lyon, est le descendant en ligne directe. Il est, en effet, le successeur désigné de Louis Pradel, lui-même proche d'Herriot. Sa légitimité électorale, son entourage encore imprégné de l'image du « père », le placent bien sur la première ligne d'un testament fictif. Mais ce successeur du président du « cartel des gauches » de 1924 semble pousser l'œcuménisme radical assez loin à droite. Lundi 22 mars, il assistait à un dîner-débat organisé par le Club de l'Horloge local. Les amitiés radicales n'auraient-elles plus de bornes ?

M. Edgar Faure avait hérité d'un autre fauteuil prestigieux d'Herriot. Celui du « perchoir » du Palais-Bourbon. Vendredi 26 mars, en académicien, il devait parler des convergences entre le radicalisme et le gaullisme. Le lendemain, M. Didier Bariani, président du parti radical-socialiste, officiera comme successeur légitime, Place de Valois. Une filiation dénoncée par un député socialiste du Rhône, M. Gérard Collomb, qui, au soir du second tour des cantonales, battait le rappel : « Le P.S. va devenir, au cours des prochains mois, l'alternative pour tous ceux qui n'oublient pas que Lyon, dans la lignée des Gailleton, Augagneur, Herriot, a une profonde tradition de gauche. » *En résumé, du côté socialiste, on verrait bien Herriot au M.R.G...*

Face à cette querelle d'héritage entre giscardiens, gaullistes, radicaux tout court, radicaux de gauche et socialistes, il serait sans doute vain d'appeler les historiens à la rescousse. Ceux-ci n'ont pas encore tranché le différend national des deux Edouard (Herriot et Daladier) et, localement, ils n'ont toujours pas pu établir si oui ou non le radical Herriot avait demandé consciemment l'assistance de l'Eglise sur son lit de mort. Un notaire (Lyon n'en manque pas), dont la compétence en matière de succession ne serait pas contestée, pourrait trancher « à la radicale » : un tiers pour la droite, un tiers pour la gauche et un troisième tiers, pourquoi pas, pour les Lyonnais. — C. R.

M. HINTERMANN DISSOUT LE P.S.D. ET REJOINT LE P.S.

M. Eric Hintermann, secrétaire général du P.S.D., a annoncé vendredi 26 mars son retour au sein du P.S. M. Hintermann avait été membre du comité directeur du P.S. jusqu'au congrès de Pau en 1975, date à laquelle il avait fait scission pour créer le parti social-démocrate. L'objectif de ce mouvement était d'« *exprimer une voie réformiste hors de toute alliance* », M. Hintermann étant opposé au programme commun de la gauche. M. Hintermann avait, dès le premier tour de l'élection présidentielle de 1981, appelé à voter pour M. Mitterrand.

M. Hintermann a fait part, au cours d'une conférence de presse, de son intention de manifester sa « *solidarité totale avec la gauche et le P.S. à l'heure où les difficultés commencent.* »

A ses yeux, « *la social-démocratie ne peut se faire qu'avec les socialistes* ». Mais cette social-démocratie, dit-il, « *doit aller plus loin que celle des pays de l'Europe du Nord.* » Il a donc annoncé d'une part, la dissolution du P.S.D., afin que dans la perspective des élections municipales « *personne ne puisse se réclamer de la social-démocratie en dehors des listes patronnées par le P.S.* », et, d'autre part, la création d'une « Amicale social-démocrate » ; enfin, sa propre adhésion au P.S.

● *M. Jacques Blanc, secrétaire général du P.R.*, a estimé jeudi 25 mars que « *la majorité, après l'échec-sanction subi le 21 mars, ne peut échapper à un débat sur le fond* ». Il s'est étonné que le gouvernement « *se refuse à tirer les conclusions de cet échec* ». Quant à l'opposition, elle doit, selon lui, retirer trois enseignements de ce scrutin : d'une part, « *la règle d'entente et du coude à coude est une règle sacrée* ». D'autre part, « *il ne faut pas attendre les échecs du pouvoir socialo-communiste, mais donner la préférence dès maintenant à l'action militante, le travail sur le terrain en privilégiant l'utile sur le spectaculaire, l'efficace sur le trompe-l'œil* ». Enfin, il faut que « *dans les mois à venir, le parti républicain s'explique, présente son projet de société libérale de progrès qui peut seul être la base de l'alternance que souhaitent les Français* ».

● RECTIFICATIF. — Dans l'article d'André Fontaine « On ne rase pas gratis » (*le Monde* du 26 mai), il est question de « créer dans le tiers monde le pouvoir d'achat sans lequel des centaines de *milliers* d'humains sont voués à la misère ». Il s'agissait bien entendu de centaines de *millions.*

Le communiqué du conseil des ministres

Le conseil des ministres s'est réuni le jeudi 25 mars, au palais de l'Elysée, sous la présidence de M. François Mitterrand. Au terme de ses délibérations, le communiqué suivant a été diffusé :

● ÉPARGNE POPULAIRE

A la suite de la décision prise par le conseil des ministres du 2 mars *dernier, le gouvernement a, sur la* proposition du ministre de l'économie et des finances, adopté un projet de loi portant création d'un régime d'épargne populaire.

Les Français qui ne payent pas l'impôt sur le revenu, ou qui paient moins de mille francs, pourront *déposer* sur un livret spécial jusqu'à cinq mille francs d'économies par an, sans que le montant total du dépôt puisse dépasser dix mille francs. Il sera possible d'ouvrir un livret par personne, chaque couple ayant droit à deux livrets, un pour le mari et un autre pour la femme. Le livret d'épargne populaire est ainsi ouvert à seize millions de Français.

Le montant des intérêts sera calculé en fonction de la hausse des prix, de manière à préserver la valeur de l'épargne. Les sommes ainsi déposées bénéficieront de cette protection si elles sont maintenues au moins pendant six mois sur le livret. Les intérêts seront exonérés d'impôt sur le revenu.

Les nouveaux livrets, qui pourront être souscrits aux guichets habituels (bureaux de poste, caisses d'épargne, banques, établissements du Crédit agricole et du Crédit mutuel), seront disponibles pour le public au début du mois de mai.

● TRIBUNAUX PERMANENTS DES FORCES ARMÉES

Sur la proposition du garde des *sceaux, ministre de la justice, le* conseil des ministres a adopté un projet de loi portant suppression des tribunaux permanents des forces armées en temps de paix et modifiant par voie de conséquence le Code de procédure pénale et le Code de justice militaire. Le projet de loi s'inspire du principe qui a déjà reçu application lors de la suppression de la Cour de sûreté de l'Etat et selon lequel il ne saurait y avoir, en matière répressive, de juridiction d'exception.

Les infractions de la compétence des juridictions militaires seront désormais instruites et jugées par les juridictions de droit commun. Les infractions d'ordre militaire et les crimes et délits de trahison et d'espionnage relèveront, dans le ressort de chaque cour d'appel, d'un tribunal de grande instance et d'une cour d'assises spécialisés qui appliqueront également la procédure de droit commun.

● MARCHÉS A TERME DE MARCHANDISES

Sur proposition conjointe du ministre du commerce et de l'artisanat et du ministre de l'économie et des finances, le conseil des ministres a adopté un projet de loi relatif aux marchés à terme de marchandises. Pour l'essentiel, il est prévu :

La création d'un organisme de surveillance unique doté de pouvoirs importants, la commission des marchés à terme de marchandises ; autonome, mais placée sous la tutelle du gouvernement, elle élaborera la réglementation nécessaire et veillera à son respect ainsi qu'au bon fonctionnement des marchés ;

La refonte du statut des intermédiaires opérant sur le marché, afin d'assurer une discipline plus stricte et de meilleures garanties de moralité et de solvabilité ; par ailleurs, le démarchage sera réglementé.

Ce texte permettra le développement des marchés à terme de marchandises, qui intéresse actuellement sept ou huit grands produits (sucre, cacao notamment) et lui conférera les garanties de rigueur nécessaires. *Les dispositions ainsi* adoptées constitueront en même temps un élément très favorable pour l'amélioration de notre commerce extérieur.

● DROITS DES TRAVAILLEURS

Le conseil des ministres a adopté quatre projets de loi relatifs aux droits des travailleurs. Ils concernent *le développement des libertés* individuelles dans l'entreprise, la relance de la négociation collective, le renforcement des institutions représentatives des salariés et la création de la commission d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail.

Ces projets ont été préalablement examinés par le Conseil économique et social. Sur plusieurs points, il a été tenu compte de l'avis de cette assemblée. Ils seront déposés sur le bureau de l'Assemblée nationale et inscrits à l'ordre du jour de la prochaine session parlementaire.

1) Les libertés individuelles :

Ce projet fixe les limites d'intervention du règlement intérieur et permet au juge de vérifier l'adaptation de la sanction à la faute commise. Il ouvre un droit d'expression directe de tous les salariés sur leurs conditions de travail en faisant obligation aux entreprises de plus de deux cents salariés d'établir, par la voie de la négociation, les modalités d'exercice de ce droit ;

2) La négociation collective :

Il est institué une obligation de négocier. Dans les entreprises de plus de cinquante salariés, la négociation doit avoir lieu chaque année sur les salaires effectifs et le temps de travail. Les conventions de branche devront être périodiquement réactualisées, chaque année sur les salaires et tous les cinq ans sur les classifications ;

3) Les institutions représentatives :

Le développement de la négociation ne sera pas une réalité si les moyens des institutions représentatives des salariés ne sont pas renforcés. Le comité d'entreprise voit donc ses attributions étendues en matière économique. Les représentants syndicaux bénéficient de crédits d'heures supplémentaires. Sous certaines conditions, les organisations syndicales pourront avoir un délégué supplémentaire représentant les cadres. Le comité de groupe est institué. Enfin, pour les petites entreprises, il est prévu de mettre en place, par accord entre organisations syndicales et patronales, des commissions locales paritaires ;

4) Hygiène, sécurité et conditions *de travail :*

Le comité d'hygiène et de sécurité aura également compétence pour les conditions de travail. Dans les entreprises de plus de trois cents salariés, il sera donc fusionné avec la commission des conditions de travail.

Par cet ensemble de quatre textes, le gouvernement proposeun cadre pour de nouvelles relations de travail, privilégiant *la voie de la négociation.* Il incite les partenaires sociaux .. chefs d'entreprise, cadres, travailleurs et représentants syndicaux — à jouer pleinement leur rôle dans le progrès social.

(Lire page 32.)

● RELATIONS ENTRE LA FRANCE ET LE JAPON

Le ministre d'État, ministre du commerce extérieur, a rendu compte au conseil des ministres, de son séjour à Tokyo du 15 au 18 mars 1982 et exposé, dans la perspective de la visite du président de la République au Japon en avril et du sommet des pays industrialisés en juin, l'évolution de nos relations économiques et commerciales avec ce pays.

Le ministre d'Etat a insisté sur la nécessité de rechercher l'équilibre des échanges et de remédier à l'actuel déficit, dès 1982, par une action plus dynamique des exportateurs français et par un effort sensible des autorités japonaises pour atténuer les obstacles à l'accès de leur marché. A cet égard, la France s'associe à la procédure qui va être engagée par la Communauté économique européenne devant le GATT et, d'une manière générale, à la stratégie commune définie par les dix pays de la Communauté vis-à-vis du Japon.

La France souhaite que la solution des problèmes commerciaux avec ce pays accompagne le renforcement de la coopération technologique et industrielle ainsi que le développement du dialogue politique et des échanges culturels entre les deux pays.

(Lire page 6.)

● ORDONNANCES

Le premier ministre a présenté un ensemble d'ordonnances sociales prises en application de la loi d'orientation du 6 janvier 1982. Sept ordonnances ont été adoptées. Elles complètent, avec les précédentes, l'ensemble des réformes sociales et des mesures qui fournissent les bases légales nécessaires au programme de lutte pour l'emploi engagé par le *gouvernement.*

AGE DE LA RETRAITE ET CUMULS :

1) L'ordonnance relative à l'abaissement de l'âge de la retraite, apporte le premier élément d'une réforme longtemps attendue. Les travailleurs du régime général de Sécurité sociale et du régime des salariés agricoles pourront prendre à soixante ans une retraite de base au taux plein, s'ils ont une carrière complète (trente-sept ans et demi).

L'ordonnance prendra effet au 1er avril 1983. Le délai *ainsi* prévu permettra aux partenaires sociaux de discuter de l'extinction des régimes de garanties de ressources et des conditions de l'alignement des régimes de retraite complémentaire. Toutefois, les dispositions nouvelles s'appliqueront, dès 1982, en faveur des chômeurs de plus de soixante ans, et des agents non titulaires de l'Etat et des collectivités locales ;

2) L'ordonnance relative à la limitation des possibilités de cumul entre pensions de retraite et revenus d'activité s'appliquera, à la même échéance, et pour une durée limitée dans le temps, aux titulaires de pensions âgés de plus de soixante ans. Le service d'une pension de retraite de salarié ou de fonctionnaire liquidée après cet âge, sera subordonné à la cessation de l'activité exercée par l'intéressé au moment de la liquidation. Il ne lui sera pas interdit de reprendre une autre activité, mais, dans ce cas, le cumul entre la pension de retraite et le revenu d'activité fera l'objet d'une pénalisation financière : une contribution de solidarité, d'un maximum de 10 %, sera versée à l'UNEDIC, à parts égales, par l'employeur et le salarié, sauf pour les salariés titulaires de pensions particulièrement modestes.

Des dispositions législatives analogues seront prises ultérieurement pour les cumuls de pension et d'activité non salariée.

CESSATION D'ACTIVITE DES FONCTIONNAIRES :

Une ordonnance organise deux dispositifs de cessation anticipée d'activité ouverts, en 1982 et en 1983, aux fonctionnaires et agents de l'Etat, avec les mêmes objectifs que les contrats de solidarité. A partir de *cinquante ans, les fonctionnaires* pourront, jusqu'à l'âge de leur retraite, cesser progressivement leur activité, en travaillant à mi-temps, avec un revenu de remplacement égal à 80 % de leur dernier traitement.

Avec trois ans d'anticipation sur l'âge de leur retraite, les fonctionnaires et agents non titulaires de *l'Etat et de ses établissements* publics à caractère administratif pourront cesser leur activité avec un revenu de remplacement déterminé par référence à leur régime respectif de retraite.

TRAVAIL A TEMPS PARTIEL :

L'exercice du travail à temps partiel sera facilité par une meilleure *définition du statut des travailleurs* choisissant cette forme d'emploi. Ils bénéficieront des mêmes garanties que les travailleurs à temps complet. Les salariés qui souhaitent travailler à temps partiel pourront plus facilement exercer leur choix.

DUREE DU TRAVAIL DANS LES HOPITAUX :

Une ordonnance étend aux hôpitaux la règle des trente-neuf heures de travail hebdomadaires.

JEUNES DE SEIZE A DIX-HUIT ANS :

L'ordonnance sur l'insertion sociale et la formation professionnelle de jeunes de seize à dix-huit ans pose les bases légales du programme adopté par le conseil des ministres en décembre 1981.

Les établissements d'enseignement public, et notamment les lycées d'enseignement professionnel, les organismes de formation publics et privés et les collectivités locales devront concourir à un ensemble d'actions d'accueil, d'information, d'orientation et de formation, destinées aux jeunes de seize à dix-huit ans. L'Etat apportera son concours à ces actions dans le cadre de conventions. Des missions locales, correspondant au modèle défini par le professeur Bertrand Schwartz, seront mises en place à titre expérimental.

Des stages d'orientation approfondie et de formation alternée, préparant directement à la qualification professionnelle des jeunes ou aidant *à leur insertion sociale,* feront l'objet de conventions entre l'Etat et les établissements et organismes de formation. Les bénéficiaires de ces actions seront assimilés à des stagiaires de formation professionnelle et percevront une rémunération forfaitaire.

CHEQUE-VACANCES :

Une ordonnance vise, par l'institution de chèque-vacances, à donner aux travailleurs, dont les revenus sont les plus faibles, la possibilité réelle de partir en vacances. Les chèques-vacances acquis par les employeurs, avec l'aide d'une épargne constituée par les salariés bénéficiaires, et cédés à ceux-ci, leur permettront de régler les dépenses engagées en France, pendant leurs vacances *pour leurs transports,* leur hébergement, leurs repas ou leurs activités de loisir.

Les chèques-vacances seront réservés aux salariés qui acquittent moins de 1 000 francs d'impôt sur le revenu. Les aides aux activités de loisir à caractère social versées par les organismes sociaux, pourront également prendre la forme de chèque-vacances. *Le bénéfice du chèque-vacances est* exonéré de la taxe sur les salaires, et, dans la limite du SMIC, de l'impôt sur le revenu. Le dispositif ainsi expérimenté contribuera à l'essor du tourisme social et populaire.

(Lire page 32.)

● CONSEILS D'ADMINISTRATION DES SOCIÉTÉS NATIONALISÉES

Le conseil des ministres a adopté deux décrets dont l'objet est de fixer les conditions de nomination des membres des conseils d'administration des sociétés industrielles, ainsi que des banques et compagnies financières, qui viennent d'être nationalisées.

Les dix-huit membres de chaque conseil d'*administration des sociétés* industrielles seront nommés par décret du président de la République, pris sur le rapport du premier ministre et du ministre de l'industrie. Les quinze membres de chaque conseil d'administration des banques et compagnies financières seront nommés par décret du président de la République pris sur le rapport du premier ministre et du ministre de l'économie et des finances.

1) Les représentants de l'Etat seront choisis, sous certaines conditions, parmi les fonctionnaires ou agents contractuels de l'Etat. Ils pourront êtres, en outre, choisis parmi les dirigeants des grandes sociétés du secteur public.

2) *Les deux décrets définissent,* tant en ce qui concerne les sociétés industrielles que les banques et compagnies financières nationalisées, ce qu'il faut entendre par « personnalités choisies en raison de leurs compétences ou de leurs connaissances » : il s'agira, par exemple, de personnalités compétentes dans tel ou tel domaine technique, de personnalités ayant une connaissance des besoins régionaux et locaux, etc.

3) La loi de nationalisation du 11 février 1982 a déjà fixé les règles de désignation des représentants des salariés, sur proposition des organisations syndicales représentatives au plan national.

Le président de la République a reçu les présidents Syad Barre et Haidallah, chefs d'Etat de la Somalie et de la Mauritanie, qui ont également rencontré des membres du gouvernement. Ces contacts amicaux marquent l'étroite relation qui existe entre la France et tous les pays d'Afrique.

Le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de la décentralisation, a *fait* une communication sur les résultats des élections cantonales.

● AIDES FISCALES AUX JEUNES AGRICULTEURS

Le ministre de l'agriculture et le ministre délégué auprès du ministre de l'économie et des finances, chargé du budget, ont présenté une communication *sur deux mesures nouvelles* d'aides fiscales à l'investissement et à l'installation des jeunes dans l'agriculture.

1) Une déduction fiscale sera accordée aux exploitants agricoles imposés au bénéfice réel, qui, investissent pour développer et moderniser leurs moyens de production, et qui maintiennent l'emploi sur leur exploitation. Les exploitants répondant à ces conditions pourront déduire de leur bénéfice imposable 15 % du montant des investissements qu'ils réaliseront en 1982. Cette déduction sera ramenée à 10 % pour 1983 et à 5 % pour 1984 et 1985 ;

2) Les jeunes agriculteurs qui s'installent pourront désormais bénéficier d'un *abattement de 50 % sur* leur bénéfice réel imposable pendant cinq ans.

HISTOIRE

UN ÉPISODE TRAGIQUE EN ALGÉRIE

Il y a vingt ans, rue d'Isly

Lundi 26 mars 1962, à Alger : la fusillade de la rue d'Isly. Il y a toujours un reporter. Il y en avait de nombreux, cet après-midi, au coin de l'avenue Pasteur et de la rue d'Isly, et l'un d'eux a su, au milieu du drame, garder son micro ouvert. On peut réentendre son enregistrement : un dialogue haletant sur fond de cris, de rafales d'armes automatiques, d'explosions de grenades. *« Halte au feu ! Halte au feu ! » — « Mon lieutenant, un peu d'énergie, mon Dieu ! » — « Halte au feu ! Cessez le feu ! »*

Les acteurs de cet échange sont, aujourd'hui, connus : un officier de tirailleurs algériens et un fonctionnaire de l'E.D.F. Mais qu'importent les détails. A tous ceux qui l'ont vécue et la revivent, pour quelques instants, vingt ans après, cette journée a laissé un souvenir ineffaçable. Alger, durant ces quelques heures, a atteint une sorte de comble dans l'horreur, le désarroi, le désespoir.

Des dizaines de morts, des dizaines de blessés ; ce massacre, peut-être ne pouvait-on l'éviter, mais il est bien vrai qu'on ne cessait, sur place, de le redouter depuis une semaine. Souvenons-nous. La « paix » d'Evian est signée le 18. Aussitôt, les responsables de l'O.A.S. la traduisent par un ordre de grève générale et... une déclaration de guerre : la fameuse directive n° 29 du général Salan : *« Je donne l'ordre à nos combattants de harceler toutes les positions ennemies dans les grandes villes d'Algérie. »*

La suite ne se fait pas attendre. Le 23 mars, c'est l'« embuscade » dans laquelle tombent deux camions de l'armée à l'entrée de Bab-el-Oued : cinq morts, onze blessés. D'autres suivront, des deux côtés, lorsque ce quartier populaire, devenu brusquement le symbole de la résistance « pied-noir », sera mitraillé, ratissé, et isolé par la troupe du reste de la ville.

Ce matin du 26, Alger n'a jamais été aussi lumineuse sous le ciel clair et chaud des fins de printemps africain. Mais une vague inquiétude flotte dans l'air. L'O.A.S. a perdu avec la bataille de Bab-el-Oued une des plus anciennes raisons de son combat : non seulement les « pieds-noirs » n'ont pas réussi à faire basculer l'armée, mais, pour la première fois, ils ont tiré sur des soldats français, qui ont riposté. Fin d'un rêve. Que peut-elle faire ? Tenter de mobiliser, une fois de plus, une dernière, les Algérois. D'où cet appel, la veille, à une grande marche pour « libérer » Bab-el-Oued. Manifestation pacifique, précise le commandant de zone de l'armée secrète, et interdite, bien sûr, par la préfecture.

Dès 14 heures, des hauts de la ville et de tous les quartiers périphériques, des milliers de manifestants de tous âges, jusqu'à des enfants, des vieillards, chantant, scandant les chants et les slogans de l'« Algérie française », brandissant des drapeaux, commencent à affluer aux abords du plateau des Glières, en bordure du Forum. Les grandes voies d'accès vers Bab-el-Oued, plus loin vers l'ouest, paraissent solidement tenues par des barrages militaires. Avec, au moins, un trou dans le dispositif : la rue d'Isly justement. Une petite section de tirailleurs algériens commandée par le lieutenant kabyle Ouchene Daoud, rassemblée derrière un cheval de frise trop court, est rapidement débordée, prise à revers par la foule qui déboule d'une autre voie non « gardée », l'avenue Pasteur.

Le carnage

Il est 14 h 45. Claque une rafale de fusil mitrailleur, et, aussitôt après, c'est le crépitement des pistolets mitrailleurs des tirailleurs qui tirent sur la foule. La fusillade s'amplifie, ponctuée par l'éclatement des grenades. Le carnage. Dans la bousculade et les hurlements, des corps tombent rue d'Isly, avenue Pasteur, sur les escaliers de la grande poste. Le drame proprement dit de la rue d'Isly ne durera qu'une dizaine de minutes, mais les coups de feu continueront à retentir durant une longue demi-heure et davantage dans tout le centre de la ville. Le boulevard Laferrière pris en enfilade par les tirs d'un ou deux fusils mitrailleurs restera longtemps infranchissable, même par les militaires qui ne parviennent pas à localiser le ou les tireurs embusqués sur les toits ou les balcons. Comment oublier, nous y étions, les larmes, vraies larmes, de rage de ce capitaine d'infanterie de marine s'efforçant de comprendre cette tuerie à laquelle il ne sait comment mettre fin ?

La ville ne retrouvera son calme que plusieurs heures plus tard et commencera alors à compter les victimes et à s'interroger sur l'origine du drame. Vingt ans après, on ne peut encore apporter des réponses incontestées ou inconstestables aux questions que se posèrent alors les Algérois hébétés. Combien de morts ? Cinquante, soixante-dix, davantage ? Combien de blessés ? Deux cents au moins ; impossible d'être plus précis (1). Les tirailleurs ont tiré sur la foule ; c'est certain, mais on retrouvera aussi, par la suite, les emplacements d'armes automatiques servis par d'autres qu'eux. A qui surtout faire porter la responsabilité de la fusillade ? Les soldats placés rue d'Isly patrouillaient, deux jours auparavant encore, dans le bled. Ils étaient aussi peu faits que possible pour la tâche de maintien de l'ordre que, un jour comme celui-ci, on leur avait confiée. Ils n'auraient d'ailleurs pas dû être là. Ils y étaient : plus qu'une erreur ? Peut-être. Mais le crime impardonnable, n'était-ce pas dans cette fameuse instruction n° 29, la manipulation, l'excitation irréfléchie d'une foule désorientée et désarmée ?

L'amnistie, depuis 1968, a éteint les actions judiciaires engagées aussitôt après le drame. Elle n'a pas aboli les souvenirs ni apaisé les passions. L'historien se contentera de dire que ce jour de folie marqua le début de la fin de cette folle guerre qui, pendant plus de trois mois encore, exigera son tribut de larmes et de sang.

JACQUES-FRANÇOIS SIMON.

(1) Yves Courrière, après une longue et minutieuse enquête, parle de quarante-six morts et deux cents blessés (dont beaucoup (?) ne survivront pas à leurs blessures) parmi les manifestants. Les tirailleurs, ajoute-t-il, ont eu dix blessés, dont deux très graves.

CORRESPONDANCES

Une lettre de M. Triboulet à propos des accords d'Évian

M. Raymond Triboulet, ancien ministre, membre de l'Institut, nous écrit :

Dans *le Monde* du 16 mars, mon ami Louis Terrenoire me met en cause en rapportant ce qui se serait dit au conseil du 19 mars sur les accords d'Évian.

J'aurais insisté sur « la sensibilité des membres de la communauté européenne ».

Ceci ne veut pas dire grand-chose si on ne l'éclaire pas, notamment, par la lettre que j'écrivais, le 12 décembre 1960, à mon premier ministre, Michel Debré : « ... *Si l'on avait voulu faire une politique d'intégration, « l'accrochage » se serait produit dans la communauté musulmane. Puisque l'on veut faire une politique libérale, « l'accrochage », en revanche, risque de se produire du côté de l'armée, dont les buts sont plus difficiles à définir, et, surtout, de la communauté européenne.*

» *Bref, ce n'est, en aucune façon, un paradoxe que de dire que la politique algérienne voulue par le général de Gaulle suppose une action politique dynamique et persévérante à l'égard des Européens bien plus qu'à l'égard des musulmans.* » Et je constatais que cette action n'était pas exercée.

J'ai cru qu'il était de mon devoir de rappeler cette évidence politique pendant quatre ans, à chaque conseil ou presque, comme en témoignent par exemple les *Souvenirs* de Robert Buron. Car le but et le succès de l'entreprise du général étaient liés à la « marche ensemble » des deux communautés, suivant sa propre expression. Les anciens combattants étaient sans doute les plus capables de le comprendre. J'ai donc multiplié les efforts sur le terrain, ainsi fin novembre 1961 dans les départements d'Orléansville et de Bône. Hélas ! si je provoquais un bref redressement, personne ne pouvait ou ne voulait prendre la relève.

D'après Terrenoire, le 19 mars, le général aurait « réagi vivement avec des mots sévères ». Il est vrai qu'au conseil du 30 août précédent, le général m'avait répondu en comparant la communauté européenne aux damnés des tympans de cathédrale qui tendent le poing aux anges qui veulent les sauver.

Mais s'il ne croyait guère au succès de ces efforts de sauvetage, le général ne les en appréciait pas moins.

C'est ainsi que le 24 avril 1962 le général de Gaulle m'écrivait : *« Mon cher Ministre. Vous avez bien voulu me communiquer la lettre que vous avez adressée le 24 mars aux présidents des groupements d'anciens combattants d'Algérie. Je l'ai lue attentivement et j'ai pris connaissance avec intérêt des observations que vous m'avez soumises à ce propos ».*

Au reste nos efforts n'ont pas été vains et se sont inscrits dans les accords d'Évian puisqu'ils ont abouti à cette clause exceptionnelle qui maintient l'administration française en Algérie pour le service des pensions et prestations dues à tous ceux qui ont combattu dans l'armée française.

Se réconcilier dans une journée de deuil

La veuve d'un officier tué pendant la guerre d'Algérie nous écrit :

Depuis des mois, je lis les interventions diverses à propos de la célébration du 19 mars 1962, mais je n'ai jamais trouvé dans ces déclarations celle d'une veuve de cette guerre.

Nous ne sommes pas nombreuses, mais m'est-il permis de dire aux pieds-noirs que si ce jour-là ce fut pour eux la fin d'un beau rêve, ce fut l'arrêt du cauchemar pour les parents et les femmes des combattants, et ce fut ce jour-là et non un autre. Qu'il y eut encore des morts ensuite ne change rien ; après le 11 novembre 1918, il y eut à déplorer la mort de nombreux blessés dans les mois qui suivirent. Pourquoi vouloir, d'ailleurs, faire de ce jour de souvenir douloureux un jour de fête ? J'étais choquée, jeune élève conduite au monument aux morts par mon institutrice, de voir un bal après avoir entendu la longue litanie des morts, appel qui me glaçait.

Tous ne pourraient-ils se réconcilier dans cette journée de deuil et rien d'autre ? Il ne s'agit pas de crier victoire ou de pleurer une défaite. Chacun sait que, après une guerre, personne n'a gagné, pas plus une guerre coloniale qu'une autre, d'ailleurs.

Dois-je dire au colonel Argoud, entendu hier soir sur FR 3, combien son ironie faisait mal quand il se moquait des mères françaises, tremblant pour leur rejeton en Algérie, et non lorsqu'il était au volant d'une Jaguar (!) en France ! Ce colonel Argoud ne semble pas connaître l'état de fortune de la majorité des combattants d'Algérie, contingent comme officiers ! Quant à sa défense de la torture, rien ne pourra jamais effacer cette tache qui a rendu certains dignes des pires nazis.

● *Un numéro d'*Autrement *sur l'Algérie.* — La revue *Autrement* consacre son numéro de mars à un bilan, intitulé « Algérie, vingt ans après », construit autour des thèmes suivants : la mémoire, l'errance entre deux terres, quel socialisme, quel islam ?, l'Algérie au jour le jour, 10 millions de voix et cultures en friche. Le numéro : 55 F.





Le Monde

société

JUSTICE

L'ouverture d'une information judiciaire sur la mort de René Lucet

L'ouverture d'une information judiciaire sur la mort de René Lucet, décidée le 25 mars — soit vingt et un jours après le drame qui a coûté la vie à l'ancien directeur de la caisse maladie des Bouches-du-Rhône, — permettra-t-elle de faire la lumière sur cette affaire ? Compte tenu du retard dans une décision qui aurait pu être prise il y a deux semaines, dès que furent connues les contradictions entre les conclusions des premiers experts, on peut être sceptique. La lenteur de la justice et les insuffisances de la police dans les premiers temps de l'enquête ne faciliteront pas la tâche du magistrat instructeur désigné jeudi, Mlle Bernadette Augé.

Les conclusions des six experts désignés le 16 mars pour réexaminer le corps de René Lucet, après exhumation, entretiennent le doute et n'aboutissent à aucune certitude. Les extraits qu'a publiés le procureur de Marseille indiquent qu'aucune hypothèse ne peut être écartée : le *suicide n'est ni prouvé ni infirmé.* Et c'est précisément parce qu'il y a doute qu'une information a finalement été ouverte.

L'avocat de Mme Lucet nous a, à ce propos, fait remarquer que l'information est « destinée à rechercher les causes de la mort », et qu'il « ne s'agit donc pas d'une information criminelle ». L'article du code de procédure pénale, sur lequel s'est fondé le procureur, ne permet donc pas à Mme Lucet de se constituer partie civile. « Je n'ai pas eu connaissance des rapports d'expertise », nous a précisé Mᵉ Matthieu Baffert. Il a ajouté : « Mme Lucet est convaincue du suicide de son mari. Elle veut que la vérité éclate ; elle veut que le suicide soit démontré. »

Pour sa part, M. Robert Badinter a fait une allusion indirecte à cette procédure en déclarant à Marseille, lors d'une cérémonie à la mémoire du juge Michel : « La justice française ne saurait s'accommoder de faiblesses dans sa quête de la vérité et la poursuite des coupables. La magnanimité honore la justice ; l'incertitude, l'hésitation ou la facilité compromettent à coup sûr l'œuvre de justice. »

Deux semaines perdues

De notre envoyé spécial

Marseille. — C'est un art. Ou une seconde nature. Marseille a le don de produire des « affaires ». Mieux, il y a presque toujours à Marseille l'affaire et l'affaire de l'affaire. Bref, l'affaire et son contexte, son cortège d'embrouilles, de bavures et d'apparentes incohérences. Marseille, comme l'on dit ici, ne peut s'empêcher de « *faire des pastis* ». Entendez que Marseille a le secret des histoires pas très claires, brouillonnes.

Inutile de feuilleter les livres d'histoire. En moins d'un an, les familiers du palais de justice de la cité phocéenne ont assisté à deux de ces pataquès « *locaux* ». L'affaire de la tuerie d'Auriol d'abord, avec ses six morts, son climat bien particulier et ce premier substitut du tribunal à qui sa hiérarchie subtilisa le dossier durant ses vacances. L'assassinat du juge Pierre Michel ensuite. Affaire qui vit le même substitut, M. Louis Bartolomei, demander cette fois qu'on le décharge du dossier pour avoir été tenu à l'écart et accuser le parquet du tribunal de « *mener plus à bon terme les vols de queues de cerises que les affaires de grande délinquance* ». L'affaire d'Auriol, l'affaire Michel, cela faisait déjà beaucoup. Voilà l'affaire Lucet. Une affaire mal engagée.

Cela fait vingt-deux jours que René Lucet, ancien directeur de la caisse d'assurance-maladie des Bouches-du-Rhône, est mort de deux balles dans la tête. Cela en fait bientôt douze qu'une question dérangeante et insidieuse se pose : oui ou non, René Lucet s'est-il suicidé ? Plus crûment : René Lucet s'est-il donné la mort ou a-t-il été tué ? Trois autopsies n'ont pas suffi à répondre. Pas plus que deux expertises balistiques et deux expertises médico-légales. Les deux dernières en date étant confiées à un collège d'experts renommés.

Le procureur de la République de Marseille, M. Albert Vilatte, a publié, jeudi 25 mars, un communiqué *(voir d'autre part)* où il résume le rapport des experts nationaux. Ce rapport contredit sur plusieurs points les expertises médico-légales précédentes. Pour autant, l'ensemble des conclusions se rejoignent pour laisser place au doute. Le suicide est possible certes, mais il est aussi contestable. Cette situation a conduit jeudi — trois semaines après la mort de René Lucet — le procureur de la République de Marseille à requérir l'ouverture d'une enquête judiciaire. Mlle Bernadette Augé, juge d'instruction, devra donc rechercher par « *tous les moyens utiles les causes de la mort de M. Lucet* ».

Voilà à coup sûr une décision tardive. L'affaire Lucet — en marge de ses aspects politiques — peut-elle aujourd'hui éviter de s'enliser dans une interminable bataille d'experts ?

L'affaire de l'affaire

Chaque heure est précieuse en matière de médecine légale. Mᵉ Matthieu Baffert, avocat de Mme Lucet, considère dans ces conditions qu'il aurait mieux valu ouvrir une information sur-le-champ. Dès que le doute a succédé aux certitudes, c'est-à-dire dès le 10 mars, date de la remise du premier rapport balistique contredisant le premier rapport de médecine légale (8 mars). La « *nuit de folie* » du 4 mars, comme l'a qualifiée Mme Lucet, était encore proche. Une nuit dont rien ne laissait présager qu'elle se conclurait par un drame.

René Lucet s'était, certes, vu retirer son agrément de directeur de la caisse primaire d'assurance maladie de Marseille par Mme Nicole Questiaux, ministre de la solidarité nationale. Le 3 mars au soir, il avait cependant demandé au dernier carré de ses amis et compagnons de travail de cesser leur grève de soutien au centre Valmante de la Sécurité sociale. Il avait, faisant de la main le V de la victoire, prononcé la fameuse phrase du général MacArthur : « *Je reviendrai* ». Il avait encore fait acheter un billet d'avion pour Paris dans la perspective de son rendez-vous le surlendemain à 17 heures avec M. Michel Lucas, conseiller auprès de Mme Questiaux.

Au cours de cette nuit du 3 au 4 mars, René Lucet, selon le récit de son épouse, a consulté ses dossiers, essayé de trouver le sommeil et discuté avec sa femme. Mme Lucet raconte que vers 6 heures du matin son mari lui demandera d'aller lui chercher un verre d'eau. C'est alors qu'elle entend un bruit « *comme une porte qui claque fortement* », puis un second bruit qui lui fait penser « *à une détonation* ». Et c'est alors, d'une certaine manière, que commence aussi l'affaire Lucet.

Dans un réflexe, Mme Lucet téléphone en premier lieu à deux chauffeurs et gardes du corps de son mari, MM. Paul Murraciole et Serge Cuello, qui préviennent à leur tour leurs deux autres confrères et la secrétaire de M. Lucet. Mme Lucet téléphonera ensuite — à 6 h 11, selon elle — à la police. Lorsque celle-ci arrive, trois ou quatre minutes après l'appel, M. Murraciole est déjà là. Les pompiers viennent d'arriver. A 6 h 30, le préfet de police est prévenu.

Ces quelques précisions ont leur importance en raison de la confusion qui suivra. Jusqu'à 8 h 45, en effet, les pompiers, un médecin aspirant, des gardiens de la paix, un officier de police judiciaire, des voisins et l'entourage de M. Lucet défilent dans la maison du couple, appelée le « *château* » par les familiers. L'arme de M. Lucet, un revolver Taurus 38 spécial, est saisie par l'officier de police judiciaire. Le suicide de l'ancien directeur de la caisse d'assurance maladie ne semble faire de doute pour personne. Ce n'est qu'à l'arrivée de l'inspectrice Simone Grivel (8 h 45) que les choses changent un peu. L'inspectrice, selon certaines informations, se rend compte, en effet, que deux balles ont été tirées ou ont pu être tirées. Le travail de l'identité judiciaire commence...

On ignore toutefois si le test à la paraffine, qui permet de constater qu'une personne a des traces de poudre sur la main et a donc utilisé une arme, a été pratiqué. On sait simplement que les enquêteurs, dans leur rapport de synthèse, s'étonnent de la position du corps — « *en dormeur* » — de René Lucet. On sait aussi que la présence de gouttes de sang au plafond retient l'attention de l'inspectrice, puis du médecin légiste, qui s'interrogent.

Saisie de ce dossier, la sûreté urbaine a été durement critiquée. A supposer qu'elle l'ait été injustement, son silence têtu n'a pas contribué à lever les interrogations. La justice, pour sa part, s'est hâtée lentement. C'est au plus tard le 12 mars que le procureur de la République a été au courant des contradictions des experts balistiques et de médecine légale. Ce n'est que le 16 — après que la chancellerie eut pris connaissance du dossier — que M. Vilatte a désigné un nouveau collège d'experts. Et ce n'est que le 25 qu'il a requis l'ouverture d'une information judiciaire. Ces deux semaines perdues ne sont pas près d'être rattrapées. Là encore, le silence systématique opposé à toutes les questions n'a fait qu'entretenir le doute. Ainsi accumulées, ces maladresses et bavures constituent des erreurs irrémédiables.

LAURENT GREILSAMER.

Pas de conclusion

Sans doute fallait-il s'y attendre. La partie rendue publique du rapport, rédigé par les six experts nationaux ne permet d'aboutir à aucune conclusion. Il est possible, en dépit de la formulation volontairement ambiguë, d'en tirer quelques enseignements.

Premier point. — *On exclut totalement l'éventualité* d'un « *long feu* », *reprenant en cela le cinquième paragraphe du rapport qui avait été communiqué dans un premier temps à M. Albert Vilatte, procureur de la République de Marseille* (le Monde *du 17 mars).*

Second point. — *Il est acquis que les deux balles ont été tirées successivement,* « ont pénétré par un large orifice commun de la région auriculaire droite » *puis* « suivi un trajet différent à travers le crâne ».

Troisième point. — *La nouvelle expertise n'a pas plus que la première permis d'identifier le trajet précis des projectiles dans la substance cérébrale. Elle n'a pas non plus, semble-t-il, indiqué quel était le premier et le second coup. En revanche, les experts sont parvenus à* « constater la poursuite des fonctions vitales élémentaires après le premier coup de feu », *alors que le premier rapport indiquait que* « les lésions cérébrales produites par ces projectiles ont entraîné une mort immédiate ».

M. Lucet est-il resté un moment en vie après que la première balle ait été tirée ? Si oui, quel était son état de conscience ? Questions essentielles auxquelles on ne pourrait véritablement apporter des éléments de réponse qu'en connaissant le trajet exact des projectiles à travers la substance cérébrale. Il ne fait guère de doute qu'après le premier coup de feu, il y a eu perte de connaissance. En revanche, « la poursuite des fonctions vitales élémentaires » *n'est plausible que si certaines régions cérébrales sont restées indemnes de toute lésion.*

Deux hypothèses pourraient dans ce cas être avancées : un « automatisme médullaire », *mécanisme réflexe ou une crise d'épilepsie généralisée parfois observée en cas de traumatisme crânien gravissime, à l'origine du second coup de feu. Il reste que dans ce cas, on s'explique mal, compte tenu notamment du recul de l'arme, l'existence d'un seul orifice crânien. D'autre part, aucune explication n'est fournie sur le fait qu'un des projectiles ait pu demeurer intra-crânien ni sur la présence de sang au plafond, dont les premiers experts expliquaient que sa présence* « ne pouvaient provenir de la pénétration d'un projectile intra-crânien ».

Au total, ces nouvelles conclusions, en rejetant l'hypothèse du « long feu », *contredisent en partie celles des docteurs B. Marriotti et R. Mazaud, premiers médecins légistes. Les experts nationaux étaient dans l'impossibilité de procéder à une véritable autopsie sur un cerveau étudié plus de dix jours auparavant. Seule une conservation immédiate du cerveau dans le formol pendant une quinzaine de jours aurait permis de déterminer avec précision les trajets des deux projectiles et, par là même, de répondre à des questions aujourd'hui insolubles.*

JEAN-YVES NAU.

LE COMMUNIQUE DU PROCUREUR

Voici le communiqué publié par le procureur de Marseille, M. Albert Vilatte, le 25 mars :

« *A la suite de la mort de M. René Lucet, survenue à Marseille le 4 mars dernier, avait été confiée à la sûreté urbaine une enquête au cours de laquelle il a été notamment procédé à des examens de médecine légale et à une expertise balistique.*

» *Les discordances relevées entre les conclusions des médecins légistes et des experts en balistique ont conduit le parquet à désigner le 16 mars 1982 un collège de six experts nationaux : d'une part, les professeurs Hadengue et Dumont et le docteur Martin, d'autre part les professeurs Ceccaldi, Muller et Salle.*

» *Ce collège d'experts vient de remettre son rapport, dont les conclusions, d'une part, excluent l'éventualité d'un « long feu » et établissent que les deux projectiles qui ont atteint M. Lucet ont été tirés successivement, ont pénétré par un large orifice commun de la région auriculaire droite et ont suivi un trajet différent à travers le crâne.*

» *D'autre part, constatent la poursuite des fonctions vitales élémentaires après le premier coup de feu sans pouvoir établir les structures nerveuses intéressées par le premier coup de feu et par conséquent exclure la possiblité d'une réitération du geste de tir.*

» *Au vu de ces conclusions, le parquet a requis, en application de l'article 74, dernier alinéa du code de procédure pénale (1), une information conduite par un juge d'instruction afin de rechercher par tous les moyens utiles les causes de la mort de M. Lucet.* »

(1) Cet article prévoit notamment : « *En cas de découverte d'un cadavre, qu'il s'agisse ou non d'une mort violente, mais si la cause en est inconnue ou suspecte (...) le procureur peu requérir information pour recherche des causes de la mort.* »

Le garde des sceaux a présidé une cérémonie à la mémoire du juge Pierre Michel

Marseille. — Au cours de sa visite à Marseille, jeudi 25 mars, M. Robert Badinter, garde des sceaux, qui poursuit son tour de France des principales juridictions, a rendu hommage à la mémoire du juge Pierre Michel, magistrat instructeur, assassiné le 21 octobre 1981. Le garde des sceaux a remis la croix de chevalier de la Légion d'honneur, décernée au juge Michel à titre posthume, à la famille de ce dernier et dévoilé une plaque commémorative dans la salle des pas perdus du palais de justice, désormais appelée salle Pierre-Michel.

M. Badinter, après avoir salué dans le jeune magistrat un juge « *courageux, lucide, aimant son métier, aimant la justice et en assumant toutes les responsabilités* », a souligné qu'il avait connu une « *longue torture morale* » en recevant de nombreuses menaces de ses assassins. « *Le premier enseignement que nous laisse ainsi le juge Michel,* a déclaré le garde des sceaux, *est qu'il existe en France des magistrats, qui préfèrent risquer leur vie plutôt que de renoncer à leur mission.* » M. Badinter a poursuivi : « *En vérité, il est fini, le temps de la magistrature paisible, et sans aller jusqu'à l'extrémité tragique du destin de ces juges assassinés — François Renaud, Pierre Michel, — la condition des magistrats, parce qu'ils seront toujours plus impliqués dans des conflits plus nombreux, plus complexes et parfois plus durs, sera toujours plus difficile à assumer : que la nation s'en souvienne.* »

L'enquête

Avocats et magistrats de Marseille ont assisté à cette cérémonie dans le plus grand silence. M. Patrick Guérin, qui dirige l'instruction sur l'assassinat du juge Michel, était présent. Depuis le 26 *février*, trois hommes sont écroués dans le cadre de cette procédure. Deux d'entre eux, Charles Giardina, vingt-cinq ans, et Gilbert Claramaglia, trente-trois ans, sont inculpés d'homicide volontaire ou prémédité et complicité, recel, infraction à la législation sur les armes, association de malfaiteurs et complicité. L'instruction se poursuit toujours dans la plus grande discrétion. On se refuse, au palais de justice de Marseille, à confirmer ou à démentir les informations selon lesquelles des policiers auraient effectué cette semaine des commissions rogatoires, en Suisse et en Italie, relatives au trafic des stupéfiants et plus particulièrement à la « french - sicilian connection ». Le juge Michel s'était efforcé de lutter contre cette filière de la drogue. — L. G.

FAITS ET JUGEMENTS

La plainte en diffamation contre M. Jack Lang.

Mme Françoise Beuzit, juge d'instruction au tribunal de Paris, a rendu mercredi 24 mars, une ordonnance dans laquelle elle se déclare compétente, contrairement aux réquisitions du parquet, pour statuer sur la plainte en diffamation déposée par M. Jean Bourdier, directeur adjoint de l'hebdomadaire *Minute*, contre M. Jack Lang, ministre de la culture.

Cette plainte fait suite à la publication par *Télé-7 jours* le 2 janvier, d'une interview du ministre à propos de l'émission « Droit de réponse » au cours de laquelle s'étaient affrontés des journalistes de *Charlie-Hebdo* et M. Bourdier *(le Monde,* daté 24-25 janvier). M. Lang, s'exprimant « *à titre personnel* », avait qualifié M. Bourdier de « *fasciste* », ajoutant qu'il ne fallait pas « *employer à son endroit les méthodes qui sont les siennes* ». Le parquet avait invité Mme Beuzit, en vertu de l'article 68 de la Constitution, à se déclarer incompétente en ce qui concerne M. Lang, un ministre relevant de la Haute Cour de justice pour des délits commis dans l'exercice de ses fonctions. En revanche, le parquet avait requis l'inculpation du directeur de *Télé-7 jours.*

Mme Beuzit a estimé que M. Lang ne s'était pas exprimé en tant que membre du gouvernement dans l'exercice de ses fonctions, mais à titre personnel. Le parquet a fait appel de cette ordonnance devant la chambre d'accusation de la cour d'appel de Paris.

● *Les trois militants du CID-UNATI,* MM. Georges Renouf, trente-cinq ans, taxidermiste à Carrouges (Orne), Louis Besnard, trente-deux ans, boucher à Cherbourg (Manche), et Jean-Claude Blay, trente-trois ans, plombier à Flers (Orne), qui avaient participé le 22 février à la séquestration, à Caen, de M. Louis Mexandeau, ministre des P.T.T., ont été condamnés à un mois de prison avec sursis par le tribunal de grande instance de Caen. A l'audience, le 17 mars, le procureur avait réclamé deux mois d'emprisonnement avec sursis pour chacun des inculpés. Le tribunal a estimé qu'un mois avec sursis suffisait, car « *les trois hommes (...) ont eu soin de ne se livrer à aucune violence physique sur les personnes séquestrées et à aucune destruction ou dégradation* ». — (Corr.)

MÉDECINE

Le début de la grève des internes et chefs de clinique

En dépit de deux entrevues, l'une avec le professeur Maxime Seligmann, chargé de mission près de M. Alain Savary, ministre de l'éducation nationale, le mercredi 24 mars, l'autre le 25 mars avec le professeur Jacques Latrille, directeur de cabinet de M. Jack Ralite, ministre de la santé, les responsables des intersyndicats nationaux des internes et des chefs de clinique assistants des hôpitaux universitaires, ont décidé de maintenir leur mot d'ordre de grève illimitée à partir de ce vendredi 26 mars. L'assemblée générale des internes de Paris n'a précisé que la veille, en fin de soirée, les modalités exactes de la grève des soins qu'ils entendaient mener. Les gardes et les urgences devaient être assurées.

Le point essentiel concerne la demande formulée au ministère de la santé et au ministère de l'éducation nationale, de l'annulation d'un arrêté publié au Journal officiel *du 21 février qui facilite l'accession à l'exercice des spécialités médicales à des étudiants non internes des hôpitaux universitaires* (le Monde *du 26 mars). Le Syndicat national de l'enseignement supérieur estime, dans un communiqué,* « inadmissible que la compétence à juger de la qualification médicale soit transférée, en fait, de l'université à l'ordre national des médecins » *dont* « il demande la suppression ». *La C.F.D.T. estime que les mesures prises* « n'aboutissent qu'à augmenter le nombre des spécialistes sans changer le système de santé. L'intervention du Conseil national de l'ordre montre encore une fois que cet organisme n'est capable que de défendre les intérêts corporatistes et financiers de certains praticiens ».

M. Jean de Savigny, directeur des affaires médicales à l'Assistance publique de Paris, a adressé à l'attention des directeurs d'hôpitaux et des chefs de service deux notes dans lesquelles il précise les mesures à prendre pour que la continuité des soins puisse être assurée. Un communiqué, publié le 25 mars par le ministère de la santé, indique « qu'un nouveau groupe de travail pleinier sera convoqué le 8 avril » *pour examiner les problèmes du déroulement des carrières et des rémunérations des médecins hospitaliers.*

« Un créneau s'est ouvert »

Un amphithéâtre usé du groupe hospitalier parisien La Pitié-Salpêtrière. Une dizaine d'étudiants derrière le bureau professoral et plusieurs centaines d'autres sur les gradins : le syndicat autonome des internes en médecine des hôpitaux et hospices civils de Paris organisait dans la soirée du 25 mars une assemblée générale. En théorie, l'ordre du jour ne posait aucune difficulté. Il s'agissait uniquement de préciser les modalités exactes de la grève générale illimitée décidée quelques jours auparavant. En pratique, il en alla tout autrement : pendant plus de deux heures, le groupe s'entredéchira afin de savoir pourquoi il protestait.

Un seul point unissait l'assemblée, le désir, la volonté absolue de faire grève. « *Il faut enfoncer le clou, l'enfoncer profondément,* se plurent à répéter les orateurs. *Un créneau s'est ouvert, il faut en profiter !* » Une volonté de façade qui dissimulait mal les options politiques de chacun, l'importance accordée à la suppression du secteur privé dans les hôpitaux publics.

Faire grève certes, mais pourquoi ? Pour empêcher d'autres internes — ceux des hôpitaux non universitaires — d'accéder trop facilement à l'exercice d'une spécialité ? Pour contraindre le gouvernement à leur octroyer le statut de médecins hospitaliers et à prendre en considération leurs aspirations professionnelles ? Fallait-il s'associer aux «patrons», accepter leur soutien ou au contraire voir dans cette soudaine sollicitude la preuve manifeste d'une manipulation politique ?

Questions difficiles, insolubles pour ce groupe d'étudiants hospitaliers dont les prédécesseurs ont, pendant plus d'un siècle, constitué l'élite de la jeunesse médicale française et qui brusquement, en une soirée, découvraient « *l'incohérence totale de notre gouvernement* » et prenaient la mesure de leur inexpérience des luttes syndicales.

Moments difficiles aussi dans cet amphithéâtre de futurs médecins. On cria, on tempêta, on s'injuria. On échafauda à la hâte une stratégie vis-à-vis des médias, de cette presse « *qui trouvera toujours un pépé mort et qui dira que c'est de la faute de l'interne qui n'est pas passé* ».

Il fallut toute l'assurance et le titre du professeur agrégé Jean-Philippe Derenne (Syndicat de la médecine hospitalière) pour rétablir le calme et démontrer *ex cathedra* que les risques de manipulations hiérarchiques et politiques du mouvement existaient bel et bien. Qu'il ne fallait pas se limiter à demander seulement l'annulation d'un arrêté, mais songer aussi au problème de statuts de carrière. Quelque temps auparavant on avait jeté l'anathème sur les étudiants qui avaient tenté de dire la même chose. Des applaudissements nourris éclatèrent néanmoins de partout. Le cours était terminé. — J.-Y. N.

● *Premiers bébés-éprouvette canadiens.* — Des jumeaux sont nés après fécondation *in vitro* le 25 mars, à Oakville (Ontario, Canada). Il s'agit des seconds « jumeaux-éprouvette ». Les premiers étaient nés en 1981 en Australie. — *(A.F.P.)*

CATASTROPHES

● *Deux mille cinq cent quatre-vingt-cinq personnes* ont été officiellement déclarées sans abri et sept cent quatre-vingt-quatorze logements inhabitables, après le tremblement de terre de magnitude 4,5 qui a secoué la Calabre, la Basilicate et la Campanie, le 21 mars dernier. En outre douze écoles sont inutilisables. — *(A.F.P.)*

ÉDUCATION

L'AVENIR DES ÉCOLES NORMALES SUPÉRIEURES

Un changement très tempéré

Les travaux de la commission Jeantet, chargée par M. Alain Savary de préparer la future loi d'orientation de l'enseignement supérieur (« le Monde » du 17 mars) et la présentation du rapport de la commission de Peretti sur la formation des enseignants (« le Monde » du 21 mars) suscitent des remous dans et à propos des écoles normales supérieures (E.N.S.). Immédiatement après la présentation du rapport de Peretti, les cinq directeurs et directrices des E.N.S. (1) ont été réunis au cabinet du ministre de l'éducation nationale, le 20 mars, pour recevoir des assurances sur leur avenir. Mme Thérèse Delpech, chargée des E.N.S. au cabinet du ministre — et ancienne sévrienne elle-même — s'est efforcée de calmer leurs craintes en expliquant que M. Savary, le matin même, avait décidé de ne rien bouleverser tant que la nouvelle loi d'orientation n'aurait pas vu le jour.

Le malaise des écoles normales supérieures, déjà sensible ces dernières années avec la politique de restrictions mise en œuvre par Mme Saunier-Seïté, connaît paradoxalement un regain avec l'arrivée du nouveau pouvoir. On espérait une « trêve » et même, pourquoi pas, quelques faveurs. On constate avec désappointement que c'est le ministère d'à-côté — la recherche — mené tambour battant par M. Chevènement — qui tire la couverture à lui et prodigue encouragements et crédits. *« Ah, si Chevènement était ministre de l'éducation nationale... »*, soupirait un élève de Saint-Cloud lors d'une journée *« portes ouvertes »* organisée le 18 mars, à la rue d'Ulm, par l'intersyndicale SNES et SNE-Sup. (2).

Le ministre d'État, qui vient d'annexer les anciens locaux de l'École polytechnique, pourrait-il mieux faire que son collègue de la rue de Grenelle? Rien n'est moins sûr. Car la situation des E.N.S. en 1982, toujours tiraillées entre l'enseignement secondaire, l'enseignement supérieur et la recherche, est au premier abord inextricable. Si le gouvernement atteint ses objectifs (mixité, décentralisation, unification des enseignements supérieurs et de la formation des enseignants), le résultat est simple : les écoles normales supérieures disparaissent. Ou se fondent dans un ensemble, où elles perdraient leur « caractère propre ». Impensable.

● *La mixité* : c'est un objectif que voulait déjà atteindre le gouvernement précédent. Il y est parvenu pour Saint-Cloud et Fontenay, il avait dû renoncer rue d'Ulm, malgré la résistance nement de M. Mauroy a repris le flambeau, et indiqué de la manière la plus nette qu'il n'y aurait pas d'exception pour la rue d'Ulm, magré la résistance des archicubes (3). *« La mixité, ce n'est pas mon problème*, dit M. Georges Poitou, le nouveau directeur de la rue d'Ulm, *c'est celui du gouvernement.* » Bien qu'il ait été nommé par le nouveau gouvernement, M. Poitou ne manifeste aucun enthousiasme pour la « gémination » d'Ulm et Sèvres.

« Notre concours masculin peut paraître désuet, dit-il, *mais c'est grâce à la non-mixité que les femmes sont entrées en force dans la recherche scientifique. On s'en aperçoit dans les congrès internationaux : la France est un des rares pays à présenter autant de femmes scientifiques. »*

Cet argument est constamment repris par les militants du SNES et du SNE-Sup., et est étayé par l'expérience de la gémination Saint-Cloud - Fontenay : au concours 1981, on ne compte que vingt-quatre femmes ayant « intégré » à une section scientifique contre soixante-six hommes (les proportions sont respectivement de quarante-huit et soixante-sept pour les sections littéraires, plus équilibrées). *« Si le concours n'avait pas été mixte, il serait entré au total cent dix femmes à Fontenay et cent un hommes à Saint-Cloud au lieu de quatre-vingt-douze femmes et cent treize hommes »*, souligne un tiré à part du bulletin de l'Association des anciennes de Fontenay.

Réticence

Le 3 février dernier, le ministre de l'éducation nationale a reçu un rapport sur la mixité dans les E.N.S., cosigné par M. Poiout, directeur d'Ulm, et Mme Josiane Serre, directrice de Sèvres. Ce rapport, qui envisage toutes les formules possibles, n'en retient que deux *« acceptables »* — avec beaucoup de réticence : l'une, *« prudente »*, retient la coexistence de deux écoles mixtes, concurrentes, développant chacune *« une personnalité, assise sur un concours autonome »*; l'autre, *« plus risquée »*, aboutissant à la fusion en un seul établissement, mais articulé en deux sections : une section *« normale »* — c'est-à-dire préparant les futurs enseignants ou chercheurs en pédagogie — qui serait établie à Montrouge ; une section *« supérieure »*, préparant uniquement à la recherche, installée rue d'Ulm.

A peine rendu public, ce rapport a déclenché un véritable tir de barrage de la part des élèves et des anciens élèves. Ce qui n'était que des propositions avancées à contre-cœur à la demande du pouvoir politique est donc aussitôt abandonné. Il n'y a plus de rapport « Poitou-Serre... » Au cabinet du ministre, cependant, on est agacé de se voir soumettre des propositions présentées à l'avance comme dangereuses ou irréalisables. Ce n'est pas du sabotage, mais presque.

● *La décentralisation* : le transfert à Lyon des sections scientifiques de Saint-Cloud, Fontenay et Cachan a, lui aussi, été décidé par les gouvernements de MM. Chirac et Barre. Le ministre de l'intérieur et de la décentralisation ne pouvait pas rejeter d'emblée une mesure allant « dans le bon sens ». L'idée a donc été reprise, et même présentée comme un fait acquis.

Pour le directeur d'Ulm — le seul des cinq responsables d'E.N.S. nommés par le nouveau pouvoir — il s'agit là d'un *« pari très risqué »*. La raison ? Depuis 1903, les E.N.S. n'ont plus de corps enseignant propre. Les cours et préparations sont donc assurés par des professeurs d'université extérieurs. L'implantation des cinq écoles en région parisienne permet une rotation des universitaires jugée très fructueuse.

En cas de transfert à Lyon, on doit donc recourir à des « turbo-profs » et même des « T.G.V.-prof », à moins de puiser dans le corps enseignant lyonnais, considéré comme « insuffisant » par beaucoup de scientifiques. On n'aurait donc le choix qu'entre une fausse décentralisation ou un abaissement du niveau scientifique. C'est l'éternel cercle vicieux d'un pays modelé par des siècles de centralisme.

Privilèges ?

● *La loi d'orientation* : toute réforme des Écoles normales supérieures passe inévitablement par la nouvelle loi d'orientation de l'enseignement supérieur. Qu'il s'agisse du pré-recrutement (classes préparatoires ou année propédeutique ? Statut d'élève-fonctionnaire salarié ou statut d'étudiant ?) ou de la sanction des études (diplôme propre ou agrégation ?), on bute forcément sur l'organisation future du cursus universitaire et du maintien ou non des « écoles » à statut dérogatoire. Au cabinet du ministre, assailli de craintes et d'alarmes, on affirme aujourd'hui ceci : *« Il n'est pas question de supprimer les classes préparatoires, mais il n'est question non plus qu'elles restent en l'état »*. Idem pour l'agrégation.

A ceux qui, comme le sociologue Alain Touraine, ou le nouveau directeur adjoint d'Ulm, M. Marcel Roncayolo, suggèrent un diplôme de sortie, le ministère — et les syndicats — répondent qu'il n'est pas question de transformer les E.N.S. en « grandes écoles » fonctionnant en circuit fermé. Normale Sup doit rester un lieu privilégié où préparer les concours et examens universitaires.

« *Privilégié* », le mot est lâché. Il y a ceux qui, comme le SGEN-C.F.D.T., veulent mettre un terme aux « privilèges » dans l'éducation nationale et unifier le corps des enseignants *« de la maternelle aux universités »* et, d'autre part, un gouvernement soucieux de moderniser des établissements jugés parfois trop conservateurs, notamment dans ses sections littéraires. D'où la création, pour le concours 1983, d'une section « S » comme sciences humaines, afin d'arracher Ulm et Sèvres à leurs pesanteurs anciennes. *« Il est temps que Normale Sup forme des sociologues à la hauteur des recherches contemporaines*, dit Mme Delpech. *Le temps des archivistes et des archéologues est largement dépassé.* » Quant aux sections scientifiques, on songe à alléger le programme des mathématiques *« très lourd »* qui, d'année en année, a tendance à remonter des classes préparatoires aux classes terminales de lycée.

Une nouvelle mission pour les Écoles normales supérieures ? Non, mais de nouvelles orientations, davantage tournées vers la recherche contemporaine. Il est significatif à cet égard que l'homme chargé au ministère d'une *« mission de synthèse »* sur les E.N.S. depuis le mois de janvier soit un historien — non normalien — de l'École des hautes études en sciences sociales, M. Joseph Goy. On ne connaîtra vraisemblablement ses conclusions qu'en mai prochain. D'ici là, nul doute que les élèves et anciens élèves vont tout faire pour préserver le *statu quo*, même si, actuellement, il débouche sur une impasse.

ROGER CANS.

(1) Ulm (hommes), Sèvres (femmes), implantée aujourd'hui à Montrouge (Hauts-de-Seine) et boulevard Jourdan (Paris-14e), Saint-Cloud (Hauts-de-Seine); Fontenay-aux-Roses (Val-de-Marne) et ENSET de Cachan (Val-de-Marne).

(2) Syndicat national des enseignements de second degré et Syndicat national de l'enseignement supérieur.

(3) Anciens élèves.

Au syndicat national des instituteurs

● M. Guy GEORGES est réélu secrétaire général

● Progression de la majorité proche des socialistes

Les élections pour le renouvellement du bureau national du Syndicat national des instituteurs (SNI-P.E.G.C.), qui viennent d'avoir lieu, mettent en évidence évidence la progression de la tendance Unité-Indépendance et démocratie (U.I.D., proche des socialistes), qui dirige ce syndicat, le plus important de la Fédération de l'éducation nationale (FEN). M. Guy Georges a été réélu secrétaire général.

La tendance U.I.D., majoritaire au S.N.I. et à la FEN, obtient 61,98 % des mandats (58,64 % en 1979 et 59,13 % en 1976). La deuxième tendance en importance Unité et action (U.A., animée principalement par des militants communistes) obtient 29,79 % (32,96 % en 1979 et 33,14 % en 1976). L'École émancipée (E.E., héritière de l'anarcho-syndicalisme) obtient 4,95 % (5,11 % en 1979, 4,6 % en 1976). Le Front unique ouvrier (F.U.O.), animé par les trotskystes du parti communiste internationaliste (P.C.I.), obtient 2,42 % (2,26 % en 1979, 1,51 % en 1976). Enfin la liste syndicalisme vivant - expérience Dordogne (issue de la tendance Rénovation syndicale et se réclamant du socialisme autogestionnaire) obtient 0,84 % (1,01 % en 1979, 1,23 % en 1976).

La répartition des sièges au bureau national change par rapport à 1979 et 1976, le gain en voix de 3,34 % de la liste U.I.D. lui permettant d'obtenir un siège supplémentaire au détriment de la liste U.A. Désormais, le bureau national compte 20 U.I.D., 9 U.A. et 1 E.E. Ce nouveau bureau, où siègent maintenant neuf femmes au lieu de sept dans le précédent, a réélu M. Guy Georges, secrétaire général pour un mandat de trois ans. M. Georges n'achèvera cependant pas son mandat, le S.N.I. ayant pour règle de ne pas confier de responsabilité nationale à ses militants âgés de plus de cinquante-cinq ans, âge de la retraite pour les instituteurs.

La progression de la liste de la majorité au détriment du courant animé par les militants communistes est un fait important. Elle permet à la liste U.I.D. de franchir pour la première fois depuis 1966 la barre des 60 %. La décision du gouvernement de revaloriser le traitement des instituteurs (*le Monde* du 11 mars 1982) a certainement pesé lors du vote des adhérents du S.N.I.

DÉFENSE

Le général Lacaze : un service militaire raccourci ne permet pas de former spécialistes et gradés

« Notre temps de service actuel est parmi les plus courts d'Europe. (...) Il est bien certain qu'un service raccourci ne saurait permettre de préparer des spécialistes et des gradés. » C'est ce qu'explique, dans un entretien accordé à l'hebdomadaire « l'Express » de ce vendredi 26 mars, le général Jeannou Lacaze, chef d'état-major des armées. Le général Lacaze se prononce aussi pour l'adoption de l'arme nucléaire à rayonnements renforcés (autrement appelée bombe à neutrons), tout en considérant que le risque majeur des prochaines années est la prolifération de l'arme nucléaire.

Interrogé sur le fait de savoir si une année de service militaire est la meilleure durée, le chef d'état-major explique :

« Notre temps de service actuel est parmi les plus courts d'Europe. Il a été calculé non pas au hasard, mais en fonction d'objectifs précis : fournir le volume d'effectifs nécessaire, assurer dans les armées la formation de spécialistes susceptibles de remplir des tâches techniques, être un vivier de petits gradés. Il est bien certain qu'un service raccourci — dont il faudrait déjà retrancher les deux premiers mois de formation élémentaire, qui sont pratiquement incompressibles — ne saurait permettre de préparer ces spécialistes et ces gradés. Automatiquement, les jeunes intéressés par ces possibilités devraient faire un service d'un an, au minimum. »

Après avoir qualifié la bombe à neutrons d'*« arme défensive »*, le général Lacaze estime que, *« du point de vue technologique, nous sommes tout à fait capables de fabriquer cette arme. Dans la décennie 80, même, si la décision est prise »*. Un militaire ne peut être que favorable à une telle arme, ajoute le chef d'état-major, *« dans un pays qui, comme le nôtre, ne manifeste aucune intention agressive. Mais le choix n'est pas seulement militaire, il est d'abord politique »*.

A propos de la prolifération nucléaire, le général Lacaze constate : *« Durant la décennie 80, des pays tiers de moindre importance parviendront à fabriquer trois, quatre ou dix bombes. (...) N'entrant pas forcément dans notre processus de raisonnement, ces pays pourraient envisager d'utiliser cette arme sans les énormes précautions dont nous nous entourons. (...) C'est là un des risques majeurs dans les dix ou quinze ans : cette « banalisation » possible de l'arme nucléaire. »*

LÉGION D'HONNEUR

M. DEFFERRE A REMIS LES INSIGNES DE CHEVALIER AU GRAND RABBIN SIRAT

M. René Samuel Sirat, grand rabbin de France, a reçu, jeudi, des mains de M. Gaston Defferre, les insignes de chevalier de la Légion d'honneur. La cérémonie s'est déroulée au siège du consistoire central de France.

M. Defferre, choisi comme parrain par le rabbin Sirat, a rendu hommage *« au patriotisme des juifs français à l'égard de la France »* et à leur attachement à Israël et aux Israéliens qui avaient fondé un *« État des plus progressistes et des plus efficaces de la planète »*.

Dans sa réponse, le grand rabbin a notamment évoqué *« la profonde impression produite en Israël par la récente visite de M. François Mitterrand »* et a remercié le ministre de l'intérieur de sa protection, car *« la vigilance face au terrorisme est de rigueur »*.

Parmi les invités on remarquait la présence de l'ambassadeur d'Israël en France, M. Meir Rosenne, et celle de M. Alain de Rothschild, président du consistoire central, qui s'est félicité de ce que *« rien n'avait changé entre le ministère de l'intérieur et le consistoire »*.

CARNET

Réceptions

— L'ambassadeur de Grèce a donné une réception jeudi à l'occasion de la fête nationale.

Mariages

— Michel BOULMER et Smiliana KESIC sont heureux d'annoncer leur mariage, qui a été célébré dans l'intimité, le 6 mars 1982, à Amsterdam.
Amsterdam.
Paris.

Naissances

— Pénélope et François FILLON sont heureux d'annoncer la naissance de
Marie,
le 11 mars 1982.
« La Chabardière »,
72300 Anvers-le-Hamon.

— M. Philippe FRYDMAN et Mme, née Agnès Gepner, ont la joie d'annoncer la naissance de
Messica,
le 2 mars 1982.

— Priscilla et Raymond KROMMENACKER-LACOUR partagent avec Thomas la joie d'annoncer la naissance de
Marina,
le 19 mars 1982.
22, chemin Briquet,
1209 Genève.

Décès

— M. et Mme Pierre Frisch et leurs enfants,
Mlle Anne Jonquière,
M. et Mme Guy Saint Girons et leurs enfants,
Mme Jean-Paul Frisch, née Sophie Saint Girons, son épouse,
Alexandre et Sébastien,
ses enfants,
ont la très grande peine d'annoncer le décès de
Jean-Paul FRISCH,
ingénieur E.S.E.,
survenu le 24 mars 1982, dans sa quarante et unième année.
La cérémonie religieuse aura lieu en l'église de Courances, le vendredi 26 mars, à 16 heures.
Courances,
91490 Courances par Milly-la-Forêt.

— Mlle Noëlle Guichet,
M. et Mme Michaël Agopian et leurs enfants,
M. et Mme Alain Breton et leurs enfants,
ont la profonde tristesse d'annoncer le rappel à Dieu de
M. Maurice GUICHET,
administrateur civil des finances,
officier de la Légion d'honneur,
leur père et grand-père,
survenu le 20 mars 1982, à Lyon.
La cérémonie religieuse a été célébrée dans la plus stricte intimité, le 23 mars 1982, en l'église d'Aniane (Hérault).
Cet avis tient lieu de faire-part.
27, rue Thiboumery.
75015 Paris.
Impasse de la Mouchonne,
69009 Lyon.
29, chemin Vers-la-Croix,
01000 Lagnieu.

— On nous prie d'annoncer le décès, dans sa soixante-troisième année, de
Louis GUILLERMIT,
professeur d'histoire de la philosophie à l'université de Provence

— Mme Sigrid Gutmann,
Mlle Anne-Eve Gutmann,
Mlle Isabelle Gutmann,
ont la douleur de faire part du décès subit de leur époux et père,
Max GUTMANN,
le 22 mars 1982, à Luxembourg.
111, avenue du 10-Septembre,
Luxembourg (ville).

— Mme Geneviève Le Page et ses enfants,
M. et Mme Olivier Le Page,
M. Jean-Marie Le Page,
M. et Mme Jean-Pierre Lamaze,
Mme Annik Arnaud,
ont la tristesse de faire part du décès de
M. Georges LE PAGE,
survenu à Paris, le 20 mars 1982.

— Les obsèques de
M. Louis Gervais BOURSIAC PEUXAL,
agrégé de l'Université,
décédé dans sa soixante-treizième année, ont eu lieu le 23 mars 1982, dans la plus stricte intimité.
1, rue Théodore-Honoré,
94130 Nogent-sur-Marne.

— Mme Charles Terrasse,
son épouse,
M. et Mme Antoine Terrasse et leurs enfants,
M. et Mme Michel Terrasse et leurs enfants,
M. Jean-Jacques Terrasse et son fils,
M. et Mme Vlastimir Vasiljevic et leur fils,
ses enfants et petits-enfants,
Mlle Renée Terrasse,
M. et Mme Jean Floury et leurs enfants,
M. et Mme Claude Terrasse et leurs enfants,
M. et Mme André Terrasse et leurs enfants,
ses sœurs, beau-frère, neveux, nièces, petits-neveux et petites-nièces,
Mme Frédéric Bonnard,
sa cousine,
ont la tristesse de faire part du décès de
M. Charles TERRASSE,
archiviste-paléographe,
ancien membre
de l'École française de Rome,
conservateur honoraire
du Musée national de Fontainebleau,
officier de la Légion d'honneur,
rappelé à Dieu, muni des sacrements de l'Église, le mardi 23 mars 1982.
Les obsèques ont été célébrées à Paris, dans l'intimité familiale.
28, rue des Belles-Feuilles,
75016 Paris.
77, rue Paul-Jozon,
77300 Fontainebleau.
22, rue Tourlaque,
75018 Paris.
6, rue de Verneuil,
75007 Paris.
9, place des Vosges,
75004 Paris.

[Né en 1893, fils du musicien Claude Terrasse, Charles Terrasse était devenu conservateur adjoint du Musée national de Fontainebleau en 1937, puis conservateur jusqu'à sa retraite en 1964. Spécialiste de l'art de la Renaissance, il y entreprit la biographie du grand bâtisseur de Fontainebleau : François Ier (Grasset, trois tomes, de 1945 à 1970). Parmi ses autres ouvrages, citons : « l'Art des châteaux de la Loire », « la Cathédrale, miroir du monde », un « Fontainebleau » (Draeger) ; de nombreux articles de revues, consacrés notamment aux fameuses fresques de la galerie François-Ier, et à l'École de Fontainebleau. On lui doit aussi un livre sur Pierre Bonnard (1927), dont il était le neveu.]

— Mme Simonne Topcha,
son épouse,
Le docteur et Mme Maurice-Yves Topcha, ses enfants,
Virginie, Fabrice et Marie-France Topcha, ses petits-enfants,
Mme J. Freiwillig,
M. et Mme Daniel Topcha,
Mme Céline Grossmann,
M. et Mme Gérard Rebiscoul,
Toute la famille,
Et ses nombreux amis,
ont la douleur de faire part du décès, survenu le 18 mars à Paris, de
M. Henri TOPCHA,
docteur en chirurgie dentaire,
professeur honoraire
aux facultés de chirurgie dentaire de Paris.
L'inhumation a eu lieu le 23 mars, dans l'intimité, au cimetière de Bagneux.
251, rue Saint-Martin,
75003 Paris.
28, rue du Progrès,
92700 Colombes.

Remerciements

— Il y a dix ans déjà,
M. Ernest WERNER
quittait son épouse et sa famille. Remerciements à tous ceux qui l'ont connu et aimé et sont restés fidèles à son souvenir.

Anniversaires

— En ce dixième anniversaire du décès de son mari,
M. Robert ROY,
Mme Roy-Girault demande pour lui une pensée affectueuse à ceux qui restent fidèles à son souvenir.

Messes anniversaires

— Une messe sera célébrée le mardi 30 mars, à 12 h. 15, en l'église Saint-Nicolas-du-Chardonnet, à l'intention de
Mme de CARSALADE DU PONT,
née Marguerite Pasteau,
rappelée à Dieu le 2 mars 1982.

Communications diverses

— L'association Liaison et Action contre la faim organise son neuvième colloque le samedi 3 avril, à partir de 10 heures, à l'université de Paris-VII (Tour 44, 3e étage, salle 310), 4, place Jussieu.

A l'ordre du jour : proposition de loi de cinquante-quatre associations relative à l'organisation de la distribution des produits dits « excédentaires ».

LE SALON DU LIVRE

Point de vue

Quelle politique pour les livres français à l'étranger ?

A l'évidence, le livre français ne jouit pas à l'étranger de la place qui devrait être la sienne : un simple regard dans les librairies, à l'étranger — mis à part les pays francophones, — le prouve. Certes on le trouvera à Montréal, à Bruxelles, comme à Abidjan ou à Papeete, mais il s'agit là de marchés quasi « domestiques », ce qui n'empêche d'ailleurs pas que la production de bien des éditeurs de taille petite ou moyenne en soit absente, parce que écrasée par celle des grands de la profession...

POURTANT, le livre français est réclamé partout. Libraires, bibliothèques, centre divers de promotion déplorent cette absence, la difficulté de se procurer nos ouvrages, le manque d'informations, les délais excessifs de livraison, et, conséquence de sa rareté, le prix du livre, qui l'assimile trop souvent à un article de grand luxe. (A Rio-de-Janeiro, il coûte ainsi le double de son prix parisien.)

Preuve toutefois qu'il est possible de faire quelque chose qui associe le culturel au commercial, ces semaines du livre français que l'Union des éditeurs français exportateurs (UDEF) a pu organiser sur des marchés aussi difficiles que le Japon et qui font « flamber » les ventes.

Malheureusement — et il en est de même pour les expositions promotionnelles organisées par d'autres entités, tel l'Office de promotion de l'édition française (OPEF), ayant à connaître du livre à l'étranger — tout retombe dès que l'effort se relâche, et il se relâche presque fatalement s'il ne repose que sur les épaules d'éditeurs individuels, fût-ce les plus gros d'entre eux, si les actions collectives ne sont pas suffisamment soutenues par les pouvoirs publics, si ces actions sont montées et se développent en ordre dispersé.

Ainsi, trop souvent, il n'y a pas de lien suffisamment solide entre les organisateurs d'une exposition, qui n'en envisagent que la dimension culturelle, et la structure commerciale de soutien, représentée par les libraires.

Toutefois, le problème de fond réside dans la question : quelle politique du livre la France veut-elle développer à l'étranger ? Quels moyens met-elle en œuvre pour cela ?

L'actuel gouvernement français a décidé le triplement des crédits du ministère de la culture pour l'aide aux exportations de livres français (39 millions de francs contre 13). C'est une initiative heureuse dont il faut se réjouir, mais qui doit être sérieusement et efficacement distribuée, sous peine de la voir rapidement récupérée par ceux qui jusqu'alors avaient sur ces crédits, sinon un monopole, du moins une part disproportionnée. Tant mieux pour les grands de l'édition, mais, pour les autres...

Toute l'incitation à la coopération avec l'Afrique doit-elle uniquement — ou presque — porter sur l'aide pour le livre scolaire, ce qui conduit à des résultats plutôt étonnants au profit de deux ou trois maisons d'édition, qui, grâce à ces fonds publics, réalisent des profits substantiels, rémunérant très

par JEAN OFFREDO (*)

largement le prétendu risque à exporter ?

Pour parler concrètement, en 1981, six grandes maisons d'édition, dont le travail est évident et qu'il ne s'agit pas de dénigrer, ont reçu comme subventions du ministère de la culture 2 084 000 F alors que toutes les entités collectives, tels Sodexport, Selec (loisirs, éducation culture), Speld (livres de droit) recevaient des sommes infiniment moindres.

Ainsi l'UDEF, qui rassemble cent vingt petits et moyens éditeurs n'ayant pas les possibilités d'entretenir des services permanents d'exportation et qui s'efforcent de mettre en commun moyens de promotion et de représentation à l'étranger, émargeait pour 545 000 F seulement. Il faut espérer que l'adage « *On ne prête qu'aux riches* » connaîtra un jour une autre formulation...

Une réorganisation de la politique française s'impose, qui doit avoir deux fondements :

a) Mieux coordonner les efforts des ministères qui ont du livre dans leurs attributions (Matignon, culture, relations extérieures, coopération, commerce extérieur, recherche scientifique) ;

b) Mieux organiser la présence du livre français dans le monde en privilégiant les actions collectives par rapport aux actions individuelles.

Qu'on ne voit pas là trace de quelque sentiment jaloux, mais simplement d'un souci d'égaliser les chances et de dynamiser les efforts entrepris par les uns et les autres dans un but de rationalisation, d'efficacité, finalement d'honnêteté à l'égard du contribuable, et par suite de cohérence politique.

Si l'on a cette volonté, le reste doit suivre. Par exemple qu'Air France ait une politique aussi favorable au livre — quant aux tarifs de fret — que des compagnies comme Lufthansa ou Iberia ; que la Banque française du commerce extérieur ait un discours moins contraignant à l'égard des petites et moyennes entreprises de l'édition qui forment, après tout, un tissu économique et social non négligeable ; que l'idéologie de Paribas — aujourd'hui nationalisée — ne soit pas aussi dominante à l'égard de l'édition que par le passé. Radio - France internationale donne une forme d'exemple en programmant un magazine mensuel destiné à faire connaître le livre français à des millions d'auditeurs à l'étranger.

Cela ne peut aller sans contrepartie et sans un dialogue permanent avec les pouvoirs publics. Il est normal que la plus large concertation s'établisse entre eux et les professionnels de l'édition qui sont loin, faut-il le rappeler, de *tous* se reconnaître dans l'actuel syndicat national de l'édition ; que des priorités d'actions soient définies et qu'un contrôle permanent et mutuel des activités menées soit réalisé.

C'est la seule manière d'éviter le gaspillage des idées, des énergies, des moyens. En ce domaine beaucoup reste à faire.

Pour ma part, je dis, sans complexe, oui à cette forme de « challenge ». Que cela entraîne des remises en question, des réajustements, et des « corrections fraternelles », c'est évident, mais il me semble que l'enjeu en vaut la peine.

(*) Directeur des Editions CANA, vice-président de l'UDEF.

Une tente où s'envolent des milliers d'ouvrages

En un tour de main, le Grand-Palais s'est transformé en une tente immense où *s'envolent* des milliers de livres. On pourrait être écrasé : le vertigineux édifice a été coupé au quart de sa hauteur. Sous la douce clarté qui traverse les toiles tendues au-dessus des stands, l'ensemble est léger, aérien.

Le blanc domine avec des notes de couleurs franches : le rouge de Larousse, le bleu de Nathan, le vert pomme de l'empire Hachette... Il y a des plantes, il y a des fleurs, il y a des images partout : jaquettes enluminées, grandes photographies où sourient les auteurs, les maîtres à penser, à rêver, à rire d'aujourd'hui... L'univers du livre n'est pas triste quand il se déploie, comme ici, dans toute son ampleur. Vite, l'exaltation gagne, le cœur se met en joie, l'esprit en fête, la curiosité en éveil.

Car c'est bien d'une initiation qu'il s'agit. Même pour ceux qui croient connaître ce monde sur le bout du doigt, que de découvertes à faire ! Nouveaux venus dans la profession, jeunes revues, éditeurs de province, organismes d'actions collectives... Dites-moi, vous saviez les services que les P.T.T. rendent au livre ? Ils l'expliquent, l'affichent, le démontrent.

Ceux qui ne s'ébrouent pas dans l'univers du livre pourront le déchiffrer comme une terre qu'ils croyaient étrangère. Les stands, par leur regroupement, ne cachent rien des parentés qui unissent les différentes maisons d'éditions. Les filiales s'assemblent le plus souvent autour des maisons-mères.

Acropole, où triomphent le fulgurant Burgess *(la Puissance des ténèbres)* et la douce Viviane Forrester *(les Allées cavalières)*, est logé dans les flancs de Pierre Belfond ; Flammarion ramasse autour de lui ses poussins : Arthaud, Aubur Montaigne, Skira, Le Père Castor, dont on célèbre gaiement le cinquantenaire. Grasset, Fayard, Stock gravitent autour d'Hachette ; Gallimard abrite sous son aile le Mercure de France et la Table ronde. Il n'y a pas eu de place pour Denoël, qui n'est pas loin.

On trouve donc au Salon une cartographie de l'édition française. On y trouve aussi une spectographie selon l'espace occupé. *Et alors, là, Gallimard bat tous* les records. D'abord il faut monter des marches pour l'atteindre. Une fois gravies, elles vous conduisent dans une galerie profonde où se succèdent les prestigieuses collections. *Grosso modo*, cela commence aux « Folio Junior » pour passer aux « Folio » tout court, puis à l' « Imaginaire » et à la « Pléiade », tout en offrant les nouveautés qu'illustrent « Le Chemin », la collection « blanche » (littérature française), la collection « du monde entier » (littérature étrangère), pour s'épanouir dans les bibliothèques des histoires des sciences humaines, de philosophie, auxquelles, de plus ou moins près, préside Pierre Nora.

Treize mille titres, quarante mille volumes s'entassent sur les rayons ou sur les tables qu'a dressés la vénérable maison, forte d'un fonds qu'elle renouvelle. Elle n'a jamais cru de son devoir de participer au Festival du livre de Nice, et n'a pas peu contribuer à le couler. Elle dmoine le Salon de Paris, c'est incontestable.

Elle y a été présente dès le début. Rien de nouveau donc de son côté. Mais les Editions du Seuil et de Minuit avaient boudé le premier salon l'an dernier. Elles sont là cette année, solidement implantées, faisant valoir leur fonds. L' « état de grâce » sur elles est passé et surtout l'abrogation du décret Monory qu'elles avaient décidé de combattre : il privilégiait trop, en officialisant discount, les grandes surfaces qui malmenaient les librairies plus éclectiques sur lesquelles ces éditions comptaient. Le discount abrogé, « nil obstat ».

Mais pourquoi l'important groupe des Presses de la Cité n'est-il ici représenté que par la collection « 10/18 » de Christian Bourgois et par la collection « Terre humaine » de Plon ? Deux entreprises hautement honorables, mais qui laissent dans l'ombre beaucoup des activités de ce groupe et qui étouffent ce qu'on doit à Julliard, ne serait-ce que *le Retournement* de Vladimir Volkoff, te *l'Allée du roi* de Françoise Chandernagor.

JACQUELINE PIATIER.

ÉCHOS DU PALAIS

Une rumeur circulait sous la voûte du Grand Palais jeudi soir. Des petits et moyens éditeurs, las de la suprématie des « gros » au Syndicat national de l'édition, envisagent de présenter un candidat à la succession du président Jean-Luc Pidoux-Payot, pour, dit-on, « *faire entendre la voix des P.M.E.* ».

∴

Comme toujours, le stand des Editions des femmes figure parmi les plus élégants. Une banderole court sur toute la façade et proclame : « *Vive l'indépendance économique, sexuelle, politique et culturelle des femmes.* »

∴

Hatier propose à chacun, avec le concours de ses auteurs et d'un ordinateur, de jouer et de tester ses connaissances. Pendant le week-end (27 et 28 mars), un jeu à base de questions portant sur le fonds Hatier permettra aux visiteurs de gagner des livres.

∴

« Comment les adolescents voient-ils le monde des adultes ? » Tel est le thème d'un débat animé par Pierre de Givenchy, directeur de la collection « Textes écrits par des jeunes » chez Desclée de Brouwer et par Marie-Christine Jeanniot, journaliste à *la Vie*, de 17 à 19 heures, le samedi 27 mars, à la salle des conférences.

∴

Pour sensibiliser le public aux problèmes spécifiques de la diffusion des livres pour la jeunesse, l'Association des libraires spécialisés pour la jeunesse animera un débat à la salle de conférence, à 15 heures, le dimanche 28 mars. Public et professionnels y sont conviés.

∴

Les rapports de la commission « Pingaud-Barreau » sur la lecture sont déjà publiés, sous le titre « Pour une politique nouvelle du livre et de la lecture ». Est publié aussi le rapport sur « Les bibliothèques en France » établi par un groupe interministériel présidé par Pierre Vandevoorde, ancien directeur du livre. En tout bien tout honneur, ils sont en vente chez Dalloz, dès l'entrée du salon, à des prix défiant toute concurrence (10 F et 15 F pour des volumes de 300 et 540 pages).

Remords ou prudence ? Un panneau à la sortie de l'énorme stand Gallimard remercie les visiteurs et les invite à se rendre chez les libraires, « *parfaitement équipés pour servir toutes les commandes particulières* ». Quand on sait que des libraires sont furieux de voir les éditeurs jouer aux vendeurs...

∴

Le Bureau de recherches géologiques et minières (B.R.G.M.) est aussi un éditeur et deux mille titres figurent à son catalogue. Il publie à destination du grand public des ouvrages régionaux incitant à la découverte géologique des paysages, ou à la découverte des minéraux avec la collection des inventaires minéralogiques de la France.

● *A l'initiative de l'Association de la prese judiciaire*, des magistrats, des avocats et des journalistes judiciaires signeront leurs ouvrages au Salon du livre, dimanche 28 mars de 14 heures à 18 heures, meszanine du Grand Palais.

● *Les éditions Quillet* vont, en 1982 et en 1983, lancer une série de nouveaux ouvrages, notamment une édition de la Bible œcuménique en huit volumes avec la totalité des soixante-treize écrits bibliques, plus de quatre mille illustrations et 630 pages de commentaires.

● *Le prix Cazes* a été décerné à eJan Blot pour son roman *Gris du ciel* (Gallimard). (voir *le Monde* des livres du 1er janvier).

Le Monde

LOISIRS ET TOURISME

CARNETS D'ISLAM

YÉMEN DU NORD

Sur la route des palais de la République

Le Yémen du Nord, c'est l'oasis fertile de l'Arabie désertique. Un pays de montagnes, vivantes, qui s'ouvre à peine au monde.

APRÈS une demi-heure d'ascension, le pic rocheux est vaincu. Trois pierres chaulées disjointes, le pied mal assuré, et la main permet de se hisser sur le toit de la minuscule mosquée.

Al Hotaib est un village ismaélite, tout petit, à quelques kilomètres de Manakha, au cœur du djebel Haraz. Il compte quatre mosquées pour une dizaine d'habitations. La plus surprenante d'entre elles est allée s'accrocher, on ne sait plus quand, sur une dent de pierre d'où l'on peut observer tout un morceau de ce Yémen du Nord.

La montagne s'élève à plus de 3 000 mètres en terrasses soignées, verdoyantes ; la main de l'homme yéménite l'a façonnée, des pieds jusqu'à la tête. La vigueur des tabacs, les caféiers en touffes et les buissons de quat, à la diabolique amertume, sont les acteurs silencieux de cette pastorale.

La canne des bergers ponctue ici le rythme de la journée. Mulets et ânes n'ont rien perdu de leurs prérogatives. Le *sumada*, ou turban, soigneusement fiché sur la tête, le *futa*, ou jupe, découvrant chevilles et souliers, bonnes vieilles tatanes qui autorisent toutes les entreprises, le paysan s'affaire.

Malgré, très brun, l'œil noir enfoncé dans un visage mat, il façonne toujours plus la montagne et retourne jusqu'au plus petit arpent de terre. Tout à l'heure, il ira se reposer sous l'eucalyptus ou l'acacia. Puis il ramènera son bœuf, son âne, ailleurs son zébu, au village, l'araire sur l'épaule, au pas lent qu'impose le soleil. La *dhura* attendra les premiers nuages de la mousson, qui viendra de l'Afrique toute proche avec le printemps, tout comme le blé, le maïs ou l'orge.

Chaque village, chaque maison yéménite, est un trésor d'architecture, d'esthétique. Et les surprises ne manquent pas.

Fabuleuse entreprise que celle des bâtisseurs yéménites ! Ici, point d'élitisme : le plus humble des villageois a le même droit que le cheikh ou l'imam de vivre dans un palais. A la ville comme sur les hauts plateaux, on découvre une architecture, des plans d'urbanisme qui ignorent les laissés-pour-compte et s'adaptent bien à l'immense besoin de protection des habitants.

Il était en effet *courant*, et cela reste vrai quelquefois, qu'un village voisin vînt trouver par chez vous l'appoint d'une trop maigre récolte. Ainsi, du plus profond de la mémoire yéménite, on a construit haut, et fort. Les maisons ont très souvent plusieurs étages et des ouvertures qui ne s'agrandissent qu'à plusieurs mètres du sol.

Les matériaux de construction sont ceux que l'on peut trouver dans l'environnement immédiat du village. Ainsi celui-ci s'insère-t-il bien dans la variété des paysages.

Certains principes sont pourtant universels : on ne creuse pas la terre, les fondations sont à même le sol, les murs de soutènement sont faits de pierres de taille énormes, quelquefois en « pierres de fer », comme l'on dit ici, c'est-à-dire en épais blocs de basalte soigneusement taillés, puis les murs s'amincissent, en pierres plus fines, remplacées par du pisé dans la plaine, pour s'achever en briques savamment ordonnées.

Un musée « fou »

La maison peut compter jusqu'à sept étages et s'organise toujours de la même façon. Une entrée, une seule, très étroite, barrée d'une porte monumentale en bois, où les solides cadenas sont venus renforcer le heurtoir et un ingénieux système de serrure à tirettes de bois.

A ce niveau, les ouvertures ressemblent plutôt à des meurtrières. On y rassemble les outils, les animaux et les récoltes. Un escalier étroit, obscur, aux marches hautes et irrégulières, mène aux étages supérieurs. A tous les niveaux, un sombre vestibule, une salle d'eau et des pièces de « séjour » qui font office de chambres.

La cuisine est souvent installée à l'avant-dernier étage ; il sera plus facile ainsi d'organiser le service des étages supérieurs, réservés aux hommes. Le dernier d'entre eux abrite la pièce la plus « sacrée » de la maison, le *mafraj* : là sont disposés les coussins les plus beaux, les plus confortables, les fenêtres sont grandes et claires, surmontées de vitraux multicolores en croissant. Parfois, l'albâtre vient adoucir encore la lumière. Un système astucieux de minuscules fenêtres permet d'y maintenir un air frais et léger.

C'est dans cette pièce que l'homme prendra son repas, recevra ses amis autour d'un narguilé et d'un plat de feuilles tendres de *quat* qu'il mâchera l'après-midi, longuement, à s'en faire éclater la joue...

Cette maison yéménite, on la retrouve partout. De Sanaa, la capitale, au village le plus reculé. Le voyageur peut s'attarder pour la découvrir, à quelques kilomètres de Sanaa, à l'oasis de Wadi-Dar. Sur un pic rocheux, à l'aplomb de la rivière toujours à sec, on a construit un palais qui appartenait à l'imam. Il sert aujourd'hui de résidence aux hôtes de marque. Huit étages, des terrasses extraordinaires, des arabesques, des moucharabiehs, fenêtres chaulées, pièces ornementées de *gawss*, sorte de plâtre dont sont faits tous les éléments de décoration de la maison.

En s'arrêtant n'importe où, on découvrira, avec la même émotion, ces ensembles architecturaux uniques et fiers, joyaux d'un pays jaloux de son talent.

Les villages de Thula et sa citadelle, Shibame et ses habitations troglodytes, Kawkaban et ses fortifications à l'aplomb d'une falaise de plusieurs centaines de mètres et surtout, étape obligée, superbe, Haggara, à un quart d'heure de piste de Manakha, cerné d'un vertigineux précipice, aux maisons sévères et agglutinées, seront autant de belles surprises. Malheureusement, on commence ici à bien savoir ce qu'est un touriste...

Taïz est la seconde capitale du Yémen. Cernée de montagnes, elle cache un très beau souk aux épices et un musée... fou.

Les Yéménites ont, eux aussi, fait leur révolution. Cela a commencé en 1962 pour s'achever en 1970. La République s'est alors installée, les royalistes pleurant le fils du dernier imam, ou roi, El Bedr. Les palais sont devenus autant de salles de police, casernes ou musées.

Ainsi, à Taïz, au sud du pays, l'ancien palais est-il devenu un édifice public. On y a conservé ou rassemblé, sans cérémonie, les objets les plus divers qui faisaient l'environnement quotidien de l'imam. Un univers fantasque et irrésistiblement comique.

Au rez-de-chaussée, la chambre de l'imam, il ne pouvait plus monter dans les étages, ou difficilement. Un lit à baldaquin, sur la table de nuit, un vieux *Teppaz* à faire pâlir les nostalgiques des sixties et une bombe de *Fly-Tox* : défense de toucher.

Plus loin sont exposés les vêtements ensanglantés du roi Ahmed, père d'El Bedr, victime en 1962 d'une fusillade à l'hôpital d'Hodeïdah, le grand port de la mer Rouge. Sur une commode, des lunettes de soleil du plus beau rose à l'effet punk immédiat qui rappelle la couleur du lustre superbe en pâte de verre du plus pur style art-déco.

Sur un mur, un placard de 1904 signé de l'administration générale des phares de l'empire ottoman et intitulé : « Règlement pour les gardiens des phares de la mer Rouge ». Le lecteur sera surpris par ces mots : « *L'entente la plus grande doit régner entre tous les gardiens européens et arabes. Les gardiens européens, tout en maintenant leur autorité sur les gardiens arabes, doivent les traiter avec la plus grande douceur et ne doivent jamais ni les injurier ni se porter à des voies de fait contre leur personne.* ».

OLIVIER SCHMITT.

(Lire la suite page 16.)

PAKISTAN

Les thés dansants de Lahore

« Elles sont un vêtement pour vous, vous êtes, pour elles, un vêtement. »

Le Coran, sourate II.

LE Pakistan de la prohibition ! Quelle aubaine pour l'Occidental en veine de schématisme... Le touriste s'amuse franchement en remplissant un formulaire à l'*Intercontinental* de Lahore, seul moyen légal d'accéder à son poison quotidien dans le huis clos de sa chambre ; il se tord de rire à Peschawar quand il remplit les mêmes paperasses — nom, prénom, âge, religion... — en trois exemplaires, faisant solennellement serment de n'être pas musulman. Oui, l'Occidental est tout en joie à la vue de cette prohibition *made in* Pakistan, depuis voilà cinq ans. Pour un peu, tout l'exotisme serait là, condensé dans cet acte de foi d'un Etat qui se cherche. On imagine l'agence de voyages en panne d'originalité proposant huit jours en quête d'Al Capone au pays des Pachtous...

Mais au diable l'alcool, la prohibition et la rigueur islamique. Le Pakistan, c'est tout de même autre chose. Des contradictions à la pelle, bien sûr, mais savoureuses comme du *green tea*. L'islam a trop l'odeur des bazars où se dressent des pyramides de safran, des montagnes de poivre en grains et des alignements de pâtisseries grasses et fortes pour s'inscrire dans un carré. Ici, tout est toujours beaucoup plus compliqué et subtil qu'on ne le pense. Bref, le Pakistan préférera toujours ses traditionnels pantalons bouffants en mince cotonnade au costume trois pièces.

Prenez les femmes. On les dit recluses dans leurs cuisines, actives derrière leurs fourneaux, interdites de courses en ville et en permanence sous voile (la *bourka*). On dit aussi que l'immense majorité d'entre elles sont prisonnières de leurs familles. Pourquoi ? Parce que Allah le voudrait ainsi. Et l'on n'ose imaginer ces femmes voilées en train de siroter du *Seven-up* ou du *Coca-Cola* comme y invitent pourtant fermement d'immenses panneaux publicitaires aux couleurs criardes. Eh bien ! tout cela demande quelques correctifs.

A Lahore ne voit-on pas l'incroyable ? Des femmes exigeantes, dures et belles faisant plier sous leurs ordres les commerçants avisés du marché des demoiselles. Assises, ne font-elles pas dérouler devant elles, jusqu'à épuisement des stocks, les étoffes les plus riches, les imprimés les plus colorés, les crêpes les plus fins ? Sous leurs yeux indifférents, les échoppes se transforment en chantier. Le commerçant hèle le porteur de thé pour régaler ses clientes. Autour de lui, ses apprentis s'agitent, déplient et défont à toute allure les coupes de tissu. Lui, l'homme, le mâle, se met en quatre. Serait-ce l'islam à l'envers ? Peut-être. Encore n'est-ce rien. Lahore, Karachi et Rawalpindi cachent d'autres tours à l'Occidental imbibé de cartésianisme.

« J'ai une religion »

Ces *bourkas* honnies de nos M.L.F., une grande bourgeoise nous en vante les mérites. Là où nos féministes ne voient qu'oppression, cette bourgeoise voit aussi coquetterie et érotisme. Le voile, devenu symbole politique suractivé pour certains, est aussi parure. On l'avait un peu oublié. Parure et paravent. Paravent et parapluie. La *bourka* aurait ceci d'appréciable qu'elle vous met entre parenthèses, vous rend intouchable, vous protège en somme. L'explication vaut ce qu'elle vaut. Répétée à une jeune Pakistanaise « libérée », elle l'a fait bondir. « *J'ai ma religion*, dira-t-elle scandalisée. *Je ne la place pas dans un voile.* » Soit. Les deux discours coexistent.

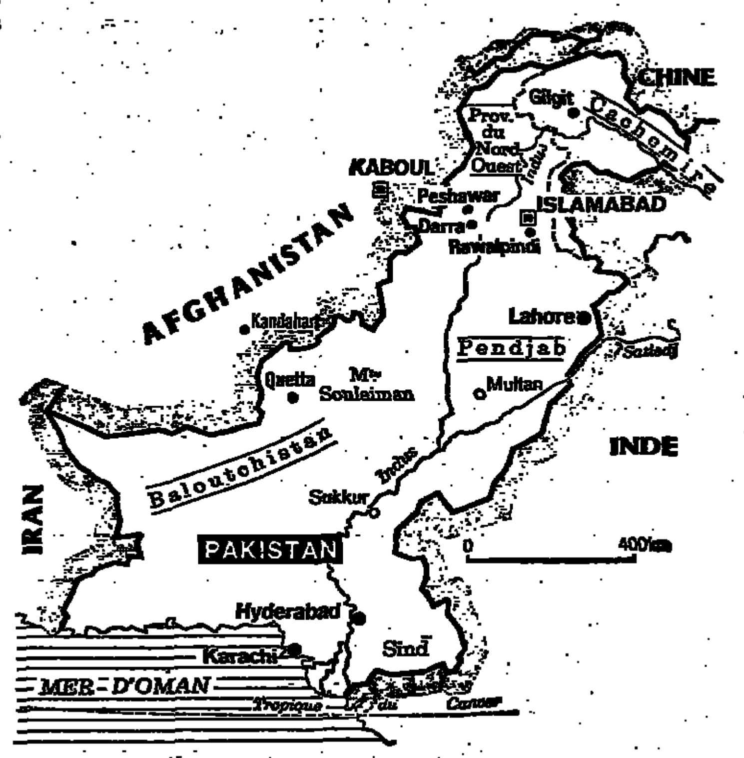
Le régime pakistanais, lui, reste prudent. Le général Zia, rapporte le *Morning News*, a plaidé pour les droits de la femme. Plus exactement, il n'est pas contre. Il les voit très bien se porter volontaires et bénévoles pour devenir infirmières au service de la population. Katherine Hepburn, dans ce rôle, avait fait un tabac dans l'Amérique des années 50.

Mamans ou putains, telle serait toujours la question. Le Pakistan — prenons le risque de braver susceptibilités et pudibonderies — offre, comme tout autre pays, les deux. Lahore, ville somptueuse, misérable et richissime, présente à côté de monuments dont les guides n'ont pas tort de souligner trois fois qu'ils valent le détour, d'étranges bordels, rose bonbon, bleu lavande et vert chou dans le quartier d'Heera Mandi (marché aux diamants). C'est un secret de polichinelle. Le cinéma pakistanais y puise ses vedettes, comme la célébrissime Babra Sharif, les modélistes leurs mannequins, les impresarios leurs chanteuses. La prohibition du sexe s'arrête à l'entrée de ce marché bien particulier où les diamants sont des femmes que l'on peut s'offrir contre beaucoup d'argent. Pour un peu, tout s'y passe comme dans un thé dansant.

Les clients, bon public, s'asseoient en tailleur sur des coussins tout autour d'une pièce. Au son d'un harmonium, une danseuse les charme. Ses chevilles, prises dans des guêtres de grelots, s'agitent en cadence. Fascinés par un regard, subjugués par un sourire, les hommes jettent alors en pluie de pleines liasses de roupies sur la tentatrice. Ou encore, la danseuse, d'une main experte, effeuille au passage les paquets de billets craquant neuf des « soupirants »... Les choses « sérieuses » ne commencent qu'après ces préludes coûteux. L'artiste laisse alors la place aux putains. Et le thé dansant, délicieux, un rien ringard, devient, sans plus, une vulgaire maison close. La chose serait banale si l'on n'était en terre islamique.

LAURENT GREILSAMER.

(Lire la suite page 16.)



CARNETS D'ISLAM

Palais du Yémen

(Suite de la page 15.)

Et puis, plus loin, plus haut, à droite, à gauche, dans un dédale d'escaliers et de recoins, de nombreuses vitrines laisseront voir toutes sortes de collections : une centaine de stylos Mont-Blanc, deux cents bouteilles vides de Vichy-Célestins « grande source », plusieurs centaines de flacons de parfums venus du monde entier, dont une série impressionnante d'eau de Cologne « Etoile », « *indispensable pour les pays chauds* », dont notre guide nous assura que l'imam ne répugnait pas à « goûter », de temps à autre, un coffre-fort « Burnside » de la Birmingham Safe Co Ltd, une salle d'armes surveillée par un tigre... en peluche, des habits d'apparat, des bijoux, des montres, toutes les mêmes, les diplomates en visite n'avaient *décidément aucune imagination*. C'est beau comme une chanson de Boris Vian, un trésor national, Versailles dans la corne de l'Arabie.

La Tihama. Une plaine insalubre qui longe la mer Rouge. L'Afrique n'est pas loin, les cases remplacent les maisons. Et puis, Mokha...

Ici, le Yémen s'aplanit pour retrouver la mer. Les montagnes *ne sont* plus qu'une ligne ocre qui ferme le paysage. La température s'élève, rarement inférieure à 30 degrés, tout comme l'humidité, 80 % en moyenne. Mais il ne faudrait en aucun cas se laisser rebuter par des circonstances atmosphériques fastidieuses.

Cette bande de sable, cette « terre à palu », qui ressemble à s'y méprendre au désert, est pourtant une plaine habitée, un marche-pied brûlant pour l'Afrique toute proche, à quelques kilomètres, de l'autre côté du détroit de Bal-El-Mandeb.

Les villages sont nombreux, faits de cases rondes de bois et branchages ou boues séchées. A l'écart de la route goudronnée, ils sont autant de centres animés et connaissent, une fois par semaine au moins, l'agitation du marché.

L'arrivée d'un Blanc au milieu de ces tribus plus noires constitue ici plus qu'ailleurs un événement. Jamais on ne ressentira plus le fossé du temps qu'un seul sourire, un vrai sourire, permettra de franchir.

Les étapes sont variées : le souk aux tissus de Beit-El-Paqui, l'ancien fort turc de zébid et la mosquée désaffectée d'où, en montant au sommet du minaret, l'œil se perdra dans les ruelles du village comme l'avaient fait les caméras de Pasolini qui a tourné ici ses *Mille et Une Nuits*. Ou encore Hodeidah, le grand port yéménite, à mi-chemin *de son passé, vieilles maisons, vieux* palais, et d'un futur hypothétique, bâtisses sans intérêt, béton, camions, seul exemple peut-être d'un urbanisme sauvage et misérable.

Et puis, il y a Mokha. Tout le monde connaît son nom, mais savait-on seulement que c'était au Yémen ? C'est de son port que partait au dix-huitième siècle le *café, cultivé sur les plateaux, qui* faisait la richesse du pays. Des soixante mille habitants qui l'habitaient alors, il n'en reste qu'à peine six mille, accrochés à des ombres, *ombres de maisons, ombres de mosquées*, ombres de palais, ombres de boutiques. Mokha, c'est un pan de mur délabré tourné vers la mer Rouge, perdu dans le bleu du ciel et fouetté par les vents de sable. La désolation s'habille de sublime.

Le Yémen, ce serait aussi le Sud, l'Hadramaout, coupé du Nord par une frontière artificielle sévèrement entretenue par les grandes puissances. Ce serait aussi Sanaa, ses rues envahies par une foule immense, sa vieille ville arabe aux maisons merveilleuses, ses hôtels crasseux, à 450 francs la nuit, ses cinémas surpeuplés, des hommes uniquement, obligés de laisser à l'entrée la fameuse *janbiyya*, un poignard de corne et d'argent que portent tous les Yéménites, et la *kalachnikof* achetée au marché aux armes d'Amran ou de Saada.

Le Yémen, ce serait encore une boucle à Marib, au royaume mythique de la reine de Saba, à mi-chemin de la route aux épices. Ce sera aussi, à la plus grande surprise du voyageur, le contraste des villes les plus belles du monde aux rues les plus... sales du monde. Ici, point de poubelles ou de bennes à ordures, c'est la route qui sert de déversoir. Surtout, on oubliera où l'on pose le pied. Le Yémen d'aujourd'hui, c'est cela : le cul dans la crasse et la tête dans l'Arabie heureuse.

OLIVIER SCHMITT.

• Nouvelles Frontières propose *plusieurs formules de voyage* au Yémen du Nord et, depuis le début du mois de mars, au Yémen du Sud : la découverte individuelle (billet aller-retour : 3 650 F ou 3 850 F selon les dates), le circuit aventure (découverte en Toyota, voyage semi-organisé avec un accompagnateur N.F. 6 950 F ou 7 720 F) et un trekking (voyage semi-organisé qui exige une bonne forme physique : 8 100 F). Nouvelles Frontières, 37, rue Violet, 75015 Paris, tél. : 578-65-40.

Les thés dansants de Lahore

(Suite de la page 15.)

Heera Mandi est un anti-harem. Ainsi chaque vérité a-t-elle sa contrevérité... Heera Mandi vit la nuit. Ce marché sulfureux traîne derrière lui son cortège de petits métiers : cireurs de chaussures, barbiers, vendeurs de sodas et de galettes chaudes, mômes mendiants. Lahore, ville paradoxale... *Capitale culturelle*, témoin du long règne des rois Moghols (1526-1858) — princes raffinés et parfois bien cruels, — elle est la cité brillante et scintillante qui frémit encore à l'histoire de la très belle Anarkali (« Fleur de grenade »), qui périt pour raison d'Etat et passion d'amour.

Cela se passait en 1599, sous le règne de l'empereur Akbar. Ce dernier surprit un jour cette jeune fleur de son harem en train de sourire au prince Salim, *son fils*. Soupçonnant alors *quelque* liaison secrète, le terrible Akbar la fit emmurer vivante. Six ans plus tard, Salim accède au pouvoir. Il devient l'empereur Jahangir. Sur la tombe d'Anarkali, il *fait* alors bâtir un mausolée admirable et signe : « *L'éperdument amoureux Salim Akbar.* »

L'histoire veut à présent que tout ce qui précède, ou presque, soit du domaine du roman. Nous n'en croyons rien. Pour nous, Salim fut bel et bien amoureux d'Anarkali. De grâce, qu'on laisse, une fois pour toutes, les histoires d'amour vivre en paix !

L'amour n'est-il pas déjà que trop contrarié ? Il suffit d'entendre les Pakistanais parler dots et trousseaux pour le croire bien volontiers. L'inflation est telle que les « pères-à-filles » ont du mal à suivre le rythme. Karachi ou Peshawar, peu importe ! Les exigences sont partout les mêmes. Les familles des futurs maris prennent un soin jaloux de leurs fils. Elles veulent *des bijoux, beaucoup de bijoux*, des parures en pagaille, une maison, une voiture et l'équipement électro-ménager dernier cri. Certains pères s'arrachent les cheveux d'avoir des *filles*. Ceux qui n'en ont pas louent le ciel.

On murmure que les divorces ont souvent leur origine dans ces mauvaises histoires de couples. A force de s'entendre reprocher par leurs belles-familles d'avoir si peu apporté, certaines épouses finissent par plaquer belles-mères et maris. On dit aussi que les mariages se font plus rares. C'est un peu une révolution. Un problème de société, dirait-on en France.

Le Pakistan touristique, c'est bien sûr autre chose. Ce sont les autobus peinturlurés comme il n'est pas permis, les buffles couleur cendre, les vieilles pierres, les bouddhas sculptés de Peshawar, les peintures miniatures mogholes, le col de Khyber (Khyber pass) et des scènes villageoises sorties tout droit du Moyen Age. J'en passe. Rien ne vous empêche pourtant de regarder aussi ailleurs. Il y en a pour tous les goûts.

LAURENT GREILSAMER.

Trekking et bons hôtels

Le tourisme connaît un développement timide au Pakistan. Dans la majorité des cas, les étrangers ne s'arrêtent que quelques jours dans ce pays. A son corps défendant, le Pakistan sert la plupart du temps de simple lieu d'escale. Trois cent mille visiteurs — dont quatre mille cinq cents Français — se sont arrêtés dans ce pays en 1980. C'est tout. Encore ce total a-t-il *chuté d'environ 15 % en 1981*.

Pour remédier à cette « bouderie », le Pakistan — fruit d'une partition avec l'Inde en 1947 — musulman et peuplé de plus de 80 millions d'habitants a décidé d'importants efforts financiers. L'office du tourisme (P.T.D.C.) a choisi comme zone prioritaire de développement le nord du pays, partie la plus riche sur le plan touristique. Sans compter les villes de Lahore et de Peschawar, le P.T.D.C. compte sur des *sites* archéologiques comme celui de Taxila, proche de Rawalpindi, et toute la chaîne himalayenne *dont le plus haut sommet* pakistanais — le « K 2 » — culmine à 8 611 mètres d'altitude. Toute une série de mesures, visant à faciliter les possibilités de courses en montagne et de trekking, viennent d'être prises. Des zones, autrefois quasi interdites, sont désormais libres.

L'hôtellerie n'est pas encore développée mais dispose *d'établissements très confortables*. La chaîne « Intercontinental » est présente à Karachi, Lahore, Rawalpindi et Peschawar. Le P.T.D.C., pour sa part, contrôle aussi des hôtels de qualité dans ces villes. Enfin, la Pakistan International Airlines (P.I.A.) dessert de nombreux aéroports qui évitent de longs voyages par la route.

• Pour tous renseignements, s'adresser à la Pakistan International Airlines : 152, avenue des Champs-Elysées, 75008 Paris, tél. 359-31-82.

AMÉNAGEMENT DE LA HAUTE-MAURIENNE

Val-Cenis la prudente

C'EST le pays du lièvre blanc et du chamois, du parc de la Vanoise et de la Dent Parrachée : la Haute-Maurienne. C'est aussi le pays des hommes entêtés, qui ne baissent pas les bras et qui créent, année après année, « leur » station : Val-Cenis, née de la coopération entre les communes de Lanslevillard et de Lanslebourg, appartient, comme Bessans ou Bonneval-sur-Arc tout proches, à cette catégorie des centres de ski où le montagnard est resté maître chez soi pour accueillir un citadin avide de retrouver des racines rurales.

Athentique station-village, Val-Cenis se classe pourtant au premier rang des stations de sports d'hiver de la Maurienne grâce à ses infrastructures de remontées mécaniques et grâce à ses capacités d'hébergement.

« Nous avons marché avec un bon sens paysan », explique M. Yves Berneron, directeur de l'école de ski, président du syndicat intercommunal et bûcheron de profession. Tout commence en 1967. Le chantier du barrage hydroélectrique du Mont-Cenis s'achève, et les élus s'inquiètent de trouver un substitut à cette source d'emplois. L'or blanc a tous les attraits, mais les projets privés de station qui se présentent sont à la fois trop importants et trop « étrangers » pour que les conseils municipaux les adoptent.

Lanslebourg possède les hôtels et les gîtes ; Lanslevillard, le domaine skiable du Mont-Cenis. Sous la houlette de M. Jean Cambo, ingénieur au service d'étude et d'aménagement touristiques de la montagne, et alors maire de Lanslevillard, les deux communes décident de mettre en commun leurs atouts et de se dénommer Val-Cenis.

1971 : les téléskis parviennent dans les alpages. Une baraque du chantier de barrage est transportée sur les pistes et transformée en restaurant d'altitude. Les hôtels cessent de fermer leurs portes pendant l'hiver. La station se dessine, un peu écartelée entre Lanslebourg, très riche mais plus terne, et Lanslevillard, plus haute et ensoleillée mais moins peuplée. L'attelage tient bon, et les collectivités commencent à s'installer : V.V.F., U.C.P.A. et OCCAJ, par exemple. Une remontée mécanique épaulant l'autre, le domaine skiable s'agrandit, jusqu'à offrir aujourd'hui 60 kilomètres de pistes jusqu'à 2 800 mètres d'altitude.

Val-Cenis, c'est d'abord un ski de bon niveau. Ses 60 kilomètres de piste sont crédibles avec les pistes « noires », baptisées Michèle-Jacot ou Ouillon, et aussi avec les « canons à neige », qui garantissent aux débutants comme aux compétiteurs que la neige ne fera pas défaut pour cause de trop beau temps.

Prix raisonnables

Deuxième caractéristique : des prix raisonnables. Station moyenne, Val-Cenis reste loin des « sommets » atteints dans les centres de sports d'hiver de la Tarentaise. 285 F pour un forfait de remontées mécaniques de sept jours, 1 650 F en saison ou 1 710 F en haute saison par personne pour une pension complète de sept jours à l'Alpazur avec libre accès aux remontées mécaniques, ou encore 1 520 F par semaine pour un studio de grand confort pour trois personnes pendant les vacances de Pâques.

Troisième élément : le volontarisme. En effet, les montagnards ont conservé la haute main sur le développement de leur station. Le syndicat intercommunal que dirige M. Michel Balduin emploie quatre-vingt-douze personnes presque toutes habitantes de la Haute-Maurienne. M. Marius Brachet, maire de Lanslevillard, et M. Pierre Borot, maire de Lanslebourg, résument leur démarche en ces termes : *« Nous avons avancé lentement parce qu'il nous fallait enrichir les habitants qui ont ainsi pu acheter des immeubles chez eux. Nos opération immobilières ont également eu pour avantage de fixer ces capitaux locaux qui se seraient investis ailleurs si nous n'avions rien fait. Nous avons ainsi modifié les mentalités, et nos administrés adhèrent aujourd'hui au phénomène touristique. »*

La future opération des « Terres-Grasses » à Lanslevillard, symbolise cette volonté. Sous la supervision de M. Daniel Jorcin, ancien directeur du syndicat intercommunal, elle mariera des organismes sociaux (Mutuelle générale des impôts, V.V.F.), deux hôtels, des gîtes municipaux, des résidences principales, des résidences secondaires et des équipements collectifs (garderie d'enfants, salle polyvalente, tennis).

Quinze cents lits sortiront de terre, en principe pour le plus grand bien des villageois. *« Nous attendons beaucoup des collectivités parce que leur remplissage est mieux étalé et parce que leurs clients font tourner nos commerces. Mieux vaut un skieur V.V.F. à faible revenu qu'un riche allemand qui s'amène avec le coffre de sa voiture bourré de nourriture. »*

Et l'agriculture dans ce tourbillon touristique ? Elle résiste et même très bien si l'on en croit les étables en cours de construction. Tous les éleveurs s'accordent à reconnaître que la station a apporté des revenus complémentaires et permis aux exploitations de survivre. *« Sans la station, nous n'aurions plus d'agriculture »*, entend-on dire de tous côtés. Les étables attirent les vacanciers qui demandent à leurs moniteurs de les visiter. Ils achètent aussi à la coopérative force kilos de beaufort.

Reste un point de friction entre le tourisme et l'élevage : ce sont les attaches métalliques des forfaits de remontées mécaniques. Les vaches les avalent avec le foin, et le vétérinaire est obligé de leur faire absorber des aimants pour neutraliser ce corps étranger !

Une subvention du syndicat intercommunal à la coopérative calmera peut-être le mécontentement des éleveurs. En tout cas, les cinquante-six exploitants de Val-Cenis et leurs quatre cent cinquante bêtes n'ont pas trop de souci à se faire. Les édiles veulent conserver coûte que coûte le mode de vie agricole qui donne à la station son cachet et son équilibre.

Val-Cenis n'est pas seulement une station plaisante pour skier ; elle est aussi une haute et vraie montagne, passionnante à voir vivre et se battre.

ALAIN FAUJAS.

* Maison de Val-Cenis, 73480 Lanslebourg, tél. (79) 05-23-66, et aussi Havas Voyages et Touring Vacances dans toutes les agences de voyages.

PAQUES SANS SKIEURS ?

LES maires des stations françaises de sports d'hiver s'inquiètent des vacances de Pâques, qui ne semblent pas avoir attiré les foules sur les pistes de ski. Dans tous les massifs et pour toutes les zones scolaires, de nombreuses places resteraient disponibles en hôtel comme en location ou en collectivité.

Si cette évolution se confirmait, elle contredirait les résultats de la saison hivernale qui était, d'ores et déjà, considérée comme bonne. Interrogés au mois de février par la direction du tourisme, soixante-huit responsables de stations ont qualifié le début de saison de convenable. Un seul l'a jugé médiocre. 88 % ont estimé la fréquentation supérieure à la période correspondante de l'an dernier et 12 % inférieure. 51 % des réponses constatent que le creux traditionnel du mois de janvier était un peu moins ou beaucoup moins accentué qu'en 1981. La campagne « janvier plein ski » notamment n'aurait pas eu l'impact souhaité.

La clientèle étrangère aurait fréquenté en plus grand nombre les stations françaises et, en particulier, les Britanniques, les Belges, les Néerlandais et les Espagnols.

Les auteurs de ce bilan provisoire concluent par la remarque suivante : « La saison 1981-1982, amorcée depuis le début du mois de décembre dernier, paraît assez semblable à celle de l'an dernier avec le retour des Alpes-du-Sud à des conditions d'enneigement normales. »

VOYAGES A FORFAIT

Les Français moins timides

L'INDUSTRIE européenne des voyages aériens à forfait se porte bien. C'est la principale constation que l'on peut faire à la lecture du rapport de M. François Maurice réalisé pour le Cercle d'étude des tours-opérateurs (CETO) (1) et qui s'intitule : *L'industrie européenne des voyages aériens à forfait de 1976 à 1985.*

Tout comme la demande de séjours de vacances (2), qui n'a cessé de croître de 1968 à 1980 (un rythme annuel de 4,2 % de 1968 à 1975, puis de 4,8 % de 1975 à 1980 en France), la demande de voyages aériens à forfait a pris une part de plus en plus importante dans le choix des vacances de nos compatriotes.

1,71 million de vacanciers (3) ont en effet acheté un voyage aérien à forfait en 1980 contre 1,15 million en 1975, soit une progression de 8,3 % par an.

Cela veut dire concrètement que les fameux *« voyages organisés »* rebutent moins les Français que par le passé et que l'individualisme cocardier recule. Cela veut dire aussi que la France est en train de combler un certain retard qu'elle avait pris sur ses voisins européens pour des raisons évidentes : les possibilités de tourisme à l'intérieur de nos frontières, aussi bien en été qu'en hiver.

Deux chiffres illustrent ce retard : la part des voyages aériens à forfait dans la demande de séjours de vacances était en effet de 8,7 % en 1980 dans les sept pays européens pris en considération par l'étude du CETO (4), contre seulement 3,2 % dans l'Hexagone.

Le rapport permet d'autre part de peser le poids des voyages organisés sur le trafic aérien international. Dans les six Etats européens voisins, près de 75 % des voyages aériens à forfait utilisent des vols affrétés ou charters. En France, les producteurs poursuivent une politique différente puisque les voyages aériens à forfait sont réalisés, pour 54 % du trafic, sur des vols réguliers.

Ainsi, en 1979, ces voyages à forfait représentaient environ 34 % du trafic émis par la France. La part des voyages d'affaires était de 28 %, celle des voyages privés de 25 % et celle des vacanciers indépendants de 13 %. Une série de chiffres qui soulignent, s'il en était encore besoin, l'importance majeure des tours-opérateurs dans la croissance du transport aérien régulier dans notre pays.

Pour ce qui est de l'observation de ces tendances à l'horizon 1985, l'étude du CETO a envisagé deux scénarios. Il ressort d'un scénario dit « intermédiaire » que la demande de séjours de vacances à l'étranger devrait s'accroître de 4 % par an au départ de France entre 1980 et 1985 contre 3 % pour les sept pays européens.

Ainsi, en 1985, les Français devraient effectuer 9,75 millions de séjours de vacances à l'étranger. Le développement du trafic aérien de vacanciers qui en résulterait devrait avoir pour conséquence d'accroître légèrement la part de l'avion de 5,9 % en 1980 à 6,1 % en 1985 dans le trafic de séjours de vacances aux dépens de la part de l'automobile (75,9 % en 1980).

Pour la même période, la demande française de voyages aériens à forfait augmenterait plus vite que dans les autres pays européens. La France connaîtrait un taux de croissance annuel de 4,8 % contre 2,5 % pour la demande européenne.

Charters en progression

De 1980 à 1985 toujours, le trafic aérien sur vols charters au départ de la France devrait progresser de 6,4 % par an, soit un taux trois fois supérieur à la moyenne européenne (2,2 %). Ces chiffres ne concernent pour l'instant qu'un tout petit nombre de vacanciers puisque, en 1980, seulement 1,5 % des vacanciers français sont partis à l'étranger en vols charters contre 6,8 % dans les autres Etats européens.

Le rapport conclut qu'en 1985, au départ de la France, le trafic de voyages aériens à forfait devrait concerner 2,16 millions de vacanciers contre 1,71 million actuellement dont 1,08 million sur vols charters. La part des charters devrait donc atteindre 50 % du trafic contre 74 % pour les autres pays européens.

Cette évolution, note l'étude du CETO, présente quelques avantages économiques non négligeables : un meilleur étalement des vacances, car les producteurs de voyages aériens à forfait vendent du « soleil » toute l'année et des créations d'emplois. Par exemple, pour les producteurs, un trafic de deux mille vacanciers supplémentaires crée trois emplois. Souhaitons que la réalité des cinq prochaines années vienne confirmer les espoirs que susciteront ces prévisions. — O. S.

(1) Le CETO regroupe les douze plus importants tour-opérateurs français à l'exception du Club Méditerranée.

(2) Un séjour de vacances suppose que le vacancier ait passé au moins quatre nuits hors de son domicile habituel.

(3) Un vacancier est égal à deux passagers selon la comptabilité des transporteurs.

(4) Ces sept pays sont la R.F.A., la France, la Belgique, le Danemark, les Pays-Bas, le Royaume-Uni et la Suisse.

TIR A L'ARC

La vraie force tranquille

L'HOMME est debout sur le pas de tir : il est concentré, *calme, déterminé. Depuis* des mois, à l'entraînement, il a affiné la connaissance de son corps pour atteindre au geste parfait ; à présent il est prêt. C'est un archer de compétition.

Ensemble, l'arc, la flèche et le bras décrivent un mouvement de *grâce et de puissance ; la main* glisse à hauteur d'épaule, l'arc s'infléchit, la corde se tend. L'homme reste un instant immobile dans une posture statuaire, puis, d'un geste imperceptible décoche le trait ; la flèche vole alors à 200 km/h. Le rituel est accompli.

Certes, tous les tireurs n'en sont pas là, ni même à chasser le puma, comme ces archers américains, mais tous doivent cultiver des qualités de finesse, concentration et énergie puisque le tir à l'arc exige autant du *mental que du physique.* Théoriquement tout le monde devrait être en mesure de tirer, la règle étant d'adapter l'arc à la personne (âge, force, morphologie, etc.) puis d'adapter la flèche à l'arc. Pourtant la Fédération française de tir à l'arc (F.F.T.A.) (1) ne recense que 17 % de femmes, alors que rien ne leur interdit la pratique de l'arc. 25 % des archers sont des jeunes de moins de dix-sept ans ; l'essentiel de l'effectif est composé d'hommes de vingt-cinq à trente-cinq ans. Parmi eux, des avocats, des agriculteurs, des artistes ; les futurs cosmonautes français tirent à l'arc ; Hugues Auffray aussi...

Selon leur gabarit, les tireurs utilisent des arcs de forces différentes. La force est calculée en poids de traction (exprimé en livres de 0,454 kilogramme) nécessaire pour bander l'arc en position de tir. Un débutant utilisera un arc de 15 livres à 25 livres, un tireur moyen un arc de 30 livres à 35 livres, un archer confirmé tirera avec un arc de 40 livres si c'est un homme et de 35 livres à 36 livres si c'est une femme ; en *compétition, on* utilise des arcs de 45 à 50 livres.

Comme beaucoup d'autres matériels sportifs, l'arc s'est considérablement sophistiqué, ces dernières années, avec l'apparition de modèles, procédés de fabrica*tion et matériaux nouveaux. Le* marché français est essentiellement entre les mains de deux fabricants : Yamaha (Japon) et Hoyt (U.S.A.) ; seules deux marques françaises, Titan Archeries et Collin, produisent des tubes de flèches et des arcs de loisir.

Le tir à l'arc, en France, est une activité qui monte... en flèche. Vingt mille licenciés à la F.F.T.A., en ce début 1982, auxquels il faut ajouter quelque dix mille tireurs non licenciés mais appartenant à un club, et un nombre imprécis d'archers occasionnels initiés dans les centres de plein air, clubs de vacances et stations de montagne. Finalement, l'effectif des pratiquants dépasse certainement quarante-cinq mille personnes. Un chiffre le confirme : cinquante mille arcs sont vendus annuellement dans l'Hexagone (ce chiffre couvre les marchés « premier achat » et « renouvellement »). Globalement, le nombre des archers croît chaque année de 10 % à 15 %, ce qui correspond à un taux de développement très honorable.

Le tir à l'arc remonte évidemment à la nuit des temps ; il a survécu à travers l'histoire sous *des formes plus ou moins folkloriques* avant de devenir une activité sportive au sens moderne du mot. Sa véritable percée remonte à 1972, lorsqu'il redevint discipline olympique aux Jeux de Munich. Depuis, il n'a cessé de se développer et surtout de se *diversifier.*

Il n'échappe pas, en effet, aux modifications du comportement apparues au milieu des années 70 et qui ont influencé la plupart des activités de plein air. Aujourd'hui on distingue plus nettement qu'auparavant les concepts de « sport de championnat » et de « sport pour le loisir ». Ainsi, comme le ski, la voile ou l'équitation, le tir à l'arc s'est partiellement affranchi de l'idée de compétition ; non que les rencontres soient moins nombreuses (cinq cents compétitions chaque année) mais simplement parce que beaucoup parmi les « nouveaux archers » pratiquent le tir pour le meilleur des motifs : celui de leur bon plaisir.

MAURICE DURON.

(1) F.F.T.A., 7, rue des Epinettes, 75017 Paris.

PARTIR

L'Hérault à la carte

Le comité départemental du tourisme de l'Hérault vient d'éditer sa brochure annuelle « Loisirs - Accueil » - Hérault. Elle est destinée à faciliter toute opération de réservation et de location d'un gîte rural, d'une chambre d'hôte, d'un gîte de groupe, d'enfants, d'un emplacement de camping à la ferme, etc. Toutes ces possibilités d'accueil sont contrôlées et garanties par le comité départemental.

★ Renseignements : « Loisirs - Accueil » - Hérault, place Godechot, 34000 Montpellier.

Réservez votre tente

Il est de plus en plus nécessaire de réserver l'emplacement où planter sa tente, garer sa caravane, l'été venu. Et pourquoi transporter un matériel qui peut être loué et qui attendra sur place le campeur ? La centrale de réservation SPIEL propose vingt-six terrains de deux à quatre étoiles avec location de tentes d'une capacité de deux à quatre personnes. Depuis la Picardie jusqu'aux Pyrénées-Orientales. A partir de 43,75 F la semaine et par personne pour l'emplacement et à partir de 141,25 F la semaine et par personne pour l'emplacement et la tente de quatre personnes fournie avec l'équipement de cuisine et de couchage.

• SPIEL, 41, avenue Victor-Hugo, 77270 Villeparisis. Tél. : (6) 427-54-39.

Hippisme

Peut-être un dimanche sans P.M.U.

C'EST la grogne. A moins d'un accord — improbable — de *dernière heure,* les habitués des « bureaux » de P.M.U. trouveront clos, dimanche, nombre de ceux-ci.

L'événement est rare. Il ne s'était pas produit depuis mai 1968, où, en outre, il n'avait pas été délibéré mais imposé par la paralysie générale. Il prend d'autant plus de relief qu'il survient (ce n'est évidemment pas un hasard) le jour du Prix du président de la République, celui où, l'érosion monétaire aidant, les courses battent chaque année, en nominal, leur record de recettes.

Derrière les guichets clos, bien entendu, des problèmes de gros *sous.*

Les quelque quatre mille buralistes (près de six mille le dimanche) qui gèrent des « bureaux » de P.M.U. sont rémunérés par 1 % du montant des jeux enregistrés, plus une indemnité mensuelle fixe de l'ordre de 300 francs. *La gestion des « bureaux »* n'étant qu'un à-côté, parfois dérisoire, de leur activité et celle-ci bénéficiant du mouvement de clientèle créée, peut-être auraient-ils continué à se satisfaire de ces conditions si le Loto n'avait fait surenchère (5 %). Les pourcentage est alors de 5 %. Les *buralistes ont demandé aux sociétés* de courses de leur octroyer 2 %. La charge annuelle globale des sociétés se serait élevée, d'un coup, d'environ 150 millions de francs, plus du quart du total des « encouragements » distribués aux propriétaires des chevaux. Ce n'était pas possible *en un temps où, avec 5 % seulement* d'augmentation de la masse nominale des jeux, les courses ont gravement décroché de la courbe de dérive du franc.

Les sociétés ont amorcé une campagne de séduction :

« *Ne parlons plus argent comme* dans les rapports d'employeurs à salariés, ont-elles dit en substance. Vous êtes nos agents commerciaux, ceux sur qui nous pouvons compter pour une reprise de la croissance. Nous allons encourager cette croissance. Nous vous offrons 1 centime *supplémentaire par bordereau* de jeu établi et nous porterons cet encouragement à 1,6 centime à compter du 1er avril 1983. »

Dans l'esprit des dirigeants des courses, l'offre pouvait susciter des initiatives individuelles visant à attirer de petits joueurs, pour le plus grand profit de la popularité des courses et de leur assise dans le pays.

Mais, entre le portefeuille et la *vocation d'« agents commerciaux »,* les buralistes, du moins leur Fédération, ont choisi le portefeuille.

Une lettre-circulaire envoyée par les sociétés de courses à tous les buralistes et un communiqué de la Fédération des cafetiers-limonadiers ont, mardi, consacré la rupture.

Les sociétés de courses avaient écrit :

« Les sociétés traversent, depuis quelques années, de graves difficultés...

» L'année 1981 a été particulièrement dure, car les enjeux n'ont progressé que de 5 %...

» La mesure proposée (le supplément de 1 centime par bordereau) représente, pour l'ensemble des postes d'enregistrement, un supplément de rémunération annuel de 12 millions pour 1982 et de 19 400 000 francs pour 1983...

» Que chacun d'entre vous réfléchisse et prenne ses responsabilités sur une décision dont les conséquences seraient catastrophiques... »

La grogne des cafetiers

La Fédération des cafetiers-limonadiers a répliqué, assez sèchement :

« Les négociations (...) ayant échoué par suite de propositions jugées inacceptables, les membres de la commission maintiennent leur ordre de grève de la prise des enjeux à partir du 28 mars (...), et ce pour une durée illimitée.

» ... Les titulaires des « bureaux » souhaitent une augmentation de leur remise qui tienne compte des charges supplémentaires qu'ils supportent depuis douze années sans compensation.

» Les représentants de la commission intersyndicale demandent à tous leurs membres (...) de respecter cet ordre de grève jusqu'à ce qu'une proposition satisfaisante leur soit faite. »

L'Etat devant être, après les sociétés de courses, le grand perdant de l'affaire (rappelons qu'il prélève environ 20 % des sommes jouées au tiercé), les deux parties semblent compter sur son arbitrage. *Mais les heures sont vraiment* comptées. Si le temps ne s'arrête pas, quelle sera la situation dimanche ? On pense que, dans les petites villes, l'insistance de clients connus de longue date aidant, des « bureaux » seront ouverts ; mais, en ce qui concerne les grandes villes, l'optimisme ne prévaut pas.

« En tout état de cause, on courra, et le Prix du président de la République aura lieu. »

C'est l'attitude de la société des Steeple, attributaire, dans le calendrier, de la journée de dimanche. Mais *quid* des jours suivants ? Chaque réunion sans recette des « bureaux » de P.M.U. va se solder, en moyenne, pour les sociétés de courses par un déficit de l'ordre de 3 millions de francs. Elles ne peuvent pas, dans leur situation financière actuelle, lâcher du lest. Si, de son côté, l'Etat n'en lâche pas, en donnant satisfaction aux buralistes sur sa propre part, vers quoi va-t-on ?

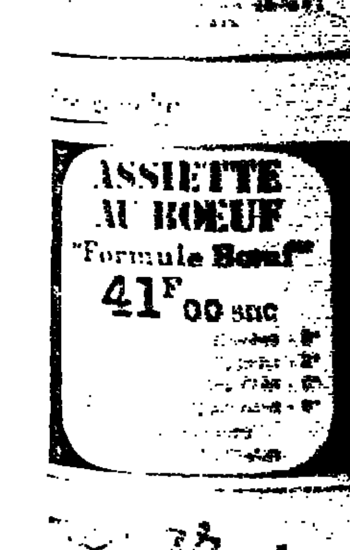
A Lyon, la grogne, qui se situait, cette fois, du côté du pesage, a pris un caractère pittoresque. Propriétaires et entraîneurs lyonnais se plaignaient que, lorsque leurs chevaux venaient courir à Paris, ils fussent surestimés par les handicapeurs. Ils ont décidé de ne laisser, dans une épreuve disputée (?) samedi, qu'un partant, tiré au sort parmi les engagés. Perte sèche pour la société qui a dû payer le prix au vainqueur sans que, bien entendu, il y ait eu de jeux, donc de recettes.

Le bénéficiaire de l'affaire sera l'Institut Pasteur : les propriétaires lyonnais ont décidé de lui ristourner les 20 000 francs gagnés par le trop facile lauréat.

Un vainqueur presque aussi facile au palmarès des derniers jours : *Vidéo Tape,* qui, quoique portant 72 kilos, a mis six longueurs entre lui et *No Attention* à l'arrivée du Prix Gerald de Rochefort. Quand on considère que ledit *Vidéo Tape* a, au cours des derniers mois, été deux fois largement battu par son compagnon d'écurie *Beaux Arts,* tout en recevant du poids de lui, on n'a pas trop de souci à se faire pour la casaque de Daniel Wildenstein. Ce dernier, il est vrai — merci pour lui — ne paraît pas soucieux.

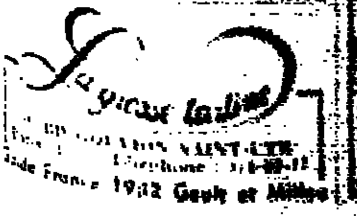
LOUIS DENIEL.











Philatélie

N° 1732

FRANCE : « Métiers d'art », la ferronnerie.

Les ferronniers furent, à l'origine, des artisans ambulants. De nos jours la ferronnerie est un métier d'art et à la demande de la Société d'Encouragement aux métiers d'art (S.E.M.A.) les P.T.T. émettront un timbre-poste « la Ferronnerie » illustré par Toffoli. Ce timbre réhabilite le travail manuel, comme les précédentes émissions : la lutherie, la broderie et la reliure. Vente générale le 19 avril (36e/82).

1,40 F, jaune, noir et rouge

Format 22 × 36 mm. Gravé par Claude Durrens, d'après une œuvre de Toffoli. Tirage . 10 000 000 d'exemplaires. Taille-douce. Imprimerie des timbres-poste de Périgueux.

Mise en vente anticipée :

— Les 17 et 18 avril, de 9 heures à 18 heures, au bureau de poste temporaire installé au Musée de la Poste, 34, boulevard de Vaugirard, Paris (15e). Oblitération « P.J. ».

— Le 17 avril, de 8 heures à 12 heures, à la R.P., 52, rue du Louvre, Paris (1er) et au bureau de poste de Paris (4e), 5, avenue de Saxe, Paris (7e). — Boîtes aux lettres spéciales pour « P.J. ».

Des émissions apprêtées...

... POUR AVRIL, quatre timbres, avec le second hors programme (football), les deux timbres « Europa » avec double cachets :

— le 19, La Ferronnerie	1,40 F
— le 24, série « Europa »	1,60 F
série « Europa »	2,30 F
— le 29, Coupe du monde de football	1,80 F
	7,10 F

... POUR MAI, six timbres, avec un troisième hors programme (film), dont deux avec surtaxes ; cinq seront émis le même jour. Les deux « surtaxes » auront chacun deux oblitérations différentes :

— le 17, l'Ephèbe d'Agde	4,00 F
Pau-Château d'Henri IV ..	3,00 F
Festival du film. Cannes..	2,30 F
C.N. d'études spatiales ..	2,60 F
Robert Debré .. (+ 0,40)	1,60 F
— le 24, Henri Mondor (+ 0,30)	1,40 F
(inclus + 0,70)	15,60 F

... ET POUR JUIN, en plus du bloc Philexfrance, on nous signale déjà trois autres timbres, dont un quatrième hors programme.

Espérons que dans le second semestre on reviendra à la sagesse qui s'impose, à tous égards, à une administration postale sérieuse qui se respecte et se veut démocratique, d'un pays des droits de l'homme.

Droit, aussi, de collectionner pour tous !

FRANCE : Retraits de timbres.

Le retrait de neuf timbres est prévu pour le 2 avril :

1,40 F, Centenaire de la C.N.E. ;
1,60 F, Centenaire de la C.N.E ;
1,60 F, Centenaire de l'école publique ;
1,70 F, Nîmes ;
1,40 F, Europa, bourrée croisée ;
2,00 F, Europa, sardane ;
2,00 F, 45e congrès int. PEN-Club ;
2,00 F, « La Sente du chou » ;
4,00 F, Albert Gleizes.

FRANCE : chiffres de tirage.

Depuis le début de l'année, dans nos chroniques, les chiffres de tirage des timbres appartenant au programme 1982 n'ont pas été publiés

Comme les P.T.T. nous communiquent seulement les chiffres nous les portons à la connaissance de nos lecteurs :

Saint-Pierre-et-Miquelon ..	12 000 000
Corse	10 000 000
Louis Pergaud	3 000 000
Guillaume Postel	3 000 000
Saint François d'Assise ..	7 000 000
—et les Hommes	7 000 000
—et les techniques	7 000 000
Baden-Powel	6 000 000
Recensement de la pop...	10 000 000
Aéroport Bâle-Mulhouse ..	5 000 000

Ces timbres ont été annoncés dans nos chroniques parues depuis le 9 janvier dernier (nos 1721 à 1727).

Calendrier des manifestations avec bureaux temporaires

⊙ 75015 Paris (Hall 5, parc des expositions, porte de Versailles), du 2 au 5 avril. — Salon de la restauration rapide.

⊙ 40000 Mont-de-Marsan (base aérienne 118), le 8 avril. — Journée souvenir « Maraudeur ».

⊙ 01300 Belley (Compagnie nationale du Rhône, chemin des Soupirs), le 15 avril. — Mise en service de la chute.

⊙ 78100 Saint-Germain-en-Laye (gare de la Grande Ceinture), le 17 avril. — Baptême du T.G.V.

⊙ 30000 Nîmes (gare), le 20 avril. — Inauguration de la rame du T.G.V « Ville de Nîmes ».

⊙ 93350 Le Bourget (parc des Expositions), du 21 au 24 avril. — Salon international du kit.

⊙ 92000 Nanterre (88, rue du 8-Mai-1945), les 22 et 23 avril. — Huitième Congrès U.G.I.C.T.-C.G.T.

Vient de paraître...

La quarante-sixième édition de La Cote des coins datés et des millésimes (1981-1982) éditée par la SOCOCODAMI, comporte 100 pages (sans illustration), sous couverture souple. Cet ouvrage regroupe, outre des timbres de France, ceux des pays d'expression française. Pour faciliter les recherches, le classement pratiqué est par valeur et type, dans chaque catégorie d'émission. Pour les collectionneurs, en la matière, c'est un guide précieux. Prix : 50 F. SOCOCODAMI, C.C.P. 1878-57 R Lyon. — M. Moriquand, 5, rue du Commandant-Guilbaud, 75016 Paris.

En bref...

● BARBADE. — « Black Belly Sheep », série dédiée aux animaux typiques de l'île, 40, 50, 60 cents et 1 dollar. — Série « oiseaux » de trois timbres, 15, 40 et 60 cents.

● FALKLAND. — Cinq timbres représentant des épaves de bateaux, 5, 13, 15, 25 et 26 pence.

● GUYANE. — Un bloc-feuillet, avec six valeurs de 15 cents, se rapportant au système métrique.

● LESOTHO. — Série protection des animaux, cinq timbres, 6, 20, 25, 40 et 50 s. ; bloc-feuillet avec un timbre (dentelé) de 1,50 m.

● NAURU. — Soixante-quinzième anniversaire du mouvement scout, six valeurs, 7, 8, 15, 20, 25 et 40 cents, ainsi qu'un bloc-feuillet.

● NORFOLK. — Trois timbres dédiés aux cétacés, 24, 55 et 80 cents.

● OMAN. — Journée de la force armée (aviation et marine), 100 et 400 baisa. — « Alhajj » (1401), prière, 50 baisa. — Armes, 10 baisa.

● ZAMBIE. — Série de pierres précieuses, cinq valeurs, 8, 18, 28, 32 et 42 n.

ADALBERT VITALYOS.

Plaisirs de la table

Un tiercé gagnant

SEPTIÈME *arrondissement* : Ce fut, naguerre, *chez Léon*. Puis, *Chauland*, d'heureuse mémoire. Enfin *l'Acapulco*, lorsque Paris avait encore ses nuits. C'est désormais *l'Ambassade* (107, rue de l'Université - tél. 551-91-96). Christiane Massia, qui, en son *Aquitaine* de la rue de Dantzig, vient d'avoir une étoile au Michelin, a le mérite de former, bon an mal an, quelques jeunes filles à son éthique culinaire. Elles sont quatre ou cinq de cette « cuvée » aux « pianos » de *l'Ambassade*, chacune préparant ses plats de prédilection et venant les apporter au gourmand. Dans un cadre élégant et original, qui plus est. Il faut compter entre 180 F et 200 F pour des plats allant de l'embeurrée de choux au foie gras des Landes, de la salade de foies blonds à l'oseille aux beignets de brandade, du tourin de printemps aux rillettes d'anguille avant un panaché de poissons et de coquillages au beurre blanc, un aloyau venu des Boucheries nivernaises, un cassoulet ou un confit, mais aussi la pêche et le rôti du jour et, surtout, la daube de mouton Mirabeau et le poulet Père Lathuile, deux plats solides autant que rares. Nombreux desserts. Et, ainsi que l'indique la carte, « *ni congelé ni surgelé, bien entendu !* ».

∴

Quatorzième arrondissement : Je l'ai annoncé : Albert est revenu ! Et les Parisiens, ceux du déjeuner comme ceux des soupers, retrouvent le chemin des *Iles Marquises* (15, rue de la Gaîté - tél. 320-93-58). Une carte où, naturellement, figure ce qui vient de la mer — et de l'écailler à la porte, successeur du fameux Gaspard, rendu célèbre par *Gaspard* (titre également du prix Goncourt 1915) — mais aussi des plats sans surprise autre que celle de la qualité, du poêlon de poissons Frères Troisgros à la saint-jacques beurre nantais, du rognon de veau Maître Jacques à l'onglet échalotes, avec aussi le plat du jour « du patron » et une ballottine du Périgord savoureuse. Un très bon brie. Des desserts. J'ai goûté sur les lisettes un sancerre 1981 comte-de-la-Perrière très agréable. Au bar, Sylvie est d'aimable accueil, mais, surtout, la personnalité d'Albert et de Juliette Chamoux doit redonner à la rue le sens plein de son nom : la Gaîté !

∴

Dix-septième arrondissement : Chez *Pétrissan*, au décor savoureusement désuet, nous avions bu une bouteille de l'inégalable champagne « maison », le chiny-les-roses. Il n'y avait plus qu'à traverser la rue pour aborder le 27 de l'avenue Niel. *Paul et France !* A vrai dire c'est aujourd'hui Georges et Suzanne qu'il conviendrait de dire puisque depuis quelques années Georges Romano a remonté la maison. Venu de la Côte (Cap-d'Antibes), sa carte est une merveille d'équilibre. Je n'ai eu qu'à me pencher sur les suggestions du jour pour choisir entre les œufs brouillés aux oursins, les saint-jacques à la mousse de cresson, le sandre au coulis de poivron rouge, le ragoût de lotte aux poireaux, puis entre ris de veau au confit d'oignons, cuisse de lapereau en cocotte, etc. Et aussi une volaille de ferme aux pâtes vertes qui, avant les filets de rougets, régala mon invité. Bons fromages et surtout une carte de desserts dominée par l'Assiette Paul et France, originale et d'une variété vraiment exclusive. Belle carte des vins. Mais retenez (763-04-24) car il y a des amateurs !

LA REYNIÈRE.

PRIX CIDRE 1982

Le Prix Cidre 1982 qui vient d'être décerné dans les salons du Plaza s'adressait spécialement cette fois aux Dames d'A.R.C. Plus de quatre-vingts restauratrices - cuisinières étaient sur les rangs et, après une première sélection, sept finalistes, dans les cuisines du grand palace de l'avenue Montaigne, réalisèrent leurs créations.

Furent couronnées pour ces plats particulièrement remarqués par le jury :

Chantal de la Rue, du *Béarnais* (Bruxelles) pour ses huîtres au cidre et aux bigorneaux *et* un sabayon aux poires et cidre remarquables.

Sylvie Beauvalot, du *Bretagne* (à Saint-Omer), dont la fricassée de turbot en aumonière et son coulis de langoustines au cidre doux figurera, j'imagine, à sa carte au titre de petite merveille de subtilité et d'harmonie gustative.

Annie Milhaud, du *Gargamelle* (à La Varenne-Saint-Hilaire), pour cette réussite qu'est le canard aux pieds de porc et au cidre, également une brioche au cidre et pommes.

Marie Ferrand, du *Gîte de Tourne-Pierre* (à Challans), pour ses beignets de saumon fumé au coulis de pommes.

Huguette Zarka, de la *Petite Chaumière*, rue des Blancs-Manteaux à Paris, pour ses lisettes crues au vinaigre de cidre et ses crêpes à la mousse de pommes.

Ginette Delaine-Lenoir, de *l'Hostellerie Lenoir* (à Auvilles-les-Forges), pour ses escalopes de foie d'oie au vinaigre de cidre et ses crèmes « Gina ».

Jeanine Fabulet, du *Lucullus* (à Rouen), pour son « cocktail » de rognons et foie de veau au cidre et ses crêpes.

Très bel effort et démonstration réussie du cidre comme élément de cuisine.

En attendant le Prix Cidre 1983 !

L. R.

EN MAURIENNE

Josiane et Daniel avaient réussi, à Bonneval-sur-Arc (Savoie), à créer, dans le restaurant d'altitude du Criou, une ambiance peu ordinaire : raclettes abondantes, tartes aux myrtilles nègres, fond musical Renaissance, jeux de société pour les gosses, bancs de bois, murs de pierre et accueil chaleureux.

Voilà qu'ils récidivent dans la vallée, au Pré Catin. Le cadre est un tout petit peu plus — et agréablement —, sophistiqué : murs immaculés, dessins de Samivel et charpente à nu. On y retrouve les mêmes diots (saucises) au chignin (30 F), la raclette bien sûr (55 F), une potée savoyarde (35 F), des tartes au miel ou aux pommes (35 F). Les enfants sont les bienvenus et un menu à 35 F leur a été réservé

Un refuge de qualité dans une vallée exceptionnelle. — Al. F.

* Le Pré Catin, Bonneval-sur-Arc, 73480 Lanslebourg, mont Cenis. Tél. (79) 05-05-86.

MIETTES

● « *Vie comme Vitamines* »... C'est le titre d'un petit livre très utile et de bonne vulgarisation signé Liliane Laplaine, Dr Lydia Marié et Florence Rémy (édit. Marcel Valtat). Florence Rémy est également secrétaire générale de la rédaction de *Santé magazine* et « Vie comme Vitamines » un ouvrage fort documenté.

● *Le vignoble de Bandol* semble bien renaître et l'on connaît le remarquable domaine Tempier, entre autres. On peut signaler aussi le rouge Moulin des Costes et le blanc de blancs du Mas de la Rouvière de MM. Paul et Pierre Bunan. Ils font aussi du rosé, hélas !

● *La presse a annoncé* récemment la fermeture de cinq restaurants parisiens effectuée à la suite de contrôles des services vétérinaires et de protection sanitaire. Ne serait-il pas bon que le ministère de la consommation publie le nom de ces maisons : la voilà, la véritable défense du consommateur !

● *Un nouveau chef* à la *Corniche de Rolleboise* (tél. 093-21-24) qui rouvre le 20 mars et dont un lecteur me confirme le grand bien qu'il faut penser de cette maison. C'est le jeune Martial Hocquart qui a été l'élève de Joël Robuchon et c'est beaucoup dire pour ne pas dire tout !

A. A. A. A. A.

L'Association amicale des amateurs d'authentiques andouillettes a depuis longtemps donné son diplôme à M. Duval (55, rue Marcelin-Berthelot à Drancy) dont les andouillettes à la ficelle sont, à l'égal de son boudin campagnard et de ses tripes à la normande, remarquables. Ce qui n'autorise pas un restaurateur se fournissant chez lui à se prévaloir de cette qualité car une andouillette, même très bonne, peut être méchamment cuisinée.

Mais nous venons de décerner ce diplôme (envié parce que rare) à deux bonnes maisons.

A la Barrière de Neuilly (275, boulevard Pereire, téléphone 574-33-32) où elle est servie avec accompagnement de navets sautés à cru, bien grillée et savoureuse.

A la Ferme des Mathurins (17, rue Vignon, tél. 742-17-20) où elle est nappée d'une sauce moutardée et servie avec une purée de pommes de terre enrichie de céleri en branche cru finement haché.

L. R.

TOURISME
HÔTELS SÉLECTIONNÉS

Jeux

échecs N° 962

UNE VIEILLE RECETTE

(49e championnat de l'U.R.S.S., Moscou, 1982)

Blancs : V. GAVRIKOV

Noirs : I. DORFMAN

Défense slave.

1.	d4	d5	15.	Dh3	F×ç3 (i)
2.	ç4	ç6	16.	é×f6	F×b2 (j)
3.	Cf3	Cf6	17.	F×b2	D×b2
4.	Cç3	d×ç4	18.	f×g7	Db4
5.	a4	Ff5	19.	Cg5!	Dd6
6.	é3 (a)	é6	20.	Ta-é1	Rç7 (k)
7.	F×ç4	Fb4 (b)	21.	Cé6+	Rb8 (l)
8.	0-0	Cb-d7 (ç)	22.	f4!	Cf6 (m)
9.	Db3 (d)	Db6 (é)	23.	f5	Ff7
10.	é4! (f)	Fg6 (g)	24.	Dh4!	Cg8 (n)
11.	F×é6!! (h)	f×é6	25.	Cg5	T×é1 (o)
12.	a5!	F×a5	26.	T×é1	Dd7 (p)
13.	D×é6+	Rd8	27.	C×f7	a5 (q)
14.	é5	Té8	28.	Cé5	Dd6
			29.	f6	Abandon (r).

NOTES

a) 6. Ch4 a pratiquement disparu des tournois mais conserve sa valeur, que les Noirs répondent 6..., Fé6 ou 6..., é6. On a essayé à plusieurs reprises Fg8 sans grand succès : 7. é4!, é5 ; 8. F×ç4, é×d4 ; 9. é5, d×ç3 ; 10. F×f7+, R×f7 ; 11. D×d8, ç×b2 ; 12. Dç7+, Ré6 ; 13. D×ç8+, Cb-d7 ; 14. D×b7, b×a1 = D ; 15. D×ç6+, Rf7 ; 16. é6+, Rg8 ; 17. 0-0! (Larsen-Teschner, Wageningen, 1957) ou 9..., Cd5 ; 10. D×d4, Fé6 ; 11. Cf3, Fé7 ; 12. 0-0, 0-0 ; 13. Cé4, Cf4 ; 14. Cd6, F×d6 ; 15. F×f4, Fé7 ; 16. Dç3, F×ç4 ; 17. D×ç4, Ca6 ; 18. Tf-d1 avec avantage aux Blancs (Forintos-Sokolov, Wijk aan Zee, 1970).

b) Le seul moyen de maintenir l'équilibre. Après 7..., Cb-d7 ; 8. 0-0, Fd6 (ou 8..., Fé7 ; 9. Dé2, 0-0 ; 10. é4, Fg6 ; 11. Td1, Té8 ; 12. Ff4! comme dans la partie Gligoric-Barcza, Mar del Plata, 1955) ; 9. Dé2, Fg6 ; 10. h3, Fh5 ; 11. é4, é5 ; 12. g4! (Euwe-Bogoljubov, Berne, 1932).

c) Sur 8..., 0-0 ; 9. Dé2 les Noirs ont encore bien des problèmes à résoudre dans l'ouverture.

d) Après 9. Dé2, Fg6 ; 10. é4, F×ç3 ; 11. b×ç3, C×é4 ; 12. Fa3, Dç7 ; 13. Tf-ç1, 0-0-0 ; 14. a5, Th-é8 ; 15. Ch4, Cd6 ; 16. Fb3 rien n'est bien clair. Le coup du texte a été longtemps conseillé par Euwe ; il ne semble pas supérieur à d'autres répliques comme 9. Ch4 ou 9. h3.

e) Le plus simple est 9..., a5 et si 10. Ca2, Fé7 ; 11. D×b7, Tb8 forçant la nulle (Smyslov-Flohr, 1947) ou 11. Ch4, Fg4 ; 12. f3, Cd5 ; 13. f×g4, F×h4 ; 14. é4, Cd5-b6 ; 15. Fd3, Ff6 ; 16. Fé3 et les Blancs sont légèrement mieux. Sur 9..., Dé7 ; 10. Ca2! est favorable aux Blancs.

f) Une autre idée est 10. Fd2, Fd6 ; 11. Dd1, h6 ; 12. Dé1!, Fb4 ; 13. a5! (Rajkovic-Dordevic, 1963) ou 11..., 0-0 ; 12. Ch4 ! Maintenant les Noirs sont entraînés dans un engrenage terrible.

g) Que faire d'autre ? Si 10..., C×é4 ; 11. C×é4, F×é4 ; 12. F×é6! et si 10..., Fg4 ; 11. h3, F×f3 ; 12. g×f3 avec les deux Fous.

h) Ce sacrifice donne aux Blancs une attaque durable.

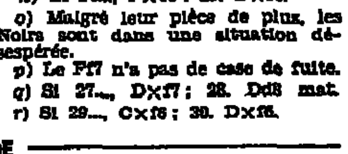
i) 15..., Cd5 ; 16 C×d5, ç×d5 ; 17. Fg5+, Cf6 ; 18. é×f6, g×f6 ; 19. F×f6+ restitue la partie Radojcic-Kazic (Yougoslavie, 1945).

j) Après 16..., Fb4 ; 17. f×g7, Fd6 ; 18. Cé5 les Blancs sont clairement mieux (Euwe-Landau, La Haye, 1939), partie qui dura encore quelques coups : 18..., F×é5 ; 19. d×é5, Ff7 ; 20. Tf-d1, Fd5 ; 21. é6, Cf6 ; 22. Fg5+, Rç7 ; 23. Dç3, abandon. La réponse de Dorfman ne semble pas apporter une quelconque amélioration à la position des Noirs. Peut-être, comme le dit Flohr, n'y a-t-il rien à améliorer, car la position des Noirs est déjà perdue, et ce depuis 1939.

k) Si 20..., Tg8 ; 21. Db3!

l) Si 21..., T×é6 ; 22. T×é6, D×d4 ; 23. Dg3+! et si 21..., Rb8 ; 22. Db3+ etc., etc.

m) Maintenant 22..., T×é6 est impossible à cause de 23. g8=D+.



n) Si 24..., F×é6 ; 25. D×f6.

o) Malgré leur pièce de plus, les Noirs sont dans une situation désespérée.

p) Le Ff7 n'a pas de case de fuite.

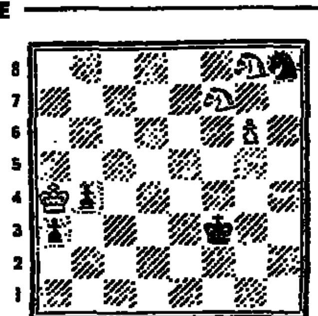
q) Si 27..., D×f7 ; 28. Dd8 mat.

r) Si 29..., C×f6 ; 30. D×f6.

ÉTUDE

M. S. LIBURKIN

(1950)



Blancs (4) : Re4, Cg8 et f7, Pg6.
Noirs (4) : Rf3, Ch8, Pa3 et b4.
Les Blancs jouent et gagnent.

SOLUTION DE L'ETUDE N° 961
S. KAMINER, 1937.

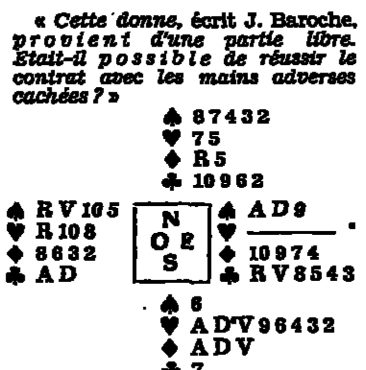
(Blancs : Rd3, Ta3, Fg4. Noirs : Rç5, Th1, Pç6, Pg7 et b7. Nulle.)
1. Tç3+, Rb5 ; 2. T×ç6, Tg1! ; 3. Ff3, Tg3 ; 4. Ré2, T×f3 ; 5. Th6!!, g×h6 (ou 5..., Tf7 ; 6. T×h7) ; 6. R×f3, nulle.

CLAUDE LEMOINE.

bridge N° 959

LA COMMUNICATION COUPÉE

« *Cette donne,* écrit J. Baroche, *provient d'une partie libre. Etait-il possible de réussir le contrat avec les mains adverses cachées ?* »



	♠ 8 7 4 3 2 ♥ 7 5 ♦ R 5 ♣ 10 9 6 2	
♠ R V 10 5 ♥ R 10 8 ♦ 8 6 3 2 ♣ A D	N O E S	♠ A D 9 ♥ — ♦ 10 9 7 4 ♣ R V 8 5 4 3
	♠ 6 ♥ A D V 9 6 4 3 2 ♦ A D V ♣ 7	

Ann. : N. don. N.-S. vul.

Ouest	*Nord*	*Est*	*Sud*
—	passe	3 ♣	4 ♥
contre	passe	passe	passe

Après avoir entamé l'as de trèfle, Ouest a rejoué la dame de trèfle qu'Est a pris du roi. *Comment Sud* (J. Baroche) *propose-t-il de jouer pour gagner* QUATRE CŒURS contrés quelle que soit défense ?

Réponse :

« *J'ai coupé,* écrit Baroche, *puis j'ai tiré l'as et la dame de cœur. Ouest a pris avec le roi de cœur et a renvoyé le valet de pique pour l'as d'Est qui a continué trèfle coupé et surcoupé pour une de chute...*

» *J'ai alors cherché s'il y avait un moyen d'éviter cette surcoupe, et voici la solution : Sud tire le valet de carreau pris par le roi du mort afin de jouer le 10 de trèfle couvert par le valet et* coupé par l'as de cœur ! *Ensuite, Sud réalise l'as de carreau et remonte au mort en coupant la dame de carreau avec le 5 de cœur. Enfin, sur le 9 de trèfle affranchi,* Sud défausse le 6 de pique !

» *Ouest coupe le 9 de trèfle, mais il ne peut plus donner la main à Est et pique et il ne peut plus faire que son roi de cœur maître...* »

Il s'agit ainsi d'un coup sans nom pour déplacer une rentrée d'Est en *Ouest.* La coupe par Ouest du 9 de trèfle affranchi correspond à la levée à perdre à pique, mais, en détruisant la communication à pique, elle évite la surcoupe mortelle avec le 10 de cœur...

Un contre dangereux

Cette donne est tirée d'un match entre l'Ecosse et le Pays de Galles.

	♠ A 9 8 7 5 4 3 ♥ 4 ♦ R 7 6 5 ♣ 8	
♠ R 10 ♥ A R 8 ♦ D 8 4 3 ♣ A D 9 5	N O E S	♠ D V 6 2 ♥ 7 5 ♦ 9 ♣ V 7 6 4 3 2
	♠ — ♥ D V 10 9 6 3 2 ♦ A V 10 2 ♣ R 10	

Ann. : N. don. E.-O. Vuln.

Ouest	*Nord*	*Est*	*Sud*
Short	Stephens	Duncan	Hamilton
—	2 ♠	passe	2 SA
passe	3 ♣	passe	3 ♥
passe	3 ♠	passe	4 ♥
contre	passe	passe	passe

Ouest, après l'entame du roi de cœur, a contre-attaqué le roi de pique pour le 3 du mort et le 6 d'Est coupé par le 3 de cœur de Sud, qui a continué atout ; Ouest a pris avec l'as de cœur et a joué le 10 de pique. *Comment David Hamilton, en Sud, aurait-il dû jouer* pour gagner QUATRE CŒURS contrés quelle que soit la défense ?

Note sur les enchères :

L'ouverture de « 2 piques » était le deux faible, la réponse artificielle de « 2 SA » était forcing, et la demande de « 3 trèfles » était conventionnelle (elle indiquait moins de deux levées défensives). Les enchères, ensuite, étaient naturelles.

Le contre de pénalité d'Ouest avait l'inconvénient d'indiquer au déclarant la place d'as-roi de cœur.

PHILIPPE BRUGNON.

dames N° 168

SUPPLICE DE LA CANGUE

Tournoi international de EINDHOVEN, octobre 1981

Blancs : J. Wuytenberg (Pays-Bas)

Noirs : O. Verpoest (Belgique)

Ouverture : Raphaël.

1.	32-28	20-25	20.	32×12	8×17
2.	37-32	14-20 (a)	21.	38-32	17-21! (l)
3.	41-37	10-14	22.	43-38 (m)	11-16! (n)
4.	31-27 (b)	5-10	23.	48-43 (o)	7-12
5.	46-41	19-23! (c)	24.	47-41 (p)	1-7
6.	28×19	14×23	25.	31-27 (q)	7-11
7.	33-28	9-14! (d)	26.	33-28	12-17!! (r)
8.	28×19	14×23	27.	39-33 (s)	17-22! (t)
9.	39-33	10-14 (e)	28.	28×17	11×31
10.	44-39	13-19 (f)	29.	36×27	26-31! (u)
11.	50-44	17-21	30.	37×17	23-28
12.	36-31 (g)	8-13	31.	32×12	13-18
13.	41-36	21-26 (h)	32.	12×23	19×46! (v)
14.	34-30	25×34		Abandon (w).	
15.	39×30	2-8			
16.	30-25	20-24 (i)			
17.	44-39	4-9 (j)			
18.	49-44	12-17			
19.	27-21 (k)	16×27			

NOTES

a) 2. (15-20) ; 3. 41-37 (10-15) ; 4. 31-27 (5-10) ; 5. 37-31 (20-24) ; 6. 27-22 (18×27) ; 7. 31×22 (16-21) ; 8. 42-37 (24-30) ; 9. 35×24 (19×30) ; 10. 36-31 (30-35) ; 11. 31-27 (21-26) ; 12. 34-29 (12-18) ; 13. 37-31 perd par une succession de menaces ; 13. (26×37) ; 14. 32×41 (14-19 !) [menace de (19-23) puis (17×28), etc., N+1] ; 15. 47-42 (8-12 !) ; 16. 42-37 (19-23 !) ; 17. 28×8 (17×28) ; 18. 33×13 (9×18) ; 19. 8×17 (11×24 ! !), N+ [V. der Stay-R.C. Keller, tournoi international d'Utrecht, 1949]. Merveilleuse alliance de la stratégie et de la tactique, dans le style du regretté G.M. I. R.-C. Keller.

b) 4. 46-41 (5-10) ; 5. 31-26 (19-24) ; 6. 36-31 (17-21) ; 7. 26×17 (12×21) ; 8. 31-26 (7-12) ; 9. 26×17 (12×21) ; 10. 41-36 (11-17) ; 11. 36-31 (21-26) ; 12. 31-27 (17-21) ; 13. 28-22 (6-11) ; 14. 33-28 (1-6) ; 15. 39-33 (14-19) ; 16. 44-39 (10-14) ; 17. 34-30 (25×34) ; 18. 39×30 (20-25) ; 19. 49-44 (25×34) ; 20. 40×20 (15×24) ; 21. 45-40 (4-10) ; 22. 40-34 (10-15) ; 23. 44-40 (14-20) ; 24. 50-45 (20-25) ; 25. 34-30 .b1) (25×34), etc. [C. Smith-W. Liddell, *le Monde* du 21 janvier 1978).

b1) 25. 47-41, N+comme suit 25. *(11-17 !)* ; *26.* 22×*11 (16×7)* ; 27. 27×16 (26-31) ; 28. 37×26 (18-22) ; 29. 28×17 (24-30) ; 30. 35×24 (19×46 !).

c) La présence d'un pion à 27 prive les Blancs de prendre le contrôle du centre en développant leur grande diagonale (pions à 41, 37 et 32).

d) Maintient la pression, par le centre, sur l'aile gauche adverse.

e) Même 9. (13-19), le coup de dame en sept temps n'étant pas bon : 10. 34-30 (25×34) ; 11. 40×29 (23×34) ; 12. 45-40 (34×45) ; 13. 44-40 (45×34) ; 14. 27-22 (17×39) ; 15. 38-33 (39×28) ; 16. 32×5 (11-17 !) force la prise de la dame dans toutes les continuations et N + 2.

f) Renforce le flanc droit et interdit 11.37-31 les Noirs dament très simplement, dans cet exemple 11. (23 — 29 m) ; 12. 33 × 22 (17 × 46) ; 13. 38 — 32 (46 × 44) ; 14. 50 × 39, B — 1.

g) Proposant peut-être, en vue de rendre le jeu très difficile et de tenter des combinaisons de longue portée, l'enchaînement de leur aile gauche.

h) Dans la logique de ce type de jeu sur le flanc gauche des Blancs.

i) (11 — 17) est toujours perdant.

j). Formation d'une colonne d'attaque (pions à 3,9 et 14) et apparition d'un danger pour les Blancs : sur 18. 40-34, N + 1 après une combinaison en six temps 18. ... (24-29) ; 19. 33 × 24 (19 × 30) ; 20. 35 × 24 (14-20) ; 21. 25 × 14 (9 × 40) ; 22. 45 × 34 (23-28) ; 23. 32 × 23 (18 × 40) ; 24. 39-34* (forcé pour s'opposer au passage à dame) (40 × 29), N + 1.

k) Dégagement de l'aile gauche dans des conditions difficiles positionnellement.

l) *Revenant à la charge sur cette aile avant d'infliger le supplice de la cangue.*

m) Le plus fort, sinon forcé.

n) Réduisant encore la liberté de mouvement puisque seraient perdants au temps suivant (31-27, 33-28, 39-34 et 40-34.

o) Face aux mâchoires qui se referment inexorablement.

p) 24. 33-29 ouvrait-il une issue ou n'aurait-il eu seulement pour résultat que de retarder l'échéance ?

q) A noter la permanence de la neutralisation de l'aile droite des Blancs.

r) Les mâchoires se referment encore un peu plus, dans l'attente de la faute.

s) Pris dans une cangue, les Blancs, subissant de ce fait une *forte pression psychologique* depuis le vingt et unième temps, n'ont pu déceler le coup de dame en six temps amené par une succession de harcèlements choisis avec toute la profondeur de vision et la cruelle efficacité du maître international belge, O. Verpoest.

t) Pour damer à 46.

u) Un soupçon de complexité dans ce nouveau sacrifice.

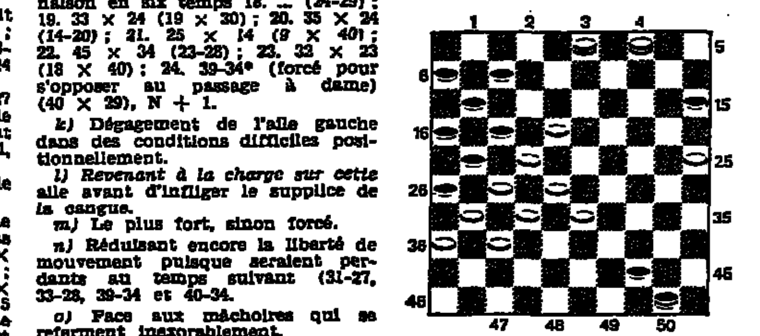
v) Rafle cinq pions et dame.

w) Dans l'impossibilité de prendre la dame.

PROBLÈME

Problème : G. MALFRAY (Nice, 1967)

DIAGRAMME



Les Blancs jouent et gagnent en dix temps.

● SOLUTION : 25-20 ! ! (15×24) 33-29 (24×33) 28×39 (17×28, a) 32×23 (21×41) 36×47 (26×37) 3-14 ! (44 × 33) 47-41 (37 × 46) 14-5 ! (46×19...) 5×39 (50×13) [la dame noire a dû enfin quitter son abri] 4×1 ! !, + très original pour une combinaison placée en jouant.

a) (44×33) 3-14 (17×28) 32×23, etc. + comme ci-dessus.

De retour à la compétition depuis le début de l'année 1981, le maître international Malfray découvrit, en quelques secondes, dans une partie disputée en juin dernier au Damier niçois contre le candidat-maître national Merono, une combinaison en dix temps avec variantes. Le maître international Malfray a ainsi montré qu'il était à nouveau très proche du sommet de sa profondeur de vision.

JEAN CHAZE.

les grilles du week-end

MOTS CROISÉS

N° 190

Horizontalement

I. Mise au rencart par la nouvelle cuisine. — II. Facile à contenter. Difficiles à contenter, parfois. — III. Porte botte. En secret. — IV. Pour faire ça, ne craignons pas la répétition. Commande les Thermopyles. — V. Fit un des premiers best-sellers. Mettre sous influence. — VI. Il en a fait tout un plat. De droite à gauche, et de gauche à droite, elles viennent de retrouver leurs sièges. — VII. N'a pas été spontané. Permis de départ. Note. — VIII. C'est souvent un petit cochon. — IX. Participe. Grave. Marque du dédain. — X. Idylle. Rejetée. — XI. Monsieur bons-offices.

Verticalement

1. Le I est sa matière première. — 2. Malvenue. Nous met en cartes. — 3. Au comble de l'incrédulité. En lutte. — 4. N'est plus un enfant. Nationalisé. — 5. Ecartèle. Debout. — 6. Une espèce de sana, souhaitons-le. Transformée, de bas en haut. — 7. Dans le ravissement. — 8. Grecque. C'est dans le sac. — 9. Mirent la bobine en état de fonctionnement. — 10. Moqué. Participe. Voyelles. — 11. Fidèles au poste. Passé. — 12. C'est porter le fer dans la plaie.

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
I												
II						■						
III										■		
IV								■				
V				■								
VI					■							
VII						■				■		
VIII		■									■	
IX			■							■		
X								■				
XI												

Solution du N° 189

Horizontalement

I. Clef à molette. — II. Aileron. Rien. — III. Meutes. Délit. — IV. Bu. Isard. Lnr. — V. Réac. Netteté. — VI. Isthmes. Ru. — VII. Tiu. Trille. — VIII. Liesse. As. Al. — IX. Eviteral. Aie. — X. Urne. Ordonne. — XI. Ressuscitées.

Verticalement

1. Cambrioleur. — 2. Lieues. Ivre. — 3. Elu. Atteins. — 4. Fétichistes. — 5. Arès. Muse. — 6. Mosane. Eros. — 7. On. Rest. Arc. — 8. D.D.T. Raidi. — 9. Ere. Tris. Ot. — 10. Tilleul. Ane. — 11. Teint. Laine. — 12. Entremêlées.

FRANÇOIS DORLET.

ANA-CROISÉS®

N° 190

Les ana-croisés sont des mots croisés dont les définitions sont remplacées par les lettres de mots à trouver. Les chiffres qui suivent certains tirages correspondent au nombre d'anagrammes possibles, mais implaçables sur la grille. Comme au scrabble, on peut conjuguer. Tous les mots figurent dans la première partie du Petit Larousse illustré (les noms propres ne sont pas admis).

Horizontalement

1. ADEEIPPR. — 2. ADIMNO (+ 2). — 3. AAEILMN. — 4. AAEEGLR. — 5. AEEEGNTU. — 6. ADEHRST. — 7. AAEILRR (+ 1). — 8. AALMNOR. — 9. AEILORV (+ 6). — 10. DEEEIRS (+ 2). — 11. AADEEFRS. — 12. ACCEIINS. — 13. CEEIRU. — 14. ACEEILNT (+ 1). — 15. EEEMRTTU (+ 1). — 16. CEEIRSUU. — 17. EEILRR (+ 3). — 18. ACEEHNT (+ 3). — 19. AEEINNR.

Verticalement

20. AAELNPSV. — 21. ACESTU (+ 1). — 22. AACEENNO. — 23. DEIIOPRT (+ 1). — 24. AEEILNRS (+ 4). — 25. AEGIMRT (+ 2). — 26. AEEFIRR (+ 2. — 27. ADEELNT (+ 1). — 28. AEEHSTU. — 29. EEINORR. — 30. ADEEINRT (+ 5). — 31. ACDEIRT (+ 4). — 32. CDEEEP. — 33. CEELRU (+ 1). — 34. ACDEINRT (+ 3). — 35. ACENORU. — 36. EEGLMRU (+ 3).

Solution du n° 189

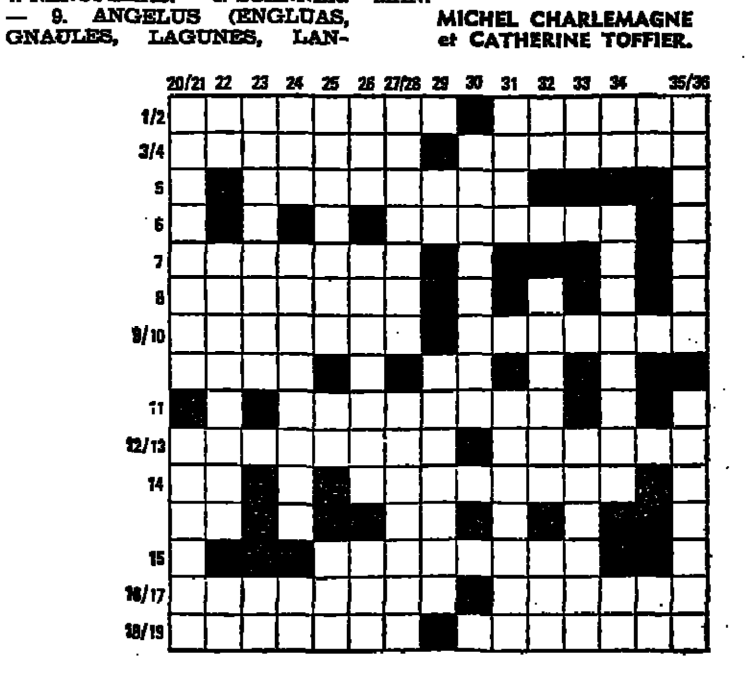
Horizontalement

1. NAHUATL (dialecte aztèque). — 2. PHTISIE. — 3. ALINEAIRE (ALIENERAI). — 4. PERLITE (REPTILE, TRIPLEE). — 5. DATERIE (EDITERA, REEDITA). — 6. TONDIS. — 7. NENUPHARS. — 8. SCANNER. — 9. ANGELUS (ENGLUAS, GNAULES, LAGUNES, LANGUES). — 10. HYGIENES. — 11. GNOSIES (SOIGNES). — 12. OSERAIE. — 13. ACTRICE. — 14. ELYSEEN. — 15. OASIENS.

Verticalement

16. NAIADES. — 17. GALAGO. — 18. ALLIANCE (ALCALINE, CANAILLE). — 19. AMMONITES (SOMMAIENT). — 20. PENNEES. — 21. AERERENT. — 22. TAURINE (RUAIENT, URANITE). — 23. HELICON (CHOLINE). — 24. YSOPETS. — 25. HALIOTIDE. — 26. TETANIES (ANISETTE, ENTETAIS, SAINTETE, TETANISE). — 27. ORGANEAU. — 28. INSENSE (SIENNES). — 29. ERINES (INSERE, NEREIS, REINES, RENIES, RESINE, SEREIN, SERINE, SIRENE). — 30. SALINES (ENLISAS, ENSILAS, LESINAS, SALIENS, SILANES). — 31. ITALIQUE. — 32. SUPERMAN.

MICHEL CHARLEMAGNE et CATHERINE TOFFIER.





Le Monde

culture

CINÉMA

POUR UN ESSOR DU COURT MÉTRAGE ET DU DOCUMENTAIRE

Les rendez-vous du Festival de Lille

Lille est devenue, en 1917, la ville d'accueil du Festival international du film de court métrage et du film documentaire, qui en est, cette année, à sa onzième manifestation. Pour la première fois, les subventions se sont réparties entre la région Nord-Pas-de-Calais (qui organise le festival avec l'Association française pour la promotion du film de court métrage) et l'Etat ; pour la première fois, un festival national (20 au 22 mars) a précédé le Festival international (jusqu'au 28 mars), avec un panorama de la production française et une « vitrine régionale » des productions Nord-Pas-de-Calais et Provence-Côte d'Azur.

Pour la première fois aussi, le Marché du film français de court métrage (directeur commercial : Gérard G. Grant), organisé par Unifrance Film, s'est installé à Lille pendant une semaine, à l'intention d'acheteurs éventuels. D'où un bouillonnement et une effervescence continuels dans ce rendez-vous des producteurs, réalisateurs, observateurs, journalistes. Et le public lillois a fréquenté avec assiduité la salle du complexe Gaumont (450 places) pour le festival national et régional, et la salle du complexe Ariel (600 places) pour le festival international.

Rarement projeté dans les salles de cinéma, où il devrait composer le programme de première partie, le court métrage est accablé, en France, de difficultés en tous genres. Lille 1982 aura été une revendication de son droit à l'existence, à un nouvel essor artistique et commercial. Quantitativement importante, la sélection française a fait apparaître une démarcation très nette entre les films documentaires fortement influencés par le reportage sociologique de télévision (tel *Esquisse pour un portrait de famille*, de Idriss Karim, qui a reçu le Prix du public) et les films de fiction de durées variables, qui se distinguent plus par des recherches esthétiques plus ou moins brillantes que par une volonté de narration à partir de scénarios solidement construits (ainsi *Jimmy Jazz*, de Laurent Perrin, Prix du public, et *le Bunker de la dernière chance*, de Jean-Pierre Jeunet et Marc Caro, Prix du jury).

Dans le palmarès du festival national, *Los Montes*, de José-Martin Sarmiento, production de l'Institut des hautes études cinématographiques tournée en Espagne (histoire d'un hameau déserté où six vieilles femmes sont, en quelque sorte, les prêtresses de la mort du seul homme vivant encore là avec elles), a fait, à juste titre, l'unanimité : Prix du public et Prix de l'association, par un juste équilibre entre le récit et le point de vue documentaire. Mais on peut regretter que le palmarès ait négligé *Vive Jupiter*, de Rémi Sachet, travail de mise en scène et de montage sur la vie dans une maison de retraite, *Canta gitano*, de Tony Gatlif, chant de liberté violemment dramatique et poétique d'une communauté de gitans promis à la déportation en 1944, *le Permis télé*, de Marc Jolivet, pochade satirique très courte habilement centrée sur une idée drôle et *Continuité des parcs*, de Patrick Chamming's, remarquable essai, bouclé sur lui-même, de fantastique quotidien.

Il semble bien que les auteurs français de documentaires visent la cible télévision, alors que les réalisateurs de fiction se font une « carte de visite » de leurs exercices de style. Or le court métrage peut être un équivalent de la nouvelle littérature, ce qui lui ouvrirait peut-être plus facilement la programmation dans les salles. Outre les exemples cités plus haut, nous avons pu découvrir, lors d'un passage au Marché du film, *l'Heureuse Faillite*, de Daniel Guillaume, récit presque purement visuel à trois personnages (d'après Herman Melville) tourné en 1980, ce qui l'a écarté de la sélection nationale. Réalisée en extérieurs cette nouvelle cinématographique apportait douze minutes de beauté et d'accord parfait du sujet et de la mise en scène.

Ce que l'on a pu voir de la sélection internationale, très abondante, reproduit, avec des variantes propres à chaque pays, la situation française. *« La plupart des documentaires sont faits selon les normes de télévision »*, constate Atahualpa Lichy, directeur artistique du Festival, qui établit la sélection plusieurs mois à l'avance, en assistant à tous les festivals nationaux de courts métrages à travers le monde. Depuis avril 1981, il a vu plus de mille six cents films et commencé sa sélection à partir d'octobre. *« Il y a deux types de productions*, explique-t-il. *Dans les pays de l'Est, les pays scandinaves, au Canada, le court métrage est soutenu entièrement ou en partie par l'Etat, ce qui donne, d'une certaine manière, des films plus standardisés, destinés à l'exploitation. Dans les autres pays européens, en Amérique du Nord et du Sud, les productions indépendantes connaissent à peu près les mêmes difficultés qu'en France. Le documentaire s'est transformé parce qu'il a trouvé son principal débouché à la télévision. Les courts métrages de fiction augmentent, partout, en quantité et en qualité technique. Mais beaucoup de réalisateurs ont tendance à ne pas se soucier du montage et de la durée. Le choix est évidemment difficile, mais le panorama de cette année doit donner une vue assez complète de la situation artistique et des tendances mondiales. »*

JACQUES SICLIER.

« LES JEUX DE LA COMTESSE DOLINGEN DE GRATZ »

Les parcours de Catherine Binet

Le nom de la comtesse Dolingen de Gratz, femme vampire, apparaît sur un tombeau au premier chapitre du *Dracula* de Bram Stoker. Catherine Binet s'en est inspirée pour son film *les Jeux de la comtesse Dolingen de Gratz*. Elle s'est inspirée, également, de *Sombre printemps*, un récit d'Unica Zurn, la compagne du peintre Hans Bellmer, sur lequel elle avait réalisé un moyen métrage en 1972. Elle a ajouté à cela un fait divers particulièrement horrible : la machination d'un propriétaire de résidence secondaire pour se venger d'un cambrioleur qui le pillait régulièrement. Cela donne trois thèmes, trois histoires liées entre elles par trois personnages féminins : Louise, l'épouse du bourgeois assassin par « auto-défense », Nena, l'amie schizophrène de celle-ci (représentation d'Unica Zurn) et la petite fille à peine pubère de *Sombre printemps*.

La démarche de Catherine Binet est littéraire et intellectuelle. Mais le traitement cinématographique témoigne d'une maîtrise assez surprenante dans la suggestion constante des liens tissés entre l'érotisme, la folie et la mort. Tout est érotique chez Catherine Binet : les visages et les corps des actrices Carol Kane et Katia Wastchenko, le fétichisme de collectionneur et le voyeurisme de Michel Lonsdale, le bel étranger de la piscine et le voleur qui s'introduit par la cheminée, tous deux interprétés par Roberto Plate, l'épilation de la chevelure de Marina Vlady, les dessins et la fameuse poupée de Bellmer, et jusqu'aux illustrations de *Vingt Mille Lieux sous les mers* dans l'édition Hetzel.

L'étrangeté de son film, d'une beauté plastique somptueusement travaillée (images de William Lubtchansky), tient à ce que l'érotisme, s'il renvoie forcément au sexe, est avant tout un appétit qui pousse, directement ou indirectement, les personnages à se dévorer les uns les autres dans de subtiles et cruelles relations amoureuses. La mise en scène capte, par des cadrages rigoureux, des mouvements d'appareil qui sont une chorégraphie, l'enchaînement soigneusement composé des plans, des séquences, les rapports des éléments visuels et sonores, une atmosphère de vampirisme et de masochisme d'autant plus troublante que le désir dévorateur y reste habillé de mystère, de perversions intérieures.

La mécanique impeccable et implacable de cette œuvre ne provoque pas l'émotion, mais la fascination d'un parcours souterrain, entre rêve et réalité, parcours sur lequel Catherine Binet laisse le spectateur libre d'exercer son propre imaginaire.

J. C.

★ Voir les films nouveaux.

THÉATRE

FESTIVAL DES ARTS TRADITIONNELS DE RENNES

Marionnettes de rêve

De l'aveu de beaucoup, il n'y a pas eu cette année ces moments de ferveur collective, ces instants aigus où un public ensemble découvre en même temps que des bruits et des son, une civilisation. Il n'y a pas eu cette sorte de climat fait de curiosité passionnée, de rencontres inattendues et subtiles entre des « mondes » qui s'entrechoquent et se croisent dans des salles voisines, ou même à la cantine, les derviches hurleurs de Turquie et les tambourinaires flamboyants du Burundi.

Le neuvième Festival des arts traditionnels de Rennes a déçu. Non pas qu'il n'y ait pas eu de spectacles éblouissants, mais c'est plutôt l'inégalité qui a surpris et dérouté. Le Festival des arts traditionnels de Rennes s'est imposé d'année en année comme un des plus importants d'Europe par sa qualité et son esprit. Refusant tout ce qui n'est pas authentique, l'esprit commercial comme l'esprit folklorique, le Festival de Rennes nous a révélé depuis sept ans des merveilles, la magie vacillante des théâtres d'ombres, des spectacles populaires très simples et des rituels sophistiqués. On a très souvent vu à Rennes des cérémonies qui sortaient pour la première fois depuis des siècles de leurs forêts ou de leurs temples. Danses sacrées, masques sacrés, théâtres sacrés...

Alors que dire de cette crèche venue du village d'Alcoï en Catalogne, qui mêle de très belles marionnettes en bois peint à d'abominables poupons de celluloïd ? Cela transforme ce petit théâtre sur rail naïf, populaire et savoureux, dont l'origine remonte à plusieurs siècles, en quelque chose qui fait plutôt penser aux vitrines des grands magasins au moment de Noël. Les marionnettes de Liège, grandes marionnettes à tringle, qui racontent également une très prosaïque nativité, ont un humour dont on ne sait trop s'il faut le prendre au premier ou au troisième degré.

On avait découvert à Florence (où a lieu chaque année un autre festival d'arts traditionnels) les chants albanais de Calabre. Splendides polyphonies. La voix aiguë des vieux paysans, leur entrain, avaient bouleversé, rendant encore plus vivante cette communauté qui continue en plein vingtième siècle, au sud de l'Italie, de parler l'albanais du quinzième siècle, de pratiquer ses danses. Les vieux n'étaient pas là. Les jeunes qui ont montré un peu n'importe comment — les femmes en costumes folkloriques, les hommes en costumes de tous les jours — leurs chants et leurs danses les ont vidés du même coup de leur vérité en en faisant une démonstration mi-folklorique, mi-bâclée.

On a cependant vu des choses très belles. Figurines de la compagnie Colla, ces fabuleuses petites marionnettes à fils italiennes (plus de quatre cents parfois dans un décor), qui ont un répertoire très vaste (elles reproduisent les œuvres qui se jouent à la Scala), une mise en scène raffinée, ont donné à Rennes deux représentations ravissantes, une *Flûte enchantée* frémissante d'oiseaux, d'insectes, d'amour. Les marionnettes du Rajastan, ces truculentes marionnettes à fils, parmi les plus vieilles du monde, ont des coups de reins affolants. On les a appréciées, ainsi qu'une autre tradition venue de l'Inde : les récits chantés et dansés de la vie de Pabuji, par les Bhopa-Bophis, artistes qui forment dans le nord de l'Inde, et en particulier dans le Rajastan, une caste de nomades qui vont de village en village.

On citera les derviches tourneurs de Turquie, très belle cérémonie religieuse, déjà vue à Paris il y a quelques années, les marionnettes Kuruma Ningyo du Japon et surtout, surtout, les marionnettes d'eau du Vietnam. Depuis plusieurs années, le Festival tente de faire venir ces poupées inouïes, qui remontent au onzième siècle et qu'on trouve, paraît-il, encore dans quelques petits villages. Les Vietnamiens ne les ont pas envoyées mais ont donné à la place un petit film qui montre les exquises prouesses de ces personnages qui vivent dans l'eau, poissons, dragons, pêcheurs, toute une population dont les évolutions sont magiques.

Est-ce le dernier Festival de Rennes ? Cherif Khaznadar, qui le dirige depuis 1974, et qui vient d'être nommé à la tête de la Maison de la culture du monde à Paris (poste qu'il occupera à partir de la rentrée), nous a assuré que non. Il reste directeur du théâtre de la ville jusqu'à l'année prochaine, il continuera là le prochain Festival, que Rennes tient à garder.

CATHERINE HUMBLOT.

MUSIQUE

L'Orchestre de Paris dirigé par Marc Soustrot

Public un peu clairsemé le 24 mars pour le concert de l'Orchestre de Paris, dont le programme était, il est vrai, bizarrement composé. Quelque temps après les représentations de Peter Grimes, *de Britten, au palais Garnier, l'audition des* Interludes maritimes *extraits de l'opéra ne s'imposait guère. Ecrits pour établir un climat lyrique au milieu d'une action dramatique très forte, ils pâlissent d'être isolés et semblent un peu redondants et schématiques malgré de belles images sonores.*

Le fameux Concerto pour piano, *de Jolivet, objet d'un chahut mémorable lors de sa création à Strasbourg en 1951, a connu ici un triomphe. Le mystère des percussions que le compositeur utilisait, comme Varèse, avec une sorte de prescience extraordinaire de leur avenir fabuleux, s'est un peu émoussé depuis. Mais l'œuvre garde grande allure, farouche, d'un dynamisme irrésistible attisé par la superbe direction de Marc Soustrot et un Orchestre de Paris déchaîné. Jean-Philippe Collard, malgré son jeu très brillant, paraissait souvent éclipsé par ce dernier et ne donnait pas tout à fait la même impression de frénésie dionysiaque que Lucette Descaves ou Philippe Entremont jadis.*

Honorable exécution enfin de la IVe Symphonie *de Tchaïkovski, précise, musclée, bien charpentée, d'une grande chaleur humaine ; mais il aurait fallu un travail plus raffiné, des phrasés plus modelés et délicats pour éviter les pièges de cette œuvre trop lourde, malgré son incontestable lyrisme.*

JACQUES LONCHAMPT.

★ Salle Pleyel, samedi 27 mars, à 10 heures.

Les prochains concerts de l'Orchestre de Paris seront dirigés, non par Lovro von Matacic (qui remplaçait lui-même Eugene Ormandy), mais par Zubin Mehta. Programme Beethoven-Bartok inchangé (les 31 mars et 1er avril seulement ; seuls les billets du concert du 2 avril, annulés, seront remboursés, à partir du 5 avril).

BEN ZIMET AU PALAIS DES GLACES

Nouveaux chants et contes du Yiddishland

Ben Zimet, le chanteur venu d'Anvers, est un conteur aussi. Originaire de Pologne, il chante et conte le passé des siens, l'ancestrale histoire des âmes juives, et aussi de petites histoires belles comme celles des hassidim (les tristes et les gaies). Il offre en prime quelques proverbes du style : « Quand un ennemi sort de la pièce, c'est comme si un ami entrait », *ou encore :* « Qui choisit d'être un tapis ne doit pas se plaindre de la poussière ». *Et montent les mélodies qui donnent envie de danser à n'en plus finir, reviennent des airs qui, précisément, ne finissent pas, mais meurent doucement, comme on demande pardon de s'éclipser...*

Derrière Ben Zimet, avec sa redingote noire de rabbi, avec sa grande barbe presque trop conforme au type « artiste et juif polonais », derrière sa voix qu'il cale sur une guitare, jouent Teddy Lasry (éperdûment, au saxophone), Eddi Shaff (accordéon accorte, accordéon affable des « mazel tov »), Maurice Delaistier, preste à tirer du violon toutes ses langueurs) et Pierre Mortarelli (caressant sa contrebasse pour éveiller les sourires des dibbouks qu'elle renferme).

L'anthologie proposée ici comporte également des mélodies hébraïques d'inspiration liturgique : la Thora est une mer, un ciel bleu où courent de petits nuages blancs. *Ben Zimet chante et traduit, traduit et chante. Il n'y a plus de par le monde que quatre millions de personnes qui parlent le yiddish (il y en avait dix millions avant la dernière guerre) et ceux qui savent vieillissent :* « Si un temps vient où le yiddish, où le folklore et les coutumes yiddish disparaissent, alors Hitler aura gagné non seulement physiquement mais spirituellement », *dit Singer dans la préface à* Un ami de Kafka. *Voilà peut-être pourquoi on sort content des* Nouveaux chants et contes du Yiddishland *: un spectacle qui rend son dû à la musique de cette langue. Ben Zimet ne se comporte pas seulement en conservateur du folklore traditionnel. Il s'en empare aussi, le tord un peu, se l'approprie. Ce folklore, il le recompose, jusqu'à finir jazz. Il le fait vivre, en un mot.*

Tellement vivre qu'il a invité, pour lancer et clore son concert, la fanfare Gaminogam, un groupe de filles déguisées, qui en bleu, qui en vert, qui en vert et bleu. Il les a rencontrées sur un marché où elles soufflaient dans leurs cuivres, leurs flûtes, leurs trombones et scandaient tambour battant des airs juifs de l'Europe de l'Est à remuer le cœur des marchands des quatre-saisons (qui n'ont pas la larme facile). De ces airs que l'on siffle encore après qu'ils se sont éteints.

MATHILDE LA BARDONNIE.

★ Palais des glaces, 20 h 30.

ROCK

Dave Edmunds au Palace

Compagnon de longue date d'Elvis Costello, et surtout de Nick Lowe, qu'il rejoint de temps à autre au sein de Rockpile — un groupe occasionnel qui permet aux deux hommes de mêler leurs répertoires respectifs, — Dave Edmunds appartient à cette petite famille de musiciens anglais qui pratiquent superbement le rock à l'américaine (son nickel, précision des interventions, maîtrise des instruments, ampleur).

Dave Edmunds, qui a obtenu des « hits » internationaux à la fin des années 60, est l'un des musiciens qui ont le mieux senti et assimilé l'essence et l'évolution du rock. On retrouve dans ses compositions et la façon dont elles sont maniées dans un esprit pop tout ce qui a fait l'éclat et la vitalité des pionniers du country-rock. En marge des modes qui se succèdent, il reste fidèle à ses références avec une musique de qualité, qui garde toute son aisance sur scène, servie par une guitare experte et suivie d'un succès constant.

ALAIN WAIS.

★ Ce vendredi 26 mars, à 19 h 30, au Palace. Discographie chez WEA.

VARIÉTÉS

ROLAND MAGDANE A L'OLYMPIA

Le nouveau Candide

Incontestablement, Roland Magdane est une force comique. En peu de temps, il a su imposer un personnage naïf, sorte de nouveau Candide habillé de noir et de blanc, avec une grosse moustache et des mimiques accentuées, qui se promène dans différents univers avec son humour, sa tendresse et aussi un certain désespoir voilé.

Conteur d'histoires qui a le soleil du midi dans la voix, ce Candide magdanien reconstitue avec truculence, un peu de mots, toute une scène avec ses acteurs et ses objets (*la saisie*), frôle l'absurde et débouche parfois sur un délire.

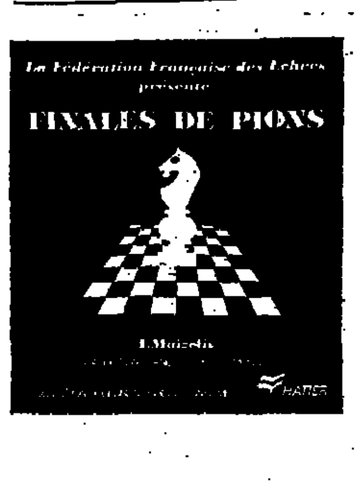
A l'évidence, Roland Magdane mène son aventure en maîtrisant son rire à une hauteur délibérément choisie et que l'on pourrait ça et là contester si l'on ne sentait pas actuellement chez lui la volonté de consolider d'abord ses assises populaires. Dans son nouveau « one man show » présenté à l'Olympia, Magdane ne travaille pas toujours — il s'en faut même de beaucoup — dans le raffiné. Il pratique le gros trait, la charge. Comme on dit en termes de spectacle, il *ratisse large* et n'hésite pas dans la caricature ou la farce à tomber dans les facilités. Mais il a aussi des trouvailles heureuses, des sketches remarquables avec une sorte de jeu poétique alternant avec un joli et malicieux travail d'analyse sur l'environnement socio-culturel et sur les mentalités. Ce n'est pas si fréquent chez un comique qui se veut aussi populaire, soulignons-le.

CLAUDE FLÉOUTER.

★ Olympia, 20 h 45.

SPORTS

BASKET-BALL. — *Surprise à Cologne, le 25 mars, pour la finale de la coupe d'Europe des clubs champions : le tenant du titre, le Maccabi de Tel-Aviv a été battu par les Italiens de Cantu, dont la défense, composée de joueurs américains, désorganisa le jeu israélien en deuxième période (86-80). Le résultat de l'épreuve féminine fut, en revanche, conforme à la logique : incapables, après d'autres, de résoudre les problèmes de l'immense Juliana Semenova (2,10 m), les Bulgares de Mineur Pernik ont été battues par les Soviétiques de Daugawa Riga (78-56), qui ont ainsi remporté pour la dix-huitième fois cette coupe d'Europe.*



OMNISPORTS

Mme Avice annonce des actions en faveur de la recherche

« La recherche scientifique et technique est pour moi une des voies indispensables pour parvenir aux objectifs de la politique sportive que je me suis fixés », a déclaré Mme Edwige Avice, ministre délégué à la jeunesse et aux sports, le 24 mars à l'Institut national du sport et de l'éducation physique (INSEP), au cours d'un séminaire qui réunissait le mouvement sportif, des chercheurs, des industriels et l'administration, dans le cadre de la préparation du projet de loi sur le sport.

A cette occasion, le ministre a tracé le cadre de ses préoccupations. Pour la politique des fédérations, elle a estimé : *« Si la recherche scientifique ne peut bien évidemment se substituer à l'analyse pragmatique des élus fédéraux et des dirigeants de club, les données techniques, pédagogiques, sociales, sont des éléments d'orientation nécessaires. »*

Les cadres techniques doivent accepter l'approche scientifique des situations : *« La conception même de l'entraînement moderne*, a ajouté Mme Avice, *implique un travail en équipe, chacun apportant sa contribution de telle manière que la synthèse et l'application sur le terrain de l'ensemble des connaissances scientifiques conduisent à des performances plus élevées. »*

Afin de faire aboutir ces projets, elle envisage une triple action. La première consistera à donner l'impulsion aux travaux et à les coordonner afin d'éviter *« une dispersion des initiatives préjudiciables aux progrès de productivité nécessaire dans ce domaine d'économie sociale »*.

Le deuxième objectif sera de mettre en place un système d'information et de diffusion des travaux pour que l'investissement en recherche ne reste pas inemployé, car ce serait *« une perte de substance directe »* et ce serait indirectement *« la certitude que les actions engagées auront été menées sans l'éclairage souhaitable »*.

Le troisième effort portera sur la formation des cadres techniques. *« Le pragmatisme est à la fois irremplaçable et insuffisant »*, a noté le ministre, estimant *« indispensable que les cadres aient assimilé les connaissances scientifiques qu'implique leur fonction »*.







SPECTACLES

théâtres

LES SPECTACLES NOUVEAUX

L'HOMME EN PELUCHE, Lucernaire (544-57-34), 18 h 30.
PHEDRE, Fondation Deutsch de la Meurthe (241-82-16), 21 h.
LE PRINCE DE HOMBOURG, Odéon (325-70-32), 20 h 30.
ÉDUQUÉ A MORT, Confluences (387-67-38), 21 h.
HISTOIRE VRAIE D'EZECHIAS GARDENIAN, Montreuil, Studio *Théâtre (859-17-32), 21 h.*

Vendredi 26 mars 1982

Les salles subventionnées et municipales

Opéra (742-57-50), 19 h 30 : Fidelio.
Salle Favart (296-12-20) — 20 h 30 : Bubbling Brow Sugar (Harlem années 30).
Comédie-Française (296-10-20), 20 h 30 : La Dame de chez Maxim.
Chaillot (727-81-15), Foyer, 18 h 15 : Musique arabe traditionnelle. Salle Gémier, 20 h 30 : Hippolyte.
Petit-Odéon (325-70-32), 18 h 15 : Vous avez dit oui ou vous avez dit non ?
TEP (797-96-06), 20 h 30 : Gevrey-Chambertin.
Petit TEP (797-96-06), 20 h 30 : Bruce Schwartz.
Centre Pompidou (277-12-33), 20 h30, Débat : Solidarnosc et les initiatives des syndicats français, *18 h 30 : Débat en liaison* avec l'exposition « Comment va la presse » ; à 18 h et 19 h : Films en liaison avec cette exposition ; 19 h : Cinéma d'avant-garde en Espagne ; Danse, 18 h 30 : Compagnie Alain Germain.
Théâtre de la Ville (274-22-77), 20 h 30 : Murray Louis Dance Company (au Théâtre de Paris).

Les autres salles

American Church (372-92-42) 20 h 30 : A Midsummer Night's Dream
Antoine (208-77-71), 20 h 30 : Potiche.
Arts-Hébertot (387-23-23), 21 h : L'étrangleur s'excite.
Astelle-Théâtre (202-34-31), 20 h 30 : Les Bonnes.
Atelier (606-49-24) 21 h : le Nombril.
Athénée (742-67-27), salle L. Jouvet, 21 h : Couleur tango ; salle Bérard, 20 h 30 : *Balle perdue.*
Bouffes-du-Nord (239-34-50), 20 h 30 : la Tragédie de Carmen.
Bouffes-Parisiens (296-97-03), 21 heures : Diable d'homme.
Cartoucherie, Epée de Bois (808-39-74), 20 h 30 : Ecrits contre la Commune ; Théâtre de la Tempête (328-36-36), 20 h 30 : Ella ; Théâtre du Soleil (374-24-08), 18 h 30 : Richard II ; — Théâtre de l'Aquarium (374-99-61), 20 h 30 : De mémoire d'oiseau.
Château de Vincennes (365-70-13), 21 h : Gerbe de blé.
Cité internationale (589-38-69), Galerie, 20 h 30 : la Religieuse ; Resserre : 20 h 30 : Pierre Abélard 1079-1142 ; Grand Théâtre, 20 h 30 : La divine comédie.
Comédie Caumartin (742-43-41), 21 h : Reviens dormir à l'Élysée.
Comédie des Champs-Elysées (720-08-24), 20 h 45 : l'Escalier.
Comédie Italienne (321-22-22), 20 h 30 : la Servante amoureuse.
Daunou (261-69-14), 21 h : La vie est trop courte.
Edouard VII (742-57-49), 20 h 30 : la Danse du diable.
Espace Gaîté (327-95-94), 22 h : Il faut que Cléo parte.
Espace Marais (271-10-19), 20 h 30 : Je m'appelle Harry Dave.
Essaïon (278-46-42), I, 20 h 30 : le Marteau des maléfices. *22 h 15 : l'Alpage* — II. 20 h 15 : La planète Shakespeare, le Conte d'hiver ; 22 h : La Chambre aux sommets bleus.
Fontaine (874-74-40), 20 h 30 : Koude chapo.
Gaîté Montparnasse (322-16-18), 22 h : l'Os de cœur.
Galerie 55 (326-63-51), 20 h 30 : The Dumb Waiter.
Grand Hall Montorgueil (233-80-78), 20 h 30 : Avez-vous des nouvelles du docteur ?
Huchette (326-38-99), 20 h 30 : la Cantatrice chauve ; 21 h 15 : la Leçon ; 22 h 30 : l'Augmentation.
La Bruyère (874-76-99), 21 h : le Divan.
Lierre Théâtre (586-55-83), 20 h 30 : la Grande Peur dans la montagne.
Lucernaire (544-57-34), Théâtre Noir ; 20 h 30 : Un amour de théâtre ; 22 h 15 : Sylvie Joly ; Théâtre Rouge ; 18 h 30 : Sans soleil, on vieillit plus vite ; 20 h 30 : *Douce ; 22 h 15 : Pour une infinie tendresse* ; Petite salle, 18 h 30 : Parlons français.
Madeleine (265-07-09), 20 h 45 : Du vent dans les branches de sassafras.
Marie-Stuart (508-17-80), 20 h 30 : la Confession d'Igor... ; — II, 20 h 30 : Zoo story.
Marigny (256-04-41), 20 h 30 : Amadeux ; Salle Gabriel (225-20-74), 21 h : le Garçon d'appartement.
Mathurins (265-90-00), 21 h : Jacques et son *maître.*
Michel (265-35-02), 21 h 15 : On dînera au lit.
Michodière (742-95-22), 20 h 30 : la Pattemouille.
Moderne (874-99-28), 20 h 30 : Trio.
Montparnasse (320-89-90), 21 heures : Trahisons ; Petite salle, 21 h : Un cri.
Nouveautés (770-52-76), 20 h 30 : Folle Amanda.
Palais des Glaces (607-49-93), 22 h 15 : Gros Calin.
Palais-Royal (297-59-81), 20 h 45 : Pauvre France.
Saint-Georges (878-63-47), 20 h 45 : le Charimari.
Salle Valhubert (584-30-60), 20 h 30 : La Dorotea.
Studio Bertrand (784-64-66), 18 h 30 : Le grand écart ; 20 h 30 : les Campaniaques.
Studio des Champs-Elysées (723-35-10), 20 h 45 : le Cœur sur la main.
Studio Théâtre 14 (545-49-77), 20 h 30 : le Tintement du bourdon.
TAI-Théâtre d'essai (278-10-79), 20 h 30 :la Maison de Bernarda ; 22 h : l'Ecume des jours ; — II, 20 h 30 : Mr Hyde.
Théâtre d'Edgar (322-11-02), 22 heures : Nous on fait où on nous dit de faire.
Théâtre de l'Épicerie (258-70-12), 20 h 30 : l'Amant.
Théâtre en Rond (387-88-14), 20 h 30 : Roméo et Juliette.
Théâtre du Marais (278-03-53), 20 h 30 : Henri IV.
Théâtre de la Mer (520-74-15), 20 h 30 : Voulez-vous jouer avec môa ?
Théâtre de la Plaine (250-15-65), 20 h 30 : le Dernier des Métiers ; l'Equarissage pour tous.
Théâtre Présent (203-02-55), 20 h 30 : Pantagleize.
Théâtre des Quatre-Cents-Coups (633-01-21), 21 h : la Folle.
Théâtre du Rond-Point (256-70-80), 20 h 30 : Antigone toujours ; Petite salle, 20 h 30 : Une femme, Camille Claudel.
Théâtre 18 (226-47-47), 22 h : Lettre au *père.*
Théâtre 13 (589-05-99), 20 h 30 : les Cancans.
Tristan Bernard (522-08-40), 21 h : la Famille Leibovitch.
Variétés (233-09-92), 20 h 30 : Chéri.

Les cafés-théâtres

Au Bec fin (296-29-35), 19 h : Théâtre chez Léautaud ; 20 h 15 : Tohu-Bahut ; 21 h 30 : le Président ; 22 h 45 : Patrick et Philomime.
Blancs-Manteaux (887-15-84), I, 20 h 15 : Areuh = Mc2 ; 21 h 30 : les Démones Loulou ; 22 h 30 : Des bulles dans l'encrier ; II, 20 h 15 : Embrasse-moi, idiot ; 21 h 30 : Qui a tué Betty Grandt ? ; 22 h 30 : Popote.
Café d'Edgar (322-11-02), I, 20 h 30 : Tiens, voilà deux boudins ; 21 h 45 : Mangeuses d'hommes ; — II, 20 h 30 : J'aurais pu être votre fils. — 21 h 45 : C'était ça ou le chômage.
Café de la Gare (278-52-51), 20 h 15 : Qu'est-ce qu'il y a dedans ? 22 h 15 : le Chasseur d'ombre.
Coupe-Chou (272-01-73), 20 h 30 : Le petit prince ; 22 h : Feydeau-Courteline-Labiche.
Fanal (233-91-17), 20 h : Innocentines ; 21 h 15 : F. Blanche.
La Gageure (367-62-45), 22 h : la Petite Cuiller ; 23 h : les Méfaits du tabac.
Le Petit Casino (278-36-50), 21 h : Douby... be good ; 22 h 30 : les Bas de Hurlevéau.
Point Virgule (278-67-03), 20 h 15 : Vincent B. : le Navigaterre ; 21 h 30 : Du ronron sur les blinis ; 22 h 30 : les Chocottes.
La Soupap (278-27-54), 21 h 30 : Pourquoi c'est comme ça.
Splendid Saint-Martin (208-21-93), 20 h 30 et 22 h : Papy fait de la résistance.
Le Tintamarre (887-33-82), 18 h 30 : Contre-jour ; 20 h 30 : Phèdre ; 22 h 30 : L'Apprenti fou, Lime.
Théâtre de Dix-Heures (606-07-48), 19 h : Hommage à Gribouille ; 21 h 30 : Il en est... de la police.
Vieille Grille (707-60-93), 20 h 30 : la Mémoire et la Mort ; 22 h 30 : Vincent.

Les chansonniers

Caveau de la République (278-44-45), 21 h : Achetez François.
Deux-Anes (606-10-26), 21 h : C'est pas tout rose.

Les comédies musicales

Renaissance (208-18-50), 20 h 30 : Soleil d'Espagne.

Le music-hall

Bobino (322-74-84), 20 h 45 : Fabienne Thibeault.
Centre d'Art Celtique (258-97-62), 21 h 45 : P. Hébert ; II, 20 h 30 : G. Dathis.
L'Ecume (542-71-16), 20 h 30 : Parioca.
Espace Gaîté (327-95-94), 20 h 15 : J. Bertin.
Gaîté-Montparnasse (322-16-18), 20h15 : Pauline Julien.
Gymnase (246-79-79), 21 h : le Grand Orchestre du Splendid.
Huchette (326-38-99), 18 h 30 : Nicole Vassel.
Lucernaire (544-57-34), 22 h 30 : Jean-Luc Salmon.
Olympia (742-25-49), 21 h : Roland Magdane.

Palais des Glaces (607-49-93), 20 h 30 : Ben Zimet ; petite salle, 20 h 45 : Vanina Michel.
Palais des Sports (828-40-90), 21 h : Holiday on ice.
Pavillon de la Bastille (584-74-20), 18 h 30 : Festival de musique acoustique.
Potinière (261-42-53), 20 h 45 : Alex Métayer.
La Tanière (566-94-23), 20 h 45 : Amkrist ; 22 h 30 : J. Moiziard.
Théâtre d'Edgar (322-11-02), 20 h 30 : D. Messia.
Théâtre des Quatre-Cents-Coups, (633-01-21), 18 h 30 : Joseph Kobom.
Trottoirs de Buenos-Aires (260-44-41), 21 h et 23 h 30 : Josefina, Montironi, Nunez.

La danse

C.I.S.P. Th. Paris 12 (343-19-01), 20 h 45 : l'Arbre.
Centre Kiron (523-54-20), 20 h 30 : l'Œil *de la nuit.*
Espace Marais (271-10-13), 18 h 30 : Trio.
La Forge (371-71-89), 20 h : International Dance Connection.
Théâtre de Paris (280-09-30), 20 h 30 : Murray Louis Dance Company.
Théâtre 18 (226-47-47), 20 h : Ensemble Danse Consort.

Les concerts

Lucernaire, 19 h 45 : C. de Pressac, G. Cottin (Mozart, Bach, Debussy) ; 21 h : Quatuor de clarinettes Lutèce (Vivaldi, Albeniz, Roger, Bondon).
Salle Cortot, 20 h 30 : M. Tagliaferro.
Théâtre des Champs-Elysées, 20 h 30 : M. Beroff (Schoenberg, Debussy, Webern, Beethoven).
Salle Gaveau, 21 h : Orchestre, Chorale et Chœurs d'Enfants de Rueil-Malmaison, dir. G. Devos (Dukas, Aubin, Tremblot de la Croix).
Radio France, Auditorium 106, 18 h 30 : P. Cohen, K. Linder (Schubert).
Espace Japon, 19 h : I. Ninagawa, S. Shibano (Bach, Tartini, Saint-Saëns).
American Center, 20 h 30 : Autour de M. Butor (Pousseur, Bosseur, Piechowska).
Crypte Sainte-Agnès, 20 h 45 : C. Molinaro (Piazzola, de Falla, Ginastera).
Eglise Saint-Julien-le-Pauvre, 21 h : Universal *Music Ensemble (musiques* médiévales, baroques et contemporaines).

Jazz, pop, rock, folk

Bains-Douches (887-34-40), 20 h 30 : San Francisco + New-York Conversation.
Bofinger (272-87-82), 22 h : R. Urtreger, Special Jam session.
Caveau de la Huchette (326-65-05), 21 h 30 : G. Badini Swing Machine.
Centre Mandapa (589-01-60), 20 h 45 : Musique de Gambie.
Chapelle des Lombards (357-24-24), 22 h : La Perfecta.
Cloître des Lombards (233-54-09), 22 h 30 : Night People.
Club Saint-Germain (222-51-09), 22 h 30 : Rhoda Scott.
Dépôt Vente (637-31-87), 22 h : Vince Taylor.
Dreher (233-48-44), 22 h 30 : *Hal Singer* Quintet.
Dunois (584-72-00), 20 h 30 : M.L.D.D. 4.
L'Ecume (542-71-16), 22 h : Blues in swing.
Feeling (271-33-41), 22 h 30 : Trio X. Jouvelet.
Gibus (700-78-88), 22 h : The Stunners ; Jet Set.
Jazz Unité (776-44-26), 21 h 30 : Sonny Sharrock Trio.
New Morning (523-51-41), *21 h 30 :* Didier Lockwood.
Palace (246-10-87), 19 h 30 : Dave Edmunds.
Petit Forum (297-53-47), 21 h 30 : Zaka Percussion.
Petit Journal (326-28-59), 21 h 30 : Watergate Seven + One.
Petit Opportun (236-01-36), 23 h : M. Richard, P. Authier, P.-Y. Sorin, J.-C. Jouy.
Porte Saint-Martin (607-37-53), 20 h 45 : Carole Laure, Lewis Furey.
Slow Club (233-84-30), 21 h 30 : C. Luter.
Théâtre Noir (797-85-15), 20 h 30 : Sacy Perere.

En région parisienne

Aulnay-sous-Bois, M.C. (831-11-45), 20 h 30 : la Véridique Histoire de Joseph Süss.
Aubervilliers, Théâtre de la Commune *(833-16-16), 20 h 30 : Mariana Pineda.*
Boulogne, T.B.B. (603-60-44), 20 h 30 : Sherlock Holmes.
Chatou, Louis-Jouvet (952-20-07), 21 h : Brasil Tropical.
Chelles, C.C.C. (421-20-36), 20 h 45 : le Grand Prix de Paris
Choisy, Kiosque (852-27-54), 20 h 30 : Le Beau Danube bleu ; Théâtre P.-Eluard (890-89-79), 21 h : Cendres de Brecht.
Clichy, Théâtre Rutebeuf (731-11-53), 20 h 30 : Porgy and Bess.
Courbevoie, M.J.C. (333-58-24), 20 h 30 : Alguamana, Anagram.
La Courneuve, C.C. J. Houdremont (836-54-10), 20 h 30 : Pantagruel.
Créteil, Salle Cortot (339-16-46), 20 h 30 : Trombones d'Ile-de-France.
Gennevilliers, Théâtre (793-26-30), 20 h 45 : Perspectives ultérieures.
Ivry, Studio (672-37-43), 20 h 30 : Ariane et Barbe-Bleue.
Malakoff, Théâtre 71 (655-43-45), 21 h : Paris by night ou le Bal des ombres.
Massy, Centre P. Bailliart (920-57-04), 21 h : G. Elbaz.
Nanterre, Théâtre des Amandiers (721-18-81), 20 h : la Vie de Galilée.
Neuilly, Athletic (624-03-83), 21 h : l'Abri.
Saint-Denis, Théâtre G.-Philipe (243-00-59), 20 h 15 : Acteurs ; Gare du Nord, voie 13 ; 20 h 40 : Dell' Inferno.
Vincennes, Théâtre D.-Sorano (374-73-74), 21 h : Léonce et Léna. — Petit Sorano, 20 h : D. Sylvain.

SPECTACLES

cinémas

Les films marqués (*) sont interdits aux moins de treize ans
(**) aux moins de dix-huit ans.

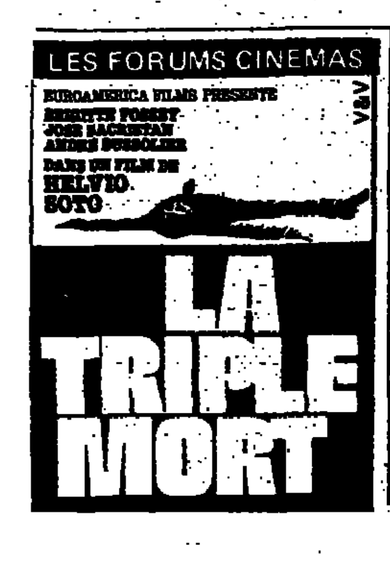
La Cinémathèque

CHAILLOT (704-24-24)
15 h, Seul dans la nuit, de C. Stengel ; 19 h, Jacques Prévert et le cinéma : la Marie du port, de M. Carné ; 21 h : la Treizième Lettre, de O. Preminger.

BEAUBOURG (278-35-57)
15 h, la Quatrième Alliance de dame Marguerite, de C.T. Dreyer ; 17 h, Les espions s'amusent, de J. von Sternberg ; 19 h, Le cinéma et le monde de la presse : l'Homme de marbre, de A. Wajda.

Les exclusivités

ABSENCE OF MALICE (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (271-52-36) ; Studio Médicis, 5e (633-25-97) ; Paramount Odéon, 6e (325-59-83) ; Publicis Champs-Elysées, 8e (720-76-23). – V.f. : Paramount Opéra, 9e (742-56-31) ; Paramount Bastille, 12e (343-79-17) ; Paramount Galaxie, 13e (580-18-03) ; Paramount Montparnasse, 14e (329-90-10) ; Paramount Orléans, 14e (540-45-91) ; Convention Saint-Charles, 15e (579-33-00) ; Murat, 16e (651-99-75) ; Paramount Maillot, 4e (758-24-24).
ACTEURS PROVINCIAUX (Pol., v.o.) : Olympic Entrepot, 14e (542-67-42).
ALLEMAGNE MERE BLAFARDE (All., v.o.) : Marais, 4e (278-47-86).
LES ANGES DE FER (All., v.o.) : 14-Juillet Parnasse, 6e (326-58-00).
LES AVENTURIERS DE L'ARCHE PERDUE (A., v.o.) : Saint-Michel, 5e (326-79-17) ; George-V, 8e (562-41-46). – V.f. : 3 Haussmann, 9e (770-47-55) ; Images, 18e (522-47-94).
BANDITS... BANDITS (Arg., v.o.) : Cluny Ecoles, 5e (354-20-12) ; U.G.C. Odéon, 6e (325-71-08) ; Normandie, 8e (359-41-18) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (575-79-79). – V.f. : Rex, 2e (236-83-93) ; U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32) ; U.G.C. Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; U.G.C. Gobelins, 13e (336-23-44) ; Miramar, 14e (320-89-52).
LE BATEAU (All., v.o.) : Biarritz, 6e (723-69-23). – V.f. : Bretagne, 6e (222-57-97) ; U.G.C. Caméo, 9e (246-66-44).
BLOW OUT (A., v.o.) : Forum, 1er (297-53-74) ; Cinoches, 6e (633-10-82) ; U.G.C. Danton, 6e (329-42-62) ; Biarritz, 8e (723-69-23). – V.f. : Caméo, 9e (246-66-44).
LE BOURGEOIS GENTILHOMME (Fr.) : Gaumont Les Halles, 1er (297-49-70) ; Templiers, 3e (272-94-56) ; George-V, 8e (562-41-46).
CARMEN JONES (A., v.o.) : Epée de Bois, 2e (337-57-47).
LA CHÈVRE (Fr.) : Capri, 2e (508-11-69) ; Montparnasse 83, 6e (544-14-27) ; Ambassade, 8e (359-19-08) ; Gaumont Sud, 14e (327-84-50)
CONTE DE LA FOLIE ORDINAIRE (Fr.-It., v.o.) (*), Studio Alpha, 5e (354-39-47) ; George-V, 8e (562-41-46). – V.f. : Paramount Montparnasse, 14e (329-90-10).
COUP DE TORCHON (Fr.) : Marivaux, 2e (296-80-40) ; Monte-Carlo, 8e (225-09-83) ; Paramount Montparnasse, 14e (329-90-10).
CUTTER'S WAY (A., v.o.) : Olympic Saint-Germain, 6e (222-87-23) ; St-Ambroise, 11e (700-89-16).
DERNIER CAPRICE (Jap., v.o.), Studio Gît-le-Cœur, 5e (326-80-25).
LE DERNIER VOL DE L'ARCHE DE NOÉ (A., v.f.) : Napoléon, 17e (380-41-46).
DIVA (Fr.), Capri, 2e (508-11-69) ; Vendôme, 2e (742-97-52) ; Ciné Beaubourg, 3e (271-52-36) ; Panthéon, 5e (354-15-04) ; Pagode, 7e (705-12-15) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Saint-Lazare Pasquier, 8e (387-35-43) ; P.L.M. Saint-Jacques, 14e (589-68-42) ; Murat, 16e (651-99-75) ; Clichy Pathé, 18e (522-46-01).
LE DROIT DE TUER (A., v.f.) (**) : Paramount Opéra, 9e (742-56-31) ; Paramount Montparnasse, 14e (329-90-10).
ESPION, LÈVE-TOI (Fr.) : U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32) ; Normandie, 8e (359-41-18) ; Bienvenüe-Montparnasse, 14e (544-25-02).
LE FAUSSAIRE (All., v.o.) : Lucernaire, 6e (544-57-34).
LA FIÈVRE AU CORPS (A., v.o.) : Gaumont les Halles, 1er (297-49-70) ; Quintette, 5e (633-79-38) ; Olympic-Balzac, 8e (561-10-60). – V.f. : Berlitz, 2e (742-60-33) ; Montparnasse Pathé, 14e (322-19-23).
LA FOLLE HISTOIRE DU MONDE (A., v.o.) : Studio de la Harpe, 5e (354-34-83) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (575-79-79) ; Parnassiens, 14e (329-83-11). – V.f. : Berlitz, 2e (742-60-33) ; Capri, 2e (508-11-69) ; Fauvette, 13e (331-56-86) ; Murat, 16e (651-99-75) ; Gaumont-Gambetta, 20e (636-10-96).
FRANCESCA (Port., v.o.) : Olympic, 14e (542-67-42).
GALLIPOLI (Aust., v.o.) : U.G.C. Danton (329-42-62) ; Biarritz (723-69-23) ; 14 Juillet-Beaugrenelle (575-79-79).
GARDE A VUE (Fr.) : Impérial, 2e (742-72-52) ; Quintette, 5e (633-79-38) ; Ambassade, 8e (359-19-08).
GEORGIA (A., v.o.) : U.G.C. Odéon, 6e (325-71-08) ; U.G.C. Rotonde, 6e (633-08-22) ; U.G.C. Champs-Elysées, 8e (359-12-15) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (575-79-79). – V.f. : Caméo, 9e (246-66-44) ; U.G.C. Gobelins, 13e (336-23-44) ; Bienvenüe Montparnasse, 15e (544-25-02)
LE GRAND PARDON (Fr.) : Richelieu, 2e (233-56-70) ; Colisée, 8e (359-29-46) ; Montparnasse Pathé, 14e (322-19-23) ; Clichy Pathé, 18e (522-46-01).



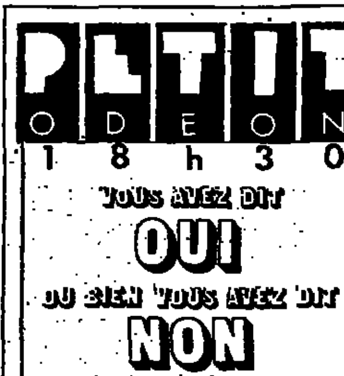
LA GUERRE DU FEU (Fr.-Can.) : Impérial, 2e (742-73-52) ; U.G.C Danton, 6e (329-42-62) ; Ambassade, 8e (359-19-08) ; Athéna, 12e (343-00-65) ; Montparnasse Pathé, 14e (322-19-23) ; Kinopanorama, 15e (306-50-50)
L'HIVER LE PLUS FROID A PÉKIN (Chine, v.o.) : Ciné Seine, 5e (325-95-99).
IL ETAIT UNE FOIS DES GENS HEUREUX : LES PLOUFFE (Can.) : Gaumont Les Halles, 1er (297-49-70) ; Saint-Michel, 5e (326-79-17) ; Ambassade, 6e (359-19-08) ; Parnassiens, 14e (329-83-11).
JOSEPHA (Fr.) : Gaumont les Halles, 1er (297-49-70) ; Richelieu, 2e (233-56-70) ; Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Montparnasse 83, 6e (544-14-27) ; Colisée, 8e (359-29-46) ; Français, 9e (770-33-88) ; Nation, 12e (343-04-67) ; Fauvette, 13e (331-60-74) ; Gaumont Convention, 15e (828-42-27) ; Mayfair, 16e (525-27-06) ; Wepler, 18e (522-46-01).
KUNG-FU (Pol., v.o.) : Olympic-Entrepôt, 14e (542-67-42).
LE LARRON (It., v.o.) : Hautefeuille, 6e (633-79-38). – V.f. : Marivaux, 2e (296-80-40).
MAD MAX (A., v.f.) (**), Gaîté-Rochechouart (878-81-77).
LA MAITRESSE DU LIEUTENANT FRANÇAIS (A., v.o.) : Gaumont-les-Halles, 1er (297-49-70) ; Quartier-Latin, 5e (326-84-65) ; Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Gaumont-Champs-Élysées, 8e (359-04-67) ; Parnassiens, 14e (329-83-11) ; v.f. : Impérial, 2e (742-72-52) ; Nation, 12e (343-04-67) ; Montparnass Pathé, 14e (322-19-23) ; Gaumont Convention, 15e (828-42-27).
MANIAC (A., v.o.) (**) : Marignan, 8e (359-92-82) ; v.f. : Berlitz, 2e (742-60-33) ; Montparnasse 83, 6e (544-14-27) ; Hollywood Bd, 9e (770-10-41) ; Fauvette, 13e (331-60-74) ; Clichy Pathé, 18e (522-46-01).
LA MÉMOIRE COURTE (Fr.) : Action République, 11e (805-51-33) ; Olympic, 14e (542-67-42).
MÉPHISTO (Hong., v.o.) : Epée-de-Bois, 5e (337-57-47).
MILLE MILLIARDS DE DOLLARS (Fr.) : U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32) ; U.G.C. Biarritz, 8e (723-69-23) ; Montparnos, 14e (327-52-37).
MUR MURS ET DOCUMENTEUR (Fr.) : 14-Juillet Parnasse, 6e (326-58-00).
NOCES DE SANG (Esp., v.o.) : Studio de la Harpe-Huchette, 5e (633-08-40).
LA NUIT DE L'ÉVASION (A., v.o.) : Ermitage, 8e (359-15-71) ; v.f. : Rex, 2e (236-83-93) ; Paramount Odéon, 6e (325-59-83) ; Paramount Opéra, 9e (742-56-31) ; Paramount Gobelins, 13e (707-12-28) ; Paramount Montparnasse, 14e (329-90-10) ; Magic-Convention, 15e (828-20-64) ; Paramount Montparnasse, 14e (606-34-25).
PABLO PICASSO (Fr.) : Paramount Odéon, 6e (325-59-83).
PACO L'INFAILLIBLE (Fr.) (*) : Quintette, 5e (633-79-38) ; U.G.C. Rotonde, 6e (633-08-28) ; Pagode, 7e (705-15-12) ; Elysées-Lincoln, 8e (359-36-14) ; Saint-Lazare Pasquier, 8e (387-35-43).
LE PETIT LORD FAUNTLEROY (A., v.f.) : Marbeuf, 8e (225-18-45).
POPEYE (A., v.f.) : Napoléon, 17e (380-41-46).
PRENDS 10 000 BALLES ET CASSE-TOI (Fr.) : Quintette, 5e (633-79-38) ; Elysées Point-Show, 8e (225-67-29) ; Français, 9e (770-33-88) ; Louxor, 10e (878-38-58) ; Parnassiens, 14e (329-83-11).
LE PRINCE DE NEW-YORK (A., v.o.) : Marbeuf, 8e (225-18-45).
LE PROFESSIONNEL (Fr.) : U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32) ; Ambassade, 8e (359-19-08).
PRUNE DES BOIS (Belg.) : Banque de l'Image, 5e (329-41-19).
RAGTIME (A., v.o.) : Cluny Palace, 5e (354-07-76) ; Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Elysées Point Show, 8e (225-67-29) ; Parnassiens, 14e (329-83-11).
REMBRANDT FECIT (Holl., v.o.) : Movies, 1er (260-43-99).
RICHES ET CELEBRES (A., v.o.) : Publicis Saint-Germain, 6e (222-72-80) ; Paramount City, 8e (562-45-76).
ROX ET ROUKY (A., v.f.) : La Royale, 8e (265-82-66) ; Napoléon, 17e (380-41-46).
LA SOUPE AUX CHOUX (Fr.) : Berlitz, 2e (742-60-33).
LES SOUS-DOUES EN VACANCES (Fr.), Gaumont les Halles, 1er (297-49-70) ; Berlitz, 2e (742-60-33) ; Richelieu, 2e (233-56-70) ; Cluny Palace, 5e (354-07-76) ; U.G.C. Rotonde, 6e (633-08-22) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; Marignan, 6e (359-92-82) ; Saint-Lazare Pasquier, 6e (387-35-43) ; Nation, 12e (343-04-67) ; Fauvette, 13e (331-60-74) ; Montparnasse Pathé, 14e (322-19-23) ; Gaumont Sud, 14e (327-84-50) ; Gaumont Convention, 15e (828-42-27) ; Victor-Hugo, 16e (727-49-75) ; Wepler, 16e (522-46-01) ; Gaumont Gambetta, 20e (636-10-96).
STRESS ES TRES TRES (Esp., v.o.) : Studio Logos, 5e (354-26-42).
TE MARRE PAS C'EST POUR RIRE (Fr.) : Rio Opéra, 2e (742-82-54) ; Ermitage, 8e (359-15-71) ; Maxéville, 2e (770-72-86) ; U.G.C. Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; U.G.C. Gobelins, 13e (336-23-44) ; Miramar, 14e (320-89-52) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Clichy-Pathé, 18e (522-46-01) ; Secrétan, 19e (241-77-99).
TETE A CLAQUES (Fr.) : Richelieu, 2e (233-56-70) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Français, 2e (770-33-88) ; Nation, 12e (343-04-67) ; Fauvette, 13e (331-60-74) ; Gaumont Sud, 14e (327-84-50) ; Montparnasse Pathé, 14e (322-19-23).
TOUT FEU TOUT FLAMME (Fr.) : Marignan, 8e (359-92-82) ; Paramount Opéra, 2e (742-56-31).
LA TRIPLE MORT DU TROISIÈME PERSONNAGE (Fr., vers. Esp.) : Forum, 1er (297-53-74).
UN JUSTICIER DANS LA VILLE N° 2 (**) (A., v.o.) : Paramount Odéon, 6e (325-59-83) ; Ermitage, 8e (359-15-71) ; Paramount City, 8e (562-45-76). – V.f. : U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32) ; Max-Linder, 9e (770-40-04) ; Paramount Opéra, 2e (742-56-31) ; Paramount Bastille, 12e (343-79-17) ; Paramount Galaxie, 13e (580-18-03) ; Paramount Montparnasse, 14e (329-90-10) ; Paramount Orléans, 14e (540-45-91) ; Convention St-Charles, 15e (579-33-00) ; Paramount Maillot, 17e (758-24-24) ; Paramount Montmartre, 18e (606-34-25) ; Secrétan, 12e (241-77-99).
UNE FEMME D'AFFAIRES (Fr., v.o.) : Forum, 1er (297-53-74) ; Paramount Odéon, 6e (325-59-83) ; Paramount City, 8e (562-45-76) ; Publicis Champs-Elysées, 8e (720-76-23). – V.f. : Paramount Opéra, 2e (742-56-31) ; Paramount Bastille, 12e (343-79-17) ; Paramount Galaxie, 13e (580-18-03) ; Paramount Montparnasse, 14e (329-90-10) ; Convention St-Charles, 15e (579-23-00) ; Passy, 16e (288-62-34) ; Paramount Maillot, 17e (758-24-24).
UNE GLACE AVEC DEUX BOULES (Fr.) : Richelieu, 2e (233-56-70) ; Marivaux, 2e (296-80-40) ; Mercury, 8e (562-75-90) ; Paramount Galaxie, 13e (580-18-03) ; Clichy-Pathé, 18e (522-46-01).
LES UNS ET LES AUTRES (Fr.) : Publicis Matignon, 8e (359-31-97).
WOLFEN (A., v.o.) : U.G.C. Danton, 6e (329-42-62) ; Biarritz, 8e (723-69-23). – V.f. : U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32) ; Maxéville, 2e (770-72-96) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Montparnos, 14e (327-52-37) ; Tourelles, 20e (364-51-98).

LES FILMS NOUVEAUX

LE CADEAU, film français de Michel Lang : Rex, 2e (236-83-93) ; U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32) ; Bretagne, 6e (222-57-97) ; U.G.C. Danton, 6e (329-42-62) ; Normandie, 8e (359-41-18) ; Le Paris 8e (359-53-99) ; Helder, 9e (770-11-24) ; U.G.C. Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; U.G.C. Gobelins, 13e (336-23-44) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Magic-Convention, 15e (828-20-64) ; Murat, 16e (651-99-75) ; Paramount Maillot, 17e (758-24-24) ; Paramount Montmartre, 18e (606-34-25) ; Secrétans, 19e (241-77-99).
CHASSE CROISE, film français d'Arielle Dombasle : Olympic-Luxembourg, 6e (633-97-77).
L'ÉQUIPAGE, film soviétique d'Alexandre Mitta, v.o. : Cosmos, 6e (544-28-80).
LES JEUX DE LA COMTESSE DOLINGEN DE GRATZ, film français de Catherine Binet : Saint-Germain-Studio, 5e (633-63-20) ; Elysées-Lincoln, 8e (359-36-14) ; Parnassiens, 14e (329-83-11) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (575-79-79).
LA MAISON PRES DU CIMETIERE (**), film italien de Lucio Fulci, v.o. : U.G.C. Odéon, 6e (325-71-08) ; U.G.C. Marbeuf, 8e (225-18-45) ; v.f. : Maxéville, 9e (770-72-86) ; U.G.C. Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; U.G.C. Caméo, 9e (246-66-44) ; Montparnos, 14e (327-52-37) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Magic Convention, 15e (828-20-64) ; Paramount Montmartre, 18e (606-34-25) ; Secrétans, 19e (241-77-99).
LES MAITRES DU TEMPS, film français de René Laloux : Gaumont Halles, 1er (297-49-70) ; Richelieu, 2e (233-56-70) ; Quintette, 5e (633-79-38) ; Montparnasse 83, 6e (544-14-27) ; Ambassade, 8e (359-19-08) ; Français, 9e (770-33-88) ; Athéna, 12e (343-00-65) ; Gaumont Convention, 15e (828-42-27) ; Broadway, 16e (527-41-16) ; Clichy-Pathé, 18e (522-46-01) ; Gaumont Gambetta, 20e (636-10-96).
LE PONT DU NORD, film français de Jacques Rivette : Forum, 1er (297-53-74) ; Olympic Luxembourg, 6e (633-97-77) ; Olympic Balzac, 8e (561-10-60) ; Olympic Entrepôt, 14e (542-67-42).
TAXI ZUM KLO (**), film allemand de Frank Ripploh ; v.o. : Berlitz, 2e (742-60-33) ; Marais, 4e (278-47-86) ; Racine, 6e (633-43-71) ; Elysées-Lincoln, 8e (359-36-14) ; 14-Juillet Bastille, 11e (357-90-81).

Les grandes reprises

ALICE AU PAYS DES MERVEILLES (A.), Grand Rex, 2e (236-83-93) ; U.G.C. Odéon, 6e (325-71-08) ; Ermitage, 8e (359-15-71) ; U.G.C. Gobelins, 13e (336-23-44) ; Miramar, 14e (320-89-52) ; Mistral, 14e (359-52-43) ; Magic Convention, 15e (828-20-64) ; Murat, 16e (651-99-75) ; Napoléon, 17e (380-41-46).



ÉLYSÉES LINCOLN - BERLITZ - RACINE
14 JUILLET BASTILLE - LE MARAIS

TAXI ZUM KLO
PRIX MAX OPHULS 1981
FILM DE FRANK RIPPLOH
interdit aux moins de 18 ans

ALICE'S RESTAURANT (A., v.o.), Action Ecoles, 5e (325-72-07) ; Mac Mahon, 17e (380-24-81).
ANNA ET LES LOUPS (Esp., v.o.), Studio Cujas, 5e (354-89-22).
ARSENIC ET VIEILLES DENTELLES (A., v.o.), Nickel Ecoles, 5e (325-72-07).
AUTANT EN EMPORTE LE VENT (A., v.f.), Trois Haussmann, 9e (770-47-55).
LA BALLADE DES SANS ESPOIRS (A., v.o.), Action Christine bis, 6e (325-47-46).
LA DAME DE SANGHAI (A., v.o.), Olympic Saint-Germain, 6e (222-87-23) ; Olympic Entrepôt, 14e (542-67-42).
LE DESERT DES TARTARES (Fr.), Studio Bertrand, 7e (783-64-66).
2001 ODYSSÉE DE L'ESPACE (A., v.f.), Trois Haussmann, 2e (770-47-55).
DODES CADEN (Jap., v.o.), Saint-Lambert, 15e (532-91-68).
LE DROIT DU PLUS FORT (All., v.o.), Olympic Luxembourg, 6e (633-97-77).
ET POUR QUELQUES DOLLARS DE PLUS (A., v.f.), Argos, 2e (233-67-06).
FELLINI ROMA (It., v.o.), Movies, 1er (260-43-99).
L'HOMME A LA PEAU DE SERPENT (A., v.o.), Olympic-Luxembourg, 6e (633-97-77) ; Olympic-Balzac, 6e (561-10-60).
L'IMPOSSIBLE M. BEBE (A., v.o.), Nickel Ecoles, 5e (325-72-07).
INDISCRETIONS (A., v.o.), Action Christine, 6e (325-47-46).
JOHNNY GOT HIS GUN (A., v.o.), Banque de l'Image, 5e (329-41-19) ; Daumesnil, 12e (343-52-97).
KEY LARGO (A., v.o.), Action Christine bis, 6e (325-47-46).
KING KONG (A., v.o.), Olympic Halles, 3e (278-34-15).
LE LAURÉAT (A., v.o.), Saint-Germain Huchette, 5e (633-63-20).
LIFE BOAT (A., v.o.), Movies-Halles, 1er (260-43-99) ; Studio de la Contrescarpe, 5e (325-78-37) ; Studio de la Harpe, 5e (354-34-83) ; Studio des Acacias, 17e (764-97-83).
LILI MARLEEN (All., v.o.), Cinéma Présent, 19e (203-02-55).
LITTLE BIG MAN (A., v.o.), Noctambules, 5e (354-42-34).
MACADAM COW-BOY (A., v.o.), Champollion, 5e (354-51-60).
MAMA ROMA (It., v.o.), Studio de la Harpe, 5e (354-34-83) ; 14-Juillet Parnasse, 6e (326-58-00).
LE MARIAGE DE MARIA BRAUN (All., v.o.), Lucernaire, 6e (544-57-34).
MIDNIGHT EXPRESS (A., v.o.) (**), U.G.C. Marbeuf, 8e (225-18-45) ; (v.f.) : Capri, 2e (508-11-69).
M LE MAUDIT (All., v.o.), Saint-André-des-Arts, 6e (326-48-18) ; 14-Juillet Bastille, 11e (357-90-81).
MONTY PYTHON SACRE GRAAL (Ang., v.o.) : Cluny Ecoles, 5e (354-20-12).
PARTITION INACHEVÉE POUR PIANO MÉCANIQUE (Sov., v.o.), André Bazin, 13e (337-74-39).
PEUR SUR LA VILLE (Fr.), Gaumont Les Halles, 1er (297-49-70) ; Berlitz, 2e (742-60-33) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Hollywood Bd, 9e (770-10-41) ; Fauvette, 13e (331-56-86) ; Gaumont Sud, 14e (327-84-50) ; Convention Saint-Charles, 15e (579-33-00) ; Clichy Pathé, 18e (522-46-01).
PHANTOM OF THE PARADISE (A., v.o.), (*) Cinoches Saint-Germain, 6e (633-10-82).
POSSESSION (Fr.) (**) : Studio Jean-Cocteau, 5e (354-47-62) ; Paramount Bastille, 12e (343-79-17) ; Paramount Galaxie, 13e (580-18-03) ; Palace Croix Nivert, 15e (374-95-04) ; Passy, 16e (288-62-34).
SEPT ANS DE REFLEXION (A., v.o.) : Action Christine, 6e (325-47-46).
LE SHERIF EST EN PRISON (A., v.f.), Opéra-Night, 2e (296-62-56).
TIREZ SUR LE PIANISTE (Fr.), Saint-Germain Village, 5e (633-63-20) ; Parnassiens, 14e (329-83-11) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (575-79-79).

Les festivals

BUSTER KEATON : Marais, 4e (278-47-86) : La croisière du Navigator.
GODARD-TRUFFAUT, Bonaparte, 6e (326-12-12), 16 h : Sauve qui peut (la vie) ; 18 h : la Chambre verte ; 20 h : le Mépris ; 22 h : la Nuit américaine.
MARILYN MONROE (v.o.) : Action La Fayette, 9e (878-80-50), Troublez-moi ce soir.
HOLLYWOOD ANNÉES 40 (v.o.) : Action République, 11e (805-51-33), le Garçon aux cheveux verts.
CINÉMA ITALIEN v.o. : Denfert, 14e (321-41-01), l'Innocent.
LA PARADE DES STARS (v.o.) : Olympic (542-67-42), le Grand Couteau.
PAUL NEWMAN (v.o.) : Calypso 17e (380-30-11), 17 h 15 : Rachel, Rachel ; 19 h 15 : le Piège ; 21 h 15 : (+ V., S., 24 h.) : le Policeman.
PROMOTION DU CINÉMA (v.o.) : Studio 28, 18e (606-36-07), Divine Créature.
INTEGRALE LUC MOULLET : Studio 43, 9e (770-63-40).
FILM ANTIRACISTE (v.o.) : Studio Saint-Séverin, 5e (354-50-91).
LA PREUVE PAR CENT (v.o.) : Action La Fayette, 9e (878-80-50), Un nommé Cable Hogue.

Les séances spéciales

AFFREUX, SALES ET MÉCHANTS (Ital., v.o.) : Ciné-Seine, 5e (325-95-99), 22 h 20.
BUGSY MALONE (A., v.o.) : Ciné-Seine, 5e (325-95-95), à 16 h 10 et 22 h 10.
BEBERT ET L'OMNIBUS (Fr.) : Rivoli-Cinéma, 4e (272-63-32), sam., dim., à16 h.
LE CHRIST S'EST ARRÊTÉ A EBOLI (It., v.o.) : Templiers, 3e (272-94-36), à 19 h 45.
LE DIABLE DANS LA BOITE (A., v.o.) : Ciné-Seine, 5e (325-95-99), à 18 h 10.
LA FEMME D'A COTÉ (Fr.), Olympic, 14e (542-67-42), 18 h (sf sam. et dim.).
LA FEMME DE L'AVIATEUR (Fr.) : Olympic, 14e (542-67-42), à 18 h (sf sam. et dim.).
LES GUERRIERS DE L'ENFER (A., v.o.) : Olympic-Luxembourg, 6e (633-97-77), 12 h et 24 h.
L'HOMME ATLANTIQUE (Fr.) : Escurial, 13e (707-28-04), ven., sam. et dim., à 17 h 30.
LOIN DE MANHATTAN (Fr.) : Olympic-Entrepôt, 14e (542-67-42), à 18 h (sf sam. et dim.).
LES PRODUCTEURS (A., v.o.) : Ciné-Seine, 5e (325-95-99), 14 h 10 et 20 h 10.
LES VACANCES DE M. HULOT (Fr.) : Templiers, 3e (272-94-56), mer, sam. et dim., à 16 h.
UNE SEMAINE DE VACANCES (Fr.) : Templiers, 3e (272-94-56), sam. et dim., à 17 h 50.

— ACTUELLEMENT —

BULLE OGIER / PASCALE OGIER
le PONT du NORD
JACQUES RIVETTE
avec PIERRE CLEMENTI et JEAN-FRANÇOIS STEVENIN

— ACTUELLEMENT —

un film de DIDIER HAUDEPIN
PACO L'INFAILLIBLE
avec PATRICK DEWAERE
A PARTIR DU 31 MARS
L'ARMEE A BESOIN DE TOI
LES BLEUS

ACTUELLEMENT DANS 21 SALLES
VOIR LIGNES PROGRAMMES



— MERCREDI —



— POUR LES SALLES VOIR LIGNES PROGRAMMES —



RADIO-TÉLÉVISION

LA RÉFORME DE L'AUDIOVISUEL

• M. C. Estier précise dans « l'Unité » plusieurs éléments du projet de loi
• M. G Fillioud a reçu à nouveau les représentants des syndicats

L'hebdomadaire du parti socialiste, *l'Unité* a donné dans son numéro du 26 mars et sous la signature de son directeur M. Claude Estier, plusieurs précisions sur le texte du projet de loi sur l'audiovisuel qui doit être discuté par le conseil des ministres le 31 mars avant d'être soumis à l'Assemblée nationale dans le courant du mois d'avril. Ces précisions ont été confirmées par M. Georges Fillioud, ministre de la communication, qui recevait jeudi après-midi pour la troisième fois les représentants des syndicats de l'audiovisuel.

« Les citoyens ont droit, sans discrimination, à une communication audiovisuelle libre et pluraliste, favorisant leur information, leur éducation, leur distraction et leur culture, grâce à la diffusion des œuvres de l'esprit, l'échange des informations et des idées, l'expression des familles de croyance et de pensée et des courants d'opinion » : tel est, selon M. Estier, le contenu de l'article 4 du premier titre du projet de loi, article qui résumerait la conception d'ensemble du texte. Ce droit à la communication sera complété par un droit de réponse semblable à celui qui existe pour la presse écrite dans le cas d'imputations portant atteinte à l'honneur, la réputation ou aux intérêts de *« toute personne physique »*. La reconnaissance de ce droit de réponse ne semble donc pas devoir concerner les personnes morales (sociétés, associations, partis, etc.).

« Quant aux missions de service public, poursuit le directeur de *l'Unité*, qui souligne que le mot « monopole » n'est jamais prononcé, *elles se fondent sur trois principes également énoncés dans le titre premier de la loi : respect de la pluralité des familles de pensée et des courants d'opinion ; possibilité pour les différentes composantes de la nation d'exercer leur droit d'information, d'expression et de communication ; participation à l'épanouissement des sciences, des arts, des techniques et des cultures françaises. »*

Le titre II du projet de loi concerne, d'après M. Estier, les structures institutionnelles :

• Confirmation de la délégation parlementaire qui existe déjà ;

• Création, ainsi qu'il avait déjà été annoncé, d'une haute autopersonnalités nommées par le président de la République, deux autres nommées par le président du Sénat et par le président de l'Assemblée nationale, un membre du Conseil d'État et un membre de la Cour des comptes nommés par les présidents de ces instances. *L'Unité* apporte en outre les détails suivants :

« Pour le premier mandat, il est prévu que seront remplacés, au bout de trois ans, le président, désigné par le président de la République, la personnalité désignée par le président de l'Assemblée et le membre de la Cour des comptes. Il faut préciser, enfin, que les membres de la haute autorité ne peuvent être révoqués, ce qui garantit leur propre indépendance à l'égard du pouvoir exécutif, dont le représentant auprès d'eux peut seulement, le cas HAUTEUR: 2831....échéant, leur demander une seconde délibération. Leur mandat, incompatible avec tout mandat électif ou avec toute fonction dans l'audiovisuel, l'édition, la presse ou la publicité, est renouvelable une fois et constitue un emploi à temps plein. »

• Création, enfin, comme il était également prévu, d'un conseil national de la communication audiovisuelle qui pourra être consulté soit par la haute autorité, soit par le gouvernement. Il serait composé de quarante-neuf membres, soit sept collèges de sept personnes : délégués des comités régionaux, représentants des organisations professionnelles, des associations culturelles, des associations familiales et de consommateurs, des travailleurs de l'audiovisuel, des entreprises de communication et personnalités du monde culturel et scientifique, nommés pour trois ans, il émettait des propositions de sa propre initiative et participerait à la désignation des membres des conseils d'administration des sociétés de radio et de télévision.

Un comité régional, de composition identique, est créé dans chaque région et département ou territoire d'outre-mer.

Cependant, M. Filloud a indiqué jeudi aux syndicats et à la presse que la composition de ce conseil ne serait *« probablement »* pas inscrite dans le texte définitif de la loi, afin de permettre des modifications éventuelles. Cette composition pourrait être fixée par voie réglementaire.

L'organisation du service public (il s'agit du titre III du projet de loi) prévoit, selon M. Estier, dix sociétés nationales auxquelles s'ajou-ent les sociétés régionales. Le directeur de *l'Unité* précise ici surtout le nombre de ces sociétés (*le Monde* du 6 mars).

• Un établissement public de diffusion (actuellement T.D.F.). ;

• Une société nationale de radiodiffusion (actuellement Radio-France) ;

• Deux sociétés nationales de programmes pour la télévision (actuellement TF 1 et Antenne 2) ;

• Une société nationale de programmes à vocation régionale (actuellement FR 3) ;

• Une société nationale pour la radio et la télévision dans les DOM-TOM ;

• Une société chargée de contribuer au développemnt des radios décentralisées du service public ;

• Une société nationale chargée de la production audiovisuelle (actuellement S.F.P.) ;

• L'Institut national de la communication audiovisuelle (actuellement INA) ;

• Une société chargée de la commercialisation et de la distribution des programmes télévisuels produits par les sociétés nationales ;

• Une société nationale chargée d'assurer la conception et la production des émissions de radio destinées à la distribution internationale (actuellement Radio-France internationale, qui serait donc, précise *l'Unité*, détachée de Radio-France qui n'en détiendrait plus que 40 % du capital, l'Etat en conservant 60 %.

C'est la haute autorité et non plus le conseil des ministres qui nommerait le président de chacune des sociétés.

La nouvelle loi, enfin, selon *l'Unité*, comporte de nouvelles dispositions concernant les radios locales privées : celles-ci n'auront plus de dérogations à solliciter au monopole, mais bénéficieront d'autorisations précaires et révocables, délivrées par la haute autorité elle-même. *« La diffusion de messages publicitaires*, ajoute l'hebdomadaire du P.S., *resterait interdite, mais il sera créé sur la publicité audiovisuelle une taxe dont le produit sera affecté à un fonds d'aide au développement des radios locales privées. »*

Au cours de sa rencontre avec les syndicats, M. Fillioud a précisé de son côté quelques éléments importants de la réforme, parmi lesquels la composition des conseils d'administration des différentes sociétés de radio-télévision et la *« soumission des instruments de l'audiovisuel au droit général de la presse »*.

A l'issue de la réunion, les syndicats ont estimé que les explications du ministre avaient été *« assez floues »*. La C.G.T. et la C.F.D.T. ne souhaitaient pas faire de déclaration. La C.F.T.C., de son côté, a exprimé la crainte que *« la vitrine de la France ne reste qu'une échope aux volets mi-clos »*. Elle a souhaité *« une loi plus cohérente et plus respectueuse de l'indépendance des personnels, plus soucieuse du financement de ses nouvelles sociétés »*.

Quant aux journalistes F.O., ils ont mis *« solennellement en garde le gouvernement »*, notamment en ce qui concerne *« l'indépendance de l'information »*. Evoquant *« l'entrée dans le capital et le conseil d'administration de sociétés décentralisées de radio et de télévision de représentants du monde politique »*, les journalistes F.O. attirent l'attention du gouvernement sur *« le danger pour la démocratie qu'il y aurait à permettre à toutes les influences contradictoires de s'exercer sur les journalistes, favorisant ainsi les tentatives d'en faire les boucs émissaires de la dégradation réelle des mœurs politiques constatée dans le pays »*.

M. ROBERT-ANDRÉ VIVIEN SOULIGNE LES DIFFICULTÉS FINANCIÈRES DES SOCIÉTÉS DE PROGRAMMES.

A la suite du démenti opposé par les directions de TF 1 et d'Antenne 2 sur le fait qu'elles seraient en état de cessation de paiements, à en croire une question écrite de M. Robert-André Vivien (député du Val-de-Marne, président du groupe d'études R.P.R. de la communication). Ce dernier nous a donné les raisons de son inquiétude. L'embauche pléthorique de personnel, des augmentations de salaire non justifiées, des rémunérations très importantes, le fait que trois sociétés sur quatre aient décidé d'appliquer la loi des trente-neuf heures, ce qui oblige à engager de nouveaux personnels pour compenser les heures supplémentaires souvent très nombreuses assurées par les équipes techniques : tout cela semble compromettre très sérieusement un budget prévisionnel déjà largement dépassé. Sans compter, ajoute M. Vivien, le coût de certaines émissions, et de citer notamment celles d'Alain de Sédouy et de Michel Polac sur TF 1.

• *Boulevard du Rock* (92.6 MHz) recevra, samedi 27 mars, de 18 à 20 heures le groupe anglais XTC. Un concert de Miles Davis enregistré au Palladium de New-York sera diffusé sur la même antenne, le dimanche 28 mars, de 18 heures à 20 heures.

A voir

« UN VILLAGE SUR LA COLLINE » (A 2)

Rencontre avec Berthe Castoldi

Le quatrième et dernier épisode de l'histoire de la France rurale entre 1905 et les temps d'aujourd'hui telle que l'a racontée et réalisée Yves Laumet avec son téléfilm de six heures. Un village sur la colline, *vaudrait d'être diffusé dans une salle de cinéma* (le Monde *du 4 mars). Peut-être reconnaitrait-on alors à la télévision, à une télévision sérieusement envisagée, le mérite d'offrir parfois des « documents ». On parlerait, dans le cas présent, de la performance d'actrice de Berthe Castoldi, soixante-sept ans, Lyonnaise, ancienne modiste, puis mécanographe, aujourd'hui à la retraite. Une Française comme les autres, une non professionnelle, s'est mise dans la peau du personnage central du* Village sur la colline.

Pourquoi ? Comment ? Parce qu'elle est la mère de la comédienne Myriam Boyer, qui, au long des deux épisodes précédents, tient le rôle de la paysanne Marie, entre dix-sept et cinquante ans. Plutôt que de vieillir son visage, Myriam Boyer a proposé au réalisateur, qui songeait à Simone Signoret, d'embaucher « la Berthe », comme elle l'appelle, et la vieille dame a « pris la suite », *comme elle l'explique elle-même.* « Parce que c'était ma fille, et qu'elle me connaît à fond, Myriam a préparé mon arrivée... C'était étrange pour moi, de la voir grossir, se mettre à boiter exactement comme je boite. On m'a seulement demandé à moi d'être naturelle. La preuve : on n'a pas réussi à me faire perdre mon accent. J'apprenais chaque jour ce que j'avais à dire; comme ce n'était pas du Molière, je n'avais pas trop peur d'abîmer le texte. Mais je n'ai mis aucun mot de moi, seulement des gestes, peut-être : je suis moi-même une écorchée vive, et dans la vie je ne cherche pas à plaire. »

Les mots ? Ce sont ceux que, année après année, Yves Laumet a recueillis de la bouche de sa propre grand-mère. Les gestes coïncident avec ceux d'une vigneronne rude à la tâche, devenue veuve, et qui refusera de rester plus longtemps à la ville, où son fils et sa bru, des bourgeois maintenant, veulent l'héberger. Elle préférera son indépendance.

« Je n'aurais jamais pu faire une dame distinguée », *dit encore Berthe Castoldi. Ce qu'elle fait là, c'est de rendre, dans son époustouflante authenticité, le personnage d'une de ces femmes de la campagne qui ont leur fierté, cette dignité âpre et forte.*

M. L. B.

★ Samedi 27 mars, A 2, 20 h. 30.

Vendredi 26 mars

PREMIÈRE CHAINE : TF 1

20 h 35 Opéra : Le Château de Barbe-Bleue.
De Bela Bartok, par l'orchestre philharmonique de Londres, dirigé par Sir G. Solti, mise en scène M. Szinetar. Réal. M. Wichard (en simultané avec France-Musique). Avec S. Sass et K. Kovacs.

21 h 40 Téléthèques : le rire à la télévision dans les années 60-70.
Emission de B. Golay.
Raymond Devos, Fernand Raynaud, Pierre Dac, Poiret et Serrault, etc.

23 h 15 Journal.

DEUXIÈME CHAINE : A 2

20 h 35 Feuilleton : Marcheloup.
D'après M. Genevoix, réal. R. Pigaut. Avec P. Le Person, B. Brunoy, A.-M. Besse, A. Le Foi...

21 h 35 Apostrophes.
Magazine littéraire de B. Pivot.
Image de marque.
Avec J. Cau (*la Barbe et la Rose*), M. Clouscard (*le Capitalisme de la séduction*), R. Laufer (co-auteur de *le Prince bureaucrate*), J. Seguela (*Hollywood lave plus blanc*).

22 h 55 Journal.

23 h 5 Ciné-club (Cycle l'U.R.S.S. insolite) : Il était une fois un merle chanteur.
Film soviétique d'O. Iosseliani (1970), avec G. Kandelaki et les habitants de Tbilissi (v.o. sous titrée – N.).

TROISIÈME CHAINE : FR 3

20 h 30 Le nouveau vendredi : Feux croisés.
Magazine économique d'A. Campana et J.-C. Eleb. – La nouvelle donne économique et sociale.
Comment vivent les Français dans une période de crise économique et sociale. Une enquête dans différentes entreprises : à l'usine Rhône-Poulenc, au lycée Honoré-de-Balzac à Paris. Avec la participation d'Henri Krasucki et Edmond Maire.

21 h 30 Téléfilm : Lise et Laura.
Scénario : J.-A. Baquey, J. Barral et E. Bolo. Réal. : H. Helmann, avec C. Jade, M. Aucler, B. Malaterre, etc.



22 h 25 Journal.

22 h 45 Magazine : Thalassa.

FRANCE-CULTURE

20 h, Emission médicale : Les hormones ; la contraception au masculin, d'I. Barrère et E. Lalou (en liaison avec TF 1).
21 h 30, Black and Blue : Vient de paraître.
22 h 30, Nuits magnétiques : Journaliste ? N. Khemir, conteur tunisien.

FRANCE-MUSIQUE

20 h, Musiques contemporaines.
20 h 30, Concert (en liaison avec TF 1) : « Le Château de Barbe-Bleue », de Bartok, par l'Orchestre philharmonique de Londres, sol. S. Sass, K. Kovacs ; Dir. : Sir G. Solti.
21 h 40, La nuit sur France-Musique : Musiques de nuit ; Œuvres de Weber, Schumann ; 23 h 5, Ecrans ; 0 h 5, Musiques traditionnelles.

Samedi 27 mars

PREMIÈRE CHAINE : TF 1

10 h 40 Accordéon, accordéons.
11 h La séquence du spectateur.
11 h 30 La maison de TF 1.
13 h Journal.
13 h 35 Pour changer.
14 h : Série : Fame ; 14 h 30 : Megahertz ; 16 h, Voyage : Aller simple ; 16 h 45 : Etoiles et toiles ; 17 h 40 : Automoto : chapeaux de roues.
18 h 30 Archibald le magicien.
18 h 35 Trente millions d'amis.
La retraite et la tendresse en plus.
19 h 10 Tout va très bien (I.N.C.).
19 h 20 Emissions régionales.
19 h 45 Vous pouvez compter sur nous.
20 h Journal.
20 h 35 Droit de réponse.
Une émission de Michel Polac.
L'Education (2e partie).
21 h 50 Série : Dallas.
Un beau parti.
Lucy rejette la proposition de mariage que lui fait Alan.
22 h 40 Magazine d'actualité : Sept sur sept.
Emission de J.-L. Burgat, E. Gilbert, F.-L. Boulay.
Au sommaire : le Salvador ; Valence, la ville aux feux sacrés ; la télévision suisse ; le témoin de la semaine, Topor.
23 h 40 Journal.

DEUXIÈME CHAINE : A 2

10 h 55 Sports : Ski.
Slalom spécial dames.
11 h 30 Journal des sourds et des malentendants.
12 h La vérité est au fond de la marmite.
12 h 30 Idées à suivre (et à 13 h 35).
12 h 45 Journal.
14 h 5 Série : Têtes brûlées.
Stratagème.
14 h 55 Les jeux du stade.
Cyclisme : critérium international ; basket : Le Mans-Monaco ; ski : slalom spécial.
17 h Récré A 2.
Wattoo-Wattoo ; La bande à Bédé ; Barrières.
17 h 50 Les carnets de l'aventure.
Ski et aventure.
La traversée de la Corse à skis. Les évolutions de deux frères dans la poudreuse.
18 h 50 jeu : Des chiffres et des lettres.
19 h 20 Emissions régionales.
19 h 45 C'est une bonne question.
20 h Journal.
20 h 35 Variétés : Champs-Elysées.
De Michel Drucker.
Gérard Lenorman, Renaud, Laurent Voulzy, Clio Goldsmith, etc.
21 h 40 Feuilleton : Le village sur la colline.
Chavigny 1943 à nos jours. Réal. Y. Laumet. Avec M. Boyer, M. Chpill, B. Castoldi.
Le dernier épisode de cette fresque de la vie paysanne est le plus beau : une femme est arrivée au bout d'une vie de travail et vit les bouleversements de la société.
23 h 5 Journal.

TROISIÈME CHAINE : FR 3

12 h 30 Les pieds sur terre.
Magazine sécurité de la Mutualité sociale agricole.
13 h 30 Horizon.
18 h 30 Pour les jeunes.
Ulysse 31 : En direct du passé : l'an 1535.
19 h 10 Journal.
19 h 20 Émissions régionales.
19 h 55 Dessin animé : Ulysse 31.
20 h Les jeux.
20 h 30 On sort ce soir : l'Escarpolette.
De J.-M. Damase, mise en scène A. Boudet. Avec M. Mesplé, G. Bacquier, M. Baquet, P. Doghan et l'Orchestre national de musique de chambre d'Aquitaine.
22 h Journal.

FRANCE-CULTURE

16 h 20, Le livre d'or : Musique anglaise, italienne, espagnole, française des XIIIe et XIVe siècles, par l'Ensemble d'intruments anciens Loindhana.
17 h 30, Journée mondiale du théâtre : Le théâtre, manifestation de l'éphémère.
18 h 30, Entretiens de carême : La croix au cœur de notre foi, avec le pasteur D. Atger.
19 h 25, Jazz à l'ancienne.
19h 30, Radio Canada présente : Poésie des Amériques (deuxième partie).
20 h, Théâtre ouvert : La passion de l'insomniaque, d'E. Cormann, enregistré au Jardin d'hiver.
21 h 55, Ad lib, avec M. de Breteuil.
22 h 5, La fugue du samedi.

FRANCE-MUSIQUE

16 h 30, Studio-Concert (en direct de l'auditorium 105 de Radio-France) : Œuvres de Schubert, Mendelssohn, Poulenc, Debussy, Liszt, Mahler, Gounod, Fink, Chausson, Schumann, Roussel, Françaix, Honegger, Messiaen, par C. Whittlesey et R. Levin.
18 h, Le disque de la tribune : « Quatuor en sol majeur », de Haydn (dernière parution).
19 h 38, Les mots de Françoise Xenakis.
20 h, Les pêcheurs de perles.
20 h 30, Concert (donné à la Philharmonie de Berlin le 4 avril 1981) : « Le Jour du jugement », oratorio pour solistes, chœurs et orchestre, de Telemann, par le petit chœur de Rias, Berlin et ensemble de solistes de Berlin ; R. Kussmaul, premier violon, G. Donderer, violoncelle et viole de gambe, P. Puehn, contrebasse ; sol. K. Kunde, soprano, J. Hamari, alto, K. Markus, ténor, E. G. Schramm, basse ; dir. U. Gronostay.
23 h, La nuit sur France-Musique : Œuvre de Berlioz ; Entre guillemets : 0 h 5, Haute-Infidélité.

TRIBUNES ET DÉBATS

VENDREDI 26 MARS

– *MM. Edmond Maire*, secrétaire général de la C.F.D.T., et *Henri Krasucki*, secrétaire confédéral de la C.G.T., participent au « Nouveau vendredi - Feux croisés » de FR 3, à 20 h 30.

SAMEDI 27 MARS

– *M. Gaston Defferre*, ministre de l'intérieur, est reçu au journal de 12 h 45, sur R.M.C.

– *M. Jean-Pierre Cot*, ministre délégué auprès du ministre des relations extérieures, chargé de la coopération et du développement, est l'invité du « Journal inattendu », à 13 heures, sur R.T.L.

DIMANCHE 28 MARS

– *M. Albin Chalandon*, ancien ministre de l'équipement, participe à l'émission « Le grand jury R.T.L.-*le Monde* », sur R.T.L., à 18 h 15.

– *M. Yvon Gattaz*, président du C.N.P.F., est l'invité du « Club de la presse », sur Europe 1, à 19 heures.

	La ligne*	La ligne T.T.C.
OFFRES D'EMPLOI	71,00	83,50
DEMANDES D'EMPLOI	21,00	24,70
IMMOBILIER	48,00	56,45
AUTOMOBILES	48,00	56,45
AGENDA	48,00	56,45
PROP. COMM. CAPITAUX	140,00	164,64

ANNONCES CLASSEES

ANNONCES ENCADRÉES	La mm/col. *	La mm/col. T.T.C.
OFFRES D'EMPLOI	40,00	47,04
DEMANDES D'EMPLOI	12,00	14,10
IMMOBILIER	31,00	36,45
AUTOMOBILES	31,00	36,45
AGENDA	31,00	36,45

*Dégressifs selon surface ou nombre de parutions

L'immobilier

appartements ventes

4e arrdt

R. DE TURENNE
3 Pièce confort. 430.000 F. S.M.C.I. Tél. : 742-40-89.

CHATELET; Gd stand., 4 pces sud. Propriétaire, 1.160.000 F. Repas : 278-66-76.

MARAIS, 90 m², grand séjour, 2 ch., tout cft, immeuble 18e s., 1, rue Beautreillis, Azouvi, 278-08-15, sam. de 11 h à 16 h de particulier à particulier.

5e arrdt

11, BD SAINT-GERMAIN
Propriétaire vend 3 p. Ce jour et samedi 14-17 h. ou 555-02-87.

6e arrdt

RUE MONSIEUR-LE-PRINCE
Urgent, immeuble 18e, pierre de taille, vaste séjour + 2 chambres, 2 bains, 126 m², poutres, 633-77-56, après 14 heures.

ST-GERMAIN-DES-PRÉS
4 PIÈCES, 6 FENÊTRES SUD imm., luxueuse rénovation, asc., 1.200.000, park., 563-86-09.

7e arrdt

VANEAU, séjour double + chambre 53 m², bel immeuble. GARBI. 567-22-88.

80, R. UNIVERSITÉ
Dans très bel hôtel réhabilité, volumes exceptionnels entre cour et jardins, aménagements intérieurs sur mesure. Sur place tous les jours, sauf samedi, de 15 h à 17 heures. SORELIM. 544-39-40.

Mº ÉCOLE-MILITAIRE
Bon imm., asc., 6e étage, studio, kitchen., bains, w.-c., ch. cent., s/jardin — soleil. PRIX INTÉRESSANT 13, rue Chevert Sam.-dimanche, lundi 14/17 h.

8e arrdt

EUROPE
Appt 90 m², 450.000 F à débattre, occupé loi 48, bel immeuble p. de taille, ravalement payé par vendeur, vis. sur R.V. lundi de 14 à 18 h. Tél. : 503-12-13.

AV. MONTAIGNE, avec vue sur av. et jard., luxueux appt. 120 m². Tél. : 720-14-37, 10-14 h.

Mº ABBESSES VUE SUPERBE BEAU 2 P. CARACTÈRE TOUT CFT. ÉTAT NF. 6e étg. sans asc. 310.000 F - 766-75-00

9e arrdt

LAFAYETTE splendide 4 p. de charme, tt cft, soleil et calme. Px sacrif. exceptionnel 878-41-65.

10e arrdt

Partic., bel immeuble 1900, double living, chambre, 60 m². Tél. 422-80-71 ou 202-06-56.

11e arrdt

RÉPUBLIQUE
immeuble pierre de taille 5 PIÈCES ÉTAT NEUF finitions exceptionnelles. Sinvim & Cie. 501-78-67.

PROPRIÉTAIRE vend dans imm. récent gd STANDING séjour-dble + 2 chambres, cuisine aménagée. Nombreux placards, décor raffiné, plein soleil, gd balcon, parkg. 850.000 F. 370-95-55.

12e arrdt

NATION
L'Estérel de Paris construction neuve STUDIO 4e ÉTAGE 2 P., 10e ÉTAGE Sinvim & Cie. 501-78-67.

NATION PICPUS
Très bel imm., vaste séjour, 3 chbres, cuis. équipée. dressing. 2 sanitaires, balc. terrasse, park. 1.425.000 F. Tél. : 345-82-72.

Mº PICPUS, 7e ÉTAGE
Immeuble récent, tt cft, s/jardin, séjour, 2 chambres, entrée, cuisine, bains, 75 m² + box. PRIX TRÈS INTÉRESSANT 40, rue du Rendez-vous — Samedi, dimanche 14/17 h.

13e arrdt

CORVISART Placement
STUDIO RÉCENT
tout confort, cave, parking. Sinvim & Cie. 501-78-67.

Mº Porte-de-Choisy. Part. vd 3-4 p., 67 m², Tour Ravenne, 400.000 F. Tél. : 16 (8) 776-12-53.

Mº TOLBIAC
Bon immeuble, chf cent., 2e ét. STUDIO s/rue, kitchen., doche, agréablement aménagé PRIX TRÈS INTÉRESSANT 102, rue Nationale, samedi, dimanche 14/17 h.

15e arrdt

RUE DE LOURMEL, près DUPLEIX charmant et sympa EST-OUEST, 3 P., cft, cuisine, coin repas, bains avec fenêtre. Px : 620.000 F. 577-96-65.

INVESTISSEMENT
de imm. neuf. plus. studios ou 2 p. cuis. équipée. 375.000 F.
PARIMMO 554-70-72.

52, av. MOTTE-PICQUET
beau 5-6 p., 126 m² + chambre de service. S/place vendredi et samedi de 14 h à 19 h.

MÉTRO VAUGIRARD, 3 p., 55 m², s. eau, w.-c., chauf. centr. ind. 450.000 F - 828-90-50.

5 pièces, 110 m², SOLEIL CHAMBRES sur jardin, parking sur place SAMEDI 14/17 heures 19 RUE NÉLATON, 577-38-38.

Mº BOUCICAUT
BON IMM. PIERRE DE TAILLE petit studio, entrée, cuis., w.-c. PRIX INTÉRESSANT 8, rue Jean-Maridor Samedi, dimanche 14/17 h.

16e arrdt

88, AVENUE VICTOR-HUGO, récent BEAU LIVING DOUBLE + CHBRE impeccable sur jard. 780.000 F s/place samedi 27 de 14 à 17 h ou 553-65-95.

VILLAS MONTMORENCY
Rénovation gd stand. Sompt. duplex, 5 Pces, gde TERRASSE 2.500.000 F — 553-91-45 et samedi

17e arrdt

MAISON CHARME EPINETTES
165 m² (6 pièces + terrasse et patio). 228-27-64.

19e arrdt

PROCHE Mº. IDÉAL PLAC. Très bel imm. p. de t., ravalé
3 PIÈCES TT CONFORT
Et nf 295.000, gros crédit possible. Propriétaire 345-55-10.

20e arrdt

Studios et 2 p. tt équipés depuis 150.000 F, dans joli petit imm. rénové, 50 m. rue de Belleville, Mº Télégraphe, 75, r. Pixérécourt. S/place ts les jours 15/19 h. T. 590-86-06.

GAMBETTA
PLACE OCTAVE-CHANUTE
Propriétaire vend plusieurs studios, 2 et 3 P., asc., chf. cent. Visite vendredi, samedi, 14 h 30 17 h 30, 2, rue du Capitaine-MARCHAL. Tél. : 553-00-21.

78-Yvelines

LE VÉSINET
Résidence 2' RER, appt 103 m² + jard.privé, séjour, 3 chbres, cuis., bns, douche. 700.000 F. AGENCE DE LA TERRASSE LE VÉSINET. 976-05-90.

92 Hauts-de-Seine

Fontenay-aux-Roses. Appt de 5 p., 101 m², imm. stdg., cuisine équipée, s. de bns, douche, jdin priv. 25 m², 5' Mº, 5' centre, 2 parkg., cave, 900.000 F, 538-52-53 poste 3111 h bur.

PROCHE PTE NEUILLY
LE FRANCE
42-48, QUAI NATIONAL PUTEAUX
LA CAISSE DES DEPOTS revend QUELQUES LUXUEUX APPART. du 2 au 5 pces, très belle vue sur la Seine et le bois de Boulogne.
Prix moyen 9.000 le m².
Pour renseignements et visite
825-29-48
ou 321-47-93.

BOURG-LA-REINE
200 mètres du métro
2 PETITS IMMEUBLES DE TRÈS GRANDE CLASSE EN PIERRE DE TAILLE
rez-de-chaussée + 3 et 4 étages du studio au 4 pièces et grands duplex de 4 et 5 pièces. Livraison prévue 1er trimestre 1983. SPDI. 350-14-80.

BOULOGNE
S/JARDIN, près BOIS
Petit immeuble de grande qualité. Très beaux appts de 100 m² en 3 ou 4 pièces, 11.500 F le m². Vis. sur place, 14 ter rue de l'Ancienne-Mairie, samedi 27/3, de 10 h à 16 h. 609-09-37.

ASNIÈRES
Près gare immeuble p. de taille, 4 pièces, 112 m², 870.000 F. S.M.C.I. 742.40.89.

BOULOGNE près Métro
Imm. ravalé VRAI 2 p. refait nf. cuis. éq., bns, w.-c., séparé. Px 275.000 F.T. 766-75-00.

PUTEAUX 92
Part. vd 4 p., 7e ét., sud, lux. décoré, 104 m² + 3 m² loggia. Px 759.000 F.T. 775-26-47.

BOULOGNE. Porte Saint-Cloud, récent studio, cuis., s. d'eau, balcon, s/jardin, 255.000 F. ORPI, 288-27-45.

BOULOGNE Immeuble ravalé SÉJOURS + 2 CHBRES, Sud, Balcons, tt conft, 570.000 F 603-60-06

94 Val-de-Marne

MAISONS-ALFORT
Immeuble récent de standing GRAND 4 PIÈCES au calme, près centre. Sinvim & Cie. 501-78-67.

CRÉTEIL-ÉCHAT
PLACEMENT
Construction neuve
3 p., 3e ét. sud, cave, park. Sinvim & Cie. 501-78-67.

ORMESSON
Chemin des Hautes-Berges
EXCEPTIONNEL
en bordure du parc naturel de la vallée du Morbras
MAISONS 5/6 PIÈCES
CONST. TRADITIONNELLE
130 m² + jardin de 740 m² à 900 m² + garage double, cuisine équipée, cheminée.
DISPON. IMMÉDIATEMENT.
Px de 945.000 à 980.000 F.
Possibilité prêt conventionné.
Renseignements et visite.
577-51-64
ou 321-47-93.

PRÈS DU BOIS
Mº Château de Vincennes, bon placement : propriétaire vend beaux appartements occupés loi 48 de imm. de qualité rénové. LEGER 553-00-21.

LE PERREUX 134, av. Gal-de-Gaulle, un 5 p., 90 m², un 2 p., 50 m², rénovés, tt cft, s/place les sam. et les lundis de 14 h à 17 h et s/rendez-vous au. 271-36-01.

CRÉTEIL. Bel appt F3 75 m² tt cft, ttes commodités, terrasse de 11 m². Téléph. : 959-00-42.

Vincennes, R.E.R. direct, Pptaire 7 p., jard., gar., dépend., ch. centr., tt cft. Tél. 260-78-25.

VINCENNES
Près Mº Château ou R.E.R., bon immeuble, calme, soleil, séjour, 1 chambre, entrée, cuisine, bains. Refait à neuf. PRIX INTÉRESSANT. Tél. : Pptaire, 879-57-80.

95- Val-d'Oise

GARCHES. Studio 32 m², prox. hypermarché, tout cft, cave, 120.000 F. Tél. 993-45-54.

Province

PORT-BARCARÈS. Rés. Nautica, appt 2 p. meub., 4 pers., s. bns, kitch., balc., plein sud, 220.000 F. 661-19-04 ap. 19 h.

CANNES
Bord de mer, devant la plage, de beaux appartements avec très bon rapport qualité-prix. CANNES-MIDI, boulevard du Midi, 06150 CANNES (93) 47-00-55.

SAINTE-MAXIME
3 P., 73 m², 3e étage, face mer. Plein centre. (94) 96-27-17.

PERROS-GUIREC
A vendre, 3 pièces rénovées, vue exceptionnelle sur la baie de Trestrignel, balcon, cuisine équipée, 329.000 F. Tél. (97) 41-23-65 (14 h 30 à 19 h).

Etranger

CANADA
A vendre MONTRÉAL bâtisse commerciale et habitation 350.000 $ CAD revenu an : 49.000 DOL/CAD. Renseignements GOBEILLE Bruno 85, Ouest-ste Catherine TRUST GÉNÉRAL QUÉBEC MONTRÉAL Tél. : 19/1.514-52611-82.

GENÈVE
Société immobilière suisse cède son Capital-Actions représenté exclusivement par
UN APPT DE 6 PCES
grand standing, dernier étage d'un immeuble situé en territoire français sur la frontière de Genève. Prix de vente du Capital-Actions FS 260'000.–. Rendement brut garanti 6,75 % payables en francs suisses. Ecrire sous chiffre F 18-115.136, Publicitas, CH 1211 Genève 3.

locations non meublées demandes

Paris

PROPRIÉTAIRES
Pour LOUER rapidement, SANS AGENCE et SANS FRAIS, vos apparts vides et meublés à Paris et banlieue. Tél. au 274-49-77.

PPTAIRE LOUEZ SOUS 24 H. Clientèle sélectionnée. Service gratuit – 770-88-65.

Région parisienne

Pour stés européennes cherche villas, pavillons pour CADRES. Durée 3 et 6 ans. 283-57-02.

locations meublées offres

Etranger

Grèce Ile Spetsé. M. b. mer éq., 2 p., 3.000 5.000 F par m. T. 306-51-53 à part. 20 h.

immeubles

IGNY. Terrain 3.361 m² avec P.C., 1.710 m² habitables, 34 parkings, 271-23-30.

bureaux

Ventes

MARAIS
HOTEL DE VILLE
Propriétaire vend directement local en rez-de-chaussée, très sain, sur cour d'hôtel classé. LEGER. 553-00-21.

Locations

DOMICILIATION IMMÉDIATE VOTRE SIÈGE SOCIAL 11e ou 20e. Tél. 357-21-51. 9e. Téléphone : 526-23-10.

fonds de commerce

A vdre rég. choletaise, mag. articles de sports, aff. intér. Pour ts rens. téléph. heures de bur. sf dim. et lundi (16-41) 62-30-22.

VDS MONTPELLIER
Hôtel, bureau, 18 chambres 2 étoiles NN, murs et fonds. S'adresser Cabinet A. PECOUL F.N.A.I.M., 5, place A. BRIAND. (67) 60-55-90 MONTPELLIER.

93 SAINT-DENIS
place du Marché vend BAR, pour rens. tél. 820-30-27 ou 827-70-02

A vendre DORDOGNE
A SAISIR AVANT LA SAISON TOURISTIQUE, fonds de commerce (possibilité murs), restaurant de campagne sur route nationale, bon C.A. prouvé. Prix 200.000 F, 16 (56) 87-58-84.

viagers

Etude LODEL, 35, bd Voltaire Paris XIe. Tél. 355-61-58. Spécialiste viager. Expérience, discrétion, conseils.

A saisir PARIS Ve Viager libre 30 m². 90.000 + rente 1.050 F. Tél. 745-36-65.

Boulogne, Maison individuelle 6 p. + jardin, occupée couple 73-80 ans 450.000 cpt : 3.130 mens. Cruz 266-19-00.

pavillons

A vdre à St-Hilaire-s/Boulily (110 km de Paris) pav. de w.-e., 3 p., s. d'eau à terminer, terr. 3.000 m², trou d'eau. Pr ts rens. s'adr. à M. LOVOLI à St-Hilaire. Téléphone : (25) 24-72-32.

A vdre rég. Vendée beau pav. nf type F5 tt cft, gd séj. av. chem. jdin 1.200 m² pays. Pr ts rens. T. le s. ap. 20 h, ou le dim. et lun. tte la j. 16/51 91-69-36.

PRÈS DE CHANTILLY (COYE-LA-FORET)
Vends pavillon 5 pces, tt cft. Terrain 675 m². Lisière forêt. 600.000 F à débattre. Téléphone : 16 (4) 458-66-94.

ORSAY
1.064 m² terrain sud, cuisine, bureau, séjour, terrasse, cheminée, 3 chambres, bains, s/sol complet, garage double. 960.000 F. Tél. : 969-68-00.

ORSAY
10' Mº, 1.860 m² terrain arborisé, hall, séjour, cuisine, 5 chbres, bns + logement indépendant, 2 p., s/sol, garage, 2 caves. 1.250.000 F. Téléphone : 928-68-00.

villas

LE VÉSINET
Proxs. RER/Lycée, cal. maison, caract., plein sud, excel. état. Gd séj. + S. à manger, 6 chbres, grand confort, garage 4 voitures. 2 050 000 F. Tél. : (3) 976-84-80 (repas soir).

MAISON NEUVE A CLAMART Ardoises, ter., chemin., architect. originale, envir. 130 m², habit. livrable en automne. Prix 1.350.000 F. Tél. : 644-89-06.

A VENDRE COSTA-BRAVA
Belle villa de deux appartements; jardin, vue magnifique sur mer, tranquillité. Écrire s/chiffre nº P. 22-1563 Publicitas, CH 1002 LAUSANNE.

PORT-NAVALO
Le Crouesty, à vendre neuf. Sur le port, petites maisons en granit - séjour, une chambre - cuisine équipée, cheminée, poutres, jardins, 329.000 F. Tél. : (97) 41-23-65 de 14 h 30 à 19 heures.

maisons de campagne

Vends maison ancienne, tout confort. Prox. Châtellerault (86). 28 millions. 15 (49) 86-00-92.

Particulier village LUBERON, 12 km, appt. maison pierre, surf. hab., 130 m² sur 2 niveaux, séjour, salon, 3 chbres, 2 bns, gar., cour 400 m². 700.000 F. (90) 75-23-56, 7-8 h. et ap. 20 h.

A 40 km de BORDEAUX (près Bourg-sur-Gironde)
DANS PARADIS DE VERDURE VUE SPLENDIDE. T. BELLE SITUATION
MAISON DE CAMPAGNE
Joli plain-pied comprenant deux grandes pièces plus salle d'eau. Cheminée (60 m² environ). Deux caves, chai TRÈS BON ÉTAT. Eau, Électricité. Téléphone. Chauff. central mazout (moderne et neuf, 1980). Poss. agrandiss. Terrain de 1.000 m². Vallonné, microclimat. Arbres fruitiers, vigne, fleurs. TERRAIN ATTENANT DE 1.535 m². Viabilité, possibilité construire. PRIX : 250.000 F. Ecr. s/nº 6.273 le Monde Pub., service ANNONCES CLASSÉES, 5, rue des Italiens. 75009 Paris.

A VENDRE 3 KM MER
Maison tt cft, 5 p., caract., jar., 290.000 F. T. : (98) 95-26-72.

DORDOGNE
15 km Brantôme
1 MAISON
Dans bourg. 7 pièces, eau, élect. Prix 200.000 F.

1 RÉSIDENCE SECONDAIRE
Tt confort, surface hab. 75 m², séjour avec cheminée et poutres, cuisine aménagée, hautes boiseries internes en chêne. Garage indépendant, cave semi-enterrées, puits, 6.000 m² en plantation, arbres fruitiers et décoratifs. Prix : 350.000 F. Tél. : (16-47) 28-64-26

BRETAGNE
15 km de Pontivy, part. vend maison, bourg de Saint-Guen, 4 pièces principales, cave, garage, chauffage central, tout-à-l'égoût, jardin fruitier, clos murs. Prix 250.000 F à débattre. Tél. : (96) 29-07-24.

fermettes

Milly-la-Forêt, 5' centre FERMETTE entièr. rénovée, 12 chiens assis, surf. hab. 270 m², tt cft, chauff. cent. R.-de-ch : gde cuis., gd séj. avec cheminée, poutres chêne, + 5 ch., gar., dépend., terr. 1.500 m², clos, 2 entrées, pelouse, potager, arbres fruitiers. Px 1.150.000 F. Agence s'abst. Ecr. s/nº 6.274 le Monde Pub., service ANNONCES CLASSÉES, 5, rue des Italiens, 75009 Paris.

FERMETTES
Près Clamecy (58). A 2 h 1/2 Paris. Ferme rénov. 90 m² hab., entrée, séj., s. commune, ch., s. d'eau, w.-c., lavabo, gdes cheminées, poutres appar., chff. cent., gren. amén., cave voûtée, chaufferie, bûcher, gar., anc. écurie, granges, puits, jardin 1.100 m². Le tout très bon état. Prix : 300.000 F. Tél. : 260-97-28 (matin et soir).

terrains

CHANTELOUP
(Seine-et-Marne)
à proximité de LAGNY
Lotissement de la Gondoire
TERRAINS A BATIR
entièrement viabilisés.
Lots de 650 à 850 m² environ. S'adr. mairie de CHANTELOUP. Téléphone : 430-32-82 (lundi, merd. et sam. 14/17 h).

IGNY. Terrain 3.361 m² avec P.C., 1.710 m² habitables, 34 parkings - 271-23-30.

Lotisseur vend directement. 15 km Nord Montpellier terrains 1.000 m², viabilisés. Tél. : (67) 65-68-50.

Près ST-RAPHAEL (VAR)
part. vd très beau terrain boisé 1 ha. S.C.I. VILLIERS, Route de MACHAT, 19200 USSEL (55) Tél. : 72-88-09.

VERNEUIL (Eure), 3.000 et 1.600 m², viabilisés, boisés, repos. Téléphone : 278-66-76.

maisons individuelles

MANTES-LA-JOLIE, part. vend jolie maison ancienne, entièrement restaurée, 5 pces, cour intérieure. 430.000 F. Tél. 475-46-83, le matin.

propriétés

Aix-en-Provence. Part. à part. Vd maison 5 km ctre ville, sit. except. 215 m² sur 5.000 m² boisé, piscine. T. (42) 24-02-93.

Recherchons propriétés de très grands standings : Domaines, châteaux, manoirs, etc.) Nous proposons une formule vous permettant d'obtenir d'une part, le prix demandé pour votre propriété, et, d'autre part, d'en retirer un bénéfice supplémentaire dans le cadre de participation à opération loisirs de haute rentabilité. Renseignements : STIM TOUR MÉDITERRANÉE, 65, avenue J.-Cantini, 13006 MARSEILLE.

Près Louviers 120 Kms Paris PRESBYTÈRE 18e RESTAURÉ 2.600 m² JARDIN PAYSAGE. Charme, liv. 45 m², cheminée, poutre, 4 chbres, 2 bains, cuis. équ., ch. cent., cave, 850.000 F. (32) 35-05-21 ou 637-33-04.

TOURAINE
A VENDRE
Spendide propriété, belle demeure de style Renaissance comprenant en R.C. : Magnifique entrée salle à manger, salons, bureau, cuisine, office, caves. Belle cheminée dans chaque pièce. A l'étage : 6 chbres cheminées, lingerie. Salles de bains. Oratoire. En mansarde 5 chbres. Chauffage central, très bon état, grandes dépendances, remises, écuries. Maison de gardiens, parfait état, cft. Parc très boisé, de beaux arbres, serre, potager, sur 10 ha. dont 5 entièrement clos.
Agence immobilière R. BACQ LOCHES (37600) Tél. : (16-47) 59-01-81

Propriétaire-éleveur vend FERME (cour intérieure, étages, dépendances) Lubéron + 5.000 m². Ecrire : Ch. ALLEGRE, domaine Saint-Christophe, route des Vins, 83170 BRIGNOLES. Téléphone : (94) 69-02-23.

Chaque jour dans cette rubrique Vous trouverez peut-être LA PROPRIETE que vous recherchez

l'agenda du Monde

Particuliers

(offres)

Part. vend secrétaire Louis XVI et commode Restauration. 325-58-37, de 14 à 19 heures.

Part. vd landeau anglais, très peu servi. Prix 1.700 F. Tél. 296-93-82, mat. ou ap. 19 h.

Part. vend banquette trois places Louis XV et lampadaire en bronze, le tout en parfait état Tél. : 02016-28, après 20 h.

Animaux

URGENT
Chats et chattes adultes (opérés), chatons orphelins en détresse cherchent maîtres vigilants et sûrs. Téléphoner au 531-61-96, le soir après 19 heures.

Le Contr. d'un chenil
VIE DE FAMILLE. 731-38-11.

Artisans

LES CHOMEURS ASSOCIÉS
Dépannage plomberie, installation sanitaire, peinture, sol. Déplacement 45 F. T. 523-16-06. PORTE BLINDÉE fort. T.T.C à partir de 2.550 F.

ENTREPRISE. Sér. réf. effectue rapidement travaux peinture, menuiserie, décorat., coordinat. tous corps d'état. Devis gratuit. Tél. : 368-47-84 – 893-30-02.

Bijoux

BIJOUX ANCIENS
BAGUES ROMANTIQUES
se choisissent chez GILLET. 19, r. d'Arcole, 4e, 354-00-83. ACHAT BIJOUX OR-ARGENT. Métro : Cité ou l'Hôtel-de-ville.

BIJOUX SUR MESURE
Avec VOTRE or ou le nôtre. Bijoux neufs et d'occasion. Transformations, réparations. Diamants, pierres précieuses. PRIX FABRICANT. L'ATELIER, 210, bd Raspail, 75014, PARIS. T. : 320-88-03.

Bijoux anciens et occasion Or, argent, plaqué or anciens. Vente - Achat - Échange AU DIAMANT ROSÉ 84, av. Italie, Paris. Mº Tolbiac.

Cuisine

PROMOTION KITCHENETTE (évier + cuisson + meuble + frigo + robinetterie) en 1 m stratifié blanc 2.400 F en merisier, 2.900 F Paris. SANITOR, 21, rue de l'Abbé-Grégoire, Paris-6e. Ouvert le samedi, 222-44-44.

Cours

MATH-PHYSIQUE
Anglais-Français
RÉVISIONS DE PAQUES
29-3 au 3-4 et/ou 5 au 10-4
MATH-CONTACT
33, rue de Naples, 75008 PARIS
Téléphone : 522-67-69

APPRENDRE L'AMERICAIN à
L'AMERICAN CENTER
261, bd Raspail, PARIS 75014.
633-67-28.
Cours de conversation dans la journée et le soir. Pour avancés, cours de civilisation des U.S.A. Lycéens à partir de 15 ans. Inscript. Imméd. Début 19 avril. Cours privés, prépar. au TOEFL. Cours pour enfants ; début 21 avril.

SÉMINAIRE DE PAQUES
Révision intensive BAC A, B, C, D, du 5 au 9 avril et du 13 au 16 avril. MATH., PHYSIQUE, LANGUES. ÉCOLE PRIVÉE. ABBAYE DE MOREY, 70120 LA ROCHE-MOREY. T. (84) 68-54-79 ou (84) 30-07-61.

MATHS PHYSIQUE
Préparation au
BAC 82
STAGES de PAQUES
— 29 MARS - 3 AVRIL.
— 5 AVRIL - 10 AVRIL.
Centre privé.
SIGMA 3, 67, av. Mozart, 75016 Paris. Tél. 520-90-13.

Apprendre l'ALLEMAND à MUNICH
3 sem. (6, 9, 12...) de cours intensifs, 1.600 F, avec héberg. central, 2.400 F. Rens. : ORBIS Intern. Sprachinstitut Baaderstr. 12-14, D. 8000 München 5, Tél. : 224939.

Literie

INVESTISSEZ DANS LE SOMMEIL
Un très bon matelas de grand luxe garanti 5 ans vaut 2.500/3.000 F.
Chez CAP, spécialiste du prix direct, son matelas coûte seulement 1.690 F. (largeur 140 cm) et il est garanti 8 ANS, soit 0,51 centime la bonne nuit...
Une affaire.
Sommiers et dosserets assortis, couvertures piquées, couettes.
Votre sommeil mérite cette visite
CAP 37, rue des Citeaux, 75012 PARIS. Téléphone : 307-24-01.

Instruments de musique

A VENDRE en l'état ou restauré
STEINWAY : 1,88 m. 1920, acajou - 1,88 m. 1904, noir - 1,80 m, 1890, noir - 2,11 m, 1904, citronnier (rare).
BECHSTEIN : 1,80 m, 1915, noir.
ZIMMERMANN : 1,36 m, 1976, palissandre.
ERARD : 1,85 m, 1916, acajou, 5 pieds marquetés (rare).
BECHSTEIN : 1,80 m, 1920, acajou, 5 pieds marquetés (rare).
PLEYEL DOUBLE : Très rare, 1900, poirier.

A SAISIR : ancien tarif fin 81
PIANOS DROITS : 1/4 et 1/2 queue.
Meilleur choix et sélection de pianos à queue de Paris.
10 ans de garantie tous modèles. SAV et livraisons assurées France et outre-mer.
Transport gratuit en région parisienne.
PIANOS MAGNE Centre Musical Bösendorfer. 17, avenue Raymond-Poincaré 75116 PARIS - Tél. : 553-20-60.
Remise 5 % paiement comptant. Possibilité 6 mois crédit gratuit.

A VENDRE PIANOS GRANDES MARQUES refaits et garantis par artisant, facteur. DEVIS GRATUIT POUR RESTAURATION
PIANOS TORRENTE.
Téléphone : 840-89-52.

Maisons de retraite

La Résidence du Parc à Ermenonville (Oise) 40 km Paris autoroute Nord. Retraite, repos, convalescence, soins assurés, ambiance famil. tout confort, parc, pension à court et long termes, à partir de 165 F/jour T.T.C. Tél. : 16(4) 454-00-53.

Pension retraite « Les Camélias », vie fam., tr. gd cft. 10 pens. maxi. 77320 Jouy-s/Morin Téléphone : (6) 404-05-75.

Moquettes

MOQUETTE PURE LAINE
– 50 %
DE SA VALEUR
Téléphone : 842-42-62

INCROYABLE
50.000 m²
DE MOQUETTE
pure laine et synthétique
ET REVÊTEMENTS DE MURS
prix d'usine, pose assurée.
Renseignements : 757-19-19.

Mode

POINT DE VENTE AGRÉÉ
PARIS PAS CHER
COSTUME - Haut de gamme. 5, av. de Villiers, 17e, Mº Villiers.

Teinturiers

HOMMES D'AFFAIRES !
Votre situation exige une tenue élégante et impeccable ! Faites nettoyer vos vêtements de valeur : ville, soirée, week-end, par un spécialiste qualifié. GERMAINE LESECHE. 11 bis, rue de Suresne, 75008 PARIS. T. : 265-12-28.

Bateaux

Le marché du bateau loue toutes destinations, voiliers de toutes tailles. Rens. (94) 29-45-41.

Vends bel Arpège, très équipé. Téléphoner marché du bateau. Après-midi : (94) 41-45-47.

Vends Evasion 37, démonstration. Comme neuf. Aff. à saisir. Téléphoner marché du bateau, (94) 89-10-13.

Cherche Dufour 31. Vis. Méditerranée. Téléphoner avant 10 h : (94) 25-96-79.

Le marché du bateau, bordure autoroute Toulon, dispose parc exposition, 15.000 m², toute la gamme Bénéteau et dépôt-vente à votre disposition. Tél. : (94) 41-45-47.

Vends Gin Fizz, superbe, équipé. Tél. avant 10 h. (94) 25-96-79.

Vends Dufour 2800, très bon état. Le marché du bateau. Tél. après-midi, (94) 41-45-47.

Vends affaire nautisme. Magnifique petit port Côte d'Azur. Conviendrait couple. Prix : 45 U. Tél. après-midi, (94) 41-45-47.

Vacances

Tourisme

Loisirs

LA PLAGNE Particulier loue Studio 3/4 pers., Sud, pied des pistes. Du 17 au 24 avril. Téléphone : 901-09-05

POUR des VACANC. pas CHÈRES : ÉCHANGER votre MAISON France, Europe, U.S.A. inscr. grat. INTERHOME ÉCHANGE 5, rue St-Jean, 71000 MACON. Tél. : 16 (74) 66-45-45.

VALENCE ESPAGNE, bord mer appts 4 et 5 P. tt cft, juin, juillet, août 3.200 et 3.800 F. Après 17 h et sam. tte la journ. 533-98-89.

Part. loue Château-d'Oléron meublé 5 pers., juin, juillet, sept. T. (47) 28-43-37 après 18 h.

A louer mai à septembre CAVALAIRE-s-MER (Var), studio 2 pers., cft. T. (94) 64-22-54.

Dans LE QUEYRAS ski de piste, fond, randonnée. EN 1/2 PENSION : 75 F. Ass. Loisirs (92) 45-70-82.

LES KARELLIS
Ski tous compris, moins de 1.270 F pour 1 adulte. (Tarif dégres. pour les enfts)
Ce tarif comprend :
La pension complète, boissons incluses, les remontées mécaniques illimitées, club enfants et nurserie, animation. Période valable du 11 avril au 17 inclus.
Inscriptions VILLAGES : CARLINES. Tél. (79) 64-38-24. ARC-en-CIEL Téléphone : (79) 64-35-21. STATION Les KARELLIS. 73870 SAINT-JULIEN.

ILE D'ELBE charmante maison de village, à louer 4 à 5 personnes de mai à septembre. Téléph. : 328-32-28 hres bur.

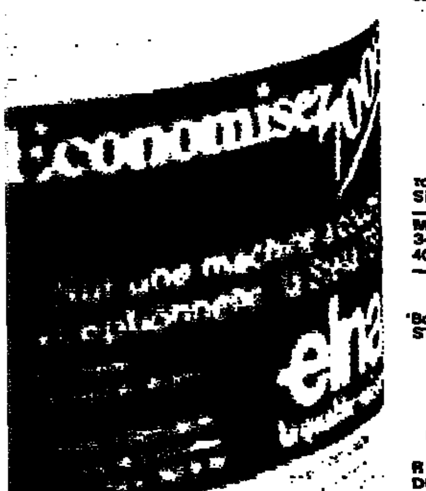
COTE-D'AZUR
Belles villas avec piscine appts, studios. Locations meublées vacances S.T.A.G.I. NICE. Tél. (16-93) 87-64-25.

AUVERGNE, 15450 THIEZAC HOTEL LE CASTELTINET 2** Cadre exceptionnel, enclos. Tél. (71) 47-00-60.

BANDOL
JUIN-AOUT-SEPTEMBRE
Appartement 2 pièces cuisine, grande terrasse, piscine, vue sur la baie. Tél. : après 19 h 843-06-74.

Stages

LE CLUB VERT, 20 km Paris. Tennis, équitation, photo. Enfants, adolescents. Tous congés scolaires. 903-50-80.



Le Monde

équipement

PÊCHE

Le plan quinquennal de rajeunissement de la flotte prévoit 2,6 milliards de francs d'investissements

M. Louis Le Pensec, ministre de la mer, vient de donner son aval à un plan de modernisation de la flotte de pêche présenté par les armateurs industriels et par les artisans. Ce plan d'investissements (1982-1986) est le résultat d'une longue période de concertation commencée en septembre dernier entre les professionnels et les services du ministère et démontre, selon les termes du ministre, *« un dynamisme et une foi dans l'avenir auxquels le gouvernement croit pouvoir répondre »*.

Les objectifs chiffrés que se sont fixés les armateurs et les artisans pêcheurs dénotent, en effet, une volonté d'aller de l'avant et d'investir, puisque les premiers tablent sur un ensemble de commandes de 1,4 milliard et les seconds sur des projets représentant 1,2 milliard de francs d'ici cinq ans.

Pêcheurs, experts scientifiques et fonctionnaires sont tombés d'accord pour estimer que les stocks de poissons disponibles devraient non seulement se maintenir mais même s'accroître de 10 % environ d'ici à 1986. D'autre part, dès la fin de cette année, les pêcheurs français, en vertu de la réglementation européenne, devraient pouvoir accéder librement, sans restriction juridique, à des zones poissonneuses sur lesquelles la Grande-Bretagne a estimé jusqu'à maintenant devoir exercer sa souveraineté de manière préférentielle. Il existe donc des motifs pour un regain d'optimisme dans un secteur qui, longtemps – et le grand conflit de l'été 1980 l'a abondamment illustré, – a donné de lui une image peu engageante.

Le rajeunissement de la flottille s'imposait de manière urgente, et certains amateurs n'ont d'ailleurs pas attendu le plan révélé aujourd'hui pour se décider à investir. Secteur par secteur, les programmes des armateurs des grandes flottes sont les suivants :

● *La pêche fraîche.* – Il s'agit des chalutiers qui accomplissent des marées de douze jours environ en mer du Nord ou autour des îles Britanniques. Les armateurs de la région de Boulogne envisagent la construction de sept navires de plus de 40 mètres (160 millions). D'autre part, des chalutiers moins longs, appelés bateaux de pêche semi-industrielle, seront construits pour remplacer ceux qui apparaissent trop âgés et peu *performants* : sept à nouveau dans la région du Nord, quarante à quarante-cinq en Bretagne et cinq à La Rochelle, pour un investissement total de 500 millions de francs.

● *Le thon.* – Dans ce secteur, les résultats financiers des entreprises dont les navires fréquentent les côtes occidentales d'Afrique et l'océan Indien sont satisfaisants. L'avance technologique de la France représente un atout. Douze navires (500 millions de francs) seraient construits.

● *La grande pêche.* – Elle intéresse les chalutiers congélateurs qui font leurs campagnes au large du Canada, de la Norvège, du Groenland et aux îles Kerguelen. La construction de quatre navires est retenue (185 millions de francs).

Enfin, pour réduire les coûts en main-d'œuvre des opérations de débarquement du poisson, les armateurs envisagent des investissements pour 40 millions de francs.

Au total, le programme porte sur quelque 1,4 milliard de francs.

Du côté de la pêche artisanale, les projets concrets ne manquent pas non plus. Après examen, les services de M. Le Pensec ont donné leur accord pour la construction de quatre cent soixante-dix à cinq cents navires, selon les hypothèses, étant entendu que ne seront retenus que les bateaux de plus de 12 mètres. Ce rythme de renouvellement de la flottille apparaît bien supérieur à celui des meilleures années dans la période récente. Dans la zone Nord-Normandie, où se trouve Port-en-Bessin avec une flottille âgée, soixante-dix à quatre-vingts bâteaux *seront construits. La Bretagne se* taille la part du lion avec deux cent quinze à deux cent vingt-cinq bateaux (ce qui risque de poser des problèmes de surexploitation des fonds), et la Vendée a présenté, pour sa part, un programme ambitieux, reflet de la vitalité des pêcheurs de cette côte.

Armements industriels et groupements d'artisans se sont vu proposer par l'Etat un système de subvention d'équipements qui pourra atteindre 24 % de l'investissement pour les premiers (1) et 20 % pour les seconds (qui bénéficient en outre de crédits avantageux). Une prime spéciale sera en plus versée aux pêcheurs qui détruisent leurs chalutiers anciens pour les remplacer par Des bateaux plus modernes. 85 millions millions de francs ont été inscrits au budget du ministère de la mer en 1982 afin de faciliter le démarrage la première année de ce plan de rajeunissement.

Lancé pour cinq ans, il définit un cadre cohérent de l'action de l'Etat qui devrait faciliter la tâche des armateurs au moment où ils prennent *leur décision d'investissements* (2).

« Incontestablement, ce plan a été bien accueilli par les milieux professionnels, commente-t-on à l'Union des armateurs de la pêche. *Les années précédentes, les subventions nous étaient accordées au coup par coup. On ne savait pas où on allait ni ce à quoi on avait droit. Aujourd'hui, ce plan est un quasi-contrat, et l'on sait où l'on va. »*

FRANÇOIS GROSRICHARD.

(1) 30 % pour la grande pêche.

(2) A ce cadre s'ajoute l'engagement gouvernemental selon lequel le prix du gazole n'augmentera pas à l'avenir plus vite que la hausse générale des prix.

ENVIRONNEMENT

Un fleuve en otage

On avait vu bien des choses dans les conflits sociaux : grève *du zèle, occupation d'ateliers,* séquestration de patrons. Jamais des salariés en lutte n'avaient pris un fleuve comme otage. C'est chose faite. Pour appuyer leurs revendications, les employés du service des eaux de la Ville de Paris menacent de déverser dans la Seine les boues des stations d'épuration. Une sorte de chantage à la pollution.

Voilà qui risque d'achever un fleuve déjà bien malade. Asphyxiés par une masse de déchets, les poissons, par milliers, vont partir au fil de l'eau, le *ventre en l'air.* Exactement comme s'ils étaient victimes d'un déversement toxique. En quelques heures seront réduites à néant des années de coûteux efforts, toute une politique de patiente reconquête. Et seront ridiculisés les magistrats qui, ne cédant pas à un autre chantage, celui du chômage cette fois, ont osé condamner certains industriels qui polluaient la Seine.

Il ne s'agit pas de renvoyer dos à dos patrons et salariés, mais de préserver un bien commun que tous les habitants du plus grand bassin hydrographique de France ont, de leurs deniers, contribué à guérir. Ce premier chantage écologique est en tout cas une innovation qui promet. Verra-t-on, demain, des forestiers en colère menacer de tronçonner des chênes archicentenaires, les agents d'une centrale nucléaire exiger une augmentation sous peine de relâcher des substances radioactives ? Il y a sans doute des moyens moins absurdes de se faire entendre.

MARC AMBROISE-RENDU.

P.T.T.

DÉCENTRALISATION, BUDGET, EFFECTIFS

La C.F.D.T. s'inquiète pour l'avenir

Après dix mois de « changement », la Fédération démocratique unifiée des travailleurs des P.T.T.-C.F.D.T. *ne tire pas que des satisfactions* des transformations intervenues dans l'administration des postes et des télécommunications. Dans une conférence de presse réunie mardi 23 mars à Paris, son secrétaire général, M. Denis Tonnerre, a fait part de ses inquiétudes devant la situation actuelle et les perspectives que laisse entrevoir la nouvelle politique des pouvoirs publics.

La réduction de la durée du travail des agents des P.T.T. ne se fait pas mal (*le Monde* du 10 mars). Des grèves locales continuent d'éclater dans les bureaux de poste et les centres de tri. Selon M. Tonnerre, les trois quarts de ces conflits sont la conséquence du *« centralisme bureaucratique »* qui retarde l'élaboration d'une nouvelle organisation du travail. De plus, a-t-il ajouté, les sept mille cinq cents emplois créés pour compenser la réduction du temps de travail hebdomadaire de quarante et une à trente-neuf heures risquent de ne produire leur effet qu'au *deuxième trimestre, et même, pour* moitié, au second semestre. L'action revendicative va donc continuer sur ce chapitre, ainsi que sur celui du pouvoir d'achat des catégories de fonctionnaires les plus défavorisées (C et D).

Les questions budgétaires sont, pour la C.F.D.T., une autre source de préoccupation. Le budget des P.T.T. pour cette année a été ponctionné par l'Etat – à titre exceptionnel ? – de 3,2 milliards sur les bénéfices réalisés par les télécommunications. Les conditions de l'exercice se sont trouvées aggravées par la hausse d'un point du taux d'intérêt servi aux livrets de caisse d'épargne (qui coûtera 2 milliards de francs aux services financiers de la poste), par la modification du taux de change entre monnaies (les frais financiers des emprunts des P.T.T. en seront alourdis de 1,3 milliard), et par le retard pris dans l'augmentation des tarifs des télécommunications (coût : 0,7 milliard). Non seulement, a expliqué M. Tonnerre, le déficit de la poste va se creuser (passant de 2,5 à 3,9 milliards de francs) et l'excédent des télécommunications va fondre (de 6 à 3,5 milliards), mais l'augmentation des besoins de financement (15,7 milliards au lieu de 8,5 milliards en 1981) va *« accroître considérablement »* la dette des P.T.T., qui atteignait déjà 103,6 milliards en 1981.

Aussi, M. Tonnerre commence-t-il à douter que le budget pour 1983 soit celui du « changement » promis par M. Louis Mexandeau. Les premières esquisses, a-t-il dit, situent le déficit de la poste entre 1,4 et 5,4 milliards de francs pour un besoin de financement oscillant entre 6,2 et 10 milliards ; aux télécommunications, l'excédent pourrait atteindre 3,3 à 6,2 milliards pour des investissements de 8'8 à 11,7 milliards. Aussi, pour la C.F.D.T., des conséquences sont-elles prévisibles sur les créations d'emplois, le reclassement des agents et l'avancée des revendications générales.

M. Tonnerre a encore parlé des conséquences possibles de la décentralidation sur les P.T.T. Opposée au « verticalisme », la C.F.D.T. y est favorable, à condition qu'elle n'aboutisse pas à *« un blocage de l'administration »*, laquelle doit, de toute façon, *« demeurer une administration d'Etat »*. Il a souhaité que la décentralisation et la déconcentration des services permettent tant au personnel qu'aux usagers et aux collectivités territoriales de prendre leur part dans le contrôle de l'organisation et du fonctionnement de l'administration.

FORUM DU DÉVELOPPEMENT • ŻYCIE WARSZAWY • EL MOUDJAHID • Magyar Nemzet • EL PAIS • 朝日新聞



« Nous, membres de l'Organisation des Nations unies, proclamons solennellement notre détermination commune de travailler d'urgence à l'instauration d'un nouvel ordre économique international fondé sur l'équité, l'égalité souveraine, l'interdépendance, l'intérêt commun et la coopération entre tous les États, indépendamment de leur système économique et social, qui corrigera les inégalités et rectifiera les injustices actuelles, permettra d'éliminer le fossé croissant entre les pays développés et les pays en voie de développement... »

(Déclaration concernant l'instauration d'un nouvel ordre économique international adoptée par consensus le 1er mai 1974 par la sixième assemblée spéciale des Nations unies.)

• LE SOIR • LA STAMPA • ПОЛИТИКА • EXCELSIOR • INDIAN EXPRESS • Le Monde • DAWN • le soleil •

Environnement et survie de l'humanité

LES ressources de la planète ne sont pas illimitées. Soumises à la pression qu'exerce sur elle la prolifération démographique du tiers-monde et trop souvent gaspillées dans les pays riches enclins à la surconsommation, elles sont de plus gravement menacées par les pollutions qu'entraîne aujourd'hui partout le développement général et souvent sauvage de l'industrialisation, de l'urbanisation et de la circulation automobile.

La gigantesque pollution dont souffre Mexico (« Excelsior »), la dégradation des régions côtières de la Méditerranée (« El Pais »), le saccage du territoire italien par le « miracle économique » (« la Stampa »), l'exode rural et la prolifération des bidonvilles au Pakistan (« Dawn »), évoqués dans ce numéro sont autant d'illustrations des agressions que subit partout l'environnement.

En 1972, cent quinze gouvernements ont enfin proclamé à Stockholm l'importance du problème de l'environnement. Ils ont voté des recommandations dont ils commencent à s'inspirer pour eux-mêmes et parfois aussi dans l'intérêt du tiers-monde. C'est ainsi que des recherches d'eau souterraines sont effectuées par des prospecteurs hongrois en faveur des pays en voie de développement (« Magyar Nemzet »). Des écoles françaises apprennent à des stagiaires étrangers à maîtriser la fabrication d'eau potale (« le Monde »). « Asahi Shimbun » fait état, pour sa part, de la volonté du Japon d'assumer les premières responsabilités en ce qui concerne la conservation environnementale dans la région du Pacifique.

Dix ans après Stockholm, à Nairobi, les mêmes gouvernements vont s'efforcer d'aller plus loin sur le plan concret, voire de rédiger une « déclaration politique ». De fait, le problème angoissant de la protection de l'environnement ne recevra pas de solution valable aussi longtemps que ses dimensions politiques et même morales ne seront pas sérieusement prises en considération. Car, écrit le journal sénégalais « le Soleil », l'environnement met en question la domination économique qu'exerce le monde industrialisé sur les pays en voie de développement. Exercée sans grand souci des hommes et de leur patrimoine économique et culturel, cette domination, assurent-ils, est la vraie responsable d'une misère qui constitue l'un des principaux facteurs de la dégradation de la nature dans le monde.

Une gestion éclairée des ressources de la planète est donc devenue indispensable. Elle implique le dépassement des conceptions libérales et socialistes trop dogmatiques, car les lois du marché et les planifications bureaucratiques ont souvent des effets dévastateurs. Jamais comme aujourd'hui il n'a paru aussi nécessaire d'associer les hommes à leur développement et de respecter l'environnement. L'expérience limitée d'intégration rurale dans le bas Zaïre que présente « le Soir » dans ce numéro est à cet égard encourageante ; celle aussi qu'expose l'UNICEF et qui concerne l'entretien de pompes à eau en Inde.

Mais, dans ce monde dominé par la peur, l'orgueil et la volonté de puissance, sera-t-il compris suffisamment à temps que :

1) La dégradation et la surexploitation de certaines ressources essentielles du globe, telles que la terre, l'eau, l'air, etc., constituent le plus grand péril dont l'humanité est menacée ;

2) Ce péril ne pourra être conjuré que si toutes les nations l'affrontent en partenaires et si les plus riches d'entre elles acceptent un retour à la frugalité.

De la réponse à ces deux questions va dépendre littéralement la survivance des prochaines générations et des civilisations dont elles sont les héritières.

JEAN SCHWOEBEL,
coordonnateur.

TRIBUNE DES NATIONS UNIES

Dix ans après Stockholm

DIX ans après la déclaration de Stockholm par laquelle cent treize Etats ont appelé « à présenter et à améliorer l'environnement pour les générations humaines présentes et futures », une nouvelle conférence à laquelle participeront la majorité des Etats membres de l'O.N.U. va se réunir à Nairobi au mois de mai prochain. Celle-ci procédera à un tour d'horizon complet de la question à partir des cent neuf recommandations contenues dans le « plan global » qui avait été approuvé à Stockholm, recommandation dont l'application est généralement appréciée « passable à bien ».

Il s'agit notamment de savoir comment les engagements pris et le plan d'action adopté à Stockholm doivent être renforcés et rendus plus efficaces au cours des dix prochaines années. Il s'agit également, par delà l'étendue et la complexité du problème de l'environnement, de fixer les priorités immédiates auxquelles doit s'attaquer la communauté internationale.

Le problème sans doute le plus grave est la perte actuelle et prévisible d'environ 20 millions d'hectares de terre fertile par an, sous l'effet du déboisement, de l'érosion du sol et de l'avance du désert. C'est ainsi que depuis vingt ans le monde a perdu plus de 20 % de ses forêts, le nombre d'arbres coupés étant environ dix fois supérieur à celui des arbres plantés. Sur la base d'estimations actuelles, ce sont quelque 3 milliards d'hectares de pâturages, pour l'essentiel dans des pays en voie de développement, qui risquent de se dégrader jusqu'à ne plus être en mesure d'assurer les ressources nécessaires à la survie des êtres humains qui en dépendent.

La question de l'environnement n'en est plus au stade de la définition des problèmes, sous quelque forme que ce soit, mais à celui de leur solution. Les choses ont changé depuis que les gouvernements ont établi à Stockholm leur liste de « vingt-six principes communs » concernant les responsabilités et l'interaction de l'homme avec l'environnement. Désormais, l'image doit être celle de peuples et d'Etats pleinement engagés et solidaires au sein d'un vaste réseau d'interdépendances en matière d'environnement et d'économie. Il s'agira de mettre en pratique le concept selon lequel le développement humain, la croissance économique et la protection de l'environnement constituent des objectifs indissolublement liés et étroitement solidaires.

L'exemple de la Banque mondiale

Ce dont se préoccupent les gens qui préparent la conférence de Nairobi est donc de savoir ce qu'il faut entendre par « engagement pratique ». Il leur faut également rédiger le projet d'une déclaration politique — courte et compréhensible, voilà la difficulté — qui contiendra l'engagement solennel des gouvernements de remplir les promesses de Stockholm. A cet égard, un texte intitulé « Stratégie mondiale pour la conservation », fruit d'un effort de coopération entre agences des Nations unies et gouvernements, contient une formule qui pourrait avoir l'impact recherché : « *Nous n'avons pas hérité de la Terre de nos parents, nous l'avons empruntée à nos enfants.* » Ce qui implique évidemment la nécessité de recevoir des « électeurs » un mandat pour prendre des décisions politiques à Nairobi.

Le docteur Mostafa Tolba, directeur exécutif du Programme des Nations unies pour l'environnement (PNUE), qui organise cette réunion avec l'approbation de l'Assemblée générale de l'ONU, s'efforce actuellement de préciser la signification exacte de cet engagement pratique pour la « cause de l'environnement », à une époque où l'attention et les ressources sont détournées par la crise résultant des effets de l'inflation, des déficits commerciaux, de la récession générale et du chômage.

Prenant récemment la parole devant le comité pour l'environnement du Parlement européen, il a rejoint les propos de M. Clausen, président de la Banque mondiale, sur « l'environnement et le développement » ainsi que sur la réaction « exemplaire » de la Banque mondiale et de sept autres importantes institutions financières multilatérales. Les 14 milliards de dollars qu'elles allouent annuellement à l'aide au développement sont désormais étroitement liés à des « considérations environnementales », et ce depuis leur déclaration commune négociée par le PNUE il y a deux ans.

JOHN EAMES.

(Programme des Nations unies pour l'environnement.)

(Lire la suite page 30.)

EXCELSIOR EL PERIODICO DE LA VIDA NACIONAL *(Mexico)*

Mexico sur la voie du chaos

LE Mexique semble avoir inventé une nouvelle stratification sociale : la division entre les gens irritables, névrosés et tendus de la capitale, et le reste des Mexicains, qui vivent dans les villes moyennes et les bourgades ou dans les campagnes.

Les autorités mexicaines ont commencé à s'inquiéter ouvertement du milieu physique, économique, social et psychologique de Mexico, conglomération urbaine caractéristique d'un des centralisme les plus inflexibles en tout point et auquel on doit peut-être le phénomène de croissance le plus spectaculaire du monde de ces dernières années.

En 1930, la capitale s'étendait sur 200 kilomètres carrés. Quarante ans plus tard, sa superficie atteignait 650 kilomètres carrés, et elle dépasse aujourd'hui 800 kilomètres carrés. La population, qui était d'un peu plus de 1 million d'habitants dans les années 30, a atteint 2 800 000 habitants en 1950 et 8 350 000 en 1970 ; elle est actuellement supérieure à 14 millions d'habitants.

Cette population, contenue dans une zone centrale de 137 kilomètres carrés en 1930, commença un mouvement d'expansion qui devait la conduire à envahir les zones boisées, les collines des alentours et même le lit des lacs voisins, dont le système d'alimentation fut intégré au réseau d'égouts de la ville. Au seizième siècle, à l'arrivée des conquistadors espagnols, la ville était fondée sur un système essentiellement lacustre, dont les voies de communication étaient des canaux.

Dans ce qui fut littéralement une explosion dans toutes directions, la ville accéléra le processus d'urbanisation en modifiant les mœurs et toute la vie économique des régions voisines, qu'elle digéra peu à peu.

Mais cette concentration urbaine s'accompagna d'une centralisation économique poussée : en 1950, Mexico produisait 22 % du PIB, en 1960 31 %, en 1975 44 %, et actuellement la part qui lui revient atteint presque la moitié du total national.

La spécialiste Gloria Gonzalez Salazar qui rapporte qu'en 1965, la ville, fournissait plus de 35 % du PIB, pouvait en outre se targuer des résultats suivants : 34,6 % du nombre total des établissements industriels ; 46 % des emplois industriels et 51,3 % de la production industrielle.

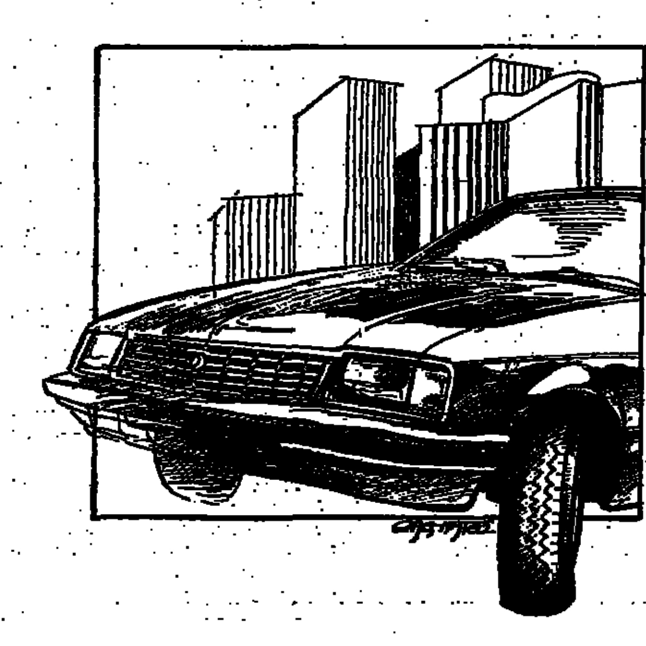
Qui plus est, sur deux cent cinquante et une entreprises étrangères, 56,2 % s'étaient implantées dans le district fédéral. Ce phénomène fait apparaître l'un des facteurs déterminants du processus, car la faible capitalisation du Mexique de cette époque offrait, après la guerre, aux capitaux transnationaux, essentiellement d'origine nord-américaine, les conditions d'une base sûre, stable, dotée d'une infrastructure en progression et d'une main-d'œuvre bon marché, toute disposée à se vendre.

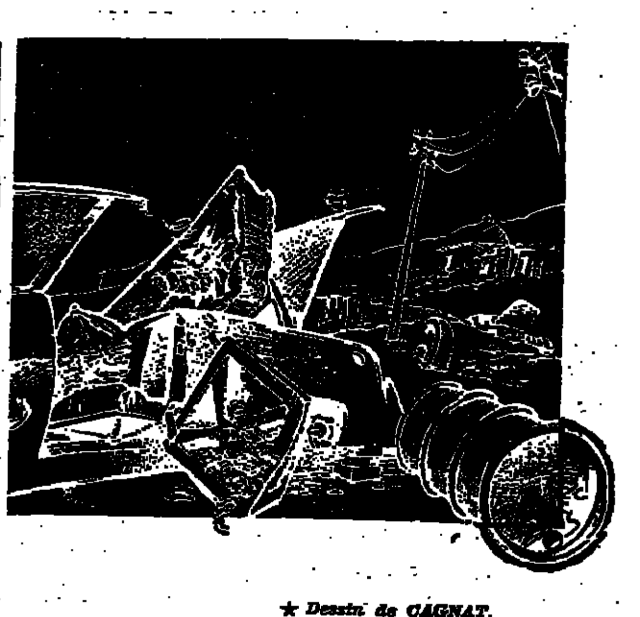
Sur ce plan, on vit jouer à plein le système de la sous-traitance à bas prix. En effet, non seulement le Mexique est voisin des Etats-Unis — le coût des transports entre les deux pays est relativement intéressant, — mais en outre le prix de la main-d'œuvre y était à peine supérieur à ce qu'il était en Corée, aux Philippines, à Taïwan et dans d'autres pays secourus par le capitalisme étranger.

Tous ces facteurs, en se développant au fil des années, entraînèrent finalement un processus de dégradation de tous les aspects du milieu, non seulement à cause de l'industrialisation accélérée, mais aussi parce que les visées qui caractérisent ce développement firent que les établissements industriels ne furent pas dotés des mécanismes de contrôle des émanations des poussières et des gaz toxiques.

EDILBERTO SOTO ANGLI.

(Lire la suite page 30.)





★ Dessin de CAGNAT.

le soleil *(Dakar)*

Le développement ambigu

L'ENVIRONNEMENT — voilà encore un terme qui vient des pays dominants, et qui traduit leur inquiétude devant les effets d'un développement mal maîtrisé et d'un mal — développement qu'ils communiquent. Pleins d'hésitations, les Africains regardent autour d'eux. Ils constatent que, sinon le mot, du moins le concept leur est familier. En même temps, ils découvrent que les environnements africains subissent les agressions et les transformations les plus graves qu'ils aient jamais connues. Et ils se demandent comment y faire face.

Ainsi que le révèle une analyse minutieuse du comportement « traditionnel » des groupes humains de l'Ouest africain à l'égard du milieu, plus des trois quarts de ces peuples ont géré leur environnement avec sagesse et près de la moitié d'entre eux avec le vif souci de le préserver. Une lecture attentive des pratiques sociales et religieuses montre qu'elles agissent, souvent, comme régulatrices de l'environnement — les bois sacrés, par exemple, faisant office de réserve de flore et de faune et les interdits intervenant dans le système de rotation des cultures aux fins de permettre une restauration suffisante de la fertilité.

Par contre, l'agriculture minière — qui extrait des produits sans apporter de contrepartie, — l'exportation du bois, la pêche abusive des bateaux-usines venus de loin, l'extraction de minerais sans tenir compte des besoins futurs de l'Afrique, expriment la fonction impartie aux environnements africains de répondre à la demande des pays dominants et des grandes agglomérations qui se développent selon un modèle urbain importé, alors que, parallèlement, croissent des bidonvilles insalubres et surpeuplés ; où le gaspillage énergétique des beaux quartiers renforce la dépendance à l'égard des importations pétrolières croissantes, alors que les quartiers populaires contribuent à chaque instant à travers leur consommation de bois ou de charbon de bois à accélérer le déboisement et la désertification. Ainsi l'extension des écosystèmes de type saharien ou subsaharien constitue sans doute l'aspect à la fois le plus frappant et le plus symptomatique de l'évolution en cours. La gestion des pâturages échappant aux règles qu'imposaient séculairement les groupes humains pastauraux, l'avancée imprudente de certaines cultures et la destruction de la végétation arbustive et arborée ont accru la fragilité de l'environnement, plus exposé désormais aux catastrophes des sécheresses, et ont conduit au pessimisme bien des éleveurs et des cultivateurs vivant dans les zones menacées, accentuant la tendance au départ. Ici comme ailleurs, les agressions contre l'environnement prennent d'autant plus de gravité qu'elles induisent les comportements désabusés d'une large part de la population concernée.

Les contraintes socio-politiques

Certes, quelques actions communes à plusieurs pays ont été réalisées ou s'esquissent : organisation anti-acridienne, lutte contre les grandes endémies, campagne conjointe contre la peste bovine, accords sur la pêche maritime, convention de protection de la faune, etc. Même s'ils restent fort limités dans leurs effets présents, ces efforts méritent *encouragement*.

Au niveau des politiques nationales, la mise en place de parcs nationaux, la réduction, fort limitée jusqu'à présent, de certaines nuisances urbaines ou industrielles, le reboisement même si, en fait, il marque le pas dans la majeure partie des pays, ne sont pas sans intérêt. Mais les codes de l'environnement, là où ils ont été promulgués, restent souvent lettre morte, et l'on ne peut se garder d'une certaine inquiétude en face de politiques tablant surtout sur les agents des pouvoirs publics pour préserver et améliorer l'environnement.

En fait, on ne peut parler d'environnement, en Afrique, sans s'attirer le reproche d'ambiguïté. Et l'on comprend fort bien pourquoi. Certains politiciens se sont saisis du terme pour masquer les causes réelles de phénomènes majeurs comme l'extension des bidonvilles ou l'avancée du désert, minimisant les effets de la domination extérieure et du drainage des campagnes au profit de l'étranger et de la catégorie sociale dominante.

Or une véritable analyse environnementale met aussitôt en évidence ces contraintes socio-politiques. En effet, si le terme « environnement » est passé, grâce au P.N.U.E., dans le vocabulaire courant de politiciens, de techniciens et de journalistes, il n'y a pas pour autant consensus ni sur le sens même du concept ni sur le contenu de ce que pourrait être une politique de l'environnement. Pour certains, le modèle européen ou américain s'impose, là aussi : résorber quelques conséquences néfastes de la production industrielle et du fonctionnement de la société de consommation *et préserver la nature dans* quelques zones privilégiées. Pour ceux-ci, la notion de coût environnemental peut, certes, intervenir, mais seulement après les calculs classiques de coûts-bénéfices.

Pour d'autres, l'approche par l'environnement conduit d'abord à un *constat :* des agressions et ce qu'on pourrait appeler, en dépit d'une certaine redondance, des disparités socio-environnementales. Puis à une *méthode :* l'attention portée plus particulièrement aux relations et interférences, *une approche délibérément* interdisciplinaire. Enfin, à une *pratique :* des activités intégrées partant des besoins, recourant à un ensemble de techniques adaptées et, l'environnement étant l'affaire de tous, impliquant dans l'action l'ensemble de la population.

Une nouvelle approche

C'est le point d'appui indispensable des nouveaux types de formation dont l'Afrique souhaite se doter à partir *du moment où elle sera vraiment* débarrassée des modèles aliénants. Pour tirer le parti maximum des ressources mobilisables localement, une *formation technologique généralisée* s'impose, avec, dans chaque milieu, la mise en pratique de séquences d'enseignement porteuses à la fois d'une réflexion sur les techniques traditionnelles, d'une initiation à la pratique de techniques améliorées et d'une promotion de la créativité populaire, tandis que, en quelques points du continent, l'importation indispensable de certaines techniques de pointe s'opérerait.

L'ensemble des relations impliquant la nature et les hommes — l'environnement — a d'abord été, en Afrique, une évidence partagée par tous et une pratique quotidienne. Par la suite, l'environnement est devenu l'un des modes traduisant l'intrusion de dominations externes, parfois bénéfiques, maléfiques souvent, bouleversant les paysages et secouant les sociétés. Maintenant, l'environnement, si l'on en décide ainsi, peut traduire une nouvelle cohérence, un développement dépassant les anciennes catégories ou, si l'on préfère, un écodéveloppement.

L'ambiguïté étant ainsi levée, cette nouvelle acception d'un concept vieux comme le monde aura-t-elle le pouvoir mobilisateur et libérateur qu'on espère ? Peut-être, car il faudra bien trouver les termes d'une nouvelle alternative au sous-développement *qui persiste et au mal-développement* qui s'accentue.

J. BUGNICOURT.

responsable d'ENDA (Environnement et développement de l'Afrique).

LA STAMPA *(Milan)*

Les leçons du tremblement de terre

LA reconstruction dans les zones dévastées par le tremblement de terre du 23 novembre 1980 (cent cinquante-deux mille sans-abri dans cent quatre-vingts communes du Sud) *a été et reste* au centre des discussions sur l'environnement en Italie ; non seulement en raison de l'ampleur du désastre, mais aussi à cause de l'importance qu'il revêt en tant qu'indicateur écologique.

Il s'est avéré avant tout que les dégâts à Irpinia ont été disproportionnés par rapport à la force du séisme. La dégradation du territoire, l'érosion des sols, les éboulements fréquents provoqués par des interventions humaines inconsidérées, les constructions sur des terrains instables, tous ces facteurs ont contribué à aggraver les effets des secousses qui n'ont jamais atteint des niveaux exceptionnels. Il est significatif que se soient écroulés des édifices en ciment armé (San Angelo dei Lombardi) construits sur des pentes instables. Il est significatif également que de très anciennes habitations rurales aient bien résisté.

Douze millions d'Italiens vivent dans des zones exposées à des risques prévisibles de tremblements de terre, du Frioul à la Toscane et au Latium, et à presque tout le Mezzogiorno (à l'exclusion de la Sardaigne). Huit millions et demi de pièces d'habitation appartenant à des constructions situées dans les zones sismiques nécessitent des travaux urgents ou immédiats de consolidation. Deux mille sept cent cinquante-deux communes, grandes et petites, ont été classées dans la catégorie « à coefficient de risques élevé ».

Le désastreux abandon de l'agriculture

Comment garantir la sécurité de leurs habitants ? Les travaux coordonnés des sismologues, géologues et géotechniciens donnent aux communes sinistrées la possibilité de planifier la reconstruction sur des terrains appropriés et avec des techniques antisismiques adéquates.

Il sera beaucoup plus difficile et coûteux d'appliquer ces indications scientifiques et techniques aux travaux de consolidation antisismiques, qu'il s'agisse des zones touchées par le tremblement de terre ou des zones à coefficient de risques élevé. Selon les estimations les plus larges, on pense que ces travaux coûteront 40 000 milliards de lires. Avec des tirants d'acier pour consolider la maçonnerie, des mini-pilotis, des protections en grillage métallique et en ciment, des injections de résine spéciale, on peut augmenter de 80 % la résistance des édifices anciens.

Si l'on investissait chaque année, pendant vingt ans, 2 000 milliards de lires dans des ouvrages de ce genre, on éviterait à la collectivité d'autres pertes graves de vies humaines et d'autres ruines. Les nouvelles constructions dans les zones exposées aux risques sismiques devront être envisagées uniquement sur des terrains déclarés adéquats et avec des techniques particulières. Mais la construction de maisons neuves « à l'épreuve des tremblements de terre » coûtera de 6 à 7 % plus cher.

Il n'y a pas que les zones sismiques qui soient sujettes à des désastres. Le tremblement de terre a mis en évidence un phénomène très étendu : la dégradation de l'environnement qui résulte de l'abandon de l'agriculture, en particulier de l'agriculture de colline et de montagne, dominante en Italie pour des raisons géographiques. De 1951 à 1971, le Mezzogiorno a perdu presque un quart de sa population au profit des villes industrielles du Nord. Dans les zones affectées par l'exode, on a abandonné les cultures, les pâturages et les bois, ce qui a provoqué d'importants déséquilibres. Plus d'un millier de communes sont directement menacées par des éboulements. Les inondations répétées en Calabre comme dans le Piémont ont déjà causé des dégâts évalués à 18 000 milliards de lires.

Pour remédier au déséquilibre hydrogéologique et lutter contre son expansion, il existe « des projets spéciaux » de l'Etat et des régions ; mais les effets en sont limités faute de crédits et à cause du manque de volonté dont font preuve les hommes politiques quand il s'agit de les réaliser. Le Parlement est actuellement saisi d'une loi-cadre — ainsi nommée parce qu'elle « donne » des orientations pour les autres lois nationales et régionales — concernant les parcs et réserves naturels, prévus ou existants, applicable aux territoires et milieux menacés par le déséquilibre écologique. Dans ce secteur, les progrès sont sensibles.

On a créé plus de cinquante parcs régionaux, qui représentent une superficie de plus de 10 000 hectares. Les parcs nationaux (Gran Paradiso, Stelvio, Abruzes, Circeo) sont passés de 200 000 à 270 000 hectares. On prévoit la création de huit autres parcs nationaux : Alpes-Maritimes, Belluno (Dolomites), Col de Tarivis, delta du Pô, monts Sibyllins, Pollino, Etna, Gennargentu. Les projets de parcs régionaux se comptent par centaines. On a multiplié les réserves naturelles : il en existe aujourd'hui plus d'une centaine (dont l'île de Montecristo) qui représentent une superficie de 60 000 hectares.

Au programme des années 90 : protéger au moins 10 % du territoire national. Le chiffre actuel est de 1,5 % contre 18 % en Allemagne fédérale, 10 % en Grande-Bretagne, 8 % en France.

Les parcs et réserves naturels sont créés à des fins multiples, non pas uniquement dans le but de défendre directement ou indirectement (les inondations peuvent provenir de montagnes situées à des centaines de kilomètres) des territoires et des milieux menacés. Les parcs sont un des moyens de cette lutte, qui exige aussi d'autres modes d'intervention et des programmes pour un aménagement plus rationnel du territoire, littéralement saccagé dans les années du « miracle économique » et de la prolifération anarchique de la construction.

MARIO FAZIO.

EL PAIS *(Madrid)*

Le saccage de la Méditerranée

ON peut dire que la Méditerranée est presque un grand lac. La période de renouvellement de ses eaux est de quatre-vingts ans. Cela signifie que s'y accumulent progressivement les polluants, car on en déverse beaucoup plus qu'il ne s'en échappe vers l'Atlantique par le détroit de Gibraltar.

Partageons la Méditerranée en deux en tirant un trait entre la Sicile et la Tunisie. Dans la zone occidentale ainsi définie se trouvent les régions où la densité de la population est la plus forte et où l'on constate la plus grande affluence touristique en été (cinquante-cinq millions de touristes chaque année). C'est dans cette partie également que sont concentrées les industries côtières, de Valence en Espagne à Livourne en Italie. Au contraire, les ports où il est permis de vidanger les pétroliers sont situés hors de cette zone, ce qui n'empêche pas que l'on y détecte, de plus en plus fréquemment, des nappes de pétrole résultant de délestages illégaux.

★ *Dessin de CAGNAT.*

Les conséquences de la pollution

La pollution provoquée par les eaux usées des villes est proportionnelle à la croissance anarchique des populations riveraines. Elle entraîne une détérioration des écosystèmes voisins de la côte, dont l'importance est capitale, car c'est là que se reproduisent les poissons. En outre, elle s'accompagne d'une prolifération de virus et de bactéries qui provoquent parfois des maladies de peau et des infections gastriques et des *muqueuses*.

Dans de nombreux endroits de la Méditerranée, et sans parler des périodes de sécheresse, on manque d'eau. C'est folie de la jeter à la mer, quand les techniques de réutilisation permettent aujourd'hui, avec toutes les garanties sanitaires, de s'en servir comme engrais liquide pour l'irrigation et même de la destiner à la consommation *humaine*. Il ne serait pas difficile de faire en sorte que ce recyclage soit économiquement rentable.

Quant aux effets des déchets industriels, manifestes dans la partie nord du bassin occidental de la Méditerranée, ils sont amplifiés par la présence de déchets rejetés par les villes quand les deux phénomènes se conjuguent. Le volume de ces déchets ne fera que croître lorsque les pays du nord de l'Afrique atteindront un niveau d'industrialisation équivalant à ceux du sud de l'Europe.

Les législations, la surveillance et les sanctions grâce auxquelles on prétend résoudre cette situation sont insuffisantes. Les grandes réunions internationales n'apportent quasiment rien : en effet, lorsqu'il s'agit d'investir de l'argent pour étudier des problèmes, ou d'imposer le respect du principe *« au pollueur de payer »*, ce ne sont plus que faux-fuyants et complications. Les consultations se transforment en dialogues de sourds et l'on se renvoie la balle de façon lamentable. Il n'y a pourtant qu'une seule solution possible : ne pas rejeter de déchets à la mer. Les problèmes techniques que cela pose sont *presque tous résolus, mais il ne faut* pas oublier que la lutte contre la pollution coûte deux fois plus cher que les mesures préventives.

La surexploitation et l'épuisement des ressources halieutiques

Sur les 760 000 tonnes de poissons pêchés en 1976 en Méditerranée, *320 000 tonnes ont été capturés dans* la cuvette occidentale, de la Sicile à Gibraltar. Quarante pour cent de ces prises portent sur des poissons de fond et sont réalisées pour l'essentiel par des chalutiers. Le caractère artisanal ou semi-artisanal de la pêche au chalut n'empêche pas que, depuis quelques dizaines d'années, on soit parvenu, dans presque toutes les zones méditerranéennes de pêche au filet d'Espagne, de France et d'Italie, à un régime de surexploitation. Cela est dû à l'augmentation incontrôlée du nombre d'embarcations, et surtout, à la puissance de leurs moteurs. Ces flottilles se dotent actuellement de moyens modernes de repérage et d'évaluation des bancs de poissons.

Le fait que les pays africains, dont les flottes sont très peu développées, exploitent faiblement leurs zones de pêche n'est consolant que temporairement. On peut prévoir que, au fur et à mesure des progrès de l'industrialisation dans ces pays, il ne sera pas facile de convaincre les gouvernements, emportés par l'euphorie du développement, de ne pas commettre les mêmes erreurs écologiques que leurs voisins du Nord. Il faut également surveiller les activités des flottes de pays lointains, comme celle du *Japon* qui a *récemment commencé* à opérer en Méditerranée, à la recherche essentiellement des grands poissons pélagiques comme le thon et l'espadon.

La destruction du littoral, acte irresponsable

En moins de trente ans, le paysage littoral de la Méditerranée en Europe *occidentale a été radicalement transformé*. Au rythme de la croissance démographique et surtout du développement massif du tourisme, les plages ont été ceinturées de murailles de béton hôtelier, les villes ont pris d'assaut les falaises, les autoroutes et les routes côtières ont entaillé les côtes et des centaines de ports de plaisance ont fleuri sur le littoral, ce qui a eu pour effet de le modifier, de le polluer, et de le « privatiser ». En échange d'un développement économique incontestable, encore qu'inégal, pour les populations locales, des *villages entiers de pêcheurs, d'arti*sans et d'agriculteurs se sont convertis au bâtiment et au tourisme, ce qui a entraîné la destruction du paysage naturel et urbain et la mort des cultures traditionnelles.

Aujourd'hui les organisateurs de voyages d'Europe commencent à s'orienter vers la Grèce, la Yougoslavie, et le nord de l'Afrique, et abandonnent des pays comme l'Espagne, au littoral défiguré et où sévit une crise difficile à résoudre dans les secteurs de l'hôtellerie et du bâtiment, qui s'étaient développés de façon désordonnée et anormale.

Certains pays comme la France s'emploient à essayer de sauver ce qui reste du littoral, avec des lois qui interdisent formellement les constructions du type « marina » et qui proscrivent la construction de routes à moins de 200 mètres de la côte, et de maisons à moins de 100 mètres. Les mesures de protection du paysage doivent être généralisées, en complément de toutes celles qui sont destinées à lutter efficacement contre la pollution et à restaurer les écosystèmes. Ces mesures sont chaque jour plus urgentes, si nous voulons garder quelque espoir pour notre Méditerranée si maltraitée.

X. PASTOR et CHACARTEGUI,

membres du groupe d'orthologie et de défense de la nature.

PAR LE GASPILLAGE ET LA MISÈRE

SUR LE TERRAIN AVEC LES HOMMES

Le Monde *(Paris)*

A l'école du savoir-faire

ILS sont trois, penchés sur un corps de pompe qu'ils désossent pièce à pièce. Le Nigérian Abdul Nwokoye, futur technicien d'hydraulique rurale, la Mexicaine Victoria Orozco, ingénieur de la ville de Mexico, et le Zaïrois Kabasele Dyckoba, responsable de la Société de distribution d'eau de Kinshasa.

Avec une douzaine d'autres, ces trois *professionnels étrangers participent* à un stage de perfectionnement dans les ateliers de la Fondation de l'eau à Limoges (Haute-Vienne) (1). *Envoyés par* leur pays d'origine, nantis d'une bourse, ils vont pendant quelques mois *profiter de* la technologie et *du* savoir-faire que la France a accumulés depuis des années dans la fabrication de l'eau potable et dans l'épuration des effluents.

Dès leur retour au Nigéria, au Mexique ou au Zaïre, les stagiaires de *Limoges devront* affronter les problèmes concrets : comment approvisionner un village, épurer les effluents d'une raffinerie, gérer le réseau de distribution d'une grande ville. Ils apprécient la formation pratique et intensive qu'on leur donne ici.

Des stagiaires de trente pays

La Fondation de l'eau, créée en 1976 par l'université et la ville de Limoges, avec le concours du ministère de l'environnement et de quarante sociétés privées, est une institution vraiment originale. Fruit d'une initiative purement régionale, elle associe des services publics et le secteur privé, et se veut un instrument exclusivement pratique de formation professionnelle. La Fondation est largement tournée vers l'étranger : sur les quatre cents stagiaires reçus en 1981, la moitié venaient d'une trentaine de pays différents, notamment d'Afrique et d'Amérique du Sud. Ces effectifs en provenance d'outre-mer s'accroissent de 30 % par an.

Autour du directeur, Jacques Casteignau, quarante-trois ans, d'un dynamisme exceptionnel, s'est formée une équipe de vingt-cinq spécialistes, tous bilingues, et dont l'âge moyen ne dépasse pas trente ans. Parmi eux un Algérien, un Congolais et une Américaine.

Rien n'a été négligé pour donner aux stages leur efficacité maximale : les salles de cours sont bien entendu dotées d'un système de traduction simultanée. Chaque élève peut, en outre, répéter leçons et exercices, en dialoguant à son rythme avec des *micro-ordinateurs, véritables* moniteurs électroniques à l'inlassable patience. Un atelier permet de se familiariser *avec l'entretien des pompes*, moteurs d'armoires électriques, qui équipent les usines de traitement et d'épuration des eaux.

Toutes les techniques de l'eau

Sur une plate-forme de près de 2 hectares, les élèves peuvent enfin *s'exercer sur* des installations grandeur *nature* : lagunes d'épuration, fabrique d'eau potable, réseau de distribution, laboratoire d'analyses, station d'épuration — la panoplie complète des techniques est ici en fonctionnement. « *Quand les stagiaires quittent Limoges*, dit Jacques Castelgnau, *je vous garantis qu'ils sont opérationnels.* »

La Fondation de l'eau sort donc de ses murs. En 1981, par exemple, ses équipes d'enseignants, emmenant avec eux une partie de leur matériel sur des camions semi-remorques, se sont rendues au Maroc et à Sri-Lanka, à la demande de ces deux pays. Au Maroc, pendant six semaines, ils ont multiplié stages, séminaires et expositions sur le thème de l'eau potable. Trois cents ingénieurs et techniciens locaux ont été touchés.

Telle est l'une des contributions de la France à la Décennie internationale pour l'eau potable et l'assainissement décrétée par les Nations unies. Parmi les multiples problèmes d'environnement que connaissent les pays en voie de développement, ceux qui touchent à l'eau sont parmi les plus *dramatiques. Sur les deux milliards d'êtres humains* vivant dans ces pays, 60 % n'accèdent que difficilement à l'eau potable et 75 % ne disposent d'aucune installation sanitaire. Leurs besoins en irrigation sont immenses, et la nécessité d'épurer les rejets industriels y apparaît avec une évidence croissante.

C'est aussi pour répondre à cette demande qu'à l'initiative du ministère *de l'environnement* a démarré, voici trois ans, dans le *parc* d'activités de Sophia-Antipolis (Alpes-Maritimes), le Centre de *formation* international à la gestion des ressources en eau (Cefigre) (2). Là encore, une jeune et petite *équipe — quinze personnes* — est au travail autour de son directeur, Jean-Paul Pfister, quarante-cinq ans. *Ils reçoivent exclusivement* de futurs décideurs et gestionnaires étrangers. Fonctionnaires, responsables de *sociétés* privées et cadres moyens viennent suivre des sessions de trois à cinq semaines. Sujets traités : eau potable, irrigation, techniques d'assainissement, hydraulique villageoise, planification des eaux en zone aride.

Les cours sont théoriques, certes, mais on se transporte sur le terrain pour étudier les réalisations du canal de Provence et celles du Bas-Rhône-Languedoc. « *Il nous faut être concrets, efficaces et donc attentifs aux besoins de nos stagiaires* », dit Jean-Paul Pfister.

En deux ans, le Cefigre a déjà accueilli cent quatre-vingts participants de vingt-sept pays différents, surtout du Bassin méditerranéen, du Proche-Orient et d'Afrique. Les effectifs doublent d'une année sur l'autre. Le programme de 1982 prévoit dix sessions différentes, dont une à Abidjan, en Côte-d'Ivoire.

Il faudrait encore souligner l'activité de l'Agence de coopération technique industrielle et économique (ACTIM) (3), *qui dépend* du ministère de l'économie et des finances. Au cours de trois sessions d'études multinationales, elle a reçu en 1981 près de quatre-vingts *professionnels* étrangers, venus se *perfectionner* dans la lutte contre la pollution atmosphérique et contre les marées noires. D'autres jeunes *professionnels*, davantage préoccupés par la *protection* de la nature ou par l'hygiène du milieu, ont été reçus en stage dans divers services du ministère de l'environnement. Au total, près de six cents étrangers ont été accueillis en 1981 par des organismes français.

MARC AMBROISE-RENDU.

(1) Fondation de l'eau, 123, rue Albert-Thomas, 87100 Limoges.

(2) Cefigre, Sophia-Antipolis B.P. 13, 06560 Valbonne.

(3) ACTIM, 64, rue Pierre-Charron, 75008 Paris.

LE SOIR *(Bruxelles)*

Avec patience et lenteur

QUE ceux qui connaissaient la zone *villageoise* de Mbanza-Ngungu dans le Bas-Zaïre avant 1979 ne se précipitent pas pour voir ce qui a changé depuis qu'a démarré *une* opération de « développement rural intégré » *menée* à la fois par les services locaux du développement rural, des travaux publics et de l'aménagement du territoire, le secrétariat général de la jeunesse du Mouvement populaire de la révolution et par l'Agence de coopération culturelle et technique (A.C.C.T.), qui regroupe la plupart des pays francophones du monde ! C'est que, dans ce projet qui consiste à fixer la population dans les villages, en améliorant à la fois les conditions de travail et le cadre de vie, tout est à petite échelle et *tout va lentement. Mieux* : la petitesse et la lenteur font partie de la philosophie d'un projet qui illustre bien ce que devrait *être l'action écologique* dans les *campagnes du tiers-monde*.

« *A quoi bon*, explique Jean Raus, *qui suit le projet pour l'A.C.C.T., à quoi bon se précipiter et réaliser des choses auxquelles la population locale ne participe pas, et pour lesquelles elle ne se sent pas concernée ?* » Il faut dire qu'en l'occurrence le mauvais exemple n'était pas loin. C'est dans la même région en effet que des experts chinois sont venus implanter une culture de riz. Techniquement, pas de problème. Mais la population ne « *marche* » pas... elle n'a jamais mangé de *riz* !

Non au groupe électrogène

C'est pourquoi le projet Bas-Zaïre a commencé par une longue phase d'étude. Et c'est pourquoi ses responsables ont d'emblée dit « non » à la première requête des gens du cru quand on les a consultés : un groupe électrogène. Ils avaient mission en effet de sonder plus en profondeur les besoins et les aspirations des populations — en fait, tout juste quelque six cents personnes, ce qui est peu, mais pas si facile à mettre d'accord — et de ne pas s'arrêter à cette sorte de mirage moderniste.

A vrai dire, la zone était bien connue et elle a été choisie notamment parce qu'elle avait déjà fait l'objet d'investigations de la part du Bureau d'études d'aménagements urbains (BEAU), un organisme d'une compétence technique rare en Afrique. De plus, fort proche de Kinshasa (180 kilomètres), elle est aisément accessible par la route qui relie la capitale à Matadi. Cela a d'ailleurs deux conséquences contradictoires : il est très — trop — commode d'aller gonfler le prolétariat des bidonvilles kinois ; il est possible de « faire quelque chose » sur place. Ce qu'il fallait de prime abord faire comprendre aux intéressés.

Après un an d'étude et de pesage quotidien des rations alimentaires de plusieurs familles, il est apparu clairement que le *problème numéro un* était celui de la nourriture et qu'il y avait dans la région une certaine carence *en* protéines. Etait-ce la conséquence d'un manque de terres arables ? Non, au contraire...

Et c'est là que l'écologie pointe le bout de son nez. En effet, pour une raison assez bizarre — la crainte de voir de nouveaux habitants occuper les villages — les paysans ont *pris* l'habitude de cultiver des champs éloignés de chez eux. Si bien que le BEAU a pu diagnostiquer une forte dégradation des sols tout autour des villages et hameaux, *due* au *fait* que ces anciennes forêts défrichées brutalement ne sont jamais mises en culture.

Il a donc fallu « programmer » la réoccupation de ces sols par des cultures locales — manioc, arachide, etc., *mais pas de riz !* — et à l'aide de méthodes — les mots reviennent souvent dans les rapports des experts — « *techniquement et financièrement maîtrisables* ». Et c'est peut-être jusqu'ici l'apport le plus concret du projet d'avoir permis la construction d'un atelier qui sert désormais à construire quelques outils très simples : un semoir, une décortiqueuse d'arachides, etc.

Maintenant que le grignotement d'un nouvel espace agricole est entamé, le projet peut arriver à sa seconde phase. Pour que ces gens, désormais pourvus de nourriture et de travail, se fixent définitivement dans leurs villages, il va falloir leur donner en plus de l'eau propre, une évacuation convenable de leurs déchets, une énergie plus disponible, bref, un environnement plus attractif.

La philosophie de l'action est ici encore bien claire : il s'agit d'utiliser la main-d'œuvre locale, qui sera dûment formée, et les matériaux de l'endroit, en ayant bien soin de ne pas épuiser les ressources. Et en veillant à respecter les coutumes locales, par exemple pour ce qui est du mode de propriété foncière, très particulier et très déroutant dans un régime matrilinéaire.

On l'aura compris : l'« aménagement rural intégré » de la zone de Mbanza-Ngungu n'entrera pas dans les annales et *surtout* pas au chapitre des statistiques éloquentes. Non, il s'agit d'un projet microscopique, mais cette taille est un élément d'analyse intéressant, car il est *bien* évident qu'on ne pouvait pas faire d'une population plus vaste cette espèce de laboratoire où s'élabore une *méthodologie* prudente d'assistance écologique au bénéfice du tiers-monde.

Il semble que cette *discrétion* n'a pas trompé les experts : la méthodologie devrait, cette année encore, être appliquée dans deux autres régions du Zaïre et dans deux autres pays d'Afrique. Et les spécialistes du Programme des Nations unies pour l'environnement (PNUE) s'y intéressent de fort près afin de pouvoir l'expérimenter à leur tour ailleurs.

Autre leçon à tirer de cette première *expérience : dans les* pays en développement plus encore qu'ailleurs, il n'est pas possible de dissocier l'économie de l'idéologie. *Il s'agit* de faire en sorte que le second serve au *démarrage* du premier, plutôt que de le freiner, ce qui serait inévitablement le cas si l'on importait telles quelles les conceptions des pays riches en matière d'environnement.

Cela implique — et c'est une troisième conclusion provisoire — que la population locale marche à fond et comprenne qu'il y va de son intérêt. Nous voici revenus à notre point de départ : ce genre d'intervention ne peut qu'être patiente et à petite échelle.

JACQUES PONCIN.

Magyar Nemzet *(Budapest)*

Les eaux karstiques : des possibilités importantes et insuffisamment exploitées

Le besoin urgent d'eau qu'éprouvent certains pays en développement d'Afrique du Nord et du Proche-Orient, un expert hongrois qui a travaillé en Afrique du Nord me l'a pour ainsi dire illustré graphiquement par cette constatation : pendant toute la durée de sa mission — trois ans — il n'avait pu se permettre de consommer, dans le logement qu'il occupait, que 25 mètres cubes d'eau en tout et pour tout. Si l'on estime à 0,5 mètre cube la consommation journalière par habitant dans les pays développés, chez nous, cette quantité n'aurait suffi que pour cinquante jours.

L'absence d'eau, qui a un effet néfaste sur les conditions de vie, est l'un des facteurs qui accentuent l'écart entre pays développés et pays en développement. Les problèmes causés par le manque d'eau potable aggravent non seulement les disparités économiques Nord-Sud, mais également les inégalités entre les pays du tiers-monde producteurs de pétrole et ceux qui n'ont pas de ressources pétrolières. Actuellement, le forage d'un puits de 300 mètres de profondeur, dont on n'est pas du tout sûr qu'il soulage le manque d'eau, revient approximativement à 300 000 dollars. Le coût de l'équipement d'une usine de dessalement de l'eau de mer est de l'ordre de millions de dollars. La tâche des prospecteurs est de trouver les moyens de promouvoir la gestion des ressources en eau dans les pays en développement. Il s'agit là d'une tâche urgente. De telles solutions dépassent les moyens des pays moins développés.

Un gaspillage

Les experts hongrois en économie de l'eau se sont récemment rendus en Libye pour explorer la possibilité de trouver dans les régions karstiques des pays en développement des solutions bon marché à ce problème urgent. Un expert de l'entreprise hongroise Oviber, spécialisée dans la prospection de l'eau karstique, a résumé son expérience en ces termes : « *La prospection de l'eau karstique ne correspond à aucune tradition dans les pays en développement. Si la spéléologie est l'un des passe-temps favoris des habitants des pays développés, les possibilités offertes par les zones karstiques ne sont pas encore connues dans les pays en développement.* »

Dans certaines régions, le réseau des grottes est parcouru par de véritables rivières souterraines, et, à certains endroits, ces eaux, non captées, se déversent dans la mer. En plus de deux mois et demi, les experts hongrois en économie de l'eau ont, en suivant le cours des ruisseaux, exploré des grottes sur 7 kilomètres, y cherchant les possibilités éventuelles d'emmagasinage de l'eau. Bien sûr, la quantité d'eau que ces grottes peuvent contenir est inférieure à celle que peut retenir un grand barrage. Cependant, la solution proposée par les experts hongrois est moins coûteuse, sans parler du fait que le stockage de l'eau à ciel ouvert n'est pas possible dans tous les pays en développement pour des raisons qui tiennent à la topographie. Les spécialistes d'Oviber ont conclu qu'il était possible d'emmagasiner 15 000 mètres cubes d'eau dans les limites de la zone prospectée. Cette quantité est, certes, négligeable par rapport aux besoins de l'économie libyenne, mais la portée de la prospection apparaît clairement quand on sait que ce chiffre représente vingt fois la quantité d'eau utilisable par année dans cette zone.

Etant donné que, dans les pays d'Afrique du Nord aussi bien que dans ceux du Proche-Orient, les possibilités d'une mise en valeur de l'eau karstique sont grandes, la prospection et la mise en valeur de cette source peuvent augmenter les quantités d'eau dont disposent plusieurs pays en développement et créer les conditions favorables à la production agricole et à l'élevage dans ces régions.

LASZLO CZASZAR NAGY.



(Dessin de PLANTU.)

ASAHI SHIMBUM *(Tokyo)*

Ne pas exporter la pollution

EN pleine récession, la croissance économique des pays d'Asie orientale et d'Océanie situés en bordure du Pacifique reste plus élevée que dans la plupart des autres régions du globe. On prévoit, généralement, que le taux de croissance économique des pays en développement de la région sera, cette année, de 4 % à 10 %. On ne peut cependant pas espérer une solution miracle au problème Nord-Sud pour la seule raison que certains pays en développement sont parvenus à une forte croissance économique.

Il faut se demander si un rythme exceptionnellement rapide d'exploitation des ressources naturelles et d'industrialisation n'a pas bouleversé le milieu naturel et dégradé les conditions de vie des habitants. L'un des problèmes cruciaux des pays du Pacifique, c'est de trouver les moyens de préserver le patrimoine écologique, tout en ayant une croissance économique soutenue.

Le Japon, qui est une des nations de premier plan quant au volume de son commerce, de ses investissements et de l'aide qu'il fournit aux pays d'Asie et du Pacifique, doit assumer la plus grande part de responsabilité pour tout ce qui concerne la protection de l'environnement dans cette région. De nombreuses entreprises commerciales et industrielles japonaises se sont implantées dans les pays voisins d'Asie où la main-d'œuvre reste bon marché, compte tenu de ses capacités.

Il existe indéniablement, dans certains de ces pays d'Asie, un courant d'opinion favorable à une croissance économique rapide et à une plus grande pénétration des sociétés japonaises. C'est grâce à la coopération du Japon, entre autres facteurs, que Singapour, Hongkong, la Corée du Sud et Taïwan, les « quatre grands » d'Asie, ont déjà atteint un stade de développement caractérisé par la naissance d'une industrie lourde et d'une industrie pétrochimique. La Malaisie les suit de près sur cette voie et fera bientôt elle-même partie des nations semi-développées.

Mais on constate souvent que ces pays, dans leur désir d'atteindre un haut niveau de croissance économique, ont tendance à restreindre la liberté de la presse et, le cas est fréquent, à ne pas accorder la priorité à la lutte contre la détérioration de l'environnement. Les sociétés japonaises installées dans ces pays devraient ne pas accepter aveuglément ces pratiques locales, et participer avec beaucoup plus de détermination à une modernisation qui s'accompagnerait de mesures visant à protéger l'environnement.

La prévention de la pollution des mers est aussi une question qui appelle toute l'attention du Japon et de ses partenaires du Pacifique. Le Japon doit non seulement s'élever contre les essais nucléaires dans le Pacifique sud, mais aussi s'abstenir lui-même de polluer inconsidérément ces mers avec ses propres déchets radioactifs.

La lutte contre le déboisement des jungles tropicales et l'encouragement au reboisement systématique des terres incultes dans la région du Pacifique sont aussi des problèmes à aborder de toute urgence. Il serait tout à fait opportun de créer à cette fin un organe consultatif international.

La protection de l'environnement dans le Pacifique et les régions avoisinantes ne devrait pas être une tâche impossible.

RIZUKE HAYASHI.
(Editorialiste).



L'ENVIRONNEMENT MENACÉ

TRIBUNE DES NATIONS UNIES

Des cartes postales pour l'entretien des pompes

L'approvisionnement en eau potable des villages indiens s'est d'abord heurté à deux principaux obstacles : d'une part, le modèle de pompe ne correspondait pas à l'usage qui devait en être fait et, d'autre part, on n'avait pas tenu compte de la dimension humaine de ce qui semblait être un problème technique.

AU village de Kohir, Sri Isamuddin tient une échoppe de *pan* (feuilles de bétel) modeste et assez décrépie, dont le stock de bouts de cigarettes, de feuilles épaisses de bétel et d'épices aux reflets argentés pourrait tenir dans un grand sac en papier. C'est une échoppe comme beaucoup d'autres en Inde. Sa situation, à côté d'un salon de thé sombre de la rue principale, n'a rien d'exceptionnel. Sri Isamuddin l'a installée là pour une raison bien précise : il se trouve ainsi à proximité de son autre travail. Car il est responsable de l'entretien des pompes à eau et du système d'approvisionnement en eau du village de Kohir. Il y a dans ce village quatre pompes manuelles pour quinze mille habitants, et celle qui sert le plus est située à côté de l'échoppe de Sri Isamuddin.

Pour faire ce travail à temps partiel, Sri Isamuddin, qui vient d'avoir vingt et un ans, a suivi une formation de deux jours seulement, au bout desquels il a reçu pour seule récompense : une trousse d'outils et un certificat qui relève quelque peu son image.

En tant qu'agent autonome de l'entretien, il maintient les pompes en état de marche et, en cas de panne grave, il assure la liaison avec le maillon suivant du système d'entretien. Pour cela, il dispose d'un stock de cartes postales déjà affranchies et portant l'adresse de leur destinataire qu'il lui suffit d'envoyer pour obtenir l'assistance de l'ingénieur technicien du district. C'est à ce dernier qu'il incombe de convoquer l'équipe mobile d'entretien, s'il s'agit d'une g r o s s e réparation.

La pompe India Mark-II

A titre officieux, Sri Isamuddin est aussi agent sanitaire et veille à ce que l'eau qu'utilisent les mères et les enfants soit aussi propre que possible. Il semble avoir très bien assimilé les divers éléments de la formation qu'il a reçue dans un camp pendant deux jours, il y a quel*ques mois. Dès lors, avec quatre-vingt-*quinze autres habitants du district. Il connaît les bases de l'entretien préventif, graissage des boulons, nettoyage du bec de la pompe. Il sait également le lien qui existe entre une eau contaminée ou stagnante et la propagation des maladies.

Le programme de formation des responsables de l'entretien des pompes de village dans l'Etat de l'Andra Pradesh a fait suite à un premier programme expérimental élaboré avec l'assistance et le soutien de l'UNICEF dans l'Etat de Tamil Nadu. L'idée était d'essayer de mettre au point un système d'entretien des réseaux ruraux d'approvisionnement en eau qui servirait à tout le pays. Dans un effort pour améliorer la santé des mères et des enfants vivant en milieu rural en Inde, l'UNICEF avait, pendant plusieurs années, collaboré activement à des programmes qui visaient à approvisionner en eau potable plus de cent cinquante mille villages « à problèmes ». Mais, au départ, *le forage de puits et l'installation* de pompes paraissaient souvent de la plus grande inutilité.

Une des principales difficultés venait de la pompe elle-même. Avant 1974, on n'installait que les anciennes pompes en fonte qui, *si elles présentaient éventuellement* l'avantage de ne pas coûter cher, n'en tombaient pas moins régulièrement en panne. Le gouvernement indien a donc demandé à l'UNICEF de mettre au point une pompe résistant à un usage intense. C'est ainsi qu'on a mis au *point la pompe* manuelle India Mark II qui est construite en acier et qui peut fonctionner pendant très longtemps sans nécessiter de grosses réparations. Ceux qui l'ont conçue ont tenu compte non seulement du milieu physique (profondeur habituelle des puits de forage, simplicité de mise en place, utilisation intense), mais encore du milieu *humain et de ses fantaisies* (un bac recourbé pour empêcher les enfants d'y enfiler des bouts de bois et un levier renforcé pour qu'ils puissent s'y suspendre sans conséquence fâcheuse). La pompe était surtout conçue pour un entretien facile.

Le deuxième obstacle important au bon approvisionnement en eau potable des *villages « à problèmes »* était l'absence d'entretien. Faute d'avoir vraiment cherché à les intéresser, de nombreux villageois on cru que la pompe appartenait non au village, mais aux ingénieurs. Ils ne s'occupaient *ni* de l'entretien *ni* du nettoyage et, en cas de panne, ils retournaient tout simplement à leur ancienne source d'approvisionnement — en général, un puits ouvert ! C'est seulement par hasard que *l'ingénieur apprenait* que la pompe était en panne.

Dans l'Andra Pradesh, le programme pour les agents de l'entretien n'en est qu'au stade embryonnaire. Cela fait peu de temps que Sri Isamuddin et ses homologues des autres villages ont reçu une formation. Tous ne se préoccupent pas, comme lui le fait, de démonter la tête de la pompe, de resserrer les boulons et de balayer la margelle en ciment. Tous ne prendraient pas comme lui la peine, à leurs frais et en perdant une journée de travail à l'échoppe, de se rendre en ville en autobus, à une trentaine de kilomètres, pour aller chercher l'ingénieur de district que la carte postale n'a pas réussi à faire venir. Il reste encore de nombreuses *améliorations à faire. Sri Isamuddin* est le premier à reconnaître qu'il n'est pas encore arrivé, malgré ses efforts, à persuader les femmes du village de suivre son exemple et de tenir très propres les abords de la pompe.

Mais la pompe India Mark II et les services du responsable de l'entretien donnent vraiment des résultats. Selon une enquête menée ces douze derniers mois dans un district voisin, plus de 95 % des pompes India Mark II installées récemment fonctionnent, alors que, il n'y a que quelques années, ce chiffre n'était que de 30 %. Dans ces villages « à problèmes », il est certain que l'approvisionnement en eau potable va, peu à peu, faire sentir ses effets bénéfiques sur la santé.

MAGGIE BLACK,
Journaliste spécialisée en matière de développement ; est actuellement rédactrice de Nouvelles de l'UNICEF.

Dix ans après Stockholm

(Suite de la page 27.)

Les gouvernements de l'O.C.D.E., a ajouté M. Tolba, suivent l'exemple des institutions multinationales dans leurs programmes d'aide de pays à pays, *« et il y a certains indices encourageants dans ce sens ».*

Une autre nécessité est l'augmentation des investissements dans la lutte contre la pollution, tant de la part des gouvernements que de l'industrie, ce qui se justifie par les résultats de certaines analyses coût-bénéfice. Une étude de cas effectuée en France a par exemple montré que le montant des dommages causés à l'environnement par quatorze polluants représentait environ 4 % du P.N.B. français en 1978, tandis que le coût d'une action préventive n'aurait atteint que la moitié de cette somme.

La pollution transfrontière de l'air

En Suède, l'accent a été mis sur la pollution de l'air : nécessité de la formulation, de la ratification, de la mise en application et de l'observation stricte de conventions et de législations destinées à la protection de celui-ci. Une convention est indispensable pour réduire les émissions, notamment celles d'aérosols, de chlorofluorocarbones (C.F.C.) qui s'élèvent dans la stratosphère et y endommagent la couche d'ozone.

Particulièrement évident est le risque que représente la formation dans l'atmosphère de dioxyde de carbone par combustion des combustibles fossiles, ce qui se traduit par un « effet de *serre », très controversé, qui* réchauffe la terre et menace de bouleverser la répartition actuelle des climats et des cultures. Dans ce domaine, un autre succès est à mettre au compte du Programme climatique mondial mis sur pied par plusieurs organisations de l'ONU, parmi lesquelles le PNUE, dont le « système mondial de surveillance continue de l'environnement » (G.E.M.S.) est en partie complété par ce programme.

S'agissant d'un problème qui préoccupe particulièrement les Suédois, celui de la « pollution transfrontière de l'air », le docteur Tolba presse les gouvernements de s'engager davantage sur la voie d'une convention. La Suède finance au *demeurant une* réunion destinée à récolter davantage de signatures d'Etats en juin, en tant que contribution essentielle à la célébration de cette année anniversaire. L'objectif est en réalité de parvenir à un contrôle plus sévère des émissions des cheminées d'usines — en dépit du coût qui en résultera pour l'industrie — afin de mieux connaître la dérive à longue distance des sulfates et des nitrates atmosphériques qui finissent par retomber en « pluies acides » létales sur les lacs de Scandinavie et sur les Laurentides.

Certaines déceptions et des succès certains

Il y a eu cependant certaines déceptions et quelques échecs *complets* dans la mise en application du plan d'action de Stockholm. Comme il fallait s'y attendre, les gouvernements n'ont, par exemple, pas fait preuve d'un grand empressement à fournir les données nécessaires à l'établissement d'un registre des rejets radioactifs. Un autre domaine sensible est celui des « droits souverains » invoqués avec insistance par les Etats chaque fois qu'il s'agit de ressources telles que des cours d'eau, partagées avec des Etats voisins. Les Brésiliens, en particulier, défendent leur droit absolu de décider du destin de l'Amazone.

Mais il y a aussi les succès indéniables. Le docteur Tolba a évoqué l'un d'eux en parlant des fruits de mer devant un public japonais que l'on peut considérer comme particulièrement réceptif. Il était à la recherche d'un soutien accru du Japon pour le programme pour les mers régionales du PNUE, dans le cadre duquel huit *groupes de pays du monde entier* se sont engagés, ou sont sur le point de le faire, à financer des plans d'action destinés à protéger l'environnement marin, sans oublier les pêches, en alliant développement et conservation.

Dix ans après Stockholm, le problème de l'environnement p a r a î t transcender les divisions et même les hostilités déclarées entre Etats, ce que rien ne montre de manière plus édifiante que le programme pour les mers. Autour de la Méditerranée, la perspective de voir la mer mourir est mise en échec par une association permanente des Etats arabes, d'Israël, de la Grèce et de la Turquie, entre autres. Dans la région du Golfe, l'Iran et l'Irak oublient la guerre au sein d'une étroite collaboration dans le cadre du plan d'action de Koweït. Ce phénomène à lui tout seul suffirait à justifier la déclaration politique qui sera faite à Nairobi en mai.

JOHN EAMES.

DAWN *(Karachi)*

Les villes « où la richesse s'accumule tandis que les hommes dépérissent »

TROIS Pakistanais sur dix vivent *dans des villes qui, au fil des* années, deviennent tentaculaires et prennent un aspect sordide, se développant en dehors de tout schéma familier et au mépris de toute stratégie de l'urbanisme.

Villes et *bidonvilles tout à la fois*, ensemble et intimement confondus, tel est un des traits communs de ces villes. Elles ont un fond de modernité et des relents de primitif. La ligne des toits et le profil des maisons offrent des contrastes frappants — une profusion d'ornements et la laideur, l'insolite et le morne. Tout cela ne fait qu'ajouter aux miasmes de joie et de souffrance de la vie urbaine.

A quoi ressemble cette vingtaine de villes de plus de cinquante mille habitants ? Il suffit pour le savoir de jeter un coup d'œil sur Karachi. Naguère ville la plus propre à l'est de Suez, Karachi, qui comptait en 1947, avant l'indépendance, moins d'un demi-million d'habitants, en compte aujourd'hui plus de cinq millions. Avec son expansion galopante, la métropole la plus importante du pays se targue d'une main-d'œuvre sura*bondante et d'une activité* commerciale et industrielle de tout premier ordre. La singulière juxtaposition de mini-gratte-ciel et de bouges infâmes, de quartiers chics et de faubourgs malodorants, de coins prestigieux et du village de pêcheurs, tout proche, de « Currachi » que le temps semble avoir épargné, tout cela est fait pour démoraliser ses habitants.

Cet aspect cauchemardesque de la vie urbaine, qui nous remet en mémoire les lamentations de Goldsmith sur les villes « parvenues » — « *où la richesse s'accumule tandis que les hommes dépérissent* », — se retrouve plus ou moins dans toutes les villes du Pakistan.

L'unique exception est Islamabad, la capitale fédérale, avec ses avenues longues et larges, ses demeures spacieuses et imposantes et ses parcs envahis par une végétation luxuriante, qui étale son arrogance bureaucratique et ses floritures modernistes. Mais c'est une ville à part, une ville toute à la géographie et où il n'y a pas de place pour l'histoire.

Un exode incessant

A *la différence de la capitale*, la plupart des villes du Pakistan se débattent contre une multitude de problèmes. L'accroissement de la population, qui était de 9,9 % en 1950, de 16,3 % en 1960 et de 22 % en 1970, a atteint 28,2 % en 1981. Cela est dû principalement à l'exode fiévreux de la population rurale vers les « havres » urbains, en quête de nouveaux pâturages. Chaque année, deux cent mille personnes franchissent le pas. Du fait que la population s'accroît au taux de 2,98 %, l'un des taux de croissance les plus élevés du monde, les villes s'épuisent à nourrir sans cesse de nouvelles bouches. Il n'est pas étonnant dans ces conditions que les problèmes socio-économiques s'y posent avec de plus en plus d'acuité.

Ces problèmes multiples découlent indirectement de l'aggravation de la crise du monde rural — main-d'œuvre supplantée par les machines, capitaux transférés des villages vers les villes par des propriétaires fonciers absentéistes, de moins en moins de possibilités économiques pour les travailleurs sans terre. Le fossé entre vie rurale et vie urbaine ne fait que s'élargir, car à la campagne les habitants sont privés des services essentiels — éducation, santé, communications, projets axés sur l'agriculture. D'où cet exode incessant vers les villes qui, anciennes ou nouvelles, sont « *pleines à craquer* ».

La pression qui s'exerce sur la vie urbaine est si forte que les hommes s'entassent à la périphérie des agglomérations. Environ 40 % des villes nouvelles n'ont pas d'eau potable. A peine 34 % de leur population bénéficient de systèmes d'égout et d'évacuation des ordures. La situation du logement est sombre : il y a un retard de 2 millions de logements. Les prix des terrains, de la brique et du mortier, *du ciment et du fer sont* montés en flèche, et la construction d'une maison est un rêve insaisissable pour les groupes à faibles revenus, qui reçoivent de la ville bien moins qu'ils ne lui donnent pour subsister aux limites de la pauvreté.

L'environnement urbain touche aussi bien les citadins indigents que les migrants ruraux. Bien qu'au Pakistan la densité de population soit plus faible que dans d'autres pays d'Asie — cent cinq habitants au kilomètre carré, — la congestion et le surpeuplement des villes détruisent bien des existences. Dans les villes, le taux de la criminalité par habitant est plus élevé qu'à la campagne ; il y a davantage de troubles psychiques, d'agitation sociale, d'effervescence politique et de bouleversements culturels.

Comment sortir de cet inventaire alarmant de déséquilibre dus à la vie en milieu urbain ? En premier lieu, il faut réduire radicalement l'exode rural en mettant sur pied un réseau de petites industries villageoises et en lançant en milieu rural des projets qui nécessitent l'emploi d'une main-d'œuvre importante. Ensuite, il faudra identifier les propriétaires absentéistes et transformer *ceux qui* travaillent la terre en propriétaires fonciers. La création de coopératives et la fourniture de services de base — davantage d'écoles et de dispensaires, d'eau et d'électricité, et de meilleures communications et débouchés commerciaux — devraient contribuer à atténuer les trop fortes disparités entre vie rurale et vie urbaine et à endiguer le flot de la migration.

Mais, avant tout, les villes ont besoin de se faire un nouveau visage : lutte énergique contre les taudis, rationalisation du système d'égout et de l'approvisionnement en eau, des services sanitaires et des transports. Il est urgent, en outre, de modifier la stratégie de l'urbanisme. Il convient de mettre en place des organismes municipaux élus, à l'abri des ingérences bureaucratiques et habilités à se procurer les fonds nécessaires à l'activation de la vie civique. Si des projets d'urbanisme intelligents sont conçus, si l'on interdit l'expansion verticale des cités et la construction de maisons de grand standing, et si les maigres ressources dont on dispose sont employées efficacement, conformément à une politique nationale du logement, alors la situation commencera à s'améliorer. Les temps sont *également* mûrs pour l'élaboration d'une politique nationale de l'environnement, car aucun pays ne peut négliger son environnement sans compromettre en même temps son propre avenir. Le Pakistan, comme en témoignent les *ruines de Moenjodaro*, est le berceau le plus ancien de villes bien conçues. Pourquoi ne ferait-il pas de ses cités d'aujourd'hui la pépinière des vertus urbaines ?

A. T. CHAUDHRI.

EXCELSIOR *(Mexico)*

Mexico sur la voie du chaos

(Suite de la page 27.)

En outre, la composition sociologique particulière du Mexique et le rôle particulier qu'y joue l'Etat ont empêché d'intervenir effectivement pour obliger les entreprises transnationales et locales à mettre en place des systèmes efficaces de contrôle des déchets industriels. Il est arrivé plus d'une fois que toute la ville soit empoisonnée par des fuites de gaz toxiques.

Disparition des forêts

Il faut ajouter à ce tableau la disparition totale des forêts, qui, naguère encore, étaient l'un des traits distinctifs de la région de la capitale : l'urbanisation a donné l'occasion d'admirer les incroyables capacités de l'homme, qui est allé s'installer jusque dans les forêts de la vallée de Mexico, et de constater les irrépressibles progrès du goudron sur les zones vertes et les voies d'eau, de jour en jour plus maigres.

A son tour, le déboisement a eu pour conséquence que les poussières du sol voyagent dans l'atmosphère et se souillent au contact des déchets humains que l'on trouve encore couramment en plein air dans des quartiers entiers, surtout à la périphérie de la ville. On estime ces alluvions éoliennes à 40 tonnes par kilomètre carré et par mois.

Il faut ajouter que la population produit quelque chose comme 7 000 tonnes de détritus par jour, composés pour 63 % des ordures ménagères et pour 37 % des déchets produits par l'industrie, le commerce ou les services.

L'un des facteurs de pollution les plus importants reste cependant la *circulation automobile, dont les effets* se font sentir non seulement sur le milieu physique, mais aussi sur l'équilibre affectif des habitants, puisqu'elle entraîne une grande irritabilité, supprime totalement les loisirs, provoque des névroses profondes et, par voie de conséquence, rend la ville très dangereuse.

On estime qu'une proportion allant de 75 % à 80 % de la pollution est imputable aux automobiles, dont la multiplication démesurée représente une fortune qui s'écoule en direction des entreprises transnationales, lesquelles peuvent, dans le cas précis des filiales nord-américaines, utiliser la même *structure de production que* dans leur pays d'origine (les mêmes presses à emboutir par exemple) en se contentant de maintenir un décalage d'un an entre les modèles en circulation dans les deux pays.

Il y a à Mexico *plus de deux millions* de véhicules, dont 3 % seulement servent aux transports en commun, les 97 % restants étant des voitures particulières qui parcourent en moyenne 41 kilomètres par jour.

De telles circonstances expliquent que les taux de pollution par les agents atmosphériques toxiques, le bruit et les poussières aient dépassé depuis des années les seuils qui définissent un milieu sain. On a établi que la charge atmosphérique de la vallée *de Mexico atteignait 430 milli*grammes par mètre cube en 1975, 400 en 1976 et 388 en 1977. Il est douteux que ces chiffres aient baissé sensiblement depuis : selon les techniciens, ils sont de cinq à six fois supérieurs à la cote de sécurité reconnue.

La capitale mexicaine était célèbre jadis pour la pureté de son air, ses parcs et la richesse de sa production agricole. Avec l'incidence des facteurs que nous avons vus et les ambitions effrénées du capitalisme étranger et de son homologue national, il semble indubitable que Mexico avance de manière perceptible sur la voie du chaos.

EDILBERTO SOTO ARGLL.

PRESSE

Craignant d'être lésée en matière de recettes publicitaires

L'Union syndicale de la presse quotidienne régionale écrit au président de la République

Dans une lettre adressée au président de la République, M. Claude Puhl, présidentde l'Union syndicale de la presse quotidienne régionale (U.S.P.Q.R.), exprime l'inquiétude de la majorité des patrons de journaux devant les perspectives de répartition des ressources publicitaires entre les médias.

« *La presse de province, authentique force tranquille de la communication, se doit de relever fermement les périls et de proposer sereinement des solutions* », écrit M. Puhl, avant de dénoncer ce qu'il nomme les « *alibis mortels* », avec, en tête, les professionnels de la publicité qui invoquent « *la pauvreté des médias pour justifier leurs médiocres performances* ».

L'estimation faite par l'U.S.P.Q.R. pour le cas où la publicité serait introduite sur les écrans de FR 3 indique que 25 % au moins des recettes de publicité commerciale de la presse quotidienne régionale seraient détournés, soit environ 550 millions de francs.

Le rapport estime que « *le détournement de ces recettes, non compensées par l'insuffisante action des professionnels de la publicité, déestabiliserait définitivement environ la moitié des entreprises de la presse de province ; or les entreprises de la presse régionale représentent à elles seules 20 000 salariés, toutes catégories confondues* ».

M. Puhl souligne alors la gravité de cette menace potentielle, « *au moment où plus que jamais la presse quotidienne régionale apparaît comme un outil privilégié du développement régional* ». Pour l'U.S.P.Q.R., « *le développement passé passe par la sagesse : il convient de préparer d'urgence des mesures de développement de la publicité. Tant qu'elles n'auront pas été arrêtées et mises à exécution, des mesures conservatoires s'imposent.*

« *1) Dans un cadre profondément modifié, les entreprises de presse doivent pouvoir juridiquement et économiquement devenir des entreprises de communication, c'est-à-dire pouvoir exploiter tous les moyens d'expression écrite, audiovisuelle, informatique et télématique ;*

« *2) Il est urgent de convoquer une « table ronde » — Etat (Parlement et administration), professions de la communication œuvrant en régions (presse régionale et publicité) — chargée d'examiner l'économie globale des médias ;*

« *3) Au plan interprofessionnel (média et publicité), doit être conçue et exécutée une politique de formation de haut niveau orientée vers une politique de création.* »

En ce qui concerne la publicité télévisée, l'U.S.P.Q.R. suggère plus radicalement encore « *de renoncer à la règle des 25 % inscrite dans la loi de 1974* » conçue alors comme « *un plafond, qui a, en fait, constitué un objectif* » de la Régie française de publicité. « *Il conviendrait donc de geler provisoirement les chiffres actuels, leur actualisation étant liée à l'évolution réelle du marché de la publicité.* »

Recevant les syndicats de l'audiovisuel du service public, le 25 mars, M. Fillioud a réaffirmé la volonté du gouvernement de ne pas modifier le quota actuel de 25 % limitant les recettes publicitaires et son opposition à l'introduction de la publicité sur FR 3.

La réaction des publicitaires

L'Association des agences-conseils en publicité, dans un communiqué, estime que la lettre de l'U.S.P.Q.R. rendue publique, « *met gravement en cause la profession publicitaire. Toute organisation professionnelle a le droit et même le devoir de défendre avec conviction les intérêts de ses membres. Elle doit s'interdire cependant les polémiques inutiles et les attaques abusives* », ajoute l'A.A.C.P., qui « *se réserve de faire connaître, en temps voulu et avec sérénité, son point de vue sur les véritables questions que suscite le développement régional de la publicité* ».

● *Le Gai Pied*, premier mensuel homosexuel d'information d'Europe, va modifier sa formule à partir du numéro d'avril. Imprimé en quadrichromie, sur soixante-douze pages, *le Gai Pied* a vu ses ventes passer de six mille à vingt-cinq mille exemplaires après trois ans d'existence.



TIRAGE N° 12 DU 24 MARS 1982

9 — 11 — 32 — 35 — 48 — 49

NUMERO COMPLEMENTAIRE 24

	NOMBRE DE GRILLES GAGNANTES	RAPPORT PAR GRILLE GAGNANTE (POUR 1 F)
6 BONS NUMEROS	31	1 144 609,40 F
5 BONS NUMEROS + numéro complémentaire	56	112 417,00 F
5 BONS NUMEROS	2 265	8 338,20 F
4 BONS NUMEROS	144 701	130,50 F
3 BONS NUMEROS	2 647 606	10,30 F

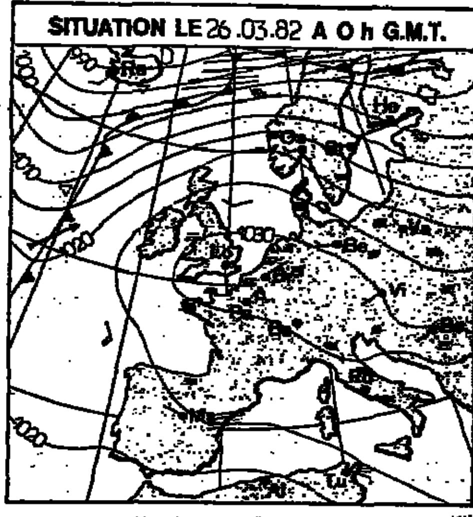
PROCHAIN TIRAGE LE 31 MARS 1982

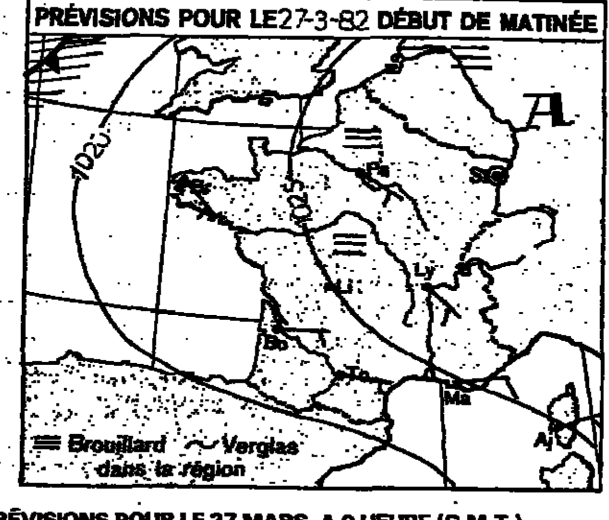
VALIDATION JUSQU'AU 30 MARS 1982 APRES-MIDI

INFORMATIONS « SERVICES »



MÉTÉOROLOGIE





PRÉVISIONS POUR LE 27 MARS, A 0 HEURE (G.M.T.)

Evolution probable du temps en France entre le vendredi 26 mars à 0 heure et le samedi 27 mars à 24 heures :

Les hautes pressions centrées sur l'Allemagne se décaleront lentement vers l'Autriche tout en s'affaiblissant. Elles dirigeront sur la France un flux de sud-est chaud et sec en général. Toutefois, l'air humide de Méditerranée débordera peu à peu sur le Languedoc, les Pyrénées puis l'Aquitaine en apportant une couverture nuageuse importante.

Samedi, il y aura encore quelques brumes et très localement du brouillard au lever du jour en particulier dans le Nord. On observera aussi des bancs de nuages sur le littoral du golfe du Lion. La journée sera ensoleillée et chaude. Peu à peu le ciel deviendra nuageux sur les Pyrénées et l'Aquitaine en prenant un caractère orageux. Quelques ondées sont possibles le soir près des Pyrénées. Le vent de sud-est sera modéré du golfe du Lion à l'Aquitaine et faible ailleurs.

Les températures seront en légère hausse et, pour les maximums, généralement supérieures aux normales de saison.

La pression atmosphérique réduite au niveau de la mer était à Paris, le 26 mars 1982, à 7 heures, de 1029,2 millibars, soit 772 millimètres de mercure.

Températures (le premier chiffre indique le maximum enregistré au cours de la journée du 25 mars ; le second, le minimum de la nuit du 25 mars au 26 mars) : Ajaccio, 15 et 3 degrés ; Biarritz, 13 et 4 ; Bordeaux, 15 et 1 ; Bourges, 14 et 0 ; Brest, 15 et 4 ; Caen, 10 et −1 ; Cherbourg, 10 et 4 ; Clermont-Ferrand, 13 et -1 ; Dijon, 15 et 2 ; Grenoble, 17 et 1 ; Lille, 13 et −2 ; Lyon, 14 et 1 ; Marseille, 16 et 3 ; Nancy, 15 et -2 ; Nantes, 15 et 3 ; Nice, 16 et 6 ; Paris-Le Bourget, 15 et 2 ; Pau, 15 et 1 ; Perpignan, 15 et 2 ; Rennes, 16 et 1 ; Strasbourg, 14 et −1 ; Tours, 15 et 2 ; Toulouse, 15 et 1 ; Pointe-à-Pitre, 30 et 22.

Températures relevées à l'étranger : Alger, 14 et 7 degrés ; Amsterdam, 10 et −1 ; Athènes, 9 et 1 ; Berlin, 13 et 4 ; Bonn, 14 et −3 ; Bruxelles, 12 et 6 ; Le Caire, 25 et 13 ; Canaries, 20 et 16 ; Copenhague, 13 et 1 ; Dakar, 26 et 20 ; Genève, 11 et -1 ; Jérusalem, 12 et 9 ; Lisbonne, 17 et 9 ; Londres, 16 et 2 ; Luxembourg, 15 et 6 ; Madrid, 14 et 4 ; Moscou, 3 et 0 ; Nairobi, 30 et 14 ; New-York, 3 et 3 ; Palma-de-Majorque, 13 et 7 ; Rome, 16 et 2 ; Stockholm, 10 et 2 ; Tunis, 16 et 12 ; Tozeur, 19 et 10.

Probalités pour la journée du dimanche 28 mars

Sur la majeure partie du pays, le temps restera bien ensoleillé avec toutefois quelques exceptions : tout d'abord le quart sud-ouest ou des ondées orageuses pourraient se développer dès le matin, et s'étendre en cours de journée vers la Vendée, le Poitou, le Massif central et le Midi méditerranéen ; ensuite l'extrême ouest où des nuages pourraient envahir le ciel dans l'après-midi.

Les gelées matinales ne devraient pas subsister mais quelques brouillards sont encore possibles dans l'intérieur.

Dans la journée, les températures seront en général supérieures aux normales saisonnières, sauf en cas d'orage où le refroidissement sera sensible.

(Document établi avec le support technique spécial de la Météorologie nationale.)

BULLETIN D'ENNEIGEMENT

Nous donnons ci-dessous les hauteurs d'enneigement, au 25 mars 1982, dans les principales stations françaises, telles qu'elles nous ont été communiquées par l'Association des maires des stations françaises de sports d'hiver (61, boulevard Haussmann, 75008 Paris), qui met à la disposition des usagers un bulletin d'information enregistré sur répondeur automatique au 266-64-28.

Le premier chiffre indique en centimètres l'épaisseur de neige au bas des pistes ; le second, l'épaisseur de neige en haut des pistes.

ALPES DU NORD

Alpe-d'Huez : 220-330 ; Auris-en-Oisans : 65-120 ; Autrans : 40-120 ; Arêches-Beaufort : 190-460 ; Avoriaz : 50-360 ; Bellecombe : 120-300 ; Bonneval-sur-Arc : 130-280 ; Les Carroz-d'Arâches : 120-420 ; Chamonix : 65-600 ; La Chapelle-d'Abondance : 60-185 ; Châtel : 110-350 ; La Clusaz : 80-350 ; Combloux : 90-295 ; Les Contamines-Montjoie : 60-320 ; Le Corbier : 110-230 ; Cordon : 65-180 ; Courchevel : 100-360 ; Crest-Voland : 165-285 ; Les Deux-Alpes : 150-350 ; Flaine : 205-525 ; Flumet : 150-250 ; Les Gets : 150-250 ; Le Grand-Bornand : 80-300 ; Megève : 80-170 ; Les Menuires : 160-240 ; Méribel : 135-320 ; Morzine/Avoriaz : 50-280 ; La Plagne : 215-290 ; Pralognan-La Vanoise : 150-200 ; Praz-sur-Arly : 90-200 ; Saint-François-Longchamp : 130-250 ; Saint-Gervais-le-Bettex : 120-270 ; Saint-Pierre-de-Chartreuse : 25-210 ; Les Sept-Laux : 80-180 ; Samoëns : 100-410 ; Val-Cenis : 65-90 ; Val-d'Isère : 180-270 ; Valloire : 90-200 ; Villars-de-Lans : 50-250 ; Valmorel : 230-300.

ALPES DU SUD

Auron : 90-140 ; Beuil-les-Launes : 40-50 ; La Colmiane-Valdeblore : 60-80 ; La Foux-d'Allos : 160-210 ; Isola-2000 : 165-200 ; Orcières-Merlette : 85-230 ; Les Orres : 115-170 ; Pra-Loup : 100-195 ; Risoul-1850 : 140-160 ; Le Sauze-Super-Sauze : 50-230 ; Serre-Chevalier : 80-210 ; Superdévoluy : 90-210 ; Valberg : 60-70 ; Vars : 60-150.

PYRÉNÉES

Les Agudes : 50-110 ; Les Angles : 50-200 ; Ax-les-Thermes : 40-180 ; Barèges : 20-220 ; Cauterets-Lys : 260-570 ; Font-Romeu : 100-140 ; Gourette-Les-Eaux-Bonnes : 35-600 ; La Mongie : 120-240 ; Saint-Lary-Soulan : 70-220.

MASSIF CENTRAL

Super-Besse : 35-120 ; Super-Lioran : 15-100.

JURA

Métabief-Mont-d'Or : 30-130 ; Les Rousses : 120-300.

VOSGES

La Bresse : 50-140 ; Gérardmer : 20-80 ; Saint-Maurice-sur-Moselle : 50-100.

LES STATIONS ÉTRANGÈRES

Pour les stations étrangères, on peut s'adresser à l'Office national allemand du tourisme, 4, place de l'Opéra, 75002 Paris, tél. 742-04-38 ; à l'Office national suisse du tourisme, 11 bis, rue Scribe, 75009 Paris, tél. 742-45-45 ; à l'Office national autrichien du tourisme, 47, avenue de l'Opéra, 75002 Paris, tél. 742-78-57 ; à l'Office national italien du tourisme, 23, rue de la Paix, 75002 Paris, tél. 266-66-68.

BREF

AUTOMOBILE

LA VISA CHRONO. — Citroën commercialise en France (uniquement) une série spéciale de mille Visa Chrono. Dérivée de la Visa II Super X, la Visa Chrono comporte des éléments de carrosserie et un équipement intérieur spécifiques. Moteur 4 cylindres de 1 360 cm3, développant 93 ch DIN à 5 800 tr/mm accouplé à une boîte de vitesses à 5 rapports, pour un poids de la voiture en ordre de marche de 850 kg. La suspension a été adaptée aux performances. (Vitesse maximum 173 km/h.)

FORMATION PERMANENTE

ANIMATEURS. — L'Institut d'éducation permanente Léo-Lagrange organise des préparations au BAFA (Brevet d'aptitude aux fonctions d'animateurs) et au B.A.F.D. (Brevet d'aptitude aux fonctions de directeur) de centre de vacances et de loisirs. BAFA théorique : du 28 mars au 4 avril, du 5 avril au 12 avril, du 29 mars au 5 avril. BAFA perfectionnement : du 29 mars au 3 avril, « théâtre de marionnettes ». BAFA qualification : du 3 au 13 avril, qualification voile (camaret 29) ; du 3 au 11 avril, qualification canoë-kayak (région lyonnaise). B.A.F.D. théorique : 31 mars au 9 avril.

★ 9, rue Cadet, 75009 Paris, tél. : 246.99.46.

TAILLE DE LA PIERRE. — Un stage d'initiation et de perfectionnement à la taille de la pierre sera organisé au chantier du Rempart de l'abbaye des Fossés, 2, impasse de l'Abbaye, 94100 Saint-Maur. Tél : 283-29-71, du 27 mars au 18 avril, âge minimum 16 ans. Participation : 500 F (250 F pour les moins de 18 ans et les chômeurs).

★ Jean-Frédéric Berger, 8 bis, rue Beaubourg, 94100 Saint-Maur ou au chantier.

INITIATION A L'ART DRAMATIQUE. — La direction régionale du temps libre, jeunesse et sports d'Ile-de-France organise un stage d'initiation à l'art dramatique, du 27 mars au 2 avril, pendant les prochaines vacances de printemps, au Centre régional d'éducation populaire de Châtenay-Malabry. Participation financière : moins de 400 F (tout compris).

★ Direction régionale du temps libre, jeunesse et sports, bureau JEP/C.T.P., 6-8, rue Eugène-Oudiné, 75013 Paris. T. : 584-12-05 (postes 532 et 533).

LOISIRS

DÉCOUVERTE DE LA FORÊT. — La direction régionale d'Ile-de-France du temps libre, de la jeunesse et des sports organise, du 29 mars au 3 avril (pendant les prochaines vacances de printemps), un stage de découverte de la forêt, à la base de plein air de Bois-le-Roi en forêt de Fontainebleau. Participation financière : moins de 400 F (hébergement compris).

★ Direction régionale d'Ile-de-France du temps libre, de la jeunesse et des sports, 6-8, rue Eugène-Oudiné, 75013 Paris. Tél. : 584-13-05 (postes 532 et 533).

LA MAISON

TISSUS DE CRÉATION. — Le Milanais Gimmo Etro, dont les tissus sont utilisés en haute couture, a lancé une collection de tissus pour la maison. Leurs dessins de cachemire, à dominante vert bronze, gris, rouille ou rouge, se retrouvent sur une bourrette de soie (pour rideaux), des cotons à motifs continus et un jacquard destiné aux sièges (de 300 à 600 F le mètre en 140 cm).

Ces tissus sont présentés, en exclusivité, par Suzy Langlois, qui expose aussi des tissus américains dessinés par Gretchen Bellinger : des soies mordorées et des soies plissées tissées, dans des coloris clairs ou foncés.

★ Suzy Langlois, 266, bd Saint-Germain, 75007 Paris.

Les mots croisés se trouvent dans « le Monde des loisirs et du tourisme » page 20.

VIE QUOTIDIENNE

BIBLIOGRAPHIE

Sain et sauf

Comment parer une éventuelle agression, comment utiliser pour ce faire son parapluie, son... stylo ou son foulard, comment maîtriser un agresseur ou neutraliser un animal dangereux ? Autant de questions, dont on n'ose à peine écrire qu'elles sont « d'actualité », et auxquelles s'efforce de répondre *Sain et sauf*, un livre écrit par Martine Vétillard et Georges Charles.

Le lecteur y trouvera, à côté de conseils valables, comme le rappel, par exemple, des précautions essentielles à prendre pour ne pas « tenter » le premier malfrat venu, quelques suggestions d'un goût douteux, telle celle préconisant le port... d'un masque à l'effigie du commissaire Broussard pour emprunter en toute sécurité le métro parisien passé 22 heures !

Ne comportant ni table des matières, ni index, le livre est d'un maniement peu aisé. A moins qu'il existe une parade à cet inconvénient ?

* *Sain et sauf*, un vol., 236 pages. ENCRE éditeurs. Prix : 48 francs.

PARIS EN VISITES

SAMEDI 27 MARS

« Hôtel de Sully », 15 h, 62, rue Saint-Antoine, Mme Bouquet des Chaux.

« Le Marais », 15 h, portail de Saint-Gervais, Mme Legrégeois.

« Architecture civile du Moyen-Age et de la Renaissance », 15 h, escalier du hall du Grand Palais, M. Lépany.

« La Vierge de la Sainte-Chapelle de Saint-Louis », 15 h, 8, rue François-Ier, Mme Pennec.

« Musée de l'Œuvre Notre-Dame », 15 h, 10, rue du Cloître, Mme Zujovic (Caisse nationale des Monuments historiques).

« Collection Thyssen », 14 h, Caisse du Petit Palais, Mme Angot.

« Peinture française du XVIIe siècle », 14 h 45, Grand Palais (Approche de l'Art ».

« Watteau et l'art du plaisir de vivre », 11 h, Musée du Louvre, porte Denon (Arcus).

« Atelier du sculpteur M. Collamarini », 15 h, 22, rue de Tourlaque (L'Art pour tous).

« Ruelles, caves, hôtels du vieux Marais », 14 h 30, 2, rue de Sévigné (A travers Paris).

« La Cour de Rouen, le quartier de l'Odéon », 15 h 15, 25, rue Racine, Mme Barbier.

« Couvent et massacre des Carmes », 15 h, 70, rue de Vaugirard, Mme Camus.

« La Franc-Maçonnerie », 15 h, 16, rue Cadet, Mme Ragueneau (Connaissance d'ici et d'ailleurs).

« Le Palais de Justice », 15 h 30, métro Cité, M. Czarny.

« Hôtel de Seignelay », 15 h, 80, rue de Lille, Mme Ferrand.

« Hôtel de Sévigné, Collection Bouvier », 15 h, métro Saint-Paul, Mme Hauller.

« Thermes romains et hôtel gothique », 15 h, musée de Cluny (Histoire et Archéologie).

« Notre-Dame de Paris », 15 h, métro Cité (Lutèce Visites).

« L'Opéra », 14 h, marches, M. de La Roche.

« La Banque de France », 15 h, 1, place Malesherbes, Mme Willer (Paris et son histoire).

« Jardins inconnus du vieux Vaugirard », 14 h 30, métro Vaugirard, (Paris pittoresque et insolite).

« Saint-Eustache et le vieux quartier des Halles », 15 h, métro Louvre (Résurrection du passé).

« L'Abbaye de Saint-Germain des Prés », 14 h 30, façade de l'église, E. Romann.

« Hôtel de Lassay », 15 h, 2, place du Palais-Bourbon (Tourisme culturel).

« La peinture française au XVIIe siècle », 11 h, Grand Palais, entrée de l'exposition (Visage de Paris).

CONFÉRENCES

14 h 45, 64, rue du Rocher, R. Barjavel : « Journal d'un homme simple » ; M.-C. Fleury : Roger Vercel « Le maître du rêve » ; L. Campion : « Plaisirs d'humour » (Club du Faubourg).

15 h, 1, rue Victor-Cousin, amphithéâtre Bachelard, J. Prieur : « Zarathoustra » (Université populaire de Paris).

15 h, Musée des Monuments français, Ch. Shimizu : « Arts du Japon » (Conférence gratuite).

15 h, Palais de la découverte, P. Covillault : « L'expédition de *la Romanche* au cap Horn, 1882-1883 ».

15 h, 5, rue Larguillière, B. Ludwig : « Les Mayas, maîtres du temps », et 18 h, 5, rue Larguillière, J.-P. Ludwig : « L'univers fantastique des Aztèques » (Nouvelle Acropole).

JOURNAL OFFICIEL

Sont publiés au *Journal officiel* du vendredi 26 mars 1982 :

DES DÉCRETS

● Relatif à l'application du chapitre premier de l'ordonnance du 30 janvier 1982 relative aux contrats de solidarité des collectivités locales ;

● Conférant les rang et appellation de général de corps d'armée et de général d'armée aérienne et portant nomination, réintégration, affectation, mise à disposition et en congé et admission par anticipation dans les cadres d'officiers généraux (active et réserve).

SOCIAL

APRÈS LE CONSEIL DES MINISTRES

La retraite à soixante ans et les droits des travailleurs suscitent les réserves les plus importantes

Les partenaires sociaux réagissent aux onzes textes sociaux adoptés par le conseil des ministres du 25 mars avec une réserve qui frise parfois, pour le C.N.P.F. et la C.G.C., l'hostilité.

Le C.N.P.F. « *regrette l'insuffisance de la concertation* » et constate que « *les mesures prises sont de nature, d'une part à entraver ou à paralyser la gestion des entreprises et, d'autre part, à alourdir leurs coûts de production* ». « *Dirigisme, démagogie, entêtement, aveuglement financier, comment M. Fabius va-t-il payer la sitasfaction des caprices de Mme Questiaux et de M. Auroux ?* » interroge la C.G.C. « *Nous espérions cependant que les avertissements récents n'auraient pas été si vite oubliés. Que le gouvernement prenne garde : tout le monde n'a pas la mémoire aussi courte que lui.* »

En ce qui concerne l'ordonnance sur l'abaissement de l'âge de la retraite à soixante ans la C.G.T. parle de « *réforme importante* » mais souligne que le montant de la retraite « *reste le problème majeur qui doit être réglé dans de bonnes conditions* », faute de quoi cette réforme « *risque d'être inopérante dans le domaine de l'emploi* ». La centrale regrette aussi que ses proposition sur une pension globale égale à 70 % du scalaire avec un minimum équivalent à celui de la garantie de ressources n'aient pas été prises en compte. La C.F.D.T. « *considère que cette possibilité de prendre sa retraite à taux plein dès lors que l'on totalise trente-sept ans et demi de cotisation est un progrès social très important qui concerne tous les travailleurs du secteur privé* ».

Mais considérant que les droits à la retraite à soixante ans ne sont pas toujours aussi intéressants que le montant accordé par la garantie de ressources, la C.F.D.T. « *demande la création d'une nouvelle garantie de ressources (à gérer par la Sécurité sociale), qui servirait à combler la différence entre le montant de la retraite à soixante ans et ce qu'aurait perçu le travailleur s'il avait bénéficié de la garantie de ressources actuelle. Ainsi, cette nouvelle indemnité serait appelée à disparaître progressivement au fur et à mesure que les droits à la retraite augmenteraient et que les droits propres des travailleuses, notamment, se normaliseraient* ».

Pour F.O. « *ces textes de caractère social sont sans commune mesure avec les actions économiques nécessaires pour une amélioration durable de la situation de l'emploi* ». Elle rappelle « *qu'il était nécessaire de maintenir la garantie de ressources qui donne la possibilité aux salariés de cesser leur activité avec un revenu égal à 80 % du salaire net. Pour atteindre ce niveau avec la retraite à soixante ans, il sera nécessaire d'augmenter très sensiblement les cotisations des entreprises et des salariés* ». Soucieuse de ne pas « *accentuer la pression des prélèvements sur les salaires* », F.O. « *refuse la remise en question du niveau des retraites* ».

La C.F.T.C. souligne que « *l'adoption du principe de la retraite à soixante ans ne règle en rien le problème du montant qui sera attribué aux intéressés, compte tenu des difficultés de financement des retraites complémentaires* ». Elle fait « *toutes réserves sur la suppression de la garantie de ressources tant que des garanties équivalentes n'auront pas été trouvées*.

La C.G.C. renouvelle ses réserves sur l'abaissement de l'âge de la retraite (voir l'interview de M. Menu), tandis que le C.N.P.F. estime que l'ordonnance est « *improvisée, coûteuse et difficilement applicable* ». « *Le financement de cette mesure*, ajoute l'organisation patronale, *n'est pas assuré et ses conditions d'application ne sont pas définies* ». Sur cette ordonnance, M. Jacques Chaban-Delmas demande au Premier ministre « *d'ouvrir un large débat public devant l'opinion et au Parlement* » (voir sa libre opinion), tandis que dans *la Lettre de la nation*, Mme Nicole Chouraqui (R.P.R.) se demande comment on va payer les nouveaux retraités : « *Réforme ou mystification sociale ? Jusqu'à quand fera-t-on croire aux salariés qu'on mène en leur faveur une politique sociale, alors que l'action du gouvernement leur prépare des lendemains qui coûteront cher.* »

Les quatre projets de loi tirés du rapport de M. Juan Auroux sur les droits nouveaux des travailleurs suscitent également de nombreux commentaires. La C.G.T. estime que la ligne générale de ces textes « *marque une avancée* ». La C.F.D.T. « *se félicite que refusant de céder aux pressions du patronat, le gouvernement ait décidé de maintenir les objectifs qu'il s'était assignés sur l'obligation de négocier dans l'entreprise, le droit d'expression des travailleurs et les P.M.E.* » Force ouvrière rappelle « *qu'elle est favorable à l'extension de ces droits. Cependant, elle affirme qu'il serait particulièrement dangereux, sous prétexte de démocratie, de remettre en cause ou d'attenter au droit de représentation et de négociation des organisations syndicales représentatives* ».

La C.G.C. note que les projets de loi Auroux ont été adoptés par le gouvernement « *malgré l'avis plus que réservé du conseil économique et social* ». Le C.N.P.F. critique notamment l'obligation annuelle de négociation dans les entreprises de plus de cinquante salariés et affirme que « *la mise en œuvre simultanée de l'ensemble de ces mesures risque d'entraîner une paralysie de la gestion de l'ensemble des entreprises* ». Dans *la Lettre de la nation*, le R.P.R. déplore que ces textes « *aillent à l'encontre du pluralisme syndical dans les négociations collectives* » mais souligne « *les quelques aspects favorables du projet concernant l'information et la formation économiques dans l'entreprise* ». Sur l'ensemble des textes, la C.F.T.C. « *regrette les délais le plus souvent très brefs qui ont été laissés aux organisations syndicales* » pour les étudier. Par ailleurs, F.O. s'inquiète de l'application de l'ordonnance sur le travail à temps partiel que la C.F.D.T. juge « *insatisfaisante* » sur ce point essentiel.

La peur des réformes

Le changement était vraiment au rendez-vous du conseil des ministres du jeudi 25 mars. Une date clef. Un tournant dans la politique du gouvernement à direction socialiste, qui, respectant ses promesses, change effectivement beaucoup la scène sociale. Pour une fois, le mot si galvaudé de réformes prend tout son sens.

Sept ordonnances, quatre projets de loi qui modifient un tiers du code du travail et une partie du code de la Sécurité sociale, concernent, tout confondu, des dizaines de millions de salariés. De la formation essentielle et nécessaire des jeunes sans qualification, des nouveaux droits des travailleurs qui donnent enfin aux membres de l'entreprise les possibilités de s'exprimer et de s'associer à la gestion quotidienne des conditions de travail dans les ateliers et bureaux, sans oublier le texte important et souple sur le temps partiel, jusqu'aux possibilités ouvertes à cinq millions de salariés défavorisés de partir en vacances et à l'abaissement de l'âge de la retraite à soixante ans, presque toutes les étapes de la vie des citoyens sont abordées, si l'on tient compte d'un projet de loi qui dans huit ou quinze jours, sera soumis au conseil des ministres sur la politique familiale, c'est-à-dire en faveur des enfants. Et pourtant peu d'organisations syndicales, chantent, sur l'air de Jean Ferrat, « *Que la réforme est belle* ». Réserves, critiques, condamnations se succèdent, même si chaque centrale souligne avec satisfaction ce qui l'arrange pour mieux dénoncer ce qui l'irrite et la bouscule.

Les réticences et parfois les refus sont divers, tous azimuts et donc contradictoires. Face au changement et aux réformes, de F.O. à la C.G.T., de la C.G.C. au C.N.P.F., chaque organisation fait preuve finalement d'un extraordinaire conservatisme. A écouter les uns puis les autres, le changement qui était bien promis — *qui pourrait aujourd'hui s'en étonner ?* — serait un véritable bouleversement et nous annoncerait la catastrophe, le C.N.P.F., dans ses critiques, étant dépassé, au poteau de la contestation, par une C.G.C. qui parle de « *dirigisme, d'entêtement, d'aveuglement* ».

Il serait trop commode de rétorquer que cette pluie de critiques démontre la volonté de compromis du gouvernement. Mécontenter un peu tout le monde n'est pas un gage de bonne politique. Et « *pourtant que la réforme est belle* » et loin d'être un diktat imposé par un gouvernement totalitaire.

L'ordonnance sur le temps partiel, par exemple, qui suscite les réserves de la C.G.T., du P.C. et du C.N.P.F., permet de relancer une formule très souple d'aménagement du temps de travail. Pas de droit de veto des syndicats, mais un simple droit de regard. Les « *freins* » évoqués par le patronat — doint certains datent d'une loi de 1961 — avant l'arrivée des socialistes, — sont bien minimes sinon pour cette frange, importante il est vrai, du patronat qui frémit à l'idée de devoir créer un comité d'entreprise parce que le « seuil social » — l'effectif employé — a été dépassé.

L'ordonnance sur le temps partiel, pour lequel le C.N.P.F. admet que des modifications positives ont été apportées, n'est-il pas aussi un moyen de faciliter le départ progressif à la retraite, de mettre en place une forme plus souple de congé sabbatique « *partiel* », préférable à une absence complète et prolongée ?

Quant à l'ordonnance sur le chèque-vacance — trop modeste pour les uns, elle suscite la grogne de la C.G.C. Mais le réalisme — on ne peut pas tout faire à la fois — et l'esprit de solidarité — notion dit-on partagée par les cadres — n'impliquent-ils pas que cette grande nouveauté entre progressivement dans les faits ?

Limité aussi, le texte sur les jeunes n'amorce-t-il pas la pompe d'une meilleure formation des jeunes, comme le deux candidats à l'élection présidentielle le souhaitaient : que tous les jeunes d'ici à 1988 possèdent une qualification. Et cette fois, M. Schwartz, l'auteur d'un fameux rapport, semble mieux écouté par M. Mitterrand que par M. Giscard d'Estaing.

L'horreur viendrait-elle des projets de loi Auroux sur les droits des travailleurs ? Certes, le gouvernement n'a pas retenu les propositions du Conseil économique et social, après l'habile manœuvre du C.N.P.F., qui, avec l'appui de F.O., de la C.G.C. et de la C.F.T.C., voulait ni plus ni moins vider de son contenu les textes du ministre. Mais que diable, la concertation, le droit d'expression des salariés, ne sont-ils pas au programme du C.N.P.F. depuis plus de dix ans ? Le gouvernement, qui mécontente certains élus de gauche, n'a-t-il pas renoncé aux droits de veto des syndicats, aux réunions politiques, etc. ? Quant à l'une des innovations qui prévoit la mise en place du droit d'expression, ne consiste-t-elle pas à donner aux partenaires sociaux carte blanche pour le mettre en musique, et le R.P.R., *fair play*, ne reconnaît-il pas là l'un de ses bébés ? Où est le dirigisme ? Où est la volonté de constituer des soviets ? Rien ou presque n'est interdit.

Quant à l'ordonnance sur la retraite, pour avoir dénoncé ses insuffisances et sa faible portée, on ne peut être que plus à l'aise pour affirmer que, là encore, ce texte donne une large marge de manœuvre aux partenaires sociaux pour aménager la garantie de ressources. Il donne dès maintenant une meilleure protection aux chômeurs de plus de soixante ans qui ne bénéficient pas de la garantie de ressources. Et les autres.

Les trois grandes faiblesses des décisions prises sont, en fait, de portée différente : la relative naïveté des nouveaux dirigeants qui sous-estiment, on l'a dit, le conservatisme des interlocuteurs sociaux, attachés à leurs habitudes syndicales ou patronales ; la faible portée de ces mesures pour la lutte contre le chômage et les silences, voire la gêne, du pouvoir sur le financement de ces réformes.

Mais puisqu'il n'est pas question de pause, encore faut-il admettre que le gouvernement prépare d'autres réformes : celle de l'hospitalisation et de la santé pour mieux responsabiliser les assurés et, dit-on, les communes ; celle des structures de la Sécurité sociale pour redonner, là aussi, du pouvoir aux assurés ; celle de son financement, enfin.

Sur ce sujet, le gouvernement, qui pourrait retarder les décisions pour se contenter d'orientations devrait pourtant prendre des mesures urgentes pour alléger les charges sociales des entreprises. Celles-ci, invitées à faire du qualitatif dans le domaine social, rétorquent, à juste titre, que cela coûte cher. Sans passer par des ordonnances ou des lois, le pouvoir peut, par décret, réduire les cotisations des entreprises de main-d'œuvre par un abattement à la base. Annoncer, dès avril, une réduction de 770 F par an et par salarié des charges soicales — projet avancé chez Mme Questiaux — montrerait que l'esprit de réforme du gouvernement peut aussi porter sur les coûts et les contraintes très quotidiennes des patrons. Une telle initiative atténuerait-elle la peur des réformes ?

JEAN-PIERRE DUMONT.

M. BEREGOVOY : mettre les droits des travailleurs en accord avec les temps modernes.

M. Pierre Bérégovoy, secrétaire général de la présidence de la République, a commenté le 25 mars les mesures prises en conseil des ministres. « *Ces textes*, a indiqué M. Bérégovoy, *constituent une partie du programme social du gouvernement* ».

« *Ils sont guidés*, a-t-il dit, *par trois idées : répondre à une très ancienne revendication des travailleurs (l'abaissement de l'âge de la retraite permettra notamment aux travailleurs manuels de profiter un peu plus de la vie) ; renforcer le dispositif social de lutte contre le chômage et pour l'emploi ; enfin faire entrer la démocratie dans l'entreprise, conformément aux engagements du président de la République.* »

M. Bérégovoy a ajouté que cet ensemble représente une « *œuvre législative considérable* » et que les textes adoptés par le conseil des ministres ont été préparés en « *liaison étroite* » avec les partenaires sociaux. « *Il s'agit*, a-t-il indiqué, *de mettre les droits des travailleurs en accord avec les temps modernes.* » Le secrétaire général de l'Elysée a précisé que les quatre projets de loi adoptés sur ce sujet permettront l'« *équilibre indispensable* » entre les nouveaux droits des travailleurs et les prérogatives de ceux qui ont la responsabilité des entreprises. M. Bérégovoy a conclu : « *Ces textes ont été préparés sans précipitation et sans tenir compte des échéances élecorales sous la conduite du premier ministre. Le gouvernement a tenu les engagements qu'il avait pris. Ces ordonnances ne font pas le changement. Elles le rendent possible.* »

Libre opinion

UN RISQUE GRAVE

par JACQUES CHABAN-DELMAS (*)

LE gouvernement vient de présenter l'ordonnance qui modifie les conditions de calcul des pensions de retraite.

Cette ordonnance, d'apparence généreuse, semble, sur de nombreux points constituer une régression par rapport au dispositif actuel. Elle sera ressentie comme telle par tous les salariés qui auraient pu bénéficier de la garantie de ressources.

En laissant volontairement de côté les agriculteurs, les artisans, les commerçants, les professions libérales, elle va à l'encontre de l'harmonisation des retraites, inscrite dans la loi du 24 décembre 1974, et qui, elle, allait dans le bon sens.

Pour son application, elle suppose un accord des partenaires sociaux, seuls responsables de la gestion de l'assurance-chômage et des régimes complémentaires de retraite.

Compte tenu de l'incertitude qui pèse sur les positions que prendront les syndicats et les employeurs, le gouvernement va être amené, comme il l'a fait à l'occasion des négociations sur les trente-neuf heures, à exercer une très forte pression sur eux, qui amputera en fait leur liberté de négociation contractuelle. A terme, le dispositif de l'ordonnance paraît comporter un risque grave pour l'autonomie même des régimes complémentaires.

Par les coûts supplémentaires qui pèseront sur des régimes de retraite déjà en difficulté, le gouvernement prend le risque de compromettre gravement l'avenir, ce qui ne peut que conduire à une augmentation des cotisations ou à la diminution du montant des pensions, comme certains de nos voisins européens y ont été contraints.

Enfin, cette ordonnance subordonne un dispositif social permanent à une politique économique conjoncturelle : c'est une illusion. L'exclusion des travailleurs les plus âgés ne bénéficiera pas aux plus jeunes.

Nous sommes en face d'un problème majeur qui concerne non seulement les retraités mais aussi l'ensemble des salariés en activité et plus largement l'ensemble des Français.

Compte tenu des aspects négatifs de l'ordonnance adoptée, je demande au premier ministre d'ouvrir un large débat devant l'opinion et devant le Parlement, afin de réexaminer l'ensemble de cette affaire, dans le double souci d'éviter des solutions irréversibles pour les régimes de retraite et de maintenir intactes la concertation et la liberté de négociation entre les partenaires sociaux.

(*) Ancien premier ministre (R.P.R.).

Le projet de nouvelle garantie de ressources présenté par la C.G.C.

« Il n'est pas dans nos intentions d'aligner le régime complémentaire sur le régime général »

nous déclare M. Menu

« Pourquoi avez-vous proposé pour la réforme de la retraite une nouvelle forme de garantie de ressources ?

— J'ai présenté à Matignon, au nom de la C.G.C. puis au nom de l'Association générale des institutions de retraite des cadres (AGIRC), une nouvelle formule, car mon but est de sauvegarder la pérennité du régime complémen- des cadres. Or, le gouvernement voulait nous piéger : soit nous refusions d'aligner les retraites complémentaires sur l'ordonnance, et on nous classait dans le front du refus, soit nous nous alignions, et nous mettions en cause l'avenir de notre régime.

— Est-ce si sûr ?

— Nous avons fait des études sur l'avenir de l'AGIRC sans avancement de l'âge de la retraite. Compte tenu des seules évolutions de la démographie et du salaire des cadres, l'hypothèse la plus plausible montre que nous aurons à surmonter des difficultés de 1990 à l'an 2000. Des majorations des cotisations sont à prévoir et peut-être une moindre augmentation des retraites. C'est pour cela qu'il n'est pas du tout dans nos intentions d'aligner le complémentaire sur le régime général. Si l'on acceptait un tel alignement avec une pension à 70 % et non plus calculée en fonction des points acquis, il faudrait multiplier par 2 1/2 les cotisations de l'AGIRC. Ces chiffres ont fait dresser les cheveux de nos interlocuteurs. Il fallait donc trouver une solution qui tienne compte tout d'abord de l'acharnement de certains ministres contre la garantie de ressources, car ils trouvent anormal qu'elle soit gérée par l'assurance chômage et qu'elle accorde une garantie de 70 % du salaire pour dix ans seulement d'affiliation. Il fallait aussi tenir compte de la nécessité de compléter la retraite de base à 50 % sans mettre en cause les régimes complémentaires.

— Comment fonctionnerait ce nouveau régime ?

— Ce régime particulier aurait pour but d'assurer dès 60 ans une retraite égale à ce qu'elle devrait être à 65 ans, c'est-à-dire de compléter les 50 % du régime général, ce qui ne signifie pas porter la retraite totale à 70 % du dernier salaire. Deux solutions sont possibles : soit le nouveau régime verse un complément, soit les caisses de retraite complémentaire versent une pension en fonction des points acquis à 60 ans et le nouveau régime complète en assurant en outre le versement gratuit des cotisations de 60 à 65 ans, pour que les caisses complémentaires procèdent à 65 ans à une nouvelle liquidation selon les nouveaux droits acquis. Cette dernière solution serait la meilleure, coûterait moins cher au nouveau régime.

Ce dernier disposerait de crédits limités du fait du transfert de ressources de l'UNEDIC (y compris la subvention de l'Etat). N'oublions pas que l'UNEDIC est en déficit !

— Quelle a été l'attitude de vos partenaires sociaux ?

— J'en ai parlé à F.O. et à la C.F.T.C. Ils ont paru intéressés bien que F.O. ne soit pas très chaud pour cette solution. Le C.N.P.F. lui aussi a manifesté de l'intérêt.

— Quelle a été la réaction du gouvernement ?

— Une sorte de soulagement. Nous avons l'impression que par cette formule nous l'aidons à sauver la face parce que le gouvernement est visiblement embarrassé face au risque de ne pas aboutir d'ici à avril 1983 à un projet de retraite à taux plein. Pour la première fois, il se pourrait que le gouvernement tienne compte de notre point de vue.

— Vous avez des doutes ?

— Oui. Le gouvernement aurait pu attendre au lieu de sortir son ordonnance puisque des études ont été engagées par notre formule, qu'une réunion est prévue le 5 avril. Il aurait fallu poursuivre cette recherche, se mettre d'accord avant de lancer dans la nature un texte qui n'a pour le moment aucun effet. Nous voulons bien faire preuve de bonne volonté mais pas question de mettre en danger les retraites complémentaires.

Propos recueillis par
JEAN-PIERRE DUMONT.

LE MARCHÉ INTERBANCAIRE DES DEVISES

	COURS DU JOUR		UN MOIS		DEUX MOIS		SIX MOIS	
	+ bas	+ haut	Rep + ou Dép −		Rep + ou Dép −		Rep + ou Dép −	
$ E-U	6,2670	6,2700	+ 85	+ 145	+ 120	+ 190	+ 30	+ 250
$ can	5,1055	5,1092	− 10	+ 44	− 28	+ 39	− 283	− 111
Yen (100)	2,5347	2,5369	+ 204	+ 240	+ 391	+ 432	+ 1090	+ 1175
D M	2,6123	2,6149	+ 160	+ 198	+ 297	+ 334	+ 801	+ 888
Florin	2,3578	2,3598	+ 164	+ 194	+ 304	+ 443	+ 785	+ 863
F B (100)	13,8465	13,8533	− 277	+ 83	− 504	− 31	− 1235	− 597
F S	3,2812	3,2853	+ 304	+ 354	+ 568	+ 625	+ 1459	+ 1592
L. (1 000)	4,7599	4,7640	− 510	− 354	− 817	− 621	− 1836	− 1571
£	11,1741	11,1857	+ 281	+ 417	+ 519	+ 680	+ 1113	+ 1455

TAUX DES EURO-MONNAIES

D.M.	8 13/16	9 3/16	8 15/16	9 5/16	9 1/16	9 7/16	9 1/8	9 1/2
$ E.-U	14 1/4	14 3/4	14 11/16	15 1/16	14 7/8	15 1/4	15 1/8	15 1/2
Florin ...	6 3/4	8 1/4	7 1/2	8 1/4	7 3/4	8 1/4	8 7/8	9 1/8
F B (100)	9 3/4	11 1/4	16 3/4	19 3/16	16 7/8	17 7/8	16 5/8	17 3/4
F S ..	1 1/8	1 7/8	5 7/16	5 13/16	5 9/16	5 15/16	6 3/8	6 3/4
L. (1 000)	22 3/4	27 1/4	26 3/16	29 1/2	24 3/4	27 1/4	22 1/2	23 13/16
£ ...	13 3/8	14 1/8	13 1/2	14 1/8	13 3/16	13 13/16	13 1/4	13 7/8
F français	44 3/4	75 1/4	36 3/4	40 1/4	30 3/4	34 1/4	19 3/4	25 1/4

MARCHÉ COMMUN

LA CONTRIBUTION BRITANNIQUE AU BUDGET DE LA C.E.E.

Les négociations sur le budget de la Communauté européenne, en particulier sur la contribution financière de la Grande-Bretagne, ont été évoquées au conseil des ministres, le 25 mars à Paris. Selon le secrétaire général de l'Elysée, M. Bérégovoy, le président de la République a déclaré que la France ne souscrit pas à la proposition Thorn - Tindemans, et qu'elle n'a donné aucun accord lors de la dernière réunion consacrée à Bruxelles à ce sujet. La discussion devra donc être reprise en tenant compte des intérêts de la France.

De son côté, le ministre de l'agriculture, Mme Cresson a souligné, au cours d'une réunion de presse le 25 mars, que « le gouvernement français ne peut pas accepter le texte du compromis Thorn - Tindemans ». « La France n'a pas changé sa position », a-t-elle ajouté, « et s'oppose toujours à une solution qui entérinerait le principe d'un juste retour ». Mme Cresson a également déclaré : « Nous ne sommes pas opposés à une aide limitée et momentanée à la Grande-Bretagne, mais nous sommes opposés à toute solution qui ne serait pas dégressive et concernerait une période très longue. »

Cependant, le ministre de l'agriculture a indiqué que les prix agricoles ne seraient probablement pas fixés le 1er avril, « Mme Thatcher ayant soumis l'accord sur ces prix au règlement de la question budgétaire ». Dans ce cas, a précisé Mme Cresson, « des mesures nationales pourraient être prises ». Enfin, le ministre des relations extérieures, M. Cheysson, ayant, pour sa part, indiqué, dans un entretien accordé à France-Inter, que « la grande difficulté du moment » pour l'Europe était la politique agricole commune, M. Mauroy a souligné que son entretien avec le chancelier fédéral, M. Schmidt, le 25 mars, avait porté uniquement sur la question des prix agricoles.

Les ministres des Dix sont parvenus à un « déblocage »
déclare M. Thorn

De notre correspondant

Strasbourg (Communautés européennes). — Au cours du débat de l'Assemblée européenne sur la réforme du fonctionnement de la C.E.E. — le mandat du 30 mai, — M. de Keersmacker, secrétaire d'Etat aux affaires européennes de la Belgique, qui assure la présidence des travaux des Dix, a, le 25 mars, évoqué l'affaire de la contribution britannique au budget communautaire : *« Toutes les délégations ont expressément marqué leur intérêt pour* ces suggestions (le schéma avancé lors du conseil des ministres des affaires étrangères, le 23 mars, à Bruxelles, par M. Tindemans, ministre belge des relations extérieures, et par M. Thorn, président de la Commission européenne) *et se sont déclarées convaincues qu'elles constituent une base valable pour la recherche d'un accord. La situation est réellement différente de ce qu'elle était il y a quelques jours ; le 3 avril* (date à laquelle les Dix doivent se réunir pour poursuivre les discussions à ce sujet) *sera une journée décisive qui, nous le souhaitons, mettra un terme à une discussion d'une importance vitale pour l'avenir immédiat et l'avenir à long terme de la Communauté. »*

M. de Keersmacker a ajouté, en outre, que *« selon cette proposition, qui couvre une période déterminée, le Royaume-Uni obtiendrait une compensation d'un montant forfaitaire, qui pourrait être adapté au cas où les données seraient modifiées de façon substantielle »*. Pour sa part, M. Plumb, président du groupe conservateur britannique, a rendu hommage à M. Tindemans, *« qui a formulé des propositions généreuses et pleines d'imagination »*.

M. Thorn s'est montré, quant à lui, plus prudent : *« Il est permis d'espérer aujourd'hui que la décision pourrait intervenir (...) le 3 avril et que le Conseil européen n'aurait pas à se ressaisir du dossier. »* Faisant explicitement référence au communiqué de l'Elysée du 25 mars, selon lequel la France ne souscrit pas à la proposition Thorn - Tindemans, le président de la Commission a précisé que rien n'était réglé pour autant, mais que *« la novation consistait en un déblocage au niveau du conseil »*.

Dans la version initiale de son discours — distribuée avant qu'il ait pris connaissance de la déclaration du président de la République, — M. Thorn se montrait moins nuancé : *« Cette proposition a été considérée comme une base de négociations acceptable par tous. J'ai également pu constater la ferme intention de tous d'aboutir le 3 avril. »* Dans la précipitation, le président de la Commission s'est même contredit à quelques heures d'intervalle. L'après-midi, intervenant dans le débat sur la fixation des prix agricoles, il avait estimé qu'il y avait *« un certain lien entre la fixation des prix agricoles et l'exercice du mandat »*. Dans la soirée, lors de sa déclaration sur la contribution britannique, il a affirmé qu'il *« ne fallait pas mêler l'affaire budgétaire et les prix européens »*.

MARCEL SCOTTO.

Raidissement français dans une négociation encore incertaine

De notre correspondant

Bruxelles (Communautés européennes). — Le 23 mars, à Bruxelles, MM. Cheysson et Chandernagor accueillaient favorablement un schéma présenté aux Dix par MM. Tindemas et Thorn pour parvenir à un accord sur le problème de la contribution britannique au budget européenn. Lord Carrington ainsi que les ministres des affaires étrangères des autres pays partenaires faisaient de même. Une solution politique impliquant une concession majeure de la part de Paris semblait en vue. Le 25 mars, M. Mitterrand faisait savoir que la France ne souscrivait pas au projet Thorn-Tindemans.

Quelle signification accoredr à ces prises de position apparemment contradictoires ? S'agit-il d'une reprise en main de la situation par le président de la République, d'un raidissement devant une évolution jugée dangereuse sur le plan européen, voire sur celui de la politique intérieure française ? Ou bien de l'expression délibérée, cohérente bien que contrastée, d'une position complexe ? Les deux interprétations sont possibles. *« Nous sommes engagés dans un processus de négociation très subtil »*, déclarait mardi aux journalistes M. Chandernagor, après avoir observé, à props du projet de compromis, que *« c'était la première fois que l'on disposait d'une bonne base de discussion »*.

Les Français ont fait un geste important en manifestant de l'intérêt pour ce document, et même sans s'y rallier pleinement, ils sont en droit de considérer que la balle est désormais dans le camp britannique. On peut tenter de décrire leur position de la manière suivante : la négociation agricole doit se poursuivre à un rythme soutenu, selon ses mérites propres, et en refusant tout lien avec l'affaire anglaise.

Le problème ici est de trouver, sans trop se soucier des Britanniques un *modus vivendi* avec les autres pays membres, en particulier avec les Allemands, sur le niveau des prix et l'élimination partielle des montants compensatoires monétaires qui favorisent de manière indue les pays à monnaie forte, surtout la République fédérale. Telle était sans doute la principale raison du voyage qu'a fait jeudi M. Mauroy à Bonn.

Parvenir à un arrangement de ce genre — l'exercice est difficile, car les positions sont éloignées — devrait permettre, en cas de blocage anglais, d'assurer le fonctionnement normal du marché commun agricole. M. Colombo, le ministre italien des affaires étrangères, homme de conciliation et de compromis, n'a-t-il pas affirmé lui-même, voici quelques jours devant la presse à Bruxelles, qu'une telle obstruction ne serait pas acceptable et que, dans le cas où elle surviendrait, il conviendrait d'appliquer les nouveaux prix agricoles à neuf. C'est là une éventualité à laquelle à l'évidence les Français continuent à se préparer pour le cas où le dialogue avec les Anglais tournerait à l'aigre.

Des assurances

Ce dialogue porte évidemment sur l'affaire budgétaire. Qu'est-ce que le gouvernement français accepte et qu'est-ce qu'il rejette du modèle Thorn-Tindemans ? Le débat du 3 avril aurait porté, en tout état de cause, sur le montant de la compensation à accorder aux Britanniques en 1982, 1983 et 1984 (puisque ce montant ne figure pas dans le budget), ainsi que sur la manière dont cet effort collectif en faveur de Londres sera pris en charge par les pays partenaires.

L'intervention du président de la République conduit à penser que la France chercherait des assurances quant au caractère obligatoirement limité dans le temps de la compensation. A moins de rejeter complètement le texte Thorn-Tindemans, rejet que n'implique pas le communiqué de l'Elysée, il semble cependant difficile d'imaginer que Paris, comme garantie à ce caractère provisoire, réussite à obtenir que la compensation soit réellement, c'est-à-dire substantiellement, dégressive.

La suite du débat et la chance de parvenir à un compromis d'ensemble au cours des prochaines semaines vont très largement dépendre de la manière dont réagira Mme Thatcher. Si, sûre de l'emporter, elle cherche à trop pousser son avantage, par exemple en réclamant pour 1982, 1983 et 1984 une compensation d'un montant égal ou à peine inférieur à celui fixé pour 1981 (1,4 milliard d'ECU, soit 8,5 milliards de francs), et en exigeant que le caractère permanent du droit à compensation du *« déficit net »* du Royaume-Uni figure explicitement dans l'accord, le président de la République et ceux qui, comme lui dans la Communauté, redoutent au moins autant la remise en cause durable des règles du traité de Rome qu'une crise ouverte (ils sont plus nombreux qu'on l'imagine en Allemagne fédérale, en Italie, au Danemark, aux Pays-Bas à penser de la sorte) seront encore moins portés à chercher vaille que vaille un compromis.

Dernière observation, cette négociation ainsi que celle sur les prix agricoles occupent tellement les esprits qu'il est difficile d'imaginer que les chefs d'Etat et de gouvernement qui, en principe, ne l'aborderont pas, puissent délibérer sereinement et de façon constructive lundi 29 et mardi 30 mars du reste, si essentiel soit-il, c'est-à-dire de l'effort collectif que pourraient accomplir les Dix sous diverses formes, pour atténuer les effets de la crise sur leur économie. Le contentieux semble encore trop lourd pour parler de manière utile de la relance de l'Europe.

PHILIPPE LEMAITRE.

● *Les avoirs officiels de change* de la France *s'élevaient* à 313,123 millions de francs à la fin de février, se répartissant comme suit : avoirs en or : 194 659 millions ; avoirs en ECU : 66 229 millions ; avoirs en devises : 40 084 millions ; *créances* sur le F.M.I. : 12 151 millions de francs.

APRÈS UNE VISITE ÉCLAIR A BONN

M. Mauroy s'est déclaré satisfait de la « compréhension » de M. Schmidt au sujet des prix agricoles

De notre correspondant

Bonn. — Selon toutes les indications officielles, aussi bien du côté français que du côté allemand, la visite éclair de M. Mauroy, jeudi 25 mars, à Bonn, a été consacrée presque entièrement aux prix agricoles européens. C'est d'ailleurs ce qu'a déclaré le premier ministre après ses deux heures d'entretien avec le chancelier Schmidt.

A l'encontre de toutes les informations des porte-parole, certains commentateurs ont pourtant affirmé à la télévision ouest-allemande que les problèmes monétaires européens auraient bien été abordés, ce que le premier ministre a démenti.

Selon M. Mauroy, même la question du budget n'aurait été évoquée que *« par accident »*. La thèse française reste en effet qu'il n'y a aucune raison de lier le problème de la contribution britannique à celui des prix agricoles. Les exégètes qualifiés, du côté français en tout cas, maintiennent donc que la rencontre de jeudi avait pour seul but de préparer *« le plus vite possible »* un accord sur les prix agricoles *« au niveau le plus élevé possible »*.

Aux yeux de M. Mauroy, il ne serait pas *« supportable »* que les agriculteurs disposent, en 1982, d'un pouvoir d'achat *« moindre que les autres catégories de travailleurs »*. Une conversation *« très libre »* avec le chancelier lui a fourni l'occasion de donner aux interlocuteurs ouest-allemands les *« informations et explications »* indispensables. M. Mauroy, après avoir souligné que les propositions de la Commission de Bruxelles étaient *« tout à fait insuffisantes »*, s'est néanmoins excusé devant la presse de ne pas vouloir parler *« chiffres »*. Cela ne l'a pas empêché de suggérer que le gouvernement de Bonn et le chancelier Schmidt en particulier feraient toujours preuve dans ce domaine de beaucoup de compréhension et de solidarité.

Au même moment, le Parlement de Bonn était plongé dans un débat qui pouvait donner une impression différente. Le ministre ouest-allemand de l'agriculture, M. Ertl, a déclaré que, cette année, les paysans ouest-allemands pourraient compter sur une augmentation de leurs revenus de 9 %. C'est le niveau proposé par la Commission de Bruxelles, que M. Mauroy a qualifié de tout à fait inacceptable. Les conversations franco-allemandes de jeudi ne paraissent donc pas avoir résolu le problème d'une façon définitive. La discussion *« reste très ouverte »*, a reconnu M. Mauroy avant de reprendre l'avion.

JEAN WETZ.

ÉNERGIE

La révocation du directeur général des Charbonnages de France

Vives protestations de la C.G.C. et de l'intersyndicale C.G.T.-C.F.D.T. de l'agence pour les économies d'énergie

M. Jean-Pierre Hugon, directeur général des Charbonnages de France depuis le 24 février, a été révoqué par le conseil des ministres, du 25 mars. (Nos dernières éditions d'hier.) « *Un directeur général d'établissement public a le devoir de respecter la politique gouvernementale et de participer à sa mise en œuvre* », souligne le ministre délégué chargé de l'énergie, M. Hervé, dans un communiqué.

M. Hugon, qui était administrateur de l'Agence pour les économies d'énergie à titre de « *personnalité qualifiée* » — et non comme directeur des Charbonnages — avait démissionné de l'agence pour protester contre l'amputation du budget des économies d'énergie de 17 % pour payer le surcroît du gaz algérien (*le Monde* du 25 mars). Dans sa lettre de démission envoyée à M. Hervé et au directeur de l'Agence, M. Hugon, avait estimé que celle-ci n'était « *plus à même de remplir les objectifs qui lui étaient fixés* ». Auteur du rapport préparatoire au débat sur l'énergie, M. Hugon voyait, semble-t-il, dans la réduction des moyens financiers de l'Agence une remise en cause de la cohérence de la politique énergétique gouvernementale.

L'intersyndicale C.G.T.-C.F.D.T. et les délégués du personnel de l'Agence pour les économies d'énergie « protestent vigoureusement » contre cette « *révolution* » et s'inquiètent d'une « *sanction qui laisse mal augurer de l'avenir de la future agence nationale pour la maîtrise de l'énergie et de son autonomie vis-à-vis des pouvoirs publics* ». La Confédération générale des cadres critique, elle aussi, cette mesure et la C.F.D.T. des Charbonnages de France estimé que « *le remplacement successif du directeur généraux ne contribue pas à la mise en œuvre d'une nouvelle politique sociale et d'amélioration des conditions de vie et de travail des mineurs* ».

[Né le 11 octobre 1939, M. Jean-Pierre Hugon, ingénieur des mines et ancien élève de l'école polytechnique a été ingénieur des mines à Béthune avant d'être appelé au ministère de l'industrie. En 1980, il est entré à la société générale avant d'être chargé au cours de l'été 1981, de travailler à l'élaboration de la politique gouvernementale de l'énergie.]

AFFAIRES

M. Jean-Louis BEFFA est nommé directeur général de Saint-Gobain

M. Jean-Louis Beffa, président-directeur général de Pont-à-Mousson, a été nommé directeur général de la Compagnie de Saint-Gobin, la maison mère, dont M. Roger Fauroux est administrateur-directeur général et futur président, comme il l'était avant le 18 février 1982.

M. Beffa, qui faisait partie, avec M. Alain Gomez, maintenant président de Thomson-Brandt, des candidats éventuels à un tel poste, succède à M. Jacques Beigbeder, qui avait pris sa retraite à la fin de 1981.

[Agé de quarante ans, ancien élève de l'Ecole polytechnique, ingénieur en chef au corps des Mines, *diplômé de l'Institut* politique de Paris, M. Jean-Louis Beffa est entré en 1974 dans le groupe Saint-Gobin. Directeur du plan de 1975 à 1977, il est nommé directeur général de la filiale Pont-à-Mousson (tubes et canalisations en fonte) en janvier 1978, et président-directeur général de cette société en juillet 1979. Il assume depuis cette date la direction des branches canalisation et mécanique du groupe. Chargé d'organiser les Assises régionales de la recherche à l'automne dernier en Lorraine. M. Jean-Louis Beffa est, depuis novembre 1981, membre du conseil du C.N.R.S.]

FAITS ET CHIFFRES

Agriculture

● *M. Patrick Subremon a été nommé chef de cabinet du ministre de l'agriculture.* Il remplace ce poste M. Bernard Goury, qui l'occupait depuis la nomination de Mme Cresson. M. Goury reste au cabinet du ministre où il est nommé conseiller technique.

[Né en 1947, M. Patrick Subremon est *diplômé* de l'Institut d'études politiques d'Aix-en-Provence, et de l'Institut européen des hautes études internationales. Il était chef du service du cabinet de la préfecture du Bas-Rhin depuis octobre 1979.]

Etranger

● *L'Arabie saoudite a consenti un prêt de 800 millions de dollars à la Banque mondiale,* au titre de l'exercice financier 1982, a annoncé le cheikh Mohammed Abal-Khail, ministre saoudien des finances. Abordant la situation actuelle du marché pétrolier et les pressions qui en résultent sur l'économie saoudienne, il a précisé que son pays n'entendait pas réduire pour autant ses dépenses publiques ni ponctionner ses réserves en devises.

AVIS FINANCIERS DES SOCIÉTÉS

PRÉTABAIL - SICOMI

Le conseil d'administration s'est *réuni le 24 mars pour arrêter les* comptes de l'exercice 1981 qui seront soumis à l'approbation de la prochaine assemblée générale convoquée pour le 27 mai.

Au cours de l'exercice, Pretabail-Sicomi a signé 156,5 MF d'engagements nouveaux en crédit-bail : les *décaissements ont atteint 203.9 MF.* Les principaux éléments résumés ci-dessous ont évolué de façon favorable, notamment le bénéfice net (*137,8 MF*) en progression de 17,8 % par rapport à celui de l'exercice précédent.

	au 31-12-80	au 31-12-81	Variation en %
	en millions de F		
Immobilisations brutes	1 582,1	1 821,8	+ 15,1
Immobilisations nettes	1 237,1	1 405,9	+ 13,6
Chiffre d'affaires	255,3	300,0	+ 17,5
Bénéfice net	117,1	137,8	+ 17,8
Marge brute d'autofinancement	182,8	210,3	+ 15,0
Dividende	97,0	115,5	+ 19,0
	en francs par action		
Bénéfice net	59,0	69,5	+ 17,8
Dividende	+ 48,9	+ 58,2	+ *19,0*
Avoir fiscal	1,08	0,97	
Dividende total	49,98	59,17	+ 18,4

Le conseil proposera à l'assemblée la distribution, à compter du 30 juin, d'un dividende de 58,20 F par action (contre 48,90 F pour l'exercice 1980) représentant 85 % du bénéfice fiscal distribuable de l'exercice ; il s'y ajoutera un avoir fiscal de 0,97 F portant ainsi le dividende total à 59,17 F (contre 49,98 F pour l'exercice 1980).

Société Lyonnaise Immobilière pour le commerce et l'industrie « SLIMINCO »

Société anonyme au capital de 225 000 000 F
Siège social : 37, rue de Rome 75008 Paris
R.C. Paris B 682 019 070
Siret 682 019 070 000 29
Code A.P.E. 8122

Le Conseil d'administration s'est réuni le 24 mars 1982 sous la présidence de M. Henri Sauty de Chalon pour arrêter les comptes de l'exercice 1981 qui seront soumis à l'approbation de l'Assemblée générale ordinaire convoquée pour le 27 mai 1982.

L'activité de SLIMINCO en 1981 a été satisfaisante. Les engagements bruts nouveaux se sont élevés à 204 millions de francs pour 21 opérations portant le volume des engagements bruts à 1 579 millions de francs pour 233 opérations dont 41 en propriété directe.

Le bénéfice net de l'exercice s'est élevé à 88 499 701,10 F ; ce montant inclut 5 597 991,10 F de plus-values, dont les deux tiers feront l'objet d'une distribution différée.

Le Conseil d'administration a donc proposé la distribution d'un dividende unitaire de 32,95 F dont 0,70 d'avoir fiscal contre 29,14 F dont 0,64 d'avoir fiscal pour l'exercice précédent, soit une augmentation de 13,07 %.

Une expertise détaillée de la totalité du patrimoine en propriété directe, effectuée au cours de l'exercice 1981, conclut à une évaluation globale de l'ordre de 580 millions de francs.

Les perspectives de l'exercice 1982, tant en crédit-bail qu'en exploitation locative — le taux d'occupation des immeubles étant proche de 100 %, — sont favorables.

NATIO-INTER
Société d'Investissement à Capital Variable

L'Assemblée générale ordinaire, réunie le 25 mars 1982, sous la présidence de M. Jean Louvet, Directeur Général de Natio-Inter, a entendu le rapport du Conseil d'administration et approuvé les comptes qui lui étaient présentés.

Les sommes distribuables au titre de cet exercice s'élèvent à FR.F. 20 413 836,29 et permettent la distribution d'un dividende net de FR.F 30,54 auquel s'ajoute un crédit d'impôt de FR.F. 1.11, soit un revenu global de FR.F. 31,65.

L'Assemblée générale a fixé au 6 avril 1982 la mise en paiement de ce dividende matérialisé par le coupon n° 2 représentant :

- le produit des obligations françaises non indexées bénéficiant des avantages fiscaux attachés à ces obligations pour un montant de FR.F. 6,39 plus un crédit d'impôt de FR.F. 0,43 ;
- le produit de l'emprunt 8,80 % pour un montant de FR.F. 0,61 donnant droit à un abattement complémentaire de FR.F. 1 000 ;
- les autres produits pour un montant de FR.F. 23,54 auquel s'ajoute un crédit d'impôt de FR.F. 0,68.

Les actionnaires pourront réinvestir leurs dividendes en actions de la société en exonération totale de droits d'entrée.

L'Assemblée générale a confirmé la nomination comme Administrateur de M. Guy Lapomme, coopté par le Conseil d'administration, en remplacement de M. Michel Rubinstein, démissionnaire.

LAFARGE COPPÉE

Le conseil d'administration de Lafarge Coppée, au cours de sa séance du 24 mars 1982, a arrêté les comptes sociaux de l'exercice 1981 tels qu'ils seront présentés à l'assemblée générale. Il a également pris connaissance du résultat consolidé *provisoire du groupe pour le* même exercice.

Le résultat net social s'élève à 260 594 000 F contre 226 536 000 F en 1980. Il comprend une plus-value de cession de 36 960 000 F qui résulte de l'apport à la compagnie du plâtre des actions de la Société des plâtrières de France.

Il est rappelé que le résultat de l'exercice 1980 comprenait une plus-value *de cession de 60 718 000 F qui* provenait de la cession des actions de la société Lafarge emballage à la Cellulose du Pin.

Le bénéfice consolidé part du groupe, qui n'inclut cette année aucune plus-ou moins-value à signaler, devrait être compris entre 350 000 000 de F et 370 000 000 de F contre 325 000 000 de F (hors plus-et moins-values) en 1980.

Par action, les chiffres correspondants, en dehors des plus-et moins-values indiquées ci-dessus, sont, pour le résultat social, de F 32,4 (F 26,9 en 1980) et, pour le résultat net consolidé, part du groupe compris entre F 50,7 et F 53,6 (52,8 en 1980).

Le conseil d'administration propose à l'assemblée générale de fixer le dividende par action à F 19, ce qui, compte tenu de l'impôt déjà payé au Trésor (avoir fiscal), représenterait un revenu global de F 28,5.

En 1980, le dividende par action était de F 17,25 et le revenu global de F 25 875. L'accroissement par rapport à l'année dernière serait donc de 10,1 %. Du fait de l'augmentation du nombre d'actions ayant droit à dividende, le volume total de la distribution serait accru de 23.4 % par rapport à l'exercice précédent.

Il est rappelé que le dividende par action a été augmenté chaque année depuis 1977 et que le taux d'augmentation moyen depuis cette date a été de 14,2 %.

EURO-CROISSANCE SICAV

L'assemblée générale ordinaire, qui s'est tenue le 24 mars, a approuvé les comptes de l'exercice 1981, au terme duquel l'actif net de la société s'élevait à 213,16 millions de francs contre 209,86 millions de francs un an auparavant, la valeur liquidative de l'action s'établissant à 240 F.

Elle a par ailleurs décidé la distribution d'un coupon net de 11,34 F assorti d'un crédit d'impôt de 0,88 F contre 11,14 F net (assorti d'un crédit d'impôt de 0,84 F) au titre de l'exercice précédent.

Le conseil d'administration, réuni à l'issue de l'assemblée, a fixé au mardi 13 avril 1982 la mise en paiement de ce dividende, qui pourra être réinvesti en actions de la société, en franchise de droit d'entrée, jusqu'au 30 juin 1982.

D'autre part, l'assemblée générale a ratifié la nomination en qualité d'administrateur de M. Henri Arquier, qui a succédé à M. André Georges, démissionnaire.

Le mandat de M. Arquier prendra fin à l'issue de l'assemblée générale qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 1981.



UNIDEL

Au cours de sa réunion du 23 mars 1982, le conseil d'administration d'UNIDEL a pris connaissance d'un *projet d'accord à intervenir* avec le groupe SPIE-Batignolles et concernant la reprise par ce dernier du contrôle de Trindel.

Les principes et les conditions de cet accord ont été approuvés par le conseil, qui a décidé de les soumettre à l'approbation d'une prochaine assemblée générale.

UNIDEL demeurera actionnaire à 97 % de Forcium, dont les résultats 1981 devraient être satisfaisants.

Dans le cadre de ce projet d'accord, qui réduit très sensiblement le rôle industriel d'UNIDEL, M. Henri Galatoire-Malegarie a demandé à être déchargé de ses fonctions de président et d'administrateur. Le conseil lui a donné acte de sa décision et l'a remercié de l'action qu'il a *menée pour le* développement de la société. M. Galatoire-Malegarie a été nommé conseiller du président de la Société lyonnaise des eaux et de l'éclairage, principal actionnaire d'UNIDEL au travers d'Ufiner.

M. Roger Prost, directeur à Ufiner, a été coopté comme administrateur d'UNIDEL et porté à la présidence du conseil d'administration.

BANQUE EUROPÉENNE DE CRÉDIT

Tout en maintenant une politique prudente, la Banque européenne de crédit (BEC) a connu une fois de plus un développement favorable de ses activités au cours de l'exercice 1981. Le total du bilan exprimé en francs belges s'est accru de 45 %, soit 107 469 millions de FB à 155 704 millions de FB. Cette forte croissance est toutefois due pour une large part aux variations considérables enregistrées sur le marché des changes au cours de l'année 1981, et notamment à l'appréciation de 30,7 % du dollar U.S. vis-à-vis du franc belge.

En tant que banque de l'EBIC spécialisée dans les prêts en eurodevises, la BEC a continué à procurer une gamme complète de crédits à court, moyen et long terme en eurodevises pour le financement d'investissements industriels. Elle a accordé, en 1981, soixante-dix-neuf crédits pour une contrevaleur de 27 805 millions de FB. La banque a participé en 1981 à la direction de vingt-quatre crédits syndiqués pour un montant total de 4 214 millions de dollars U.S. La BEC a dirigé douze crédits comme chef de file principal pour une contrevaleur de 2 362 millions de dollars U.S. Le total des crédits accordés s'élevait, fin 1981, à 112 719 millions de FB, soit une augmentation de 35 % par rapport au total fin 1980.

Les activités d'octroi de crédits à court terme ont connu un essor particulièrement important et ont augmenté de 105 % en 1981 pour atteindre un total de 35 218 millions de FB.

La BEC a consenti en 1981 un nombre important de crédits destinés aux investissements commerciaux et industriels. A ce titre, elle a été particulièrement active dans le financement des industries minière, alimentaire, des télécommunications, chimique, papetière, électrique, navale et aéronautique ainsi que de la construction de centrales d'énergie thermique, hydro-électrique et nucléaire, de gazoducs et d'hôtels, de l'exploration et de l'exploitation de gisements de pétrole et de gaz et de la réalisation de programmes gouvernementaux de constructions d'habitations.

Ces résultats favorables ont permis à la banque de renforcer ses provisions internes pour risques divers. Le bénéfice net de 1981 s'élève à 840 millions de FB, soit une augmentation de 88 % par rapport aux résultats de 1980. Le conseil d'administration recommande la distribution d'un dividende inchangé de 12 % soit 420 millions de FB.

Si l'assemblée générale des actionnaires approuve les propositions du conseil d'administration pour l'affectation du bénéfice, le total des fonds propres de la banque s'élèvera à 5 455 millions de FB. Compte tenu des lignes de crédits subordonnées consenties par ses actionnaires, le total des ressources propres de la banque s'élèvera à 9 730 millions de FB.

On rappelle que le capital de la banque est réparti directement ou indirectement entre les membres de l'European Banks International (EBIC).

— Amsterdam Rotterdam Bank N.V.;
— Banca Commerciale Italiana ;
— Creditanstalt - Bankverein;
— Deutsche Bank A.G. ;
— Midland Bank Ltd. ;
— Société Générale de Banque ;
— Société Générale.

CAISSE NATIONALE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS

CNT *Obligations* 14,60 % 1980

Les intérêts courus du 1er avril 1981 au 31 mars 1982 sur les obligations CNT de 14,60 % 1980 seront payables à partir du 1er avril 1982 à raison de 262,80 F par titre de 2 000 F nominal, contre détachement du coupon n° 2, après une retenue à la source donnant droit à un avoir fiscal de 9,20 F (montant global : 292,00 F).

En cas d'option pour le régime de prélèvement d'impôt *forfaitaire*, le complément du prélèvement libératoire sera de 43,78 F, soit un net de 219,02 F.

A compter de la même date, les obligations comprises dans la série des numéros 649 993 à 693 742 sortis au tirage au sort du 4 février 1982 cesseront de porter intérêt et seront remboursables à 2 000,00 F - coupon n° 3 au 1er avril 1982 attaché.

Le paiement des coupons et le remboursement des titres seront effectués sans frais aux caisses des comptables directs du Trésor (trésorerie générale, recettes des finances et perceptions), auprès des bureaux de poste, au siège de la C.N.T., 3, rue de l'Arrivée, Paris (15e), ainsi qu'aux guichets de la Banque de France et des établissements désignés ci-après : Société générale, Banque nationale de Paris, Crédit lyonnais, Banque de l'Indochine et de Suez, Banque de Neuflize - Schlumberger - Mallet, Banque de Paris et des Pays-Bas, Banque de l'union européenne, Banque Rothschild, Banque Vernes et commerciale de Paris, Caisse centrale des banques populaires, Crédit commercial de France, Crédit industriel et commercial, Crédit du Nord, Lazard Frères et Cie, Société centrale de banque, Société générale alsacienne de banque, Société marseillaise de crédit, Caisse des dépôts et consignations, Crédit agricole.

Il est rappelé :

— d'une part que les intérêts concernant les titres nominatifs seront réglés directement aux titulaires par la C.N.T. ;

— d'autre part que le remboursement des obligations désignées ci-dessus et comprises dans les certificats nominatifs sera effectué également par la C.N.T. dès réception sous bordereau des certificats nominatifs concernés ;

— enfin, que les titres compris dans la série des numéros 462 985 à 550 484 sont remboursables depuis le 1er avril 1981.



France Garantie
Valeurs françaises à revenu fixe émises ou garanties par l'Etat

— SICAV —

Lors de sa réunion du 17 Mars 1982 l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de FRANCE GARANTIE a approuvé les comptes de l'exercice 1981 et décidé la mise en distribution d'une somme de 130.267.417,50 F soit un dividende par action de 22,50 F.

coupon n° 25	net à payer*	avoir fiscal	brut
	22,50	1,57	24,05

(rappel de la valeur liquidative au 31/12/81 : 235,51 F)

Ce dividende* en progression de 15,4 % sur l'an dernier a été mis en paiement le 22 MARS 1982 aux guichets des Établissements suivants : Caisse des Dépôts et Consignations, Banques Populaires et Caisse Centrale des Banques Populaires, Société Générale, Banque Nationale de Paris, Crédit Lyonnais, Banque de l'union Européenne, Banque Industrielle et Mobilière Privée.

Réinvestissez sans frais en actions nouvelles jusqu'à fin Juin 1982

CAISSE NATIONALE DE L'ÉNERGIE

Electricité de France - Obligations 11,20 % - Février 1975

Les intérêts courus du 14 avril 1981 au 13 avril 1982 sur les obligations Electricité de France 11,20 % février 1975 seront payables, à partir du 14 avril 1982 à raison de 100,80 F par titre de 1 000 F nominal, contre détachement du coupon n° 7 ou estampillage du certificat nominatif, après une retenue à la source donnant droit à un avoir fiscal de 11,20 F (montant global : 112 F). En cas d'option pour le régime du prélèvement d'impôt forfaitaire, le complément de prélèvement libératoire sera de 16,79 F, soit un net de 84,01 F.

Electricité de France - Obligations 10,20 % - Mai 1975

Les intérêts courus du 25 avril 1981 au 24 avril 1982 sur les obligations Electricité de France 10,20 % novembre 1975 seront payables, à partir du 25 avril 1982, à raison de 91,80 F par titre de 1 000 F nominal, contre détachement du coupon n° 7 ou estampillage du certificat nominatif, après une retenue à la source donnant droit à un avoir fiscal de 10,20 F (montant global : 102 F). En cas d'option pour le régime du *prélèvement* d'impôt forfaitaire, le complément de prélèvement libératoire sera de 15,29 F, soit un net de 76,51 F.

Electricité de France - Obligations 10,20 % - Novembre 1975

Les intérêts courus du 30 avril 1981 au 29 avril 1982 sur les obligations Electricité de France 10,20 % mai 1976 seront payables, à partir du 30 avril 1982 à raison de 91,80 F par titre de 1 000 F nominal, contre détachement du coupon n° 6 ou estampillage du certificat nominatif, après une retenue à la source donnant droit à un avoir fiscal de 10,20 F (montant global : 102 F). En cas d'option pour le régime du prélèvement d'impôt forfaitaire, le complément de prélèvement libératoire sera de 15,29 F, soit un net de 76,51 F.

Le paiement des coupons est effectué sans frais aux caisses des comptables directs du Trésor (Trésoreries générales, recettes des finances et perceptions) à la Caisse nationale de l'énergie, à Paris, 18 bis, rue de Berri, ainsi qu'aux guichets de la Banque de France et des établissements bancaires désignés ci-après :

Crédit lyonnais, Société générale, Banque nationale de Paris, Banque de Paris et des Pays-Bas, Crédit du Nord, Crédit commercial de France, Crédit industriel et commercial et banques affiliées, Société générale alsacienne de banque, Société marseillaise de crédit, Banque de l'Union Européenne, Banque de l'Indochine et de Suez, Caisse centrale des banques populaires et toutes les banques populaires de France, Société générale de Banque.

MARCHÉS FINANCIERS

PARIS

25 mars

Marché bien tenu

La Bourse de Paris avait encore assez bonne allure jeudi. Amorcé la veille, premier jour du nouveau terme, le lent mouvement de reprise s'est poursuivi, et, à l'issue de la séance, l'indicateur instantané avait progressé de 0,8 %.

« Le score n'est pas bouleversant », affirmait un professionnel. Mais il témoignait, selon lui, de la vitalité du marché.

En dépit des désordres monétaires persistants, avec un dollar remonté à près de 6,25 F sur le coup de 13 heures (contre 6,23 F mercredi) et une situation économique passablement embrouillée, le sentiment était généralement bon autour de la corbeille. Un gérant de SICAV se disait même persuadé qu'une reprise n'allait pas tarder et qu'après une courte période marquée par une évolution sinusoïdale des cours d'amplitude assez faible, la Bourse regagnerait petit à petit ses hauts niveaux de février. Comme arguments, il avançait les factures techniques, mais aussi les résultats des entreprises, qui pourraient être meilleurs que prévu, enfin, les conclusions du rapport Dautresme, dont la publication est attendue courant mai.

La devise-titre s'est traitée entre 7,48 F et 7,53 F, c'est-à-dire dans une fourchette plus étroite que la veille (7,47 F-7,58 F).

L'or a fléchi à Londres, où il a reperdu 5 dollars en vingt-quatre heures (3,75 dollars sur le second fixing du 24 mars), en cotant 328 dollars l'once. Sur notre place, le lingot n'a pratiquement pas varié, se bornant à céder 5 F à 67 990 F. Le napoléon a fait de même et valu 634,90 F (– 0,20 F). Le volume des transactions s'est encore contracté : 9,6 millions de F contre 12,79 millions.

NEW-YORK

Reprise

Très irrégulier durant la première partie de la séance de jeudi, le New York Stock Exchange a ensuite repris sa progression interrompue vingt-quatre heures et, à la clôture, l'indice des industrielles enregistrait une avance de 4,28 points à 827,62. Ralentie la veille, l'activité s'est accélérée, et 51,97 millions de titres ont changé de mains contre 49,38 millions précédemment.

De l'avis des professionnels, le marché cherche sa voie, partagé qu'il est entre le souci d'anticiper le redémarrage de l'expansion dans six mois et la crainte que la récession ne soit plus dure et plus longue que prévu, en liaison avec l'inlassable quête de capitaux du gouvernement fédéral pour combler le fabuleux déficit budgétaire. Autour du Big Board, les tenants de la reprise économique s'opposaient du reste aux pessimistes, les uns et les autres y allant de leurs arguments pour fonder leurs pronostics.

Parmi les vedettes de la séance ont notamment figuré les pétroles, les valeurs d'entreprises placées dans les secteurs de pointe (haute technologie) et les Blue Chips en général.

Sur 1 814 valeurs traitées, 842 ont monté, 581 ont baissé et 391 n'ont pas varié.

VALEURS	Cours du 24 mars	Cours du 25 mars
Alcoa	24 3/8	24 1/2
A.T.T.	56 3/4	57 3/8
Boeing	18 3/8	18 1/2
Chase Manhattan Bank	56 3/4	56 3/8
Du Pont de Nemours	33 3/4	33 3/8
Eastman Kodak	71 5/8	71 7/8
Exxon	28 3/4	28 3/4
Ford	21 1/4	20 7/8
General Electric	61 1/4	61 3/4
General Foods	33 5/8	34 1/4
General Motors	41	40 3/4
Goodyear	21 3/4	21 3/4
I.B.M.	59 1/8	59 3/4
I.T.T.	24 3/4	25
Mobil Oil	22 5/8	22 1/2
Pfizer	52 5/8	51 5/8
Schlumberger	44 1/2	43 7/8
Texaco	30	30 1/8
U.A.L. Inc.	19 3/8	18 5/8
Union Carbide	47	47 3/8
U.S. Steel	24 5/8	24 3/8
Westinghouse	23 3/4	24
Xerox Corp.	37	37 3/8

LA VIE DES SOCIÉTÉS

MATRA (Rectificatif). – Dans notre information concernant la société Matra (*Le Monde* du 26 mars), le résultat net de l'exercice 1981 ressort à 157,3 millions de francs contre 211 millions de francs en 1980 (et non pas 11 millions comme indiqué à la suite d'une erreur de transmission).

VALLOUREC. – Le numéro un français en matière de fabrication de gros tubes d'acier est sorti du « *rouge* » l'année dernière avec un bénéfice net de 90,2 millions de francs pour la société mère après une perte de 40,6 millions de francs en 1980, ce résultat s'entendant après dotation de 307,1 millions de francs aux postes immobilisations et frais d'établissements et 204,3 millions de francs de provisions pour hausse des prix.

Vallourec souligne que le redressement amorcé au cours du premier semestre 1981 s'est largement confirmé durant les six mois suivants, avec une progression globale de 9,7 % des tonnages livrés à la clientèle et une hausse de 36 % du chiffre d'affaires. Quant aux comptes consolidés, ils devraient confirmer cette amélioration constatée au niveau de la seule société mère.

Le chiffre d'affaires consolidé enregistré en 1981 a marqué une augmentation de 18 % pour atteindre 13,21 milliards de francs, sans prendre en compte les sociétés Armosig et Irrifrance dans ce résultat. A ce sujet, la firme précise que les difficultés rencontrées l'année dernière avec quelques filiales devraient s'atténuer en 1982, d'autant que « *le carnet de commandes permet d'envisager favorablement l'exercice en cours* ». Celui-ci comptabilisera pour la première fois les résultats « *qui s'annoncent satisfaisants* » du nouvel ensemble résultant de la fusion de sa filiale Entrepose et des Grands Travaux de Marseille (G.T.M.) dans lequel Vallourec devrait détenir une participation voisine de 40 %.

Le cours de Chargeurs réunis, supprimé par erreur dans notre cote du marché « à terme » du 25 mars était de 206,50 F.

INDICES QUOTIDIENS
(INSEE, base 100 : 31 déc. 1981)

	24 mars	25 mars
Valeurs françaises	104,2	104,9
Valeurs étrangères	105,8	103,9

Cie DES AGENTS DE CHANGE
(Base 100 : 29 déc. 1961)

Indice général	99	99,3

TAUX DU MARCHÉ MONÉTAIRE

Effets privés du 26 mars .... 18 %

COURS DU DOLLAR A TOKYO

	25/3	26/3
1 dollar (en yens)	243,90	246,55

BOURSE DE PARIS Comptant 25 MARS

VALEURS	% du nom.	% du coupon
3 %	23 60	1 447
5 %	36 60	0 726
3 % amort. 45-54	71	1 948
4 1/4 % 1963	98 20	2 290
Emp. N. Eq. 6 % 67	106	4 899
Emp. 7 % 1973	8095	..
Emp. 8,80 % 77	96 60	7 402
Emp. 9,80 % 78	78 60	6 900
E.D.F. 7,8 % 61	....	2 548
E.D.F. 14,5 % 80-92	91 50	10 762
Ch. France 3 %	....	..

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Actibail (obl. conv.)	165	....
Aciers Peugeot	76 70	73 70
Actibail	149 40	149 50
Agence Havas	275	275
A.G.F. (St Cent.)	382	382
A.G.P. Vie	2890	2890
Agr. Inc. Madag.	48	46 10 o
Dév. Rég. P.d.C (Li)	115	....
Didot-Bottin	349	346
Dist. Indochine	385	390
Drag. Trav. Pub.	202 50	198
Duc-Lamothe	243	235 20
Dunlop	5 85	6
Eaux Bass. Vichy	1100	1130
Eaux Vittel	630	604
Ecco	859	851
Economats Centre	490	489
Electro-Banque	173 20	176
Electro-Financ.	315	314
Elf-Antargaz	198	197
E.L.M. Leblanc	313	312
Entrepôts Paris	170	170
Epargne (B)	1225	1267
Epargne de France	322	309 o
Escaut-Meuse	186 10	190
Euromarché	983	990
Europ. Accumul.	68 80	69
Eternit	316 80	305
Félix Potin	1045	1087
Ferm. Vichy (Ly)	190	189 50

VALEURS	Cours préc.
Navig. (Nat. de)	65 50
Nicolas	412
Nodet-Gougis	168
Occident. Part.	26
Omn. F. Paris	730
OPB Paribas	98
Origny-Desvroise	133
Palais Nouveauté	293
Paris-Orléans	101 70
Paris-Réescompte	298
Part. Fin. Gest. Im.	150
Pathé-Cinéma	80 20
Pathé-Marconi	36
Piles Wonder	90
Piper-Heidsieck	280
Porcher	214 10
Profils Tubes Est	11
Promodès	1300
Prouvost ex-Lain.R.	29
Providence S.A.	285
Publicis	479
Raff. Souf. R.	180

SICAV

	Cours préc.	25/3
Soleil Investiss.	330 21	315 24
U.A.P. Investiss.	227 78	217 45
Unifrance	185 34	176 94
Unifoncier	467 47	446 27
Unigestion	392 38	374 59
Uni-Japon	584 29	557 79
Unirente	1416 61	1370 03
Univer	10696 53	10696 53
Valorem	254 65	243 01
Valrest	103170	103067
Worms Investiss.	462 36	441 39

Marché à terme

Compte tenu de la brièveté du délai qui nous est imparti pour publier la cote complète dans nos dernières éditions, nous pourrions être contraints parfois à ne pas donner les derniers cours. Dans ce cas ceux-ci figureraient le lendemain dans la première édition.

La Chambre syndicale a décidé de prolonger, après la clôture, la cotation des valeurs ayant été exceptionnellement l'objet de transactions entre 14 h. 15 et 14 h. 30. Pour cette raison, nous ne pouvons plus garantir l'exactitude des derniers cours de l'après-midi.

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	Compt. Premier cours
1860	4,5 % 1973	1886	1891	1887	1890
2736	C.N.E. 3 %	2855	2851	2851	2725
435	Air Liquide	447	449	449	440 10
320	Als. Superm.	325	325	325	325
96	A.L.S.P.I.	100	102	102	103 90
172	Alsthom-Atl.	171 50	171 50	171 50	171 50
173	Applic. gaz	173 50	....	....	....
119	Arjom. Prioux	118	117	117	117
860	Aux. Entrepr.	850	860	860	850
565	Europe nº 1	575	580	575	569
560	Facom	565	560	560	560
168	Financ.	167	165 80	165 80	165 80
140	Fives-Lille	142 50	142 50	142 50	145
70	Fonderie (Gén.)	69	65	65	65
86	Fraissinet	86	87	87	86 50
142	Gal. Lafayette	146	149 80	149 80	146 80
345	Gén. d'Entrep.	347 10	353	353	350
460	G.T. Mars.	462	464	461	456
330	Pernod-Ricard	334 80	336 10	336 20	335
115	Pétroles (Fse)	118	115	115 50	115
162	– (obl.)	168	162	162	161 10
29	– (certific.)	28 50	29	29	28 50
51	Pétroles B.P.	54	54 50	53 80	53 50
170	Peugeot S.A.	175	175	174 50	175
320	– (obl.)	318 80	318 80	318 80	318
69	P.L.M.	67 50	67 50	67 50	67 50
186	Poclain	171	174	176	178
5 50	Usinor	5 25	5 20	5 20	5 20
99	– (obl.)	98 80	98 60	98 60	97 80
150	U.T.A.	152	152	152	155
225	Valéo	224	224	223 50	219 80
365	– (obl. conv.)	363	363	363	363
125	Vallourec	125	128	129 90	125 60
890	V. Clicquot-P.	870	895	893	906
810	Viniprix	808	815	812	811
940	Elf-Gabon	915	930	953	930
81	Harmony	80 40	75 10	73 50	75
18	Hitachi	18 45	18 35	18 35	18 45
380	Hoechst Akt.	396	388	385	381
45	Imp. Chemical	46 50	45 50	45 50	45 90
90	Inco. Limited	90 80	89 90	90 50	89 35
445	IBM	447	449 80	448	441
193	ITT	192	190	189	186 20
570	Merck	576	571	568	571
	Minnesota M.	407 10	407 10	407 10	400
	Mobil Corp.	178	172	172	168 50
	Nestlé	13050	13010	13010	12980
285	Ericsson	271	289	289	272
220	Exxon Corp.	222 50	218 50	218 50	216 50
159	Ford Motors	158 80	160	160	160
174	Free State	181 50	170	171	173
112	Gencor	112	108	108	106
465	Gén. Electr.	464	465	462	458
315	Gen. Motors	318	313	313	313
54	Goldfields	56	54 30	53 90	53 40
430	Unilever	449	445	445	....
117	Un. Min. 1/10	118	116	116	113 70
280	Unit. Techn.	287	272	271 50	272 10
185	West Deep	188 60	176 50	175	178
266	West Hold.	268	245 90	245	248
290	Xerox Corp.	286 50	278	278	275 20
2 44	Zambia Corp.	2 54	2 45	2 46	2 41

c : coupon détaché ; * : droit détaché ; o : offert ; d : demandé

COTE DES CHANGES

MARCHÉ OFFICIEL	COURS préc.	COURS 25/3	COURS DES BILLETS AUX GUICHETS Achat	Vente
Etats-Unis ($ 1)	6 229	6 244	6 060	6 360
Allemagne (100 DM)	261 680	261 100	255	268
Belgique (100 F)	13 890	13 832	11 900	12 900
Pays-Bas (100 fl.)	236 610	235 680	231	242
Danemark (100 krd)	76 830	76 620	74	79
Norvège (100 k)	102 770	103	100	106
Grande-Bretagne (£ 1)	11 247	11 249	11	11 500
Grèce (100 drachmes)	10 105	10 130	8 100	10 350
Italie (1 000 lires)	4 767	4 758	4 650	5 050
Suisse (100 fr.)	329 250	327 770	322	338
Suède (100 krs)	106 340	106 230	103	109
Autriche (100 sch)	37 190	37 120	36 300	37 900
Espagne (100 pes.)	5 927	5 920	5 750	6 200
Portugal (100 esc.)	8 830	8 850	8 200	9 200
Canada ($ can 1)	5 081	5 096	4 970	5 210
Japon (100 yens)	2 571	2 548	2 430	2 570

MARCHÉ LIBRE DE L'OR

MONNAIES ET DEVISES	COURS préc.	COURS 25/3
Or fin (kilo en barre)	67750	67950
Or fin (en lingot)	67995	67990
Pièce française (20 fr)	635 10	634 90
Pièce française (10 fr)	505	505
Pièce suisse (20 fr)	629	580
Pièce latine (20 fr)	531	540
Souverain	650	645
Pièce de 20 dollars	2880	2899 60
Pièce de 10 dollars	1390	1376
Pièce de 5 dollars	760	780
Pièce de 50 pesos	3160	3100
Pièce de 10 florins	608	605

Le Monde

UN JOUR DANS LE MONDE

Le numéro du « Monde » daté 26 mars 1982 a été tiré à 528 089 exemplaires.

La date du retour sur Terre de « Columbia » pourrait être modifiée en raison des conditions atmosphériques

En dépit de quelques problèmes apparemment mineurs, — nausée des astronautes, mauvais fonctionnement des toilettes de bord, disparition d'une quarantaine de tuiles du bouclier de protection de l'engin, panne de certaines caméras, etc., — le vol de la navette spatiale *Columbia* se déroulait, selon la NASA, dans des conditions satisfaisantes jusqu'à ce vendredi 26 mars en fin de matinée. Les expériences succèdent aux expériences, et, jeudi 25 mars, Jack Lousma et Gordon Fullerton ont lancé un programme scientifique sur la sélection de cellules rénales capables de fabriquer une enzyme, l'urokinase, apte à dissoudre les caillots sanguins qui peuvent se former dans le système artériel ou veineux. Dans le passé, lors notamment du vol conjoint américano-soviétique Apollo-Soyouz, une telle expérience, prélude à la fabrication de médicaments dans l'espace, avait été tentée avec succès.

Il est également prévu que l'équipage de *Columbia*, mette en route une expérience de production de *microsphères de polystyrène* intéressant le milieu médical et industriel. On envisage, en effet, d'utiliser ces petites balles en plastique comme transporteurs de médicaments ou d'isotopes radio-actifs dans le traitement de tumeurs cancéreuses.

Au-delà de ces expériences particulières, l'équipage a eu pour tâche essentielle de tester en vraie grandeur le bras télémanipulateur qui permettra de sortir les charges installées dans la soute de la navette. En dépit de la panne d'une caméra, Gordon Fullerton a pu, en s'aidant de jumelles, faire fonctionner ce *bras articulé* qui, pour l'occasion, a soulevé un ensemble d'appareils de 160 kilogrammes, destiné à étudier au voisinage de la navette l'environnement magnétique, électrique et physique.

Tout se passe donc relativement bien pour les deux hommes, assez fatigués par le programme de travail que leur a confié la NASA. Pourtant, les contrôleurs de vol leur ont supprimé une heure de sommeil, dans la nuit de jeudi à vendredi, pour qu'ils puissent accomplir la lourde *journée du 26 mars*. En attendant, les responsables de la mission s'efforcent de régler certains problèmes de communication entre la navette et le centre spatial de Houston (Texas), et ceux du retour sur la Terre de l'engin. Les *prévisions* météorologiques des services américains pourraient conduire à avancer ou, au contraire, à retarder le retour de *Columbia* de vingt-quatre heures. Cette dernière hypothèse n'inquiète nullement le directeur du vol, M. Neil Hutchinson, qui estime que la navette a fonctionné dans des conditions si économiques en carburant qu'une ou même deux journées de vol supplémentaires sont parfaitement envisageables.

MANIFESTATIONS DES ROUTIERS, GRÈVE A AIR FRANCE

Les départs en vacances risquent d'être très fortement perturbés

Difficiles départ sen vacances pour qeulques centaines de milliers de Français : qu'ils empruntent l'avion ou prennent l aroute, ils risquent de voir leur voyage perturbé ou compromis par plusieurs conflits sociaux. Le lundi 29 mars, les patrons routiers descendront dans les rues et sur les routes pour exprimer leur mécontentement à la suite de la dernière hausse du gazole et de la politique générale du gouvernement à leur égard. Des barrages et des « opérations escargots » sont prévues, notamment en Bretagne, dans les pays de la Loire et du Midi.

Auparavant, le samedi 27 mars, commence la grève de quatre jours d'une partie des navigants d'Air France, à l'appel de deux syndicats de pilote set d'officiers-mécaniciens qui protestent contre la commande par la compagnie nationale de Boeing servis par deux pilotes seulement. Par l'affrètement d'avions à d'autres compagnies, Air France sera en mesure d'assurer son programme de vols long-courriers. En revanche, le secteur moyen-courrier *risque de n'être assuré qu'à 60 ou 75 %* selon les jours, la pointe de trafic traditionnellement enregistrée en cette période ne permettant guère aux transporteurs de mettre des avions à la disposition d'Air France. Huit mille sièges feront défaut le 27 mars.

La situation risque de devenir beaucoup plus grave si se concrétise la menace d'une partie des navigants d'Air Inter de faire une grève de solidarité avec leurs collègues d'Air France. Les employés de la compagnie intérieure n'étant pas tenus au dépôt d'un préavis (la jurisprudence leur a reconnu ce privilège), l'incertitude demeurait totale ce vendredi en fin de matinée, quant à l'éventualité de ce mouvement et aux dates (samedi, lundi ?) où il pourrait être déclenché.

Air Inter, qui connaît une de ses pointes de trafic les plus fortes de l'année (trente mille à trente-cinq mille passagers par jour) se trouve donc dans l'incapacité de prévoir un programme de remplacement et de faire des affrètements. Ainsi, des milliers de passagers — parmi lesquels beaucoup d'enfants voyageant seuls (les « U.M. ») — risquent de se retrouver bloqués sur des aéroports par la décision soudaine de certains équipages.

On ne manquera pas de déplorer, une fois de plus, que la défense d'intérêts proprement professionnels, si respectables soient-ils, conduisent à contrarier, grand nombre de Français par de façon inopinée, les projets d'un tant en vacances. Celles-ci ne sont plus un luxe, on l'a rappelé lors du dernier conseil des ministres, et la clientèle de l'avion n'est plus, les pilotes l'ont les premiers souhaité, faite de quelques privilégiés.

★ Pour tous renseignements : Air France, 320-15-55 ou auprès du service des réservations de la région (pour la région parisienne : 535-61-61), Air-Inter : 539-25-25.

Au « Monde »

LE CONSEIL DES ASSOCIES PROPOSE M. ANDRE LAURENS A LA SUCCESSION DE M. JACQUES FAUVET

Le conseil représentatif des associés de la S.A.R.L. *le Monde* (1), décidé, le 25 mars, de soumettre à l'ensemble des associés la candidature de M. André Laurens aux fonctions de gérant-directeur de la publication en remplacement de M. Jacques Fauvet.

Cette candidature leur avait été présentée par un comité de sept personnes constitué à l'initiative de la Société des rédacteurs et comprenant les gérants et anciens gérants du *Monde* et les anciens présidents de la Société des rédacteurs (2). Le vote y avait été acquis le 23 mars par cinq voix et deux abstentions.

M. Laurens doit maintenant obtenir l'accord de l'assemblée générale de la Société des rédacteurs à la majorité de 60 %, ainsi que celui des autres sociétés de personnel et enfin, à la majorité de 75 %, celui de l'assemblée générale de la S.A.R.L., qui se réunirait en mai ou en juin.

[Né le 7 décembre 1934 à Montpellier (Hérault), où il fait ses études secondaires, André Laurens entre au *Monde* en 1963, après avoir été collaborateur de l'Agence centrale de presse (1958-1962) et de *l'Eclaireur méridional*, où il fait ses débuts en 1954. Il avait entre-temps accompli son service militaire en Algérie (1955-1957).

Depuis 1969 chef adjoint du service politique du *Monde*, alors qu'il est aussi commentateur politique de *l'Indépendant de Perpignan* et chroniqueur au *Télégramme de Brest*, André Laurens a publié plusieurs ouvrages : en 1972, *les Nouveaux Communistes* (en collaboration avec Thierry Pfister), réédité en 1974 sous le titre *les Nouveaux Communistes aux portes du pouvoir* ; *D'une France à l'autre*, essai sur l'élection présidentielle de 1974 et *le Métier politique ou la Conquête du pouvoir* (1980).]

(1) Le conseil représentatif des associés a été constitué pour la circonstance et elle seule a rassemblé le conseil de surveillance et les gérants.

Le conseil de surveillance est composé des présidents et représentants des sociétés de personnel (rédacteurs, cadres et employés) et des représentants des associés A (personnes physiques).

Les associés A sont : Mme Paule Grall et MM. Hubert Beuve-Méry, Jean-Jacques Beuve-Méry, Eugène Descamps, *Michel Houssin, René* Parès, Paul Reuter, Paul Ricœur, Jean Schoesing, Georges Vedel.

(2) MM. Hubert Beuve-Méry, Jacques Fauvet, Claude Julien, Jacques Sauvageot, Jean Schwoebel, Jean-Marie Dupont et François Simon.

M. MICHEL ALBERT REMPLACE M. GEORGES PLESCOFF A LA PRESIDENCE DES ASSURANCES GENERALES DE FRANCE

M. Michel Albert, qui était commissaire général au Plan jusqu'en juin 1981, remplace à la présidence des Assurances générales de France (A.G.F.), groupe nationalisé au deuxième rang français, M. Georges Plescoff, qui, depuis le 18 février 1982, est administrateur directeur général de la Compagnie financière de Suez.

On avait prononcé le nom de M. Michel Albert pour plusieurs postes, dont celui de directeur général *de la Caisse nationale du Crédit* agricole.

FLORENCE DELAY DONNE SA DEMISSION DU FEMINA

La romancière Florence Delay donne sa démission du jury du prix Femina. Les raisons de ce départ tiennent sans doute à un emploi du temps chargé, puisque Mme Delay enseigne à la Sorbonne, et qu'elle appartient au comité de lecture des Editions Gallimard.

[Fille du professeur Jean Delay, agrégée d'espagnol, Mme Florence Delay avait incarné le personnage de Jeanne d'Arc, dans le film de Robert Bresson. Elle a publié des romans : *Minuit sur les jeux* (1973), *Les Aïe aïe de la corne de brume* (1975), et, avec Jacques Roubaud, une adaptation théâtrale des romans de la Table ronde, intitulée *Graal théâtre* (deux volumes 1977 et 1981.]

La nomination du successeur de M. Leclerc

UN COUP DE COLERE DE M. DEFFERRE

Des « fuites » ayant eu lieu à la préfecture de police de Paris, annonçant — avant que le ministère ne l'ait fait — les nominations de plusieurs hauts responsables de la police judiciaire et celle du remplaçant de M. Marcel Leclerc à la brigade criminelle, le ministre, M. Gaston Defferre, a renoncé à nommer les personnes *primitivement* choisies. Alors qu'on attendait la nomination de M. Pierre Richardot, actuel chef adjoint du S.R.P.J. de Versailles, à la tête de la « criminelle », c'est finalement M. Jacques Genthial qui a été désigné. Quant aux autres nominations, il n'en est plus, pour l'instant, question.

La colère de M. Defferre s'explique par une succession de « fuites » dans les milieux de la police. Après l'affaire du terroriste arménien, révélée par des indiscrétions policières, après la divulgation de la lettre du terroriste « Carlos » menaçant de mort le ministre de l'intérieur, après les informations diffusées dans la presse et qui ont abouti à l'affaire Leclerc, M. Defferre a voulu marquer de manière spectaculaire qu'il était le « patron » de la police.

[Né à Rodez (Aveyron), M. Genthial a commencé sa carrière à la préfecture de police de Paris où il fut nommé commissaire en 1965. Chef adjoint de la 6e section à la direction centrale de la police judiciaire en 1971, il devint ensuite chef de l'Office central de répression de la traite des êtres humains. Après avoir été chef adjoint du S.R.P.J. de Toulouse, puis chef du S.R.P.J. d'Orléans, il avait été nommé, il y a un an, à la tête de la 6e section de la P.J. chargée de la répression des atteintes à la sûreté de l'Etat et des menées subversives.]

A Paris

FERMETURE DE L'ETABLISSEMENT DE JEUX DU « GRAND CERCLE »

Le ministère de l'intérieur a retiré jeudi 25 mars l'agrément de l'établissement du « Grand Cercle » situé rue de Presbourg, à Paris-16e, qui a immédiatement été fermé. Cette décision administrative a été prise à la suite de l'information ouverte *contre* M. Jean-Baptiste Andréani, qui dirige l'Association du Grand Cercle et son fils, Jean-Laurent, actuellement en fuite.

M. Jean-Baptiste Andréani a été inculpé et écroué le 12 mars pour infraction à la réglementation sur les relations financières avec l'étranger après la découverte, à son domicile, de plus de 500 kilos d'or en lingots et d'une forte somme en pièces d'or (« le Monde » daté 14-15 mars). Un mandat d'amener a été délivré par M. François Petot, premier juge d'instruction au tribunal de Paris contre son fils, à qui il est reproché d'avoir encaissé irrégulièrement des devises étrangères de la part de joueurs n'ayant pas la qualité de résidents français.

Cette décision de fermeture intervient après celle du Cercle Haussmann, le 3 juillet 1981, dirigé par Marcel Francisci assassiné le 15 janvier à Paris.

FERMETE DU DOLLAR 6,26 F

Le dollar s'est montré ferme sur tous les marchés des changes, passant, à Francfort, de 2,39 à près de 2,40 deutchemark, à Tokyo de 244 yen à 247 yen, et à Paris, de 6,2450 F à plus de 6,26 F. Une fois de plus, c'est la tension persistante sur les taux d'intérêt américain qui a favorisé la devise américaine, très recherchée par tous les opérateurs.

Le franc français poursuit son lent redressement au sein du S.M.E., le cours du mark à Paris se maintenant aux environs de 2,61 F, à 1 centime en dessous de son cours plafond de 2,6205 F, sans que la Banque de France intervienne. Elle continue, toutefois, à alimenter le marché monétaire au taux imposé de 18 %.

A NOS LECTEURS

Pour des raisons de transformations techniques, la salle de lecture située 3, rue des Italiens sera fermée à partir du lundi 29 mars 1982. Après transfert, elle rouvrira 5, rue des Italiens le lundi 3 mai.

● *La semaine du prêt-à-porter* a été inaugurée le 25 mars, en présence de M. Jack Lang, ministre de la culture, qui apportait son patronage, de Mme Danièle Mitterrand et de M. Pierre Dreyfus, ministre de l'industrie. M. Pierre Bergé, président de la chambre syndicale du prêt-à-porter, des créateurs et couturiers, a exposé les projets d'un institut de la mode (*le Monde* du 23 mars). M. Jack Lang a annoncé la mise en place d'un musée pour l'habillement au Pavillon de Marsan en 1984.

« UN SEUL MONDE »

Nous publions aujourd'hui pages 27 à 30 le douzième numéro du supplément trimestriel « *Un seul monde* », réalisé en coopération avec les organisations du système de l'ONU par treize grands quotidiens du monde entier. Ce numéro est consacré au problème de l'environnement, qui fera l'objet en mai prochain, à Nairobi, d'une deuxième conférence internationale, dix ans après Stockholm.

A B C D E F G

SUPPLÉMENT AU NUMÉRO 11 559 - NE PEUT ÊTRE VENDU SÉPARÉMENT

DIMANCHE 28 MARS 1982



Les enfants d'homosexuel(le)s

Mon père est homosexuel. Ma mère est homosexuelle... Depuis que l'homosexualité sort de son ghetto et tend à s'exprimer jusque dans la famille, des enfants ont à affronter cette situation paradoxale dans les termes, si elle ne l'est pas dans la réalité. Comment réagissent-ils ?

CLAUDE BARAF et MARIE-ODILE FARGIER

« *TU as déjà couché avec une femme toi ?*

— Non, pourquoi ?

— *Eh bien ! maman si.* »

Elle était quasiment fière, Lili, six ans et demi, de faire cette révélation à Ruth, une amie de sa mère — et cela, sans paraître se soucier de la maman en question, quand même un peu interloquée. Tous les enfants ne sont pas aussi naturels, provocateurs, ou simplement informés. Mais la libération des mœurs a créé de nouveaux rapports entre eux et leurs parents. De plus en plus, la sexualité est vécue au grand jour au sein de la famille. Parfois même l'homosexualité. Si bien que de nombreux enfants vivent d'ores et déjà dans un milieu ouvertement homosexuel : couples homosexuels stables, homosexue(le)s celibataires ou marié(e)s vivant des liaisons non dissimulées (1).

Un jugement récent du tribunal de Nantes témoigne d'un changement dans les mentalités : alors que, à Lyon, une mère lesbienne se bat depuis des mois pour avoir le droit d'élever son petit garçon, à Nantes, Nadia, qui vit depuis deux ans avec son amie, a finalement obtenu la garde de ses trois enfants, malgré un divorce prononcé « à ses torts exclusifs ».

Cette situation se rencontre surtout chez les enfants de lesbiennes, puisqu'on confie rarement la garde au père, et encore moins au père homosexuel. Les homosexuels divorcés n'imaginent pas le plus souvent qu'ils puissent informer leurs enfants. La plupart des homosexuels mariés sont avant tout soucieux de préserver leur façade sociale, et vivent leur homosexualité à la sauvette, hors du foyer.

Pour les enfants, la prise de conscience se fait différemment selon les situations. Dans un milieu où tout est clair, où tout se dit, elle sera progressive, surtout si l'enfant est très jeune. Lili, à cinq ans, distinguait sans se tromper les amantes, des amies de sa mère : elle vouait aux premières une jalousie tenace.

Au hasard des événements quotidiens, l'enfant précise la nature de ce qu'il devinait confusément. « *Tu sais, maman a une nouvelle amie* », cancane Lili au téléphone, avec sa grand-mère. « *Alors, comme ça, tu racontes ma vie à tout le monde* », lance Pauline, sa mère sur un ton qu'elle croit désinvolte. Lili ne se le fait pas dire deux fois : elle change de sujet.

Quelques jours plus tard, elle s'arrête brusquement au milieu d'une phrase où elle évoquait les relations d'un couple d'amis homosexuels. « *Ah non, c'est vrai, ça il ne faut pas en parler* » : elle n'avait pas sept ans, et elle venait de faire toute seule le lien entre homosexualité féminine et homosexualité masculine ; pourtant, le mot n'avait jamais été prononcé devant elle, et la nature de ces relations n'avait jamais été définie. Par la même occasion, Lili avait perçu la particularité de ces relations, et appris à respecter le secret qui les entoure.

Claude est persuadée que son fils Gabriel, 11 ans, « *sait depuis toujours* ». Car, sans aller jusqu'à l'exhibitionnisme, elle n'a jamais réprimé devant lui des gestes amoureux envers ses amies. Pourtant lorsqu'on l'amène à se poser la question, Gabriel répond après un grand moment d'hésitation : « *J'ai compris depuis l'histoire avec Claudine, la fille de la tour d'en face* » — c'est-à-dire, voici seulement un an.

Un mot tabou

Et pourtant, alors qu'on croit qu'« ils savent tout », le mot reste encore tabou. Certains refusent totalement de verbaliser. Une psychologue scolaire raconte le cas d'un enfant de douze ans, dont le père vit avec un jeune homme. Le petit garçon va les voir régulièrement. Mais malgré des discussions ouvertes avec son père, il ne parvient pas à formuler la réalité. Il ne parle que par périphases « *d'un père à redécouvrir* », « *à voir avec un œil nouveau* », « *d'un père pas comme les autres* », sans jamais préciser cette différence.

Pour Gabriel, dont la mère a délibérément utilisé le mot de lesbienne devant lui, dès son plus jeune âge, les choses ont l'air de se passer assez bien. Un jour il lui a demandé :

— « *Pourquoi papa veut me reprendre ?*

— Parce que je suis homosexuelle. Tu comprends ce que cela veut dire ?

— *Je ne suis pas idiot.*

— Ça ne te gêne pas ?

— *Pas du tout, du moment que tu me fais le petit déjeuner.* »

Pourtant, dans la conversation que nous avons avec lui, il n'utilise jamais le mot, et paraît relativement mal à l'aise quand nous l'employons. D'ailleurs, aucun des enfants ne prononcera le terme « homosexuel » au cours des entretiens. Catherine, treize ans et demi, délurée et même à l'occasion un peu provocatrice, se fermera immédiatement dès que nous l'aurons formulé.

La découverte de ce mot à l'âge de sept ans et demi a provoqué chez Lili un véritable traumatisme, et une réaction d'agressivité vis-à-vis de sa mère. « *Espèce d'homosexuelle !* » lui lance-t-elle dans ses moments de colère.

Cette répugnance s'explique : les personnes qui seraient le plus susceptibles d'utiliser ce mot tabou sans lui donner un sens péjoratif — c'est-à-dire les parents — l'évitent eux aussi : soit qu'il leur brûle les lèvres, soit qu'ils préfèrent insister sur l'amour quel que soit son objet.

Même lorsque tout est dit, les circonstances de la vie peuvent provoquer de nouveaux malentendus. Ainsi, Lili fait mal la distinction entre homosexuels et travestis. Contre toute vraisemblance, elle s'imagine que sa mère est un transsexuel qui finira par se faire opérer.

A l'adolescence, la nécessité d'une formulation claire s'impose rapidement. Jacques, dont les parents sont séparés et qui vivait avec son père depuis l'âge de deux ans, a choisi à seize ans d'aller s'installer chez sa mère. Celle-ci habite depuis plusieurs années avec son amante. Jusque-là, l'enfant allait souvent leur rendre visite. « *Bien sûr, vers douze-treize ans, je sentais quelque chose, mais je ne voulais pas me l'avouer vraiment* ».

C'est lorsqu'il a commencé à partager la vie de sa mère et de son amie qu'il lui est devenu impossible de se cacher l'évidence. Les choses ont alors mal tourné. « *Un soir, j'ai été terriblement méchant avec maman. J'étais couché sur son lit, en train de bavarder avec elle et un cousin. Brutalement, je lui ai lancé :* « Mais toi, tu es lesbienne, dis-le ! Pourquoi tu ne veux pas le reconnaître ? *Elle a nié de toutes ses forces. Et ça, je ne le lui pardonne pas. Je voulais que ce soit elle qui me le dise. Je suis sûr qu'elle finira par me l'avouer, mais c'est trop tard : j'avais besoin de la vérité à ce moment-là.* » Jacques est relativement réservé sur l'événement, mais sa famille se souvient d'un esclandre.

La transgression, c'est bien sûr difficile à vivre ; mais le mensonge, c'est insupportable. Avec ses trois enfants, Jean a toujours joué la vérité : « *Rien ne serait plus traumatisant pour eux que d'apprendre que leurs parents leur ont caché quelque chose d'important.* »



MORGAN

Franc-jeu

« *Pas question de jouer la comédie à Inge* », s'étaient juré Janny et Domy, lorsqu'elles se sont mises en ménage. La fille de Janny, treize ans, vivait alors chez ses grands-parents en province. Les deux femmes sont allées ensemble la chercher à l'aéroport pour sa première visite. « *J'avais le trac* », reconnaît aujourd'hui Domy. « *Tout s'est formidablement bien passé*, se souvient Janny. *La gosse n'avait pas l'air étonnée et m'a seulement dit :* « Elle est drôlement sportive, ta copine ».

Trois ans plus tard, Inge se souvient qu'elle était au contraire fort surprise : « *Je regardais Domy dans le rétroviseur de la voiture ; je ne savais pas trop quoi penser* ». Il faut dire que celle-ci coupe ses cheveux très courts et ne porte que des costumes d'homme. « *Le soir dans mon lit, dans le salon, je n'arrivais pas à m'endormir. Je retournais tout ça dans ma tête. Sans avoir encore trouvé la réponse à mes questions, je crois que je comprenais déjà trop bien* ».

Domy et Janny ont-elles perçu la perplexité de l'adolescente ? En tout cas, elles ont joué franc-jeu. A la première occasion elles se sont jetées à l'eau : « *Tu sais que deux femmes qui vivent ensemble sont des lesbiennes ?* ». *Oui, je sais* ». Alors, Domy : « *On va t'expliquer, parce que ce que ce que disent les autres est souvent déformé* ». La conversation, cette nuit-là, a duré jusqu'à 4 heures du matin. Pour Inge, c'est un très bon souvenir.

Tout n'est pas simple pour autant. « *Les enfants sont très conservateurs ; ils n'aiment pas ce qui sort de la norme* », constate Geneviève Pastre, écrivain, et mère homosexuelle. Inge avoue : « *Au fond, je n'accepte aucune femme qui soit comme ça, sauf ma mère, et encore, je n'arrive pas à m'imaginer qu'elle fait l'amour avec Domy. Toutes les autres femmes, ça m'écœure, ça me répugne, ça me débecte* ».

Inge et Jacques frémissent d'horreur à l'idée que leurs mères respectives pourraient avoir en public des gestes amoureux avec leur amante. Gestes qu'ils trouvent pourtant tout naturels chez un couple hétérosexuel. Jacques est même fier que son père ait eu des maîtresses.

Marie avait vingt-deux ans quand elle s'est rendu compte que sa mère avait une liaison avec une femme. A cette époque, la jeune fille partageait un appartement avec un couple de lesbiennes. C'est dire qu'elle n'avait pas d'*a priori* anti-homosexuel. Pourtant, cette découverte fut un choc : « *Ça a dû être dur, parce que j'ai beaucoup oublié* » constate-t-elle, en fouillant laborieusement dans ses souvenirs.

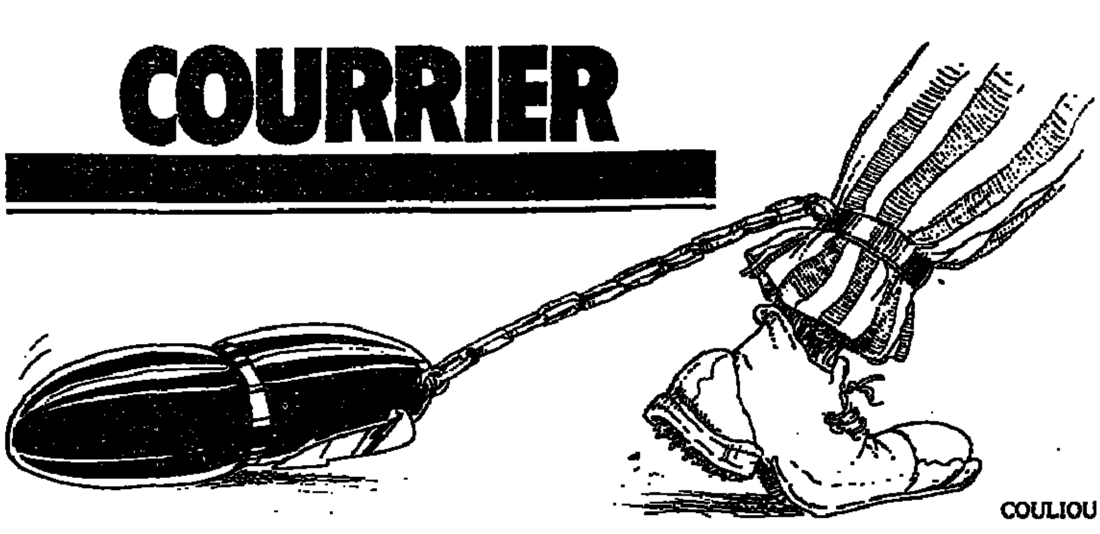
Ce qu'elle n'a pas oublié, en revanche, c'est que, dès cet instant , ni elle ni aucun de ses six frère et sœurs n'ont plus jamais pu prononcer le mot de « maman ». « *Je me sens orpheline. Même en rêve, je ne l'appelle plus que par son prénom* » Et candidement : « *Je croyais que c'était pareil pour tous les enfants d'homos* ». Précisons tout de même que, à ce moment-là, les rapports familiaux étaient radicalement bouleversés par l'entrée de la mère dans une communauté très marginale et agitée. Marie reconnaît qu'elle ne sait lequel de ces deux traumatismes fut pour elle le plus marquant.

Au contraire, Paul, trente-six ans, continue de dire « papa » trois ans après la mort de ce dernier : « *Je n'ai jamais eu le sentiment d'avoir le choix, la possibilité de faire qu'il ne soit pas mon père* ». Pourtant, il se souvient très bien de lui avoir écrit : « *Je ne te considère plus comme mon père* », lorsque, à treize ans,il a appris par une sœur aînée l'homosexualité de celui-ci.

(Lire la suite page IV.)

(1) L'homosexualité n'est pas limitée à un milieu socio-culturel déterminé. Pour des raisons évidentes de possibilité de dialogue et de plus grande permissivité, l'enquête a été menée essentiellement dans des milieux « intellectuels ».

COURRIER



COULIOU

Affiches

En passant, hier, en métro par la station Parmentier, mes yeux sont attirés par des affiches qui me ramènent subitement vingt ans en arrière, à l'époque ou j'étais venue à Paris apprendre le français ; je descends voir de plus près.

On est en train de rénover la station ; deux employés ont déjà gratté presque toutes les vieilles affiches mises au jour derrière des cloisons, mais il me reste celles du quai en direction de Levallois.

Re-voici le beurre Elle-et-Vire, aux couleurs plus que passées. Machines à laver Conord automatiques, du Bonbel et l'affiche de Savignac pour le pot-au-feu Maggi, couleur sang-de-bœuf presque aussi vive que dans mon souvenir. Téléviseurs Philips « pour le 2e programme », ils vous reprennent votre ancien appareil 250 NF. Et, au Châtelet, Georges Guétary et Jean Richard jouent *la Polka des lampions*. Plus loin, une affiche d'exposition m'apprend que nous sommes en mars 1962. Ah ! mes vingt ans !

En fin de quai, les affiches s'écaillent comme de vieux papiers peints. On gratte, on soulève, et, en dessous, apparaît d'un coup... la croix gammée surmontée de l'aigle du IIIe Reich. A gauche, c'est écrit en allemand, à droite en français, en gros caractères noirs, mais oblitéré par endroits par d'autres affiches plus récentes, je lis :

AVIS

« Le Parti communiste français étant dissous, toute ... communiste est interdite en France. Toute personne qui se livre à une activité ... qui fait de la propagande communiste ou qui tente d'en faire, bref, qui soutient en quelque manière que ce soit des agissements communistes aide les ... de l'Allemagne. Le coupable devra s'attendre à être condamné ... une cour martiale allemande. ... personne qui se trouve en possession de tracts anti-allemands doit les remettre immédiatement au service militaire allemand le plus proche. Celui qui ne les aura pas livrés sera frappé d'une peine allant ... quinze ans de travaux forcés. ... de la sagesse de la population ... chacun contribue à empêcher les éléments irresponsables de soutenir les ennemis de l'Allemagne.

» ... mets en garde contre les suites graves ... attitude hostile des milieux communistes ... les coupables eux-mêmes, mais aussi pour la population entière du territoire occupé.

Le militaerbefehlshaber en France.

Signé : von Stülpnagel, general der Infanterie.

Paris, le 14 août 1941. »

Malgré tous les trous, c'est parfaitement clair.

Mais ce ne sont plus mes souvenirs à moi, à l'époque j'avais deux ans, on m'avait évacuée à Londres et je vivais dans la campagne anglaise. Et puis, du coup, ma nostalgie n'est plus ce qu'elle était.

JULIET MORENO.
(Paris.)

Associations

Le Monde Dimanche publiera prochainement une rubrique hebdomadaire sur *la vie des associations. Elle* sera consacrée notamment aux initiatives et publications des associations. Celles-ci sont invitées à adresser les informations pouvant figurer dans cette rubrique à notre collaborateur Yves Agnès.

Genre

De même que de tout temps nous avons discuté du sexe des anges, les hispanophones discutent depuis quelques années du sexe des ordinateurs qu'ils nomment, selon les pays, « computador » ou « computadora ».

Chez nous, les petites machines à calculer avaient fait leur entrée, au féminin, sous le nom de « calculatrices », voire, parfois, de « calculettes ». Mais, machisme pas mort, trouvant vraisemblablement le féminin trop « faible », un grand fabricant a fait récemment sa publicité pour un appareil plus performant sur le thème : *le calculateur.*

A partir de combien de mémoires, de fonctions et de « pas de programme » cesse-t-on d'être féminine et gentillette calculatrice pour devenir puissant et masculin calculateur ? Quand cesse-t-on d'être un « jeu d'enfant » pour devenir « outil de travail » ?

Il faudra bien des 8 mars pour extirper ce genre d'idées des cerveaux des publicitaires !

JOËLLE LASSERRE
(Paris).

Photocopie

Je voudrais vous signaler un cas aberrant qui concerne les rapports conflictuels entre l'édition et la photocopie.

Pour les étudiants en droit (civil), le manuel sur la responsabilité considéré comme le plus complet et le plus moderne vaut 255 F, prix indiqué sur la couverture (Viney, La Responsabilité. L.G.D.J.).

Or, la photocopie à la bibliothèque universitaire est tarifée 30 centimes à partir d'un certain nombre ; l'ouvrage compte 1.000 pages, mais comme il est d'un petit format, on peut en photocopier deux dans le format A4. Donc, si l'on photocopie tout le manuel, il reviendra à 150 F, soit une économie de 155 F. Pour peu qu'on répartisse les 500 photocopies dans quatre ou cinq chemises, suivant les chapitres, l'ensemble sera très maniable ; tout autant que l'ouvrage.

Je ne connais pas le prix de revient réel de la photocopie, mais j'imagine que c'est une subvention qui permet de maintenir les tarifs aussi bas. Ne vaudrait-il pas mieux « subventionner » l'auteur du manuel, en quelque sorte, directement ? ce qui lui serait profitable et ce qui reviendrait au même pour les lecteurs.

PHILIPPE HOCQUET
(étudiant)

La femme mariée et son nom

A propos des études du ministère du droit des femmes sur le patronyme (« Crible », le Monde Dimanche *du 14 mars 1982), M. Yves Emmanuelli (Rennes) nous adresse les précisions suivantes sur l'état actuel de la législation.*

I.– *L'attribution du nom se fait définitivement à la naissance.*

1) Cette attribution est en principe définitive. La loi du 6 fructidor an II, article premier, dispose : « Aucun citoyen ne pourra porter de nom ni de prénoms autres que ceux exprimés dans son acte de naissance. »

2) Un changement de nom est exceptionnellement possible (francisation, adoption), en vertu de la loi du 11 germinal an XI (titre II). Cependant, ce texte exclut le mariage comme un moyen d'effectuer un tel changement.

3) L'article 57 du code civil dispose que l'acte de naissance de l'enfant de personnes mariées doit comporter le nom du père et celui de la mère. Ce qui sous-entend que l'état de mariage n'a pas produit pour effet de substituer le nom du mari à celui reçu par la femme à sa naissance.

II. - *L'état de mariage permet simplement l'usage du nom patronymique du conjoint.*

1) Le code civil et la jurisprudence ont posé les règles de cet usage :

– Le mari peut faire usage du nom de la femme ;

– La femme peut faire usage du nom du mari.

Cet usage est une possibilité laissée au seul choix de chacun, sans obligation pour la femme de prendre le nom du mari par exemple (Cour de cassation, civ., 19 juin 1961).

2) L'article 300 du code civil dispose que la femme séparée peut conserver l'usage du nom du mari.

3) L'article 264 du code civil dispose qu'à la suite du divorce chacun des deux époux reprend l'usage de son nom patronymique propre.

Toutefois, cet usage peut se prolonger au-delà du mariage (après décès d'un des conjoints), comme au-delà du divorce. Ainsi une femme divorcée ayant exercé précédemment une activité professionnele sous le nom de son mari, et notoirement connue de sa clientèle sous ledit nom, peut en conserver l'usage.

4) Cet usage peut toutefois être interdit pour des raisons graves (utilisation artistique, politique). Exemple : jugement « Durafour » du tribunal civil de Saint-Etienne le 2 mars 1970.

Cette construction juridique est clairement résumée dans la réponse donnée le 12 novembre 1979 (*J.O.*, débats Assemblée nationale, p. 9904) par le ministre de la justice à la question d'un parlementaire :

« Dans l'état actuel du droit, le mariage n'a pas d'effet sur le nom des époux, qui continuent à avoir le nom résultant de leur acte de naissance respectif. Et il est interdit aux fonctionnaires publics de les désigner sous un autre nom. Ces dispositions expliquent que les documents officiels concernant les personnes mariées indiquent le nom résultant de l'acte de naissance.

» Toutefois, la loi permet à chaque époux de faire usage, pour les actes de la vie courante, du nom de son conjoint, soit en le substituant à son propre patronyme, soit en l'y ajoutant... »

« Economics »

D'un lecteur qui étant, dit-il, « on line », a souhaité conserver l'anonymat.

Le ministère de l'éducation (sans épithète) vient de diffuser un Livret d'animation pour une approche concrète de l'économie dans les programmes d'histoire et de géographie du premier cycle (6e à 3e). Date d'impression : juin 1981.

On y rencontre « cash flow » (à deux reprises), « marketing », « staff and line » (une page). Un arrêté des ministres de l'économie et des finances, et de l'éducation nationale, du 29 novembre 1973 a pourtant fourni une « terminologie économique et financière » à utiliser en vertu du décret du 7 janvier 1972 « relatif à l'enrichissement de la langue française ». Même les magazines économiques écrivent « marge brute d'autofinancement », ou « M.B.A. », pour « cash flow ». L'arrêté de 1973 francise « marketing » en mercatique (« aspects les plus théoriques ») et marchéage (« actions pratiques concernant un produit déterminé »). Quant à « staff and line », des universitaires montpelliérains écrivent « structure hiérarchique avec états-majors et services fonctionnels »...

Must we teach Economics ?... Quand nous lisons l'excellent français de John Harris !...

PARTI PRIS

Lettres

Les boîtes aux lettres en plastique, au bout des chemins, sont grises, comme les rapports entre le préposé d'aujourd'hui, dans sa fourgonnette, et ses « clients » devenus lointains et, sauf pour les « recommandés », sans visage. Mais elles sont de moins en moins vides. La lettre du fils qui est « au service », le « faire-part » de décès, sont enfouis sous une paperasse qui, à la moindre absence, finit par déborder de la bouche béante des casiers.

Tenez-vous au chaud l'hiver : d'innombrables prospectus vous donnent une recette miracle. Achetez un pavillon, clés en main, dans un paysage d'aguichante verdure. Commandez vos fleurs. Enrichissez votre cave. Équipez-vous d'une tronçonneuse, d'une perceuse ou d'une tondeuse à gazon. Déposez votre argent dans la nouvelle succursale de la banque : on déroulera pour vous le tapis rouge.

Cela s'appelle, paraît-il, la publicité directe et cela aide à équilibrer le budget des postes.

Peut-être ce flot d'injonctions plus ou moins bariolées, plus ou moins personnalisées, donne-t-il aux destinataires l'impression que le vaste monde s'intéresse à eux. Pour les sommer de dépenser aux plus vite leur argent.

Comment se plaindre de l'absence de communications et gémir sur la désaffection pour l'écrit ?

JEAN PLANCHAIS.

Scanner...

Le tomodensitomètre (scanner), cette merveilleuse machine à explorer le corps humain, n'est installé qu'à de rares exemplaires dans les centres hospitaliers français pour des motifs évidents de coût.

Dans la panoplie des moyens d'investigation, l'examen tomodensitométrique est l'ultime recours des spécialistes et des malades.

Un grand centre hospitalier du treizième arrondissement a le privilège d'abriter en ses murs un scanner. De nombreux malades y sont accueillis, en particulier pour des troubles d'ordre nerveux, pour quelques jours, le temps des examens, quelques jours qui peuvent se transformer en semaines...

En effet, nous découvrons là notre dépendance à l'égard de la fiabilité douteuse de cet équipement, sujet à des pannes répétitives d'une durée parfois longue, mais toujours incertaine.

Fragilité du matériel, qualité et célérité de la maintenance, compétence des utilisateurs : on se perd en conjectures sur l'origine de ces déboires.

Toujours est-il que des journées d'hospitalisation sont ainsi gaspillées dans l'attente d'un dépannage hypothétique. N'y a-t-il pas là le véritable coût du scanner. Mais peut-être, occupés ou non, les lits d'hôpital sont-ils également coûteux, à l'instar de ces ordinateurs qui équipent ces matériels et dont le coût de fonctionnement est marginal eu égard à l'investissement.

A quand la machine à explorer les organes du scanner déficient !

D. P.
(St-Michel-sur-Orge.)

Croissanterie

*A propos de la « Prière d'insérer » (*le Monde Dimanche *du 14 mars 1982) sur la propriété du mot « croissanterie », notre collaborateur Jacques Cellard nous adresse le commentaire suivant :*

Que le mot ait été déposé par ses « inventeurs », c'est une chose. Il se trouve que je le savais, et que c'est un peu ce qui m'a donné l'idée de l'article.

J'ai écrit prudemment : « Ne paraît pas pouvoir être protégée par la loi. » C'est à peu près certain. Sinon, croyez que j'aurais déposé moi-même depuis longtemps « planterie », « jardinerie », « chausserie », « juperie », « la sacquerie », « la disquerie », « la livrerie », etc., et j'aurais des rentes pour la fin de mes jours en revendant au détail ma « propriété » de marques.

Mais l'enregistrement du mot reste évidemment soumis à l'appréciation des tribunaux en cas de litige. Aussi longtemps que personne n'ouvrira une « croissanterie » indépendante, les soi-disant propriétaires du mot sont tranquilles. Et je ne leur veux aucun mal !

S'il y avait concurrence, les tribunaux s'en rapporteraient à la jurisprudence. Celle-ci a été établie à propos d'une « bagagerie » qui avait fait poursuivre une autre « bagagerie » pour violation de propriété de marque. La première a été déboutée.

Aucun commerçant n'a jamais imaginé qu'il pouvait faire protéger par la loi la propriété d'une « chemiserie », d'une « fruiterie », d'une « poissonnerie », etc. Il n'y a aucune raison que l'on commence !

JACQUES CELLARD.

Vice-présidence

Je désire apporter une rectification à l'article que vous avez publié le 28 février dernier, intitulé « L'édition ».

Vous indiquez en note que je suis vice-président du Syndicat national de l'édition, dont le président est M. Pidoux-Payot. S'il est exact, en effet, que M. Pidoux-Payot est le président du S.N.E., il est faux, en revanche, que j'en sois le vice-président. J'ai été président du S.N.E. jusqu'en 1979, et j'ai rendu mon mandat en juillet de cette année, à la suite de l'arrêté Monory sur le prix libre du livre. Par contre, je suis président du Cercle de la librairie, et il est tout à fait exact que je suis premier vice-président du C.N.P.F.

YVON CHOTARD.

● RECTIFICATIF. – *La République des mysogines* (éditions Plon, 1981) a été attribuée à Colette Pialat : l'auteur s'appelle, en réalité, Colette Piat (*le Monde Dimanche* du 7 mars).

VOUS ET MOI

Un jour ou l'autre

Il y a longtemps que j'envisage de mettre de l'ordre dans mes affaires, dans toute cette paperasserie qui s'accumule sur les rayons de ma bibliothèque, sur divers rayons fixés au mur, par terre, dans le couloir et jusque dans la cuisine. Il y a au moins quinze ans que je me dis que cette situation ne peut plus durer, qu'il faut absolument que je fasse un tri.

Je m'y suis attelé hier matin, après avoir convaincu ma femme de faire une excursion à la mer avec les enfants, et j'ai travaillé d'arrache-pied jusqu'à minuit. J'aurais volontiers continué toute la nuit — quand je m'attaque à un travail j'entends l'achever au plus tôt, — mais j'avais soulevé une telle poussière en manipulant tous ces papiers que je ne pouvais plus me déplacer dans l'appartement qu'à tâtons. J'ai été très surpris, alors que je croyais ouvrir la porte du réfrigérateur, d'y trouver mes pull-overs, mes chaussettes et les quelques outils de menuiserie que je possède. Je me suis heurté plusieurs fois à des meubles, notamment à une bibliothèque posée perpendiculairement au mur. Une seconde à peine après ce choc, je recevais sur la tête les catalogues de vente par correspondance qui se trouvaient sur le rayon supérieur de ce meuble.

A la fin de la journée, j'avais une bosse sur le crâne, un bout de sparadrap sur le nez, et je pouvais à peine ouvrir l'œil gauche. Je m'étais également foulé la cheville en glissant sur une pantoufle qui se trouvait au milieu de la salle de séjour. Que faisait-elle là ? Je ne me suis même pas posé la question. J'ai remarqué depuis longtemps que les pantoufles font partie de ces objets qui se déplacent tout seuls. C'est aussi le cas des ciseaux. La différence entre les pantoufles et les ciseaux, c'est que les premières aiment se montrer, ce qui fait qu'on les trouve partout, tandis que les seconds ont plutôt tendance à disparaître.

Mais, le plus ennuyeux, c'est que ma peine n'a pas servi à grand-chose. Avant de procéder à un tri, il m'a paru nécessaire de faire l'inventaire de toute ma paperasserie. Dans un premier temps, je me suis donc mis à déplacer des piles de dossiers, de vieux journaux, de caisses en carton, pour essayer de savoir ce qu'il y avait en dessous et derrière. Ce faisant, je commettais une grave erreur, car, au bout de deux heures, ma paperasserie avait tout simplement triplé de volume. En fin de matinée, il n'y avait plus un siège libre dans toute la maison, et, sur mon lit même, deux piles de journaux se penchaient amoureusement l'une vers l'autre. J'ai envisagé un instant d'aller au café pour me changer les idées, mais il était désormais impossible d'ouvrir la porte d'entrée.

J'ai donc décidé de changer de tactique et de ne plus m'occuper que d'une chose à la fois, à commencer par la caisse en carton, attachée avec une grosse ficelle qui se trouvait juste devant mes pieds. Après avoir essayé en vain de dénouer la ficelle, j'ai commencé à rechercher les ciseaux. J'ai mis assez rapidement la main sur une pantoufle, que d'un geste nerveux j'ai expédiée par la fenêtre ouverte. J'ai tout de même fini par ouvrir la caisse, en coupant la ficelle avec un couteau : j'y ai trouvé un paquet de vieux relevés de mon compte en banque, plusieurs dossiers pleins de coupures de presse, quelques vieilles lettres et un biscuit.

J'ai été sur le point de jeter dans le vide-ordures tous les relevés bancaires, mais une main invisible m'a retenu. Que ferais-je par exemple si l'administration s'avisait brusquement que je n'avais pas réglé un tiers provisionnel ? Comment lui prouverais-je son erreur ? Je me suis vu devant un inspecteur des impôts en train de lui avouer que j'avais jeté tous mes relevés. Il a crié : « *Comment ?* », d'une voix si forte que, je l'avoue, j'ai eu peur.

Les coupures de presse dataient des années 60 et avaient trait à des sujets tels que l'économie, la génétique, le cosmos. C'étaient des articles fort intéressants, que je m'étais promis de lire un jour ou l'autre. Ce jour n'était pas encore venu, et peut-être ne viendrait-il jamais. J'ai tout de même décidé de les garder, en me disant qu'ils pourraient intéresser les enfants — un jour ou l'autre.

Je ne pensais garder que les timbres des vieilles lettres. Et je l'aurais sans doute fait si, un peu par curiosité au début, avec de plus en plus d'intérêt par la suite, je ne m'étais mis à les relire. J'y ai consacré en fin de compte trois bonnes heures, au bout desquelles, légèrement ému, j'ai décidé de les garder.

L'après-midi était déjà bien avancé. Je me suis attaqué à deux nouvelles piles de documents (c'est en allant de l'une à l'autre que j'ai glissé sur la seconde pantoufle que j'ai expédiée également par la fenêtre). Mais je n'y ai trouvé aucun papier dont je pusse me débarrasser sans crainte, hormis une facture de 1970, correspondant à l'achat d'un poste de radio que j'ai jeté il y a trois ans.

A minuit, j'ai donc cessé le travail. Je ne voyais plus rien dans l'appartement, J'avais mal un peu partout, j'étais à bout de forces. J'ai jeté dans le vide-ordures la facture de 1970 et le biscuit, puis j'ai entrepris de remettre tant bien que mal à leur place les piles et les caisses que j'avais déménagées au cours de la journée.

A une heure du matin, quand ma femme et les enfants sont rentrés, l'appartement avait à peu près son aspect habituel.

« Je suis épuisé », ai-je dit à ma femme.

— Ah bon ? Qu'est-ce que tu as fait ? »

Je n'ai pas osé lui dire que j'avais simplement jeté une feuille de papier et un biscuit.

« Je te raconterai ça demain. maintenant je n'en ai pas le courage.

— Tu ne devineras pas ce qu'on a trouvé dans la rue, là, devant la maison ! »

Elle tenait quelque chose derrière son dos. J'ai eu bien du mal à m'empêcher d'éclater en sanglots.

« Mes pantoufles », ai-je dit d'une voix étouffée.

VASSILIS ALEXAKIS.





S. SALGADO/MAGNUM

Signes

Plaisirs du colloque

par FRÉDÉRIC GAUSSEN

CONGRÈS, colloques, séminaires, symposiums, conventions, « tables rondes »... Jamais les occasions de se rencontrer, d'échanger des idées n'ont été aussi nombreuses. La palabre est devenue un art officiel. Il y a longtemps que les savants, les lettrés, les chefs politiques et religieux, les représentants de corporation... ont cherché à se voir pour confronter leurs points de vue, éprouver leur solidarité ou leurs désaccords. Mais l'époque moderne a connu la prolifération de ces réunions de spécialistes, de professionnels ou de simples citoyens.

Certaines répondent à des règles institutionnelles : congrès de syndicats ou de partis, assemblées générales d'association... D'autres ont un caractère plus informel et éphémère. C'est le cas des colloques, apparus dans les années 50, et qui ont pris, en quelques années, une place considérable dans la vie sociale.

Un phénomène aussi massif méritait d'être étudié de près. C'est ce qu'a fait, avec bonheur, Claude Tapia, professeur à l'université François-Rabelais de Tours, dans un livre intitulé *Colloques et sociétés* (1).

Le colloque est une assemblée généralement peu nombreuse et de durée limitée, réunissant des gens d'horizons divers pour discuter d'un thème fixé par les organisateurs. Convoqué par une association, une administration, un organisme professionnel ou culturel... il se déroule de façon relativement souple, alternant, selon des proportions variables, les communications *ex cathedra* et les échanges informels en commissions.

Mais cette description générale recouvre des formules diverses, selon l'objectif recherché par les responsables. Le colloque peut être une occasion d'échanges d'informations entre spécialistes (c'est alors le contenu scientifique ou technique qui importe). Il peut servir à élaborer des propositions (il devra dans ce cas produire des documents susceptibles de déboucher sur une action) - ou, au contraire, à réagir sur des décisions prises ou envisagées par une autorité quelconque. D'autres fois, il joue plutôt un rôle de formation ou de réflexion collective, ou de mise en forme de revendications (et c'est la qualité et la spontanéité des témoignages qui deviennent essentielles). Forme légère et polymorphe, le colloque est une auberge espagnole où chacun vient apporter sa modeste contribution — celle de sa compétence ou de sa simple présence..., — espérant bien en retirer quelque bénéfice.

Un bénéfice de quel ordre ? C'est là que les choses se brouillent un peu. Quel que soit le but du colloque, il joue toujours sur un double tableau : le fond et la forme. On vient y chercher à la fois de l'information et du dialogue, de la technique et de la convivialité. Cette dualité de l'attente explique que le colloqueur soit toujours un peu déçu par le résultat de l'opération (qui n'a pas donné tout ce qu'il en attendait, n'a pas répondu à toutes ses interrogations, n'a pas fait le tour de la question...), mais séduit quand même par l'expérience vécue, les conversations engagées, les rencontres inattendues. Au point que le principal effet d'un colloque... est de déboucher sur un autre colloque, qui prolongera la discussion, reprendra les choses autrement — et permettra aux colloqueurs de se retrouver ensemble ou avec d'autres. La « colloquite » est une spirale sans fin, chaque rencontre engendrant d'autres projets de rencontres.

***

Car sa soudaine montée dans les trente dernières années répond à des besoins précis. Besoin d'effectuer un tri, d'établir des synthèses dans le flot croissant et ininterrompu de l'information (on se réunit pour faire le point, pour réfléchir ensemble). Besoin de lutter contre la spécialisation grandissante du savoir (en un week-end on se recycle dans des domaines étrangers au vôtre, dont il faut connaître les principaux apports). Besoin d'évaluer les conséquences d'une décision, les implications d'une politique.

Le colloque est aussi une façon d'affirmer son existence, de se faire connaître. Les associations nouvelles, les professions en formation, y ont naturellement recours. Par sa présence massive — même si elle est éphémère, — par ses répercussions possibles auprès de l'opinion publique, le colloque manifeste soudain, de façon spectaculaire, l'émergence d'une collectivité, d'un problème. Le colloque est un acte de naissance, une façon de s'afficher. C'est une forme de la publicité.

Mais, surtout , par sa densité temporelle et sa démarche informelle, il répond particulièrement bien au modèle de réflexion collective et de participation qui se met en place dans les institutions modernes. L'échange libre de points de vue, parfois très opposés, sur un thème précis, le processus de synthèse auquel il donne lieu, sous la houlette de l'équipe organisatrice, symbolisent la façon dont doivent désormais se prendre les décisions. Il exprime les deux exigences qui gouvernent les organisations : la compétence technique (on est là pour produire de l'information et pour faire avancer la connaissance) et la participation (c'est de l'échange et de la confrontation des idées que naissent les choix efficaces).

Le colloque permet de réduire les antagonismes, d'oublier les hiérarchies, d'intégrer la contestation. Par ses procédures, son mélange de directivité et de spontanéité, il mime le grand jeu des organisations bureaucratiques. Il permet aux décideurs de prendre le pouls d'un échantillon suffisamment représentatif de la collectivité. Et aux minorités de voir leurs points de vue exprimés, et éventuellement pris en considération.

***

Cette harmonie n'est évidemment jamais totale. Les participants d'un colloque ont toujours l'impression que leurs préoccupations n'ont pas été suffisamment entendues et qu'ils ont été manipulés par l' « appareil ». Quant aux responsables, il n'est pas rare qu'ils aient à affronter une contestation générale de la « base ». Mais ces conflits tendent généralement à se résoudre d'eux-mêmes et sont compensés par le plaisir que le groupe trouve dans sa propre existence, dans les jeux d'alliances qui se constituent et la satisfaction que chacun éprouve à avoir pu donner libre cours, à peu de frais, à son agressivité. Le colloque est une opération cathartique, qui fournit aux participants l'émotion de l'affrontement et l'apaisement de la réconciliation.

Il est devenu une soupape indispensable à la dureté de la vie relationnelle et professionnelle. C'est pourquoi, estime Claude Tapia, il a encore de beaux jours devant lui, même si la période de croissance qui l'a porté est maintenant révolue. Son rôle de « régulateur » est trop précieux. Il est devenu un élément du fonctionnement des sociétés libérales modernes, qui se veulent à la fois techniques et démocratiques. Seul le déclin — qui n'est pas en vue — d'une de ces deux composantes pourrait lui être fatal.

Le colloque est une petite fête dans la monotonie de la vie professionnelle. Prendre sa valise, partir, passer quelques jours dans un lieu sympathique (la dimension touristique du colloque n'est pas à négliger), rencontrer des gens, nouer des relations... C'est déjà une aventure, modeste, mais la vie n'en comporte pas tellement... Colloquer, c'est s'arracher pour un temps à la routine, c'est entrer dans un cercle de gens choisis. Le colloque crée une élite. Il donne l'impression que ce qu'on dit est important, puisque d'autres sont venus exprès pour vous écouter. C'est pourquoi il y a des intoxiqués du colloque. En épluchant bien les programmes des manifestations de ce genre, tout professionnel ayant quelque notoriété dans sa branche peut passer une bonne partie de ses loisirs en colloques divers et se faire ainsi le colporteur permanent de sa science.

Il y a ainsi une population de fanatiques du colloque, avec ses figures pittoresques, que Claude Tapia décrit avec humour. On trouve *« le colloqueur mondain (préoccupé de relations publiques), le colloqueur de charme (à la tenue soignée ou d'une négligence étudiée), le colloqueur frivole (instable et mobile), le colloqueur décoratif (titré et habile causeur), le colloqueur spectateur ou « voyeur » (en général silencieux ou ironique), le colloqueur exhibitionniste (disert sur ses états d'âme)... ou le colloqueur collectionneur de documents, le colloqueur missionnaire (porteur de messages au groupe), le colloqueur consciencieux ou compulsif, le colloqueur impérialiste (bavard et arrogant), faisant couple avec le colloqueur persécuté... Sous un angle plus stratégique, on peut saisir les silhouettes du colloqueur ambassadeur (mandaté par son organisation, entreprise, syndicat, parti, association), du colloqueur négociateur, du colloqueur éminence grise (omniprésent), du colloqueur contestataire (parfaitement intégré au système...) »*.

Le colloque est un petit théâtre. Un espace réservé où se mêlent le sérieux et le badin, le travail et la récréation. ■

(1) Claude Tapia, *Colloques et sociétés*. Préface de Georges Balandier. 1980. Publications de la Sorbonne. 14, rue Cujas, 75005 Paris.



Les enfants d'homosexuel(le)s

(Suite de la première page.)

Les choses sont-elles plus faciles pour les petits qui grandissent aujourd'hui dans un environnement moins répressif ? Gabriel ne paraît pas s'émouvoir outre mesure de la tendresse de sa mère pour ses amantes. Il fait même cause commune avec elle. Pourtant, il cache mal une certaine nostalgie : « *Les fêtes de femmes, c'est sympa, mais je préfère les fêtes mixtes* », commente-t-il au retour d'une soirée qu'il a finie endormi sur les genoux d'un copain de sa mère.

Eric, onze ans, semble très heureux de vivre depuis trois ans avec Laurence, sa mère, et Chantal, l'amie de celle-ci. Et cela d'autant plus qu'autrefois son père, ivrogne et brutal, les terrorisait tous, lui, son frère Armand, sept ans, et sa demi-sœur Catherine, treize ans et demi. Pour les trois enfants, Chantal représente avant tout la douceur. Il n'empêche : Eric laisse un jour percer sa perplexité en discutant avec Laurence. « *Chantal est comme ça, mais peut-être que tu aurais pu trouver un homme qui soit aussi comme ça...* »

Finalement, ce qui trouble le plus profondément tous ces enfants, c'est l'irruption de l'homosexualité au sein des rapports familiaux. « *Toi, ce n'est pas grave, tu n'es pas de la famille* », réplique spontanément Lili à une amie de sa mère qu'elle découvre lesbienne. La différence qu'elles perçoivent entre leurs parents et les autres adultes perturbe la constitution de leur propre identité. « *Le fait que tes parents fassent ça, ça t'empêche. Je ne sais pas en quoi exactement... mais moi, ça m'empêche* », bafouille Marie, mal à l'aise.

Michel tente d'exprimer le plus rationnellement possible son désarroi intérieur : « *Cela nous prive de toute la symbolique sur laquelle peut s'adosser une identité.* » Lui-même, en dépit de qualités intellectuelles évidentes, se sent incapable d'un investissement professionnel sérieux. Il végète dans de petits jobs : coursier, serveur... « *Le ressort est cassé.* » Et comment s'en sortira-t-il, le petit Eric, qui non seulement voit sa mère aimer une autre femme — et non pas un homme à l'image de ce qu'il va devenir, — mais qui encore l'entend rejeter des valeurs masculines auxquelles elle l'assimile plus ou moins consciemment ?

Pourtant, les enfants se réjouissent de voir leurs parents heureux. « *Si on enlève Domy à ma mère, elle n'a plus rien. Domy et moi, on s'est d'abord aimées pour elle* », assure Inge. A partir de là, une certaine amitié s'installe. « *Inge me considère comme un copain.* » Domy, pour qui « *cela a fait tilt tout de suite* », l'invite souvent à des déjeuners en tête à tête « *pour bavarder* ». Quant à Inge, c'est à côté de Domy qu'elle aime s'asseoir lorqu'elles vont à plusieurs au restaurant. C'est aussi à Domy qu'elle aime se confier et recourir en cas de coup dur. Même si elle se plaint que ses secrets circulent un peu trop au sein du cercle familial : « *Entre trois femmes, on papote beaucoup ; avec un père, ce serait plus franc* », dit-elle, se souvenant que son grand-père ne se mêlait jamais des disputes entre elle et sa grand-mère.

A cela près, Inge apprécie l'intérêt que lui porte Domy. Celle-ci est attentive à sa manière de s'habiller, de se maquiller, et surtout surveille de très près ses études : « *Je prend mes responsabilités à 100 %. Elle est ma fille autant qu'il est possible selon la loi. J'ai même veillé à le préciser par acte notarié.* »

A dix-neuf ans, Jacques, aussi, habite toujours avec sa mère et l'amante de celle-ci, même après avoir clairement compris la nature des relations du couple, alors qu'il aurait pu retourner chez son père. Il parle avec sympathie de l'amie de sa mère. « *On l'appelle le capitaine*, précise-t-il avec une certaine fierté ; *elle n'a pas peur de la bagarre.* » Ils échangent leurs trucs de bricoleurs, se rendent des services, discutent « d'homme à homme ».

Une fois tissés ces liens d'affection, l'enfant en vient paradoxalement à souhaiter que se poursuive une liaison dont le caractère homosexuel continue à le gêner. Son immense besoin de continuité prend le pas sur ses réticences.

« *Les amants de mon père faisaient partie de la famille* » : Michel était triste de voir finir une liaison, « *de voir partir quelqu'un que j'aimais bien* ». Il se souvient d'avoir intercédé auprès de l'amant lors de disputes : « *Si tu m'aimes un peu, laisse courir...* », suppliait-il.

Eric, Armand et Catherine ont tout de suite adopté Chantal et s'inquiétaient auprès de leur mère de ses rares absences. Souvent, Gabriel, quand il s'aperçoit que le ton est à l'orage entre sa mère et une amie, s'efforce de jouer les conciliateurs, propose des stratégies d'apaisement, voire offre de téléphoner lui-même à l'aimée. Il continue d'ailleurs d'avoir une relation suivie avec une ancienne maîtresse de sa mère, qui, pas plus que lui, ne veut renoncer à leur amitié.

Les enfants savent exploiter les ressources de la situation « hors norme » qu'ils vivent. Gabriel a été soulagé d'apprendre que sa mère n'allait pas se remarier : « *Les femmes sont plus indulgentes. Avec un homme, j'aurais été moins libre. Papa ne veut pas que j'aille acheter des bonbons à 8 heures du soir à la station-service qui est juste en face.* » Lili est ravie d'être différente de ses compagnes, qui, elles, sont « *bien élevées* » : « *Elles ne manquent jamais l'école le samedi matin ; elles sont habillées avec des jupes, des socquettes et tout... moi j'aime mieux être rock.* » Elle se rend très bien compte qu'elle entretient avec les adultes qui l'entourent des relations beaucoup plus égalitaires. Elle se permet d'ailleurs à leur égard — père, mère, amantes — une liberté de ton et de contestation dont peu d'enfants disposent.

Le grand secret

Pourtant, quelle que soit la liberté de langage à l'intérieur du groupe familial, à l'extérieur, l'homosexualité du parent reste « le grand secret ». Un constat : cette enquête a été l'occasion pour tous les enfants interviewés d'avoir leur première conversation approfondie avec des personnes étrangères au « module parental ». Certes, Inge, Jacques ou Gabriel amènent très naturellement leurs copains à la maison. Inge n'hésite pas à présenter Domy alors que l'allure extrêmement masculine de celle-ci ne peut tromper personne. Elle est même plutôt contente si Domy vient la chercher à la sortie du lycée.

Mais, de cette homosexualité, on ne parle pas. Les amis ne posent pas de questions. « *Et s'ils s'en posent, ils ne me les posent pas* », souligne Inge. Les enfants concernés préfèrent le silence : « *La plupart de mes copines ne comprendraient pas ; elles déformeraient* », pense Inge. Gabriel « *n'a jamais pensé à en parler* » et finit par avouer : « *Même si j'y pensais, je n'en parlerais pas* ». Il a bien trop peur que « *les autres rigolent* ». Quand à Lili, elle ouvre des yeux ronds : elle n'a seulement jamais imaginé de parler de « *ça* » avec des filles « *comme ça* ».

En réalité, les enfants sentent très bien avec qui ils peuvent communiquer. Ils sont pratiquement infaillibles dans le choix de leurs interlocuteurs. « *A mes grands-parents*, explique Inge, *je dis toujours que ça va, parce que grand-mère fait des embrouilles et voit toujours le pire* ». Un jour, elle a claqué la porte d'un repas de famille « *parce qu'ils débinaient tous maman* ». Elle ne parle vraiment qu'avec son oncle, psychologue, et sa tante.

Les enfants choisissent parfois la provocation. Catherine affirme ne jamais parler, « *même avec sa meilleure copine* », du couple que forment Chantal et sa mère. Ces dernières ont cependant appris par une amie qui travaille dans le lycée de Catherine que les professeurs se plaignaient : l'adolescente se vante souvent en pleine classe que « *sa mère vit avec une autre femme* ». Quand à Paul, qui n'a jamais confié son vrai chagrin (« *Je ne le considère plus comme mon père* »), il avoue avoir fait un moment l'« *intéressant* » face aux copains : « *Mon père, il est pédé* ».

Mais une telle attitude reste rare. Moins par peur du « qu'en-dira-t-on ? » que par horreur de l'exhibitionnisme. Quand Inge apprend après coup que sa mère et Domy ont organisé une cérémonie — une « bénédiction d'amitié » célébrée par le pasteur protestant Joseph Doucé — elle trouve cela « *excessif* ».

Plutôt se taire ?

Tous ces enfants, même ceux qui s'adaptent bien, ne se seraient-ils pas mieux portés si leurs parents leur avaient évité la connaissance précoce d'un problème d'adulte ? Les parents qui gardent farouchement leur secret font-ils preuve de plus de générosité ou simplement de lâcheté ?

« *On ne doit pas tout dire*, affirme Robert, cinquante ans, divorcé après vingt ans de mariage. *Un enfant n'est pas un ami, un confident. L'homosexualité est encore mal admise. Une pareille révélation peut démolir l'image du père* ». Ni Paul ni aucun de ses cinq frères et sœurs n'ont jamais parlé à leur père de ce qu'il prenait tant de soin à leur cacher. Pourtant, depuis des années, tous savaient, « *mais son comportement nous interdisait de prendre l'initiative* ». Paul ne s'en console pas : « *D'abord, je lui en ai voulu d'être homosexuel ; ensuite, je lui en ai voulu de ne pas l'assumer.* »

Les enfants de Robert ont peut-être eux aussi choisi le silence par respect pour leur père — un silence lourd à porter. Peut-être qu'effectivement, comme le croit Robert, ils n'ont rien deviné. Mais qu'est-ce à dire ? « *De toutes les façons, les enfants perçoivent ce qu'on croit leur cacher. Même s'ils n'en ont pas une conscience nette, cela a une influence sur eux* », affirme Jean Ormazzano, conseiller psychologique à l'Ecole des parents.

Gilbert s'est caché pendant des années, y compris de sa femme. Il n'empêche : ses trois enfants adolescents avaient senti le malaise. A défaut d'en comprendre la cause réelle, ils pensaient que leur mère avait un amant. Cette version des faits ne pouvait s'appuyer sur aucun indice valable. Sans s'en rendre compte, ne cherchaient-ils pas, par cette version imaginaire, à se protéger d'une réalité beaucoup plus dérangeante ?

Ghislaine continue de penser que ses filles n'ont rien deviné pendant très longtemps. Pourtant, quand celles-ci avaient dix et treize ans, elle faisait vie commune avec une collègue de lycée. Un lycée que fréquentaient aussi les enfants, et où plusieurs les appelaient « les gouines ». De deux choses l'une, ou Ghislaine est bien naïve, ou les deux gamines se sont systématiquement bouché les yeux. La politique du secret est en fait souvent vouée à l'échec. Plus grave : elle laisse les enfants sans protection face au risque d'une révélation brutale par des personnes plus ou moins bien intentionnées.

Il arrive que l'intéressé déborde sous la pression de son propre secret. Il passe alors directement du tabou à la provocation, en tenant plus compte de son besoin d'« aveu » que des réactions émotionnelles de son enfant. Tout à trac, au milieu d'un repas familial, Jean-Louis lance à sa fille de treize ans : « *Tu sais, j'aime bien ta mère, mais j'aime aussi les mecs.* » Il déclenche par cette maladresse égoïste un mouvement de rejet extrêmement violent de la part de Caroline.

Un psychanalyste raconte le cas d'une de ses clientes : elle a appris l'homosexualité de son père par un oncle alors qu'elle avait déjà vingt-cinq ans ; elle l'a ressentie comme une humiliation personnelle, l'associant à des images honteuses de vespasiennes et de partouzes.

Si le secret n'est donc pas une garantie, ceux qui, à l'inverse, ont choisi la franchise et le naturel ne doivent pas pour autant s'autoriser à penser qu'à partir de là tout est facile. Certains ne réalisent pas quels efforts font pour eux leurs enfants. Tous ceux que nous avons rencontrés ont avoué qu'ils ont dû vaincre des répugnances pour accepter l'interview.

Cela ne veut pas dire que ces enfants soient moins équilibrés que la moyenne. Plus mûrs en revanche. Car confrontés plus jeunes à des problèmes inhabituels pour leur âge. Pour eux, rien ne va de soi. Ils découvrent très tôt qu'il n'y a pas de règle absolue, ou plus exactement que toute règle a ses exceptions, et que ces exceptions pourtant *dérangeantes peuvent* leur être chères.

Impossible de tirer pour l'heure des conclusions générales : les langues commencent à peine à se délier. Une chose est sûre en tout cas : les enfants d'homosexuels ne sont pas fatalement destinés à devenir eux-mêmes des homosexuels. Il n'existe pas de statistiques sur ce point, mais les observations concordent : les proportions sont analogues à celles rencontrées parmi les enfants d'hétérosexuels (2). D'ailleurs, la plupart des homophiles ont trop à pâtir de leur différence pour se transformer en prosélytes. Même quand l'interdit sur l'homosexualité est moins fort, elle reste facteur d'inquiétude.

Seuls les enfants élevés aujourd'hui dans un milieu où l'homosexualité, si elle continue à leur poser problème, n'est plus une tare honteuse pourront apporter la réponse : quelle sera demain leur aptitude au bonheur ? ■

(2) Les Actes du congrès international d'Arcadie, 1979 : le Regard des autres.

EN PROVINCE

La fin de la clandestinité

A Rennes, comme dans d'autres villes, les homosexuel(le)s sont de moins en moins obligés de se cacher. Des lieux de rencontre existent. La solitude y est moins pénible qu'autrefois.

ANDRÉ MEURY

FABIENNE a vingt-cinq ans. Elle est enseignante. Isabelle, vingt ans, cherche un emploi. Annie, trente-quatre ans, est fonctionnaire. Hubert, a trente ans ; il est travailleur manuel, syndiqué à la C.G.T. et catholique pratiquant. Alain a cinquante et un ans, travaille dans une administration et assume des responsabilités au sein de la C.F.D.T. Hommes et femmes sans histoire que l'on croise dans les rues de Rennes, où tous habitent, qui parlent volontiers de leur vie quotidienne, de leur travail, de leurs amis, de leurs amours, et, pour certains, de leurs enfants.

Hubert, pourtant, ne s'appelle pas Hubert et Alain dissimule son véritable prénom. Fabienne ne dira pas quelle matière elle enseigne ni Annie qui l'emploie. Pour joindre les uns, il faut envoyer un courrier à une boîte postale et, pour les autres, trouver un numéro de téléphone ami qui transmettra... Tous, bien sûr, refusent que leur nom soit mentionné.

Une raison, une seule, à tant de précautions et d'inquiétude : Fabienne, Isabelle, Annie, Hubert et Alain sont homosexuels. Et tous vivent avec l'angoisse peu ou prou déclarée que cela se sache dans leur entourage, leur milieu de travail ou leur immeuble.

Yves Chatelier a vingt-huit ans. Il est dessinateur. Correspondant pour la Bretagne du mensuel homosexuel *Gai Pied*, c'est la seule personne rencontrée qui ait accepté que son nom soit publié. « *On peut être très heureux à Rennes en s'affichant homosexuel*, explique-t-il. *Mais il faut être très solide moralement et passer sur l'insulte quotidienne le plus souvent sans importance. Ici, très peu de gens y parviennent.* » A l'en croire, Rennes est plus un paradis qu'un enfer pour les homosexuels. « *La ville est sûre*, dit-il. *La police est discrète et les loubards sont rares. S'ils nous attaquent, c'est plus pour nous dépouiller de notre argent que pour casser du pédé. Ils savent qu'on se défendra moins que d'autres et que la police trainera les pieds pour nous porter secours.* »

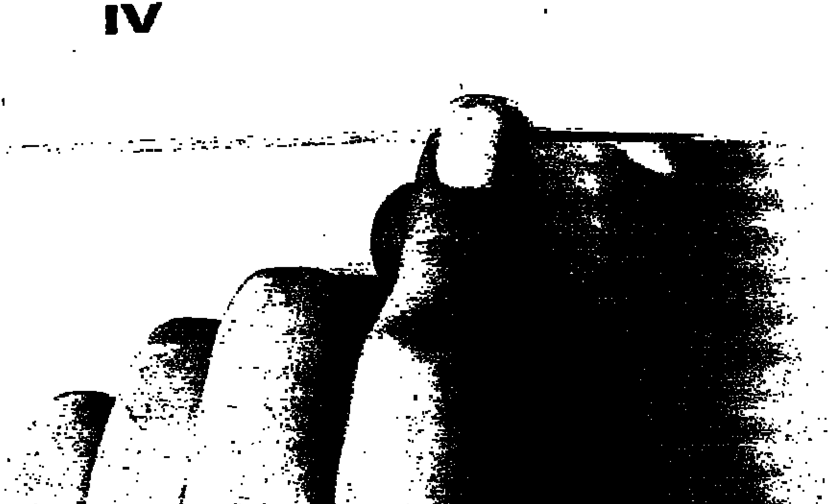
C'est l'avis général. Rennes ne vit pas dans un climat de violence et d'intolérance générale. Pas plus pour les homosexuels que pour les autres. La réalité est ailleurs pour Viviane, vingt-trois ans, étudiante. Pour elle, un moment de tendresse pour son amie, un soir dans un bar, a suffi pour déclencher la vindicte des autres clients : insultes, gaz lacrymogène et même quelques cailloux. « *Ce n'est peut-être pas très fréquent*, dit Viviane, *mais la menace est permanente. La seule solution est de ne pas s'afficher.* »

Ils ont bien essayé, pourtant. Il y a trois ans, le Groupe de libération homosexuelle (G.L.H.) de Rennes a tenté de réaliser un Festival national homosexuel dans l'une des maisons des jeunes et de la culture de la ville. Homosexuels et lesbiennes pensaient pouvoir faire valoir leur « droit à la parole », comme d'autres minorités l'avaient fait avant eux.

Les membres du conseil d'administration de la M.J.C. se sont prononcés contre l'organisation du Festival. Le préfet et la direction départementale de la jeunesse et des sports mirent en garde les dirigeants de la M.J.C. La municipalité d'union de la gauche, elle-même, préféra que le Festival se déroulât ailleurs, dans une salle municipale. Le Festival eut lieu dans une M.J.C., occupée par les militants du G.L.H., sous le regard des forces de police, qui se contentèrent de filtrer les entrées pour écarter les mineurs.

« *Et ça continue, voyez l'Arvor.* » L'Arvor, ancienne salle paroissiale, jouxtant une église, a, il y a dix ans, résolument tourné le dos au cinéma de patronage. Ses animateurs réunis en associations de la loi de 1901 voulaient « *permettre aux minorités de s'exprimer dans de bonnes conditions* ». A l'aide de films, toujours et de débats parfois. C'est actuellement la seule salle de cinéma en Bretagne classée « salle de recherche ». L'archevêché de Rennes a longtemps fermé les yeux, puis brusquement rendu son verdict : l'association avait trois mois pour remettre la salle à la disposition de la paroisse. La municipalité a encore une fois proposé ses bons offices et obtenu pour l'association un sursis d'une année. Mais elle n'a pas fait fléchir l'archevêque. En juillet prochain, la salle reviendra aux enfants du catéchisme.

« *Une paroisse ne peut garder dans ses propres locaux, à la*





porte de son église », écrit à l'association Mgr Pierre Plateau, évêque auxiliaire, *des activités ou des spectacles susceptibles de heurter la conscience d'un certain nombre de paroissiens.* » L'évêque ne cite aucun spectacle, aucune activité. La rumeur publique l'a fait à sa place : c'est la série de vingt et un films consacrés à l'homosexualité que l'Arvor a projetés en vingt-huit mois qui est visée. « *C'est la goutte d'eau qui a fait déborder le vase*, reconnaît Mgr Plateau. *Ce sont des films qui nous ont valu le plus de réclamations de la part des paroissiens.* »

Pendant plusieurs années, les homosexuels rennais ont tenté de prendre la parole. Après le Festival organisé à la M.J.C., le G.L.H. de Rennes a disparu. « *Des questions de pouvoir sont apparues au sein du groupe*, explique Yves Chatelier. *Le déficit financier était considérable. Le groupe s'est séparé.* » Un autre est né peu après : le Groupe homosexuel d'Ille-et-Vilaine (G.H.I.V.). Cette fois encore éphémère. « *Les militants homosexuels à Rennes étaient essentiellement des étudiants. Les salariés n'imaginent pas une action revendicative de ce genre.* »

La disparition du G.L.H., qui était mixte, a également provoqué la naissance d'un groupe de femmes lesbiennes. « *L'activité de notre groupe n'a jamais été débordante*, explique Marie, étudiante. *On n'a pas rencontré d'occasions de lutte. Pas de licenciements pour cause d'homosexualité, pas de femmes à qui on retire leur enfant pour les mêmes raisons.* » Le groupe s'est transformé en réseau, composé de petits noyaux de femmes qui se connaissent bien. Seule, une permanence est assurée, chaque semaine, dans une M.J.C., « *pour que des lesbiennes isolées puissent rencontrer d'autres femmes, si elles le désirent.* »

Messe « incognito »

Se retrouver. C'est bien le problème. Les hommes ici comme ailleurs ont quelques lieux de « drague ». Les femmes n'ont pas ces lieux de rendez-vous. Le groupe qu'elles avaient constitué leur a longtemps servi de « soupape ». « *Je suis arrivée à Rennes à dix-sept ans*, raconte Brigitte, étudiante. *J'étais très isolée. Pendant trois ans, je n'ai adressé la parole à personne sinon pour dire des banalités. Je n'en pouvais plus. C'est très difficile quand on est seule de prendre contact avec un groupe déjà constitué, surtout lorsqu'il s'est formé sur une différence de sexualité. Mais j'étais tellement isolée que je l'ai fait.* »

Pouvoir enfin parler, sans craindre le lapsus, après plusieurs mois, plusieurs années de silence. Pour toutes les femmes du groupe, la démarche a été capitale. Une soixantaine de femmes ont contacté le groupe en deux ans. « *Mais imaginez combien n'ont encore osé le faire.* »

Certaines femmes pourtant ne se sont pas senties très à l'aise dans le groupe. Chrétiennes, elles cherchaient « autre chose ». Le groupe *David et Jonathan* (1), composé d'hommes le plus souvent, homosexuels et chrétiens, les a accueillies. Ce groupe se veut un mouvement de réflexion. Il envoie pour chacune de ses réunions une trentaine de convocations. Une dizaine de personnes y participent régulièrement. Réunions spirituelles où l'on étudie volontiers un verset de la Bible, messe mensuelle « incognito » dans une église de la ville et un repas pris en commun dans une crêperie. « *Nous voulions partager un repas ensemble sans nous cacher*, explique Hubert, animateur du groupe. *Nous avons pris contact avec les propriétaires d'une crêperie du centre-ville. Nous leur avons spécifié que nous viendrions tous les mois et que nous étions homosexuels. Nous leur avons laissé trois jours pour réfléchir. Ils ont accepté à condition que nous soyons discrets. Depuis, ils nous servent parmi les autres clients. Pour nous, c'est important d'être ensemble au milieu des autres. Nous ne sommes plus tout à fait clandestins.* »

Il arrive que le seuil de tolérance soit atteint. Armel, quarante-cinq ans, comptable, n'en pouvait plus d'entendre ses collègues de travail chuchoter à son passage. Il a explosé : « *Oui, je suis pédéraste ; oui, j'ai fait quatre ans de prison. Inutile de raconter que j'ai tué des petits enfants. Désormais vous savez tout. Je vous dispense de me serrer la main.* » « *Ça jette un froid* poursuit Armel, *mais ça rétablit la vérité.* »

Les choses peuvent-elles changer ? « Elles ont déjà un peu évolué, explique Annie, mère de deux enfants ; *les lesbiennes ne sont plus aujourd'hui obligées de se marier pour avoir l'air normal. Ce qui change, c'est qu'on en parle à la radio, à la télé, dans les journaux, mais c'est toujours aussi difficile dans la vie quotidienne.* » Pourtant, les homosexuels sont fatigués. Plusieurs années de lutte (depuis 1968) n'ont, selon eux, pas changé grand-chose à leur image de marque. Les militants de la liberté d'expression pour les homosexuels sont de moins en moins nombreux. A Rennes, comme ailleurs. Ils veulent vivre, faute de convaincre.

« *On assiste, depuis quelques années*, explique Yves Chatelier, *à l'éclosion de lieux homosexuels. La province se met à la page. Il y a un peu partout des bars, des boites homosexuelles qui ouvrent.* » Il y a quatre ans, il n'existait qu'un bar homosexuel à Rennes. « *C'était très misérable*, dit Yves Chatelier, *parce que très clandestin. Les gens qui le fréquentaient s'acceptaient mal. Ça se voulait discret, c'était triste.* » Depuis, plusieurs restaurants, tenus par des homosexuels, se sont ouverts. Cela ne suffit pas pour que les homosexuels y soient toujours bien accueillis. Certains s'y sont fait insulter par des clients.

Le bar à la mode

L'événement dans le milieu homosexuel rennais reste l'ouverture, il y a un an et demi, d'un bar de nuit, dans une vieille rue du centre-ville, très fréquentée par les jeunes. Plus d'une centaine de personnes s'y retrouvent chaque soir, homosexuels, lesbiennes mais aussi hétérosexuels. « *C'est un peu le bar à la mode, actuellement, à Rennes* », explique Daniel, le cogérant.

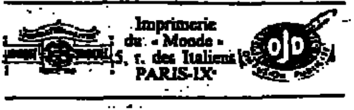
L'entrée n'est pas libre. Une carte de membre a d'abord été réclamée. Aujourd'hui, il suffit de se présenter avec un habitué. « *On voit de plus en plus se mettre en place une société pédé*, assure Yves Chatelier. *On va voir se mettre en place un milieu d'affaires homosexuel. Ça peut marcher très fort. Même au niveau culturel, ça marche bien. Tous les groupes homosexuels de musiciens sont passés à Rennes ou vont passer prochainement. On bénéficie ici d'un certain milieu hétéro qui a fait beaucoup pour les homosexuels. C'est l'aide aux marginaux.* »

Ainsi va la vie provinciale qu'aucun homosexuel rencontré ne voudrait quitter pour le « mirage parisien ». La municipalité fait des pieds et des mains pour sauver la salle de l'Arvor. « *Nous y tenons beaucoup*, dit Martial Gabillard, adjoint au maire. *C'est la liberté d'expression qui est en jeu...* » La police ne fait d'ennuis à personne : deux visites au bar l'a rassurée. Il n'y a pas eu de contrôle d'identité. Et l'archevêché suit discrètement les activités du groupe chrétien David et Jonathan.

A défaut de paradis, les homosexuels de Rennes jugent leur ville assez favorablement. « *On vivote*, dit une lesbienne, *disons assez facilement* ». ■

(1) David et Jonathan, B.P. 1229, 35013 Rennes Cedex.

Edité par la S.A.R.L. *le Monde*
Gérants :
Jacques Fauvet, directeur de la publication.
Claude Julien.



Imprimerie du « Monde » 5, r. des Italiens PARIS-IX°

Commission paritaire des journaux et publications : n° 57 437
I.S.S.N. : 0395-2037.

VIES

Le forçat de la pelote basque

Soir après soir, Jean-Claude Jasa, champion de cesta-punta, une variété de pelote basque, exécute son épuisant contrat à Miami.

CLAUDE C. DHOSSAU

C'EST un sport d'adresse, de vivacité, de force, un jeu de gentlemen et un jeu de massacre. Beau et aérien. Acharné et violent. Voilà quelques années, Erdoza Menor, un Espagnol, est mort d'un arrêt du cœur en pleine action. Le Mexicain Orlando a eu le crâne enfoncé. Sous la violence du coup, l'armature du casque de l'Américain Mazza s'est fichée dans sa tête. Depuis, il mène une vie végétative. Et combien de carrières, démarrées tambour battant, combien de rêves de gloire définitivement brisés à cause de mauvaises blessures ! Ce sport, ce n'est ni la boxe, ni le football américain, ni le parachutisme mais la pelote basque et, plus précisément, la cesta-punta.

Née en Espagne au début du siècle, la cesta-punta — ce qui signifie en basque « panier pointu » — est le plus spectaculaire des sports de pelote basque. Comme le jeu de chistera, il se joue avec un grand gant en osier. Mais il se pratique à quatre — et non à six — dans une salle couverte de 58 mètres de long, et non contre un simple fronton, en plein air. Sur la gauche de la salle (on dit la « cancha »), un mur que la balle, capable de dépasser les 200 kilomètres-heure, rase, sèche et vicieuse. A droite, un immense filet qui protège le public. Le fronton, aussi lisse qu'un miroir, est en marbre ou en granit pur.

Jean-Claude Jasa est né pour la pelote. Et né pour vaincre, serait-on tenté d'ajouter : il a été plusieurs fois champion du monde, amateur et professionnel, de chistera et de cesta-punta. Depuis quinze ans, ce Basque français de Mauléon, bâti comme un athlète, les mains épaisses et le cou puissant, vit de sa passion. Il a commencé sa carrière professionnelle à l'âge de vingt-cinq ans à Guernica. Trois fois par semaine, huit mois par an, il jouait devant quatre mille personnes déchaînées qui ne confondaient pas la pelote basque avec le badmington. Dans cette étuve, le jeune Jasa faisait ses classes avant l'exil. Guernica, c'est en effet la meilleure rampe de lancement pour les pelotaris qui veulent tenter leur chance aux États-Unis. Sans les aides financières des compagnies qui organisent, en Floride, les tournois entre joueurs professionnels, les clubs basques auraient du mal à vivre : un panier pointu coûte 800 francs — Jasa en use quarante par an, — une pelote revient à 600 francs et il faut entretenir les « canchas ». En contrepartie, les responsables des frontons basques signalent aux compagnies américaines les graines de champion, favorisent leur entraînement. C'est ainsi que Jasa a, très tôt, été pris en charge par la World Jaï Alaï Incorporated (1), une compagnie qui « subventionne » les « canchas » de Guernica, mais aussi de Mauléon, de Saint-Jean-de-Luz ou de Saint-Jean-Pied-de-Port.

En 1968, sont billet d'avion payé par la W.J.A., Jasa débarque à Miami. Là, les jeux de paris font florès. On mise de l'argent sur les courses de chevaux, de lévriers et sur les parties de cesta-punta. Quand, récemment, à cause d'une sombre histoire de scandale, les courses de chiens ont été suspendues, les « canchas » ont été ouvertes dix mois sur douze. Alors, la vie du pelotari est devenue une vie de galérien.

Tous les soirs, c'est le même rituel : Jasa s'échauffe dans les installations ultra-modernes des frontons de Floride. Casque, coudières, genouillères, protège-hanches, pantalons blancs, son numéro, le 39, bien en vue sur son maillot, le panier solidement ficelé à la main droite, il entre, sous les cris de plusieurs milliers de personnes, quinze mille les week-ends, dans la « cancha » surchauffée.

Il joue tous les soirs — sauf le dimanche — et quelquefois en matinée. Jamais de parties décontractées, jamais de matches-exhibitions. S'il s'arrête un seul jour, il perd des dollars. S'il ne joue pas, il a les pires problèmes : la compagnie toute-puissante qui régimente sa vie de pelotari peut très facilement lui faire retirer son visa.

Chaque soir, il y a 500 000 dollars en jeu. Un joueur moyen gagne 2 500 dollars par mois. Un champion peut tripler cette somme. « *Quand j'ai rencontré Pete Rose, la star du base-ball, la grande vedette de Philadelphie, il m'a dit : « Tu joues tous les soirs et tu ne gagnes pas plus ? » Lui, il ramène 1 million de dollars par an !* », confie, un peu amer, Jasa.

Alors, il faut sans cesse exécuter ce terrible coup au ras de la ligne qui laissera l'adversaire pantois. Grimper le « long du mur » pour rattraper une balle impossible. Ne rien faire à côté du jeu, comme du tennis, par exemple, qui puisse dérégler la précision millimétrée du geste du pelotari. Mener une existence monacale pour ne jamais tomber malade. De Miami et Tampa en hiver, à Fort-de-France et Ocala en été, il est impossible de faire autre chose que taper dans la pelote...

Jasa est encore un grand champion. Mais, avec l'âge, il a du mal à se faire respecter. En quinze ans, il a eu la mâchoire fracturée, des points de suture à la tête, au bras, les côtes labourées par les cesta-punta de ses adversaires. Il ne veut pas que ses tendons cassent, que ses muscles tombent.

La Floride aussi a changé. Derrière le décor de carte postale, la mer et le soleil, les palmiers et les bougainvillées, Miami est devenue la première ville du crime américaine. Le jeu – entendez les paris, la « quiniela », comme disent les Basques — est de plus en plus truqué. La masse de dollars qui circule tous les soirs autour des « canchas » intéresse vivement la Mafia...

Alors, Jasa songe à se recycler. Il a des atouts pour lui. Autrefois, il a donné des leçons de français. Il a même entamé des études pour être professeur de gymnastique. Mais, quand il a compris qu'il risquait d'être nommé au nord de la Loire, c'est-à-dire loin des frontons, il a tout plaqué ! Si tout se passe bien, il devrait, dans quelques mois, avoir un poste de responsabilité dans un magasin de diététique, en Floride.

Et le retour en France ? « *La manière de vivre, fraternelle et paisible, du Pays basque me manque terriblement* », dit-il. Cesser sa vie de pelotari-nomade, se fixer en Euskadi : voilà le grand désir de Jasa, enfant de la balle. ■

(1) En basque, *Jaï alaï* signifie jeu allègre.

CROQUIS

Ali alias Elias

Si l'on veut en faire un portrait poétique, on peut dire qu'il est long et mince comme un roseau du Nil, que ses boucles souples auréolent de belle manière son visage et que son fin profil — au nez d'une délicatesse extrême et au menton allongé — rappelle le style d'Aménophis IV.

Si l'on veut en faire un portrait sociologique, on peut dire que cet enfant de la terre égyptienne est séparé depuis dix ans de son pays et de sa famille. Volontairement, il a quitté Port-Saïd pour vagabonder de par le monde dès l'âge de seize ans, un peu aux Etats-Unis, mais surtout par toute l'Europe, au gré des engagements dans diverses professions. Il finit par échouer à Paris, aide-cuisinier dans un restaurant grec.

Si l'on veut en faire un rapport du point de vue syndical (et d'un point de vue tout simplement humain), on peut ajouter qu'il travaille douze heures par jour, six jours par semaine, pour 4 000 F par mois. Ainsi, il travaille soixante-douze heures par semaine, au moment précis où l'on parle de l'application des fameuses trente-neuf heures... Est-il seulement au courant des lois sociales en France ? Pour l'heure, il se réjouit d'avoir signé un contrat de travail pour trois ans.

Que fait-il le dimanche ? Il va au cinéma et y dort deux séances de suite. Il habite une chambre on ne peut plus exiguë dans un vieil hôtel (qui a cloisonné en quatre parties ses chambres d'antan), sans confort sanitaire, pour 1 200 F par mois. Il parle un peu d'anglais, un peu de français. Il est intelligent mais, déraciné et exploité comme il l'est, comment pourrait-il disposer de la volonté et du temps nécessaire pour en prendre pleinement conscience ? Il ne se plaint pas. Il est jeune et heureux, avec cette faculté propre aux méditerranéens de savoir pleinement saisir l'instant qui passe, et celui-là seul. Que fut son passé ? Son enfance à Port-Saïd et ses vagabondages dans divers pays ? Il ne veut plus s'en souvenir. Quel sera son avenir ? Il s'en moque. Seul compte, aujourd'hui, le contrat qu'il vient de signer pour 4 000 F par mois à raison de soixante-douze heures par semaine.

Le comble est qu'on lui a enlevé son identité égyptienne. Comme il travaille dans un restaurant grec, on l'appelle avec orthodoxie Elias, la résonance par trop musulmane d'Ali ne convenait pas à un sanctuaire parisien de la gastronomie grecque.

« Ali alias Elias, à quoi penses-tu le soir dans ton étroite chambre solitaire ?

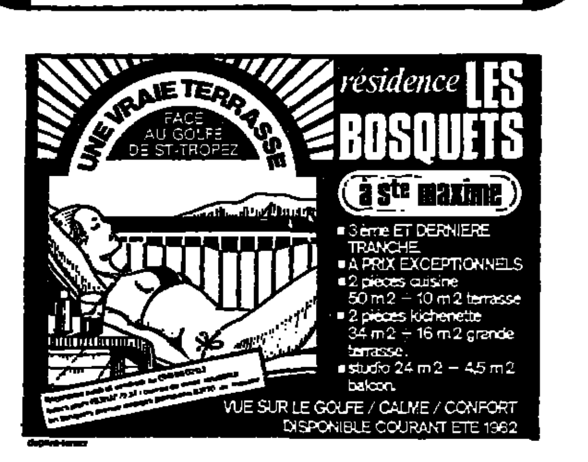
— Moi fatigué, dormir », répond-il en riant.

CLAUDE DE MÉOCQ.

PANORAMA IMMOBILIER



A SAINT-CLOUD
petit immeuble de standing
2 PIÈCES : 419.000F
qui dit mieux ?
un placement en toute sécurité
N'ACHETEZ QUE SI NOUS LOUONS*
(rentabilité brute : 6 %)
12 bis RUE DAILLY
À 5 minutes à pied de la gare de St-Cloud
(Liaisons SNCF St-Cloud-RER : 3 minutes)
ANJOU *265.09.99





ETRANGER



VOTRE VILLA
Au bord de la mer
sur la
COSTA BRAVA
pour **2 600 FF/m²**

- Près des principaux centres touristiques
- Nombreux appartements et villas disponibles
- Crédit personnalisé — Location possible

Autres programmes à : Malaga-Alicante-Mallorque
Demandez notre documentation
DECESA - 87, rue de la Tour - 75016 Paris - Tél. : 504.79.31
Nom ....
Adresse .... *Tél.* :..........
N.P. .... *Localité* ....

Paris - Les Charmilles
26 mn à l'ouest
pour retrouver une seconde nature*
A Montigny-le-Bretonneux.

*Temps par train au départ de Paris Montparnasse

C'est sur place qu'il faut juger nos maisons. Alors ce week-end, venez aux Charmilles, à Montigny-le-Bretonneux, nous avons aménagé et décoré à votre attention les maisons de notre Hameau témoin.
Vous y découvrirez un petit havre de 4 hectares, avec 55 belles maisons d'un étage, chacune avec son jardin, les unes isolées et les autres jumelées. Des maisons qui offrent de 4 à 6 pièces allant de 141 m² à 177 m².
Confort, espace, espace vert, tout est là pour que vous retrouviez une seconde nature.
Bureau de vente : avenue Eric Satie. Tél. : 043 01 41.
Ouvert le lundi, jeudi, vendredi de 14 h à 19 h le samedi et dimanche de 10 h à 12 h et de 14 h à 19 h.
Possibilité de prêt conventionné.

Je désire recevoir une documentation « Les Charmilles »
NOM ____
ADRESSE ____
TÉLÉPHONE : privé ____ professionnel ____
Coupon à retourner à : CAPRI, 4 place Raoul Dautry, 75015 PARIS Tél. 321.47.93
CAPRI
MO : 27/3

BORDS DE MER

à **COLLIOURE**
« Le Partage du Soleil » (*)
(marque déposée), vous propose de*
DEVENIR PROPRIÉTAIRE
d'un droit de séjour pour toujours d'une semaine ou plus, dans des appartements luxueusement meublés (2 P. et studios), balcons, terrasses, piscine, vue sur la mer. Réservation 1.000 F. Prix fermes et définitifs. Crédit possible 3 à 5 ans. Livraison mai 1982. Exemple : 15 jours en mars pour six personnes : 30.000 F
Rens. : Centre Méditerranéen d'Etudes et de Réalisations Immobilières, 73 bis, avenue Niel, 75017 PARIS, tél. (16-1) 380-56-56



Votre appartement du studio au 3 pièces
au centre de Canet Plage et à 100 m de la mer.
Pour recevoir notre documentation, veuillez nous envoyer votre carte de visite et vos souhaits.
14, avenue de la Méditerranée, 66140
CANET PLAGE
Tél. (68) 80.59.15

COTE D'AZUR
Domaine de La Sarrazine
Dominez Antibes et la mer !
2 prestigieuses résidences dans un parc luxuriant. Un choix d'appartements, du studio au 4 pièces, aux prestations d'excellentes qualité.
Pour recevoir une documentation, adressez votre carte de visite à
SEGECO, 15, rue Honoré Labande Pr de Monaco Tél. (93) 30.14.22

ET SI VOUS FAISIEZ LES PREMIERS PAS VERS VOTRE RÉSIDENCE DE VACANCES,
BORMES-LES-MIMOSAS
Exceptionnel sur la plage de la Favière. Vue unique sur mer. Appartements du studio au 3 pièces avec balcon. Gestion locative. Studio : 333 600 F.
CAVALAIRE-SUR-MER
A 500 m de la plage. Luxueuses villas de style provençal. Du studio au 4 Pièces, avec piscine, tennis, solarium, dans un parc de 12.000 m². 2 pièces : 505.700 F. Gestion locative.
Renseignements et vente Capri-Loisirs
14, rue Magellan, 75008 Paris. Tél. : (1) 720-74-64.

Pour tous renseignements
concernant cette rubrique
RÉGIE-PRESSE
Mme P. BALAGUER, tél. 233-89-55

combien de m² avez-vous dans Paris ?
Au Nouveau Chesnay
118 m² + 6 m² de balcon + 2 parkings.
977.000 F

Pour vous y rendre. Par la route : autoroute de l'Ouest jusqu'à la deuxième sortie, prendre la N 184, direction Versailles. A la Place de la Loi, prendre la rue de Versailles. Par le train : Versailles rive droite. Gare St-Lazare.

Prêt conventionné allégé.

RÉALISATION STIM

Visite des appartements et bureau de vente sur place *29, rue de Versailles - Le Chesnay.* Tous les jours de 14 h à 19 h, sauf le mercredi. Samedi et dimanche de 10 h à 12 h 30 et de 14 h à 19 h. Tél. 955.49.38

GEFIC 723 78 78

Pour tout renseignement, retournez ce bon à GEFIC 4, place d'Iéna 75116 Paris.
Nom ____
Adresse ____ Tél. ____

Les côteaux de Tu-es-Roc
Erquy (Côte d'Armor)

Les plages de sable fin, les falaises colorées. La mer à perte de vue. A vos pieds devant votre maison sur la Côte d'Armor.



Pour recevoir une documentation renvoyer ce bon à :
Gestrad : 22, rue Royale 75008 Paris. Tél. : 260.34.54
Nom ____
Adresse ____
GESTRAD

Le Clos de Bénerville
Bénerville-s-Mer (Deauville)

La Normandie normande. En pleine campagne. A 150 m de la mer.

Pour recevoir une documentation renvoyer ce bon à :
Gestrad : 22, rue Royale 75008 Paris. Tél. : 260.34.54
Nom
Adresse
GESTRAD

Le Parc Marie-Antoinette
Deauville

La Normandie normande. Au cœur de Deauville. A 350 m de la mer.

Pour recevoir une documentation renvoyer ce bon à :
Gestrad : 22, rue Royale 75008 Paris. Tél. : 260.34.54
Nom ____
Adresse ____
GESTRAD



Votre Appartement - Vacances, au bord de la Touques.



67, avenue Kennedy - à 200 m du Pont des Belges
Studios, 2, 3 Pièces, Appartements Duplex.
Bureau de Vente sur place ouvert : Lundi, Jeudi Vendredi, Samedi et Dimanche de 14 h à 18 h.
Je suis intéressé par "Touques-Rives" et souhaite recevoir votre documentation :
Nom : ____
Adresse : ____
Tél. Bureau : ____ Domicile : ____
Retournez ce coupon à : PROGESSEC - C. DRABER 60, rue de Londres 75008 Paris.
Création S. Gautard
réalisation progessec somefra

BON SENS

Comment « gagner » une heure par jour ?

Pendant que certains réduisent leur temps de travail de quarante à trente-neuf heures, d'autres essaient de ne pas perdre une minute au bureau.

MICHEL HEURTEAUX

IL y avait ceux qui voulaient le retenir — *O temps, suspends ton vol !* — et qui ne se consolaient pas de le voir filer ; d'autres, insouciants, qui le laissaient passer, d'autres encore qui s'exténuaient à ne pas perdre leur temps... Et voilà qu'il est possible de le doser, de l'économiser même. C'est du moins l'avis des experts en « time management », très en vogue aux Etats-Unis, qui vous saucissonnent des tranches horaires à coups d'additions et de soustractions, chamboulent votre agenda surchargé pour en faire un chef-d'œuvre de rigueur planificatrice.

En France, avec quelques années de retard, on tente ici et là de se mettre au goût du jour. Une société parisienne de conseil en organisation (1) a mis au point un stage sur le thème « Gagnez une heure par jour ». Une formule choc dans le style jeu-concours pour une offre destinée aux cadres, aux dirigeants d'entreprise et à tous ceux qui sont, comme le dit la brochure de présentation, *« en position de responsabilité »* et qui veulent à la fois *« en finir avec l'impression oppressante de manquer de temps, se dégager de l'urgence ou de la routine et ne plus remettre à demain »*.

Bagout

Vaste programme... Le séminaire, qui se déroule sur un seul jour, sans temps morts, cela va de soi, sera tout juste assez long pour faire le tour du problème. Mais qu'importe. La dizaine de participants réunis ce matin près de la gare Saint-Lazare dans une chambre d'hôtel transformée en salle de conférences, attaquent bille en tête cette journée qui devrait en principe leur apprendre à déjouer les pièges de la pendule. Face à l'assistance, un de ces animateurs qui allient le bagout du démonstrateur à la vivacité intellectuelle du pédagogue.

D'emblée nos séminaristes sont invités à réfléchir sur la possibilité de gagner effectivement une heure par jour. Aurait-on la prétention de raccourcir les jours, de réduire le temps de travail et d'arriver sans peine aux trente-cinq heures ? L'ambiguïté est aussitôt levée. *« Eh bien, non, on ne peut pas gagner une heure »*, lâche l'animateur, pris dans un faisceau de regards incrédules. *« Le problème, ce n'est pas le gain de temps, c'est le gain de satisfaction. Gagner une heure, c'est atteindre cette satisfaction. »*

La gestion du temps, on l'aura vite compris, vise à une plus grande efficacité : on ne travaille pas moins, on travaille mieux. Une heure épargnée, cela ne veut pas dire une heure de temps libre. Les participants, interrogés tour à tour, voient d'ailleurs dans cette économie possible une occasion supplémentaire d'améliorer leur propre rendement. *« Moi, je me réunirais avec mon personnel »*, dit l'un ; *« je préparerais le travail du lendemain »*, assure ce stakhanoviste de choc ; un troisième précise qu'il consacrerait ces précieux quarts d'heure à lire des documents professionnels.

Avant d'espérer gagner du temps, encore faudrait-il limiter les dégâts sur le terrain. A en croire tous ces cadres, les *« défaillances »* seraient courantes. L'animateur fait circuler une liste impressionnante et probablement non exhaustive *« des pertes de temps en management »* : Pas d'objectifs, problèmes de personnel, manque de motivation, trop ou pas assez de délégations de pouvoir, non-respect de la hiérarchie, information incomplète, incompétence non décelée, etc. Et puis, il y a le téléphone, qui vous grignote de précieuses minutes, ou ces incorrigibles bavards qui vous tirent de vos dossiers où vous vous étiez délicieusement plongé...

Que faire, alors, face à ces gâcheurs de temps ? *« Ne dites pas oui quand vous pouvez dire non !* conseille au passage notre animateur. *Pensez à votre courbe personnelle d'efficacité. »*

Les problèmes dûment identifiés, le groupe passe aux exercices pratiques. On refera, par exemple, son emploi du temps de la veille. A l'aide d'une feuille de *« bilan de temps »*, chaque stagiaire notera toutes ses activités à la minute près, depuis 8 heures du matin à 9 heures le soir : temps consacré au courrier, aux transports, aux repas, à la lecture, aux réunions. Etait-il possible de faire autrement ? Le responsable du stage, virevoltant entre son bureau et le paper-board, aligne d'époustouflantes démonstrations à coups de chiffres, de flèches et de croquis à la logique imparable. Un exemple : la loi des *« 20/80 »*. *« Elle doit vous permettre un gain de temps maximum. La plupart des activités relèvent de ce rapport. Quand on fait 20 %, on peut arriver à la totalité du résultat... »*

C'est là un *« principe de base »*, mais il en existe bien d'autres, et l'animateur de les énoncer sur le ton magistral du professeur vous faisant découvrir les axiomes d'Euclide : *« Lisez efficacement, adaptez votre vitesse de lecture à l'intérêt du texte, demandez-vous aussi ce qui a de l'importance. »* Qu'est-ce qui est important ? *« C'est l'idée que vous vous en faites. »* Certes... *« Pensez aussi à déléguer tout ce qui n'est pas indélégable, travaillez astucieusement plutôt que dur, n'oubliez pas de transformer les contraintes en opportunités, sachez faire la balance entre le temps des autres et le vôtre, apprenez enfin à perdre du temps pour pouvoir en gagner... »*

Mais on ne restera pas sur ces hautes cimes de la théorie. Les stagiaires réclamant à juste titre du concret, on leur donnera en fin de journée une série de recettes pratiques. Pas de recettes-miracles, mais plutôt un florilège de conseils où l'on découvre quelques idées originales noyées dans un flot d'évidences d'un gros bon sens. Ainsi pour mieux gérer son temps il faudrait, pêle-mêle, *« être dans une attitude active, donner au moins autant d'importance à la qualité qu'à la quantité de temps, garder l'initiative au téléphone, prendre un crayon et un papier lorsqu'on est appelé, mettre des fiches dans son agenda »*, mais aussi *« programmer 50 % de temps pour les imprévus, ne pas gérer son temps à partir de la culpabilité, être un optimiste invétéré, ne lire que les titres des journaux, jeter à la corbeille le maximum, ne pas lâcher quand on tient le bon bout, perdre le moins de temps possible à rechercher ses affaires... »*

Muni de ce précieux viatique, chacun devrait pouvoir désormais *« rationaliser »* son emploi du temps. Anne, responsable de formation dans une banque en est, pour sa part, convaincue : *« J'étais venue pour voir si c'était possible. Maintenant, je pense qu'on peut appliquer certaines de ces formules à la vie professionnelle. »* Elie, directeur d'un département informatique, considère que cette session *« a joué un rôle de catalyseur. La gestion du temps,* dit-il, *c'est la contrainte numéro un »*. Se sent-il en mesure de gagner cette précieuse heure ? *« Ce qui compte, c'est de dégager effectivement du temps pour être plus performant. En tout état de cause, gagner du temps, c'est assurer la pérennité de l'entreprise. »*

(1) Société Ogives, 12, rue de Chazelles, 75017 Paris, tél. : 227-15-25.

DEMAIN

La graphométrie « au service » de l'embauche

Un universitaire de Nanterre forme une nouvelle race de graphologues « scientifiques ». Il a mis au point un test de sélection professionnelle.

KATHERINE AUBÉ

LE psychologue chargé de la sélection du personnel dans l'entreprise a-t-il besoin d'un test de plus à ajouter à la batterie déjà impressionnante dont il dispose pour mettre *« the right man in the right place »* ? Pourtant, le test graphométrique inventé par un professeur de psychologie à l'université de Paris-X- Nanterre, Jacques Salce, constitue une petite révolution dans ce domaine, puisqu'il emprunte à la psychologie expérimentale postulats et procédés pour les appliquer à l'étude de l'écriture. Il combine ainsi les avantages des deux méthodes employées actuellement en sélection professionnelle : la rigueur scientifique des tests psychotechniques et les nuances de l'analyse graphologique. Sans mettre le sujet en situation de test.

Jacques Salce a construit d'autres tests — de personnalité et de personnalité intellectuelle — qui n'utilisent en aucune façon l'étude de l'écriture. Lorsqu'il s'est intéressé à la graphologie, il a cherché à lui donner une base scientifique. Il fonde avec une autre graphométricienne, Marie-Thérèse Prénat, la Société de graphométrie et graphologie scientifique (1). Il reprend la voie ouverte au début du siècle par le docteur Edmond Locard, célèbre criminologue qui, afin de mieux traquer les faux, avait créé une méthode basée sur le relevé, dans chaque écriture, d'un très grand nombre de mesures, et la comparaison des graphiques qu'il pouvait en tirer. L'interprétation reposait donc sur des chiffres et des calculs, et non, comme en graphologie classique, sur la lecture intuitive et analogique des signes.

« Notation »

Mais le docteur Locard, à la fin de sa vie, n'eut pas connaissance des découvertes récentes de la psychométrie qui lui auraient permis de valider scientifiquement ses recherches. Elle furent reprises en Allemagne fédérale (universités de Fribourg et de Tübingen), et aux Etats-Unis à l'université Columbia par Thea Stein-Lewinson et le statisticien Zubin. Jacques Salce a poussé les choses plus loin : il a d'abord validé les postulats de base de la graphométrie au plan mathématique dans une thèse de doctorat d'Etat (1972), puis il a mis ses idées en pratique en créant (en 1976) le premier test graphométrique utilisable en sélection professionnelle, avec la collaboration d'une psychosociologue, Simone Reignier.

Comment fonctionne ce test original, puisque ce n'est pas une personne qu'il « interroge », mais son écriture ? Le processus est simple, si le matériau est complexe : de chaque écriture on tire trois cents mesures, au 1/10 de millimètre près : ce dépouillement demande... une demi-heure à une personne exercée. Le travail de conversion mathématique et d'interprétation demande ensuite deux à trois heures. Ces mesures permettent de « noter » le sujet, pour chaque qualité requise par le poste, et de comparer cette « note » à celle du groupe professionnel auquel il appartient. L'interprétation est standardisée (ce qui ne veut pas dire sans nuances), inspirée de la psychologie du travail, valable uniquement sur le plan professionnel.

Dans sa forme actuelle, il n'est opérant que pour certaines catégories de personnel : les secrétaires de direction (qui constituent une population professionnelle bien particulière), et les cadres moyens ou supérieurs, hommes ou femmes.

Cette invention sort aujourd'hui de la clandestinité : son créateur commence à l'enseigner à une dizaine d'étudiants, pour moitié des psychologues (titulaires du doctorat de troisième cycle), pour moitié des graphologues (titulaires du diplôme du Groupement des graphologues conseils de France), ayant derrière eux au moins deux ans d'expérience professionnelle. L'accusation d'amateurisme est courante pour les graphologues... La première génération de ces « sélectionneurs » sera donc formée à la fin de l'année scolaire.

La graphologie de demain sera donc la graphologie « scientifique » : on pourra très bien, d'ici quelques années, faire faire automatiquement le dépouillement des écritures. On peut donc imaginer, selon Jacques Salce, réaliser l'étude approfondie des écritures de la population d'un pays entier en quelques jours... l'intervention humaine se limitant aux dix lignes d'appréciation finale. ■

(1) 26, rue des Montibœufs, 75020 Paris, téléphone 363-36-41.

CRIBLE

par Annie Batlle

REPÈRES

Coopérative pour l'innovation

Le Centre d'innovation industrielle vient d'être inauguré à Montréal (C.I.I.M.) ; il bénéficiera d'une aide financière publique de 3,5 millions de dollars pour les cinq prochaines années. Il est situé à l'Ecole polytechnique de Montréal, où est née l'idée de créer un lieu de rencontre université-gouvernement-industrie au service des inventeurs et des entrepreneurs. En échange d'une participation minoritaire dans le projet qui lui est soumis, le C.I.I.M. investit des ressources humaines et des capitaux à risques afin que l'innovation se matérialise.

Le centre peut être considéré comme une *« coopérative d'entrepreneurs technologiques dont les activités englobent les principaux aspects de l'activité industrielle. Il ne dédouble pas, mais bénéficie de l'appui des centres de recherche, des bureaux d'étude, d'organismes gouvernementaux et universitaires »*. *(Sciences et technologie,* compagnie Science et technologie Mondex Inc., 6222 Chambord, Montréal (Québec) H2G 3 B 7 ; tél. (514) 273-44-03.)

Sans ordonnance

Les ventes de produits pharmaceutiques délivrés sans ordonnance dans la C.E.E. progresseront de 122 % de 1979 à 1990 (aux dépens des produits vendus sur prescription médicale). De 3,43 milliards de dollars en 1979, leurs ventes passeront à 7,62 milliards en 1990, la consommation par habitant augmentera fortement, passant de 13,20 dollars en 1979 à 27,20 en 1990. Notre Sécurité sociale sortira-t-elle assainie de cette évolution ? Une enquête récente révèle en tout cas que 44 % de la population française se disent prêts à acheter des produits pharmaceutiques sans consulter au préalable un médecin. (Innovation et produits nouveaux, 1, rue Paul-Houette, 92190-Meudon.)

Services U.S. à l'exportation

128 milliards de dollars : c'est le chiffre record qu'ont rapporté en 1980 aux Etats-Unis les exportations « invisibles ». Par invisibles, on entend la banque, l'ingénierie, la construction, l'assurance, le transport par air et par mer, les télécommunications et autres prestations de service. D'après le département du commerce, l'activité du secteur tertiaire (les services) compte pour 65 % du P.N.B. américain et y emploie 70 % de la population active. *(Prospective Hebdo,* B.P. 295-16, 75766 Paris Cedex 16, tél. 225-05-60.)

BOITE A OUTILS

Civilisation du soleil

L'ouvrage belge *Pour une nouvelle civilisation du soleil* est succinct, clair et riche à la fois. Il fait suite à un colloque sur les technologies douces organisé par le secteur écologie de la Confédération parascolaire belge qui réunissait des chercheurs en sciences sociales et en sciences humaines. Les maîtres d'œuvre de l'ouvrage, Ivan Gillet et Roland Delbarre, se rattachent à la famille de ceux qui œuvrent en faveur d'une « écologie générale » qui fasse communiquer la science et la culture. La nouvelle civilisation du soleil implique une révolution culturelle, un renversement des modes de pensée et de vivre. Sont abordés, notamment, l'histoire des sources de l'énergie, les aspects politiques des rapports énergie et société, l'évaluation économique des projets solaires, les changements nécessaires de mentalité. Une partie importante de l'ouvrage est consacrée aux énergies dérivées du soleil. (Cahiers JEB, Direction générale de la jeunesse et des loisirs, ministère de la culture française, galerie Ravenstein 78, 1000 Bruxelles.)

Le colonialisme de la chimie

L'envoi massif dans des pays tiers de produits interdits à la vente dans les pays où ils sont fabriqués est en passe de devenir le grand problème international des années 80, sur le plan de la sauvegarde de l'environnement et de la protection des consommateurs. Dans *Forum du développement,* n° 79, un dossier des « Produits interdits » est présenté par A. Karim Ahmed, directeur de recherche au Natural Resources Defence Council, Ward Morehouse, président du Council on International and Public Affairs, à New-York, et Rashid Shaikh, chargé de recherche attaché aux Interdisciplinary Programs in Health de la Harvard School of Public Health, à Boston (Etats-Unis).

On assiste, depuis les années 70, à une croissance rapide du commerce international des produits chimiques : pesticides, produits pharmaceutiques, transfert, de rejets toxiques, essentiellement dans le sens pays développés vers pays en voie de développement. Les sociétés transnationales jouent un rôle majeur dans ce trafic. Compte tenu des énormes intérêts en jeu, les industriels s'opposent aux efforts déployés pour refréner les exportations des produits jugés dangereux. Çà et là, un scandale éclate : pyjamas Tris (1977), rejets toxiques en Sierra-Leone (1979). La diffusion récente par l'U.S. Public Broadcasting System d'un documentaire : *Pesticides and Pills : for export only* et la publication de l'étude *Pills, Pesticides and Profits - The International Trade in Toxic Substances,* du Natural Resources Defence Council ont ranimé le débat public. L'article donne des chiffres éloquents, détaille les effets en chaîne de ce type de pratiques, rappelle les règlements internationaux en vigueur, les instances internationales concernées et propose quelques mesures énergiques. (Forum du développement Nations unies, Palais des nations, CH 1211, Genève 10. Natural Resources Defence Council, 777 United Nations Plaza, New-York, 10017, Etats-Unis (212/972-9877.)

Le temps donné et créé

Co-Evolution consacre à son tour un numéro à la problématique du « temps ». Fidèle à la formule de la revue, les rubriques mettent en évidence et en relation le maximum de dimensions du thème abordé : l'agenda de la vie (Lynn Margulis), mythe et histoire (William Irving Thomson), rites et coutumes (Hélène et Matéo Magarinos), mesure du temps (Marianne Gerber). Dans l'image classique du fleuve, Michel Serres souligne des analogies qui permettent de sauver le présent. Il y a Prigogine qui montre comment la physique des phénomènes irréversibles permet de concilier le temps de Newton et d'Einstein et la durée créatrice de Bergson. Joël de Rosnay concilie les explications causales et finales dans une vision globale. Ignacy Sachs et son équipe du CIRED étudient comment la pluralité du temps peut se traduire dans la planification, la réduction du temps de travail ou l'organisation du temps des parents et des enfants. Lucien Girardin donne tous les détails pratiques pour éprouver les plaisirs d'un pain retrouvé. Gérard Klein examine comment une technologie, le nucléaire civil, interagit avec les différents temps de l'humanité et la confronte au long terme. Fil conducteur du numéro : la nature double du temps, à la fois donné et créé. (*Co-Evolution,* hiver 82. B.P. 43, 75661 Paris. Cedex 14.)

BLOC-NOTES

Multinationales

L'I.R.M. (Institut de recherche et d'information sur les multinationales) organise un concours en vue de distinguer trois thèses universitaires apportant une contribution importante et originale à l'étude des problèmes des entreprises multinationales.

Celles-ci doivent être l'objet principal d'analyse de la thèse, soit en ce qui concerne leur fonctionnement interne, soit en ce qui concerne leurs relations avec leur environnement. Les thèses portant exclusivement sur des multinationales d'origine nord-américaine sont exclues de ce concours, sauf si elles concernent les opérations de ces dernières en Europe. Premier prix : 20 000 F ; Deuxième prix : 15 000 F ; Troisième prix : 10 000 F. (Institut de recherche et d'information sur les multinationales, 29, boulevard Bourdon, 75004 Paris (France), téléphone : 274-25-10).

RÉSEAUX

Biarritz et Lille préparent l'audiovisuel de l'avenir

Deux projets en voie de réalisation vont préfigurer ce que seront les futurs réseaux distributeurs d'images et de sons. Derrière ces expériences, des choix industriels et politiques.

RICHARD CLAVAUD

LES réseaux du futur arrivent. Dès l'année prochaine, mille cinq cents habitants de Biarritz pourront se parler en voyant l'image de leur correspondant sur un écran cathodique grâce à un « téléphone à image », le visiophone. En 1984, trois mille téléspectateurs de la communauté urbaine de Lille auront accès à un réseau de télédistribution qui leur offrira, outre les trois chaînes françaises, treize chaînes en provenance des pays voisins (Allemagne de l'Ouest, Belgique, Grande-Bretagne, Luxembourg et Pays-Bas).

Ces réseaux locaux font appel à un nouveau type de câble, les fibres optiques. Ces fibres de verre de quelques microns de diamètre ont une capacité de transmission beaucoup plus élevée que les paires de fils de cuivre du réseau *téléphonique ou les câbles* coaxiaux des réseaux de télédistribution traditionnels : deux fibres suffisent pour transmettre une image de qualité télévision. Les fibres ont un encombrement très limité, elles sont insensibles aux parasites électriques et le matériau qui permet de les fabriquer (la silice) est abondant sur notre sol, contrairement au cuivre qu'il nous faut importer.

Le visiophone ou la télédistribution sont les deux aspects des possibilités offertes par les réseaux du futur destinés au grand public. Le réseau de Biarritz permettra de diffuser du son haute qualité, d'accéder à des banques d'images fixes ou animées. Le réseau fibres optiques alimentera une régie d'abonnés située au domicile même de l'utilisateur. Différents terminaux y seront raccordés par l'intermédiaire de boîtiers d'interface spécifiques. Le canal son haute qualité stéréo (ou double mono) alimentera l'amplificateur d'une chaîne hi-fi. L'abonné pourra choisir entre des programmes diffusés ou des programmes à la demande (sonothèques). Le canal image aboutira à deux terminaux, le récepteur de télévision et le visiophone.

Trois types de services « image animée » seront disponibles :

— des services « monodirectionnels » (c'est-à-dire où l'abonné n'est qu'un récepteur d'information), comme les programmes *des télévisions* nationales avec une ouverture sur les chaînes d'autres pays, ou les télévisions locales, si la prochaine loi sur l'audiovisuel le décide ;

— des services « monodirectionnels » d'accès à des banques d'images constituant des vidéothèques. L'accès à ces banques peut être immédiat ou différé (réservation d'un film quelques heures à l'avance) ;

— des services « bidirectionnels », en particulier le visiophone.

Le réseau cuivre permettra de transmettre la voix des conversations téléphoniques, de commander les programmes audiovisuels et d'accéder aux nouveaux services télématiques.

Certains de ces services pourront être associés : l'abonné peut recevoir l'image d'un concert sur son écran de télévision et le son stéréo sur une chaîne hi-fi, illustrer ses propos en présentant un document devant la caméra du visiophone, connecter son magnétoscope au réseau pour diffuser les images de ses vacances à des amis, faire passer l'image du visiophone à l'écran de télévision, consulter des serveurs vidéotex à partir du visiophone, associer l'image animée à l'image fixe pour faire un « super-vidéotex », etc.

Une « vitrine »

Ce réseau a donc de quoi faire rêver plus d'un fanatique d'audiovisuel. Mais il peut aussi inquiéter. Lorsque de tels réseaux seront accessibles à des millions d'abonnés, que deviendra le marché des cassettes enregistrées (audio ou vidéo) et des vidéodisques, si des milliers de programmes sont disponibles dans des sonothèques et des vidéothèques ? « *Privatique* » *ou télématique*, qui l'emportera ? De même si les sociétés de vente par correspondance proposent des « pages catalogue » sous forme d'audiovisuels (images animées des vidéodisques), le vidéotex ne servira plus d'outil d'information, mais de simple instrument pour commander les articles visualisés *par* l'intermédiaire du réseau de télédistribution.

Le réseau local de Biarritz concerne deux secteurs de la ville. Le centre — où sont concentrées les activités commerciales, administratives et sociales — et le secteur résidentiel de La Négresse, situé à 2 kilomètres de là. Le câblage devrait être terminé vers avril 1983. A terme, il pourra être étendu dans les mêmes zones ou d'autres secteurs pour atteindre cinq mille abonnés. L'expérience a trois objectifs. Les deux premiers sont d'ordre technique et économique : acquérir une compétence en matière de fibres optiques et constituer une vitrine internationale que l'on pourra présenter aux hommes d'affaires européens et, surtout, japonais et américains. Le dernier est plus sociologique : il s'agit de tester l'intérêt du public pour le visiophone.

La « vitrine » Biarritz n'aura pas à rougir devant les expériences qui ont lieu actuellement dans d'autres pays (États-Unis, Japon, Canada), bien que la technologie disponible à l'époque où a été prise la décision de « câbler » cette ville soit aujourd'hui dépassée. Ainsi le visiophone domestique donnera une image noir et blanc, le réseau à l'intérieur des appartements sera en câble coaxial et non en fibre optique, et la commutation se fera en mode électronique et non optique. La *commutation en* mode optique d'images animées nécessite la mise au point de codeurs-décodeurs (CODEC) très sophistiqués, qui sont au cœur de la bataille industrielle pour la maîtrise du marché de la vidéocommunication. D'autre part, le coût de l'expérience est considéré comme très élevé. Estimé au départ à 300 millions de francs, il a déjà dérivé de 50 %, d'après la D.G.T. (Direction générale des télécommunications), et atteindrait 1 milliard de francs, d'après d'autres sources. La Société des câbles de Lyon, qui a été écartée de l'expérience par l'ancien gouvernement, indique aujourd'hui qu'elle sera bientôt en mesure de produire des fibres à un prix cinq fois inférieur à celui pratiqué à Biarritz par la SAT et L.T.T.

L'aspect sociologique de l'expérience de Biarritz concerne officiellement l'utilisation du visiophone (voir encadré). Mais est-ce bien le seul enjeu social ? Devant la levée de boucliers qu'a suscitée l'aventure du vidéotex (Télétel, Annuaire électronique), la D.G.T. a décidé d'être *très prudente dans la publicité* faite sur ce nouveau projet. L'accent est mis sur les aspects industriels, un peu sur le visiophone et pas du tout sur l'impact d'un tel réseau sur le développement de la radio et de la télévision. Pourtant, l'expérience repose entièrement sur un postulat de la D.G.T. qui veut que le moteur de *l'implantation de nouveaux réseaux* large bande soit les services téléphoniques et non la télévision. Si c'était l'inverse, les travaux en cours à Biarritz ne serviraient pas à grand-chose. Bien que le réseau permette dans un premier temps de transmettre quinze canaux de télévision (trente dans le futur), les Biarrots *devront se contenter, dans* l'état actuel de la législation, de cinq programmes (trois français, deux espagnols).

Certes, la réception des programmes français sera considérablement améliorée, car les abonnés « câblés » se trouvent dans une zone d'ombre. Mais un câble coaxial aurait résolu ce *problème à moindre coût. On sait* également que l'administration des P.T.T. est prête à abandonner, sous certaines conditions, le monopole de la programmation, confié à T.D.F., pour ne conserver que celui de la transmission, ce qui ouvre la voie à d'autres chaînes, notamment locales et étrangères.

Demande locale

Une télévision locale qui serait destinée aux mille cinq cents habitants « câblés » de Biarritz (voire cinq mille si l'expérience est étendue) est-elle viable ? Les expériences passées en matière de télédistribution montrent que la réponse est non. Pour les télévisions étrangères, il faudra attendre le lancement du satellite de télédiffusion directe (1985) pour que le réseau de Biarritz les diffuse. D'ici là, que mettra-t-on sur les quinze canaux disponibles ? *La question se pose* également pour les douze canaux de son haute qualité qui ne diffuseront que six programmes de radio F.M. (trois français, trois espagnols).

Même dans l'éventualité d'une libéralisation des ondes, il faut que les prestataires de services potentiels aient un public suffisant pour qu'un réseau comme celui de Biarritz serve de support aux radios et télévisions locales, privées ou publiques. Si le visiophone ne répond pas aux attentes et si les Biarrots préfèrent utiliser un magnétoscope qu'appeler une vidéothèque, le réseau de Biarritz risque de subir le sort du monorail de l'Aérotrain : nous aurons un magnifique témoignage du savoir-faire français, mais qui ne transporte rien.

Devant ces incertitudes, un autre type de scénario vient de ressortir des cartons, celui de la télédistribution. On ne parle plus aujourd'hui de réseau local en câble coaxial, mais en fibre optique. T.D.F. pose ainsi la question : et si le développement des nouveaux réseaux était la télédistribution plutôt que les services téléphoniques ? Derrière cette question se profile l'inquiétude des pouvoirs publics au sujet des futurs satellites de télévision directe. Le gouvernement actuel est hostile à la mise en place de millions d'antennes individuelles capables de capter aussi bien T.D.F. I que les émissions d'un « satellite Coca-Cola ». Il préfère la solution « antenne collective » diffusant des programmes à des abonnés par l'intermédiaire d'un réseau local en fibres optiques. Les pouvoirs publics conserveraient ainsi le contrôle du robinet audiovisuel.

C'est un réseau de ce type qui est en projet à Lille. L'Etat et la communauté urbaine vont créer une société d'économie mixte afin de « câbler » trois cent mille télespectateurs à l'horizon 1990. Le coût du projet est évalué à plusieurs milliards de francs. Lorsqu'il sera achevé, les abonnés auront le choix entre vingt-huit programmes de télévision (seize nationaux et douze locaux) et quatre canaux de radio *en modulation de fréquence.*

L'expérience de Lille préfigure ce que sera l'audiovisuel de demain. Contrairement à celle de Biarritz, elle est partie d'une demande locale très forte et non d'un besoin de tester les capacités des fibres optiques. La commission télédistribution de la communauté urbaine travaille depuis 1978 sur son projet et a fait le bilan des expériences à l'étranger. Ses réflexions intègrent la question de l'utilisation du réseau par des prestataires de services.

D'ores et déjà, les responsables de l'opération pensent que la levée du monopole de la programmation permettra d'ouvrir le réseau non seulement aux seize stations nationales de télévision (la retransmission des chaînes des pays voisins étant déjà tolérée dans des zones frontalières), mais à des programmes diffusés d'intérêt local (tant radios locales privées que télévisions locales), à la rediffusion d'émissions enregistrées (manifestations culturelles et sportives) et à *des programmes spécifiques* générés à la station de tête du réseau. Les programmes disponibles dans les vidéothèques iront de la cuisine au cours de langue en passant par le bricolage, le jardinage, la réparation automobile, etc.

Réseau numérique

Les responsables de Lille estiment que la télévision actuelle ne peut plus continuer à subsister comme elle est et que l'éclosion de l'audiovisuel que permettra ce réseau suscitera des vocations du côté des créateurs. L'accès au réseau sera réglementé par un *groupement d'intérêt économique* où l'ensemble des acteurs devrait être représenté : professionnels de la communication, acteurs économiques, universités et organismes de formation, associations locales, collectivités locales et État. Les problèmes de droits d'auteur et de publicité devraient y être réglés.

Au-delà des problèmes du contrôle de la maîtrise d'œuvre (assuré dans le premier scénario par la D.G.T. et dans le second par une société d'économie mixte), les choix qui sont faits aujourd'hui par les P.T.T. conditionnent l'évolution des réseaux jusqu'au XXIe siècle. Bien que cela puisse sembler paradoxal, on sait à quoi ressemblera le réseau de l'an 2000 (tous les services évoqués précédemment seront disponibles), mais on hésite sur le chemin à emprunter pour y parvenir.

Ce réseau, appelé Réseau numérique à intégration de service (R.N.I.S.), offrira tous les services évoqués précédemment, mais en mode de transmission numérique et non plus analogique comme c'est encore le cas dans les projets actuels. La marche vers la numérisation est irréversible. Cette technique touche dès à présent les audiodisques, les vidéodisques, les appareils photo, la transmission d'images et de sons. Le réseau téléphonique sera lui aussi numérisé, les récepteurs de télévision seront équipés de décodeurs pour recevoir ce type de signaux.

Le problème est de savoir ce que l'on fait en attendant ce réseau, ou plutôt si l'on peut s'assurer que les expériences en cours s'intégreront à terme dans le futur R.N.I.S. Le gouvernement semble vouloir aller très vite, ce qui ne peut que rassurer les industriels de l'électronique. Ceux-ci indiquent que la mise en place de réseaux câblés représente un marché national de 45 milliards de francs (sur la base du raccordement de quinze millions de foyers à 3000 F la prise) et la création de trente mille emplois nouveaux. Des chiffres peut-être optimistes, mais qui pèsent sur les décisions des pouvoirs publics en matière d'audiovisuel. ■



JYH

Le visiophone : déroutant

Le service de la télématique de la D.G.T. a commandé auprès de deux sociétés d'études des rapports sur la perception du visiophone par des usagers « cobayes » (1). *Ce nouveau téléphone* est *loin* de faire l'unanimité. Pour reprendre les termes d'un responsable de la D.G.T., *« les motivations sont moins nombreuses que les freins »*. En revanche, les quelques avantages évoqués font appel à des *« points profonds et sensibles »*. Exemple : l'enrichissement de la communication entre membres éloignés d'une même famille ou entre partenaires commerciaux, et la visualisation de documents.

Parmi les freins au développement du visiophone figure la peur qu'il devienne une nouvelle norme sociale, qui pousserait les gens à s'équiper sans autre raison que de montrer qu' *« ils sont dans le coup »*. Ou encore la nécessité de contrôler sa présentation et ses réactions devant son ou ses interlocuteurs.

Prenant l'exemple du mécanisme qui conduit à l'achat d'un produit de consommation courante, la savonnette, les auteurs des rapports expliquent que l'action passe par une motivation sociale (être propre) et une motivation profonde (le narcissisme de la toilette). Dans le cas du visiophone, *l'« effet savonnette »* ne fonctionne pas : le plaisir de voir son correspondant n'est pas une motivation suffisante. Même fourni gratuitement, le visiophone risque d'être considéré comme un objet encombrant (il a la taille d'un petit téléviseur) et déroutant.

Les « cobayes » étudiés indiquent que cet outil ne les laisse pourtant pas insensibles. Ils sont partagés entre l'angoisse et l'euphorie, et finissent par trouver cet appareil très bien... pour les autres, notamment leurs grands-*parents. Voilà le téléphone* de l'an 2000 relégué au rang de gadget pour le troisième âge... Plus sérieusement, ces études concluent que l'adaptation du visiophone passe par la politique tarifaire des P.T.T. : le visiophone ne restera pas un luxe réservé aux privilégiés si la facturation du service est assez légère pour que l'on oublie son incidence sur le budget familial.

Les études sur la tarification indiquent que le seuil psychologique à ne pas dépasser est *celui double du tarif téléphonique* actuel. Ce seuil s'accommode assez mal du coût d'un *réseau fibres optiques* comme celui de Biarritz. Malgré la diminution des coûts de la fibre et des *progrès* techniques en matière d'ingénierie, il devrait rester trois à quatre fois supérieur à celui d'un réseau cuivre *pour les investissements* et de deux à trois fois supérieur pour l'exploitation.

Pourra-t-on dans ces conditions mobiliser des équipements coûteux (lignes, centraux) pour la visiophonie domestique, alors que le réseau téléphonique classique n'est pas encore amorti et que d'autres services, comme la télévision par câble, sont *susceptibles d'être beaucoup plus* « payants » et de répondre à <u>une demande</u> du public ? ■

(1) Voir le bulletin de l'Idate n° 5 : « Des réseaux locaux ? » Institut pour le développement et l'aménagement des télécommunications et de l'économie, bureaux du Polygone, 34000 Montpellier. Tél. (67) 65-48-48.

La solitude des Allemands russes

La République fédérale a « racheté » à l'U.R.S.S. soixante mille « Allemands de la Volga », descendants des colons envoyés au XVIIIe siècle cultiver les terres vierges de l'empire russe. Opération discrète : ces fidèles serviteurs des pouvoirs en place n'intéressent guère l'opinion.

BASILE KARLINSKY

AU XVIIIe et au XIXe siècle, la Russie a installé aux confins de son empire cent mille colons allemands. Leurs descendants, au nombre de deux millions, furent déportés en 1941 par Staline en Asie centrale. Depuis dix ans, soixante mille d'entre eux ont réussi à émigrer en R.F.A. Aujourd'hui, leurs visas de sortie se raréfient. Le gouvernement fédéral et l'opinion publique allemande aimeraient bien oublier ces deux millions de fantômes : l'Allemagne n'est plus revancharde, alors que l'U.R.S.S. continue de se venger des crimes du IIIe Reich sur ces Russlanddeutsche, maintenus dans la situation de peuple paria. « Boches » (1) lorsqu'il s'agit de les punir, citoyen de l'U.R.S.S. à part entière lorsqu'il s'agit de marchander au plus haut prix leurs visas.

Le chancelier Helmut Schmidt, pour justifier sa modération à l'égard de l'U.R.S.S. dans les premiers jours qui ont suivi l'instauration de l'état de guerre en Pologne, a rompu le silence que le gouvernement de Bonn garde d'ordinaire sur les tractations avec Moscou au sujet du rapatriement en R.F.A. des Allemands d'U.R.S.S. Pour ne pas compromettre ce rapatriement, a dit le chancelier, il devait s'abstenir de tout éclat.

De son côté, l'opinion publique allemande fait preuve d'une surdité quasi totale à l'égard des rares informations qui franchissent le rideau mou de l'indifférence.

Qui sont donc ces Allemands oubliés ? Entre 1762 et 1823, la Russie a fait appel à cent mille colons allemands pour mettre en valeur les confins vides du Sud et du Sud-Est qu'elle venait d'ajouter à son empire. Prolifiques et travailleurs, les descendants des colons étaient passés à un million sept cent mille à la veille de la première guerre mondiale, et leurs établissements, étirés entre le Danube et la Volga, étaient les greniers à blé de l'empire. Ils avaient conservé la philosophie naïve de leurs ancêtres, issus de cette Allemagne sur laquelle n'avaient pas encore soufflé les vents de la liberté : ils étaient les sujets loyaux du souverain du jour. Dans l'empire russe, travaillé par le nationalisme, ils restaient des privilégiés. On ne cherchait pas à les russifier ni à les convertir à l'orthodoxie.

Tout changea en 1914. Des pogromes anti-allemands éclatèrent dès le mois d'août. A partir de 1915, l'état-major du tsar fit des Allemands russes (et des juifs) les responsables des défaites subies devant les armées du kaiser. La révolution de février 1917 les sauva de la déportation en Sibérie, que le gouvernement avait prévue pour avril. Les terres allemandes devaient servir de primes aux soldats russes décorés sur le front. Le gouvernement provisoire, encore plus germanophobe que le précédent, suspendit les décrets anti-allemands en attendant d'avoir la force de les mettre en œuvre. Alors que tout les en séparait, les Allemands russes s'embarquèrent par la force des choses sur le bateau des bolcheviks.

« Besser rot als tot »

Toujours loyaux à l'égard du souverain du jour, ils levèrent plusieurs régiments qui verseront leur sang sur tous les fronts de l'armée rouge. Si Petrograd et Moscou ne sont pas complètement mort de faim pendant la guerre civile, c'est grâce au blé des Allemands de la Volga, la seule région tenue par les rouges où il n'y avait pas eu besoin, ou si peu, d'avoir recours à la violence pour que les paysans livrent leurs excédents de grain. Ce fut une région modèle, chouchoutée par le pouvoir. Dès l'automne 1918, ce fut le premier territoire qui reçut son autonomie nationale sous le nom de Commune ouvrière des Allemands de la Volga, qui devint en 1924 une république socialiste soviétique autonome : la R.S.S.A.A.V.

Premier-née, et la mieux aboutie, de la politique léniniste des nationalités, la R.S.S.A.A.V. réussit à peu près seule parmi les républiques non russes, à préserver une véritable autonomie. Elle avait su tirer profit de sa qualité de vitrine à l'usage du monde extérieur et spécialement de l'Allemagne. Il est vrai qu'elle n'avait guère eu de peine à être loyale sous la NEP lorsque le mot d'ordre boukharinien envers les paysans était le célèbre « Enrichissez-vous ! ».

Au début des années 30, on découvrit opportunément que la R.S.S.A.A.V. figurait parmi « les plus arriérées sur le plan politique ». Pour une population d'un million et demi de personnes, elle battait le record du plus petit nombre relatif d'adhérents au parti : cent cinquante-trois en 1922, trois cent soixante et onze en 1927. La liquidation des « nationalistes bourgeois » et des « koulaks » amena bientôt la république au sort commun. Malgré la répression, les Allemands, toujours loyaux, se collectivisèrent avec zèle et, semble-t-il, avec moins de faux frais qu'ailleurs. En 1937, la R.S.S.A.A.V. battait, selon la Grande Encyclopédie soviétique (édition de 1938), le record de l'U.R.S.S. avec 99,7 % de familles collectivisées et 92 % de terres ; les 8 % restants étaient occupées par vingt sovkhozes (fermes d'État). Elle détenait également le record en matière d'intensification des cultures et de mécanisation. C'était, disait la Grande Encyclopédie, le « jardin fleuri de Staline ». Plus pour longtemps.

Staline saccage son « jardin fleuri »

Remisé dans les cartons en 1917, le plan élaboré par l'état-major du tsar avait attendu son heure. L'ukaze du Soviet suprême du 28 août 1941, deux mois après le début de la guerre germano-soviétique, est un des sommets de la littérature politique de la période stalinienne. Ses attendus méritent d'être cités intégralement.

« *Selon des informations précises dont dispose l'autorité militaire, des milliers et des milliers de saboteurs et d'espions se cachent parmi les Allemands établis sur la Volga, prêts, sur un signal venu d'Allemagne, à procéder à des actions à l'aide d'explosifs dans les régions habitées par les Allemands de la Volga. Parmi tous les Allemands de la Volga, pas un seul n'a signalé aux organes soviétiques la présence de cette quantité d'espions et de saboteurs. Il en découle que la population allemande de la Volga prête un abri aux ennemis du peuple et du pouvoir soviétique. Au cas où, sur l'ordre de l'Allemagne, les saboteurs et espions allemands viendraient à procéder à des actions sur le territoire de la République des Allemands de la Volga et dans les régions avoisinantes, le gouvernement soviétique, afin que le sang ne coule pas, se verrait contraint, conformément aux lois en vigueur en temps de guerre, de prendre des mesures punitives à l'encontre de toute la population allemande de la Volga.*

» *Afin de prévenir ces désagréments et d'éviter une considérable effusion de sang, le présidium du Soviet suprême a estimé indispensable de transplanter toute la population allemande de la Volga dans d'autres régions où elle sera dotée de terres et bénéficiera de la sollicitude gouvernementale pour son installation* ». Etc.

On devine ce que fut cette sollicitude. Les hommes déjà mobilisés continuèrent à se battre sur le front, alors que la population, membres du gouvernement de la R.S.S.A.A.V. et du parti inclus, fut déportée en Asie centrale ou dans le Grand Nord. En automne 1942, hommes et femmes valides de quinze à soixante ans furent versés dans l'armée du travail dans des conditions qui différaient à peine de celles des camps de concentration. Dès le mois d'août, bien qu'elle ne soit pas mentionnée dans l'ukase, la population des quatre districts autonomes allemands d'Ukraine et du Caucase (déjà liquidés juridiquement en 1938) rejoignit celle de la R.S.S.A.A.V. en déportation.

Quel a été le coût en vies humaines ?

L'U.R.S.S. a retrouvé sa population de 1941 au bout de treize ans, alors qu'au bout de quarante et un ans celle des Allemands soviétiques n'est pas entièrement reconstituée.

L'armée du travail ne fut démobilisée qu'en 1948, en même temps qu'un décret stipulait que les Allemands étaient « *déportés pour l'éternité* ». Les familles eurent l'autorisation de se réunir, celles du moins qui savaient, par miracle, où vivaient leurs proches qui avaient survécu (pendant la durée de la guerre la correspondance avait été interdite). Mais dès 1944 les Allemands avaient obtenu le droit de reconstituer des cellules du parti. (Il y a quand même eu des amateurs !...)

« Trop bons »

A la suite de l'établissement des relations diplomatiques avec la R.F.A. et du voyage à Moscou du chancelier Adenauer en 1955, le statut « spécial » des déportés allemands fut aligné sur le statut « ordinaire », mais ils durent signer une renonciation à leur retour dans leurs régions d'origine et au dédommagement pour la perte de leurs biens.

L'adresse de la nouvelle ambassade de la R.F.A. à Moscou avait été tenue secrète à la population, mais très vite deux cent mille demandes de rapatriement affluèrent. Ce fut la première manifestation de la reconstitution par les Allemands d'un embryon de vie nationale sous la forme d'un réseau occulte d'information. Les autorités – c'était la meilleure époque du libéralisme khrouchtchévien – préférèrent encadrer le mouvement plutôt que de le laisser se développer dans la clandestinité. Deux journaux en allemand, aux noms idylliques de *Neues Leben* et *Freundschaft*, firent leur apparition. La correspondance avec les parents vivant en R.F.A. fut autorisée. Quelques écoles allemandes furent ouvertes au Kazakhstan, un orchestre fut autorisé et une église luthérienne ouverte à Tselinograd. Les catholiques et les ménonites purent constituer des communautés de prières.

Un ukase du Soviet suprême du 29 août 1964 modifia (sans toutefois l'abolir) celui du 28 août 1941. Il reconnaissait que « *les événements ultérieurs ont montré que ces inculpations collectives* (celles de 1941) *étaient dénuées de fondement et relevaient de l'arbitraire lié au culte de la personnalité de Staline* ». Mais il ajoutait aussitôt : « *Grâce à l'aide généreuse du parti et du gouvernement, la population allemande s'est solidement enracinée dans ses nouveaux foyers et jouit de tous les droits du citoyen soviétique.* » Bref, les Allemands devaient rester là où on les avait déportés pour des crimes qu'ils n'avaient pas commis. La réhabilitation ne concernait pas la « nation » allemande, qui restait abolie, mais uniquement la « population ».

L'ukase de 1964 ne fut publié que dans le *Journal officiel*, que personne ne lit. Les Allemands d'U.R.S.S. apprirent qu'ils étaient réhabilités en lisant le journal est-allemand *Neues Deutschland*. Pleins d'espoir, les Allemands du Kazakhstan envoyèrent, en 1965, au Kremlin une délégation de communistes et de médaillés du travail, porteurs d'une pétition demandant de reconstituer la R.S.S.A.A.V. « *Les Allemands sont de trop bons travailleurs pour que l'agriculture du Kazakhstan puisse se passer d'eux* », répondit Anastase Mikoyan, chef de l'Etat à l'époque. Et il refusa de faire publier l'ukase dans la grande presse.

Ersatz

Les Allemands d'U.R.S.S. ne sont pas seulement des travailleurs loyaux et zélés. Ils remplissent une autre fonction où ils sont irremplaçables : celle de victime expiatoire donnée en pâture au sentiment anti-colonialiste des peuples d'Asie centrale soumis à Moscou. En effet, rien ne ressemble autant à un Russe qu'un Allemand soviétique, mais ce dernier est un « fasciste », un « boche » qui doit supporter les brimades en silence. Ersatz sans défense des Russes, c'est sur eux que les nationalistes locaux se dédommagent.

La lutte des Allemands pour le retour en R.F.A. a commencé avec un certain retard par rapport à celle des juifs, mais aujourd'hui il ne se passe pas de mois sans pétitions, manifestations, grèves de la faim et, bien entendu, arrestations. Actuellement, le nombre connu de détenus allemands est d'une trentaine. En dix ans de lutte, soixante mille Allemands d'U.R.S.S. ont réussi à émigrer. Près de cent mille dossiers sont en attente. Après un maximum de neuf mille six cents visas, atteint en 1976, leur nombre ne cesse de décroître et est descendu à trois cent mille sept cents l'année dernière, alors même que Moscou ne peut que se féliciter de l'évolution politique de la R.F.A.

Il est possible que l'U.R.S.S. veuille faire monter les enchères, mais une autre hypothèse paraît plus probable. L'impact du rapatriement des Allemands d'U.R.S.S. est quasiment nul sur l'opinion publique allemande de l'Ouest. (Pour la R.D.A., le problème n'existe pas.) Aucune grande force politique ne s'est jamais mobilisée sur le rapatriement des Allemands d'U.R.S.S. Selon l'amicale des rapatriés (Landsmannschaft der Deutschen aus Russland, Stuttgart), l'opinion moyenne serait indifférente, voire hostile ; pourquoi, en effet, importer de nouveaux « étrangers » alors que la R.F.A. cherche à se débarrasser des chômeurs turcs et autres yougoslaves ?

L'opposition C.D.U.-C.S.U. a timidement pris date en publiant un Livre blanc. Au Bundestag, elle sait à l'occasion mener la vie dure au gouvernement sur cette question, mais elle se garde bien de mobiliser son électorat.

En aurait-elle la volonté que la coalition S.D.P.-F.D.P. au pouvoir n'aurait pas les moyens politiques d'engager une épreuve de force avec l'U.R.S.S. sur la question des Russlanddeutsche.

Quant au Kremlin, il n'a pas l'habitude de jouer les pères Noël. ■

(1) Le terme « boche », repris du français, est utilisé en U.R.S.S.

REFLETS DU MONDE

BAKINSKI RABOTCHI

Morts pour des pull-overs et des chemises

Le directeur d'une usine textile d'Azerbaïdjan (Caucase) et l'un de ses employés ont été condamnés à mort pour avoir détourné à leur profit une part considérable de la production, rapporte le quotidien d'Azerbaïdjan *Bakinski Rabotchi*.

Le directeur, Sultan Abassov, faisait confectionner dans l'atelier de M. Nadir Amir, condamné lui aussi à la peine capitale, des chemises et des pull-overs pour adultes, alors qu'en principe leur usine était spécialisée dans la production de pantalons pour enfants. Grâce à un réseau d'une trentaine de personnes, la production pirate, qui ne figurait évidemment pas dans les comptes de l'usine, était distribuée à divers magasins de la République d'Azerbaïdjan. En un an et demi, cette activité illicite a rapporté à M. Abassov et à son complice la somme fabuleuse de 1,3 million de roubles (10 millions de francs au cours officiel).

WASHINGTON POST

Une déception pour le F.B.I...

Selon le *Washington Post*, « *le F.B.I. avait cru faire une bonne affaire lorsque la femme d'un agent du K.G.B., stationné aux États-Unis, était venue se mettre sous sa protection avec sa fillette de 5 ans le 25 septembre dernier. Elle se plaignit que son mari, Georges Mamedov, buvait trop et la battait ensuite à chaque fois. Le F.B.I. l'installa dans une résidence tenue secrète à 40 km de Washington (...). Mais douze jours plus tard, Mme Mamedova accepta de rencontrer des officiels soviétiques et accepta de rentrer en U.R.S.S. où elle fut réexpédiée aussitôt, comme son mari l'avait été après sa défection* ».

Le *Washington Post* n'a pu obtenir une confirmation officielle de cette affaire.

STUTTGARTER ZEITUNG

La peur du qu'en-dira-t-on

La peur du qu'en-dira-t-on ou une fierté mal placée font que 48 % des ayants droit à l'aide sociale renoncent à ce supplément de revenus, à cette assistance financière de l'Etat (...) ouest-allemand. Selon le *Stuttgarter Zeitung*. « *Autrefois, on parlait de l'*Armenpfege *(aide aux indigents), puis plus tard de la* Fürsorge *(assistance). Mais l'impression prévalait toujours que les bénéficiaires de ces secours devaient au fond en rougir, parce qu'ils demandaient la charité. Ces temps sont révolus. Aujourd'hui, nous avons une moderne législation sur l'aide sociale* (Sozialhilfe). *Dans le besoin, personne n'est réduit à vivre d'aumône(...)*

» *Mais les temps où l'on avait honte de recevoir une assistance de la part de l'Etat ne sont nullement « révolus ». Une étude effectuée pour le compte du ministère fédéral de la famille sur la zone d'ombre statistique de la pauvreté* (« Dunkelziffer der Armut ») *montre que près de la moitié des ayants droit renoncent à ce soutien. Raison principale de cette renonciation : la peur de passer pour un mendiant.*

» *Ce sont surtout les personnes âgées qui affirment : « Je ne veux pas de cadeau de l'Etat »* ou bien : *« L'aide sociale, c'est l'aumône ; on a l'air de mendiants .» Autre raison de l'attitude réticente : les ayants droit ont peur de voir leurs parents proches être obligés de subvenir à leurs besoins. Cette opinion est toutefois moins marquée chez les ayants droit plus jeunes.*

» *Selon l'étude de l'institut de Cologne, la renonciation à l'aide sociale est aussi motivée en grande partie par la « peur de la stigmatisation, de la discrimination par l'environnement social ». Près des deux tiers des ayants droit légaux ont déclaré que, pour le cas où ils solliciteraient réellement les allocations, ils ne voudraient pas que les parents, voisins et amis le sachent. Plus de la moitié des ayants droit affirment que les bénéficiaires de l'aide sociale sont « regardés de travers ». A tout cela s'ajoutent le désarroi et l'impuissance souvent ressentis par les ayants droit à l'idée de s'adresser à l'administration et d'aller de bureau en bureau pour leur demande (...). Les ménages ayant droit à l'aide sociale mais ne la sollicitant pas se trouvent le plus souvent dans des communes de moins de 5 000 habitants. Près de 60 % des interrogés n'avaient pas de formation professionnelle particulière.* »

La Camorra napolitaine fait main basse sur le pouvoir

A Naples, le crime organisé est devenu une institution parallèle qui comble le vide laissé par un État débordé.

PHILIPPE PONS

« *UN tribunal ? Une cour des miracles, oui.* » Quelques heures au palais Capuano, ancienne résidence royale des Aragonais aujourd'hui palais de justice de Naples, confirment les propos amers de ce jeune magistrat. Au cours des audiences, les accusés insultent magistrats et avocats, les menacent, bavardent avec le public et, sous la surveillance opportunément flottante des carabiniers, se font passer messages et épaisses liasses de billets par des parents. Des réquisitoires frôlant la plaidoirie. Tout témoigne de l'impuissance de l'État face à une Camorra (Mafia napolitaine) qui tend à devenir un véritable « holding » du crime, investissant les institutions et contrôlant les mécanismes économiques et politiques de toute une région.

En février, dans la chambre de sûreté du tribunal, un inculpé tuait à coups de pistolet un membre d'une bande rivale et en blessait grièvement un autre. Le lendemain, un carabinier chargé d'escorter les détenus était assassiné devant chez lui : c'était, semble-t-il, le complice du meurtrier. Ce n'est là qu'un épisode d'une guerre des gangs sans merci, digne des années de la prohibition aux États-Unis, qui ravage la région de Naples et de Salerne. Elle a déjà fait soixante-dix-huit morts entre le 1er janvier et le 15 mars. « *Un mort et une main par jour* », plaisante un inspecteur de la brigade mobile. Pas moins de huit en la seule journée du lundi 15 mars, dont tous les membres mâles d'une même famille. La guerre entre la « nouvelle Camorra organisée » et les clans rivaux unis contre elle en une sorte de syndicat du crime baptisé « la Nouvelle Famille », qui a fait l'année passée deux cent soixante-cinq morts, a pour enjeu le contrôle des régions de Naples et Salerne. Non seulement des trafics qui y fleurissent (extorsions, racket, armes, drogue), mais aussi d'une bonne partie des activités économiques. Le conflit est aggravé par la lutte autour des milliards de lires destinés à la reconstruction, à la suite du séisme de novembre 1980. Le chef de la Nouvelle Camorra organisée s'appelle Raffaele Cutolo.

« Il Professore » d'Ottaviano

« *Le Christ, qui selon moi était un grand homme, a dit : « Si on te donne une gifle, tends » l'autre joue. » J'ajouterai : après, tire.* » C'est là un « aphorisme » extrait du recueil de poèmes et de pensées de celui qu'on nomme « il Professore ». Livre mis au pilon pour apologie du crime, mais qu'on trouve encore dans certaines maisons d'Ottaviano, petit pays blotti au pied du Vésuve, dont est originaire l'auteur. Avec ses lunettes à fine monture, ses complets impeccables, ses sourires aux photographes et son air posé, Raffaele Cutolo n'a rien, physiquement, d'un « manager du crime ». Une intelligence froide, une absence totale de scrupules et un cynisme impitoyable (ne dédie-t-il pas des poèmes à l'enfant dont ses hommes ont tué le père et la mère ?) ont fait de « Don Raffaele » — qui, à trente-huit ans, après une enfance dans les jambes du curé de son village, a déjà passé la moitié de sa vie en prison — le plus féroce et le plus redouté des chefs de la Camorra. Il a fait revivre des rites de la vieille Camorra, nom qui comme la Mafia sicilienne ou la N'Drangheta calabrese évoque toute une tradition de banditisme. Mais ce qu'on nomme aujourd'hui Camorra n'a plus grand-chose à voir avec cette « Honorable Société » née en Espagne au quinzième siècle, sur le modèle des ordres monastiques, et qui se développa dans la Naples des Bourbons au dix-huitième : le vice-roi et l'Église s'en servaient comme alliée dans leur lutte contre les libéraux et comme seconde police, contrôlant la criminalité anarchique de la plèbe désœuvrée des *quartieri*. Avec ses rites, son code d'honneur, ses tribunaux (*la Gran Mamma*), la Camorra était un État dans l'État. Si le camorriste légendaire, le voleur noble, protecteur des pauvres, *le Guappo* vivant d'expédients, mais *uomo di rispetto*, ne tuant qu'en cas d'extrême nécessité, existe encore dans le théâtre populaire napolitain, on ne le trouve plus dans les rues.

Au lendemain de la guerre, la vieille Camorra avait déjà fait place à une criminalité organisée plus froide, moins romantique. Mais après de dures luttes entre Siciliens, Calabrais et Marseillais, un équilibre s'était établi entre la contrebande de cigarettes (la municipalité « *fermait un œil* », dit-on, car le trafic aidait à vivre une centaine de milliers de personnes), les rackets et l'extorsion : l'illicite faisait bon ménage avec le licite. Deux facteurs ont bouleversé cet équilibre : la drogue et le phénomène Cutolo.

Le trafic des stupéfiants existe à Naples depuis les années 60, mais c'est au cours de la décennie écoulée que la ville est devenue un haut lieu de passage pour la drogue en provenance du Proche-Orient et de Sicile. Du bricolage (la drogue arrivant dans les valises ficelées des émigrants siciliens), on est vite passé à un système beaucoup plus complexe en contact étroit avec les États-Unis. La drogue a bousculé les anciens équilibres entre clans.

La drogue et Don Raffaele

Puis est arrivé Don Raffaele. En février 1978, lorsqu'il s'évade d'un asile psychiatrique où l'avaient fait volontairement interner ses avocats, ce n'est qu'un petit chef de bande, condamné pour un meurtre accompli à dix-huit ans. En quelques mois, la police s'apercevra que, en fait, il a mis sur pied une « organisation criminelle de masse », qu'il va renforcer jusqu'à sa nouvelle arrestation, en mai 1979. Avec l'apparition de la Nouvelle Camorra organisée, le nombre des homicides va plus que doubler : de soixante-deux en 1978, il passe à cent quarante-huit en 1980.

La grande force de Don Raffaele se situe paradoxalement dans les prisons. C'est là qu'il recrute, c'est là qu'il gère son « holding » du crime. Des arrestations à Salerne au milieu de mars ont confirmé l'existence d'une organisation parfaitement structurée, hiérarchisée — « *de type militaire* », précise le colonel de carabiniers, — disposant de chefs de zone dans toute la région et de ramifications avec la Mafia calabraise et les gangs milanais. L'organisation a son rituel, mais aussi tout un système de chiffrage des messages entrant et sortant de prison. Depuis l'arrestation de Don Raffaele, c'est sa sœur Rosetta qui agit en tant que « proconsul », faisant appliquer les directives de son frère. L'habileté *du « professeur » a été d'organiser* toute une petite délinquance urbaine, occasionnelle, souvent juvénile. Dès qu'un petit délinquant entre en prison, il doit choisir : être avec ou contre Cutolo (à Poggioreale, la grande prison de Naples, on ne compte pas moins de quatre cents détenus cutoliens).

Entrer dans la Nouvelle Camorra organisée, c'est bénéficier immédiatement d'une assistance légale et émarger au fonds de solidarité des détenus que l'organisation destine à leurs familles. A la sortie, cela signifie avoir un « travail ». L'organisation compte, selon la police, trois mille « réguliers », âgés pour la plupart de dix-huit à vingt-cinq ans. En fait, elle « tient » sans doute trente mille personnes dans ce « cratère du crime » qu'est la bande périphérique de Naples, confinant à Caserte et s'étendant sur le littoral jusqu'à Salerne.

Une nuit dans une des voitures de la brigade mobile sillonnant cette zone où, entre usines, dépôts de ferraille et ateliers, se succèdent les casernes d'habitation, fruits de la spéculation, suffit à faire comprendre que c'est là une pépinière pour Don Raffaele : sous-prolétariat, chômage, travail des enfants, délinquance juvénile, la population de ces banlieues a, en outre, été grossie par tous ceux qui ont quitté les *quartieri* après le séisme, rompant avec cette économie du « *vicolo* » (la ruelle) faite de débrouillardise, communautaire et autoréglementée.

L'escalade

La situation des prisons est, en outre, favorable à Don Raffaele : le surpeuplement de Poggioreale (deux mille détenus, alors que la prison est faite pour huit cents) conduit les gardiens à fermer les yeux sur l'« ordre » qu'y fait régner la Camorra. D'où cette réflexion désabusée du directeur : « *Il n'y a que des canons qui n'entrent pas à Poggioreale : simplement parce que les portes sont trop étroites...* (1) »

L'appétit de Don Raffaele et sa tentaculaire organisation ont provoqué un « aggiornamento » des autres clans camorristes : ils ont commencé à voir grand, mais aussi à se défendre. La Camorra d'après guerre a eu son « parrain » en la personne d'O' Malommo (Antonio Spavone), blessé au visage par des hommes de Cutolo chargés de le tuer. Mais il avait toujours respecté territoires et répartition des trafics. Aussi les quatre grands clans camorristes (les Giuliano en tête, repliés dans leur forteresse qu'est le quartier de Forcella à Naples) se sont-ils unis contre Cutolo. Et ce fut une guerre en règle. Avec ses épisodes tragi-comiques, comme l'arrestation d'O' Calife au milieu de ses trente femmes (épouse, maîtresses et filles), la sortie de Pupetta Maresca lançant un avertisement à Cutolo (Pupetta la dure, qui vengea à seize ans le meurtre de son mari), ou franchement atroces comme l'empalement sur un balai, dans la prison de Poggioreale, d'un anti-cutolien, suivi du meurtre et de la mutilation féroce de son assassin, sans compter les innombrables disparus dont les corps ont été coulés dans du ciment...

L'issue de cette escalade du crime ? « *Il y aura un vainqueur, mais on peut être sûr d'une chose : ce ne sera pas l'État* », dit un haut fonctionnaire de la police. Au-delà du côté « spectaculaire » de la guerre des gangs napolitains, se pose un problème social et politique : celui d'une ville et d'une région qui en elles-mêmes ne sont ni plus dangereuses ni plus criminelles que d'autres, mais dont les autorités semblent avoir perdu le contrôle. La répression — outre le fait qu'elle alimente les prisons où Cutolo recrute — n'est qu'un palliatif.

Si la Camorra a pu prendre une telle importance, c'est en raison de la démission du pouvoir étatique — d'où un abaissement du seuil de refus de la criminalité de la part d'une population contrainte à la vivre quotidiennement, — dont les institutions défaillantes sont peu à peu supplantées par le système de pouvoir des organisations criminelles.

Du « *panino ripieno* » — petit pain fourré, — euphémisme désignant la dîme exigée autrefois du camorriste, on est passé désormais à la campagne d'affiches proposant une protection, et on assiste à une mainmise par de véritables industries du crime sur des secteurs entiers de l'économie avec, ce qui est nouveau, un détournement systématique des fonds publics. Il ne s'agit plus seulement de recycler l'argent « sale » dans des opérations licites mais, bel et bien, de gérer l'économie de la région. Dans l'industrie de la conserve de tomate, la Camorra a réussi, en gonflant le nombre des employés des entreprises, non seulement à détourner la subvention accordée par la C.E.E., mais encore à faire verser des indemnités de chômage ou de maladie à des gens qui n'ont jamais été embauchés.

Les scandales de ce type sont légion. Aujourd'hui, la Camorra prend position pour s'assurer une bonne partie de la manne (5 000 milliards de lires) destinée à la reconstruction. La municipalité a interdit la sous-traitance des travaux — une des méthodes des camorristes pour s'approprier des fonds, — mais ceux-ci ont bien d'autres moyens d'action, à commencer par la menace sur les entrepreneurs.

Une institution parallèle

L'industrie du crime devient une sorte de mécanisme parasitaire de redistribution du revenu. *En faisant bénéficier* illégalement d'assurances sociales des personnes qui, au demeurant, en ont besoin, en fournissant du travail ou des logements, la Camorra s'est assuré un consensus dans la population la plus défavorisée : « *Son action est illicite, criminelle, mais du moins efficace, alors qu'avec l'administration on n'arrive à rien* », dit-on dans la périphérie de Naples. Et c'est par centaines que Raffaele Cutolo reçoit des lettres lui demandant d'intervenir pour l'obtention d'un logement, d'un travail ou d'un rein artificiel. La Camorra est ainsi de moins en moins une organisation marginale vivant accrochée à la société, et devient un véritable système de gestion sociale et de pouvoir.

Sur le plan politique, elle n'est plus un rouage du système de clientélisme de la démocratie chrétienne mais un pouvoir indépendant présentant ses propres candidats aux élections locales. Bénéficiant en outre de complicités au plus haut niveau (au ministère de la justice a récemment été arrêté un fonctionnaire chargé de l'affectation des détenus, problème qui intéresse Cutolo au premier chef), elle serait aussi intervenue entre la démocratie chrétienne et les terroristes lors de l'enlèvement par les Brigades rouges de l'assesseur régional, M. Cirillo, le 27 avril 1981.

Y a-t-il eu une véritable alliance avec les Brigades rouges ? Il est certain que dans les prisons existe entre terroristes et camorristes un pacte tacite de non-agression. En outre, l'aile dite « mouvementiste » des B.R. s'intéresse, comme Cutolo, à ces « nouveaux sujets sociaux », à la « contre-société » des prisons. Enfin, il paraît improbable que l'on puisse agir sur le territoire de la Camorra, comme l'ont fait les B.R. en enlevant M. Cirillo, sans l'accord de celle-ci.

Depuis le 15 mars, le gouvernement a décidé, comme aux États-Unis autrefois, de lutter contre la pègre napolitaine en utilisant l'arme du fisc : trois mille personnes sont sur les listes d'enquête de la garde des finances. Mais la plus grande difficulté que rencontrent les autorités, c'est de vaincre la complicité, que la Camorra s'est acquise parmi les catégories les plus défavorisées, par la peur ou l'assistance. ■

(1) Voir « Des prisons où l'on s'entre-tue », *le Monde Dimanche* du 3 janvier 1982.

DOSSIER

La Cour européenne des droits de l'homme

La France n'a reconnu qu'en octobre 1981 le droit de recours individuel prévue par la Convention européenne des droits de l'homme, signée à Rome en novembre 1950. Tout citoyen peut désormais s'adresser à la Commission de Strasbourg s'il s'estime lésé dans son pays au regard de cette convention.

MICHEL GUERRIN

« Pour éviter le renouvellement des dictatures », selon l'expression de Pierre-Henri Teitgen, qui y représenta la France, la Cour européenne des droits de l'homme veille depuis 1958, à Strasbourg, au respect des libertés sur le Vieux Continent en s'appuyant sur un catalogue de principes fondamentaux que les États se sont engagés à respecter (1). A ce jour, vingt membres du Conseil de l'Europe dont la France, ont ratifié la Convention européenne des droits de l'homme signée à Rome le 4 novembre 1950 et entrée en vigueur le 3 novembre 1953 (2).

Plus que le contenu, c'est le mécanisme de protection des libertés qui est original, avec le fameux *article 25* autorisant tout individu qui s'estime victime de la violation de la convention par son pays à saisir la Commission de Strasbourg, premier stade de la procédure avant que l'affaire soit jugée par la Cour.

« Aucun État n'est à l'abri d'une défaillance », reconnaît André Chandernagor, ministre des affaires européennes. Ce fut le cas de la Grèce des colonels, qui préféra se retirer provisoirement de l'organisation en 1969 plutôt que de se voir publiquement condamnée par les juges. Mais si les défaillances sont le plus souvent anodines, elles constituent un révélateur intéressant sur l'état des libertés dans les pays européens.

La Commission a d'ailleurs répertorié les principales causes de violation : *« La Convention n'est pas violée volontairement ni avec préméditation, mais il lui arrive de l'être,* grosso modo, *de trois façons : soit par inadvertance du gouvernement dans des cas individuels, soit en raison d'une législation dépassée remontant parfois au dix-neuvième siècle, soit enfin par suite d'une interprétation de la Convention différente de celle de la Cour. »* Exemple révélateur : le 25 février dernier, la Cour a examiné la requête de deux femmes qui avaient dénoncé des châtiments corporels coutumiers dans les écoles écossaises. Si les juges ont estimé que trois coups de lanière de cuir ne constituaient pas de la torture, ils ont aussi considéré que ces femmes ont aussi le droit de n'en pas vouloir pour leurs enfants, et cela en application de l'article 2 du premier protocole additionnel à la convention : *« Nul ne peut se voir refuser le droit à l'instruction. L'État respectera le droit des parents d'assurer cette éducation et cet enseignement conformément à leurs convictions religieuses et philosophiques. »*

Dans le même sens, le ministre français de la justice, Robert Badinter, a affirmé le 28 janvier dernier que *« certaines prisons françaises sont dans un état au dessous des normes de la Convention européenne des droits de l'homme. « La France pourrait être condamnée pour ces établissemnts carcéraux »*, a-t-il dit.

Liberté d'expression

Trois jours par mois, les juges, vêtus de leur robe noire frappée des douze étoiles de la Cour, se réunissent en audience publique, au Palais européen des droits de l'homme à Strasbourg. Trois catégories de juristes figurent dans cet aréopage : des avocats, des professeurs de droit et des magistrats des plus hautes juridictions de leur pays. Si sur certains dossiers, d'ordre familial ou moral par exemple, les pays nordiques n'ont pas la même approche que les pays latins, les origines nationales des juges n'ont pas d'influence sur leurs décisions : il leur arrive souvent de condamner leur État. Les deux juges français, MM. René Cassin et Pierre-Henri Teitgen, n'ont pas connu ce dilemme puisque depuis la première élection de la Cour, en 1959, la France ne pouvait être jugée sur plainte d'un de ses ressortissants.

Trente-sept affaires seulement en vingt-deux ans d'activité sont arrivées sur les bureaux de la Cour. C'est la conséquence du redoutable filtre que constitue la commission. Celles qui ont été jugées sont néanmoins dignes d'intérêt et forment un bon exemple de ce qui guette le gouvernement français. La Cour a ainsi dénoncé en 1978 les châtiments corporels infligés aux enfants du sexe masculin de l'île de Man, rattachée au Royaume-Uni. Plusieurs arrêts dénoncent les lenteurs de la procédure judiciaire, en application de l'article 6 de la convention, qui stipule que *« toute personne a droit à être jugée dans un délai raisonnable »*. On peut citer le cas de cet Autrichien détenu vingt-huit mois sans jugement et à qui la Cour alloua pour cette raison l'équivalent de 45 000 francs actuels.

Les juges tiennent aussi à défendre la liberté d'expression. Le journal anglais *Sunday Times* s'était vu interdire en 1972 la publication d'un article sur les enfants victimes de la Thalidomide. La Cour a donné raison au journal et lui a accordé 22 000 livres d'indemnité. La Cour n'a pas non plus hésité à condamner les atteintes à la liberté dans l'armée. Elle s'en est pris, en 1976, au régime de discipline militaire néerlandais et plus précisément au principe des arrêts de rigueur et aux juridictions spéciales.

On peut citer enfin la condamnation du Royaume-Uni à la suite d'une plainte de trois ouvriers des chemins de fer licenciés parce qu'ils refusaient, en application d'un accord de *« closed shop »*, leur affiliation obligatoire à un syndicat.

Le contenu de la convention est vague. Les dix-neuf droits de l'homme qu'elle garantit ont besoin d'être interprétés par les juges. Certains regrettent que la Cour n'ait pas fait une application plus large de la convention et constatent que certaines requêtes dignes d'intérêt n'ont pas abouti.

Torture

L'affaire irlandaise est certainement celle qui a le plus contribué à faire connaître la Cour. Appliquant l'article 3 de la convention qui dispose que *« nul ne peut être soumis à la torture ni à des peines ou traitements inhumains ou dégradants »*, la Cour décida que les cinq « techniques » d'interrogatoire (utilisation du bruit, de lumières brillantes jour et nuit, de cagoules, diète prolongée et station debout pendant de longues périodes) *« constituaient des traitements dégradants mais non pas une torture, vu qu'elles n'avaient pas causé des souffrances de l'intensité et de la cruauté particulières impliquées par le mot torture »*. Cette étonnante distinction a laissé perplexe le gouvernement irlandais de Dublin, même si, entre-temps, le gouvernement conservateur M. Edward Heath avait renoncé à ces pratiques.

Il faut aussi mentionner la surprenante affaire du *Petit Livre rouge à l'usage des écoliers*. M. Handyside, propriétaire d'une maison d'édition à Londres, prévoyait de publier en langue anglaise *le Petit Livre rouge* pour les enfants à partir de douze ans, ouvrage traduit de l'original en danois. Avant même la publication, l'éditeur a été condamné par les tribunaux anglais en application des lois sur les publications obscènes, car le livre visait *« dans son ensemble à corrompre et à dépraver une partie importante des enfants susceptibles de le lire »*. Cette atteinte à la liberté d'expression a montré les limites de la Cour puisque les juges ont déclaré qu'ils ne pouvaient définir *« une notion européenne uniforme de la morale »*. Ce qui ne les a pas empêchés d'ajouter que certains passages du livre pouvaient être interprétés par des jeunes traversant une phase critique de leur développement comme un encouragement à se livrer à des expériences précoces et nuisibles pour eux.

Pierre-Henri Teitgen explique ainsi l'attitude pondérée de la Cour : *« Il faut bien considérer qu'il s'agit, en l'espèce, de juger des États puissants et souverains, voire de les condamner. Il faut donc des preuves indiscutables et importantes »*. A la création de la Cour, en 1959, seuls deux États avaient reconnu l'indispensable recours individuel. Les juges ont dû pondérer leurs décisions pour inciter les autres pays à reconnaître ce droit. A ce jour, quinze États l'ont fait.

Il ne faut pas croire que la condamnation d'un État se limite au versement par ce dernier d'une indemnité à la victime. Dans un second temps, le pays mis en cause devra modifier voire abroger la disposition contraire aux droits fondamentaux. Par exemple la législation néerlandaise interdisait à un malade interné en hôpital psychiatrique de demander sa mise en liberté devant un tribunal indépendant. Une personne a attendu quatre années pour voir son bon droit reconnu par les juges de Strasbourg et, par la suite, les Pays-Bas ont dû modifier leur législation en la matière. Cette obligation relativise d'ailleurs fortement le problème de la lenteur de la procédure devant la Commission et la Cour, (jusqu'à sept ans).

Cette application généralisée des décisions de la Cour a permis à certains États d'adapter leur législation à l'évolution des mœurs. Des requêtes concernant les discriminations dont sont victimes les homosexuels aboutissent maintenant sur les bureaux de la Cour. D'autre part, une loi belge opérait une distinction entre enfants naturels et enfants légitimes, au profit de ces derniers. Les juges ont condamné cette discrimination dans un arrêt de 1981 et la Belgique a abrogé la loi.

En revanche, la Cour européenne a rejeté la requête de ce transsexuel auquel le gouvernement belge refusait une rectification d'état civil, les juges de Strasbourg estimant que les voies de recours internes n'étaient pas épuisées. Cette décision très attendue est donc pour le moment différée. ■

(1) Les principes essentiels garantis par la convention et les protocoles additionnels sont l'interdiction de la torture et de l'esclavage, le droit à la liberté et à la sûreté, le droit à la bonne administration de la justice, le droit au respect de la vie privée et familiale, la liberté de pensée et d'expression, le droit de réunion et d'association, le droit de propriété, le droit à l'instruction et le droit aux élections libres.

(2) La convention, comme beaucoup d'autres, fut élaborée dans le cadre du Conseil de l'Europe. Les principaux pays la ratifièrent entre 1952 et 1955, sauf la France qui le fit en 1974. Le Liechtenstein est le seul État membre à ne pas l'avoir ratifiée.

Où s'informer ?

● SECRETARIAT DU CONSEIL DE L'EUROPE, B.P. 431 R6. 67006 Strasbourg cedex. Tél. : (88) 61-49-61.

● BUREAU D'INFORMATION DU CONSEIL DE L'EUROPE à Paris, 55, avenue Kléber, 75016 Paris. Tél. : 704-38-65.

● LIGUE FRANÇAISE DES DROITS DE L'HOMME, 27, rue Jean-Dolent, 75014 Paris. Tél. : 331-71-25.

Les embûches de la procédure

Obtenir un jugement de la Cour relève de l'exploit. La procédure est suffisamment longue (entre deux et sept ans), compliquée et semée d'embûches pour décourager les impatients. Sur plus de neuf mille décisions rendues depuis sa création, la Commission n'en a retenu pour examen que deux cent cinquante, parmi lesquelles trente-sept seulement sont arrivées devant les juges.

La Commission européenne des droits de l'homme peut être saisie par un Etat et surtout par toute personne ou groupe de particuliers qui se prétendent victimes de la violation par leur Etat d'un droit reconnu par la Convention. Pour ce faire, il suffit d'envoyer au secrétariat (1) une lettre comportant le nom du requérant, l'objet de la plainte et tout document relatif à l'affaire. La Commission examine la recevabilité de la requête. Elle vérifie notamment si les voies de recours internes ont été épuisées et si le délai des six mois qui court à partir du rejet de cet ultime recours n'est pas dépassé.

Pour chaque requête, la Commission établit l'ensemble des faits et, s'il y a lieu, procède à une enquête que l'Etat mis en cause doit accepter. La Commission cherche un règlement à l'amiable du conflit en s'inspirant de la convention. En cas d'échec de la conciliation, la Commission rédige un rapport dans lequel elle formule un avis sur l'affaire. Le rapport est transmis au Comité des ministres du Conseil de l'Europe.

La Cour ne peut être saisie de l'affaire que sur intervention de la Commission ou de tout Etat mis en cause, et cela dans un délai de trois mois. Les particuliers n'ont donc aucune possibilité de saisir les juges. Passé le délai de trois mois, le Comité des ministre prend par un vote à la majorité des deux tiers une décision sur la question de savoir s'il y a ou non violation de la convention.

(1) Secrétariat de la Commission européenne des droits de l'homme, Conseil de l'Europe, 67006 Strasbourg Cedex.

Les perspectives de l'article 25

Depuis le 2 octobre 1981, tout individu qui s'estime victime d'une violation par la France de la convention européenne des droits de l'homme peut saisir la Commission de Strasbourg. Les violations présentes et à venir, mais aussi les atteintes à la convention intervenues depuis la ratification de celle-ci par la France en 1974 pourront être dénoncées.

Pour tous ces manquements passés, le justiciable doit saisir la Commission dans les six mois suivant le 2 octobre 1981, à condition qu'il ait auparavant épuisé les voies de recours internes (Conseil d'État ou Cour de cassation) (1).

On peut imaginer les perspectives offertes par cette rétroactivité. Des affaires classées pourront ressortir de l'ombre. Les homosexuels condamnés en application de l'article 311, alinéa 2, du code pénal pourront porter plainte pour discrimination, de même que les personnes victimes, au cours du précédent septennat, d'une détention arbitraire ou d'une détention provisoire anormalement longue. De même, des dispositions de la loi « anti-casseurs » et la Cour de sûreté de l'Etat violaient-elles probablement la convention européenne.

A ce jour, vingt requêtes françaises ont été enregistrées par les services de la Commission, dont celle de Pierre de Varga, qui met en cause sa longue détention provisoire dans l'affaire de Broglie. Pour l'instant, la majorité des requêtes concernent la durée de la procédure judiciaire ; ce qui n'est pas étonnant, les affaires relatives à l'application de l'article 6 (bonne administration de la justice) étant de toujours les plus nombreuses.

(1) Selon M. Pettiti, juge français à la Cour, l'épuisement des voies de recours est une notion souple. Si le requérant était certain d'être débouté et que pour cette raison il n'a pas fait appel, on peut considérer qu'il y a épuisement des voies de recours à la condition que l'avocat ait fait référence à la convention en première instance.

Trente ans d'atermoiement français

Il aura fallu attendre trente ans pour voir la France reconnaître réellement la convention européenne des droits de l'homme. Trente ans pour voir la France se hisser au niveau de ses partenaires européens, en ratifiant, le 2 octobre 1981, l'article 25 de la convention. D'inspiration « supranationale », cet article permet à tout individu qui s'estime victime d'une violation de la convention de saisir la Commission de Strasbourg.

Les perspectives ouvertes par ce droit de recours individuel sont immenses, mais ont provoqué une réaction de recul chaque fois qu'il a fallu franchir le pas, que ce soit sous de Gaulle, Pompidou ou Valéry Giscard d'Estaing. Situation d'autant plus paradoxale que la présence de la France ne s'est jamais démentie au Conseil de l'Europe. René Cassin et Pierre-Henri Teitgen ont largement pris part à la négociation, à la rédaction et à l'adoption du texte de la convention en 1950. Par la suite, tous deux ont marqué les travaux de la Cour ; René Cassin en fut le président, notamment lorsque les juges ont rendu leur premier arrêt le 14 novembre 1960, et Pierre-Henri Teitgen a siégé de 1976 à 1980 dans des affaires retentissantes (1). Enfin, le fait que la Commission et la Cour siègent à Strasbourg accentue cette influence française.

La ratification de la convention européenne par le Parlement français n'est intervenue que vingt-quatre ans après la signature du texte ; encore la convention était-elle par ce vote amputée du droit de recours individuel. Sous la IVe République, deux arguments principaux ont été invoqués pour expliquer ce retard. L'article 2 du premier protocole additionnel à la convention, signé le 20 mars 1952 à Paris, aurait obligé l'Etat à subventionner les écoles confessionnelles (c'était avant le vote de la loi Debré). Le second argument est plus important : les événements d'Algérie ont vu naître en France et outre-Méditerranée des faits et pratiques que la convention réprouve. Les gouvernements successifs avaient suffisamment de problèmes intérieurs pour ne pas, en plus, risquer une condamnation.

Sous la Ve République, les raisons sont plus complexes. Dans un débat à l'Assemblée nationale, le 17 novembre 1964, le garde des sceaux d'alors, Jean Foyer, voyait trois objections à la ratification : la France devrait modifier sa procédure criminelle, certains aspects fondamentaux de son code de procédure pénale, et supprimer le monopole de l'O.R.T.F. Trois conditions inacceptables. Certains juristes ajoutent que les pouvoirs spéciaux de l'article 16 de la Constitution sont contraires à la convention.

Plus vraisemblables sont les arguments avancés par Pierre-Henri Teitgen : *« De 1962 à 1973, le gaullisme triomphant prolongé sous Georges Pompidou, appuyé sur une politique étrangère nationaliste, ne pouvait reconnaître une convention qui aurait entraîné le fait que la France pût être jugée par une cour supranationale. »*

En 1973, le gouvernement de Pierre Messmer accepte de mettre la ratification de la convention à l'ordre du jour des travaux parlementaires. Les députés ont donné leur autorisation le 20 décembre 1973, mais ce n'est que pendant l'intérim d'Alain Poher, à la mort de Georges Pompidou, que la ratification présidentielle est intervenue le 3 mai 1974. Encore fut-elle assortie, à la demande du ministre des affaires étrangères de l'époque, Michel Jobert, de nombreuses précautions et réserves dont l'interdiction du recours individuel.

L'article 25 sera oublié par l'Etat giscardien. Alain Peyrefitte fera voter une loi « sécurité et liberté » dont plusieurs articles auraient justifié un recours devant la Commission, et M. Raymond Barre déclarait devant le Conseil de l'Europe en octobre 1980 que la France n'avait pas besoin de cet article 25 car elle était *« une terre de liberté »*.

Durant la campagne présidentielle de 1981, M. François Mitterrand a été le seul des quatre principaux candidats à s'engager à reconnaître le recours individuel. Le 4 juin, le premier ministre confirme la promesse de François Mitterrand. Le 2 octobre, le ministre de la justice, Robert Badinter, et celui des affaires européennes, André Chandernagor, ratifient l'article 25 de la convention. Un *« acte historique »*. Selon eux.

La satisfaction affichée par les deux ministres doit être néanmoins tempérée. Le gouvernement Mauroy n'a pas renoncé à trois réserves faites en 1974. La France ne se sent donc pas engagée par sa signature au cas où la Cour de Strasbourg aurait à se prononcer sur la légalité du monopole de la radio-télévision, sur le régime des sanctions dans l'armée et sur l'article 16 de la Constitution. Ces réserves ne font pas obstacle au droit de recours individuel mettant en cause ces principes, mais elles peuvent avoir des incidences sur les décisions de la Cour. ■

(1) Notamment l'affaire opposant l'Irlande au Royaume-Uni à propos des traitements infligés aux détenus de l'IRA.

Un juge par Etat membre

La Cour est composée d'un représentant de chaque Etat membre du Conseil de l'Europe (le bâtonnier Louis-Edmond Pettiti pour la France), soit vingt et un juges actuellement. Les juges sont élus pour neuf ans par l'assemblée du Conseil de l'Europe sur proposition des Etats. Ils sont rééligibles.

Pour l'examen de chaque affaire, la Cour est constituée en une chambre composée de sept juges dont fait obligatoirement partie le juge de l'Etat mis en cause. Les six autres juges sont tirés au sort. Pour les affaires les plus importantes, la Cour se réunit en assemblée plénière. L'arrêt de la Cour est motivé, définitif, et transmis au conseil des ministres du Conseil de l'Europe qui en surveille l'exécution. Les juges peuvent accorder une indemnité à la victime.

CLEFS HISTOIRE

Œdipe chez les Etrusques

La restauration du fronton du temple de Talamone, au Musée archéologique de Florence, éclaire d'un *jour entièrement nouveau le destin du mythe* d'Œdipe dans les cités étrusques.

GEORGES VALLET

LE Musée topographique étrusque, fondé par L. Milani, a presque cent ans (1884). La désastreuse crue de l'Arno en 1966 avait provoqué sa fermeture presque totale. Le voici qui rouvre ses portes avec, toujours, ce grand « jardin archéologique » où Milani avait réuni de nombreux monuments destinés à rester à ciel ouvert (cippes, stèles, tombes et ensembles funéraires) et provenant des principaux sites d'Etrurie. Mais les choses maintenant s'organisent autrement, en attendant la *grande exposition* sur la civilisation étrusque que le président de la région, M. Leone, vient d'annoncer pour 1984, et qui devrait avoir l'importance des expositions Médicis, qui furent, l'an dernier, un véritable triomphe.

Le musée comporte déjà deux points forts, les petites salles où sont présentés les magnifiques kouroi de la collection Milani et, de l'autre côté du jardin archéologique, le fronton du temple de Talamone, qui a une longue et curieuse histoire : les fragments qui le composent proviennent de *l'Etrurie* maritime et, *plus* précisément, d'une petite ville étrusque qui, à la hauteur de l'île d'Elbe, dominait, près de la belle *presqu'île de l'Argentario, la mer* tyrrhénienne. Le village moderne s'appelle Talamonaccio, du nom de la ville antique, Talamone (étrusque : Tlamu ?).

Dans les années 80, il faut, pour des raisons de sécurité militaire, construire un fort près de Talamonaccio et le construire vite. En faisant les travaux, on trouve une citerne, d'époque tardive, où on recueille des antéfixes et de nombreux fragments de terre cuite provenant de la décoration d'un édifice. Merveilleuse découverte, dont on peut dire aujourd'hui, sans méchanceté, qu'elle *sembla alors se suffire* à elle-même : d'ailleurs, le temps pressant, une fois les « objets » recueillis, on avait fait l'essentiel ; on note, en passant, l'existence de « restes de murs », on transporte au musée de Florence ces fragments où l'on voit des « *scènes de bataille* », et, *comme* on sait que, précisément en cet endroit, il y a eu en 225 avant J.-C. une grande bataille entre les Gaulois et les Romains, on en conclut qu'ils faisaient partie de la décoration d'un petit sanctuaire édifié pour commémorer la victoire de Rome sur le Barbare.

A partir de cette hypothèse, et sans connaître les dimensions de l'édifice, on tente une reconstruction du fronton : au centre, on place un grand « génie de la mort », qui devait évoquer, mieux que tout, la gloire et le sacrifice des braves. Il y avait bien, parmi les fragments recueillis, une figure représentant un homme âgé au visage de douleur *et aux bras levés dans un* geste de prière, cet Œdipe que nous verrons tout à l'heure, mais il n'entrait pas dans l' « esprit » de la frise telle qu'on *croyait pouvoir* la reconstituer, et on le laissa donc à l'écart.

D'Eschyle à Freud

Le temps passe : après la der*nière guerre, des archéologues* allemands de l'université de Tübingen, qui étudient l'importance du cycle des Sept contre Thèbes dans les créations des ateliers étrusques (urnes, gemmes), regardent de plus près les fragments retrouvés naguère à Talamone. Cette scène tumultueuse, ce personnage aux yeux d'aveugle, ne serait-ce pas un récit des Sept contre Thèbes, et une image d'Œdipe ? Et voici que, comme souvent, le hasard, voire le malheur des hommes, vient aider l'archéologue ; c'est d'abord en 1960, dans tout l'Argentario, des *incendies de forêt, fréquents* hélas ! dans ces zones de maquis, qui permettent de retrouver – les installations militaires ayant été entre-temps abandonnées – les fondations du sanctuaire : ses dimensions ne correspondent pas à la reconstitution proposée pour le fronton, et celle-ci est donc fausse ; puis, en 1966, la crue de l'Arno, qui provoqua les dommages que l'on sait à Florence, oblige à démonter la reconstitution du début du siècle pour « traiter » et préserver les fragments du fronton.

Dès lors tout devient possible : nos collègues allemands, accueillis à Florence comme le sont des étrangers en Italie, peuvent travailler librement dans les réserves du musée et faire des campagnes de fouille à Talamonaccio. Beau travail, dont sort le *fronton tel qu'il est maintenant* présenté : 14 mètres de long, 3,50 mètres de haut. Au centre, l'extraordinaire figure d'Œdipe aveugle et, autour de lui, des représentations du cycle légendaire des Sept contre Thèbes.

Rappelons-nous : les tragiques grecs, Eschyle, Sophocle, Euripide ; les tragiques romains (mais qui a lu Sénèque ?), les tragiques français (mais qui a lu l'*Antigone* de Garnier ou l'*Œdipe de Corneille ?)* et, *aujourd'hui*, l'*Œdipe* de Gide, la *Machine infernale* de Cocteau ou l'*Antigone* d'Anouilh. Et bien sûr, il y a, depuis Freud, le complexe d'Œdipe, il y a Lévi-Strauss, il y a tous les spécialistes de la Grèce, M. Delcourt, J.-P. Vernant, il y a les anthropologues comme T.S. Turner... Mais nous, savons-nous encore qui est Œdipe ? « *Chacun sçait*, écrivait R. Garnier dans la préface de son *Antigone, comme Œdipe, fils de Laye, Roy de Thèbes et d'Iocaste, sa femme, fut exposé à mort... aussi tost qu'il fut né pour avoir été prédict au Roy qu'il serait un jour par lui occis.* » Et ce « *chacun sçait* » introduit, bien résumée, toute l'histoire d'Œdipe, de son destin, de sa race et, notamment, « *des infortunes de ceste pitoyable Antigone* ».

Rappelons-nous, nous aussi : le fils de Laïos et de Jocaste ; l'oracle qui prédit qu'il tuera son père et épousera sa mère ; l' « exposition » du nouveau-né attaché par les chevilles percées (d'où son nom d'Oïdipous, « les pieds enflés »)... Cela, c'est la naissance. Puis Œdipe est recueilli par le « bon Polybe », et il connaît une enfance heureuse. Mais, derrière le bonheur, il y a toujours, tapies, les angoisses, et le jeune homme, inquiet sur ses origines, part pour consulter l'oracle de Delphes. « *Chacun sçait* » la suite : la dispute sur la route avec des voyageurs *inconnus*, qu'il tue (l'un sera évidemment Laïos, son père), le départ pour Thèbes, l'étrange défi avec le Sphinx, dont il déjouera les ruses, les noces libératrices avec la reine (c'est évidemment Jocaste, sa mère), leur descendance aux noms de gloire et de deuil : Etéocle, Polynice, Ismène, Antigone. Mais la vérité sait attendre, et, le jour où elle éclate, Jocaste se tue et Œdipe se perce les yeux avec la broche de Jocaste, sa femme... et sa mère. « *Spectacle affreux*, dira Corneille, *que celui de ces yeux crevés qui occupent le cinquième acte des grands tragiques et qui, aujourd'hui, feraient soulever la délicatesse de nos dames qui composent la plus belle partie de notre auditoire.* » Et le vieillard sanglant et désespéré part sur les routes, seul avec son destin, malgré le bras ami, l'œil secourable et la patience infinie de la petite Antigone, laissant derrière lui ses fils qu'il maudit, après leur avoir prédit qu'un jour ils se tueraient l'un l'autre.


FRANÇOIS DE CORTA

Légende célèbre, s'il en est, aussi riche en rebondissements tragiques qu'en variantes. Et pourtant les choses ne sont pas si simples : si les archéologues ont raison de dater, comme ils le font, le temple et ses terres cuites du second siècle avant notre ère, nous sommes loin de l'époque où les Grecs décoraient avec des scènes mythologiques les métopes ou les frises de leurs sanctuaires, même si l'usage s'en est poursuivi plus longtemps dans les zones de la périphérie, à l'est et à l'ouest. De plus, la légende d'Œdipe n'est pas de celles qui apparaissent normalement au fronton des sanctuaires. Enfin, nous sommes dans une bourgade mineure *d'une région que vient d'occuper* Rome. Alors ? Que vient faire, aux heures de la décadence, ce visage douloureux au pays étrusque ?

Question mal posée, aurait sans doute dit Freud, pour qui l'histoire d'Œdipe était évidemment le meilleur des exemples : si cette légende a eu un succès constant et universel, c'est parce qu'elle traduit l'existence non moins universelle des tendances profondément ensevelies dans la psyché humaine, parce qu'elle nous révèle nos anciens désirs de la mort du père et de l'union avec la mère, sur lesquels une éducation chrétienne nous autorise à jeter les voiles de l'hypocrisie ou de la pudeur. On connaît le débat, qui n'est pas d'aujourd'hui : il faut relire, à propos d'Œdipe précisément, les belles pages de Jean-Pierre Vernant reprises dans *Mythes et tragédie en Grèce ancienne* et sa discussion avec Didier Anzieu, à la suite d'un article que ce dernier avait publié dans *les Temps modernes*.

Légendes

Comme le dit Vernant, « *Freud part d'un vécu intime, celui du public, qui n'est pas historiquement situé, et ce sens est alors projeté sur l'œuvre, indépendamment de son contexte socio-culturel* ». Au contraire, l'historien part de l'œuvre « *telle qu'elle nous est donnée dans la forme qui lui est propre, et c'est ce contexte historique, social, mental, qui donne au texte tout son poids de signification* ». On ne peut interpréter une œuvre et décrypter son sens que par référence « *à un certain état de la société, à un champ idéologique défini, aux modes de pensée et aux formes de la sensibilité collective* ».

Simplifions : il n'y a pas pour l'historien *un* mythe d'Œdipe, mais des dizaines de légendes qui, construites autour du cycle thébain, ont évolué en fonction des temps et des lieux. On ne peut, dans ces conditions, procé*der à une lecture simplifiante* sans fausser la réalité. Par exemple, il est vrai que ces légendes thébaines ont eu en Etrurie une *importance particulière*. Mais qu'en ont retenu les Etrusques ? Maintenant, il faut, d'un mot, décrire...

Entre les mains des dieux

Il y avait sur le fronton de Talamone une trentaine de figures : au centre, dans la partie basse, Œdipe ; de part et d'autre, ses deux fils mourants : à sa droite, étrange *pietà*. Etéocle soutenu par sa mère Jocaste et, à sa gauche, Polynice, qui aide à mourir un de ses compagnons. Œdipe et Jocaste sont donc là pour assister à l'agonie de leurs fils. Mais ce que *représente l'ensemble* du fronton, c'est, avec des guerriers blessés ou mourants, la fin du furieux assaut des Sept contre Thèbes.

On s'en souvient, les deux fils d'Œdipe, pour échapper à la malédiction paternelle, s'étaient mis d'accord pour régner sur Thèbes à tout de rôle, un an chacun. C'est à Etéocle qu'avait échu la première année de règne, et Polynice était parti pour Argos, où il *avait épousé la fille du* roi Adraste. Et puis voilà : la démesure s'emparant d'Etéocle, il avait refusé de respecter sa promesse : alors, l'armée d'Argos, avec ses sept chefs, attaqua Thèbes aux belles portes.

Oui, Vernant a raison : à chacun de leurs paliers, les légendes doivent être replacées dans leur contexte d'histoire. C'est ce que fait, sans songer à cet arrière-plan du problème, mais avec science, l'auteur du catalogue de l'exposition de Florence, O.W. von Vacano, l'homme précisément qui, en étudiant la diffusion en Occident de la légende des Sept, a compris et reconstitué notre fronton. Et qu'y voit-on ? Si on reprend le « contexte » – c'est-à-dire, dans ce cas, le monde légendaire répandu en Etrurie tel qu'on le trouve sur les gemmes, sur les urnes funéraires ou sur d'autres « reliefs » comme celui de Pyrgi, – on peut identifier tous les premiers rôles, c'est-à-dire les personnages illustres qui participaient à l'assaut de Thèbes.

Nous, sans doute, nous les avons oubliés pour tout centrer sur Œdipe. Mais les voici qui surgissent *sur* un arrière-fond de douleur et de sang : c'est, à gauche, Adraste, le beau-père de Polynice, qui s'enfuit sur son char, assisté par une Furie, le seul survivant de la bataille parce qu'il est sauvé par son coursier divin, le cheval Orion ; c'est, au-*dessus d'Œdipe, Capanée, un au*tre chef argien qui, après avoir bravé dans un défi audacieux la foudre même de Zeus, monte sur une échelle à l'assaut des murs de Thèbes, et est foudroyé par le roi de l'Olympe ; c'est, à droite, l'extraordinaire « disparition » du devin Amphiaraos : il allait être frappé d'un coup de lance quand Zeus, pour éviter qu'un devin ne fût tué par un simple mortel, ouvrit la terre, qui l'en*gloutit avec son char galopant* et son aurige.

Voilà ce que représente le fronton de Talamone, et von Vacano a raison de souligner que ce qui « intéresse » le plus le monde étrusque, ce n'est pas Œdipe aux prises avec son destin, mais l'idée que les hommes ont beau déployer leur courage et exacerber leur volonté de pouvoir, ils sont entre les mains des dieux. Oui, Capanée foudroyé par Zeus pour *son excès d'orgueil*, Amphiaraos échappant à la mort des hommes parce qu'il sait être le porte-parole des dieux, Adraste sauvé par son coursier divin, et les autres guerriers mourant comme on meurt à la guerre, voilà ce que nous montre le fronton de Talamone et les autres « monuments », comme on disait au dix-huitième siècle, de cette civilisation étrusque du quatrième au deuxième siècle, à l'heure de sa décadence.

Le thème alors est « à la mode », et, sans doute, comme plus tard pour les peintures des cités vésuviennes, on pensera à l'existence de « cartons » que les artisans ou les artistes se passaient de main en main et qui étaient des illustrations simplifiées des grandes légendes, des répertoires figuratifs qu'utilisaient, avec plus ou moins de fidélité, les ateliers provinciaux. Mais on n'emprunte pas, on ne copie pas n'importe quoi, et il est clair que cette imagerie des Sept correspond à quelque chose de profond dans la mentalité des cités *étrusques d'alors* : l'emprunt, fait à ce monde lointain des hommes, des héros et des dieux, d'une philosophie de renonciation plus que de sagesse, c'est sans doute l'expression inconsciente de la résignation d'un peuple qui sent qu'il a perdu à la fois sa puissance et sa gloire, sa dignité et son identité culturelle. C'est peut-être aussi cela l'histoire. ■

Notre homme de confiance

(Suite de la page XVI.)

Quand je signalais ce détail pendant la conférence, on l'accueillit comme une banale évidence.

J'avais pitié de notre rédacteur en chef, sur qui retomberait toute la responsabilité – une nouvelle dont nous n'attendions plus que l'imminente confirmation. Rien qu'à le regarder, on devinait ses sentiments. Il avait cédé la présidence de la réunion au chef de service « étranger » et ne suivait que de loin la déclaration que nous préparions en commun et *qu'on m'avait chargé de mettre* au point. J'étais résolu à accuser Sobry de trafic de devises et de vol de manuscrits confidentiels. *Je prenais en note les autres* suggestions de mes collègues lorsque le standard annonça un appel urgent en provenance de *Stockholm. Cette fois, le patron* demanda au chef de service « étranger » de décrocher. Nous attendions tous la voix de la secrétaire qui nous annoncerait la nouvelle redoutée. Mais ce fut Sobry qui nous parla. Avec quel humour il nous raconta son accident ! Avec quelle drôlerie il nous décrivit ses quelques jours de convalescence dans une ferme isolée dont les paysans étaient apparemment des bouilleurs de cru !

Soudain le rédacteur en chef s'empara du téléphone et, d'une voix saccadée, il intima l'ordre à Sobry de rentrer sur-le-champ, par la voie la plus rapide ; et il ajouta, après un silence pesant : « *Télégraphiez-nous votre heure d'arrivée.* » Puis il raccrocha et quitta la rédaction sans nous saluer. Nous étions restés assis, les jambes coupées.

SOBRY. – *Dans dix minutes, je saurai ce qui se passe ;* puisqu'on m'a fait indiquer mon heure d'arrivée, j'espère que Barato viendra. Oui, j'espère que ce sera Barato, car je tiens à tout savoir, et lui seul ne me cachera rien.

BARATO. – Pas de retard annoncé, nous nous reverrons donc dans dix minutes, et je ne doute pas qu'il sera stupéfait, furieux, indigné, et se déclarera prêt à réfuter toutes nos incriminations, tout ce que nous avons mis au jour pendant qu'il avait disparu. Mais il aura beau, éloquent comme il est, établir son innocence sur quelques points, notre jugement d'ensemble est *déjà fixé, il n'y changera rien* ; d'ailleurs, nous sommes unanimes sur son compte. ■

Traduit de l'allemand par
JACQUES LE RIDER.

Deux romans de Siegfried Lenz ont été traduits en français, *la Nuit des otages* (Flammarion) et *la Leçon d'allemand* (Laffont).





BERBERIAN

RÉVOLUTIONS

Pierre Naville : du surréalisme à l'art de la guerre

Ancien surréaliste et ancien militant communiste, spécialiste de Trotski et traducteur de Clausewitz, Pierre Naville est l'auteur d'une œuvre considérable où se mêlent la psychologie sociale, la théorie politique et la stratégie.

CHRISTIAN DESCAMPS

EN 1925, le groupe surréaliste connaît ce qu'on appelle la crise Naville. Militant communiste, Pierre Naville proposait alors à ses amis de s'engager résolument dans la voie révolutionnaire, de cesser d'afficher du mépris pour les machines et la science. Cette mise en demeure amène André Breton à réaffirmer (dans *Légitime défense*, 1926) que « *la flamme révolutionnaire brûle où elle veut* » et, qu'en attendant la révolution, il reste décisif de poursuivre les expériences les plus diverses dans la plus extrême liberté. Mais Naville sera bientôt exclu du P.C.F. Il deviendra l'un des dirigeants de la IVe Internationale avant de fonder le P.S.U. dont il est toujours membre.

Après la guerre, Naville entre au C.N.R.S., mène des recherches dans les domaines de la psychologie sociale, de la stratégie et de la théorie politique. Cet infatigable chercheur a écrit des dizaines d'œuvres. De *la Science du comportement* (Gallimard) à son *Traité de sociologie du travail* (Armand Colin) en passant par *D'Holbach et la philosophie scientifique au dix-huitième siècle* (Gallimard), il manifeste une boulimie de savoir. Son travail actuel, qui comprend déjà sept tomes (Anthropos-Galilée), s'appelle *le Nouveau Léviathan*. Le Léviathan, c'est ce nom de bête qu'Hobbes avait donné à l'Etat moderne, dans sa forme monarchiste et bourgeoise.

L'auteur du *Nouveau Léviathan* vise aujourd'hui les Etats dits socialistes, et notamment l'U.R.S.S., autant que les grandes formes étatiques contemporaines. Son dernier ouvrage *Sociologie et Logique* (PUF) poursuit cette investigation. Naville fut également l'éditeur de la première traduction complète de l'œuvre de Clausewitz. Il a consacré plusieurs livres aux situations de guerre et aux problèmes militaires.

∴

« Très jeune, vous avez participé au groupe surréaliste ?

— A la Sorbonne, en 1922, j'étudiais l'épistémologie ; j'étais même inscrit en biologie à la faculté des sciences, j'étais passionné par la philosophie des sciences. Je m'intéressais à l'aspect savant de philosophes comme Aristote, Descartes ou Leibnitz. J'avais pour collègues des gens comme Lefèvre, Politzer ou le mathématicien Mandelbrojt. Mais très vite, j'ai trouvé que l'Université — qui n'avait à l'époque que quarante mille étudiants — était un peu étroite. Nous n'étions qu'une quinzaine à préparer la licence de philosophie. C'est par le dadaïsme que je me suis intéressé aux nouvelles formes littéraires. Radical, j'ai quitté l'Université sans terminer une licence que je ne reprendrai qu'à l'âge de trente-huit ans. J'avais rencontré Soupault, j'ai collaboré à sa *Revue européenne*, à *l'Œuf dur*. Je suis entré assez vite en contact avec Aragon et Max Moriçe. Aragon, toujours séducteur, m'a entraîné chez Breton.

— Quelle était, à l'époque, l'importance de la littérature dans le projet surréaliste ?

— Vous connaissez toutes les péripéties... A un certain moment, le surréalisme allait jusqu'à vouloir empêcher les gens de devenir des « écrivains ». Mais fondamentalement le projet était largement culturel. Le surréalisme apparaissait alors comme un champ d'expériences plus large que la littérature proprement dite. Max Moriçe, Roland Tual, Nole n'ont jamais écrit de livre.

— Le groupe expérimentait alors le « comment vivre ».

— La poésie avait réponse à tout. Quand j'ai fait mon service militaire, j'étais tellement révolté que je suis passé en conseil de guerre pour insulte au drapeau.

— C'était l'époque où l'extrême gauche s'opposait à la guerre du Maroc.

— Cette guerre posait déjà des problèmes militaires décisifs. Comme le P.C. de l'époque s'opposait à cette sale guerre, j'ai adhéré au P.C.

— Les historiens font souvent de vous une des têtes politiques du groupe surréaliste. Vous apparaissiez même comme le spécialiste de Marx.

— En fait, à l'époque, nous ne pouvions pas vraiment lire Marx. J'en avais entendu parler pour la première fois dans un cours d'agrégation par Bouglé, un disciple de Durkheim. A ce moment, nous connaissions Lénine et Trotski bien mieux que Marx. Le P.C., grâce notamment à Souvarine, avait publié très tôt une série de traductions de Trotski. Mais j'étais très militant, et les querelles du milieu surréaliste m'apparaissaient parfois comme des querelles d'écrivains.

— En 1926, vous publiez la revue *Clarté*, en l'ouvrant à vos amis surréalistes.

— On y trouve des textes de Leiris, de Péret, d'Eluard. On peut même y lire un texte d'Aragon : « Le prix de l'esprit ». J'aimerais bien le voir réédité aujourd'hui ! Breton n'aimait guère l'équilibre entre la partie politique et la partie poétique. Tout cela a fini par des éclats de voix.

— Au moment de la grande enquête sur l'amour, vous reprochiez au groupe surréaliste de n'avoir interrogé que des hommes.

— Cette enquête est née un soir, un peu par hasard. J'avais fait remarquer à Breton que si nous voulions être vraiment complets, il importait d'interroger des femmes. Il n'a pas tenu compte de cette remarque.

Avec Trotski

— En 1926-1927, le P.C. n'est pas encore stalinien. Pourtant, il vous faut déjà choisir entre l'opposition de gauche et la direction.

— J'ai vite été attiré par Trotski. Je l'ai défendu dans *Clarté*. Pour Breton, la révolution c'était un bloc, et à l'époque il n'en pénétrait guère les arcanes. Je suis allé — en m'opposant à la direction du parti qui voulait m'en empêcher — à Moscou en 1927. Là-bas, j'ai conforté mes opinions. A ce moment, je ne voyais plus guère Breton, mais je gardais de bons contacts avec Queneau, Eluard, Prévert.

— Vous étiez donc « révolutionnaire professionnel ». Mais comment s'est passé votre retour d'U.R.S.S. ? On discutait ferme dans le parti.

— J'appartenais à une cellule ouvrière de Billancourt. Très vite on m'a sommé de choisir. Je devais abandonner la publication de *Clarté*, suivre la discipline du parti. J'ai continué *Clarté*, j'ai donc été exclu en 1928. Je me souviens que nous avions fait de grands panneaux, pour dénoncer les déportations et la répression en U.R.S.S. Mais je voulais continuer le combat politique ; j'ai adhéré au groupe de Souvarine, contacté des oppositionnels.

— En 1929, Trotski est expulsé.

— Je l'avais rencontré à Moscou, je lui ai ensuite écrit ; puis je suis allé à Prinkipo, près d'Istanbul. Il voulait reconstituer des groupes à partir de l'opposition de gauche. Trotski m'a appris à prendre les choses au sérieux. Pendant dix ans, nous avons mené une action commune. J'avais aussi ramené de Moscou des livres théoriques de Boukharine, de Preobrajensky.

— Qu'est-ce que Trotski pensait vraiment du surréalisme ?

— Véritablement, il ne comprenait pas bien. Ses goûts littéraires étaient très traditionnels, il aimait beaucoup les livres classiques à « couverture jaune ». Il avait lu certains modernes, comme Malraux, mais s'il reconnaissait le talent de Proust, il trouvait que ces gens passaient leur temps à disséquer leurs sensations. Un jour, alors qu'on m'avait malignement dénigré comme surréaliste, il m'a demandé ce que je pensais de la peinture surréaliste. Je lui ai répondu : « *Tout cela ne s'explique pas.* » Pourtant, Trotski reconnaissait que, dans le surréalisme, on trouvait des gens opposés aux idéaux bourgeois. C'est bien plus tard qu'il a rencontré Breton au Mexique. On était tout près de la guerre.

— Aviez-vous eu — à cette époque — connaissance des derniers textes de Trotski, notamment de *Défense du marxisme*, dans lequel il déclare que, en cas de guerre sans révolution, il faudrait revenir sur les analyses de l'U.R.S.S. ?

— Je ne connaissais pas ce texte, mais je suivais assez les analyses de Trotski pour savoir que pour lui la guerre devait être l'occasion de dénoncer les deux camps en lutte. Si la révolution ne sortait pas de la guerre, tout un pan des analyses devrait être repris. Après le conflit, j'ai aussi pensé qu'il fallait inventer une nouvelle façon de militer. Dans cet esprit nous avons fondé, en 1944, avec des gens comme Martinet et Bettelheim, puis Rousset, Nadeau, la *Revue internationale*. Après toutes sortes de parcours, ce processus a, en un sens, abouti à la formation du P.S.U.

La menace et la bataille

— Tout un pan de votre travail porte sur la stratégie. Avez-vous souvent parlé de ces questions avec Trotski ?

— En 1930, il m'a fait part de son projet de livre sur la guerre civile en U.R.S.S. Il m'a montré ses écrits militaires et m'a déclaré : « *Voilà ce que j'ai fait de mieux.* » De mon côté, je m'étais beaucoup documenté sur les questions militaires. Tout cela m'a amené à découvrir un théoricien aussi fondamental que Clausewitz.

— Trotski, qui d'ailleurs a rétabli la hiérarchie dans l'Armée rouge, défendait qu'il n'y avait pas de théorie prolétarienne de l'art de la guerre.

— Pour lui, la conduite de la guerre n'est pas une science, mais un art. Cet art a ses propres règles. Il s'appuyait sur des concepts clausewitziens, sur lesquels Lénine avait aussi beaucoup insisté. Par exemple, les notions de défense et d'attaque ne sont pas impérialistes ou prolétariennes. Même dans une guerre de classe, on retrouve ces principes, c'est pourquoi Trotski se prononçait contre la guérilla considérée comme un modèle prolétarien.

— Parfois un peu brutalement, si l'on songe à Makhno.

— Pour lui cela faisait partie de l'art de la guerre. En tout cas il défendra jusqu'au bout qu'il n'y a pas de théorie marxiste de la guerre. Je crois que c'est vrai, tout comme il n'y a pas de physique prolétarienne.

— En France, le champ des études militaires semble un peu délaissé, alors qu'en Angleterre ces recherches sont largement reconnues.

— A Paris, il n'y a même pas de chaire d'études militaires dans les universités. Les gens qui s'occupent de ce domaine sont des historiens ; mais c'est trop vague, parce qu'en un sens tout rentre dans l'histoire. Pourtant depuis peu on voit un certain progrès. Peut-être pouvons-nous expliquer cette situation par le fait que la France a trop vécu sur le mythe de Napoléon pour ne connaître, après 1870, que des défaites. En 1914 et en 1944, nous avons été sauvés par les Américains. Ensuite, la France a été battue dans ses guerres coloniales.

— Clausewitz fait de la notion de bataille un moment décisif. Or, d'autres théoriciens comme Sun Tsè ou le maréchal de Saxe avancent que le grand art de la guerre consisterait à ne pas livrer bataille.

— L'engagement chez Clausewitz peut donner lieu à une bataille. Une bataille, c'est un contact, un conflit, qui donne un résultat que l'on peut qualifier. Les batailles ont toujours un bénéficiaire. Cela dépend du terrain, des armements, de l'étendue et de la tactique des forces en présence. Le théâtre peut être la terre, la mer et l'air ; mais je vois mal comment on pourrait éviter de mener une bataille. Ainsi, quand les Américains ont décidé d'envoyer une bombe atomique sur le Japon, ils ont longuement discuté pour savoir si cet acte était l'équivalent d'une bataille. Certains défendaient que, traumatisés, les Japonais se battraient jusqu'aux derniers, d'autres qu'ils capituleraient. Bien sûr on peut défendre l'idée qu'il n'y ait pas eu là bataille, car pour qu'il y ait bataille il faut que l'attaquant trouve une défense. On retrouverait alors des gens comme Sun Tsé ou le maréchal de Saxe. C'est la menace, la dissuasion, qui remplacerait la bataille.

— Dans le monde contemporain, le temps de décision militaire n'est-il pas extraordinairement restreint ? Les missiles peuvent porter les bombes en quelques minutes. N'assiste-t-on pas à une modification de la sphère de décision politique ?

— Je ne crois pas à ce type de scénario. Tout comme je ne crois pas non plus au caractère décisif des théâtres d'opérations en Europe. Ce qui se passe en Angola ou à Timor me paraît beaucoup plus important. Si on lit les déclarations du chef de la marine soviétique, on voit que les Russes ont la capacité d'opérer sur le champ mondial. Si vous prenez une mappemonde, on voit que c'est par les pôles que les Etats-Unis et l'U.R.S.S. sont en contact. Je ne vois pas très bien l'importance du golfe de Gascogne...

— Et les mouvements pacifistes ?

— Le sentiment pacifiste est fait de plusieurs composantes. Il y a des pacifistes intégraux — ceux qui par exemple refusent de faire tout service militaire — et les pacifistes qui ne le sont que d'un côté, et les pacifistes modérateurs. Le pacifisme peut servir à poser des problèmes, sûrement pas à les résoudre. Car il faut toujours tenter de trouver des solutions politiques profondes qui tiennent par exemple compte des enjeux géographiques.

La maîtrise des mers

— Il serait aujourd'hui insuffisant de voir dans la guerre une poursuite de la politique ?

— Certains types de conflits ne relèvent plus seulement du désaccord politique. Parfois, c'est l'enchaînement de conflits militaires qui produit des situations politiques nouvelles. Par exemple, le général vietnamien Van Tien Song — qui a pris Saigon — soutient la thèse qu'alors la politique devait decouler de situations nouvelles qui ne seraient établies que par la guerre. Pensez au conflit entre l'Iran et l'Irak. Personne ne nous a expliqué les raisons politiques ou religieuses qui les ont vraiment poussés à prendre les armes. Ce conflit — qui aura des répercussions sur tous les pays de cette région — me semble relever de facteurs beaucoup plus flous que ceux du marchandage politique. Au Portugal, les militaires ont engendré directement une politique.

— Après Clausewitz vous avez introduit en France l'œuvre de Mahan, cet amiral américain de la fin de dix-neuvième siècle, qui analyse l'importance de la maîtrise des mers. Il décrit les océans comme un continuum.

— La mer est sans cesse un enjeu de partages, et certains pays proposent même de donner des limites internes aux océans. Aujourd'hui l'océan joue un rôle de premier rang, si on analyse les conflits possibles. Déjà pour venir en Europe les Américains avaient besoin de traverser l'Atlantique.

— Napoléon aurait perdu à Trafalgar.

— Mahan avait beaucoup étudié la Révolution française et il voyait bien que la France devait choisir entre la terre (l'Europe) ou la mer, qui plus tard lui donnerait un empire colonial. Or l'Angleterre, elle, n'avait pas le choix . Celui qui faisait du commerce international était le maître du monde. Aujourd'hui, grâce à Mahan, les Etats-Unis sont présents partout. McArthur l'avait bien lu. Dans sa déposition au Sénat américain il explique, par exemple, que l'on ne peut tenir la Chine que par la mer.

— Les sous-marins nucléaires, omniprésents, se déplacent sur des espaces lisses.

— On n'assiste aujourd'hui qu'à des conflits entre des pays qui n'ont pas de flotte. A l'heure actuelle les conflits maritimes n'existent potentiellement qu'entre un très petit nombre d'adversaires. Et c'est sans doute parce que la France a reconstruit une flotte qu'elle est de nouveau une puissance de rang mondial.

— La Hongrie et la Tchécoslovaquie, qui ont été envahies par l'U.R.S.S., n'ont pas de marine.

— Il existe deux types de pays : ceux qui ont des côtes et ceux qui n'ont que des frontières terrestres. Ceux-là sont tenus — parfois brutalement — de se lier avec des pays qui ont une ouverture sur la mer. Mahan, qui fut le théoricien de la maîtrise des mers, a raison de nous rappeler que les océans et les mers représentent plus des deux tiers de la surface de notre planète.

— La Pologne a un front de mer.

— Oui. D'ou l'importance de Gdansk. Ce n'est pas par hasard que l'armée y a pris le pouvoir, comme substitut du parti communiste. Elle aussi a compris que la guerre, civile ou non, peut déterminer la politique. » ■

GÉNÉALOGIE

Vérifier une tradition

PIERRE CALLERY

UN grand nombre d'amateurs généalogistes ont reçu de leur famille une tradition. Une lectrice nous transmet un texte très caractéristique de ce genre de situation.

« A la suite de la chronique que vous aviez intitulée « De la fumée sans feu ? » (1), je vous envoie un document qui vous amusera peut-être. Il a été rédigé par mon père, le peintre André Noufflard. Il relate une de ces « traditions familiales » — encore une fumée qui vient d'un feu, et qui vient par les femmes !

» Quant à débrouiller la parenté probable de Marguerite Le Masson avec le général Philippe Le Masson, le peu de recherches que j'ai faites jusqu'ici me font penser que l'entreprise serait fort ardue, trop sans doute, pour que le jeu en vaille la chandelle, voire impossible, à moins d'une heureuse découverte de hasard... »

(Dr Henriette Guyot-Noufflard, *Sucy-en-Brie.*)

Le récit d'André Noufflard ne manque pas de pittoresque. Les amateurs qui se savent rattachés plus ou moins à la noblesse retrouveront souvent une histoire analogue à la leur.

« Quand j'étais enfant, et même tout jeune homme, je croyais dur comme fer que nous étions nobles parce qu'un de nos ancêtres, Philippe Le Masson, avait été anobli par le roi de Pologne en récompense de ses brillants faits d'armes et, surtout, pour avoir, dans des circonstances difficiles, chargé un canon avec sa perruque. Je portais avec une certaine fierté une chevalière en jaspe sanguin à nos armes, semblable à celle que mon père avait portée, et même, je crois, des boutons de manchettes en argent bruni et or, où ses armes étaient gravées. Ma mère m'avait montré, puis donné, un long diplôme en latin bien calligraphié, par lequel le roi de Pologne anoblissait Philippe Le Masson, ainsi que tous ses descendants non seulement en ligne masculine, mais aussi en ligne féminine. Il y avait aussi un petit sous-verre contenant une enluminure de nos armes. Ces papiers sont perdus ou peut-être simplement égarés. Il se peut que nos enfants les retrouvent un jour, enfouis au fond d'un tiroir ou d'un placard.

» A mesure que j'avançais en âge, je devenais de plus en plus sceptique. Je ne doutais pas de l'existence ni des hauts faits de Philippe Le Masson, mais comment était-il notre ancêtre ? Personne n'avait pu me le dire. Ce scepticisme augmenta encore considérablement quand les fouilles dans les archives de Fresnay et dans les mairies des environs me firent connaître assez familièrement nos ascendants : tous ces innombrables Pierre et Nicolas et Jean et Pierre-André et Patrice, Théodose et Bonaventure, mi-paysans, mi-marchands d'abord, puis banquiers et enfin avec le vaillant guerrier du roi de Pologne. Et leurs femmes me semblaient au moins aussi simples qu'eux !

» Mais non ! J'en oubliais une, belle et terrible « grand-mère Noufflard » : Mme Bonaventure Noufflard, née Alexandrine Quesné, ma bisaïeule, et c'est d'elle pourtant que semble nous venir la toute petite goutte du sang de Philippe Le Masson qui coule — peut-être — dans nos veines.

» Or voici l'origine d'Alexandrine, ma bisaïeule : son père, Mathieu Quesné, avait épousé, en 1779, Agathe-Adélaïde Mauger, fille de Pierre Guillaume Nicolas Mauger et de Marie-Agathe Lucas. C'est cette Marie-Agathe Lucas, grand-mère maternelle de grand-mère Noufflard, qui avait du sang de Le Masson puisque ses parents étaient Thomas Lucas et Marie-Marguerite Le Masson, mariés à Rouen, à Saint-Vivien, le 3 octobre 1718.

» Ouf ! Notre filiation avec les Le Masson est donc établie, non sans peine, venant de loin à travers de nombreuses générations de femmes, mais elle existe indubitablement. Seulement, les Le Masson, cela ne veut pas dire le général Le Masson — et là les documents manquent — et il nous faut, si nous tenons à nos armes et à notre noblesse polonaise, nous fixer aveuglément à la tradition de notre famille. »

Vient alors la copie du passage d'un ouvrage du baron de Senevas intitulé *Une famille française du XIVᵉ au XXᵉ siècle*, qui retrace la brillante carrière de Philippe Le Masson, volume III, page 14. Il y est précisé que, le 20 juin 1685, Philippe Le Masson reçut des lettres de noblesse de Jean Sobieski, alors roi de Pologne, lui donnant la qualité et le rang d'écuyer.

L'histoire est jolie. Toute la postérité, tant masculine que féminine de Le Masson, se voit attribuer le privilège de la noblesse... Pourtant, n'ayant pas retrouvé les actes d'état civil du général, notre correspondante juge qu'elle ne peut pas savoir comment elle serait descendante !

Dans les archives de l'armée

Le « général » Philippe Le Masson — on disait alors maréchal de camp — vivait au dix-septième siècle. Beaucoup d'archives ont été conservées au cours de cette période et depuis. En supposant que les minutes de catholicité aient disparu, nous savons (2) que les archives du contrôle des actes civils, pour le bureau de Rouen, sont conservées depuis 1693 et peuvent être consultées au dépôt des archives départementales de la Seine-Maritime (3).

Sachant que le mariage Lucas-Le Masson a eu lieu le 3 octobre 1718, notre lectrice peut alors y retrouver les coordonnées d'un probable contrat de mariage vers la mi-septembre 1718. Ce contrôle n'indique pas grand-chose, mais fait référence à l'acte lui-même, et surtout au notaire qui l'a rédigé. Si les archives de celui-ci existent toujours, soit à l'étude de son successeur, soit au dépôt des archives départementales, sa lecture permettra de situer les parents mieux que n'importe quel autre acte. L'acte de mariage Le Masson de la génération antérieure a alors des chances d'être retrouvé, peut-être même chez le notaire en question.

Mais l'étude du notaire n'a peut-être plus d'archives ? Serait-ce alors une bonne raison pour abandonner la recherche ? Que non pas !

En Seine-Maritime, les insinuations judiciaires font défaut aux archives départementales. Il n'est donc pas possible d'en faire cas. Toutefois, des fonds d'archives méritent un examen attentif : celles de l'armée française (4) et certainement celles de l'armée polonaise, celles d'anoblissement ou de confirmation de noblesse, tant français que polonais.

Si Philippe Le Masson était déjà nommé officier général en France avant de devenir commandant en chef de l'artillerie polonaise, un répertoire (il en existe trois successifs du Moyen Age à 1965) permet de le retrouver immédiatement. De plus, des dossiers individuels sont conservés, par ordre alphabétique, de 1730 à nos jours.

Si, en France, son grade n'était que subalterne, des registres de contrôle permettent, de 1715 à 1763, de le retrouver. Toutefois, la recherche se révèle presque impossible si l'on ne connaît pas le régiment dont il relevait.

Par ailleurs, l'anoblissement de Philippe Le Masson fut octroyé par Jean Sobieski, roi de Pologne. En conséquence, des documents correspondants se retrouveront normalement dans les Archives polonaises. Toutefois, si l'anoblissement et le titre d'écuyer ont été reconnus en France, des documents existent, en particulier aux Archives nationales, à la bibliothèque de l'Arsenal, peut-être simplement à la Bibliothèque nationale ou au dépôt des archives départementales de sa région.

La vérification (ou le démenti) de la tradition de notre lectrice semble donc tout à fait réalisable et ne mérite sûrement pas le découragement dont celle-ci semble faire preuve. ■

(1) Voir *le Monde Dimanche* du 31 janvier 1982, page XIV.

(2) *Guide des recherches dans les fonds d'enregistrement sous l'Ancien Régime*, par Gabrielle Vilar-Berrogain, Paris, Imprimerie nationale, 1958.

(3) Cours Clemenceau, tél. : (35) 62-81-88. Série C.

(4) Château de Vincennes, Pavillon du roi, 94300 Vincennes.

(5) Voir en particulier l'*État général des fonds des Archives nationales* et le *Guide des recherches sur l'histoire des familles* (*le Monde Dimanche* des 15-3-1981, page XVIII, et 20-12-1981, page XIV).

POESIE

Michel Deguy

Michel Deguy est né en 1930 à Paris. Professeur à l'université Paris VIII, il est membre du comité de lecture des Éditions Gallimard, participe aux revues *Critique*, *le Temps de la réflexion* et dirige la revue *Poésies* (Belin). Il a notamment publié *Reliefs* (Éditions d'Atelier) et *Figurations*, *Tombeau de du Bellay*, *Donnant donnant*, *la Machine matrimoniale de Marivaux* (Gallimard). Michel Deguy mêle le poétique et le philosophique, il joue de leur cassure réciproque. Chez lui, tout est présent simultanément, mais, dans ce chaos, les collisions de noms propres, de références, sont autant d'indices à reconstituer.

CHRISTIAN DESCAMPS.

Gisants

INGRÉDIENTS

S'appellera *gisant : mouvement perpétuel*. Comprendra : *dédicace, ingrédients, gisants, les récits, la fabrique, les lettres, citations...*

MOUVEMENT PERPÉTUEL

« Je vais mourir, adieu ! », ainsi courait la silhouette de femme jeune de dos dans le film, rattrapée, arrêtée une seconde par la main de musique croissante, mais s'arrachant vers la mort qu'elle fuit. Je vous ai précédés, escortez-moi ! Non ! Ne nous quitte pas ! Ne tombe pas dans l'abîme extérieur... Plusieurs ensemble à descendre aux enfers s'accrochant aux racines sur la pente de la voix, complorant la disparaissante, la ravie, voici le chant qu'ils entendaient, frein de foudre : le thrène célébrait la dilation du moment de mourir qu'il repassait au ralenti. Quelle horreur ? L'horreur de cet unique laps de n'en pas revenir. Le requiem répétait cet augment de stupeur de l'impartageable, partagé par lui le mourant et nous la pompe *qui le retenons, l'accompagnons, le refusons à la mort.*

LES RÉCITS

Brait *là-bas peut-être un âne - un bruit. - Impartit -, lâche le livre étrangement. Du vent tourne comme une pâtissière. La mort accroche des enfants à son porte-mâchoires. Arrime* il est *entre la vie et la mort. Il est là où l'indifférence a crû, le deuil a rétréci, et l'amour juré se reporte. Le pan de la benne décharge sous la polaire. Le jour ne dicte pas sa loi au sommeil. Partout cependant le voisinage est menacé.*

GISANTS

Et en même temps une sorte de paix comme un sermon sur la terre des béatitudes américaines en jazz par une jeune femme qui tourne des yeux, tombait des relais géostationnaires et l'éternité avait pris la voix des complaintes noctambules qui parlent d'amour aux transistors des Afghans, des Uzbeks, des Guinéens, et beaucoup étaient libres, libres, libres...

— Avez-vous quelque chose à déclarer ?

— Non, rien d'autre que cet amour, et même les chansons stridentes et gavées regorgent de ce lait. La nuit est une salle d'attente.

Ils s'étendraient sur la banquette vide comme à la veille d'un voyage, ses oreilles emplies comme d'un patineur autistique, pour que pas un pas, de la 41ᵉ à la 79ᵉ rue, ne fût privé de cette voix, cette voix...

JEUX

Sous le signe du pharaon

BERNARD SPITZ

SUIVANT de peu au palmarès mondial le Scrabble et le Monopoly, le Master Mind a ouvert depuis dix ans la voie aux innombrables jeux de logique qui font aujourd'hui recette.

Le succès n'est pourtant pas venu tout de suite. L'histoire commence quelque part en Israël lorsqu'un émigré roumain, M. Marco Meirovitz, ingénieur de son état, décide de renouveler les méthodes pédagogiques en vigueur en introduisant le jeu dans les salles de classe. L'expérience tourne court, notamment en raison du scepticisme des enseignants. Mais M. Marco Meirovitz vient d'inventer un jeu qui remettra en cause quelques principes solidement établis dans les grandes entreprises du secteur.

Après avoir déposé des brevets un peu partout, il les confie à un homme d'affaires qui parcourt le monde à la recherche d'un éditeur. Mais, faute d'une bonne analyse commerciale, les choses s'engagent mal. Produit finalement en France à partir de 1972 sous le vocable passablement niais de « Le plus malin », le jeu réalise des ventes honorables, sans plus : une dizaine de milliers d'exemplaires par an. Le démarrage ne se produit vraiment qu'en 1974, lorsque les stratèges de la « segmentation » modifient leurs cibles. Ce ne sont plus les enfants mais les adultes qui deviennent la clientèle en puissance. La présentation s'affine, le conditionnement est plus sobre et le titre change : Le plus malin est mort, vive le Master Mind !

Le jeu, de simple divertissement, se présente alors comme un exercice subtil, réservé à une élite intellectuelle et sociale, comme en témoigne, dès les premières versions, l'apparition sur la boîte d'un jeune loup, bientôt relayé à l'étranger par d'aguichantes jeunes filles tenant compagnie à des mâles grisonnants ou à de doctes vieillards. Mystères du marketing...

Champion du monde

Mais le succès est foudroyant ! Plusieurs centaines de milliers d'exemplaires dès la première année, plus de 35 millions de coffrets vendus à ce jour. Qui aurait pensé qu'il y eût de par le monde autant d'amateurs passionnés par la recherche de la bonne combinaison de quatre ou cinq éléments choisis chacun parmi les huit couleurs proposées ? (Ce qui laisse au total 4 096 combinaisons possibles dans le premier cas et plus de 59 000 dans le second.)

Le dernier championnat du monde, qui s'est déroulé il y a quelques semaines en Egypte, a témoigné de la popularité du jeu et a permis de mesurer tout ce qui différenciait le simple amateur du joueur de compétition. Ils étaient douze candidats, venus de dix pays pour se disputer le titre mondial au bord du Nil, assez représentatifs du profil-type du joueur de Master Mind : moins de trente ans, souvent étudiant. Le tenant du titre, l'Anglais John Sergeant, lui-même étudiant en mathématiques, s'était entraîné en disputant des « simultanées » tel un champion d'échecs. D'autres avaient préféré des méthodes plus scientifiques. Ainsi le candidat italien, inséparable de ses notes, établissant des statistiques sur les couleurs choisies par ses adversaires.

Les éliminatoires se déroulèrent dans les salons au charme un peu poussif et poussiéreux du Winter Palace, jadis célèbre pour avoir inspiré à Agatha Christie les lieux de son livre *Mort sur le Nil*. On n'en alla pas jusque-là, encore que les spasmes émis par le candidat canadien au début de chaque épreuve ne laissèrent pas d'inquiéter. Mais, à vrai dire, la qualité de sa prestation ne justifiait pas son empoisonnement par quelque adversaire machiavélique. Cest donc sans cadavre, mais non sans suspense, que les quatre meilleurs concurrents rallièrent la finale.

Deux types de stratégies s'affrontèrent à l'occasion de ce premier tour. Celle des « cérébraux » consistait à se concentrer uniquement sur le jeu pour gagner les précieuses secondes qui pouvaient décider de la victoire ; celle des « intuitifs » mettait, en revanche, l'insistance sur les facteurs semi-rationnels. Le futur vainqueur expliquait ainsi qu'il avait remarqué que le joueur français évitait systématiquement les couleurs du drapeau national.

L'ambiance des parties tranchait avec l'atmosphère habituelle des manifestations de ce genre : pas de négociations enflammées, de commentaires à chaud ou d'interventions intempestives. Peu spectaculaires, les *affrontements faisaient autant* intervenir la capacité logique et la rapidité d'esprit que le *self control*. Celui-ci est, en effet, une vertu indispensable lorsque les marques blanches s'accumulent — indice que les couleurs proposées sont justes, mais qu'elles ne figurent pas aux bons emplacements — ou lorsque les marques noires — les bonnes couleurs bien placées — se font moins nombreuses au fil des coups.

Le plus impressionnant, en définitive, fut bien la finale qui se déroulait au cœur du temple de Louxor, ce qui permit aux organisateurs de faire preuve d'un enthousiasme pathétique dans leurs communiqués à la presse : « ...*Et comment trouver un cadre plus dramatique pour ces dernières parties si importantes ? Ici dans la cour de Ramsès II sera couronné le champion du monde de Master Mind, surveillé par la statue gigantesque du pharaon...* ». Le pharaon a tenu très bon. Mais sa malédiction a, semble-t-il, frappé le représentant français, Michel Cordier, finalement troisième derrière le représentant de Singapour et l'inévitable John Sergeant, une nouvelle fois vainqueur.

Campagne commerciale

Le but — avoué — de cette compétition était de servir de point d'orgue à une grande campagne commerciale destinée à promouvoir le Master Mind en France, comme dans les autres pays à travers ses nombreuses versions. En effet, le coffret de base a donné naissance à toute une série de produits dérivés, depuis le Master Mind électronique qui permet de jouer seul contre la machine, au Master Mind Disney, destiné aux champions en herbe, où les pions de couleurs sont remplacés par des personnages de bande dessinée. On peut *également citer le mini Master* Mind, modèle simplifié qui peut tenir dans la poche et l'hyper Master Mind qui offre la version la plus complexe. Suivant les pays, la gamme s'étoffe plus ou moins. Ainsi les Anglais commercialisent en outre un Master Mind des mots et des nombres où chiffres et lettres remplacent les couleurs, et même un Master Mind supersonique et électronique. On remarque qu'aucun modèle à propulsion nucléaire n'est encore disponible sur le marché.

Voilà *néanmoins* de quoi agrandir le cercle déjà imposant des pratiquants : plus de 200 millions dans quelque soixante-dix pays. Il ne restait plus qu'à écrire un ouvrage de perfectionnement à leur intention. C'est chose faite grâce à M. Marco Meirovitz lui-même (1). Preuve qu'on peut tout à la fois être un créateur consciencieux et un homme d'affaires avisé. ■

(1) *Le Master Mind en dix leçons*, par Marco Meirovitz et Jean Tricot.

CONTE FROID

L'évadé

Il y avait plus de quatre jours déjà que le directeur de la prison tenait tête aux trois mille détenus qui voulaient l'empêcher de s'évader.

JACQUES STERNBERG.

ACTUELLES

En deux

« En Gaule, non seulement dans chaque ville, chaque canton, chaque petit pays, mais même pour ainsi dire dans chaque maison, on est partagé en partis rivaux. Les personnalités qu'on estime posséder la plus haute autorité sont les chefs de ces partis : c'est à eux qu'appartiennent l'arbitrage et le jugement en dernier ressort dans toutes les entreprises et dans toutes les délibérations. L'institution est apparemment de toute antiquité ; elle semble avoir pour but de fournir, à chacun, protection contre plus puissant que lui, car le chef de parti ne souffre ni violence ni abus envers les siens, et, s'il en agissait autrement, il n'aurait plus aucun crédit à leurs yeux. Le même système existe dans l'ensemble de la Gaule : c'est toute la population qui y est divisée en deux partis. »

Et qui donc dit (ailleurs) de nos chers ancêtres en *ix* qu'ils raffolent du changement, qu'ils sont prompts à se décourager et ne supportent pas les revers ? Jules César, bien entendu. (*Guerre des Gaules*, livre VI, chapitre 11, an 51 avant J.-C.)

JEAN GUICHARD-MEILI.



ACTUALITE DU DISQUE

Classique

Pour le 250e anniversaire de Haydn

Depuis quinze ans, Joseph Haydn est un des compositeurs les plus enregistrés, et on a vu se multiplier les intégrales. Son 250e anniversaire — il est né le 31 mars 1732 — est une occasion d'attirer l'attention sur certaines parutions ou rééditions récentes.

Dans le domaine religieux, on a rarement égalé les disques de Simon Preston dirigeant l'Academy of Ancient Music et des chanteuses comme Judith Nelson et Emme Kirkby dans les cinq premières messes : *Missa Sancti Nicolai* de 1772 et *Messe en fa* de 1749 (Oiseau-Lyre, DSLO 538), *Messe avec solo d'orgue* de 1769 (Oiseau-Lyre, DSLO 563), *Missa Sanctae Caeciliae* de 1766 et *Messe en sol* de 1748 (2 disques Oiseau-Lyre, DSLO 583/4). Les œuvres vont de la « missa brevis » de huit minutes à la « messe-cantate » de plus d'une heure, et, en cette année jubilaire, on attend de ces interprètes inspirés qu'ils nous donnent également des inédits discographiques comme le premier *Salve Regina* ou le premier *Te Deum*.

Le jeune Quatuor Orlando, fondé en 1976, a réussi un coup de maître avec son second disque, consacré aux deux *Quatuors à cordes*, op. 54, nos 1 et 2 (1788), tout récemment couronné par l'académie Charles-Cros. De la musique, cette version engagée ne masque aucune audace, en particulier dans l'étrange op. 54 no 2 (Philips, 9500.996). Par des voies différentes, le Quatuor de Tokyo atteint, lui aussi, des sommets dans les six *Quatuors* op. 76 (1797), qui comprennent « l'Empereur » et « les Quintes » : *conception dramatique, rude* mais sans brutalité, large et profonde quand il le faut (3 disques C.B.S., 79.339).

Avec la trilogie de 1761 (*Symphonies no 6*, « le Matin », no 7, « le Midi » et *no 8*, « le Soir »), Neville Marriner et l'Academy of St.-Martin-in-the-Fields entament leur troisième série de symphonies à titre : il est bon de disposer dans les meilleures conditions, et en un seul disque isolé, de ces partitions hautement colorées (Philips, 6514.076). Enfin, il ne faut pas manquer la réédition des trois *Sonates* pour clavier nos 31, 32 et 62 (nos 46, 44 et 52 dans l'ancienne classification) telles que les a gravées la grande Lili Kraus (EMI Références, 051.73088).

MARC VIGNAL.

Le *Miserere* de Delalande

A demi convaincant dans les *Vêpres* de Monteverdi, Jean-Claude Malgoire se rachète brillamment dans ce monument de notre école louis-quatorzième. Les interprètes sollicitent ici moins l'aspect monumental que le frémissement intérieur, la ferveur et la pudeur des mots qui se cachent sous les notes. Au gré d'une approche accordée aux exigences de la musicologie la plus actuelle, Malgoire nous donne la mesure exacte d'un chef-d'œuvre moins « versaillais » qu'il n'y paraît, où une heureuse couleur italienne dramatise un discours aux justes accents homophones dans les chœurs rythmés à l'ancienne *(Ut justificeris)*. Avec la complicité de l'excellente chorale Arpèges, de Bordeaux, et de solistes inattaquables quant au style et à l'expression, Malgoire court droit à la vérité d'une musique qui ne demande qu'à respirer et qu'à revivre, dès qu'on l'arrache aux visions compassées de la tradition, pour nous dire l'angoisse existentielle de l'homme et aussi sa faim d'éternité (C.B.S. 74042).

ROGER TELLART.

Clementi par Maria Tipo

Qui n'a pas eu la chance de découvrir au Théâtre des Champs-Elysées l'étoile nouvelle du piano italien, Maria Tipo, devra se contenter de deviner un talent assez exceptionnel à travers son intégrale démesurée des œuvres de Muzio Clementi. Curieuse expérience et maigre butin, car la musique du fameux pédagogue (1752-1832), d'une parfaite élégance, fait tout de même pâle figure auprès des grands classiques contemporains, de Haydn à Schubert. On espère toujours le miracle, mais la vivacité et le charme, la qualité étincelante de l'écriture se diluent inéluctablement dans la fadeur de la pensée.

Pourtant, au-dessus de ces plats paysages, on voit scintiller au loin le génie de Mozart, de Schubert, de Schumann, que nous promettent les doigts de Maria Tipo, dont le jeu vif, plein d'enchantements et de profondeur, aux accents expressifs si justes, tente en vain d'arracher des secrets à cette musique qui n'a que de séduisantes apparences (vol. II : six *Sonates*, op. 8 et 9, et deux *Caprices en forme de sonate*, op. 47 ; 3 disques Eurodisc-Italia, 70074).

JACQUES LONCHAMPT.

Trois « Neuvième » de Schubert

Que faire quand on reçoit en même temps trois admirables enregistrements de la *Neuvième Symphonie en ut*, de Schubert, sinon les recommander au hasard des affinités de chacun ? L'interprétation de Josef Krips avec l'Orchestre symphonique de Londres (Decca, 592057) date de 1963 ; elle rayonne de lumière, légère, subtile, viennoise comme une forêt de printemps, avec l'allégresse d'un jeune homme qui ne peut savoir qu'il va mourir. Celle d'Otto Klemperer, de 1961, avec le Philharmonia de Londres (EMI, 059-00527) n'a pas la même grâce, mais cette grandeur et ce mystère inséparables d'un chef qui semble toujours côtoyer les gouffres métaphysiques et déploie l'étoffe d'un Schubert beethovénien et visionnaire. Celle de Karl Böhm, réalisée en 1979 au cours d'un concert avec la Staatkapelle de Dresde (DG, 2531352), paraît plus « saxonne » comme il se doit, très impérieuse, très pensée, un peu raide, avec, cependant, de profonds accents alliés à des épisodes d'une fraîcheur naïve indéniablement schubertienne.

Mais je garde une tendresse particulière pour le divin naturel de Krips. Et n'oubliez pas Furtwaengler (DG, 2535.808) !

J. L.

Rock Variétés

THE FUN BOY THREE

Comme leur nom l'indique, les Fun Boy Three sont trois : deux Noirs, un Blanc qu'on a connus champions du ska en Angleterre avec les Specials. De la Jamaïque à l'Afrique, il n'y avait qu'un pas symbolique qu'ils ont franchi allégrement. Ce premier album est à n'en pas douter l'une des créations anglaises les plus étonnantes et originales de ces derniers mois.

Si l'on est quelque peu désorienté à première écoute par la singularité des thèmes et leur exécution, une fois les harmonies assimilées, on est conquis par la richesse de leurs résonances. De toute évidence, ces garçons ont un sens hautement développé de l'adaptation. Mélange de musiques ethniques abordées avec un esprit occidental sur un format chanson, les compositions sont fortement marquées par des rythmes tribaux qui prennent racine en Afrique et dans les îles. Les mélodies sont essentiellement destinées pour les voix qui, à la manière de chants incantatoires, évoluent en mélopées sur un foisonnement de percussions en perpétuels mouvements. Des pulsions chargées et profondes parfois aérées par des cuivres frustes et détonnants, un piano dissonant ou des riffs de guitare en saccades.

Les Bananarama ont prêté sur quelques morceaux leurs voix féminines pour ajouter à l'exotisme d'un album qui sort résolument des sentiers battus et dont la pochette, conçue sur le modèle des affiches de films américains de série B dans les années 40, laisse deviner un humour savoureux quant à l'image du groupe. Car on ne s'appelle pas les Fun Boy Three pour rien. (R.C.A., C.H.R. 1383).

THIRD WORLD « You've Got The Power »

Depuis deux ans, le reggae traverse une période difficile. De façon plutôt malsaine et surtout stupide, après la mort de Bob Marley, on a guetté son successeur comme si, tout à coup, les héros pouvaient se fabriquer à coups de marketing. De façon générale, lorsque ce n'est pas Stevie Wonder qui le pratique, le marché américain restant imperméable au reggae, les compagnies discographiques ont adopté une politique d'attente. Embargo mis sur les nouveaux groupes, restent quelques têtes d'affiches parmi lesquelles Toots and the Mayals, Peter Tosh, Third World.

Dans une certaine mesure, Third World est un cas particulier en Jamaïque : fils de dignitaires, appartenant à la bourgeoisie de Kingston, les musiciens ont fait leurs études en Angleterre et aux États-Unis, où ils ont été en contact direct avec la musique occidentale. Faisant suite à deux albums un peu trop dispersés dans les échos et qui privilégiaient la technique à défaut des compositions, ce nouveau 33 tours retrouve en partie l'inspiration des premiers enregistrements, les différents éléments qui faisaient leur force et leur beauté. Les mélodies ont en effet regagné leur éclat, cette limpidité magique au caractère universel, ces climats chaleureux enluminés de voix satinées et éthérées à l'unisson. A la manière de Bob Marley, il existe dans la musique de Third Word une symbiose parfaite du reggae et du rock avec une tendance de plus en plus marquée pour le funk. C'est ici d'autant plus sensible sur les deux morceaux qui ont été produits, écrits et joués avec Stevie Wonder.

Évidemment les puristes continueront de bouder Third World, mais les autres, les amateurs de musique joliment chaloupée, auraient tort de bouder leur plaisir. (C.B.S., 85563).

ALAIN WAIS.

The Secret Policeman's Concert

Le énième album – événement que le rock organise depuis plus de quinze ans en vue d'un hommage ou au profit d'un peuple ou d'une organisation — *ici*, Amnesty International.

Enregistré au Théâtre Royal de Londres en 1981, ce disque, outre Phil Collins (qui chante deux titres), Sting (deux titres), Bob Geldof et Johnny Fingers (un titre), marque la réapparition de Donovan *(The Universal Soldier* et *Catch the wind)* et la rencontre de deux des plus grands guitaristes de rock : Jeff Beck et Eric Clapton réunis pour trois titres. Tous les musiciens de ce gala exceptionnel attaquent enfin *I shall be released*, de Bob Dylan (33 t. Island records. Dist. Phonogram 631397).

Les cinglés du music-hall de Jean-Christophe Averty

Prolongement de son émission de France-Inter, ce coffret de dix albums se présente un peu comme une sorte de petit musée imaginaire du music-hall. Il contient de nouvelles rééditions de Maurice Chevalier, d'Aristide Bruant *(le Chat noir)* de Fragson, Rogers et d'autres chanteurs aujourd'hui oubliés.

Outre les noms déjà cités, le générique de ce musée imaginaire est impressionnant dans son genre. En vrac, citons : Charles Trenet, Mistinguett, Jean Sablon, Ray Ventura, Édith Piaf, Georges Milton, Joséphine Baker, Lys Gauty, Marie Dubas, Bérard, Tino Rossi, Suzy Solidor, Georgius, Bourvil, Gilbert Bécaud, André Claveau, Jean Lumière, Fernandel, Django Reinhardt, Réda Caire, Alibert, Lilian Harvey, Mauricet, Andrex, Damia, Suzy Delair, René-Louis Lafforgue, Albert Préjean, Georges Ulmer, Bach, Annie Cordy, Lucienne Boyer, Marie Bizet, Johnny Hess. Un document sur la chanson française du premier demi-siècle. (Coffret de dix albums Pathé-Marconi Sélection du *Reader's Digest*).

Rachid Bahri : oiseau migrateur

A l'évidence, Rachid Bahri, né il y a trente-deux ans dans le quartier populaire de Belcourt, à Alger, a une belle voix de blues, de bonnes pulsations, une force et une énergie naturelles. Il lui manque cependant encore la chance de rencontrer des chansons qui font totalement corps avec lui, qui le propulsent dans le public avec un vrai climat, voire une image. Ce qui suppose chez lui une révision de ses orchestrations — trop fabriquées — et de certains de ses textes. (33 t.S.P.I. Milan. A 150139).

CLAUDE FLÉOUTER

Jazz

TROIS GUITARISTES

JIMMY GOURLEY : « No More »

Un disque qui respire le bonheur. Comme si les retrouvailles avec une rythmique américaine avaient galvanisé Jimmy Gourley, depuis longtemps établi à Paris. Peut-être est-ce simplement le plaisir de pouvoir plaisanter dans sa langue avec les musiciens entre les prises, qui transparaît tout au long de cette session inspirée.

Mais soyons francs : Jimmy Gourley a eu parfois en France de bonnes rythmiques ; jamais il n'en a eu d'aussi « swingante » que celle-ci, empruntée un après-midi de juillet 1981 à Stan Getz : Lou Levy au piano, plus volubile, nerveux et musclé qu'il ne le fut à l'époque du West Coast, Mark Johnson à la contrebasse, « drivant » avec une étonnante autorité pour un si jeune homme ; Victor Lewis à la batterie, éblouissant de finesse et de « punch », font donner au guitariste le meilleur de lui-même. La contribution de Stan Getz, dissimulé sous le pseudonyme de Dju Berry, dans la plage finale de chacune des deux faces, est plus qu'un témoignage d'amitié : le rappel que Jimmy Gourley est de la classe des plus grands. (Musica Records 3034, distr. Musica.)

EMILY REMLER : « Firefly »

Vingt-quatre ans, guitariste, Emily Remler, comme sa compatriote Jane Ira Bloom au saxophone, se soucie moins d'innover que de prolonger avec chaleur un jazz sensible et vigoureux, qui atteignit son apogée vers 1960. Elle s'inspire de Kenny Burrell et, surtout, de Wes Montgomery, dont elle reprend les longues phrases sinueuses jouées sur deux cordes à l'octave, avec le gras du pouce. Par moments, on s'y tromperait, si le phrasé était plus net, par exemple sur le thème de Wes Montgomery, *Movin Along*.

Un heureux choix de compositions, comme *Strollin*, de Horace Silver et *Inception*, de McCoy Tyner, fait de ce premier disque une jolie réussite, sans surprise. L'impeccable élégance, l'efficacité à toute épreuve de la rythmique (Hank Jones, Bob Maize, Jake Hanna), obligent à reconnaître, à la fois déçu et content : « Voilà du bon jazz de tous les jours. Rien de moins, rien de plus. » (Concord CJ-162, distr. DAM.)

LARRY CARLTON : « Sleepwalk »

Une décapotable qui file sur la route, au bord du Pacifique. Le soleil qui rougeoie avant de se fondre dans la mer. La main tiède d'une fille posée sur votre nuque, au bout d'un long bras nu, et ses cheveux blonds qui caressent l'air autour d'elle, le vent chaud, le cuir, la peau ambrée, le parfum léger. La Californie, quoi.

Larry Carlton est Californien, il joue du jazz californien, c'est-à-dire pop, enregistre dans les studios californiens, les plus sophistiqués du monde. Il est guitariste, excellent, sa musique se situe quelque part entre Steely Dan et Joe Sample.

Une musique parfaitement frivole et drôlement séduisante, qui s'oublie aussitôt entendue, mais qui donne sur le moment ce plaisir béat et bêta qu'on a au cinéma à voir une décapotable filer au bord de l'océan, le soleil qui rougeoie, une longue fille tiède, des cheveux blonds qui sentent l'ambre dans le vent, la Californie... (Warner Bros Records 56 974, distr. WEA.)

MICHEL CONTAT.

Le Monde
DIMANCHE

NOUVELLE

Notre homme de confiance

par SIEGFRIED LENZ

SOBRY. – Au moment des adieux dans la rédaction, devant tous les collègues rassemblés autour de moi, leur verre de schnaps à la main, le rédacteur en chef crut devoir énumérer encore une fois les qualités qui, à son avis, me désignaient pour le poste de correspondant étranger à Stockholm. D'une voix entrecoupée, comme d'habitude, il évoqua mon urbanité et ma formation à l'Institut d'Etat du journalisme, il rappela les deux prix que j'avais reçus, il loua en souriant, presque avec indulgence, mon aptitude à écrire sur mesure, juste le nombre de lignes désiré, puis insista d'un air pénétré sur ma loyauté envers la société, et sur le discernement infaillible qui me permettait de démêler tout naturellement l'écheveau confus des événements, et pour finir il vanta ma fidélité au-dessus de tout soupçon qui permettait de m'envoyer n'importe où à l'étranger. Mais il omit de rappeler que mon prédécesseur était passé à l'Ouest et avait décidé de rester en Suède.

Pendant ce discours d'adieux, je n'eus pas à soutenir les regards de mes collègues, ils avaient tous baissé les yeux ; et, après son allocution, je me contentai de leur jeter un bref regard en vidant d'un trait mon verre de schnaps de maïs, notre boisson nationale, qu'on boit glacée et qui soigne plus d'une maladie, pas seulement les dépressions. Poignées de main silencieuses, clins d'œil plus ou moins complices. Quelques embrassades chaleureuses, d'autres seulement esquissées. Les adieux officiels étaient terminés. Le rédacteur me posa le bras sur les épaules d'un air méditatif, m'emmena dans son bureau et me remit le passeport, puis, non sans quelque hésitation, une enveloppe pleine de devises, celles des pays que je devais traverser sur la route de Stockholm. Il allait sortir deux petits verres lorsque Barato, un collègue et ami avec lequel j'avais passé les examens de l'Institut de journalisme, frappa à la porte ; il s'offrait pour m'aider à faire mes bagages.

BARATO. – Avant que je l'aide à faire ses bagages, nous avons sorti l'auto de Sobry de l'atelier, une vieille Citroën, modèle 34 – une appellation que justifiait au moins la carrosserie ; car sous le capot on avait rafistolé le moteur avec des pièces récupérées sur différents modèles des quatre dernières décennies. Le klaxon, par exemple, provenait d'une antique Jaguar ; il terrifiait tous les automobilistes avec le lugubre son de trompe qui, dans la chasse au renard, annonce la mort d'une bête. Sobry tenait absolument à faire le voyage de Stockholm dans cette auto.

Pendant le trajet jusqu'à son appartement – il habitait un immeuble neuf de couleur ocre – je ne remarquai chez lui ni satisfaction ni excitation particulières, *tout au plus, si je devais* le caractériser, une sorte de parti pris de nonchalance. Nous avons fait ses bagages sous les yeux de la femme dont il avait divorcé, je veux dire sous la photographie de son ancienne femme, posée sur un rayon de la bibliothèque, dans un cadre incrusté de coquillages ; un visage net et large, une raie stricte sur le crâne.

Puis nous avons porté ses valises jusqu'à l'auto, sans un mot. Avant la dernière embrassade, je *lui ai dit que* de toute façon j'entendrais sa voix tous les jours, quand il téléphonerait à l'heure de la grande conférence de rédaction. « *Compte là-dessus* », a-t-il répondu.

SOBRY. – J'ai observé Barato dans mon rétroviseur et vu qu'il avait cessé de me faire signe avant même que j'aie entamé la côte. Pendant un bon moment, j'ai roulé au milieu d'un convoi *militaire, les soldats* me regardaient du haut de leurs camions d'un œil morne, parfois hostile, et je sentais qu'ils m'enviaient, qu'ils songeaient spontanément à des destinations pour lesquelles ils auraient aimé eux aussi partir au volant d'une voiture ; aussi ai-je préféré quitter la route et descendre vers un village assoupi où habite un de mes anciens professeurs.

Nous nous rencontrions rarement, mais j'estimais devoir lui rendre visite au moment de par*tir pour Stockholm, une visite* d'adieux. Curieusement, il ne parut surpris ni par ma visite ni par la nouvelle que je lui apportais ; comme si de rien n'était, il posa le sécateur avec lequel il taillait ses cerisiers, dénoua son tablier, apporta du lait et des pâtisseries, puis me tint la conversation.

J'espérais qu'il s'attribuerait au moins ironiquement une partie du mérite de ma nouvelle nomination. Mais il ne dit rien de tel. Il ne me demanda même pas de lui envoyer une carte postale, et quand je lui en promis une, tout de même, il se leva sans un mot pour donner un morceau de gâteau à son mulet, qui passait la tête par la fenêtre ouverte sur le jardin. Je ne sais pourquoi, il parut soulagé de me voir partir.

BARATO. – Derrière le bureau de Sobry à la rédaction centrale, qui m'a naturellement été attribué après son départ, pendait une carte d'Europe sur laquelle il avait dessiné d'un trait fin, visible seulement sous une lumière frisante, le trajet qu'il comptait suivre jusqu'à Stockholm. Tous les matins, je regardais la carte, je le suivais à la trace, je le voyais régler ses notes d'hôtel, s'arrêter aux stations-service, franchir des frontières, et involontairement je me mis à lui fixer des étapes. Il était convenu qu'il donnerait son premier coup de fil pendant la grande conférence de rédaction du vendredi. Moi qui calculais chaque jour sa progression, je comptais bien qu'il appellerait dès jeudi pour confirmer son arrivée.

De tous les collègues, seul le chef du service « étranger » demanda des nouvelles de Sobry ; plusieurs fois, il voulut savoir si j'avais reçu un signe de vie de lui, mais sans insistance ni inquiétude, plutôt par une sorte de politesse automatique. Une fois, il dit : « *Son silence devrait, au fond, nous rasséréner ; ce sont les mauvaises nouvelles qui arrivent le plus vite. Et puis votre ami est un homme de toute confiance.* »

SOBRY. – Si je n'avais pas raté le dernier ferry hier soir, je serais arrivé à Stockholm dès jeudi. J'ai pris une chambre dans un hôtel sur le port, et après un dîner exceptionnellement bourratif, j'ai écrit deux cartes postales, l'une à Barato, l'autre à mon ancienne femme ; si elles ne sont jamais arrivées, c'est sûrement parce que, l'esprit embrumé par la bière et l'eau-de-vie couleur miel, je les ai glissées dans la « boîte à ré*clamations* » *de l'hôtel, que* j'avais prise pour une boîte aux lettres.

Le lendemain, j'avais une forte migraine. J'ai pris le premier ferry et, pendant toute la traversée, je suis resté sur le pont, fouetté et massé par le vent marin, sans aucune envie de toucher au buffet froid trop nourrissant. Quelques marins ont poussé ma voiture pour m'aider *à redémarrer* ; je suis passé devant un douanier absorbé dans son journal, j'ai traversé une ville couleur lie-de-vin plantée de bouleaux, et je me suis senti mieux, plein d'un nouvel optimisme, lorsque j'ai atteint la région des forêts.

Sur un chemin de terre en pente raide, je m'aperçus soudain que mes freins lâchaient, je changeai de vitesse, songeai un instant à entrer dans le talus éboulé où pointaient quelques racines, mais, comme je n'avais *croisé aucune voiture depuis* longtemps, je crus pouvoir prendre l'étroit pont de bois après lequel commençait une montée. J'allais atteindre le pont lorsque deux chèvres sortirent du bois et sautèrent sur la route, des chèvres de montagne à longs poils, qui avaient, en se battant, emmêlé leurs cornes et n'arrivaient plus à se dégager malgré mes terrifiants coups de klaxon.

Le garde-fou du pont de bois se brisa, et je me vis tomber et culbuter, j'imaginai que ma voiture faisait un tonneau, s'accrochait aux branchages et restait suspendue dans un fouillis d'arbres morts. Tout cela, comme je l'ai dit, je le vis en imagination au moment où ma voiture quitta la route et plongea par-dessus le pont – je n'ai senti, vraiment senti, qu'un choc indistinct.

BARATO. – Le premier qui nous appela pendant la grande *conférence de rédaction du* vendredi, que nous appelions « conférence olives » parce que nous y discutions des thèmes d'actualité prévus pour la semaine suivante en grignotant des olives arrosées de vin, le premier à se manifester fut notre correspondant à Zurich ; puis vinrent les suggestions de nos bureaux de Paris et de Londres. Un haut-parleur transmettait les voix des correspondants étrangers, de sorte que chacun pouvait suivre l'intégralité de leurs *dialogues avec le rédacteur en* chef. Aucun des correspondants n'avait oublié de souhaiter un bon anniversaire au rédacteur en chef ; il n'était pas sans intérêt de comparer et d'interpréter les formules de compliment qu'ils ajoutaient respectueusement à la fin de leurs rapports.

Mais Stockholm se faisait toujours attendre, bien que la réunion se fût prolongée plus longtemps que d'ordinaire, le temps de boire quelques bouteilles *du meilleur* vin à la santé du patron. Avant de partir, celui-ci me pria de téléphoner de mon bureau à Stockholm. On n'avait pas encore vu Sobry, il n'était même pas arrivé à son appartement ; il n'avait pas non plus téléphoné une seule fois pendant son voyage, m'expliqua la secrétaire, déconcertée. Je sentis son inquiétude, une in*quiétude bien explicable* : *elle* n'avait pas encore entièrement surmonté les conflits qui l'agitaient depuis que le prédécesseur de Sobry avait jugé bon de passer à l'Ouest. Consternée, elle me confia qu'elle venait d'interroger la police suédoise, qui n'avait rien pu lui dire, car les rapports détaillés d'accidents n'arrivaient que dans la soirée.

SOBRY. – Je vis d'abord un jeune garçon, assis immobile sur un tabouret ; il n'avait pas encore senti que je m'étais réveillé, son regard fixait par la porte ouverte une colline boisée, parsemée de pierraille grise. Quand je remuai, il se tourna brusquement, puis se leva et disparut en courant – comme si mon gardien aux pieds nus avait eu pour mission d'annoncer sur-le-champ mon réveil. Et quelques instants après, un vieil homme maigre entra dans la pièce, se pencha sur mon lit, m'observa longuement d'un air méfiant, sans répondre à mon sourire, sans même l'apercevoir. Il vérifia mes pansements sur la tête et sur la poitrine, il me montra d'un geste sec un gobelet de thé qu'il m'invitait à boire, il écouta mes remerciements avec indifférence, je me demandai même s'il me comprenait. Je demandai si je pouvais téléphoner et il me fit comprendre d'un geste résolu qu'il n'en était pas question, désignant les murs de bois nu comme pour dire : allez trouver un téléphone dans cette solitude.

BARATO. – Après la conférence du lundi (à nouveau nous avions attendu en vain l'appel de notre correspondant à Stockholm), le rédacteur en chef me fit venir dans son bureau pour m'avouer sa déception, et même son amertume. Il rappela que c'était moi qui m'étais porté garant de Sobry et, sans formuler explicitement le point de vue que nous partagions tous, il me demanda seulement : « *Vous le croyez capable de ça ?* » Je ne l'en croyais pas capable, mais je me contentai de répondre : « *Laissons-lui encore un peu de temps* », à quoi le rédacteur en chef rétorqua : « *Je vois les ennuis venir, Barato, je sens que ça recommence ! On ne peut apparemment plus faire confiance à personne !* »

SOBRY. – Lorsque je demandai d'envoyer un télégramme à Stockholm, le vieil homme me fit comprendre dans un suédois simplifié que le bureau de poste était vraiment trop éloigné et qu'il ne pouvait pas envoyer quelqu'un exprès pour cela. Quant au médecin, qui habitait lui aussi à 100 lieues, il ne jugeait plus nécessaire de le faire, car il pouvait constater de ses propres yeux que j'allais déjà nettement mieux. Sans laisser paraître de regrets excessifs, il m'expliqua que ma voiture, qui était d'abord restée accrochée dans les branchages, gisait maintenant au fond du ravin et qu'il ne fallait pas songer à la sortir de là ; on avait mis de côté dans la grange tout ce qui avait pu être sauvé de mes bagages.

NICOLAS VIAL

BARATO. – D'où le chef de service politique tenait-il que Sobry avait vendu juste avant son départ pour Stockholm la maison qu'il avait héritée de ses parents ? Il ne nous précisa pas ses sources. Mais tout le monde s'étonna que Sobry eût vendu à un prix nettement désavantageux, à la hâte semblait-il, acceptant la première offre qui se présentait. Et à peine avions-nous commenté ces *informations que le chef du* service politique nous apporta une précision étonnante : après la vente au comptant de sa maison, Sobry n'avait même pas ouvert un compte à la Banque nationale. Le silence qui suivit cette nouvelle rendit soudain notre nouveau correspondant à l'étranger terriblement présent parmi nous.

SOBRY. – J'arrivai à les tromper sur mon état en simulant mes premiers pas sous leurs yeux ; je leur donnai si bien le *spectacle de ma grande fai*blesse qu'ils renoncèrent à fermer ma chambre à clé pour la nuit. Sans disposer d'aucun indice tangible – la présence permanente d'une garde pouvait passer pour une simple marque de sollicitude, – j'avais de plus en plus nettement l'impression qu'on me retenait prisonnier. Au moment de prendre la fuite, je résolus de leur envoyer plus tard mes remerciements et de leur faire apporter quelques cadeaux lorsqu'on viendrait chercher mes affaires.

A l'aube, le brouillard enveloppait la forêt sur la colline ; j'ouvris la porte, me tenant aux aguets, je me glissai le long de la grange peinte de couleur rouille ; du haut du talus qui descendait jusqu'au chemin, un troupeau de chèvres de montagne m'observait. Je dus passer le dos courbé devant la maison, je tâtonnai le long d'une clôture et me retrouvai devant un soupirail sale, éclairé par une lampe à pétrole. A l'intérieur, j'aperçus la tête et l'épaule du vieil homme qui dormait sur quelques planches, comme terrassé par la fatigue. Au milieu de la cave se dressait un grand alambic, avec sa cucurbite, son chapiteau, son serpentin et son réfrigérant ; d'un tuyau incliné sortait goutte à goutte le précieux liquide : j'avais découvert la raison de leur soupçonneuse vigilance.

J'eus du mal à descendre jusqu'au chemin à travers les fourrés. Les chèvres m'escortaient, me sautaient dessus lorsque je trébuchais, me taquinaient dès que je m'arrêtais un instant. Un autobus s'arrêta pour me prendre et me conduisit jusqu'au chef-lieu, où je pris le train pour Stockholm.

BARATO. – Du coup, tout le monde y allait de sa révélation, dans le cercle de la conférence olives, chacun se rappelait quelque chose, avait entendu dire ou découvert par hasard un détail qui expliquait le silence de Sobry et justifiait les pires appréhensions. Pour ma part, je n'avais été qu'à moitié surpris *d'entendre son vieux maître*, rencontré à l'occasion d'un concours public de lectures littéraires, me rappeler les « *doutes insidieux* » qui tourmentaient Sobry plus qu'aucun autre de ses élèves, doute sur lui-même, doute sur les vérités les plus élémentaires.

(Lire la suite page XII.)